

THÈSE DE DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ
SORBONNE PARIS CITÉ
PRÉPARÉE À L'UNIVERSITÉ PARIS DIDEROT

École doctorale Économies, espaces, sociétés, civilisations (EESC) :
pensée critique, politique et pratiques sociales (ED 382)
Centre d'études en sciences sociales sur les mondes africains, américains et asiatiques
CESSMA

LE DEVENIR PROFESSIONNEL DES JEUNES
DIPLOMÉS ÉTRANGERS EN FRANCE

Par : Nadia CORDERO GAMBOA

THÈSE DE DOCTORAT D'ANTHROPOLOGIE

Dirigée par : Monique SELIM

Présentée et soutenue publiquement à Paris le 23 novembre 2018

M. Paivandi Saeed, Professeur Université de Lorraine, Président du jury
M. Moulier Boutang Yann, Professeur Université de technologie de Compiègne, Rapporteur
M. Yao Gnabeli Roch, Professeur Université Félix Houphouët Boigny, Rapporteur
Mme Agulhon Catherine, MCF-HDR Université Paris Descartes, Examinatrice
Mme Benveniste Annie, MCF-HDR émérite Université Paris 8, Examinatrice
Mme Selim Monique, Directrice de recherche émérite, Directrice

Titre :

Le devenir professionnel des jeunes diplômés étrangers en France

Résumé :

Les migrations professionnelle et étudiante ont été abordées sous l'angle des réseaux, de la socialisation ou des échanges entre les pays d'origine et la France. Cette recherche anthropologique, quant à elle, s'attache à analyser la situation professionnelle des jeunes diplômés de master ou de doctorat issus de pays n'appartenant pas à l'Union européenne. Ceux-ci souhaitent s'engager dans une activité professionnelle en France, toutefois « la question du retour au pays d'origine se pose souvent à l'issue de leurs cursus universitaire ». Pour eux, l'entrée dans le monde professionnel prend une dimension administrative très marquée. Ils se trouvent confrontés à des obligations administratives (pendant leurs études, dans la vie quotidienne ou au travail), à des contraintes d'insertion professionnelle ou de poursuite de carrière (postes réservés aux ressortissants de l'Union européenne, problèmes pour changer de statut) en passant par des difficultés à établir un projet professionnel après l'obtention de leur diplôme. Dans le cadre d'une démarche anthropologique, un travail d'immersion est mené au sein d'associations représentatives des doctorants travaillant sur la valorisation du parcours doctoral et d'associations qui informent et apportent leur soutien aux jeunes diplômés étrangers, afin d'appréhender la manière dont ils envisagent la suite de leur parcours en France et de connaître la manière dont ils le vivent.

Mots-clefs.

Étudiants étrangers. Jeunes chercheurs étrangers. Jeunes diplômés étrangers. Changement de statut. Implication, engagement associatif. Associations de doctorants. Doctorat. Professionnalisation, valorisation, reconnaissance du doctorat.

Title :

The professional evolution of recent foreign graduates in France

Abstract :

Professional and student migrations have been considered from the point of view of networks, socialization and exchanges between countries of origin and France. For its part, this anthropological study focuses on analysis of the professional status of recent foreign graduates of a PhD or a master degree coming from non european union countries. Those foreign graduates wish

to start a professional activity in France, however "the return home issue often comes up at the end of their university curriculum". For them, entering the labor market takes on a strong administrative dimension. They have to face administrative obligations (during their studies, in their everyday life or at work), constraints to integrate the labor market or to carry on with their career (reserved positions for citizens of the European Union, problems to get a change of legal status) or even difficulties to determine a professional project after graduating. Within an anthropological approach, an immersion work is led in representative associations of PhD students interested in the promotion of PhD experience and in associations that provide information and support to recent foreign graduates, in order to apprehend the way they consider the continuation of their experience in France and to know how they feel about it.

Keywords :

Professional and student migrations. Recent foreign graduates of a master degree. Recent foreign graduates of a PhD. Change of legal status. Involvement, commitment. Associations of PhD. PhD. Recognition, promotion and professionalization of PhD.

REMERCIEMENTS

Je voudrais dédier cet espace à tous ceux qui ont contribué au développement de ma recherche.

En premier lieu, je souhaite remercier Monique Selim, ma directrice de thèse, pour son soutien et ses remarques toujours pertinentes tout au long de ces années.

Je remercie également les membres du jury pour l'attention portée à ce travail : Yann Moulier Boutang pour ses commentaires et ses pistes d'analyse si enrichissantes ; Roch Yao Gnabeli qui a fait le déplacement de Côte d'Ivoire malgré ses nombreuses responsabilités académiques ; Catherine Agulhon et Saeed Paivandi dont les réflexions et les travaux ont été des guides précieux. Merci également à Annie Benveniste d'avoir accepté d'évaluer ce travail.

Je tiens à remercier très chaleureusement l'ensemble des personnes que j'ai interviewé : sans la confiance et la sincérité qu'elles m'ont accordées cette recherche n'aurait pas été possible.

Ma gratitude va aussi aux membres de la Confédération des Jeunes Chercheurs, d'Hist Art!, d'EchFrancia, de RUSF et du Collectif du 31 mai qui ont fait en sorte que je puisse observer et participer à la vie associative. Grâce à nos échanges, le doctorat n'a pas été qu'une aventure solitaire.

Je remercie Philippe Gambette qui été déterminant dans ma rencontre avec la Confédération des Jeunes Chercheurs. Merci également aux membres d'Humanitudes, Paul, Miwon, Sébastien et Natalie pour tous ces échanges autour du doctorat.

Merci à Nicolas, Laurent et Ludovic qui m'ont accordé de leur temps pour la relecture.

Je réserve mes derniers remerciements à ma famille, spécialement à mes parents, à mes sœurs et à mon frère. Merci à Nicolas qui a été à mes côtés dans toutes les facettes de cette aventure passionnante qu'est le doctorat, sa confiance et ses encouragements ont été décisifs pour la mener à bien.

TABLE DE MATIÈRES

INTRODUCTION	p.11
Plan de la thèse	p.14
MÉTHODOLOGIE	P.18
CONSTRUCTION DE LA PROBLÉMATIQUE	p.18
DÉMARCHE ANTHROPOLOGIQUE	p.21
Le groupe étudié	p.21
Associations	p.24
PRISE DE CONTACT ET IMMERSION	p.26
DÉROULEMENT DU TERRAIN	P.30
AU SEIN DES ASSOCIATIONS	p.30
ENTRETIENS	p.31
RAPPORT AU TERRAIN	p.33
IMMERSION AU SEIN DES ASSOCIATIONS	p.34
IMMERSION-DISTANTIATION	p.37

PREMIÈRE PARTIE

LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS À L'ÈRE DE LA GLOBALISATION

CHAPITRE I. SOCIOLOGIE DE L'ÉTUDIANT ÉTRANGER	p.41
I.1 Étudiants étrangers, étudiants internationaux, mobilité étudiante internationale	p.44
La collecte des données sur les étudiants étrangers	p.46
Ressortissants des pays tiers	p.49
Jeunes diplômés étrangers	p.51
Jeunes chercheurs	p.51
1.2 Données statistiques	p.53
1.2.1 Les étudiants étrangers et/ou en mobilité internationale dans le monde	p.53
Principaux pays d'accueil des étudiants en mobilité internationale	p.54
La répartition des étudiants en mobilité internationale par niveau d'études	p.55
Répartition des étudiants en mobilité par discipline	p.55
Principales régions d'origine des étudiants en mobilité internationale	p.56
La part des femmes dans la mobilité internationale	p.56
1.2.2 Les étudiants étrangers et/ou en mobilité internationale en France	p.57
La répartition des étudiants en mobilité internationale par pays de provenance	p.57
La répartition par domaine et par niveau d'études	p.57
La part des inscrits en doctorat	p.60
1.3 Analyse du groupe étudié	p.63
Caractéristiques du groupe étudié (sexe, nationalité)	p.64
discipline et niveau d'études	p.64
Profil socio-économique	p.65
Capital culturel	p.65
Trajectoire scolaire précédente	p.66

Expérience professionnelle	p.66
« Capital biographique voyageur », « capital voyageur », « capital international »	p.67
Leur représentation de la France	p.69
Les motivations de la mobilité	p.71
Apprendre la langue. Poursuivre des études	p.71
Avec leurs familles	p.71
Conditions de vie	p.72
Financement des études	p.72
Logement	p.72

CHAPITRE II.

CADRE RÉGLEMENTAIRE D'INSERTION DES ÉTUDIANTS

p.75

II.1 Évolution de la réglementation des étudiants étrangers

p.78

Contestation et mobilisation des étudiants

p.80

II.2 Les enjeux d'une gestion interministérielle. Logiques contradictoires qui opposent les ministères chargés des étudiants étrangers

p.90

II.3 L'accueil des étudiants étrangers : d'une question politique vers un enjeu économique. Un changement d'orientation fondamental

p.99

Rapport Weil

p.101

L'embauche des étudiants étrangers formés en France

p.105

Critiques au rapport Weil. L'analyse de Serge Slama

p.108

Procédure pour l'octroi d'une carte « scientifique »

p.110

L'analyse des chercheurs sur la procédure du titre « scientifique »

p.112

II.4 Nouvelle orientation. Rayonnement universitaire et retombées économiques.

p.117

Rapport Claeys

p.117

Analyse du dispositif d'accueil des étudiants étrangers : une multiplicité d'acteurs

p.123

Guichets uniques et dépôts groupés

p.130

Améliorer l'information et l'orientation

p.131

L'agence ÉduFrance (Campus France)

p.133

CHAPITRE III. CONTEXTE DE LA THÈSE. LE COLLECTIF DU 31 MAI

p.140

La mobilisation du Collectif du 31 mai

p.141

Le Collectif du 31 mai

p.142

Les actions du Collectif

p.145

a. Communication

p.145

b. Réseaux sociaux

p.146

c. Manifestations

p.147

d. Parrainages

p.148

Les motifs du refus de changement de statut

p.150

e. Le collectif du 31 mai et l'administration

p.153

Le nouveau gouvernement impulse des changements

p.155

L'engagement du collectif du 31 mai

p.159

CHAPITRE IV.

PÉRIODE CHARNIÈRE : DE LA FIN DES ÉTUDES À L'EMPLOI

p.164

IV.1 Le changement de statut

p.170

IV.2 Le retour	p.175
IV.3 Le non retour	p.181

DEUXIÈME PARTIE :
PROFESSIONNALISATION, RECONNAISSANCE ET VALORISATION
PROFESSIONNELLE

CHAPITRE V. LA RELATION DES DIPLÔMES « HAUTEMENT QUALIFIÉS » AU
MARCHÉ DE L'EMPLOI

	p.187
Formation, diplômes et marché de l'emploi	p.187
La particularité de l'enseignement supérieur français : les universités et les grandes écoles	p.188
Le doctorat	p.190
Disparité disciplinaire	p.194
Place à la professionnalisation	p.197
La professionnalisation dans le cadre du processus de Bologne	p.203

CHAPITRE VI. L'ESPACE EUROPÉEN DE LA RECHERCHE ET LA SOCIÉTÉ DE
LA CONNAISSANCE

	p.206
De la déclaration de la Sorbonne au processus de Bologne	p.206
Le contexte en France	p.206
Les critiques au projet de « modernisation » des universités	p.208
Vers un système convergent des diplômes et des cursus	p.209
Le contexte en Belgique	p.211
Harmonisation, Employabilité et Mobilité	p.214
La stratégie de Lisbonne et l'Europe de la connaissance	p.216
L'avènement des chercheurs entrepreneurs	p.218
« L'esprit d'entreprendre » des chercheurs-entrepreneurs et la formation doctorale	p.224
L'institutionnalisation de la professionnalisation doctorale	p.231
La professionnalisation vue par les étudiants	p.235

CHAPITRE VII. LE CONTEXTE DE VALORISATION PROFESSIONNELLE DU
DOCTORAT

	p.241
VII.1 Diversification de l'emploi des docteurs : manque de reconnaissance du doctorat et méconnaissance des compétences des docteurs	p.243
Les profils des docteurs et le choix de la thèse	p.251
Les docteurs anticipent-ils la poursuite professionnelle	p.252
VII.2 Un parcours doctoral tout tracé ?	p.259
Écart disciplinaire et financement	p.259
Financement et perception du statut du jeune chercheur	p.262
Les bourses et les libéralités	p.265
Les doctorants contractuels et les autres	p.269
VII.3 Mission sur la reconnaissance professionnelle du doctorat	p.273
Enjeux de négociation	p.276
Les conventions collectives et la rémunération des docteurs	p.277

Tournant culturel et transition culturelle	p.283
VII.4 Formations professionnelles, participation associative : des voies menant le doctorat hors des universités	p.285
La durée de la thèse	p.298
La septième année de la thèse et la préfecture	p.308
CONCLUSION	p.312
ANNEXES	p.319
BIBLIOGRAPHIE	p.331

LISTE DE DOCUMENTS

Tableaux :

Tableau 1.

Répartition des étudiants étrangers par discipline et niveau à l'université (2015-2016) p.58

Tableau 2.

Top 15 des pays affichant la plus forte progression en mobilité entrante depuis 2009 p.59

Tableau 3.

Nombre d'étudiants étrangers inscrits à l'université et hors université p.60

Tableau 4.

Évolution des effectifs inscrits en doctorat par filière p.60-61

Tableau 5.

Sexe et pays d'origine des interviewés p.64

Tableau 6.

Évolution du taux de chômage au bout de trois ans de vie active des diplômés bac+5 et bac+8 p.190

Figure A

Cadre de développement du chercheur ou *researcher development framework* créé par Vitæ p.246

Figure B

Référentiel des compétences des docteurs p.247

En annexes

Tableau 7. Nomenclature des filières de doctorants et des étudiants en master p.320-321

Tableau 8. Classification des domaines scientifiques et technologiques p.321

Principaux événements de la valorisation professionnelle p.322

Acteurs de la valorisation du doctorat. Acteurs spécialisés ABG l'Intelli'Agence p.325

EHSSS-Alumni p.328

INTRODUCTION

Malgré les enjeux diplomatiques, politiques et économiques qu'implique l'accueil des « étudiants étrangers », depuis les années 1980 une politique restrictive est menée à leur égard en France. Alors qu'auparavant les étudiants étrangers bénéficiaient d'un régime spécial, à partir de ces années-là, certaines obligations seront instaurées pour leur inscription : une pré-inscription, un test de français, la justification de la réalité des études, des ressources financières suffisantes, un hébergement ou même l'interdiction de rester à la fin des études et d'accéder au changement de statut. Dorénavant, les étudiants étrangers seront associés à une forme d'immigration. Associés à une catégorie d'immigration, ils sont considérés avant tout comme des « immigrants » et n'ont pas comme des « étudiants ». À cette époque s'établit une autre distinction. Les étudiants ne sont pas une catégorie unifiée. On les distingue et ils reçoivent un traitement différent selon qu'ils sont originaires des pays européens, des Etats-Unis, du Japon ou d'Australie ou qu'il viennent des *pays tiers*. À la fin des années 1990, cette politique mène à une forte baisse des étudiants étrangers (originaires des pays Africains, notamment) et à une hausse des étudiants « européens ».

Alors qu'en 2007, le changement de statut d'étudiant à celui de salarié est inscrit dans la loi, en 2011 une circulaire du gouvernement exige que les demandes à ce sujet soient traitées avec rigueur. Les refus de changement de statut pour les jeunes diplômés étrangers se multiplient mais ils se mobilisent pour l'abrogation de la circulaire. La mobilisation soulève la question de l'accès au marché de l'emploi pour les jeunes diplômés étrangers. La jeunesse formée en France avec les valeurs de l'universalisme, de l'égalité et de la fraternité est brusquement renvoyée à « sa » nationalité et au retour au pays. Les jeunes diplômés étrangers dénoncent une discrimination et mettent en question le traitement dont ils font l'objet.

Cette circulaire a nui à l'image internationale de la France comme pays d'accueil pour des étudiants étrangers. Pour la restaurer, entre 2012 et 2016, diverses modifications réglementaires se sont succédées : abrogation de la circulaire du 31 mai (2012), loi sur l'enseignement supérieur (2013), loi sur l'immigration (2016). Ces textes visent à améliorer l'accueil, à simplifier les démarches administratives et à faciliter une première expérience professionnelle. Elles rappellent également les enjeux politiques, diplomatiques et les retombées économiques qui résultent de l'accueil des étudiants étrangers ainsi que leur contribution à l'image et au positionnement de l'enseignement supérieur français à l'international. S'ils réclamaient auparavant le droit de s'inscrire à l'université,

ils demandent aujourd'hui la possibilité de réaliser une première expérience professionnelle en France. Tout ceci contribue à ce que les enjeux autour des étudiants étrangers changent. Désormais il s'agit d'attirer les « talents étrangers ». Il est de plus en plus question des opportunités, des démarches administratives et des possibilités qu'a le jeune diplômé étranger pour rester en France à l'issue de ses études.

Les trajectoires des jeunes diplômés et des jeunes chercheurs interviewés montrent que la réglementation rythme leur séjour en France et peut déterminer la suite de leur parcours. Elle est aussi présente dans le travail des associations de soutien aux étudiants et aux chercheurs étrangers. Puisqu'ils apportent des informations et des conseils, les bénévoles de ces associations doivent connaître la loi et sont incités à en suivre les modifications. Entre 2011 et 2016, la réglementation concernant l'accueil et le séjour des étudiants et des jeunes chercheurs étrangers est constamment modifiée. Les associations avec lesquelles j'ai travaillé, ont suivi les discussions sur le terrain parfois en apportant leurs propres contributions. Ces modifications ont également concerné le doctorat. Je m'applique ainsi à connaître la réglementation à l'égard des étudiants étrangers, à suivre l'évolution et les changements selon le contexte socio-économique et politique de l'époque et à comprendre les enjeux du statut de l'étudiant étranger ainsi que sa place sur le marché de l'emploi en France.

Étant donné que les démarches administratives peuvent influencer et/ou déterminer la suite de son parcours, le jeune diplômé étranger se trouve à une période charnière, un moment de transition entre la fin des études et la première expérience professionnelle au cours duquel réussir son projet professionnel signifie « réussir » son séjour en France. Je propose de traiter le devenir professionnel des jeunes diplômés de master 2 et/ou d'un doctorat, principalement dans les domaines des arts, langues, lettres, sciences humaines et sociales (ALLSHS).

Pour les diplômés de master et surtout de doctorat, différents facteurs interviennent dans la poursuite professionnelle et ne les exemptent pas de connaître des situations de précarité. Parmi ces facteurs, la discipline de spécialisation et les conditions de réalisation des études (notamment le financement et la durée de la thèse) déterminent la poursuite professionnelle. Les doctorants constatent que le doctorat n'est pas une certitude menant à l'emploi et ils se demandent : Que faire avec un doctorat quand il n'y a pas la certitude de pouvoir intégrer l'enseignement supérieur ? Quelles garanties d'emploi offre-t-il ? Ces interrogations m'ont conduite à suivre des associations de doctorants s'intéressant particulièrement, elles aussi, à la question des débouchés professionnels

pour les docteurs (pour les associations de docteurs) et à la question administrative de l'accès au marché de l'emploi français pour les étudiants étrangers (pour ce qui est des associations de soutien aux étrangers).

Le fil thématique de la thèse est donc la question du devenir professionnel des jeunes diplômés étrangers face à une administration méfiante ou contraignante et à des débouchés professionnels incertains. Les perspectives professionnelles se sont avérées être au centre de débats notamment pour ce qui concerne le doctorat. En effet, le manque de reconnaissance professionnelle, la professionnalisation du doctorat, l'ouverture au secteur privé et en général au marché de l'emploi ont occupé un espace de discussion en France mais aussi à l'échelle européenne auquel participent les jeunes chercheurs, les associations de doctorants et de docteurs, des acteurs spécialisés, les écoles doctorales, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que les entreprises. Chacun de ces acteurs pose des questions et entreprend des actions concernant l'emploi des docteurs. Prenant une part active, ce sont les associations de doctorants qui m'ont amenée à suivre ces échanges. Dans ce cadre, mon objectif est d'analyser les différentes approches de ces échanges, de montrer la logique, les arguments et les interactions entre les différents acteurs du doctorat en privilégiant effectivement l'implication des associations de doctorants et le point de vue des jeunes chercheurs.

Les enjeux économique-politiques de la question des étudiants étrangers sont indiscutables, tout comme les défis soulevés pour l'emploi des plus diplômés (master et doctorat). Toutefois à partir d'une démarche anthropologique centrée sur le vécu des jeunes diplômés étrangers, je voudrais insister sur les initiatives, les actions, les discours et l'implication active des associations de doctorants dans la reconnaissance de l'emploi des docteurs, sur la manière dont elles se sont appropriées l'orientation du doctorat vers l'entreprise et dont elles ont mis en avant la situation des jeunes chercheurs étrangers. Les analyses seront ponctuées par les trajectoires des jeunes chercheurs afin de mettre en perspective leurs interrogations sur leur devenir professionnel au regard des difficultés administratives (contraintes ou freins qu'ils rencontrent pour accéder au marché de l'emploi en France) et de leurs perspectives professionnelles.

Plan de la thèse

La thèse est articulée en deux parties. La première partie est composée de quatre chapitres. Dans le premier chapitre (I.1), j'aborde les principaux travaux sur les étudiants étrangers et j'analyse les principales notions utilisées pour désigner cette population - « étudiant étranger », « étudiant international », « mobilité internationale étudiante » - afin de montrer que selon le point de vue adopté, la notion met l'accent sur différents aspects. « Etudiant étranger », par exemple, renvoie à la nationalité ou au pays d'origine de l'étudiant. « Étudiant en mobilité internationale », souligne le déplacement d'une personne avec l'objectif de mener des études dans un autre pays. Pour préciser mon analyse, j'introduis les notions de « ressortissants de pays tiers », « jeunes diplômés étrangers » et « jeunes chercheurs étrangers ».

La question des étudiants étrangers représente un phénomène global dont les enjeux diplomatiques, politiques, économiques sont très importants. Ainsi, je situe la mobilité étudiante internationale dans le monde et en France. Pour terminer ce premier chapitre, je dresse le profil socio-politique et je propose une première analyse des jeunes chercheurs et des jeunes diplômés étrangers interviewés.

Dans le deuxième chapitre (I.2), je m'attache à tracer les caractéristiques principales de la réglementation à l'égard des étudiants étrangers que je complète avec l'analyse des chercheurs en montrant son évolution depuis les années 1970. En me focalisant sur certaines périodes qui m'ont semblé importantes car elles ont des points communs (contexte politique électoral, contexte de crise, contestation des étudiants) avec la période analysée dans cette recherche et sur certaines modifications qui vont par la suite être déterminantes dans la réglementation des étudiants étrangers (la création du titre de séjour scientifique, par exemple). L'étude de la réglementation met en évidence une évolution constante, ce qui génère des situations très mouvantes. Pour la comprendre il est donc fondamental de suivre ces changements.

Par ailleurs, divers rapports attirent l'attention sur un dispositif d'accueil très inégal dans lequel interviennent une multiplicité d'acteurs. Les étudiants boursiers et les chercheurs ayant un contrat doctoral bénéficient de meilleures conditions d'accueil et d'un accompagnement alors que pour les étudiants ou les chercheurs « individuels » venus avec leurs propres moyens, le dispositif d'accueil est quasi inexistant. La création de Campus France est un des efforts réalisé par l'administration pour unifier, simplifier et améliorer l'accueil des étudiants étrangers.

Attirer des étudiants étrangers représente un enjeu de compétitivité pour les pays. Par son offre d'enseignement supérieur, la France se positionne comme l'un des principaux pays d'accueil des étudiants étrangers. Mais dans des contextes de crise économique ou socio-politiques bien

particuliers, les gouvernements optent pour des mesures restrictives. C'est ainsi que les pays d'accueil hésitent entre mener une politique d'ouverture et de promotion afin d'attirer les talents ou une politique de contrôle, de repli et de protection. Cependant les enjeux économiques sont très forts, surtout à l'ère de l'économie de la connaissance. Dans ce contexte globalisé favorable aux échanges, il devient de plus en plus difficile de conduire des mesures restrictives qui nuisent à l'image internationale de la France.

Dans le troisième chapitre (I.3), le suivi de l'évolution de la réglementation m'amène à traiter des modifications les plus récentes et à décrire le contexte de la thèse. Le changement de statut a été introduit dans la loi en 2006. À ce moment-là, la migration « choisie » se voulait une politique conciliant les impératifs de contrôle et les tensions d'ouverture en « diversifiant les nationalités accueillies », en réduisant l'immigration « subie », dite de droit (le regroupement familial et l'asile) et en favorisant l'accueil d'une migration hautement qualifiée. Pourtant, le 31 mai 2011, une circulaire invite les préfets à « veiller à ce que les demandes d'autorisation de travail soient instruites avec rigueur » et à ce que la procédure de changement de statut soit « l'objet d'un contrôle approfondi ». Les refus de changement de statut pour des jeunes diplômés étrangers se multiplient. Cependant, épaulés par leurs camarades français, par les directeurs d'écoles et des universités, ils s'organisent rapidement et se mobilisent contre cette circulaire. Avec la création du Collectif du 31 mai, les jeunes diplômés étrangers initient une mobilisation intéressante à plusieurs égards que je vais analyser à la lumière des propos des membres du Collectif que j'ai interviewés et en suivant leurs actions et leurs propositions sur leurs réseaux sociaux. Suite aux élections présidentielles de 2012, la circulaire est finalement abrogée par le nouveau gouvernement qui s'y était engagé et annonce la tenue d'un débat portant sur l'immigration professionnelle. Ce débat annonce des modifications favorables aux étudiants et aux jeunes diplômés étrangers concernant leur accueil.

Puisque l'on attend d'eux de rentrer dans leur pays d'origine à la fin de leurs études, l'accès au marché de l'emploi pour les jeunes diplômés étrangers est problématique. Dans le quatrième chapitre (I.4), j'aborde le changement de statut comme une étape de transition qui va de la fin des études à l'emploi. Une « période charnière » car il s'agit pour le jeune diplômé étranger de *réussir* la transition des études à l'emploi mais aussi de procéder et d'obtenir le changement de statut administratif qui l'autorise à travailler. Trouver un premier travail est déjà un défi en soi auquel s'ajoute une démarche administrative qui peut être longue et éprouvante. Si refus il y a, le retour s'impose. Il s'agit d'une démarche dont le poids symbolique est très fort étant donné que, dans la

majorité des cas, cela décide de la suite de leur projet professionnel et personnel. L'objectif de ce chapitre est donc de présenter la trajectoire de quelques jeunes diplômés et jeunes chercheurs étrangers, de rendre compte des difficultés d'accès à l'emploi et/ou pour obtenir le changement de statut. Le vécu, le ressenti et les représentations des jeunes diplômés et jeunes chercheurs étrangers sont au cœur de l'analyse.

Le « retour » dans leur pays d'origine s'impose pour tous ceux qui ont des difficultés à changer de statut ou à renouveler leurs inscriptions mais aussi pour ceux qui y sont obligés pour des considérations personnelles ou financières. À l'inverse pour des raisons semblables, certains choisissent de rester. Je vais donc également considérer ces deux situations.

La deuxième partie est composée de trois chapitres. Dans le premier chapitre (II.1), à partir d'enquêtes, j'analyse la situation de l'emploi et du chômage des diplômés de master et de doctorat. La situation de l'emploi pour ces diplômés s'explique par la particularité de l'enseignement supérieur français, clivé entre grandes écoles et universités ; et par la discipline de spécialisation. Il est donc question d'analyser la particularité de l'enseignement supérieur français et la place qu'y occupe le doctorat.

J'aborde également la question de la « professionnalisation » à l'université en France mais aussi dans le cadre de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la société de la connaissance qui incitent les États de l'Union européenne à une harmonisation des programmes, à la mobilité étudiante intra et extra européenne, ainsi qu'à la « professionnalisation » du doctorat dans le cadre de l'« employabilité » des diplômés. L'objectif de cette partie est d'aborder différents aspects qui interviennent dans la reconnaissance des diplômés de master et de doctorat sur marché de l'emploi, une reconnaissance inégale selon la discipline.

La visée du paradigme de l'économie de la connaissance est que la recherche contribue à la croissance par la connaissance et « l'innovation ». Dans le deuxième chapitre (II.2), j'analyse la construction de l'environnement propice pour que les chercheurs deviennent des « chercheurs-entrepreneurs ». Dans ce cadre, la manière de faire la recherche et le sens donné au métier du chercheur se sont modifiés profondément. Ces transformations se répercutent aussi sur la formation doctorale. Désormais chercheurs et jeunes chercheurs doivent être en mesure d'aller vers le monde économique, et la recherche qu'ils réalisent doit être « transférable », « valorisable » et/ou « brevetable ».

L'objectif de ce chapitre est donc de comprendre l'orientation de la recherche vers le monde économique et les changements dans la formation doctorale.

Pendant le période de travail de terrain, divers échanges ont tourné autour du manque de reconnaissance du doctorat et de la situation de l'emploi des docteurs. Différents acteurs - associations de doctorants, écoles doctorales, universités, acteurs spécialisés (cabinets de recrutement), mais aussi les entreprises et le ministère et l'Union européenne - y ont participé. Chaque acteur à son niveau a contribué par des actions et des propositions en faveur de la valorisation du doctorat. Ce sont les associations de doctorants que j'ai fréquentées qui m'ont amenée à suivre ces échanges que j'ai identifiés comme le « contexte de valorisation du doctorat ». J'aborde ces aspects dans le dernier chapitre (II.3).

Les enjeux autour de ces échanges sont tels qu'ils s'inscrivent dans d'importantes transformations (arrêté doctoral du 25 mai 2016 et tout récemment l'inscription du doctorat dans le Répertoire national des certifications professionnelles RNCP), et ont confirmé des tendances à l'œuvre dans les dernières décennies quant à la professionnalisation du doctorat.

D'une part, il s'agit de diversifier les débouchés professionnels pour les docteurs. Pour ce faire il faut le professionnaliser d'avantage mais aussi comprendre leur apport et leur plus-value pour les entreprises. D'autre part, les conditions de réalisation (notamment le choix, la discipline, le financement et la durée de la thèse) du doctorat semblent déterminer la poursuite de carrière. En parallèle des orientations internationales (paradigme de l'économie de la connaissance), la précarisation des contrats et la réduction du nombre de postes dans l'enseignement supérieur et la recherche mènent le doctorat vers le secteur privé.

METHODOLOGIE

CONSTRUCTION DE LA PROBLÉMATIQUE

Après avoir obtenu mon diplôme de master 2 recherche à l'EHESS en 2011, je souhaitais poursuivre en doctorat sans parvenir à définir mon projet de recherche. J'hésitais, à ce moment-là, entre un projet qui aurait plus de chances d'être financé, mené en collaboration avec le Mexique, sur une problématique de ce pays, ou un projet relevant de la réalité française. Lors d'une réunion, la remarque d'une camarade française m'avait paru très juste. Elle demandait aux étudiants étrangers : « *pourquoi venir en France étudier vos pays d'origine ?* ». En effet, pourquoi ne pas profiter du fait que j'habite en France pour étudier un phénomène de ce pays ? Surtout pour un travail en anthropologie où l'investissement et le suivi sur le terrain sont fondamentaux.

Au même moment, mes camarades de promotion avaient également du mal à définir leur projet de thèse ou de mémoire. Ils se posaient beaucoup de questions sur les débouchés professionnels et sur l'opportunité de poursuivre en thèse. Si pour ma part, la poursuite en doctorat allait de soi, en revanche, la question des débouchés professionnels était bien présente. Que faire après un master recherche ? À quoi sert un diplôme de docteur si on n'a pas la certitude de décrocher un travail avec ? Justement, concernant les débouchés professionnels, je m'aperçus alors, par des informations qui circulaient dans la presse et sur les réseaux sociaux, que les jeunes originaires des pays extra-communautaire rencontraient des difficultés administratives. Lorsqu'ils terminaient leurs études en France et qu'ils voulaient s'insérer dans le monde du travail, il leur fallait solliciter auprès de la préfecture le changement de leur statut d'étudiant à celui de salarié. Dans leurs témoignages, ils décrivaient une démarche longue et contraignante.

Nous étions en 2011, diverses informations rendaient compte de la situation de jeunes de nationalités étrangères rencontrant des problèmes administratifs après l'obtention de leur diplôme, notamment pour commencer à travailler ou pour renouveler leurs inscriptions universitaires. Le suivi de ces informations allait être déterminant dans la construction de mon sujet de recherche. Lors d'une émission télévisée, un jeune marocain dénonçait les difficultés pour changer de statut après l'obtention de son diplôme. Diplômé de la prestigieuse école de commerce, HEC, ayant obtenu une promesse d'embauche, il se retrouvait « sans papiers » confronté au refus de la préfecture d'autoriser son changement de statut de celui d'étudiant à celui de salarié. Il était sur le

plateau pour dénoncer le fait qu'il n'était pas un cas isolé et que beaucoup des jeunes diplômés étaient dans la même situation. Ainsi, ils s'étaient regroupés dans un collectif dont le but était de recenser les jeunes concernés. Le collectif avait identifié l'origine de leurs difficultés : une circulaire du gouvernement -la circulaire du 31 mai 2011, dite Guéant- qui incitait les préfets à restreindre fortement les conditions d'accès à ce changement de statut. Le collectif réclamait l'abrogation de la circulaire, étant ainsi à l'origine d'un important mouvement de jeunes diplômés étrangers, fédérés par ce collectif mais également soutenus par plusieurs autres groupes et associations dans les principales villes de France. À l'EHESS un groupe de jeunes commençait à organiser des réunions afin de discuter et d'évaluer la situation des jeunes étrangers au sein de l'école où ils représentent 50% des effectifs. J'avais assisté à ces réunions afin de m'informer et de mieux comprendre la situation. À ce moment-là, je faisais les démarches de renouvellement de mon titre de séjour.

Par ailleurs, des difficultés se posaient pour le renouvellement des inscriptions universitaires. Les cas les plus frappants concernaient les renouvellements des inscriptions en thèse questionnant la durée de celle-ci. À titre d'exemple, une jeune doctorante canadienne s'était vu refuser le renouvellement de son inscription en septième année de thèse en sociologie. Son témoignage faisait état des contrats qu'elle avait signé avec son laboratoire de recherche, des diverses responsabilités qu'elle avait assurées et de sa bonne intégration. Dans les fils de discussion, certains se demandaient comment il était possible qu'après sept années, elle n'ait pas encore terminé son doctorat ? Pour d'autres, le cas n'était pas rare, une thèse en sciences humaines et sociales est plus longue que dans d'autres domaines. Pour ces derniers, la durée moyenne variant entre cinq et dix ans. Mais la tendance, nous le verrons, sera à raccourcir la durée de la thèse à trois ans avec un maximum fixé à six ans. Une lettre de soutien signée par ses collègues, les responsables du laboratoire et le président de l'université avait été envoyée sur plusieurs réseaux. Je l'avais reçue au travers de la liste d'élèves de l'EHESS. Aux questionnements sur la pertinence du doctorat, sur les débouchés professionnels dans les domaines des sciences humaines et sociales, sur la durée de la thèse, venait s'ajouter un questionnaire supplémentaire pour les étrangers : à la fin des études ou après un doctorat, auront-ils la possibilité de travailler en France?

C'est dans ce contexte que j'ai été amenée à m'interroger sur le devenir professionnel des jeunes diplômés étrangers en France. Quelles sont les perspectives professionnelles en France pour des jeunes étrangers titulaires d'un master ou d'un doctorat français ? À quelles difficultés sont-ils

confrontés lorsqu'il s'agit d'intégrer le marché du travail dans ce pays ? Y a-t-il des postes qui leurs sont inaccessibles ? La discipline ou le domaine de compétences jouent-ils un rôle pour trouver des débouchés en adéquation à la formation ? Aux préoccupations concernant leur futur professionnel dans le champ de la recherche, telles que la difficulté à définir un projet, à trouver des débouchés professionnels en adéquation avec les études réalisées ou celle d'investir un champ très compétitif où les places sont chères, s'ajoutent des problèmes administratifs, des refus de changement de statut et différentes contraintes pour pouvoir travailler en France. Ce passage entre formation et vie professionnelle prend une dimension administrative fortement marquée pour des jeunes étrangers qui doivent montrer une bonne connaissance de la réglementation les concernant (conditions d'accueil et de séjour, droits sociaux et du travail) et doivent anticiper et planifier leur projet professionnel dans des conditions contraignantes, rythmées par des délais administratifs à respecter dans les écoles, les universités, les établissements qui les embauchent et la préfecture de police. Tous ces éléments ont été des facteurs décisifs pour la définition de mon projet de recherche. Dès lors, j'ai voulu tirer profit de la démarche anthropologique d'immersion et de réflexivité critique pour me pencher sur un sujet qui me concernait afin de mieux le comprendre.

Cette recherche doctorale est donc le fruit d'un questionnement sur le devenir professionnel des jeunes étrangers diplômés en France. La problématique est axée sur deux versants d'analyse. D'une part, la question de l'accès pour les jeunes diplômés étrangers titulaires d'un master ou d'un doctorat au changement de statut permettant l'entrée dans le monde professionnel en France. D'autre part, en dehors des contraintes administratives auxquelles ils sont confrontés, je m'attache à interroger leur trajectoire et les perspectives professionnelles notamment dans le domaine des sciences humaines et sociales.

Pour mener ce travail, je me suis rapprochée des associations de doctorants et des associations de soutien aux étudiants étrangers. Cette approche pose un certain nombre de questions sur mon travail d'immersion, du fait que je partage des caractéristiques avec le groupe abordé. En effet, en tant que doctorante étrangère, je me suis intéressée à des acteurs de ma propre société, très proches de moi (par le niveau d'études et la classe d'âge).

C'est aux questions d'ordre méthodologique que je m'attacherai à répondre dans cette partie. Dans un premier temps, je présente le groupe abordé par cette étude et j'analyse le choix du terrain. Je traite ensuite de l'accès et de mon rapport au terrain (implication et engagement au sein des associations). Enfin, j'aborde les particularités de mon travail d'immersion tout comme la manière

d'aborder la distance vis-à-vis de mon objet de recherche et certains questionnements qui s'y rapportent.

DÉMARCHE ANTHROPOLOGIQUE

L'anthropologie est un mode spécifique de connaissance défini par la singularité de sa méthode. Celle-ci est centrée sur l'enquête de terrain, produite par la relation d'immersion de l'anthropologue dans un groupe social avec lequel il construit une relation de proximité. Le groupe analysé par l'anthropologie est donné par et dans la réalité, tel qu'il est. L'enquête de terrain est toujours axée sur lui. Il était donc essentiel de partir des groupes de jeunes pour réaliser les entretiens qualitatifs individuels sur leurs trajectoires universitaires voire professionnelles en France. Avant d'identifier et de trouver ces groupes, il était clair que ce qui m'intéressait, c'était de connaître la situation des jeunes de nationalités extra-communautaires, diplômés d'un master ou d'un doctorat français et habitant en France. Le choix de la population a pu paraître large au départ et il m'a parfois été suggéré de me concentrer sur une nationalité afin de rendre compte de sa situation. Un tel choix ne se justifiait pas car l'objet de cette recherche est non pas d'évaluer la situation des Algériens, des Chiliens ou des Vietnamiens, pour ne citer que quelques nationalités mais de s'interroger sur la situation professionnelle après l'obtention d'un diplôme français de master ou d'un doctorat, des personnes originaires d'un pays hors Union européenne en France. Cela ne signifie pas non plus que je vais interroger des ressortissants de chacun des pays de cet ensemble très vaste. J'ai rencontré des jeunes originaires de quelques-uns de ces différents pays : Algérie, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Corée du Sud, Équateur, Macédoine, Maroc, Mexique, Paraguay, Philippines, Sénégal, Taïwan, Tunisie, Ukraine et Vietnam.

Le groupe étudié

Mon groupe d'étude correspond aux étudiants étrangers issus d'une nationalité extra-européenne, diplômés d'un M2 ou d'un doctorat obtenu en France, évoluant dans des associations de doctorants. Ces trois traits sont essentiels dans la définition du groupe étudié mais aussi parce qu'ils dessinent les contours du travail mené sur le terrain ainsi qu'une partie des interrogations de la recherche.

1. Le choix de la nationalité interroge la situation professionnelle après l'obtention d'un diplôme français de master ou d'un doctorat, des étudiants originaires d'un pays hors Union européenne en France pour lesquels l'accès au marché de l'emploi est plus restreint que pour les diplômés originaires d'un pays de l'Union européenne. Le profil de ces jeunes intéresse cependant les recruteurs en France qui veulent les embaucher mais se heurtent à la question du retour au pays d'origine qui se pose souvent à la fin de études pour les étudiants originaires des pays tiers. Il s'agit donc d'interroger les possibilités d'emploi en France pour ces jeunes diplômés étrangers en tenant compte d'une part, des restrictions et des démarches administratives, d'autre part de leur niveau d'études et de leur discipline.

2. Autre caractéristique des jeunes que j'ai interviewés : ils sont, soit diplômés d'un master 2, soit doctorants, soit docteurs. Je questionne ainsi les perspectives professionnelles des diplômés ayant fait de longues études - des diplômés « hautement qualifiés » - non pas tant du point de vue de « *la formation des élites* », du « *brain drain* » ou de « la fuite des cerveaux » que de leur devenir professionnel, en tenant compte des possibilités d'insertion sur le marché de l'emploi français. Je suis persuadée que l'état des débouchés professionnels pour les plus diplômés révèle une certaine réalité actuelle de nos sociétés. Il ne s'agit pas simplement d'*éduquer* la jeunesse mais de faire en sorte qu'elle *réussisse* au niveau professionnel (qu'elle trouve un travail). En 2010, Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) montre que de 2001 à 2010, le chômage des docteurs, trois ans après la soutenance est supérieur à celui des diplômés d'un master ou des diplômés des écoles d'ingénieur. Le Céreq montre aussi que pour la première fois, en 2010, les docteurs ayant soutenu leur thèse en 2007, donc trois ans après leur soutenance ont un taux de chômage « *stable* » de 10% depuis 2007. Il s'est réduit par rapport à leurs homologues ayant soutenu en 2004. Ce taux est plus bas que le taux de chômage des diplômés de master. Mais le taux de chômage des docteurs varie selon la discipline : « *L'amélioration d'ensemble des conditions d'accès au marché du travail cache cependant des grandes disparités par discipline et conditions de réalisation de la thèse. Ainsi, les docteurs en lettres et sciences humaines et sociales (LSHS), en sciences de la vie et de la terre (SVT), ont des conditions d'insertion plus délicates que les autres docteurs* ». ¹ Pour ma part, je m'intéresse particulièrement à la situation des diplômés des sciences humaines et sociales.

¹ Centre d'études et de recherches sur les qualifications. Bref n°316 novembre 2013, p.2

3. La troisième caractéristique du groupe étudié est qu'il s'agit de doctorants engagés ou gravitant autour des associations de doctorants. Une particularité de ces associations est qu'elles travaillent pour la reconnaissance du doctorat (Confédération des Jeunes Chercheurs) ou réfléchissent aux débouchés extra-académiques pour les disciplines des sciences humaines et sociales (Humanitudes, Hist'Art, EchFrancia). De la sorte, elles s'inscrivent dans un contexte de valorisation professionnelle du doctorat auquel participent non seulement les associations mais aussi les universités, des acteurs spécialisés et le ministère de l'enseignement supérieur et qui correspond à des politiques au niveau de l'Union européenne comme le processus de Bologne et l'espace européen de la connaissance. En ce sens, il s'agit de rendre compte de la façon par laquelle les associations s'inscrivent dans ce processus de valorisation et de constater que les questionnements sur les débouchés professionnels est présent chez le groupe interviewé.

Pour ceux titulaires d'un M2, ils participent à des associations de soutien aux étudiants étrangers (RUSF, Collectif du 31 mai). Il convient de noter que ces associations ne sont pas des associations organisées par nationalités. Il ne s'agit pas des réseaux d'accueil et d'intégration d'une nationalité mais d'associations pour la plupart de Français qui par conviction ont à cœur d'informer et de soutenir les étudiants et jeunes diplômés étrangers dans leurs démarches. Des étrangers de toutes nationalités se rapprochent d'elles, parce qu'ils ont des problèmes administratifs ou des questions sur les démarches. Généralement, ils y restent un peu de temps, s'impliquant dans la vie de l'association.

Ces trois caractéristiques délimitent donc le groupe que j'ai étudié en même temps qu'elles orientent le déroulement du terrain. Si j'ai suivi le contexte de valorisation professionnelle du doctorat, c'est parce que les associations que j'ai suivies travaillaient sur ce sujet et ce sont elles qui m'y ont menée. De la même façon, c'est le travail de suivi des bénévoles des associations de soutien aux étudiants étrangers et leurs connaissances de la réglementation à leur sujet qui m'ont conduite à suivre les évolutions de la loi et à connaître ce cadre réglementaire car de cette maîtrise dépendaient les conseils donnés aux étudiants et aux jeunes diplômés étrangers.

Associations

Pour trouver des groupes ayant des caractéristiques correspondant à celles recherchées, j'ai identifié des associations de soutien aux étrangers et des associations de doctorants. Parmi les premières, le Collectif du 31 mai. Les jeunes regroupés autour de ce collectif, partagent des caractéristiques communes à celles recherchées dans le cadre de cette étude : des jeunes de nationalité extra-communautaire, diplômés d'un master 2 français, à qui l'on refuse la possibilité de poursuivre une expérience professionnelle suite à l'obtention de ce diplôme. D'autre part, ce collectif avait initié un mouvement autour de cette cause, mouvement qui a mis en lumière les profils de ces jeunes et plus globalement les conditions d'accueil et de séjour des étudiants et des jeunes diplômés étrangers. La Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC) est un autre groupe qu'il m'a semblé également important de contacter. La CJC regroupe une trentaine d'associations de doctorants travaillant pour la reconnaissance et la valorisation du doctorat. En 2006, elle a mené un sondage portant sur la situation des jeunes chercheurs d'origine étrangère, puis une enquête en 2010. Les résultats présentés lors d'un communiqué de presse en septembre 2012 montraient « *une population négligée. Les jeunes chercheurs de nationalité étrangère venus travailler en France sur un projet de recherche sont confrontés à des situations problématiques en matière d'accueil, de titre de séjour, et sont victimes de discriminations en matière de contrat de travail, de logement et de droits sociaux* ».²

À partir de cette base, je me suis rapprochée d'autres associations. Un large éventail existe en France. Tout d'abord, dans les universités plusieurs types d'associations destinées aux étudiants ou aux doctorants. Elles s'organisent par discipline, par domaine, par faculté ou par université. D'autres regroupent des jeunes d'un même pays et fonctionnent comme des réseaux d'accueil pour les nouveaux arrivants. Certaines portent une expertise plus spécialisée sur les questions des étrangers en France. D'autres encore, se sont créées à partir d'une revendication, comme par exemple : « *une carte d'étudiant=un titre de séjour* » pour les jeunes de RUSF ou « *l'abrogation de la Circulaire Guéant* » pour le Collectif de 31 mai. Par ailleurs, des associations proposent un accompagnement professionnel pour favoriser une meilleure intégration à l'emploi. Parmi cette variété d'associations, j'ai suivi des associations de soutien aux étrangers (pour leur expertise sur le sujet) et des associations de doctorants à Paris (pour les actions entreprises autour de la professionnalisation et du doctorat). Relevant du premier type, le Réseau Universités Sans Frontières, RUSF Paris 1, basé sur le site de l'université à Tolbiac, fait partie d'un réseau national qui « *se donne pour objectif de*

² Voir ici, <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/positions/communiqu-2012-09-26.pdf> le communiqué de presse.

fédérer les initiatives existantes en faveur des étudiants étrangers »³ et de contribuer à changer la perception générale de ces étudiants au sein des universités. À Paris, le réseau est présent dans les universités de Panthéon-Sorbonne, Sorbonne-Nouvelle, et l'Upec. En région parisienne, sur les universités de Nanterre-La Défense, Est-Créteil, Seine Saint-Denis et Marne-la-Vallée. RUSF Paris 1 apporte un soutien aux étudiants étrangers au travers de permanences juridiques et d'un accompagnement en préfecture.

Par ailleurs, je me suis également tournée vers des associations de doctorants en sciences humaines et sociales, intéressée par les actions et les discussions qu'elles mènent autour de la question de la professionnalisation des chercheurs dans ces domaines. Humanitudes, par exemple, est une association qui se positionne comme un des acteurs de la valorisation du parcours doctoral dans ces disciplines. L'association organise des séminaires et des rencontres, notamment l'atelier *Valorisation de la thèse*, mais elle a surtout l'ambition d'être un pont entre le secteur non académique et les doctorants et docteurs en sciences humaines et sociales. C'est à cette activité que l'association se consacre presque exclusivement depuis 2014, notamment par l'organisation de *after-works* et de petit-déjeuners. Je me suis également intéressée à Hist'Art ! *La communauté des historiens de l'art*. À la tête de cette association, un groupe de jeunes femmes enthousiastes a organisé de mai à décembre 2014, une série de séminaires professionnels intitulée : *Le docteur en histoire de l'art, acteur de son projet professionnel vers l'entreprise*. Destinés au début aux diplômés dans ce domaine mais vite élargis aux diplômés des sciences humaines et sociales, ces séminaires ont été pour moi le cadre d'intéressantes rencontres avec des doctorants et l'occasion de suivre des réseaux et des discussions concernant la professionnalisation des docteurs. Ces mêmes questions m'ont rapprochée de EchFrancia, le réseau de chercheurs Chiliens en France. Bien que ce soit un groupe qui réunisse des jeunes d'une même nationalité, et à la base autour d'un même domaine, les sciences de l'éducation, l'équipe actuelle est dans une logique d'ouverture à différents sujets et à d'autres nationalités. L'association propose des séminaires et un colloque annuel. Lors de l'édition 2014, dont le but était de discuter des nouvelles perspectives de recherche en sciences humaines et sociales, EchFrancia a manifesté son intérêt pour mon travail de recherche au vu de leurs axes d'étude portant notamment sur la professionnalisation pour les jeunes chercheurs.

³ Renseignements tirés de la page internet. https://fr-fr.facebook.com/rusfparis1/info/?tab=page_info

Une fois identifiés ces groupes, j'ai pris contact avec eux. Un travail d'immersion au sein de ces associations pendant presque trois ans, sous différentes formes a précédé la rencontre avec des jeunes diplômés et des jeunes chercheurs étrangers pour les interviewer. Ma participation à ces associations m'a également permis de prendre part à de nombreuses discussions, notamment autour de la valorisation professionnelle et au sujet de l'accueil et de la situation des étrangers en France. J'ai complété mon travail de terrain et la recherche des jeunes à interviewer lors de ces réunions. Ainsi, à partir du travail réalisé au sein des associations, j'ai mené des entretiens ouverts en face-à-face avec des jeunes étrangers diplômés d'un master 2, d'un doctorat ou des doctorants engagés ou participant à ces associations. Mes entretiens interrogent leur trajectoire professionnelle et personnelle, à savoir ce qu'ils faisaient avant de venir en France, ce qui les a motivé à venir étudier en France, les études poursuivies, les expériences professionnelles (s'il y en a), ou les projets professionnels. J'interroge aussi leurs perceptions et leur vécu.

PRISE DE CONTACT ET IMMERSION

Au départ, le premier groupe que j'avais prévu de contacter était le Collectif du 31 mai. À cette fin, le principal moyen était leur page web ou leur page Facebook. Mais dans ce cas, les réponses ont tardé à venir. Au moment où j'ai fait mon inscription doctorale, leurs activités étaient de plus en plus rares et le groupe commençait déjà à s'éparpiller. Il y avait encore des actualités politiques qui ont pu le fédérer, à savoir la discussion sur le projet de loi sur l'immigration qui à l'époque était prévu pour janvier 2014, mais depuis quelques mois le groupe n'organisait plus d'action ni de réunion. Par ailleurs, mis à part un noyau de membres actifs, le groupe était en majorité constitué de membres virtuels. Il n'y a donc pas eu la possibilité de rencontrer le collectif en tant que groupe mais je me suis entretenue avec trois de ces membres. En revanche, j'ai eu l'occasion de connaître la vie associative avec RUSF, la CJC, Humanitudes et d'autres associations de doctorants.

En réalité, même si elles ont une adresse postale, très peu d'associations ont un siège physique, le contact se fait par le biais des réseaux sociaux. Ces associations reçoivent des dizaines de mails par jour, ce qui ne facilite pas l'échange direct avec leurs membres. Le contact avec des représentants demande du temps. Comme pour le Collectif du 31 mai, j'avais essayé à plusieurs reprises de contacter la CJC grâce à leur page web. Une première réponse : mon mail est en cours de traitement. Quelque temps après, en mars 2013, les membres sont trop occupés pour une rencontre

mais ils m'indiquent qu'ils devraient être plus disponibles pour discuter dans les semaines suivantes. Ce délai écoulé, j'envoie un mail de relance mais je n'obtiens plus de réponse. Entre-temps, j'ai rencontré l'équipe de RUSF Paris 1 lors d'une de leur permanence à Tolbiac. Je les ai suivis quelques mois et j'ai assisté à des permanences au cours desquelles j'ai pu observer à la fois des jeunes venus les solliciter au sujet de leurs inquiétudes et de leurs problèmes administratifs mais aussi la manière dont les bénévoles leur ont apporté leur aide. Lors d'une des permanences de RUSF, ils ont reçu une lettre d'une assistante sociale leur demandant de faire un stage avec eux. Ils étaient ravis de recevoir cette lettre mais le réseau était dans l'incapacité d'accueillir des stagiaires. Ce geste m'a donné l'idée d'employer la même méthode d'approche avec l'association Humanitudes.

Lors de ma prise de contact par le biais de sa page internet, je me suis présentée, j'ai parlé de ma recherche doctorale et j'ai sollicité auprès d'eux la possibilité de faire un stage. Cette proposition était également liée au fait que lors de mon inscription doctorale, mon parcours devait être validé par un stage. Je me suis dit que ce serait une bonne manière d'attirer leur attention tout en effectuant la validation de mon stage. Leur réponse, en effet, n'a pas tardé à venir, suivie d'une proposition de rencontre. Elle a eu lieu durant les Journées de l'Association nationale des docteurs -l'ANDÈS- à Jussieu en juin 2013. J'ai fait la connaissance des membres d'Humanitudes mais j'ai discuté principalement avec son président. Une petite association de doctorants sollicitée par une de leurs pairs pour effectuer un stage : la proposition les avait agréablement surpris. Leur première réaction quand nous nous sommes rencontrés a été de m'inviter à les rejoindre au même titre que les autres membres puis l'idée de me proposer un stage leur a paru intéressante. Ainsi, on a procédé aux démarches administratives nécessaires et le stage a débuté en novembre 2013. Mais revenons pour le moment à la journée de l'ANDÈS. L'association nationale des docteurs, qui rassemble les docteurs en France, est un des principaux acteurs du doctorat. « *En rassemblant tous les acteurs, l'ANDÈS souhaite entamer une réflexion collective [lors de ces journées] sur ce que représente le doctorat et sur les blocages actuels à la reconnaissance des docteurs et à leur employabilité. Le format proposé permettra aux participants d'échanger entre eux et d'apprendre les uns des autres* ».⁴

Ma rencontre avec la CJC a été finalement le fruit du hasard. Lors de ces journées, j'avais participé avec trois autres doctorants et un docteur à l'atelier *Ministre d'un jour*, organisé par Adoc Talent Management. Les consignes stipulaient que « *les participants à l'atelier seront amenés à débattre*

⁴ Voir page 4 http://jcfcd.fr/wp-content/uploads/2015/07/ANDes-Livre_blanc_ICFD_2013.pdf

des politiques menées par l'État concernant le doctorat et les docteurs ». Dans la mesure où nous partageons une caractéristique commune -à l'exception du docteur, franco-chinois, nous étions de nationalités étrangères : un Vietnamiens, une Marocaine, une Coréenne et une Mexicaine- les organisateurs nous ont suggéré de réfléchir à la situation des jeunes chercheurs étrangers. Un petit groupe s'est formé ponctuellement autour de nous. Afin de mettre par écrit nos propositions⁵ après la discussion et la restitution de l'atelier, nous avons échangé plusieurs mails et nous nous sommes réunis une fois. Au vu de notre contribution lors de l'atelier, un des membres actifs de la CJC a profité de la création de ce mini-groupe pour nous inviter à faire partie du chantier jeunes chercheurs étrangers de la confédération.

Le hasard aidant, mon contact avec la CJC était finalement établi. J'acceptai la proposition de rejoindre ce chantier. À cette fin, j'ai rencontré leur représentant en juillet 2013 au jardin du Luxembourg. À cette occasion, il est revenu sur l'histoire de la CJC, m'a expliqué les caractéristiques du chantier, les dossiers traités et il m'a également donné plusieurs documents. Je lui ai expliqué le propos de ma recherche et l'intérêt que je portais à la CJC et à leurs actions. Il a donc réitéré la proposition d'intégrer le chantier, ce qui m'a paru une très bonne occasion de participer de l'intérieur à la CJC. Par la suite, il me fallait trouver une association de doctorants adhérente à la CJC pour en faire partie. Normalement, l'adhésion à une association se fait par affiliation universitaire, sauf que, inscrite à Paris 1 à ce moment-là, aucune association de cette université n'était membre de la CJC. Il m'a recommandé deux associations membres, Redoc et l'ANCMSP. La première, le Réseau des doctorants et docteurs d'université Paris-Est est une association qui aurait pu me correspondre selon le critère de la proximité géographique. En effet, l'IEDES, mon laboratoire de rattachement d'alors se situe à l'est parisien. L'Association nationale des candidats aux métiers de la science politique était intéressante du point de vue du domaine. Cette association était à ce moment-là, la seule qui pouvait se réclamer du domaine des sciences humaines et sociales au sein de la CJC. L'ANCMSP à la différence des autres associations membres de la CJC est d'envergure nationale et intègre à la fois des docteurs et des doctorants.

En septembre 2013, j'ai adhéré à l'ANCMSP et ensuite à la CJC. À quelques jours de mon adhésion, une assemblée générale, qui se présente sous la forme d'un week-end de travail intensif, allait se tenir à l'Université Paris-Est. Lors d'une assemblée générale à la CJC, une séance plénière se

⁵ Ces propositions ont été consignées dans le livre blanc des journées que je viens de citer, p32-36.

déroule le samedi matin. L'après-midi ont lieu trois sessions des ateliers de chantiers d'une durée d'une heure environ. De leur restitution découle une discussion sur les objectifs de l'année. Dimanche matin, une autre séance plénière et une dernière séance d'ateliers, précède la discussion sur les motions à voter. Ce vote constitue un moment fort du week-end. À l'occasion de ma première assemblée générale, je suis arrivée en début d'après-midi pour une session d'atelier. Il n'y a pas eu de chantier jeunes chercheurs étrangers. Pendant la discussion sur les objectifs de l'année, tous les présents se sont mis d'accord quant à la priorité de ce chantier seulement personne n'a voulu en prendre la responsabilité. Pourtant, sans responsable, il n'y pas de chantier. Les participants ont tenté de motiver l'ancien responsable mais lui, un peu gêné, a dit ne plus pouvoir assurer cette tâche. Était-on en train de tirer un trait sur le chantier étrangers ? C'était pourtant ce qui avait motivé mon adhésion à la CJC. Une autre doctorante de La Rochelle affichait son intérêt mais elle venait aussi de rejoindre la CJC. Je me voyais mal prendre seule la responsabilité d'un chantier en tant que doctorante récemment arrivée et en tant qu'anthropologue s'approchant de la CJC afin de connaître leur fonctionnement. Elle éprouvait un sentiment similaire. L'ancien responsable a tenté de nous rassurer, en nous disant que si l'on prenait la responsabilité du chantier, il s'engageait à nous épauler et à nous appuyer et soutenir dans notre travail. Face au risque de ne pas trouver de responsable, nous nous sommes mutuellement engagées à partager ce rôle pour le chantier jeunes chercheurs étrangers. Cette implication aura des conséquences non négligeables sur le déroulé de ma recherche.

Hist'Art! fait partie des associations proposant des séminaires en faveur de la valorisation du doctorat. Dans un échange de bons procédés, l'association avait invité les membres d'Humanitudes à assister à ses séminaires et à relayer l'information. Comme je l'ai déjà mentionné, ce type d'événements était pour moi un terrain de recherche favorable pour rencontrer des jeunes diplômés à interviewer. J'ai donc saisi l'occasion et assisté à la série de quatre séminaires entre mai et décembre 2014. Je serai ensuite invitée à participer à une table-ronde lors du troisième séminaire pour le compte d'Humanitudes. Avec le réseau de chercheurs Chiliens en France, EchFrancia, le contact s'est fait d'une toute autre manière. L'association s'est créée autour d'un colloque annuel qui se déroule au mois de novembre. J'ai participé au colloque de 2014 avec une communication. Mon approche et mon sujet de recherche ont retenu l'attention du bureau qui m'a proposé de suivre les activités de l'association, mais aussi d'y participer activement. D'abord en organisant avec une autre camarade un atelier sur l'état des débouchés professionnels pour les docteurs, ensuite pour présenter

les actes du colloque, et participer à l'organisation du prochain colloque. Nous avons donc établi une relation de collaboration.

C'est donc principalement autour de ces associations que j'ai mené l'essentiel de mon terrain de recherche. Ma rencontre avec celles-ci m'a également permis de fréquenter d'autres acteurs du doctorat, comme l'atteste les Journées de l'ANDÈS. Leurs discussions et leurs rencontres constituent le contexte de valorisation professionnelle du doctorat sur lequel je vais me pencher dans le dernier chapitre. Que ce soit sous la forme d'un stage, en tant que membre actif dans un chantier ou en tant que doctorante, les premières relations avec les groupes étaient nouées.

DEROULEMENT DU TERRAIN

AU SEIN DES ASSOCIATIONS

Dans cette partie, il sera question du déroulement du terrain, de la particularité de travailler avec ses pairs, de ce que représente pour l'anthropologue le fait de faire ses recherches dans le pays et la ville même où il réside. En tant que doctorante étrangère qui enquête sur la situation dans laquelle se trouvent ses pairs - une problématique par laquelle je suis potentiellement concernée -, je me suis intéressée à des acteurs de ma propre société, qui se situent non pas au plus loin de moi, ni dans le passé mais au plus proche de moi, au même niveau d'études, d'une même classe d'âge, de nationalité hors Union européenne et qui se rattachent à la problématique considérée par la recherche soit au changement de statut d'étudiant à celui de salarié. J'ai donc pu tirer profit de ma condition et de ma position pour accéder et me maintenir dans le terrain. Un défi important a été d'entretenir la distance nécessaire à l'analyse.

Étant donné que mon terrain se situe en France, à Paris, dans l'endroit où je vis et où je travaille, il n'y a pas vraiment eu de rupture ni spatiale, ni temporelle avec mon terrain. Ce travail de terrain consistait à suivre les associations que je viens de citer et ainsi à participer à des réunions, des tables rondes, des présentations d'enquêtes, des journées d'études, des colloques, des rencontres, des

forums ou des salons organisés par les associations ou par différents acteurs, soit portant une expertise sur la situation des étrangers en France, soit sur le doctorat. Pour ce dernier type d'acteurs, citons par exemple Adoc Talent Management, un cabinet de recrutement, spécialisé dans le recrutement des docteurs, l'APEC, l'association pour l'emploi des cadres, l'Association Bernard Grégory ou ABG Intelli'Agence, l'EHESS-Alumni et des séminaires ou des formations proposées par le Centre de formation des doctorants à l'initiative professionnelle (CFDip) de l'Université Paris Sorbonne Cité, ou encore, des séminaires ou des ateliers de cette université ou de l'EHESS. Concernant la situation des étrangers, citons la CJC, Acc&s, le service d'accueil des étudiants étrangers, le Réseau Européen des migrations, REM et RUSF. Je suis entrée en relation avec mes interlocuteurs par le biais des associations ou lors de ces réunions. J'ai alterné mon travail de recherche et mon travail à mi-temps dans un collège.

Le travail d'immersion sur le terrain commence en mars 2013 avec RUSF, se poursuit en juin et juillet par la rencontre avec Humanitudes et la CJC et ensuite en octobre et novembre de la même année quand j'intègre les deux associations. À partir de ce moment, les réunions, les discussions et les rendez-vous sur la valorisation professionnelle du doctorat se succèdent. D'autre part, pendant cette période la réglementation concernant l'accueil et le séjour des étrangers en France évolue constamment. Le travail d'immersion devient alors un travail d'implication et un suivi soutenu de ces deux thématiques.

ENTRETIENS

Une fois le contact avec les associations établi et le travail d'immersion commencé, je suis rentrée en rapport avec des jeunes. La manière de procéder a été la suivante : j'ai assisté aux séminaires, aux rencontres ou aux colloques organisés par les associations ou d'autres acteurs de la valorisation professionnelle ou sur la situation des étrangers. Lors de ces événements, je discutais avec des jeunes qui assistaient eux aussi à ces réunions. Je présentais ma recherche doctorale en anthropologie, et j'expliquais le fait que je souhaitais connaître leurs parcours en France. De la sorte, ayant obtenu leurs coordonnées, je suis revenue vers eux en général par mail en leur proposant un entretien en face-à-face. Au moment du rendez-vous, nous avons déjà discuté sur le propos de ma recherche mais je revenais à nouveau sur celle-ci. Une fois posé ce cadre, il n'était pas question de poser des questions et de diriger les réponses mais de donner libre cours au récit des

trajectoires, aux souvenirs de la personne. Cette démarche a suscité différentes réactions. Pour quelques-uns ce procédé a été un peu déstabilisant, d'autres se sont posés des questions sur la finalité des entretiens mais en général pour la plupart d'entre eux, un sentiment de confiance s'est installé et ils se sont livrés aisément. Ceux qui n'étaient pas très à l'aise avec les questions ouvertes m'ont dit qu'ils auraient préféré un questionnaire pour préparer les réponses. Pour d'autres qui étaient pourtant très à l'aise à l'oral, cela représentait un début un peu intimidant. Par exemple, une docteure m'a présenté son parcours en quatre phrases mais a dit ensuite : « peut-être qu'il faudrait me poser des questions ? » Ce à quoi, j'ai demandé une précision et elle a repris aisément la parole et a raconté en détail sa trajectoire. D'autres avaient l'impression que cette façon de faire éparpillait le discours car ils se mettaient à parler de choses et d'autres -par exemple de leur famille ou d'un épisode marquant- sans aucune relation. C'était en tout cas leur impression. Mais ces précisions aident à cerner la personne. D'autres ont rapproché cette démarche du travail d'écriture d'un livre ou de celui des journalistes. Il convient de noter que je me suis adressée à mes pairs, même s'il y avait des différences de domaines, de manières de travailler. Mes interlocuteurs ont tous un niveau d'études qui se situe entre le master 2 et le post-doctorat. J'ai parlé avec beaucoup de doctorants, en ce sens la communication avec eux était d'égal à égal. Je me suis entretenue avec des anthropologues, des sociologues ou d'autres qui connaissaient la démarche ethnographique. Bien que moins nombreuses, j'ai également eu des réactions fort satisfaisantes de jeunes qui se sont sentis concernés et touchés par la démarche. Il ne s'agissait pas de remplir un questionnaire mais, au contraire, de leur laisser prendre librement la parole. Un exercice d'écoute pour lequel certains sont plus ou moins prédisposés. Ainsi, une autre doctorante a beaucoup apprécié la démarche, elle s'est sentie plus libre de répondre. Elle m'a fait comprendre que parfois, quand on pose des questions on donne déjà des orientations de réponse alors que ma manière de procéder lui donnait la liberté de réfléchir, d'aller chercher elle-même. « *Ah! mais oui, c'est bien ce que tu fais* ».

Après m'être présentée, j'ai demandé à toutes et chacune des personnes que j'ai interviewées si je pouvais enregistrer leurs propos. Elles ont toutes accepté. À ce sujet, il y a encore eu différentes réactions. Si pour la plupart, la présence d'un magnétophone n'a pas été gênante, pour certaines, cela les a intimidés au moment d'initier la conversation mais au cours de l'entretien, le magnétophone était vite oublié. Par ailleurs, quelques-unes m'ont demandé une copie de l'enregistrement.

Parfois la situation des jeunes rencontrés allait évoluer dans les mois à venir. J'ai donc dans certains cas attendu quelques mois entre le moment de notre rencontre et le moment de l'entretien. Dans d'autres cas, je les ai recontactés par mail ou sollicités pour un deuxième voire parfois un troisième entretien afin de suivre les évolutions de leur situation.

RAPPORT AU TERRAIN

Dans l'optique de consolider l'apport singulier de la démarche anthropologique, je voudrais rapporter ici des propos de Gérard Althabe qui rappelle l'héritage de Durkheim sur les sciences sociales en France, sur la démarche anthropologique à proprement parler et sur la position de l'anthropologue : « *Les sciences sociales se sont développées, en France en particulier, dans le cadre de la tradition durkheimienne, sur la base d'un processus relativement univoque qui consiste à éliminer de la production de la connaissance la communication entre le chercheur et les sujets* ». ⁶

Dans la démarche anthropologique, au contraire, la construction de l'objet est fondée sur la connaissance produite sur un groupe social au travers de l'immersion de l'anthropologue en son sein, à partir de la relation que le chercheur tisse avec ce groupe. La singularité de la démarche anthropologique, rappelle Gérard Althabe, « *c'est le partage de la quotidienneté, des relations interpersonnelles, des pratiques des sujets placés dans une situation définie.* » ⁷ Lors de cette immersion, l'anthropologue produit de la connaissance. « *Une connaissance édifiée dans la communication avec les sujets [...] et une connaissance de l'intérieur, élaborée à partir de la position de sujets* ». ⁸ Lors de l'immersion et l'implication dans des relations personnelles et interpersonnelles l'anthropologue travaille sur son propre investissement, sa propre émotion, ses tropismes, ses capacités. L'analyse de sa position particulière est fondamentale tout en rétablissant le discours des acteurs à une logique sociale, articulée avec d'autres champs sociaux.

⁶ Althabe, Gérard et Selim, Monique. *Démarches ethnologiques au présent*. L'Harmattan. Paris, 1998. pp. 29-30.

⁷ Althabe et Selim. 1998, pp.33, 34.

⁸ Althabe et Selim. 1998, p.33.

IMMERSION AU SEIN DES ASSOCIATIONS

C'est par le biais des associations de doctorants et des associations de soutien aux étrangers que j'ai engagé ma démarche de terrain. Il est important de signaler qu'avant d'approcher les jeunes diplômés étrangers et de connaître leurs parcours, j'ai découvert le monde associatif et côtoyé le travail des jeunes bénévoles français, impliqués dans la cause des étrangers. Ce qui m'a ouvert une perspective importante notamment pour ce qui touche leur implication associative et l'inscription des associations dans un contexte plus global.

Afin de comprendre ma position, un premier élément consiste à analyser mon degré d'implication, variable d'une association à l'autre, tout comme le suivi que j'en ai fait. Ma position a-t-elle été centrale à l'intérieur de l'association ? Mais avant tout, comment s'est fait l'accès au terrain ? Cet accès se négocie et dans certains cas engage à prendre part à des échanges et à s'impliquer dans la vie associative. Pour la négociation avec la CJC, par exemple, ma participation allait se faire comme pour tous les membres, en adhérant à une association rattachée. Je pensais connaître et suivre la CJC en participant de l'intérieur, la situation m'a très vite incitée à endosser le rôle de co-responsable du chantier portant une expertise sur les jeunes chercheurs étrangers, celui qui avait éveillé mon intérêt pour la CJC, le même que je tenais à suivre pour mon travail de terrain. Ce qui m'a permis, en effet, de participer activement à la vie interne et au fonctionnement de la CJC. Je voudrais insister sur le fait que j'ai été partie prenante du chantier qui était mon objet d'étude. Alors que j'avais pensé faire un suivi *en retrait* de ce chantier et en conséquence des actions de la CJC, je me suis pourtant retrouvée au premier rang, à faire un suivi en même temps que j'avais du travail à fournir. « *Dans une enquête, l'ethnologue devient-il un acteur, parmi les autres, du champ social dont il cherche à rendre compte ; il ne neutralisera pas une implication considérée comme un obstacle, mais en fera un des éléments de son mode de production de la connaissance* ».⁹ Étant co-responsable de ce chantier, j'avais à lire et à répondre aux mails, à prendre part aux discussions virtuelles ou en face-à-face avec d'autres membres, à suivre le fil des actualités, à lire et à préparer des documents de travail, à représenter le chantier et à faire des présentations. Un des rôles du chantier est de répondre aux mails des jeunes chercheurs étrangers qui se posent des questions ou qui rencontrent des difficultés administratives. La réactivité est le mot d'ordre, tout comme mobiliser les connaissances des textes de loi, discuter entre membres et rédiger des réponses.

⁹ Althabe et Selim. 1998, page 33.

Pendant la période qui va de 2012 à 2016, la réglementation concernant l'accueil et le séjour des étrangers en France a évolué constamment. Une des missions du chantier étrangers est de suivre ces évolutions. Elles apportent des réponses ou suscitent des interrogations sur la situation administrative des doctorants étrangers.

Ainsi, la CJC m'offrait la possibilité de suivre cette évolution depuis un point de vue privilégié. En effet, la CJC est un acteur majeur du doctorat. Elle contribue par des propositions qui visent à la valorisation du doctorat et donc au statut des jeunes chercheurs en France dont une partie importante sont des jeunes chercheurs étrangers. La CJC représente un pont entre les deux versants d'analyse de cette étude. Elle travaille sur la situation professionnelle du doctorat en France et porte une expertise sur les jeunes chercheurs étrangers. Les autres associations se situent soit du côté professionnalisation, soit du côté soutien aux étrangers. Avec elles, l'implication a été toute autre.

L'association RUSF est notamment sollicitée par des étudiants de licence, rarement de master. Ils ne sont donc pas encore confrontés à la question de la suite des études mais à leur bon déroulement. Même si le fait d'être visibles, du fait des permanences, les rendent susceptibles d'être contactés par des étudiants en master ou même par des doctorants. En effet, peu d'associations proposent des permanences. RUSF m'a tout de suite ouvert ses portes à la fois pour les permanences et pour leurs réunions. Pendant quelques mois, j'ai assisté à différentes actions du groupe, par exemple j'avais répondu présente à l'appel que des représentants RUSF d'une autre université avaient lancé auprès du réseau afin de discuter avec l'administration de cette université au sujet des inscriptions. Sur leur site internet, il était demandé aux étudiants leur titre de séjour en cours de validité pour pouvoir s'inscrire. Ce qui allait à l'encontre de la politique affichée par l'université. J'avais également assisté aux réunions de préparation pour une exposition photo que la responsable du pôle culturel a préparée. Depuis notre premier rendez-vous, elle m'avait parlé d'une exposition qu'elle voulait organiser avec les jeunes qui sollicitent RUSF. La jeune femme s'est inspirée d'une exposition qu'un groupe d'étudiants étrangers a réalisée aux États-Unis pour dénoncer les stéréotypes dont ils étaient victimes. Par la suite, la jeune bénévole m'a invitée à des réunions avec d'autres jeunes pour échanger des idées sur le format à adopter : radio, vidéo, photo, de nombreuses idées avaient été imaginées. À ce moment, j'étais en train de me demander si ce ne serait pas une bonne idée de participer, mais elle a pris les devants et m'a demandée d'apporter ma photo. Ce que j'ai fait. Finalement, l'exposition photo intitulée *Clichés contre clichés*, s'est tenue dans le cadre du festival

contre le racisme, en avril 2014, dans le hall de l'université Paris 1 sur le site Tolbiac. L'expérience a été renouvelée à la Maison des initiatives étudiantes à la fin de la même année.

D'autre part, je me suis intéressée aux associations de doctorants impliquées dans la valorisation du doctorat en sciences humaines et sociales. Le choix de ces associations s'est fait pour les actions qu'elles proposent aux doctorants en SHS. Elles s'inscrivent dans un contexte plus large de professionnalisation que nous décrirons plus loin. J'ai reçu des informations concernant les séminaires de l'association Hist'Art!. Lors de ces séminaires, j'ai eu l'occasion de rencontrer et d'échanger avec des étrangers. Tout en connaissant les propos de ma recherche, le bureau de l'association m'a considérée comme faisant partie du réseau associatif gravitant autour du doctorat. C'est à ce titre, en tant que membre d'une association de doctorants, que l'on m'a proposé de participer à une table ronde pour leur troisième séminaire. J'ai également rencontré certains membres de Hist'Art! dans d'autres manifestations sur la valorisation professionnelle du doctorat. Dans le cas d'Humanitudes, ma position au sein de l'association relevait d'une participation en interne (au niveau de l'organisation, des discussions, des échanges, comme pour la CJC). Pour attirer leur attention, j'avais eu l'idée de solliciter un stage. Humanitudes s'est fixé le défi d'accueillir une stagiaire, « *on va te réserver un régime particulier* », m'a dit son président qui a pris au sérieux ce pari et a préparé la fiche de poste et la convention de stage. Il y était prévu ma participation à l'organisation des événements et à la vie de l'association. J'ai réalisé un rapport sur le positionnement de l'association en tant qu'acteur de la valorisation du doctorat, dans le domaine des sciences humaines et sociales, pour lequel j'avais avancé quelques propositions d'amélioration. J'avais également identifié les principaux acteurs, ce qui m'a permis de systématiser et d'assurer un suivi de ces acteurs nécessaire aussi pour ma recherche. Mon entrée dans l'association avait donc un but précis. Je faisais partie du groupe mais je n'étais pas encore un membre à part entière. Je pouvais donc tirer parti de cette position qui me permettait de participer et de faire partie du tissu associatif. Après le stage, j'ai poursuivi l'immersion et je suis devenue membre. Durant quelques mois, j'ai assisté régulièrement à leurs réunions, participé à des échanges et suivi l'évolution du groupe. J'ai participé à l'organisation des événements et assisté à d'autres dans le cadre de mon travail de terrain.

La démarche d'approche avec l'association EchFrancia a été différente, plus académique, dans le sens où la relation à l'intérieur relevait plus d'une collaboration entre doctorants que d'une activité associative à proprement parler (même si le fonctionnement correspond toujours au fonctionnement

associatif). Intéressés par ma recherche et par la relation que celle-ci pouvait entretenir avec des nouvelles thématiques que l'association voulait développer, ce sont eux qui m'ont invitée à participer, à côté d'autres collègues, pour préparer un atelier et présenter les *Actes du colloque* dans lesquels j'ai proposé une communication. Je me suis également investie dans l'organisation du colloque de l'année suivante.

J'ai pris contact avec des associations, je les ai suivies pendant quelques mois, -certaines plus que d'autres- chaque association a donné un ton à la rencontre, avec chacune d'elles le travail d'immersion s'est fait différemment. La relation avec les membres a aussi été différente à chaque fois. Je participais aux séminaires ou à d'autres événements qu'elles organisaient ou dans d'autres cas, je rencontrais leurs membres lors des journées d'étude ou des tables-rondes. J'ai profité de ces événements pour rencontrer des jeunes que j'ai par la suite interviewés. J'ai également interviewé des membres de ces associations. De manière générale, ces associations m'ont permis de connaître le réseau des acteurs gravitant autour du doctorat, de le suivre et d'en faire partie.

IMMERSION-DISTANCIATION

La démarche anthropologique engage à mettre en lumière le rapport que l'anthropologue entretient avec son objet de recherche. C'est à partir de ma position vis-à-vis de la problématique abordée que j'ai engagé ma démarche scientifique. La particularité de mon implication dans le terrain de recherche vient du fait que mon intérêt est double dès le départ. En tant qu'anthropologue qui mène une recherche doctorale, d'autre part, n'étant pas ressortissante de l'Union européenne, je suis également partie prenante de mon objet d'étude puisque je suis potentiellement concernée par la situation étudiée. Comment s'est fait le travail d'immersion ? Qu'en est-il de la communication avec les membres du groupe étudié ?

Étant donné que mon terrain se déroulait dans la ville même où j'habite et où je travaille, en sortir était moins évident que s'il s'était situé dans un autre pays ou dans une autre ville où je me serais rendue pour un laps de temps déterminé et où j'aurais formalisé mon arrivée et mon départ. Il aurait fallu alors concrètement préparer ces bagages, conclure des relations, préparer le départ, prendre un avion ou un autre moyen de transport pour quitter le lieu. Dans le cas de cette recherche, il n'y a pas

eu une sortie de ce type. J'avais l'habitude d'*entrer* et de *sortir* du terrain. Chaque réunion avec les associations, les événements auxquels j'étais invitée à assister ou à participer, les rencontres autour du doctorat ou des étrangers, étaient des espaces de temps limités par la durée de la réunion, et ils correspondaient à mon terrain de recherche. Une journée d'étude était une journée sur le terrain au même titre qu'une réunion de deux heures, correspondant à une table ronde ou une réunion en face-à-face avec un jeune pour faire un entretien. Une fois la table ronde, la journée ou l'entretien terminé, je *sortais* du terrain. Bien sûr, la sortie n'était pas si automatique et la réflexion continuait dans le train du retour, avec la prise de notes une fois chez moi. Il y avait un mouvement constant d'entrée et de sortie du terrain. Mais le moment de prendre une distance analytique, de sortir quitte à revenir plus tard n'était pas encore venu, notamment concernant les associations vis-à-vis desquelles mon implication était la plus active. Du fait de mon implication (par exemple avec la CJC) et de l'évolution de la réglementation concernant l'entrée et le séjour des étrangers d'une part mais également de l'actualité mouvante autour de la valorisation professionnelle du doctorat, je suivais les actualités liées à ma recherche en assistant à des réunions. Mon travail d'immersion devient un travail d'implication et un suivi soutenu qui me fait réaliser que malgré ce mouvement constant d'entrée et de sortie, je n'étais pas vraiment en dehors du terrain. Cette prise de conscience intervient au moment de l'écriture. À partir de ce moment, je me désengage progressivement des associations. Je suis de plus en plus dans une dynamique d'analyse et moins sur le terrain où je ne fais que des suivis ponctuels.

PREMIÈRE PARTIE :

LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES
ÉTUDIANTS
À L'ÈRE DE LA GLOBALISATION

CHAPITRE I

SOCIOLOGIE DE L'ÉTUDIANT ÉTRANGER

Le premier chapitre de l'enquête de Ridha Ennafaa et Saeed Paivandi sur les étudiants étrangers offre un panorama des recherches qui ont contribué à une *sociologie de l'étudiant étranger*. Les auteurs montrent que la figure de l'étudiant étranger a d'abord intéressé les chercheurs aux États-Unis, particulièrement ceux de l'école de Chicago. Ennafaa et Paivandi attribuent cet intérêt à la longue tradition migratoire et d'accueil de ce pays et au penchant de ces chercheurs pour ces thématiques.

Comme dans ce pays, la sociologie de l'étudiant étranger en France se construit d'une part, à partir des études sur la figure du migrant ou de l'étranger, et renvoie, d'autre part, aux études sur l'université et sur la jeunesse. Dans ce cadre, l'intérêt pour les étudiants est plus tardif. Gérard Mauger souligne que « *la sociologie de la jeunesse en France n'est pas un domaine institué de la sociologie, contrairement à d'autres pays comme l'Allemagne, les Pays-Bas, la Grande Bretagne. [Que l]a question est étudiée tantôt sous l'angle des pratiques (la musique), des institutions (la famille, l'école) [mais] le plus souvent [s'intéresse à] des « problèmes » (étudiants dans les années 1960, lycéens au début des années 1970, et à la fin de cette décennie sur les jeunes chômeurs ou les jeunes issus de l'immigration)* ». En 1995, Marco Averti affirme que les jeunes sont plus étudiés que les étudiants.¹⁰ Mais c'est principalement sous l'angle du migrant ou de l'étranger que les recherches sur l'étudiant étranger vont avancer en France.

Pendant longtemps, les études sur les étudiants étrangers font face à un manque de sources statistiques fiables sur la population des étudiants étrangers. Des chercheurs observent que les données statistiques réunies sont contradictoires car pendant des décennies elles ont confondu dans la même catégorie les étudiants *issus de l'immigration* et les étudiants étrangers *venus* en France pour faire des études supérieures. Par ailleurs, parmi ces derniers, il faut distinguer les étudiants « boursiers » organisés et financés par l'État des étudiants venus « seuls ». Pour Hocine Labdelaoui, cette dernière catégorie constitue « *une forme [de migration étudiante] spontanée dégagee de toute*

¹⁰ L'engagement des étudiants. Thierry Côme, Robi Morder (dir) Observatoire de la Vie Étudiante. 2009. p5.

assistance étatique ». ¹¹ Lise Vollenweider-Andresen considère les premiers comme des étudiants « invités ». Par extension, on peut parler d'étudiants « non invités » pour ceux qui ne sont ni financés par leur pays d'origine ou par l'État français, ni boursiers. Le ministère en charge pouvait faire un suivi des étudiants boursiers. Il était donc possible d'avoir quelques statistiques. Mais sur le deuxième groupe, il était plus difficile d'avoir des informations précises. Surtout qu'avant le milieu des années 1980, les universités disposaient de faibles moyens d'accueil, ce qui rendait compliqué un suivi des étudiants non encadrés.

À la fin des années 1990, l'équipe de chercheurs du SOLIIS-URMIS de l'Université de Nice se penche sur la question des étudiants étrangers. Les travaux produits ont contribué à bien des égards à la sociologie des étudiants étrangers en France. Ils parviennent à une distinction fondamentale entre les étudiants étrangers « venus en France » et les étudiants « issus de l'immigration » et font partie des premières études sur l'évolution de la réglementation et sur la représentation des étudiants étrangers. Dans son étude de 1997, Lise Vollenweider-Andresen distingue trois périodes pour l'accueil des étudiants étrangers. La première va de 1971 à 1984, elle est caractérisée par « *l'arrivée massive des étudiants en provenance des anciennes colonies françaises* ». La seconde s'étend de 1985 à 1987 et correspond à « *des années de régression relative* ». La troisième couvre les années 1988 à 1994, « *une période caractérisée par l'émergence d'un 'marché universitaire européen'* ». ¹²

Dans son étude, Lise Vollenweider-Andresen conclue que la population d'étudiants étrangers venus faire des études en France englobe deux sous-catégories : les étudiants en provenance des « *pays développés* » et les étudiants en provenance des pays « *en voie de développement* ». Son étude permet de dessiner le portrait de ces deux types étudiants. « *L'étudiant en provenance des pays développés est le plus souvent... une étudiante [...] inscrite le plus souvent en lettres [...] et en premier cycle. Elle est plutôt venue suivre pour un an des études de langue et de civilisation française ou des études dans le cadre des programmes communautaires (Erasmus, Commett, Lingua...).* *L'étudiant en provenance des pays en voie de développement est plus souvent de sexe masculin [...]. Lorsqu'il s'agit d'un Maghrébin ou d'un Asiatique, il poursuit plutôt des études scientifiques ou médicales [...]. Lorsqu'il s'agit d'un étudiant d'Afrique noire francophone, il poursuit plutôt des études de droit ou de sciences économiques [...]. Dans les deux cas, cet étudiant*

¹¹ Hocine Labdelaoui, « La migration des étudiants algériens vers l'étranger : les effets pervers d'une gestion étatique », *Cahiers de l'Urmis* [En ligne], 2-3 | 1997, mis en ligne le 20 juin 2002, consulté le 22 janvier 2013. URL : <http://urmis.revues.org/424> p.107

¹² Lise Vollenweider-Andresen, « Les étudiants étrangers dans l'Enseignement supérieur français : données statistiques », *Cahiers de l'Urmis* [En ligne], 2-3 | 1997, mis en ligne le 20 juin 2002, consulté le 23 janvier 2013. URL : <http://urmis.revues.org/412> pp.65,66

vient le plus souvent, soit effectuer des études de 3ème cycle, soit passer un diplôme de spécialisation médicale ». ¹³ Ces étudiants se différencient donc par le sexe, la discipline et le cycle d'études mais encore, par le régime légal auquel ils se rattachent.

Le choix de ma population s'inscrit dans la lignée de ces travaux et tient compte des distinctions : mobilité encadrée/mobilité non encadrée et étudiants européens/étudiants non européens. Ainsi mon choix de population porte sur les étudiants étrangers de nationalité extra communautaire.

¹³ Lise Vollenweider-Andresen. 1997 p.69.

1.1 ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX, MOBILITÉ ÉTUDIANTE INTERNATIONALE

Pour Ennafaa et Paivandi, « [i]l est vrai qu'un étudiant étranger est avant tout un étudiant qui mène ses études dans un établissement supérieur en dehors de son pays d'origine ».¹⁴ L'expression « étudiant étranger » renvoie dans un premier temps à sa condition d'étudiant mais il est aussi perçu comme un étranger dans le pays où il vit et il étudie. « *La représentation de l'étranger dans l'imaginaire collectif lui octroie un statut [juridique] particulier* ».¹⁵ Les étudiants s'inscrivent aussi dans des études sur l'immigration. Ainsi, vers les années 1960, 1970, la notion d'*étudiant étranger* est associée à une relation inégale entre pays dans le cadre du passage de la période coloniale à la période post-coloniale. Notamment en France où les étudiants étrangers sont quasi exclusivement ceux en provenance des pays sous ancienne influence française, les pays francophones de l'Afrique (les pays du Maghreb et Sub-sahariens). Selon Ennafaa et Paivandi ces étudiants étaient autrefois appelés « étudiants coloniaux ». La charge politique de la notion est forte, comme l'explique Odile Georg : « *Préparer l'indépendance supposait pourtant la formation de cadres techniques et administratifs en quantité et qualité supérieures à ce qu'exigeaient les seules structures coloniales. Le contrôle des études des colonisés en voie d'émancipation passait pour une garantie future de loyauté envers l'ancienne puissance coloniale. En faisant venir des étudiants en France, des réseaux technologiques se constituaient et un savoir se perpétuait : la continuité politique serait assurée et les élites gouvernementales conciliées* ».¹⁶ L'expression « *former les élites* » des pays sous ancienne influence française prend tout son sens.

À la fin des années 1990, Serge Slama renforce l'idée que la notion désigne en France presque exclusivement les étudiants en provenance de l'Afrique francophone à la différence que pour lui il ne s'agit plus des élites francophones mais des étudiants individuels venus par leurs propres moyens s'inscrire principalement en premier cycle. L'université française représente l'occasion de se former et l'opportunité d'ascension sociale. Vincent Borgogno et Jocelyne Streiff-Fénart¹⁷ rappellent que l'émergence de la question des étudiants étrangers est due à la massification et à la démocratisation

¹⁴ Ennafaa, R. et S. Paivandi. Les étudiants étrangers en France. Enquête sur les projets, les parcours et les conditions de vie. Réalisée par l'Observatoire national de la vie étudiante. La Documentation Française, Paris, 2008, p.29.

¹⁵ Ennafaa et Paivandi. 2008. p.30.

¹⁶ Odile Georg. Introduction du livre de Fabienne Guimont. *Les étudiants africains en France. (1950-1965)*.

¹⁷ Victor Borgogno et Jocelyne Streiff-Fénart, « *L'accueil des étudiants étrangers en France : évolutions des politiques et des représentations* ». *Cahiers de l'Urmis* [En ligne], 2,3 1997, p73.

de l'éducation qui voit augmenter le nombre d'étudiants « nationaux » mais aussi étrangers conjuguées à la demande croissante d'éducation dans « les pays anciennement colonisés ». Dans ce contexte, le gouvernement veut « *diversifier les nationalités* » des étudiants accueillis en promouvant une migration étudiante *encadrée* et *diversifiée*. C'est dans le cadre de cette situation que Serge Slama dénonce *la fin de l'étudiant étranger*.

Avec cette expression, Slama se réfère à « *la disparition de l'essentiel de la migration étudiante, celle issue d'une démarche individuelle à la recherche d'une promotion sociale, au profit d'une migration d'élites* ». Il ne s'agit plus désormais des élites des anciens pays colonisés mais d'une nouvelle élite migratoire. « *À cette migration individuelle à la recherche d'une formation se substitue une migration scientifique de haut niveau (chercheurs, enseignants...) -déjà formée-* ». Venus dans le cadre de programmes financés ou des bourses, pour faire des études de master ou un doctorat, ils offrent d'importantes garanties de retour. L'analyse de Slama est sans concession, pour lui, « *[I]es logiques à l'œuvre depuis vingt ans ont transformé l'université française en un simple instrument de pérennisation et de reproduction des élites étrangères politiques, économiques, intellectuelles* ».

En somme, « *[I]a fin de l'étudiant étranger décrit l'avènement d'une nouvelle conception de l'immigration étudiante : élitiste, 'égoïste', pour laquelle l'étranger accueilli doit absolument constituer un apport, un intérêt en termes d'influence, une absence de risque et un débouché économique pour la France. Elle correspond à l'abandon d'une vision généreuse de la France comme terre d'accueil et de formation de nombre d'étrangers du seul fait de son rayonnement intellectuel et de sa vocation universelle et à l'adoption d'une logique « marchande » dans la gestion des 'flux' d'étudiants* ».¹⁸ Sans jamais mentionner l'expression d'étudiant international, Serge Slama pointe le début d'une nouvelle forme d'« élite migratoire ». Et qui sera désormais désignée avec les termes d'« étudiants internationaux » ou « étudiants en mobilité internationale ».

Loin de la conception de cette analyse, la notion d'*étudiant international* apparaît aux États-Unis à la fin du vingtième siècle. Alors que le terme de « *foreign student* » a été unanimement utilisé pendant des années pour désigner « *an individual from another country who is in the United States temporarily on a student visa, and who is registered at an accredited institution of higher*

¹⁸ Les propos de cette page et de la page précédente sont de Serge Slama. *La fin de l'étudiant étranger*, L'Harmattan, 1999, pp.16-17.

education ». ¹⁹ Le terme a été contesté -suivant Brawer et Lucas-, comme d'autres termes concernant les questions internationales, face à ce que certains considéraient comme un terme politiquement incorrect. « *International student* » (étudiant international) commence à remplacer « *foreign student* » (étudiant étranger) notamment dans les cercles universitaires -par exemple les bureaux des étudiants 'internationaux'. Mais, à l'époque, les organisations ayant un rôle actif dans le développement des échanges universitaires aux États-Unis comme *the Institute of International Education* ou *the Chronicle of Higher Education* utilisent pour leur recensements et dans la diffusion de leurs informations le terme de « *foreign student* », jugé plus précis.

À l'heure actuelle, la notion d'« étudiant international » est utilisée par des sociétés de service ou par des agences spécialisées dans l'accueil, l'accompagnement et le suivi des étudiants « internationaux » comme *Study Group*, *British Council* ou sur notre territoire, *Campus France*. Dans ce contexte, « [l]a notion d'étudiant international renvoie aux dynamiques géopolitiques issues de la mondialisation et tout particulièrement à l'émergence d'une 'société de la connaissance' ». ²⁰

La collecte de données sur les « étudiants étrangers »

Pendant longtemps, le recueil de données concernant les « étudiants étrangers » ne distinguait pas les « étrangers 'issus de l'immigration', qui accèdent à l'enseignement supérieur après un cursus scolaire accompli plus ou moins complètement en France et titulaires d'un bac français » ²¹ du flux d'étudiants étrangers selon leur origine géographique, les « étudiants expatriés ». Comme l'ont démontré différentes études parmi lesquelles celles menées (entre 1997 et 1999) par le groupe des chercheurs sur les étudiants étrangers de l'Université de Nice. À l'issue de leur première étude, le groupe de chercheurs a demandé à la Direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'Éducation nationale (DEP) un traitement secondaire des données à partir de la variable qui a pu être dégagée du domicile des parents. À partir de ce « filtrage » l'équipe de recherche a pu identifier deux populations. La première, « *les étudiants étrangers expatriés EEE* », titulaires d'un diplôme

¹⁹ Teresa Brawer Bevis and Christopher J. Lucas *International students in american colleges and universities. A history*. Palgrave Macmillan, 2007 USA. p.11

²⁰ Carolina Pinto. *Mobilité sociale et mobilité internationale d'étudiants étrangers : Trajectoires de jeunes professionnels chiliens et colombiens à Paris, New York et Boston*. Thèse de sociologie. Université Paris-Est, 2013. p. p.19.

²¹ Lise Vollenweider-Andresen. « Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur français : données statistiques. *Cahiers de l'Urmis* [En ligne], 2,3 1997, p.61.

étranger, leurs parents sont de nationalité étrangère et résident à l'étranger. Dans cette catégorie, Victor Borgogno et Lise Wollenweider-Andresen ont également distingué un sous groupe : les étudiants titulaires d'un baccalauréat français. Cependant, ils n'ont pas pu identifier s'il avait été acquis en France ou dans leur pays d'origine. Pour les chercheurs, il s'agit d'une « *population dont on peut penser que la scolarisation -et donc pour partie la socialisation- dans un établissement français a pour effet de les inciter à continuer les études dans un cadre francophone* ».

La deuxième catégorie identifiée est celle des « *étudiants étrangers de parents de nationalité étrangère résidant en France (EEI)*. Cette population inclut non seulement les étudiants étrangers issus de l'immigration, mais aussi ceux dont l'installation des parents en France peut être considérée comme temporaire, comme par exemple les diplomates ou les employés des entreprises multinationales ». ²² Malgré ces distinctions, ni les sous-groupes ni les catégories ne pouvaient être complètement dégagés. Marie-Claude Muñoz, rappelle que c'est seulement à une date récente, à partir de 2004, « *que dans les statistiques annuelles du Ministère, les deux catégories d'étudiants de nationalité étrangère sont différenciées en retenant l'indicateur 'bachelier-non bachelier'* ». ²³ Un critère pas très satisfaisant, selon elle « [i]l s'agit là d'une approximation dans la mesure où il est possible de passer le baccalauréat à l'étranger » ²⁴ ce qu'avait également conclu l'équipe de l'Université de Nice.

La notion d'*étudiants mobiles ou en mobilité internationale* a été reprise par l'Unesco et l'OCDE dans l'enquête qu'ils mènent chaque année conjointement avec Eurostat ²⁵ sur les systèmes d'éducation : l'enquête « UOE ». Cette collecte de données permet d'identifier et de comparer la mobilité internationale des étudiants des pays de l'OCDE, partenaires de l'organisation ou européens.

Ces organismes ont d'abord utilisé la notion d'*étudiants étrangers* mais depuis quelques années, ils préfèrent la notion d'*étudiants mobiles ou en mobilité internationale*. Les *étudiants en mobilité*

²² Victor Borgogno et Lise Wollenweider-Andresen. Les étudiants étrangers en France. Trajectoires et devenir. Tome II. Rapport de recherche. Janvier 1998. Convention d'étude, Direction de la Population et des Migrations CNRS SOLIIS-URMIS. Université de Nice, pp.7-8.

²³ Marie-Claude Muñoz. De la coopération nord-sud à la logique de marché. Les politiques françaises d'accueil des étudiants étrangers. *Cahiers du Brésil contemporain*, 2004-2005, n°57-58, 59-60 p.49-74, p.54.

²⁴ Marie-Claude Muñoz. 2004-2005, p.54.

²⁵ L'office de statistique de l'Union européenne, son rôle est de : « Fournir à l'Union européenne des statistiques au niveau européen permettant des comparaisons entre les pays et les régions ». <http://ec.europa.eu/eurostat/about/overview>

internationale sont définis comme des étudiants qui ont choisi de se rendre dans un pays dans lequel ils n'étaient pas scolarisés auparavant ou dans lequel ils ne résident pas habituellement pour y suivre des études. « *Par étudiant étranger, on entend tout étudiant qui n'est pas ressortissant du pays où il suit une formation. Les étudiants en mobilité internationale constituent donc un sous-ensemble des étudiants étrangers* ».26 Selon cette définition, un étudiant étranger n'est pas forcément un étudiant en mobilité internationale car il peut résider depuis longtemps dans un pays : « *certains sont installés dans le pays d'études de longue date, souvent avec leur famille, même s'ils ont conservé une nationalité étrangère* ».27 Selon l'OCDE, la notion d'*étudiant étranger* est plus pragmatique et opérationnelle « *mais ne permet pas de prendre toute la mesure de la mobilité internationale des étudiants* ».28 Alors que c'est ce dernier aspect qu'aimeraient actuellement comparer ces organismes. Le changement de notion dans le recueil de données statistiques sur ces populations traduit les orientations qui prédominent. Mais il ne s'agit pas simplement d'un glissement. C'est un changement de concept. En effet, à partir de 2015, dans l'enquête de l'OCDE, *Regards sur l'éducation*, « [i]l n'est plus possible de comparer les données publiées pour la première fois cette année, relatives à la mobilité, avec celles publiées les années antérieures, qui portaient sur la notion différente relative aux étudiants étrangers. Il n'est pas non plus possible de mesurer, une même année, la différence entre ces deux notions. En effet, les données sur les étudiants étrangers ne sont désormais plus recueillies ».29

Dans un contexte où les pays cherchent à attirer les étudiants, c'est le critère de la mobilité qui est pris en compte. Toutefois, l'approche est rendue plus difficile. Pour Valérie Liogier la notion est encore en construction, le critère d'obtention du diplôme du second degré à l'étranger devrait s'imposer mais pour le moment il n'est pas toujours adapté aux données de tous les pays. La France, par exemple, a fourni ces données alors que l'Allemagne utilise le critère du pays où l'étudiant a obtenu le titre précédent nécessaire pour s'inscrire dans l'enseignement actuel.

²⁶ *Quels facteurs influencent la mobilité internationale des étudiants ?* Indicateur de l'éducation à la loupe 2013/05 juillet OCDE, p.1 [https://www.oecd.org/fr/education/EDIF%202013--N°14%20\(FR\)--Final.pdf](https://www.oecd.org/fr/education/EDIF%202013--N°14%20(FR)--Final.pdf)

²⁷ Valérie Liogier. Près de 3 millions d'étudiants en mobilité internationale dans l'OCDE. Note d'information, n°3 Juin, 2016. Enseignement supérieur et recherche. MENESR DGESIP/DGRI-SCSESR-SIES, page 6. <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24748-cid103959/pres-de-3-millions-d-etudiants-en-mobilite-internationale-dans-l-ocde.html>

²⁸ *Regards sur l'éducation*. OCDE, 2015

²⁹ Valérie Liogier. 2016, p.6.

Dans l'optique d'internationalisation de l'éducation supérieure, « *l'étudiant international est celui qui se déplace surtout sous un raisonnement économique, c'est-à-dire, envisageant les coûts et les bénéfices du séjour à l'étranger d'une manière isolée et en fonction nettement des retours futurs individuels. L'étudiant international est donc porteur d'une logique économique où il tient un rapport de client vis-à-vis du pays d'accueil* ». ³⁰

Une fois établie la distinction entre étudiants « issus de l'immigration » et étudiants venus de l'étranger pour étudier, une autre distinction voit le jour. Dès la fin des années 1990, l'analyse de Borgogno et Streiff-Fénart fait ressortir que « *les conditions mêmes d'apparition de [la question des étudiants étrangers...] font qu'elle renvoie immédiatement à la difficulté de faire entrer dans une catégorie conceptuelle unique, les étudiants étrangers en provenance de ce que l'on appelle depuis 1956, le tiers-monde, et les étudiants étrangers en provenance des pays développés ou premier monde* ». ³¹ Les étudiants européens qui s'inscrivent dans une longue tradition d'échanges universitaires depuis le XVI siècle ne posent pas vraiment de « problèmes de représentation » alors que les premiers soulèvent des questions de représentation et de gestion notamment dans le contexte d'une arrivée « *massive, non plus triée sur le volet* » dans les années 1980. Les étudiants européens au contraire s'inscrivent dans une politique volontariste de l'Union Européenne. À partir de 1987, la mobilité à l'intérieur de l'Union a été favorisée par les échanges universitaires de langues (Erasmus, Lingua, Socrates, Leonardo, Tempus). Ces échanges ont été poursuivis par la définition d'un Espace européen de l'enseignement (EEE) et par la construction de l'Europe de la connaissance. Dans le cadre de l'Union européenne, les étudiants qui ne font pas partie d'une de ces nationalités, sont identifiés comme de *étudiants étrangers* ou des *étudiants en mobilité internationale* mais aussi comme des « *ressortissants de pays tiers* ».

Ressortissants de pays tiers

Pour ce qui est de la notion d'*étranger*, le Réseau européen des migrations (REM)³² distingue le contexte migratoire international de celui de l'Union européenne. Dans le premier cas, l'étranger est

³⁰ Carolina Pinto. Thèse de sociologie. Université Paris-Est, 2013. p.20.

³¹ Victor Borgogno et Jocelyne Streiff-Fénart, « L'accueil des étudiants étrangers en France : évolutions des politiques et des représentations. *Cahiers de l'Urmis* [En ligne], 2,3 1997, p.73.

³² Le REM « *institué par la décision du Conseil du 14 mai 2008, est coordonné par la Commission européenne, sous la responsabilité directe de la Direction générale de la migration et des affaires intérieures. Il est organisé en points de contact nationaux dans chaque État membre. En France, le Point de contact national est rattaché au Département des statistiques, des études et de la documentation, au sein de la Direction générale des étrangers en France du ministère de l'Intérieur* ».

un « *individu n'ayant pas la nationalité de l'État considéré* ». Dans le cadre de l'UE, il s'agit d'une « *personne qui n'est pas ressortissante d'un État membre de l'UE* ». ³³ Ainsi, dans les textes officiels européens, ils sont désignés comme « *ressortissants de pays tiers* ». Le REM donne cette définition : « *D'un point de vue juridique, un ressortissant de pays tiers est un individu qui n'est ni un citoyen de l'Union européenne au sens de l'article 20, paragraphe 1, du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, ni une personne jouissant des droits communautaires à la libre circulation, telle que définie à l'article 2, point 5, du Code frontières Schengen* ». ³⁴ Un étudiant est un « *ressortissant de pays tiers admis dans un établissement d'enseignement supérieur et admis sur le territoire d'un État membre, pour suivre, à titre d'activité principale, un cycle d'études à plein temps* ». ³⁵

Ainsi, selon le point de vue considéré, l'une ou l'autre notion sera plus pertinente. « *Etudiant étranger* » renvoie à la nationalité ou au pays d'origine de l'étudiant. « *R ressortissant de pays tiers* », se rapporte au régime de droits d'une région bien particulière, dans ce cas de l'Union européenne, en relation à d'autres citoyens qui ne relèvent pas de ce régime. Enfin « *étudiant en mobilité internationale* » met l'accent sur le déplacement d'une personne ayant l'objectif de mener des études dans un autre pays. Dans les trois cas, les étudiants se trouvent dans un pays autre que celui dont ils ont la nationalité et pour la plupart où résident leurs parents. Les trois notions apportent des éclairages sur un des aspects les plus marquants de « *la question des étudiants étrangers* ».

Suivant ces notions, tous les jeunes que j'ai interviewés sont des étudiants étrangers car tous sont nés dans un pays autre que la France dont ils ont la nationalité et où ils résidaient juste avant de venir. Ils sont considérés comme des ressortissants de pays tiers puisque je me suis intéressée à la situation des étudiants dont la nationalité n'est pas celle d'un État de l'Union européenne. S'ils sont venus en France c'est pour y réaliser des études supérieures comme la licence, le master, le doctorat ou encore le post-doctorat. La plupart arrivent pour le master, suivent en nombre ceux qui s'inscrivent en doctorat et dans une moindre mesure en la licence (une seule de mes interviewés pour le post-doctorat). D'autres font des études de français puis reviennent pour s'inscrire en master. En ce sens, ils sont tous des étudiants en mobilité internationale. Même si cinq d'entre eux sont titulaires du bac français, deux d'entre eux l'ont obtenu en France et les autres dans un

³³ Glossaire 2.0 sur l'asile et les migrations. Réseau Européen des migrations (REM) Janvier 2012, deuxième édition.

³⁴ Attirer les talents étrangers en France, juillet, 2012, p8. Étude réalisée par le point de contact français du REM.

³⁵ Glossaire 2.0 sur l'asile et les migrations.REM 2012.

établissement français à l'étranger. Dans les autres cas, ils ont suivi l'ensemble de leur scolarité dans leur pays d'origine avant de venir en France.

Jeunes diplômés étrangers

La notion d'*étudiants étrangers* s'inscrit dans une sociologie de l'étudiant étranger. Le terme a une histoire, il désigne les caractéristiques et particularités de cette population. Le groupe que j'ai étudié appartient certainement à cette population mais il fait également référence à une période charnière, celle de la transition entre la fin des études (donc de ce statut d'étudiant étranger) et le premier emploi. Traditionnellement, les étudiants étrangers viennent en France « se former » puis ils repartent, la réglementation prévoyant leur retour à la fin de leur études. La réalité est que seulement un tiers des étudiants étrangers rentre dans leur pays, qu'un autre tiers envisage de rester en France et que les autres ne savent pas ce qu'ils vont faire. Comme le montre l'enquête de Ennafaa et Paivandi, à la question de ce qu'ils vont faire après les études, 36% des étudiants étrangers interrogés en 2005 ne savent pas encore alors qu'un peu plus d'un tiers ne pense pas rentrer parmi lesquels 26% pensent rester en France et 9% souhaitent aller dans un autre pays. Seulement 29% envisagent de rentrer.

Avec le terme de « jeunes diplômés étrangers », je voudrais préciser que les jeunes que j'ai suivis sont récemment diplômés d'un master 2 ou d'un doctorat et qu'ils souhaitent avoir ou ont la possibilité d'avoir une première expérience professionnelle. Originaires d'un pays qui n'appartient pas à l'Union européenne soit leur retour s'impose à la fin de leurs études, soit les conditions pour avoir une première expérience professionnelle peuvent devenir très vite contraignantes.

Jeunes chercheurs étrangers (doctorants et docteurs)

Le questionnement sur les diplômés d'un doctorat m'a amenée à me rapprocher et à suivre des associations de doctorants. Au-delà de la question du retour et de l'accès au marché de l'emploi, le doctorat soulève d'autres interrogations (que je vais développer dans le dernier chapitre), auxquelles les associations se sont intéressées. Ce suivi m'a conduit à faire un suivi particulier de la population des doctorants. Je vais donc également employer cette notion, notamment à partir de la terminologie utilisé par la Confédération des Jeunes Chercheurs.

Avant tout, il ne faut pas confondre ni prendre comme synonymes les termes d'« étudiant » et celui de « doctorant », pour la CJC, une différenciation explicite entre les deux s'impose. « [L]'utilisation d'un vocable étudiant amène, inconsciemment, à réutiliser des schémas de pensée liés à l'organisation de la vie étudiante et non à l'organisation du doctorat ».³⁶ À l'instar de la Commission européenne et de l'Association européenne des universités (EUA) qui utilisent le terme de « chercheur en début de carrière » ou « *early stage researcher* » dans lequel c'est le statut de personnel de la recherche qui prime sur celui d'une inscription à un établissement d'enseignement supérieur. Selon la CJC, le passage de l'allocation de recherche au contrat doctoral devait amener à un changement de perception du statut du doctorat. À partir de la définition que donne la Charte européenne du chercheur, « *Tous les chercheurs engagés dans une carrière de recherche devraient être reconnus comme professionnels et être traités en conséquence. Cette reconnaissance devrait commencer au début de leur carrière, c'est-à-dire au niveau du troisième cycle, et devrait englober tous les niveaux, indépendamment de leur classification au niveau national (par exemple employé, étudiant du troisième cycle, doctorants, boursier titulaire d'un doctorat, fonctionnaire)* ».³⁷ La CJC propose le terme de « jeunes chercheurs » pour se référer aux doctorants et aux docteurs avec moins de cinq ans d'expérience professionnelle -au delà de ces années, ils sont considérés comme des chercheurs expérimentés.

³⁶ Voir la terminologie proposée par la Confédération des jeunes chercheurs sur son site d'internet.
<http://cjc.jeunes-chercheurs.org/presentation/terminologie.php>

³⁷ La Charte européenne du chercheur, p.17 . https://cdn2.euraxess.org/sites/default/files/brochures/eur_21620_en-fr.pdf

1.2 DONNÉES STATISTIQUES

1.2.1 LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

ET/OU EN MOBILITÉ INTERNATIONALE DANS LE MONDE

L'étude de tout sujet s'appuie sur des données fiables. J'ai déjà avancé quelques arguments sur la difficulté concernant la collecte des données au sujet des étudiants étrangers. J'utilise cette notion car elle s'inscrit, comme je l'ai montré, dans une *sociologie de l'étudiant étranger*. Les autres notions permettent d'observer l'évolution de la notion et de la population. S'appuyant sur la seule variable de la nationalité, les données ont pendant longtemps confondu les étudiants de nationalité étrangère dont les parents résident à l'étranger avec les étudiants de nationalité étrangère dont les parents et eux mêmes résident en France, autrement dit, les étudiants « issus de l'immigration ». Le critère d'obtention du baccalauréat français (qui est désormais la variable retenue) ne permet pourtant pas de distinguer à 100% ceux qui l'ont obtenu en France de ceux qui l'ont obtenu dans un autre pays. Le critère de la nationalité se révèle donc limité surtout lorsqu'il s'agit de considérer la mobilité internationale, de déterminer les étudiants qui se déplacent dans un autre pays avec l'intention d'étudier. C'est ainsi que la notion d'« *étudiants en mobilité internationale* » est désormais employée par les principaux centres chargés de recueillir ces données. Parmi les principales enquêtes, je l'ai dit, l'enquête *UOE* (ou *Regards sur l'éducation*, qui en fait la synthèse) alimentée par des données collectées par les différents pays d'accueil. « *Comme les effectifs totaux, les effectifs d'étudiants étrangers et les effectifs d'étudiants en mobilité internationale proviennent des registres d'inscription des établissements d'enseignement, où figurent tous les étudiants régulièrement inscrits* ». ³⁸

Le changement de notion se répercute sur la manière de faire la collecte et sur les données disponibles. « *Les tendances sont analysées jusqu'en 2012, car à compter de cette année-là, de nombreux pays ont commencé à fournir des données sur les étudiants en mobilité internationale uniquement, et ont cessé d'en fournir au sujet des étudiants étrangers. Cela améliore les comparaisons internationales, mais interrompt les séries chronologiques* ». ³⁹ Je propose donc d'explorer les statistiques sur les étudiants en mobilité internationale à partir des données publiées en 2015 et 2016 sur les pays de l'OCDE. « *Le nombre d'étudiants en formation dans un pays dont*

³⁸ *Qui étudie à l'étranger et où ?* Regards sur l'éducation. OCDE. 2015, p.390.
http://www.letudiant.fr/static/uploads/mediatheque/EDU_EDU/2/3/674123-eag2015-fr-complet-2-original.pdf

³⁹ OCDE. 2015, p.390.

ils ne sont pas ressortissants a fortement augmenté dans le monde : il est passé de 0.8 million en 1975 à 4,5 million en 2012, soit une progression de plus du quintuple[...]. L'augmentation mondiale de la demande d'enseignement tertiaire, la démocratisation des prix des transports et des communications, et l'internationalisation des marchés du travail pour les individus hautement qualifiés, ont fortement incité les étudiants à partir à l'étranger dans le cadre de leur formation tertiaire. De plus, [conscients des retombées économiques] de nombreux gouvernements et institutions supranationales ont à cœur de promouvoir les liens académiques, culturels, sociaux et politiques entre les pays ».⁴⁰

« Selon les chiffres de 2013, plus de 4 millions d'étudiants suivent une formation tertiaire dans un pays dont ils ne sont pas ressortissants ».⁴¹ Entre 2013 et 2014 le nombre d'étudiants en mobilité internationale a augmenté de 5% dans les pays de l'OCDE. Même si les chiffres de 2016 sur l'année scolaire 2013-2014 ne sont pas directement comparables avec les années précédentes, l'OCDE observe pourtant une augmentation de « l'effectif d'étudiants en formation dans l'enseignement tertiaire à l'étranger » de 50% entre 2005 et 2012 dans le monde.

Principaux pays d'accueil des étudiants en mobilité internationale

En 2015, « [l]es pays de l'OCDE accueillent 73% de l'effectif mondial d'étudiants en formation à l'étranger ». Parmi ces pays, ceux de l'UE21 en accueillent 35% dont 71% viennent d'un autre pays de l'UE21, il s'agit donc d'une mobilité intra-européenne. Les États-Unis et le Canada accueillent à eux deux 23% de l'effectif total. Les principaux pays d'accueil des étudiants en mobilité internationale soit « *L'Allemagne, l'Australie, le Canada, les États-Unis, la France, le Japon et le Royaume-Uni accueillait en 2013 un étudiant sur deux* ».⁴² En termes absolus, ce sont les États-Unis qui accueillent le pourcentage le plus élevé d'étudiants en mobilité internationale avec 19%, viennent ensuite le Royaume-Uni avec 10%, l'Australie et la France avec 6% chacun et l'Allemagne avec 5%. Il est à noter que d'autres pays non membres de l'OCDE accueillent ensemble 20%. Cependant, le rapport ne précise pas quels sont ces pays. Il ne s'agit pas de la Fédération de Russie comptabilisée à part qui selon le même graphique accueille 3% des étudiants en mobilité internationale. Il ne s'agit pas non plus de l'Arabie Saoudite ni de la Chine qui accueillent pour leur part 2% chacun.

⁴⁰ OCDE. 2015, p.389.

⁴¹ OCDE. 2015, p.380.

⁴² OCDE. 2015, p.384.

En 2014, les pays de l'OCDE accueillent trois étudiants en mobilité internationale par ressortissant de l'OCDE en formation à l'étranger. Ils en reçoivent plus que ceux qu'ils envoient étudier à l'étranger. L'Australie compte par exemple, 20 étudiants en mobilité internationale par ressortissant australien en formation à l'étranger. Au Chili, au Mexique, au Luxembourg ou en République Slovaque le ratio est inférieur à 1.

Le pays qui accueille le pourcentage le plus important des étudiants étrangers en relation à sa population globale étudiante est le Luxembourg avec un taux qui atteint 44%. En Australie, en Autriche, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et en Suisse, ils représentent 16%. En France, Belgique, Danemark et le Pays Bas, ils sont légèrement plus que la moyenne de l'OCDE, soit 10%. En comparaison, dans certains pays où l'effectif d'étudiants en mobilité internationale représente 3% du total de l'enseignement tertiaire comme le Chili, l'Espagne, l'Estonie, le Mexique, la Pologne ou la Slovénie. Si au Luxembourg la part des étudiants en mobilité internationale est la plus importante, en termes absolus ils sont au nombre de 3000. En contraste, si les États-Unis accueillent 19% des étudiants internationaux dans le monde, ils ne représentent que 4% des inscrits dans l'enseignement supérieur américain.

La répartition des étudiants en mobilité internationale par niveau d'études

« En 2014, les pays de l'OCDE ont accueilli 1.3 million d'étudiants en mobilité internationale en master ou en doctorat (ou formations équivalentes) ». ⁴³ Les étudiants en mobilité internationale sont plus nombreux dans les niveaux les plus élevés de l'enseignement tertiaire. En 2014, ils représentent 12% en master et 27% en doctorat, alors qu'ils représentent 5% en licence. C'est au Luxembourg qu'ils sont les plus nombreux au niveau master (67%), puis en Australie (38%), au Royaume-Uni (36%) et en Suisse (27%). L'effectif d'étudiants en mobilité internationale est plus nombreux en doctorat dans les autres pays sauf en Australie, en Hongrie et en Allemagne. Ils représentent 84% au Luxembourg, 52% en Suisse. Ils sont plus de 40% en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni, 40% en France, et un peu plus de 30% aux États-Unis.

Répartition des étudiants en mobilité par discipline

Plus d'un tiers d'étudiants en mobilité internationale suivent une formation dans le domaine des sciences sociales, du commerce et du droit. En ingénierie et dans les industries de transformation et de production, ils sont 14%. En santé et protection sociale, ils sont 13% tout comme en arts et

⁴³ *Qui étudie à l'étranger et où ?* Regards sur l'éducation. OCDE 2016 p.355.

http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/education/regards-sur-l-education-2016/indicateur-c4-qui-etudie-a-l-etranger-et-ou_cag-2016-26-fr#_WZq3-q3pP6Y

lettres 13% ou en sciences 11%. Des différences entre pays semblent dégager des domaines de spécialisation. Le Luxembourg, l’Australie et l’Estonie s’inscrivent dans la première tendance (sciences sociales, droit et commerce). En revanche, la majorité des étudiants en mobilité internationale en République Slovaque s’inscrivent dans le domaine de la santé et de la protection sociale. Au Chili, 23% des étudiants en mobilité internationale suivent une formation en éducation, en Islande, 40% sont inscrits en arts et lettres, tandis qu’en Suède, ils sont 20% à suivre une formation en sciences et en Finlande 30% à suivre une formation en rapport à l’ingénierie. Parmi les explications possibles à cette spécialisation : le pays « possède un avantage comparatif dans le domaine », des bons débouchés professionnels ou des conditions d’applications moins strictes.

Principales régions d’origine des étudiants en mobilité internationale

En 2013 et 2014, 53% des étudiants en mobilité internationale proviennent d’Asie. Parmi eux, 22% sont originaires de Chine et 6% d’Inde. 31% des étudiants chinois s’inscrivent aux États-Unis et 45% se répartissent entre l’Australie, le Canada, la Corée, le Japon et le Royaume-Uni. La moitié des étudiants indiens ont choisi les États-Unis. 25% des étudiants en mobilité internationale proviennent d’Europe. Parmi eux, les Allemands sont les plus mobiles avec 3,9%(5,5%) et les Français avec 2,4%. Les étudiants en provenance d’Afrique représentent 8%(9,5%) de l’effectif total d’étudiants en mobilité internationale. Les étudiants originaires de l’Amérique latine et des Caraïbes 5%(5,5%) ceux de l’Amérique du Nord 3% (3,5%) et 1%(0.6%)⁴⁴ pour ceux d’Océanie.

La part des femmes dans la mobilité internationale

*« Les femmes sont majoritaires dans l’effectif d’étudiants dans les pays de l’OCDE (54%), mais représentent un peu moins de la moitié (48%) de l’effectif d’étudiants en mobilité internationale ».*⁴⁵

Le pourcentage de femmes en mobilité internationale en Turquie est de 31%. Au Canada, au Chili, aux États-Unis, en Finlande, en Lettonie et en Nouvelle Zélande, il est au plus à 45%. *« Dans tous ces pays, les femmes sont moins nombreuses parmi les étudiants en mobilité internationale que parmi les étudiants de l’enseignement tertiaire : la différence représente au moins 10 points de pourcentage. Par contraste, en Corée, les femmes représentent 52% de l’effectif d’étudiants en mobilité internationale soit 12 points de pourcentage de plus que leur pourcentage dans l’effectif national d’étudiants ».*⁴⁶

⁴⁴ Les chiffres entre parenthèses correspondent à l’année 2016.

⁴⁵ Regards sur l’éducation. OCDE. 2016 p.355.

⁴⁶ OCDE. 2016 p.355.

1.2.2 LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS ET/OU EN MOBILITÉ INTERNATIONALE EN FRANCE

Le Ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche fournit les données correspondant à la France pour l'enquête « UOE » sur laquelle il se base également pour en re-élaborer certaines. Ainsi, pour ce qui est des principaux pays d'accueil, le MENSER ne prend pas en considération les pays hors OCDE d'où il résulte une proportion légèrement divergente. Ce qui ne change pas, ce sont les principaux pays d'accueil et l'ordre d'importance. On trouve en tête, les États-Unis avec 27% de la part des étudiants en mobilité internationale dans les pays de l'OCDE, suivent le Royaume-Uni (14%), l'Australie (8%), la France (8%), l'Allemagne (7%) et le Japon (5%).

En 2012-2013, les pays de l'OCDE accueillent près de 3 millions d'étudiants en mobilité internationale, ce qui représente 5% du total des étudiants scolarisés dans l'enseignement supérieur de cette zone. La France était le quatrième pays d'accueil avec 230 000 étudiants derrière les États-Unis (780 000), le Royaume-Uni et l'Australie. La France se distingue par une forte proportion d'étudiants originaires d'Afrique (41%). Les principales nationalités sont la marocaine, l'algérienne, la tunisienne et la sénégalaise. Ensemble elles représentent un quart des étudiants mobiles en France. Néanmoins, c'est la nationalité chinoise qui arrive en tête, légèrement devant la marocaine.

La répartition des étudiants en mobilité internationale par pays de provenance en France en 2012 était la suivante : 41% en provenance d'Afrique, 23% d'Asie et Océanie, 20% d'Europe, 8% d'Amérique et le restant, soit 8% non précisée. La même année, les nationalités les plus représentées étaient les suivantes : Chinoise (11%), Marocaine (10,3%), Algérienne (7,6%), Tunisienne (3,9%), Sénégalaise (3,3%), Allemande (2,8%), Italienne (2,7%), Vietnamiennne (2,3%).

La répartition par domaine et par niveau d'études en France (selon les données de l'OCDE) était de 38% en sciences sociales, commerce et droit ; 17% en lettres sciences humaines et arts ; 14% en ingénierie, production et construction ; 10% en santé et secteur social ; 21% autres : sciences, éducation, services, agriculture. « *La part d'étudiants mobiles augmente avec le niveau*

d'études, passant de 5% dans les formations courtes à un quart en doctorat ».47 Dans l'ensemble, la France accueille 10% des étudiants étrangers en mobilité internationale en 2014-2015, ce qui la situe dans la moyenne de l'OCDE. Elle est dans la moyenne pour les formations courtes (4%), de niveau licence (8%) et de niveau master (13%). Par contre, pour le niveau doctorat, elle se situe très au-dessus de la moyenne OCDE, la part des inscrits en doctorat en France étant de 40%.

Les douze dernières années, le nombre d'étudiants en mobilité internationale au niveau mondial a doublé passant de 2 170 000 en 2002 à 4,3 millions en 2014. Pour cette dernière année, il sont 310 000 en France. Les chiffres clés de Campus France nous permettent de visualiser l'évolution du nombre d'inscrits par niveau d'études et par discipline.48

Tableau 1. Répartition des étudiants étrangers par discipline et niveau à l'université (2015-2016)

	Lettres, langues, sciences humaines	Sciences, STAPS	Sciences économiques, AES	Droit, sciences politiques	Médecine, pharmacie, dentaire	Total
Niveau L	37 617	26 426	22 687	12 654	4 195	46 %
Niveau M	26 079	27 629	19 637	11 333	12 556	43 %
Niveau D	7 839	11 736	1 805	2 829	349	11 %

(Sources: MENSER-DGSIP-DGRI-SIES, reprise par Campus France, élaboration propre).

La France est le premier pays non anglophone et le 4e pays d'accueil des étudiants en mobilité internationale. Mais les derniers chiffres de Campus France montrent une reconfiguration en cours. L'accueil des étudiants étrangers connaît un accroissement important dans le monde. Tandis que les pays traditionnels affichent une hausse de 3,6% pour la France ou de 2,1% pour le Royaume Uni et de 1,3% pour l'Australie entre 2011 et 2014 d'autres pays comme la Turquie montrent une augmentation de 54,8%, de 35,9% pour la Chine, de 31,8% pour les Émirats arabes unis ou de 84,3% pour les Pays-Bas. « *Signe du caractère de plus en plus concurrentiel de la mobilité internationale, alors que le top 3 des pays d'accueil ralentit sa progression depuis 2009 [...]*,

47 Note d'information 16.03 Enseignement supérieur & recherche. Juin 2016. Ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche p.1.

48 L'étude de 2017 se base dans les données de l'Unesco portant sur 2014 ; de la Commission européenne portant sur l'année 2014-2015 ; des services statistiques du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DGESIP-DGRI-SIES) portant sur l'année 2015-2016 et sur les études et les analyses du service d'études de Campus France.

*certain concurrents immédiats affichent des hausses nettement plus importantes. L'Arabie Saoudite enregistre une progression spectaculaire sur les 5 dernières années [...] passant du 27e au 11e rang mondial ».*⁴⁹ Dans le tableau qui suit nous pouvons observer la progression pour les principaux pays du nombre d'étudiants étrangers accueillis.

Tableau 2. Top 15 des pays affichant la plus forte progression en mobilité entrante depuis 2009

	2009-2014	2011-2014
Arabie Saoudite	+260,6%	+105,5%
Pays-Bas	+198,6%	+84,3%
Turquie	+120,0%	+54,8%
Ukraine	+67,8%	+54,8%
Belgique	+63,5%	+44,6%
Canada	+72,6%	+36,4%
Chine	+76,8%	+35,9%
Émirats arabes unis	nd	+31,8%
Russie	+64,5%	+28,6%
Italie	+32,9%	+19,0%
États-Unis	+27,5%	+18,7%
Suisse	+42,2%	+18,5%
France	+11,2%	+3,6%
Royaume-Uni	+16,2%	+2,1%
Australie	+3,3%	+1,3%

(Sources: MENSER-DGSIP-DGRI-SIES, reprise par Campus France, élaboration propre).

Selon Campus France, « *Le nombre d'étudiants étrangers en France a augmenté de 8,7% en 5 ans pour atteindre 309 642 à la rentrée 2015-2016, une évolution continue mais moins rapide que celle de la mobilité mondiale. La croissance du nombre d'étudiants étrangers en France est plus marquée dans les grandes écoles et les formations hors universités (+26,6% en 5 ans) qu'à l'université (+3,2%)* ».⁵⁰ Il n'est pas rare d'entendre que l'offre de formation « double » (grandes

⁴⁹ *Les chiffres clés*. Campus France, février 2017 p.7.

⁵⁰ Campus France 2017, p.15.

écoles-universités) de l'enseignement supérieur français est « peu lisible » en dehors de l'hexagone. Ces chiffres montrent que les grandes écoles ont visé l'international bien avant les universités.

Tableau 3. Nombre d'étudiants étrangers inscrits à l'université et hors université

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Université	218 364	212 624	216 055	217 925	218 443	225 366
Hors université	66 581	75 981	73 219	77 159	80 459	84 276

Source Campus France. *Les Chiffres Clé 2017*.

La part des inscrits en doctorat

Malgré le fait que la France est le 4^e pays d'accueil des doctorants en mobilité internationale avec 41%, derrière la Suisse (52%), la Nouvelle-Zélande (43%), et le Royaume-Uni (42%), on observe une baisse d'inscriptions en doctorat depuis quelques années. Un des facteurs avancés par Campus France est la réduction de la durée moyenne du doctorat. « *En France, le nombre total d'étudiants inscrits en Doctorat (français ou étrangers) a affiché une baisse de -15% en 10 ans. En 2015-2016, 24 553 étudiants étrangers étaient inscrits en formation doctorale, soit 11% du total de la mobilité entrante à l'université. [...] Le nombre d'étudiants étrangers inscrits en Doctorat affiche une légère baisse depuis 2011 (-4,4%), avec d'importantes disparités selon les pays. En 2015-2016, la Chine (1 935, +6,6% /5 ans) devient le 1^{er} pays d'origine des doctorants étrangers en France devant la Tunisie (1818, -20,1 /5ans). [...] Un millier de Doctorats en cotutelle sont délivrés chaque année sur un total de 14 000* ».⁵¹

Tableau 4. Évolution des effectifs inscrits en doctorat par filière

Filières	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Évolution 2011-2015
Droit, sciences politiques	3 221	3 149	2 987	2 965	2 824	-12,3 %
Économie, gestion, AES	2 143	2 028	1 967	1 903	1 805	-15,8 %

⁵¹ Campus France. 2017, p.21.

Filières	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Évolution 2011-2015
Lettres, langues, sciences humaines et sociales	8 786	8 640	8 420	8 046	7 839	-10,8 %
Médecine, pharmacie, dentaire	409	391	387	413	349	-14,7 %
Sciences, STAPS	11 121	11 672	11 763	11 852	11 736	+5,5 %
Total	25 680	25 880	25 524	25 179	25 553	-4,4 %

(Sources: MENESR-DGSIP-DGRI-SIES, reprise par Campus France, élaboration propre).

Le MENESR par le biais des enquêtes sur les écoles doctorales recense 75 600 doctorants inscrits à la rentrée 2014-2015, c'est 7% de moins qu'à la rentrée 2009. « *La baisse du nombre de doctorants touche principalement les Sciences de la société (droit, économie, gestion, sociologie, anthropologie ...) et les Sciences humaines et humanités (lettres, langues, arts, histoire, STAPS...) (-13% entre 2009 et 2014). Le nombre de doctorants est quasiment stable sur cinq ans dans les domaines scientifiques (-1%)* ». ⁵² Entre 2002 et 2012, la part des doctorants étrangers est passé de 30% à 42% et entre 2010 et 2012, elle est restée stable. Ils représentaient 42,2% en 2014-2015 « *dans un contexte de recul des effectifs de l'ensemble des doctorants. Le nombre de doctorants étrangers a augmenté de 42% entre 2002-2003 et 2012-2013* ». ⁵³ La hausse de la part des doctorants étrangers vient compenser le recul de la part des doctorants français entamé depuis la rentrée 2006. Il convient de souligner que l'augmentation sur dix ans des doctorants étrangers concerne exclusivement le domaine des sciences. À la rentrée 2014-2015, 47% des doctorants étrangers sont inscrits en sciences et 32% en lettres et sciences humaines (-5 points en dix ans).

À la différence de l'OCDE, l'Unesco ou le MENESR, dans son dernier rapport, Campus France utilise le terme d'« étudiants internationaux » et ce presque indistinctement des termes d'étudiants en mobilité internationale et d'étudiants étrangers. Cette dernière dénomination ressort à l'heure de déterminer le pays d'origine des étudiants et celle d'étudiants internationaux pour parler du

⁵² *L'état de l'emploi scientifique en France*. Rapport 2016. MENESR, p.41.
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid105632/l-etat-emploi-scientifique-france-edition-2016.html>

⁵³ MENESR. 2016, p.159.

rayonnement, d'influence, des avantages stratégiques et de leur apport économique. C'est ce que laissent entendre ces phrases, « *le top 20 des étudiants internationaux en France* » ou « *4,3 millions d'étudiants internationaux en mobilité dans le monde* ». Avant cela, dans une note de 2014, l'expression est seulement utilisée pour parler des études menées par d'autres pays (notamment des pays anglophones : États-Unis, Royaume-Uni, Australie et Canada) sur ces étudiants. Le terme est ainsi repris sous l'influence de ces rapports. En paraphrasant Carolina Pinto⁵⁴, la notion d'« étudiant international » s'inscrit dans des *dynamiques géopolitiques issues de la mondialisation*, elle est porteuse d'une logique économique dans laquelle l'étudiant étranger est perçu comme un *client* par le pays d'accueil.

La configuration de ces données statistiques n'est pas le fruit du hasard, elle résulte des accords bilatéraux, des échanges inter-universitaires ou des efforts fournis par les pays d'accueil que ce soit au niveau des mesures d'attractivité universitaires, des centres de recherche ou des politiques d'accueil que je propose maintenant d'analyser.

Ces chiffres laissent aussi entrevoir les différents facteurs susceptibles d'intervenir dans le choix par les étudiants du pays d'études. Cela va des liens entre les pays, la proximité géographique ou de la langue jusqu'à la qualité des formations ou les frais de scolarité, en passant par la politique d'immigration parmi d'autres facteurs. Les données statistiques m'ont donc aidée à situer l'étendue globale et à avoir un premier aperçu des différents enjeux de la mobilité internationale des étudiants.

⁵⁴ Voir page 6

1.3 ANALYSE DU GROUPE ETUDIÉ

Les associations de doctorants et les associations de soutien aux étrangers ont été les groupes avec lesquels j'ai fait mon travail d'immersion sur le terrain. Ce travail m'a permis de connaître les actions qu'ils mènent, leurs discours et les idées qu'ils partagent et leur mode de fonctionnement et de recrutement des bénévoles ainsi que de dresser un tableau de l'état de la réglementation, du parcours doctoral et des évolutions souhaitables, au regard de l'expertise et de l'analyse de ces associations. Lors du travail d'immersion, j'ai participé à divers événements, journées d'étude, séminaires ou ateliers généralement liés à mes thématiques ou à mes interrogations de recherche. C'est lors de ces événements que j'ai rencontré les jeunes diplômés et les jeunes chercheurs étrangers que j'ai suivis et interviewés et dont je vais dresser les portraits ultérieurement. Mais tout d'abord, étant donné que ces groupes ne sont pas constitués exclusivement par des étudiants ou des doctorants étrangers mais également par des Français, je voudrais préciser que j'ai aussi mené des entretiens, des échanges et des discussions avec des étudiants ou des jeunes chercheurs français et d'autres nationalités appartenant à l'Union européenne (Espagnols, Portugais, Italiens, Roumains ou Polonais, par exemple) mais qui de ce fait ne rentrent pas dans le cadre du groupe analysé.

J'ai eu toutefois avec ces interlocuteurs, des échanges, des réflexions, des discussions sur la réglementation des étrangers, sur le parcours doctoral, sur les évolutions dans ces deux champs, sur la valorisation, la professionnalisation du doctorat et sur les débouchés professionnels pour les docteurs. Ces échanges se sont déroulés dans un cadre plus informel que celui des entretiens par trajectoire, n'ont pas toujours été enregistrés, n'avaient pas pour ambition de tracer une trajectoire mais de réfléchir ensemble sur ces thématiques-là. J'ai également discuté avec d'autres jeunes chercheurs étrangers sur certains passages de leurs trajectoires, par exemple des difficultés à renouveler ou à obtenir leur titre de séjour, des difficultés à intégrer le marché du travail après l'obtention du doctorat. Tout ceci lors de notre première rencontre, dans le cadre d'un séminaire, d'une formation ou d'une table-ronde organisées par une des associations avec lesquelles j'ai fait un travail d'immersion. Lors de cette première rencontre nous avons généralement échangé nos coordonnées et il m'est arrivé qu'ils ne répondent pas par la suite à mes demandes d'entretien. Je dispose pourtant d'informations et de réflexions intéressantes sans pour autant pouvoir dresser un profil socio-professionnel de toute une trajectoire. Dans ce cas, j'analyse la problématique et les thématiques dont nous avons discuté mais je ne les inclus pas dans la caractérisation qui suit.

Sexe et pays d'origine

J'ai réalisé 40 entretiens avec des jeunes diplômés et jeunes chercheurs étrangers de 20 nationalités différentes. On compte parmi eux 24 femmes et 16 hommes, originaires de 5 pays d'Asie (Chine, Corée du Sud, Philippines, Vietnam, Taïwan), 2 pays d'Europe, hors UE (Macédoine et Ukraine), 6 pays d'Afrique (Algérie, Maroc, Tunisie, Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal) et de 8 pays d'Amérique (Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, Mexique, Paraguay).

Tableau 5. Sexe et pays d'origine des interviewés. Élaboration propre.

Amerique	Afrique	Asie	Europe (hors UE)
Canada (1F)	Tunisie (2F)	Corée du Sud (2F)	Ukraine (2F)
Mexique (3H)	Algérie (1F, 1H)	Chine (2F, 1H)	Macédoine (1F)
Colombie (4F, 1H)	Maroc (2F)	Taiwan (1F)	
Costa Rica (1H)	Sénégal (1H)	Vietnam (1F, 3H)	
Équateur (1F, 1H)	Côte d'Ivoire (1H)	Philippines (1H)	
Chili (1F, 2H)	Cameroun (1F)		
Paraguay (1F)			
Brésil (1F)			

Discipline et niveau d'études

Il s'agit de 9 diplômés d'un M2 (dont quatre femmes qui ont arrêté leur doctorat), 14 sont doctorants et 17 docteurs.

Pour la discipline, je retiens celle dans laquelle ils ont atteint le plus haut niveau d'études : sociologie (11) ; géographie (3) ; ressources humaines, marketing, conseil audit (3) ; ingénierie robotique, des réseaux et informatique (3) ; économie, histoire, histoire de l'art, philosophie (2 diplômés de chacune de ces disciplines, soit 8) ; archéologie, architecture, biologie, didactique des langues, lettres modernes, physique, préhistoire, psychologie, relations internationales, sciences de la communication, sciences politiques et tourisme (1 diplômé pour chaque discipline soit un total de 12).

La plupart sont des universitaires et une minorité des ingénieurs. Ils accordent tous une importance marquée à l'éducation notamment publique même si certains d'entre eux sont passés par l'éducation privée lors de leur scolarité.

Profil socio-économique

La majorité des jeunes que j'ai interviewé sont issus de la classe moyenne éduquée. La plupart de leurs parents ont fait des études supérieures (un tiers des pères et trois mères sont titulaires d'un doctorat) et exercent une profession : enseignants à l'université ou dans le secondaire, médecins, psychologues, ingénieurs, une infirmière, un musicien, une pharmacienne, un économiste. On compte aussi des diplomates, des fonctionnaires ou des employés (cadres et moyens) dans l'administration. D'autres sont propriétaires d'une petite ou moyenne entreprise familiale. Dans une moindre proportion, on compte des employés-ouvriers. On trouve aussi quelques mères au foyer. À l'exception de cinq d'entre eux, mes interviewés se revendiquent tous comme issus de la classe moyenne éduquée, même si leurs ressources sont dans quelques cas modestes. Ainsi, ils se définissent plutôt par leur capital culturel que par leur capital économique. Trois d'entre eux sont issus de milieux très aisés et deux d'entre eux des milieux plutôt modestes.

Capital culturel

Le goût pour les études est donc une constante. Prenons l'exemple de Crisanto, doctorant Philippin. Il m'explique que son père, un petit commerçant, accordait beaucoup d'importance aux études. « *Il nous amenait toujours en librairie, pour nous acheter des livres* », se souvient-il. Malgré une tradition familiale forte ancrée, selon laquelle le fils aîné fait des études, a une première expérience professionnelle puis reprend l'entreprise familiale, la grand-mère de Crisanto voulait qu'il fasse des études puis suive ses aspirations. Ainsi, Crisanto a fait ses études de licence dans une des meilleurs universités privées de Manille, une université jésuite. Les parents accordent donc de l'importance à l'éducation de leurs enfants et n'hésitent pas à y investir. Le père de Luis, doctorant Colombien, et toute sa famille paternelle (frères, sœurs et leur père) sont professeurs à l'université publique. Sa mère, infirmière, a investi son épargne pour payer l'université privée à Luis et à son frère. Dans l'idée de la mère, l'université privée leur permettrait d'avoir le réseaux nécessaire pour s'assurer une bonne place sur le marché de l'emploi. L'aîné a bien suivi le désir de la mère, en faisant des études d'ingénieur, mais il n'est pas allé jusqu'au bout. Il a bifurqué et a fait des études de littérature avec un PhD aux États-Unis. Pour sa part, Luis a opté pour l'histoire. Un domaine pour lequel, selon Luis, même un diplôme d'une université privée n'assure pas d'importants débouchés professionnels. Ces exemples montrent l'intérêt des parents pour l'éducation de leurs enfants et l'investissement financier qu'ils consentent à faire pour les inscrire dans le privé même s'ils sont issus de l'éducation publique.

Trajectoire scolaire précédente

Certains sont issus des établissements français à l'étranger. Dans ce cas, ils arrivent plus jeunes en France, en général pour s'inscrire en licence ou pour suivre une classe préparatoire et ensuite une grande école. D'autres proviennent des meilleurs établissements de leurs villes d'origine. Dans la plupart des cas, il s'agit d'établissements publics. Parfois, ils sont diplômés des lycées ou des universités non mixtes, comme c'est le cas d'un docteur Chilien et d'une doctorante et d'une docteure Coréennes.

Une minorité d'entre eux est venue en France dans le cadre d'un programme d'échanges entre leur université et une université française, soit pour faire des études de français soit pour un stage de fin d'études. Cela leur permettra ensuite de continuer des études, la plupart du temps de master et/ou de doctorat.

La majorité d'entre eux a choisi expressément la France pour venir étudier. Les raisons qu'ils avancent sont diverses. Pour ceux qui font des études dans les domaines des sciences humaines et sociales, ils évoquent la notoriété des études. D'autres, moins nombreux, sont attirés par le prestige des grandes écoles, particulièrement pour ceux en provenance d'Afrique du Nord ou de la Chine. Pour d'autres, c'est la langue et la culture française, comme pour ceux qui font des études de littérature ou d'histoire de l'art. Certains maîtrisent l'anglais en plus de leur langue d'origine mais souhaitent acquérir une deuxième langue, ou au contraire, le français est leur deuxième langue et ils ont le projet et de se rendre après la France dans un pays anglophone pour acquérir la maîtrise de l'anglais.

Parmi ces jeunes diplômés, certains ont fait un double cursus universitaire sociologie et histoire, par exemple, ou langues et relations internationales. D'autres ont changé de spécialité entre le cursus de licence suivi dans leur pays et le doctorat qu'il entreprennent par exemple.

Expérience professionnelle

Les enquêtes sur les étudiants montrent que les étudiants étrangers sont en moyenne un peu plus âgés que les étudiants français et ont au moins une expérience professionnelle avant de venir en France. Dans mon groupe d'étude, 16 jeunes chercheurs ont eu une expérience professionnelle dans leur pays avant leur venue en France. La plupart dans l'enseignement, soit dans le secondaire (lycée professionnel ou technique) soit à l'université. Une partie non négligeable a une expérience professionnelle dans le privé. D'autres ont travaillé dans le cadre de projets de recherche.

Mais d'autres font leurs premières expériences professionnelles en France. Quelques uns arrivent en tant qu'assistants de langues ou en tant que filles au pair. Certains proposent des cours de soutien scolaire, en général dans leurs langues maternelles ou proches (espagnol, anglais, russe) ou font des traductions en même temps qu'ils mènent leurs études. D'autres ont exercé des « boulots alimentaires » pendant leur scolarité, par exemple pendant les vacances scolaires d'été (cueillette de fruits ou vendanges) ou d'hiver (dans des stations de ski).

« Capital biographique voyageur », « capital voyageur », « capital international »

Il ressort des études sur la mobilité internationale étudiante que le « capital biographique voyageur » ou « capital international » est un des facteurs qui influe sur le projet d'études en France des étudiants et qui le motive également. La plupart des jeunes diplômés et des jeunes chercheurs étrangers que j'ai interviewés a un « capital international » important. La notion de « capital biographique voyageur » est proposée par Mónica López dans sa thèse.⁵⁵ Pour López, cette notion permet de concilier différents aspects de la mobilité internationale étudiante. Les investigations s'accordent à montrer que les étudiants étrangers ont des expériences préalables de mobilité développées dans le cadre familial. En ce sens, la notion de « capital biographique voyageur », permet à Mónica López de comprendre ces éléments « *comme le reflet d'autres capitaux (économiques, culturels, social, etc.) qui mènent à développer et à acquérir les habilités de mobilité, d'indépendance et de confiance, [c'est-à-dire] une certaine culture du voyage qui fait que les étudiants sont prêts, disposés et ouverts* »⁵⁶ à la mobilité.

L'analyse d'Anne-Catherine Wagner sur « la place du voyage dans la formation des élites » démontre que « *les voyages de formation ne sont distinctifs que parce qu'ils se situent dans un ensemble plus vaste de dispositifs de socialisation internationale, produisant ainsi de modes de savoir-faire et de savoir-être socialement discriminants* ». Pour Wagner, ce n'est pas tant la fréquence mais les « *usages sociaux des voyages qui séparent les groupes sociaux. Dans les classes sociales supérieures, les séjours touristiques à l'étranger sont constitutifs d'un mode de distinction sociale, en favorisant et en valorisant les ressources culturelles internationales comme la connaissance des langues, la propension à la mobilité. À ce titre, ils occupent une place importante dans les pratiques éducatives.* ». Ainsi, Anne-Catherine Wagner identifie quelques éléments qui

⁵⁵ *Ingenieros mexicanos en búsqueda de destinos de formación. Les ingénieurs mexicains à la recherche de destination de formation.* Mónica López. Doctorat en sociologie, juin 2015. El Colegio de México.

⁵⁶ Mónica López. 2015 p.124.

permettent de distinguer « *les héritiers de la culture internationale des autodidactes et de ceux dont l'expérience de l'étranger est plus strictement scolaire* ». ⁵⁷

L'analyse de López se démarque de celle d'Anne-Catherine Wagner pour qui les usages du capital voyageur distinguent les groupes sociaux. Mon analyse vise à montrer que les étudiants étrangers que j'ai côtoyé possèdent un capital voyageur important et qu'il fonctionne comme un des moteurs de la mobilité internationale étudiante. S'agissant de divers profils, les usages et les aspirations des étudiants étrangers que j'ai étudiés sont aussi divers. Pour une partie, à la manière des élites analysées par Wagner, les voyages font partie de leurs « aspirations sociales ». Ils s'inscrivent dans une tradition familiale dans laquelle les parents ou d'autres membres de la famille ont fait tout ou partie de leurs études à l'étranger. Ils ont un contact précoce et l'habitude de fréquenter des personnes et de se rendre dans des pays étrangers mais à la différence de nos interviewés qui viennent faire des séjours de langues après l'obtention de leur licence, « les élites » analysées par Wagner réalisent des séjours dès le collège, séjours qui s'inscrivent dans une solide tradition d'échanges organisés par leurs collègues. Dans notre groupe, le profil le plus proche est celui des élèves des lycées et ou des écoles françaises à l'étranger qui suivent une scolarité à la française, allant parfois jusqu'à suivre les rythmes scolaires même dans des pays de l'hémisphère sud comme le Paraguay.

Ce « capital biographique voyageur » ou « capital voyageur » est constitué d'expériences internationales des étudiants et/ou de leurs familles. Il s'agit de voyages à l'étranger pendant les vacances pour faire du tourisme, pour rendre visite à la famille ou pour des séjours d'études linguistiques. Les étudiants étrangers rencontrés ont une familiarité avec l'international et parlent deux voire trois langues. Ils suivent les pas de leurs parents venus en France ou dans d'autres pays réaliser pour la plupart d'entre eux des études supérieures. Les parents d'Amanda, doctorante brésilienne, sont venus en France faire leur doctorat quand elle était petite. Elle a ainsi fait quelques années à l'école primaire en France. Ensuite, la famille est retournée au Brésil où Amanda a grandi et fait ses études. Elle reviendra en France pour intégrer un master Erasmus international et poursuivra avec le doctorat. Même cas de figure pour Teresa, docteure colombienne. Ses parents sont allés au Mexique pour réaliser leur doctorat et elle y a vécu quelques années de son enfance. Teresa a le goût des langues et des voyages. Ainsi, avant de finir ses études d'ingénieur en

⁵⁷ Anne Catherine Wagner, « La place du voyage dans la formation des élites », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2007/5 (n°170), p.58-65 <http://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2007-5-page-58.html> Les extraits de ce paragraphe sont tirés p.59 et le dernier p.60.

Colombie, elle a réalisé un stage de langues à Londres qu'elle a prolongé plus de deux ans et est venue ensuite en France apprendre le français et poursuivre ses études initiales jusqu'en doctorat.

Nous pouvons aussi parler de capital « international » pour nous référer aux étudiants, qui sans être de grands voyageurs, possèdent une culture cosmopolite familiale ou propre du fait qu'il évoluent dans des environnements cosmopolites, internationaux, en contact fréquent avec des étrangers sans forcément quitter leur pays. Wagner et Agulhon démontrent que ce « capital voyageur ou international » façonne (facilitant ou pas) leur séjour.

D'autres, nettement moins nombreux, n'ont pas particulièrement de capital international, ni de famille à l'étranger et n'ont pas fait de voyages hors de leur pays. Ils sont les premiers de la fratrie à faire des études à l'étranger. Leur choix d'études montre cependant une prédisposition à l'internationale comme c'est le cas des Vietnamiens Cao, diplômé d'un M2, et Sen, docteure en didactique des langues, qui ont fait respectivement des études de tourisme et de français au Vietnam. Ils « ont rêvé » de la France et ont le goût de la langue française. Cela leur permettra de rencontrer des Français qui vont contribuer à la réalisation de leur projet d'études en France.

Leur représentation de la France

Leur vision de la France est en rapport avec leur capital international ou voyageur. Parce qu'ils ont eu des expériences de tourisme, de visite à la famille ou encore parce qu'ils ont rencontré des Français dans leur pays qui leur auront « *vendu du rêve* », selon l'expression de Cao. Ils ont donc, soit une idée précise qui est le produit de l'expérience directe, soit une idée rêvée. Pour ceux qui ont une idée précise, nous pouvons citer, Iseul, docteure en histoire de l'art, jeune diplômée en Corée qui a décidé de venir « étudier l'art occidental ». Gina, passionnée par la langue et la littérature française, décide de venir faire des études de langues modernes. Elle voulait devenir bibliothécaire un projet auquel elle a été contrainte de renoncer de par l'impossibilité pour une Macédonienne d'exercer ce métier en France. Iseul et Gina symbolisent, deux jeunes femmes pour lesquelles l'attrait de la culture et de la langue française ont été la principale motivation dans leur choix de la France. Elles l'ont explicitement choisi. Pour Kun, originaire de Chine, c'est une autre idée de la France qui a motivé sa venue. Étudiant d'art, passionné par la mode, il a l'occasion de venir en France faire des études de français grâce à un échange entre son université en Chine et une université en France. Kun saisit l'opportunité : « *ah, c'est quand même la France, c'est la mode,*

c'est le romantisme, c'est la révolution, c'est la philosophie. C'est tout le côté art, liberté. ». Après l'étude du français, il poursuivra son cursus en doctorat.

Ces trois cas montrent l'attrait international de la culture et de la langue françaises. Je n'ai pas pu m'empêcher de penser à eux et à cet attrait quand j'ai entendu les propos de l'ancienne ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Geneviève Fioraso. Dans ses discours à l'Assemblée nationale et au Sénat, elle regrette que la France n'attire pas les scientifiques mais les étudiants en arts et en lettres. Devant le Sénat, elle explique que pour les étudiants coréens, la France est le huitième pays d'accueil et elle détaille les raisons. Les étudiants coréens *« s'inscrivent surtout dans des filières artistiques ou littéraires parce que la France n'est pas perçue comme une puissance scientifique et qu'aucun cours n'est dispensé en anglais.[...] Les meilleurs étudiants sont en science et ils ne viennent pas chez nous »*.⁵⁸

Ces propos peuvent paraître contradictoires, car ce qu'elle prône est d'attirer les talents étrangers et que la ministre sait qu'attirer les talents étrangers représente un *« enjeu de rayonnement et de compétitivité, un enjeu pour notre politique d'influence reposant sur la diffusion de notre langue, de notre culture et de nos valeurs à travers le monde »*.⁵⁹ Geneviève Fioraso reconnaît que l'influence de la France repose sur la culture et la langue, puis elle s'étonne ou regrette que la plupart des étudiants asiatiques (Chinois, Coréens, Indiens) s'inscrive dans les filières liées à la langue et la culture française. *« Si nous accueillons 30 000 étudiants chinois, principalement dans les filières littéraires, commerciales et artistiques, nous n'avons en effet que 5 500 étudiants coréens, principalement dans ces filières également, 3 000 étudiants venus de l'Inde [...] Surtout, -insiste la ministre- ils ne viennent pas dans nos filières scientifiques, technologiques ou d'ingénierie »*.⁶⁰ Les propos de l'ancienne ministre sont intéressants à plusieurs égards. Il est très surprenant en effet, de constater le dédain qu'elle montre dans cette déclaration qui pourrait paraître banal envers les filières artistiques et littéraires. Les étudiants de ces filières *« ne sont pas les meilleurs »* et ce sont *« plutôt eux »* qui viennent en France. Alors que la France est internationalement reconnue d'un point de vue culturel, elle veut devenir une puissance scientifique.

⁵⁸ Geneviève Fioraso. Compte-rendu du débat sur « l'immigration étudiante et professionnelle » au Sénat. (24 avril 2013). http://www.senat.fr/cra/s20130424/s20130424_9.html#par_275

⁵⁹ Geneviève Fioraso, Compte-rendu du débat sur « l'immigration professionnelle et étudiante » à l'Assemblée nationale (13 juin 2013). <http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr/provisoire/P20130269.asp>

⁶⁰ Geneviève Fioraso. Assemblée nationale. 2013.

Nous devons également placer les propos de la ministre dans le cadre de la loi qui se discutait. Il s'agissait d'améliorer l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers et un des arguments était le positionnement scientifique et d'innovation.

Les motivations de la mobilité

Qu'est-ce qui motive les étudiants étrangers à réaliser des études en France ? La proximité de la langue influe sur leur choix pour la France pour ceux qui sont francophones, pour ceux dont le pays d'origine a des liens avec la France ou pour ceux qui ont de la famille. Leurs parcours les prédisposent, d'une certaine façon, surtout pour ceux qui ont étudié dans des établissements français (comme les lycées français). Se distinguer d'une tradition anglophone présente dans leur pays ou dans leur famille peut également motiver leur choix pour la France. Pour d'autres, rien ne laissait présager leurs études en France mais le hasard ou des rencontres avec des Français ont provoqué leur venue.

Apprendre la langue. Poursuivre des études

Certains arrivent dans un premier temps pour étudier le français puis repartent et reviennent s'inscrire en master. D'autres viennent dans le cadre du programme d'assistant de langues. Dans ces cas-là, ils poursuivent ensuite leurs études en master ou mènent le programme et les études en même temps. Une partie non négligeable arrive pour faire les études de licence. Il s'agit des étudiants qui ont obtenu leur bac et qui ont fait leur scolarité secondaire dans des établissements français à l'étranger. Pour eux la perspective de réaliser leurs études supérieures en France vient tout naturellement. D'autres encore arrivent après avoir fait des études mais en arrivant en France reprennent en licence dans un autre domaine. Ils sont généralement plus âgés. La plupart s'inscrivent en master et poursuivent en doctorat. Peu d'entre eux le font directement en doctorat et seulement une de mes interviewés est arrivée pour réaliser un post-doctorat. Moins nombreux sont ceux qui viennent en France grâce à des Français qu'ils connaissent dans leur pays et qui facilitent leur venue en les accompagnant dans les démarches administratives mais parfois aussi en les accueillant chez eux ou en leur facilitant une bourse.

Avec leurs familles

Un autre sous-groupe arrive en France plus jeune avec leur famille ou en provenance des établissements français de l'étranger pour passer le baccalauréat ou intégrer une école préparatoire. Avec ceux qui ont étudié dans des lycées français, ils sont ceux qu'on peut caractériser comme

« formés » en France. Depuis leur plus jeune âge, ils connaissent le système d'enseignement français et ont acquis la méthodologie de travail et d'apprentissage.

Conditions de vie

Financement des études

J'ai été surprise de constater que la plupart arrivent avec une bourse du gouvernement français, de leur pays ou d'autres types de bourses (Crous, universités, établissements privés). Peu nombreux sont ceux qui viennent uniquement par leurs propres moyens. En effet, les bourses et les contrats doctoraux sont pour la grande majorité le moyen par lequel ils peuvent concrétiser leur projet d'études en France. Parmi eux, certains affirment qu'étant donné la situation financière de la famille et sans une bourse, leur venue n'aurait jamais pu se réaliser. Les bourses couvrent, la plupart du temps, non pas une année scolaire mais dix ou sept mois. Les étudiants complètent alors les autres mois en travaillant pendant l'été ou à mi-temps. Parfois les bourses impliquent un stage ou une période de travail de terrain, en général dans leurs pays d'origine. Seules deux doctorantes ont financé presque la totalité de leurs études avec leurs propres économies. D'autres ont pu bénéficier des économies de leur famille à leur arrivée ou reçoivent des aides ponctuelles.

Bien que la plupart bénéficie d'une bourse, certains, notamment les doctorants, l'épuisent et doivent ensuite travailler à mi-temps pour financer la dernière partie de leur doctorat. D'autres arrivent grâce au financement des parents et petit à petit, ils commencent à financer eux mêmes les études grâce à des petits boulots et aux aides au logement puis ils obtiennent des bourses de master ou des contrats doctoraux. Au final, plus de la moitié de nos interviewés travaillent pour compléter une partie ou pour financer la totalité de leurs études en France.

Logement

À côté du type de financement, le logement est une autre question qui préoccupe les étudiants étrangers à leur arrivée. La plupart évoquent les difficultés à trouver un logement, à remplir les conditions, notamment celle d'avoir un garant français. Catherine Agulhon et Angela Xavier de Brito rappellent que les faibles frais de scolarité sont un des facteurs d'attractivité de la France pour les étudiants étrangers mais qu'il faut mettre en balance un dispositif d'accueil défaillant.

Les enquêtes sur les étudiants étrangers présentent des étudiants qui logent à la Cité Internationale de Paris. Parmi le groupe avec lequel j'ai travaillé, deux d'entre eux y habitaient au moment des

entretiens. Trois autres personnes y ont vécu à leur arrivée mais au bout d'un ou deux ans, elles sont parties vivre en collocation ou en couple. La collocation, la location d'un studio ou l'habitation en couple sont les trois cas de figure les plus courants parmi notre groupe d'étude. Un autre cas de figure correspond à des étudiants qui logent chez des amis de la famille en France ou qui louent une chambre. Ceci facilite énormément leur installation. Deux d'entre eux sont arrivés en France à la suite d'une rencontre dans leur Vietnam natal. C'est le cas de Sen, docteure vietnamienne. Pendant ses études de français au Vietnam, elle a servi d'interprète à une famille qui recevait des Français. Elle s'est liée d'amitié avec une des Françaises qui l'a incitée à poursuivre ses études en France en lui proposant avec son mari de l'héberger chez eux pendant une année.

Une fois en France, les réseaux dans lesquels les étudiants étrangers s'inscrivent - réseaux d'étudiants ou réseaux par nationalité - les aident à trouver un autre logement. La plupart de ceux que j'ai rencontré habite à Paris (19). Pour une partie, le quartier latin, la rive gauche, la Cité internationale constituent leur environnement, une « zone de confort » qui correspond à l'image qu'ils se font de la vie en France. D'ailleurs quand ils sont contraints d'aller habiter en banlieue parisienne, leur vécu est tout autre. Comme ils parcourent la ville à pied car ils habitent à proximité de l'université, de la bibliothèque, ils restent dans leur arrondissement. En banlieue, ils prennent plus fréquemment les transports en commun, connaissent des déplacements plus longs, traversent différents quartiers et se familiarisent avec une plus grande diversité de codes.

Selon Catherine Agulhon, pour les étudiants chinois qu'elle a étudiés « Paris est la France ». Si la plupart d'entre eux a vécu en province, notamment pour suivre des cours de langues avant d'intégrer les études, dès qu'ils le peuvent, ils partent s'installer à Paris. Dans notre groupe, deux étudiants habitent en province et trois y ont vécu avant de s'installer finalement à Paris. L'une d'entre eux regrette le calme des villes moyennes où il était plus facile d'établir des liens sociaux et amicaux. « *Nous habitons tout proche, nous nous rendons visite. C'est plus facile d'avoir des amis. Paris est une ville favorable aux rencontres mais les gens ne s'établissent pas* » -se remémore Iseul-. Teresa et même Braulio qui habitent en région parisienne reconnaissent qu'ils ne pourraient pas vivre à Paris. C'est grand, il y a beaucoup de monde. Braulio explique, « *J'aime bien venir à Paris en tant que touriste, à la bibliothèque, puis rentrer chez moi* ».

Sont aussi mentionnés les prix élevés des logements (même si la plupart bénéficie des aides au logement) et leur taille réduite. Nombreux sont ceux qui évoquent le fait « *de vivre les uns sur les*

autres ». Luis et Daniela expliquent : *« T'as Paris, une belle ville dans laquelle tu peux te promener, bien desservie par les transports publics et avec une offre culturelle très vaste. Mais à côté de ça, tu habites dans des espaces très réduits. Comme si la contrepartie pour vivre à Paris ».* Tanya a été étonnée de découvrir les chambres de bonne. *« En Ukraine cela n'existe pas ! Ma mère était inquiète quand elle a vu où j'allais habiter ».*

CHAPITRE II

CADRE REGLEMENTAIRE

D'INSERTION DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Alors que l'université française s'était jusqu'alors distinguée par l'accueil d'un nombre important d'étudiants originaires des pays du Maghreb et d'Afrique, la tendance observée entre 1984 et 1993 est à une européanisation des étudiants étrangers. Cet état de fait a suscité l'intérêt de plusieurs spécialistes pour la question des étudiants étrangers, parmi eux l'équipe de chercheurs sur la Socialisation l'Interaction et les Identités Sociales, SOLIIS-URMIS de l'Université de Nice qui travaille notamment sur la mobilité des étudiants. L'étude réalisée (1995)⁶¹ souligne une évolution notable dans l'accueil des étudiants étrangers en France. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution, en particulier les conditions d'accueil et les dispositions juridiques à leur égard. Les auteurs du rapport l'écrivent d'ailleurs sans détour, « *On doit sans doute incriminer en premier lieu la dégradation des conditions d'accueil de ces étudiants en France. Le caractère de plus en plus restrictif des dispositions juridiques appliquées à cette migration [...] a certainement eu pour effet de décourager certains des candidats au départ. De plus ce durcissement traduit, en même temps qu'il renforce, la suspicion grandissante tant publique que privée dont sont objets les immigrés en général. Il est évident que les étudiants originaires des pays du Sud ne sont désormais plus épargnés par les diverses formes de tracasseries administratives, voire de rejets xénophobes auxquels sont exposés de manière grandissante, en général, les ressortissants de ces pays* ».⁶² Les études du SOLIIS décrivent l'évolution de la population des étudiantes étrangères entre 1970-1995, tout comme la réglementation dont ils sont l'objet et le contexte dans lequel ces dispositions ont eu lieu. Dans ce contexte, en 1997, à la demande du Premier Ministre de l'époque, Lionel Jospin, l'historien Patrick Weil a réalisé une analyse sur la politique d'immigration.⁶³ L'objectif de la mission était de formuler des propositions et il en a consacré certaines plus spécifiquement à destination des étudiants et des chercheurs étrangers. La différence qu'il fait entre ces deux populations sera d'ailleurs déterminante dans la formulation actuelle de la loi. En effet, quelques-unes de ces

⁶¹ Borgogno, V., Streiff-Fenart, J., Vollenweider-Andresen, L. et Simon V., *Les étudiants étrangers en France: trajectoire et devenir*. Tome 1, Rapport de recherche, DPM-SOLIIS, Université de Nice-Sophia Antipolis. 1995.

⁶² Borgogno et Wollenweider-Andresen. *Les étudiants étrangers en France: Trajectoires et Devenir*. Tome II. Rapport de recherche, Janvier 1998. Convention d'étude Direction de la Population et des Migrations p.13.

⁶³ Patrick Weil, *Pour une politique d'immigration juste et efficace*, rapport au Premier Ministre, juillet 1997.

propositions seront reprises par la loi Chèvenement de 1998. D'autre part, le juriste Serge Slama⁶⁴ s'attache à montrer comment la réglementation est passée d'accueillante et *libérale* (dans le sens où peu de conditions étaient nécessaires) à une réglementation sélective, restrictive et méfiante qui réclame de plus en plus de dispositions : d'abord les conditions matérielles, financières et d'hébergement ensuite un test linguistique de français, puis l'inscription préalable, allant jusqu'à la restriction de l'entrée en premier et deuxième cycles, le retour au pays d'origine et l'impossibilité de changer de statut. Pour ce faire, Slama analyse des textes juridiques - circulaires, décrets, et rapports - qui comportent les principales mesures. Il se rapporte également aux analyses du SOLIIS auxquelles il emprunte l'essentiel de son analyse au sujet des différentes logiques intervenant dans la gestion des étudiants étrangers.

Avec l'évolution de la réglementation, ces auteurs dessinent l'évolution du visage de l'étudiant étranger : d'abord issu des anciens colonies, venant réaliser des études de premier cycle, l'université française représentait pour lui l'idéal de démocratisation et d'ascenseur social. Plus tard, principalement inscrits en troisième cycle, il s'agit pour Slama, des étudiants *les plus solvables* et *des élites des pays anciennement sous influence française* mais aussi de plus en plus d'étudiants de pays européens. Les analyses de l'équipe de chercheurs du SOLIIS montrent l'incapacité des pouvoirs publics à considérer dans une même catégorie les étudiants étrangers, en distinguant les étudiants étrangers originaires des pays de la Communauté Économique Européenne et les étudiants étrangers originaires des autres pays.

Je m'attacherai en premier lieu à suivre l'évolution des dispositions réglementaires pour les étudiants étrangers. J'aborde ensuite les différentes logiques ministérielles qui interviennent dans la gestion de l'accueil et le séjour des étudiants étrangers puis j'aborde les propositions du rapport Weil, des propositions qui ont été suivies non sans critiques, car elles vont façonner les orientations actuelles de la loi. Enfin, j'analyserai en détail, le dispositif d'accueil.

Nos auteurs insistent sur le fait que depuis le milieu des années soixante-dix prévaut une orientation restrictive des politiques publiques dans la gestion des étudiants étrangers. Dans leurs analyses, ils révèlent comment cette orientation est parvenue à s'imposer. Ils étudient également le contexte dans lequel cette réglementation a été formulée. Ainsi, dans un premier temps, je vais me pencher sur la

⁶⁴ Slama, Serge. *La fin de l'étudiant étranger*. L'Harmattan. Paris, 1999.

période des années 1970-1980 en analysant les textes comprenant les principales mesures réglementaires : le rapport Dischamps (1974) qui servira de base aux premières mesures restrictives introduisant une distinction entre les étudiants des pays de la Communauté Économique Européenne (CEE) et les étudiants originaires des autres pays ; la circulaire Bonnet (1977) qui inscrit le retour au pays à la fin des études et qui associe pour la première fois les étudiants à une catégorie non pas d'étudiants mais d'immigrants ; le décret Imbert (1979) qui intègre la pré-inscription, le test de français et qui propose la création d'une commission nationale pour sélectionner les étudiants étrangers ; la loi Bonnet (1980) qui reprends les grandes lignes des deux textes précédents. Les étudiants sont par ailleurs soumis à des « *vérifications habituelles* ». Ils doivent à l'issue de leurs études, regagner « *immédiatement* » leur pays. Ils n'ont plus la possibilité de changer de statut ; la circulaire Joxe (1984) relative aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France *rétablit la nécessité de justifier de « la réalité des études » et définit les modalités de ce contrôle*. Je m'intéresse ensuite aux mobilisations des universitaires et des organisations étudiantes contre ces mesures.

11.1. ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Au début des années 1960, la représentation des étudiants étrangers (pour la plupart venus des *pays du sud* sous ancienne influence française) est positive. À l'issue des indépendances, l'accueil de ces étudiants témoigne de la *politique de prestige de la France* et répond à ses intérêts dans les relations internationales. Les conditions d'accueil et le statut juridique sont très favorables. Les étudiants doivent simplement justifier des diplômes reconnus comme équivalents aux diplômes français. Avec leur inscription, ils acquièrent un titre de séjour temporaire pour lequel aucune condition de ressources n'est demandée. Mais « *entre 1964 et 1978 le nombre des étudiants étrangers est passé de 26 000 à 108 500* ». Pour les spécialistes du SOLIIS, « *Les étudiants étrangers arrivent désormais en masse, non pas sous la forme d'une élite triée sur le volet, mais comme une véritable immigration étudiante* ». ⁶⁵ Une augmentation considérable touche également le nombre d'étudiants *nationaux*, augmentation qui s'explique par la démocratisation de l'enseignement au niveau international. En France, face à la demande croissante, les universités accusent un manque d'infrastructures. Ajoutons à cela le contexte international de crise avec le choc pétrolier de 1973 suite auquel le gouvernement français décidera l'arrêt de l'immigration des travailleurs l'année suivante. Quant aux étudiants étrangers, une circulaire rend obligatoire pour la première fois la pré-inscription. Désormais plus nombreux, les étudiants étrangers sont accusés d'être une charge, une menace contre le prestige des universités et de faire « *baisser le niveau* ». Des responsables demandent plus de contrôle. Parmi eux Jean-Claude Dischamps alors président de l'université de Nice, auteur d'un rapport de la Commission des relations extérieures de la Conférence des présidents d'université. Le rapport Dischamps propose de donner la priorité aux étudiants des pays de la CEE « *avec lesquels il y a la possibilité d'obtenir 'la réciprocité des avantages' (accords bilatéraux sur les aménagements financiers) et de restreindre l'accueil des étudiants du Tiers-Monde* ». ⁶⁶ Ce rapport représente un changement de représentation de l'étudiant étranger et inscrit ouvertement une distinction parmi les étudiants étrangers selon leur pays de provenance. Le rapport Dischamps « *servira de 'base idéologique' aux premières mesures gouvernementales restrictives à leur égard* ». ⁶⁷

⁶⁵ Borgogno et Streiff-Fénart « *L'accueil des étudiants étrangers en France: évolution des politiques et des représentations* ». Cahiers de l'Urmis en ligne, 2-3 1997, p. 79.

⁶⁶ Borgogno et Streiff-Fénart, 1997, p. 80.

⁶⁷ Slama, 1999, p. 93.

Quelques années plus tard, la « *Circulaire du 12 décembre 1977 sur l'Admission en France des étudiants étrangers* », dite *Bonnet*,⁶⁸ propose de limiter l'accès des étudiants étrangers en premier cycle et de réduire leur nombre. Afin de « *monter le niveau de recrutement* » réclamé par certains universitaires, elle reprend quelques points du rapport Dischamps : installer la procédure de pré-inscription dans le pays d'origine et d'une admission préalable pour laquelle sera demandé un test linguistique. La circulaire propose aussi de « *réguler les flux par le biais d'une procédure de visa long séjour pour études, dont l'obtention est subordonnée à certaines conditions (pré-inscription, contrôle médical, justification de ressources, et consultation d'un 'fichier d'opposition') ; [...] de soumettre l'étudiant étranger à un contrôle de la réalité d'études, lui interdisant les échecs répétés ou les réorientations ; [...] d'empêcher les changements de statut et d'imposer l'obligation de départ à la fin des études* ». ⁶⁹ La circulaire sera durement contestée par des étudiants, des syndicats et légalement par le Conseil d'État. Elle sera finalement abrogée même si son contenu principal fut repris postérieurement dans d'autres textes. « *Il se marque ici un tournant important: les étudiants étrangers sont, pour la première fois, considérés comme une catégorie particulière d'immigrés plus que comme une catégorie particulière d'étudiants* ». ⁷⁰ Ce qui a des répercussions importantes pour les étudiants étrangers qui refusent d'être considérés comme des immigrants. Pour Serge Slama c'est évident qu'en traçant la voie dans laquelle s'engagerait le ministère de l'Intérieur cette circulaire « *contribue à la dévalorisation de l'image de l'étudiant étranger en France* ». ⁷¹

En 1979, le décret Imbert⁷² instaure la pré-inscription et le test linguistique. « *Il instaure également une série de dispositions restreignant certaines prérogatives habituellement attribuées aux universités en matière d'accueil et d'orientation des étudiants étrangers et les transfère au ministère de la coopération. De plus, les services culturels des ambassades sont désormais chargés de l'organisation de l'examen linguistique et donnent leur avis sur la recevabilité du dossier d'inscription. En même temps se met en place une commission nationale qui étudie les dossiers et répartit les étudiants dans leurs universités. Cette commission est composée de membres désignés*

⁶⁸ Par Christian Bonnet, ministre de l'intérieur 1977-1981.

<http://combatsdroitshomme.blog.lemonde.fr/files/2012/05/Circulaire-Barbaud-12-décembre-1977-admission-des-EE.pdf>

⁶⁹ Serge Slama, 1999 p. 95.

⁷⁰ Borgogno et Streiff-Fénart, 1997, p. 80.

⁷¹ Slama 1999, p. 95.

⁷² https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000519458

par les ministres des affaires étrangères, de la coopération et des universités ».73 Serge Slama dénonçait une absence de politique des étudiants étrangers pourtant la circulaire Bonnet et le décret Imbert font partie d'un même dispositif de « *normalisation de l'immigration* » étudiante, pour reprendre l'expression de Borgogno et Streiff-Fénart. Ces textes juridiques vont se heurter à de fortes mobilisations et des contestations de la part des étudiants, des universitaires et d'autres militants.74

La mobilisation des étudiants m'a permis de mettre en perspective l'introduction de ces mesures, de connaître la réaction des principaux acteurs concernés (universitaires et étudiants étrangers) puis de prendre la mesure de ces dispositions.

Contestation et mobilisation des étudiants

La contestation universitaire s'organise pour dénoncer la circulaire dite Bonnet (du 12 décembre 1977). Les étudiants pointent des mesures discriminantes : celles-ci ne concernent pas les élèves originaires des pays de la Communauté économique européenne (CEE) mais ceux des autres pays. Elles ne concernent pas non plus les boursiers du gouvernement français, ni des gouvernements ou des organisations internationales mais les étudiants étrangers qui ne bénéficient pas de ces statuts. En octobre 1978, la revue *Droit et liberté*, le mensuel du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, Mrap, consacre son dossier de deux articles à dénoncer la situation des étudiants étrangers. L'auteur de l'un des deux articles (qui était par ailleurs responsable de la permanence juridique du Mrap) explique que les liens avec les pays de la CEE sont invoqués par le gouvernement pour expliquer les mesures à l'encontre des étudiants qui ne sont pas originaires de ces pays, et en même temps - non sans ironie - sur la raison pour laquelle le lien entre la France et ses anciennes colonies n'est pas invoqué avec la même force. Il rappelle qu'en apparence 16 pays75 sont exemptés au même titre que les pays de la CEE en raison d'accords bilatéraux mais que dans les faits les ressortissants de ces 16 pays sont en effet exclus des formalités pour venir en France mais une fois sur place, ils sont soumis aux mêmes règles que les ressortissants des pays non

73 Slama, 1999 p. 96.

74 À ce sujet, nous allons utiliser différentes sources : la revue mensuelle *Droit et liberté* du Mouvement contre le racisme et l'amitié entre les peuples (Mrap), les archives de l'Université Paris 7 et du dictionnaire Larousse (pour l'année 1980), une brochure préparée par Unicaen off, ainsi qu'un compte rendu d'une réunion à l'Assemblée nationale en mai 1980.

75 Maroc, Algérie, Bénin, Congo, Côte d'Ivoire, Centrafrique, Gabon, Tchad, Haute-Volta, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo, Andorre et Monaco.

européens, avec l'inconvénient supplémentaire, que beaucoup d'entre eux ne connaissent pas au départ ces conditions. « *La préfecture peut lui refuser le séjour si elle juge que l'inscription est 'un prétexte pour se maintenir en France', si l'étudiant a été amené à redoubler plus d'une fois dans le premier cycle, dans le cas d'un changement d'orientation. A la fin des études, le droit au séjour est retiré* ».76

Les auteurs du dossier dénoncent le pouvoir *de la police*⁷⁷ : « *Il faut noter ici que la police s'arroge des compétences exorbitantes dans le domaine de la pédagogie[...] La police est amenée à déterminer à quel moment elle juge qu'un étudiant a 'terminé' ses études ; elle juge souverainement, et parfois contre les autorités universitaires, de la cohérence d'un cursus d'études* ».78 L'article relate le témoignage d'une étudiante éthiopienne inscrite à la faculté d'histoire depuis quatre ans qui décide alors de suivre des cours d'administration économique et sociale (AES). Elle explique qu'il ne s'agit pas d'une réorientation mais de cours complémentaires. « *Or, à l'occasion du renouvellement de la carte de séjour, l'étudiante s'est vu signifier son refoulement au motif qu'elle avait changé de discipline et de ce fait violé un des points de la circulaire Bonnet. Or, cette décision de la police a été prise alors que le Président de l'Université de Paris VII avait par lettre affirmé qu'il n'était rien et que bien au contraire le cursus AES était compatible avec des études en histoire* ».79 L'auteur demande alors aux lecteurs : « *le policier aurait-il plus de poids qu'un Président de faculté ?* ». Et termine son article en disant « *l'examen attentif de la circulaire Bonnet montre que le ministère des Universités laisse désormais à la police le soin de déterminer, de contrôler, d'appliquer les nouveaux critères de sélection pour les étudiants étrangers. Laissera-t-on la matraque dicter ses ordres à la toge ?* ».80 Il entend faire référence aux pouvoirs que compte prendre le ministère de l'Intérieur sur celui des Universités dans la sélection des étudiants étrangers. La mesure fâche le monde universitaire et des associations de soutien aux étrangers. Le Mrap, l'Unef et le Comité de soutien aux étudiants étrangers ont tenu une conférence de presse le 19 octobre 1978 pour demander l'abrogation de la circulaire Bonnet. Ils ont ensuite appelé à un rassemblement, place du Panthéon, un mois plus tard. Le Mrap va jusqu'à engager un

⁷⁶ Elymane Kane, *Des mesures racistes*, Droit et liberté, n°374, novembre 1978, p.16.
http://archives.mrap.fr/images/e/e5/D178_374opt.pdf

⁷⁷ D'ailleurs, il est intéressant de remarquer qu'ils ne parlent pas des *agents de la préfecture* mais des *policiers*, ce qui renforce le symbole de surveillance et de contrôle qu'ils font passer.

⁷⁸ Elymane Kane, 1978, p.16.

⁷⁹ J.P. Gioenco, *Université: les notes du préfet : Puis-je étudier M. le commissaire?* Droit et liberté, n°234, p.15.

⁸⁰ J.P. Gioenco, 1978, p. 15.

pourvoi auprès du Conseil d'État. La circulaire est en effet abrogée et remplacée par la loi du 2 avril 1980 qui en reprend les grandes lignes. Les étudiants sont contraints de présenter des attestations de pré-inscription, d'inscription provisoire et de ressources et peuvent être soumis à des « *vérifications habituelles* ». De nouveau, à la fin des études, ils doivent « *immédiatement* » regagner leur pays. Le ministre de l'Intérieur Christian Bonnet, auteur de la mesure, affirmait en 1980 : « *le rayonnement culturel de la France ne se fera pas grâce aux étudiants étrangers qui, une fois leurs diplômes obtenus, peuvent avoir automatiquement une carte de travail et prennent des emplois aux jeunes Français* ». ⁸¹

Le décret Imbert (du 31 décembre 1979) détaille les conditions de pré-inscription pour les étudiants étrangers, notamment le test de connaissance du français et la création d'une commission nationale qui sélectionne et répartit les étudiants dans les universités. Il est co-signé par la ministre des Universités, le ministre des Affaires étrangères et le ministre de la Coopération. Le mensuel *Droit et liberté* de juin 1980 évoque deux paternités possibles pour ce décret. Le premier article consacré à l'université ⁸² accuse le Premier ministre, Raymond Barre, par ailleurs ancien universitaire, d'avoir concocté personnellement ce décret. Le deuxième article déclare que si les étudiants l'ont appelé décret Imbert c'est parce que c'est Jean Imbert, le président du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires (Cnous) qui en est « *le principal artisan, tant dans sa conception que pour son application* ». ⁸³ En effet, le texte propose la création d'une commission nationale chargée de centraliser, de sélectionner et de répartir les étudiants étrangers selon la capacité des universités. La commission serait présidée par celui-ci, le président du Cnous.

Quoi qu'il en soit, le décret Imbert se heurte lui aussi à une mobilisation étudiante qui rappelle celles de 68 et 76. Par l'ampleur et la magnitude des manifestations, les retentissements sont encore plus importants que ceux de la circulaire Bonnet. C'est donc la première grande mobilisation en soutien des étudiants étrangers. En effet, les manifestations ont réuni des milliers d'universitaires : étudiants, enseignants, syndicats mais aussi des organisations d'étrangers et de soutien aux travailleurs étrangers qui eux protestent contre des mesures répressives à leur encontre. C'est à Angers en janvier 1980 que les premières manifestations se produisent. Selon les archives du

⁸¹ Ces propos sont publiés par l'Express, le 24 mai 1980 et largement relayés par les médias de l'époque (par exemple le mensuel du Mrap), ils seront plus tard repris par les analyses des chercheurs (Slama, Borgogno).

⁸² *Universités. La vérole c'est le racisme*. Droit et liberté n°392, juin 1980 p12. http://archives.mrap.fr/images/1/12/D180_392opt.pdf

⁸³ *Guide pratique des lois racistes*. Droit et liberté, juin 1980 p.17.

Larousse, elles font suite au refus du préfet du Maine-et-Loire de renouveler le titre de séjour de deux étudiants Marocains. « *Le mouvement fait référence à la justice et aux droits de l'homme ; il se développera tout seul, en marge des organisations traditionnelles étudiantes et sans aide des syndicats d'enseignants. Après deux semaines de grève - votée à bulletin secret - et de nombreuses manifestations, parfois réprimées par la police, les étudiants angevins obtiennent satisfaction, le préfet acceptant d'accorder des cartes de séjour aux jeunes Marocains* ». ⁸⁴ Au mois de mars, de nouvelles manifestations éclatent dans d'autres villes. À Grenoble les manifestants dénoncent le test linguistique comme une sélection d'entrée à l'université. Il est à l'origine de plusieurs manifestations et les étudiants obtiendront le report du test de français pour un peu plus de deux-cent étudiants étrangers. Ils critiquent également la grande centralisation qu'entraînerait la commission nationale de sélection des étudiants. Pour les auteurs du décret, il s'agit de *mieux répartir* les étudiants étrangers, concentrés sur quelques villes universitaires (Paris, Lyon, Grenoble) et avec un test de français, d'éviter l'échec des étudiants lors des examens de fin d'année. ⁸⁵

L'université de Jussieu est également en première ligne des manifestations de grande ampleur particulièrement au mois de mai. Le soutien aux étudiants étrangers provoque un fort mouvement de protestation : manifestations de large ampleur, occupation des locaux, grèves, report des examens. Par ailleurs, l'intervention d'éléments *extérieurs* à l'université provoque des affrontements avec la police, forcée d'intervenir sans réquisition des autorités universitaires à deux reprises. ⁸⁶ Cela déclenche une vague de contestation parmi les universitaires et des critiques dans plusieurs tribunes qui dénoncent les méthodes musclées du gouvernement: « *Les méthodes utilisées récemment au Quartier Latin pour arrêter non pas les « casseurs » (téléguidés et protégés) mais des étudiants, ne ressemblent-elles pas à ce que connaissent en permanence les immigrés?* » ⁸⁷ Mais la destruction des dossiers administratifs, du matériel de laboratoire, l'incendie d'une banque et d'un bus aux environs de Jussieu et surtout la mort d'un homme lors d'une manifestation oblige les présidents des universités Paris 6 et Paris 7 à faire appel à la police pour limiter les actions des éléments extérieurs. Le 19 mai 1980, à l'appel de syndicats et d'organisations entre cinq mille et six mille étudiants et enseignants se rassemblent devant Jussieu. Quelques semaines plus tard, pour

⁸⁴ Site internet du Larousse, dans ces archives concernant l'année 1980. http://www.larousse.fr/archives/journaux_annee/1980/316/education

⁸⁵ Pour visionner le témoignage de Jean Imbert: <http://www.ina.fr/video/CAB8000656801>

⁸⁶ Je vous renvoie ici aux archives de l'Université Paris 7, disponible sur sa page internet. <http://www.univ-paris-diderot.fr/sc/site.php?bc=archivesP7&np=!Mai80&g=m>

⁸⁷ Albert Levy, *Éditorial*, Droit et liberté, n°392, juin, 1980, p. 5. http://archives.mrap.fr/images/1/12/DI80_392opt.pdf

protester fermement contre le décret Imbert, le conseil de l'université Paris 7 adopte la motion suivante : « *En effet, ce décret, par l'instauration d'une commission nationale de membres nommés exclusivement par les Ministères intéressés (Universités, Affaires étrangères et Coopération), enlève totalement aux universités, et ce en contradiction avec l'esprit et la lettre de la loi d'orientation de 1968, la possibilité de juger du bien-fondé des candidatures qui leur sont soumises et de décider du nombre d'étudiants qu'elles décideraient accueillir. En outre, les exigences nouvelles qu'exprime le décret quant aux diplômes requis, rendront plus difficile l'accès d'étudiants étrangers à nos universités et à notre culture, sans pour autant augmenter le rayonnement français à l'étranger. Enfin et surtout, le Conseil exprime son inquiétude face à un décret dont une interprétation restrictive ouvrirait la porte à toutes les discriminations raciales et politiques. En conséquence, le conseil de l'université Paris 7, soucieux du bon fonctionnement de l'université, demande l'annulation immédiate du décret, et s'associe aux recours déjà déposés au Conseil d'Etat' ».*⁸⁸

À Caen, une des dernières universités à reconduire la grève, la mobilisation étudiante porte aussi sur d'autres points de contestations : les dispositions du décret Imbert et un projet de réforme du statut des surveillants proposant de supprimer la possibilité d'être à la fois étudiant et surveillant. Les surveillants dans le secondaire sont les premiers à se mettre en grève au mois de mars incitant leurs camarades à faire de même mais « *le mouvement ne prend pas. La contestation se déplace ensuite autour du problème des étudiants étrangers. Le mercredi 26 mars, le test de connaissance linguistique pour les étudiants étrangers est perturbé par les candidats eux-mêmes* »⁸⁹ qui refusent de s'y soumettre. Les auteurs du document décrivent quelques manifestations au mois d'avril, notamment une où un groupe « *de mouvance autonome* » s'attaque au rectorat. Le recteur fait appel à la police qui occupe le parking. Des affrontements entre CRS et étudiants ainsi que beaucoup de dégâts sont à déplorer (incendies dans les bâtiments, dossiers brûlés). Le président de l'université et le vice-président étudiant interviennent afin que les forces de l'ordre ne se rapprochent pas trop de l'ensemble universitaire. La police a donc l'ordre de protéger uniquement le rectorat (situé sur le campus). Après un retour au calme d'autres manifestations ont lieu et un appel à la grève générale est voté. Fin avril, une coordination nationale contre le décret Imbert se tient à Grenoble avec la participation d'une vingtaine d'universités dont Caen, la semaine d'après un appel à la grève

⁸⁸ Voir la page internet des archives de l'Université Paris Diderot.

⁸⁹ <http://unicaen.free.fr/documents/avril-mai1980.pdf> p. 3 Brochure réalisée par Unicaen off, le site officiel de l'Université de Caen, site fermée, ré-dirigé vers le site de Résistances Caen: *l'information militante de Caen et son agglomération*.

nationale est lancé. Les incidents de mai à Jussieu relancent la mobilisation et incitent les étudiants de Caen à continuer la grève.

Les événements de Jussieu ont aussi été longuement discutés sur les bancs de l'Assemblée nationale lors de la session du 14 mai 1980, le lendemain des manifestations qui ont causé la mort d'un manifestant. Le député Gilbert Gantier inquiet pour la sécurité des habitants du quartier face à « *des groupes incontrôlés* », interpelle le ministre de l'Intérieur, Christian Bonnet. Il dénonce des troubles de plus en plus graves ayant eu lieu à Jussieu depuis trois semaines (soit depuis fin avril 1980). « *Samedi dernier, un gros ordinateur appartenant à la faculté des sciences de Jussieu a été détruit. Hier, un autobus de la RATP a été pris d'assaut puis incendié. Des tables, des chaises, des extincteurs d'incendie et même des cocktails Molotov ont été amassés sur les toits de l'université, jetés sur la voie publique à proximité des écoles voisines, à l'heure précisément de la sortie des élèves, et aussi près d'une bouche de métro. Un individu, extérieur à l'université, a, hélas, fait une chute mortelle* ». ⁹⁰ À son tour, le ministre de l'intérieur réitère qu'Alain Begrand, âgé de trente ans, n'était pas étudiant et qu'il se trouvait à 200 mètres de l'endroit où la police intervenait. Ensuite, il déclare : « *La police, que ce soit sur réquisition des autorités universitaires, ou pour flagrant délit, est intervenue. Elle en avait le droit et le devoir, car, contrairement à ce que l'on croit souvent, il n'existe aucun privilège d'immunité qui soit opposable aux forces de police agissant en cas de flagrant délit* ». ⁹¹ Le député communiste Henry Canacos accuse le gouvernement d'avoir la responsabilité de la mort de cet homme à Jussieu et de mener une « *chasse aux étudiants* ». Le ministre de l'Intérieur réplique : les « *perturbations suscitées par le Snep-sup et l'Unef, relayés par des groupes particulièrement agressifs affectent les universités de Nice, de Caen, de Grenoble, de Lyon II, de Rennes II et de Jussieu* ». ⁹² Christian Bonnet allègue que les raisons invoquées sont diverses et que selon les informations qu'il possède, à Lyon, Grenoble et Rennes elles concernent la réglementation sur les étudiants étrangers.

Lors de la même session parlementaire, le député Paul Quilès revient sur les événements en s'adressant directement au Premier ministre, Raymond Barre, en disant qu'il a pu « *constater sur*

⁹⁰ Gilbert Gantier, député, Assemblée nationale, séance du 14 mai 1980. Abordant la question des « Évènements survenus à l'Université de Paris-Jussieu ». Journal officiel de la république française, débats parlementaires, compte rendu intégral, p. 1048.

⁹¹ Christian Bonnet, ministre de l'Intérieur, mai 1980, p. 1049.

⁹² Ministre de l'Intérieur, mai 1980, p. 1052.

place » que la mort d'Alain Begrand, a bien été causée par l'intervention policière qui d'ailleurs n'avait pas été réquisitionnée par les autorités universitaires et continue en disant : « *Vous appelez cela le flagrant délit. Nous disons nous, qu'il s'agit d'une violation flagrante des franchises universitaires[...]. Monsieur le Premier ministre, je voudrais savoir si vous et vos ministres allez cesser d'utiliser ces groupes prétendument autonomes et dont les liens avec la police sont bien connus[...] dans le but évident de permettre une répression de plus en plus violente, de tenter de discréditer le mouvement étudiant et de masquer les vrais problèmes de l'université. Je pense, par exemple, à la restriction de l'accès des étrangers organisée par la loi Bonnet et la circulaire Imbert. J'aimerais aussi savoir, monsieur le Premier ministre, à ce propos, ce que vous pensez de cette phrase : « Beaucoup de chefs d'Etat étrangers ne souhaitent pas que leurs étudiants viennent attraper en France la vérole politique. » La phrase est de M. le ministre de l'Intérieur. Approuvez-vous cette déclaration dont le caractère provocateur scandalise justement tous les Français ?* ».⁹³ Après avoir accusé des « *étudiants fantômes* » qui ne sont là que pour « *mieux pouvoir exercer une action politique orientée contre leur pays d'origine* », Raymond Barre riposte : « *J'indique que le Gouvernement continuera à appliquer les dispositions qui ont été arrêtées pour empêcher qu'il n'y ait dans nos universités un afflux d'étudiants étrangers dont les universités de leurs pays d'origine ne veulent pas[...] le Gouvernement poursuivra la politique qu'il a engagée. Nous voulons des universités qui soient des centres de travail, de culture et de rayonnement de l'influence française. Nous ne voulons pas d'universités qui soient des dépotoirs. [...] Croyez bien qu'en faisant cela, c'est l'image de l'université française que nous entendons sauvegarder* ».⁹⁴

Malgré les critiques et les mobilisations, le gouvernement poursuit les dispositions restrictives et de sélection vis-à-vis des étudiants étrangers. Pour Serge Slama, suivant l'analyse de Daniel Hémerly⁹⁵, ce dont il était question n'est en aucun cas de fermer l'université française aux étudiants étrangers mais de réserver l'entrée à *la future élite*. Il s'agit de stopper *l'immigration de masse* et de revenir à une *immigration des élites*. Qui plus est avec ces mesures la réglementation française introduit une discrimination entre étudiants étrangers, et ce qui, jusque là, était une catégorie unique, est brisé. Les pouvoirs publics réalisent une séparation double : d'une part, ils distinguent désormais les étudiants étrangers issus des pays de la CEE des étudiants étrangers originaires des autres pays et au sein de ce deuxième groupe, ils séparent ceux qui bénéficient d'une bourse (du gouvernement

⁹³ Député Paul Quilès, mai 1980, p. 1054.

⁹⁴ Premier ministre, mai 1980, p. 1054.

⁹⁵ Daniel Hémerly *Recomposer l'immigration étudiante*. Le Monde 11 juin 1980 cité dans Slama 1999, p. 92.

français, de leur pays d'origine ou des organisations internationales) de ceux qui n'en bénéficient pas.

La représentation des étudiants étrangers est donc passée d'une vision positive, où ils sont les ambassadeurs de l'esprit français, de la culture française, de la francophonie et où ils contribuent au rayonnement de l'université française, à une vision où ils sont une charge pour cette dernière du fait de leur nombre et de leur faible niveau. Leur statut d'étudiant serait un prétexte pour s'installer et travailler en France. Ils sont par ailleurs soupçonnés de venir entreprendre des activités politiques contre leur pays d'origine. Les étudiants étrangers sont par-dessus tout séparés en deux catégories. La première distingue les étudiants issus des pays de la CEE des étudiants originaires d'autres pays. La deuxième catégorie sépare les étudiants boursiers des étudiants non boursiers. Ces distinctions continuent à s'appliquer et s'exacerbent de nos jours comme le montre une des mesures phares du rapport Weil qui différencie à son tour les chercheurs (confirmés) et une catégorie des doctorants ayant le statut d'étudiant étranger.

Ces différentes sources m'ont permis de reconstituer divers éléments du contexte qui régnait à l'époque : la formulation des mesures de la part du gouvernement et la contestation des universitaires, des militants et des organisations étudiantes. Ces derniers dénoncent les mesures restrictives et sélectives dont font l'objet les étudiants étrangers tout comme l'instauration de la commission nationale qui fait perdre le contrôle des inscriptions des étudiants aux universités. L'autorité et l'autonomie universitaire sont mises en cause. Ils dénoncent également le pouvoir que s'arrogent la police et le ministère de l'Intérieur. Les arguments avancés rappellent les arguments que vont utiliser les universitaires en 2011-2012 contre les restrictions au changement de statut. Et pas seulement à cette occasion mais à chaque fois que des mesures restrictives contre les étudiants s'imposent en préfecture.

Mais l'année 1981 est une année électorale qui voit arriver le parti socialiste au pouvoir. Le nouveau gouvernement rétablit l'image positive des étudiants étrangers et « *met un coup d'arrêt à la chasse aux étudiants* ». Avec un nouveau décret⁹⁶, il assouplit quelques dispositions et annule celles concernant « *la réalité des études* ». Il rétablit, en partie, les universités comme instances de décision sur l'admission des étudiants. Restent en vigueur la pré-inscription, le test de français et la

⁹⁶ Décret no 81-1221 du 31 décembre 1981 *relatif à l'accueil des étudiants étrangers dans les universités et les établissements publics à caractère scientifique et culturel indépendants des universités*, publié dans le JORF le 3 janvier 1982. https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000309865

justification des ressources. D'autre part, une circulaire du ministère de l'Intérieur⁹⁷ publiée deux mois plus tard, annule notamment les dispositions selon lesquelles les étudiants étrangers devaient regagner leur pays d'origine à la fin de leurs études et ne pouvaient pas rester en France pour exercer une activité professionnelle, en précisant cependant que dans le contexte d'alors ces demandes avaient très peu de chances d'aboutir mais qu'elles devaient être reçues et examinées. Cette circulaire sous-entend donc que les étudiants étrangers ne doivent pas se faire trop d'illusion sur leurs demandes de titre de travail. Selon le conseil d'État, ces mesures ne peuvent pas relever d'une circulaire ministérielle et il précise : « rien n'interdit en l'état actuel de la législation et de la réglementation aux étrangers venus en France pour y faire des études et se trouvant dans une situation régulière sur le territoire français de demander aux services compétents l'autorisation d'exercer en France une activité professionnelle après avoir achevé leurs études et à ces services d'accorder cette autorisation dans l'exercice du pouvoir qui appartient normalement à l'administration ». ⁹⁸ La situation de l'emploi leur reste toutefois opposable.

La politique du gouvernement socialiste divise les analystes. Pour une partie, elle renoue avec la philosophie restrictive et l'esprit de méfiance à l'égard des étudiants étrangers. Pour d'autres, elle marque une *rupture nette* avec la politique d'immigration menée par le gouvernement précédent en renforçant le droit des immigrés réguliers, en régularisant des milliers d'immigrés en situation irrégulière, en restreignant les pouvoirs d'expulsion du ministère de l'Intérieur et en supprimant l'aide au retour. Mais ces mesures *libérales* « se heurtent à la montée des oppositions de l'opinion publique » la crise économique s'aggrave et la gauche « qui n'a pas su inverser la tendance, déçoit ». ⁹⁹ Elle perd les élections municipales de 1983 ce qui oblige le gouvernement à revoir ses dispositions, notamment celles relatives au contrôle de flux et à la lutte contre le séjour et le travail illégal. De plus, l'aide au retour est rétablie. Concernant les étudiants, une circulaire de 1984, dite Joxe, rétablit la disposition qui vise à justifier la réalité des études en décrivant les modalités du contrôle. « Il se réalise alors sur la question de l'étudiant étranger (et des étrangers en général) un 'consensus républicain' qui ressemble étrangement à un consensus répressif ». ¹⁰⁰ Ce consensus est décrit par Patrick Weil. En juillet 1984, les quatre principaux partis politiques français (RPR, UDF,

⁹⁷ Circulaire n° 82-41 du 5 mars 1982 relative aux *Conditions d'entrée et de séjour en France des étudiants étrangers*. <http://combatsdroitshomme.blog.lemonde.fr/files/2012/05/circulaire-Grimaud-5-mars-1982-étudiants-étrangers.pdf>

⁹⁸ Circulaire n° 82-41, du 5 mars 1982, p. 4.

⁹⁹ Patrick Weil, *La politique de la France*. Politique étrangère 1994, Volume 59, Numéro 3, pp. 719-729. p. 721. http://www.persee.fr/doc/AsPDF/polit_0032-342x_1994_num_59_3_4307.pdf

¹⁰⁰ Borgogno et Streiff-Fénart, 1997, p. 83.

PS, PCF) approuvent à l'unanimité au Parlement le titre unique de dix ans, valant à la fois titre de séjour et autorisation de travail et renouvelable automatiquement. Une réforme qui « *garantit la stabilisation durable* » pour les étrangers installés régulièrement en France. Conformément aux ordonnances de 1945 du général de Gaulle. « *A compter de cette date, toutes les politiques de l'immigration vont s'inscrire dans le même cadre : le séjour des réguliers est garanti définitivement et leur intégration devient donc prioritaire ; l'aide au retour ne concernera plus que quelques volontaires ; enfin, l'arrêt de toute immigration des travailleurs non qualifiés est confirmé. Les changements de majorité gouvernementale en 1986, en 1988 puis à nouveau en 1993, n'ont plus d'incidence que sur les modalités d'application de ces principes* ». ¹⁰¹ Ce consensus est pourtant « *'caché' au public, par crainte de son mécontentement ou par souci de maintenir la question de l'immigration comme enjeu politique. Le camouflage consiste à ne pas mettre en valeur publiquement les points d'accord, mais ceux de désaccord* ». Préservant ainsi « *des zones de divergences sur les modalités d'action concernant le contrôle des flux* ». ¹⁰²

J'ai présenté dans cette partie les principaux textes législatifs qui ont contribué à poser les bases et à définir les orientations législatives pour les étudiants étrangers. Par ailleurs, il m'a paru important de revenir sur la contestation des étudiants à l'égard de ces mesures pour montrer qu'elles n'ont pas été accueillies sans aucune réaction. D'autre part, parce que ces mobilisations et le contexte électoral et de crise économique dans lequel elles se sont produites rappelle le contexte dans lequel la circulaire du 31 mai 2011 a été publiée et la mobilisation des étudiants et des jeunes diplômés étrangers à laquelle elle s'est heurtée.

J'ai également pu constater que divers facteurs interviennent dans la formulation de la loi et noté une grande variation des mesures qui sur le coup de circulaires ou des changements de gouvernement s'imposent, s'annulent ou marquent un retour en arrière. Cela prête à confusion tant pour les étudiants étrangers que pour les services en charge de leur exécution. L'accueil des étudiants étrangers se caractérise également par une multiplicité d'acteurs. Pour mieux les connaître nous allons voir dans le point suivant les acteurs impliqués dans le dispositif d'accueil en France. Pour l'heure, je propose de nous intéresser aux ministères chargés de cet accueil et aux différentes logiques ministérielles à l'œuvre.

¹⁰¹ Weil, 1994, pp. 721-722.

¹⁰² Weil, 1994, p. 723.

11.2 LES ENJEUX D'UNE GESTION INTERMINISTÉRIELLE

Logiques contradictoires qui opposent les ministères chargés des étudiants étrangers

Dans le domaine de l'accueil des étudiants étrangers deux tendances s'opposent : « *La première les considère au même titre que les autres migrations et, préconise une régulation stricte de ce flux. La deuxième se montre plus soucieuse du développement de l'influence de la France par le biais de l'accueil d'étudiants étrangers dans son système universitaire afin d'assurer le rayonnement intellectuel* ». ¹⁰³ Pour comprendre ces deux logiques contradictoires, il faut se référer aux ministères qui participent à la gestion des étudiants étrangers. Chaque ministère intervient avec des logiques qui lui sont propres mais parfois ces logiques se recoupent voire s'opposent. C'est ce que révèlent les études des chercheurs de l'Université de Nice (SOLIIS-URMIS). Dans leur premier rapport sur les migrations étudiantes, ils analysent trois logiques qui correspondent aux trois principaux ministères qui s'occupent de ce dossier: 1. Une logique proprement universitaire où le ministère de l'Enseignement, les universités et les Crous gèrent les admissions et les inscriptions. De ce point de vue, l'accueil des étudiants étrangers se rapporte à une « *mission de transmission des connaissances* ». Dans cette logique coexistent deux visions : une *universaliste* et d'ouverture avec une mission de *connaissance désintéressée*, et une autre *instrumentaliste* : « *visant à l'ajuster aux nécessités du monde économique et à protéger les diplômés et les débouchés dans une logique de marché concurrentiel, tendance qui, on le verra, tend à s'affirmer de façon prépondérante dans la période actuelle* ». ¹⁰⁴ 2. Une logique de *gestion des relations internationales*, selon laquelle l'accueil des étudiants étrangers favorise les intérêts socio-économiques de la France à l'international. C'est la démarche des ministères des Affaires étrangères et de la Coopération. 3. Une « *[l]ogique d'administration du territoire national et de gestion de contrôle* ». Les étudiants sont une catégorie d'étrangers en tant que telle, à administrer et maîtriser (principalement pour le ministère de l'Intérieur et le Secrétariat à l'immigration). Selon les circonstances et le contexte de l'époque, ces logiques se recoupent, s'articulent ou s'affrontent.

Serge Slama reprend cette analyse et fait remarquer qu'au sein même du ministère des Affaires étrangères, deux orientations contradictoires opposent, la *Direction Générale des Relations*

¹⁰³ Slama, 1999, p.86.

¹⁰⁴ Borgogno et Streiff-Fénart, 1997, p.74.

Culturelles, DGRC et la *Direction des Français à l'Étranger et des Étrangers en France*, DGEF. En effet, la DGRC chargée d'octroyer des bourses du gouvernement français est « *sensible au maintien et au développement de l'influence française à l'étranger par l'accueil d'étudiants étrangers* ». Ouverture, dialogue, coopération, partenariat, diplomatie, rayonnement mais aussi respect des intérêts économiques et d'influence internationale, sont des termes qu'évoquent le travail de cette direction. Pour sa part, la DGEF, pratique une politique restrictive de délivrance de visas. « *Elle collabore d'ailleurs étroitement avec le ministère [de l'intérieur] pour définir cette 'réglementation'* ». La première Direction préconise le développement et l'influence internationale de la France, la seconde s'occupe de l'autorisation de séjour et de la prévention des problèmes d'ordre public liés aux migrations. « *Ainsi, dès lors qu'un étudiant ne relève pas des programmes gérés par la direction des relations culturelles - qui ne concernent qu'une infime partie des étudiants étrangers - il est perçu comme relevant d'un problème de circulation des étrangers et de 'prévention' du risque migratoire* ». ¹⁰⁵ C'est là tout le sens des mesures que nous avons décrites et qui aboutissent à ne plus considérer la question des étudiants étrangers comme une question à part mais relevant de la gestion des flux migratoires. Cette logique souffre certaines exceptions que Serge Slama met en évidence dans son étude.

Selon son analyse, la coexistence de ces deux orientations à l'intérieur d'un même ministère entraîne des politiques contradictoires qui sont représentatives des tensions et de l'affrontement ministériel dans la gestion de l'accueil et du séjour des étudiants étrangers. « *Un étranger peut être admis à s'inscrire par une université, après avoir été soumis à tout un processus de 'pré-sélections' informelles par les services culturels et les universités, et se voir opposer un refus de visa par les services consulaires* ». ¹⁰⁶ Même si les universités acceptent les étudiants, elles ne sont pas certaines de leur venue car le service des visas peut toujours opposer un refus, « *en fonction de ses propres critères* ». Surtout qu'avant 1998, ces services n'étaient pas tenus de motiver leurs décisions alors que les universités, elles, devaient le faire. Deux cas nous permettent de mieux comprendre les difficultés ou les affrontements de ces logiques sur le terrain.

Pour assurer son rayonnement international, la France dispose des établissements d'enseignement français (des lycées, notamment), faisant partie des accords de coopération avec certains pays, comme le Liban. En 1996, des lycéens libanais titulaires d'un baccalauréat français se sont vus

¹⁰⁵ Slama, 1999, pp.104, 105.

¹⁰⁶ Slama, 1999, pp.109,110.

refuser leur visa pour s'inscrire en licence en France. Alors que le projet des lycées français est justement : « *d'étendre l'influence française en formant les futures élites de ces pays* ». La situation a été dénoncée par un agent du service culturel de l'ambassade de France à Beyrouth dans ces termes, « *la pénalisation des titulaires d'un baccalauréat français paraît en tout état de cause aller à l'encontre de notre politique de coopération avec le Liban et notamment des efforts considérables de développement des écoles à programme français* ». ¹⁰⁷ A ce sujet, l'historien Patrick Weil dans son rapport au Premier Ministre ¹⁰⁸ réclame de « *rendre plus cohérente notre action en faveur des anciens élèves étrangers des établissements français à l'étranger. La France finance un vaste réseau d'établissements secondaires à l'étranger[...]. Or aucune complémentarité n'est recherchée entre cette action et celle visant à faciliter la venue d'étudiants étrangers en France[...]. Les difficultés rencontrées par ces étudiants sont telles pour la poursuite des études en France [qu'elles obèrent] la cohérence du système : soit on reconnaît à ces anciens élèves des lycées français un droit réel à la poursuite de leurs études dans des établissements français soit on abandonne cette politique originale de financement d'un réseau d'établissements scolaires à l'étranger* ». ¹⁰⁹ Les élèves Libanais ont été l'objet de la politique de restriction d'accès aux premier et deuxième cycles pour les étudiants étrangers et dévoilent les dérives de l'administration.

« *Pour mettre fin à ces effets contradictoires, le ministère de l'enseignement multiplie les appels à la concertation afin que les ministères concernés définissent d'un commun accord des critères d'admission en France* ». ¹¹⁰ La demande sera à plusieurs reprises rejetée, notamment par le ministère de l'Intérieur. Une concertation aura toutefois lieu pour discuter exclusivement sur la situation des étudiants algériens qui se trouvaient dans une situation particulière. En 1994 suite à un attentat en Algérie, tous les postes consulaires français ont été fermés. Pour palier la fermeture de ces services le *Bureau des Visas Algériens* avait réouvert en France, mais avait émis un refus pour 80% des sollicitudes. D'après Slama, le nombre de visas délivrés à des Algériens en 1989 était de 800 000 mais ce nombre n'a cessé de chuter depuis : 290 000 en 1993, 102 000 en 1994 et 40 000 en 1995. Pour l'année scolaire 1994-1995 la procédure d'inscription préalable avait été suspendue du fait que les élèves ne pouvaient pas être convoqués au test de langue étant donné la situation des

¹⁰⁷ Slama 1999, p.107.

¹⁰⁸ *Pour une politique d'immigration juste et efficace*, Juillet 1997.

<http://www.patrick-weil.com/Fichiers%20du%20site/1997%20-%20Pour%20une%20politique%20de%20l'immigration%20juste.pdf>

¹⁰⁹ Weil, 1997, pp.105, 106.

¹¹⁰ Slama, 1999, p 110

ambassades dans ce pays. Mais la suspension intervint au dernier moment, la procédure d'admission préalable pour cette année scolaire-là étant presque finie. Le ministère de l'enseignement a donc été chargé de gérer directement les admissions. Dans sa logique d'ouverture à l'accueil d'étudiants étrangers, les universités ont accordé un nombre important de pré-inscriptions. En revanche le Bureau des visas algériens a refusé quasi systématiquement les dossiers en fonction de critères que seul lui connaissait. Le manque de concertation étant frappant dans ce cas, les ministères des Affaires étrangères et de l'Intérieur acceptent les demandes répétées du ministère de l'Enseignement supérieur. Une procédure dérogatoire a été mise en place pour l'année scolaire 1995-1996 dans laquelle ils ont défini ensemble les critères d'admission. Ainsi, l'étudiant algérien qui réside dans son pays doit retirer une sollicitude d'admission à l'université et renvoyer son dossier « *exclusivement par correspondance auprès des services culturels de l'ambassade de France à Alger* ». De manière à ce que les candidatures qui ne remplissent pas les critères pédagogiques soient exclues dès le début de la procédure par les services culturels des ambassades et non à la fin, par les services de délivrance de visas ; ce qui permettra également d'alléger leur travail. Il est établi que les services devront motiver les refus. À cette fin, les critères d'admission sont révélés aux responsables universitaires par le ministère de l'Enseignement en dépit des politiques du secret des autres ministères.

Ainsi, l'admission des étudiants algériens est réservée : aux boursiers des programmes franco-algériens ; aux boursiers et stagiaires du gouvernement algérien ; aux titulaires du baccalauréat français et du baccalauréat de trois établissements expressément définis ; aux étudiants titulaires d'un baccalauréat algérien souhaitant s'inscrire en premier cycle et qui ont obtenu la mention bien et une note égale à 14 sur 20 à l'épreuve obligatoire de français ; aux étudiants titulaires d'une licence algérienne en langue et littérature française sollicitant une inscription en deuxième cycle de la même filière. Le troisième cycle est épargné par cette procédure. Les admissions sont gérées directement par les responsables du troisième cycle des universités. En règle générale, l'admission des étudiants algériens devient restrictive et sélective, insiste Slama. De son point de vue, « *le seul résultat probant de cette concertation est finalement d'aboutir à une relative transparence sur les critères permettant la venue d'étudiants algériens en France* ».¹¹¹

¹¹¹ Slama, 1999, p.114.

En fait, ce sont en réalité ces critères - inscription en troisième cycle, statut de boursier - que la France applique pour tous les étudiants étrangers, l'argument principal étant d'encourager une « mobilité encadrée ». D'ailleurs, les témoignages que Serge Slama a recueillis auprès d'un chargé de mission à la DGRC indiquent que dans cette direction il n'existe pas de définition de l'« étudiant étranger » mais du « boursier ». Il détaille le rôle du ministère des Affaires Étrangères auprès de cette dernière catégorie : « Choisir des étudiants pour qu'ils viennent en France, ça c'est notre boulot. C'est le choix de ceux à qui on donne une bourse. L'étudiant individuel qui veut venir en France et la façon dont il s'y prend ne nous regarde pas. [...] (La délivrance des visas se) fait en fonction des critères du ministère de l'intérieur qui n'a rien à voir avec nous. Par contre, l'attribution d'une bourse, donner de l'argent à un étudiant, le sélectionner pour qu'il vienne étudier en France, pour lui donner les moyens de le faire, ça c'est les Affaires étrangères ». ¹¹² Ce témoignage révèle que pour le MAE, les étudiants étrangers sont exclusivement ceux qui viennent avec une bourse. Les former revient à terme à intensifier la coopération politique, culturelle, scientifique et les retombées économiques contribuant au rayonnement intellectuel de la France. Notons que l'étudiant « individuel » n'est pas du ressort de cette vision. L'employé de la DGRC fait une distinction nette entre leurs attributions et celles du ministère de l'Intérieur soit les critères de délivrance de visas.

Le ministère des Affaires étrangères sélectionne et attribue des bourses mais n'assure pas le suivi des « boursiers ». Le CIES, centre international des étudiants et stagiaires, le Cnous et le Crous prennent le relais sur le terrain. Plusieurs rapports ont évalué les programmes de bourses montrant que leurs résultats sont mitigés. Slama reprend ces analyses et conclut : « Il ne fait pas de doute que l'octroi de revenus réguliers à ces étudiants soigneusement sélectionnés, l'accès facilité à un logement, la prise en charge et le suivi assuré par des organismes (Cnous ou Cies) pendant toute la durée de leur séjour, leur assurent de bonnes conditions d'études, des pourcentages de réussite importants et des taux de retour plus satisfaisants que pour des étudiants non boursiers peinant à achever leurs études ». ¹¹³ Certes, c'est une aide non négligeable, mais elle ne concerne qu'une petite partie des étudiants étrangers. Il est d'ailleurs difficile de déterminer exactement le nombre de bénéficiaires car la catégorie inclut divers statuts : stagiaires, étudiants, chercheurs, scientifiques de haut niveau, boursiers du gouvernement français, formation professionnelle, spécialisation médicale. Les études déplorent aussi un manque de suivi « qui transforme cette politique en un

¹¹² Slama, 1999, p.128.

¹¹³ Slama, 1999, p.131.

investissement improductif. L'étranger formé en France perd le contact avec elle ». ¹¹⁴ Le MAE choisi et assure la venue des étudiants. Une fois en France le Cnous et le Crous prennent le relais mais quand ils sont partis, rien n'est fait pour assurer un suivi. C'est un point qui a été critiqué par les rapports. Pour sa part, Slama regrette qu'à défaut d'une politique ciblée pour les étudiants étrangers les pouvoirs publics favorisent exclusivement la venue « des élites » et des étudiants « solvables ».

L'ancien ministère de la Coopération se situe dans la même logique que la DGRC. « *Disons que pour nous l'étudiant étranger c'est celui qui obtient un financement de la part du gouvernement français* » ¹¹⁵, comme déclare à Serge Slama le chargé de la politique de bourses de ce ministère. Le fonctionnaire ajoute que cette population augmente de plus en plus comme le démontrent les ressources allouées « plus conséquentes » que celles destinées aux boursiers du MAE. Pour Slama, malgré leur nombre croissant cette population n'est pas plus importante que la population des étudiants étrangers « individuels ». La question des étudiants étrangers est centrale dans la négociation des accords bilatéraux, elle est un « *instrument essentiel de notre coopération* », continue le fonctionnaire. Au travers du ministère de la Coopération, la France « favorise » le développement des pays africains, par exemple, en finançant la venue des étudiants sur des projets concrets qui « *doivent s'insérer dans un plan de développement contenu dans des accords de coopération qui sont régulièrement renégociés* ». ¹¹⁶ Plusieurs facteurs interviennent dans l'orientation de ces accords, par exemple « *selon les besoins des entreprises françaises dans ces pays ou selon une logique de développement de la francophonie (enseignement du Français, formation de professeurs de Français...)* ». ¹¹⁷

Pour ce qui est de la logique du ministère de l'Intérieur, j'en ai longuement parlé dans la première partie du chapitre. Pour rappel, elle consiste à assimiler les étudiants étrangers comme une catégorie d'immigrants et donc à exercer -à l'aide des circulaires et des décrets- une gestion de contrôle de flux, en développant une suspicion de la fraude, en contraignant fortement leur venue et en limitant leur installation. Ainsi, la gestion des étudiants individuels, ceux dont le MAE et la Coopération ne s'occupent pas, revient au ministère de l'Intérieur.

¹¹⁴ Slama, 1999, p.134.

¹¹⁵ Slama, 1999, p.137.

¹¹⁶ Slama, 1999, p.138.

¹¹⁷ Slama, 1999, p.139.

Selon l'analyse de Serge Slama, du fait qu'ils interviennent en dernier lieu pour la délivrance des visas, le ministère de l'Intérieur et le Secrétariat aux étrangers ont réussi à imposer aux autres ministères leur logique restrictive. « *Chaque partie a, toutefois, réussi à sauvegarder son 'domaine réservé' des restrictions. La direction des relations culturelles [MAE] a préservé 'ses' boursiers; le ministère de l'enseignement supérieur 'ses' élites francophones et 'ses' troisièmes cycles. Ces départements ministériels ont préféré avoir un consensus sur de critères minimum plutôt que de se les voir imposer par le ministère de l'intérieur et le service des étrangers en France au moment de la procédure de délivrance de visas* ». ¹¹⁸ La critique du juriste est directe, les acteurs publics ne veulent pas favoriser la venue des étudiants étrangers mais uniquement de certaines catégories qui offrent des garanties importantes du retour à la fin de leurs études : « *le boursier du gouvernement français, le chercheur, le scientifique, le 'doctorant', celui venant dans le cadre d'un programme de coopération inter-gouvernemental ou d'échange inter-universitaire, etc. Les autres étudiants étrangers -qui représentent pourtant l'essentiel de l'effectif- ne font l'objet d'aucune politique publique 'positive'. Ils n'intéressent pas les pouvoirs publics en dehors des mesures restrictives prises à leur encontre justement pour aboutir à un tarissement de ce 'flux'* ». ¹¹⁹ Cette orientation se poursuit jusqu'à nos jours. Dans une logique pour attirer les étudiants étrangers, elle encourage « la mobilité encadrée », les co-tutelles de thèse et les accords inter-universitaires ou bilatéraux.

Je viens d'aborder les logiques des différents ministères concernés par la gestion des étudiants étrangers et comment l'orientation restrictive du ministère de l'Intérieur est parvenue à s'imposer. Dans une approche sociologique, l'équipe de chercheurs du SOLIIS propose d'interroger les représentations que les ministères ont des étudiants étrangers. Celles-ci permettent d'expliquer les mesures juridiques qui depuis les années 80 distinguent étudiants originaires des pays de la CEE et étudiants des autres pays. À partir de cette distinction, Victor Borgogno et Jocelyn Streiff-Fénart (1997) s'attachent à analyser les représentations que chaque instance a des étudiants étrangers et la manière dont ils interprètent leur accueil. Pour ce qui est des étudiants issus d'un pays de la CEE, une longue tradition d'accueil et d'échanges universitaires remonte au Moyen-Âge. Cette population ne pose pas vraiment ou peu de problèmes de représentation ou de gestion. En revanche, pour les étudiants issus des pays non européens (pendant longtemps quasi exclusivement associés aux pays d'Afrique et du Maghreb), le manque d'infrastructures universitaires dans leur pays

¹¹⁸ Slama, 1999, p.124.

¹¹⁹ Slama, 1999, pp.124, 125.

d'origine explique leur venue et influe sur la représentation que s'en font les universités. Les universités viennent combler un manque d'infrastructures et de moyens de l'enseignement supérieur dans ces pays, ce qui peut les amener à considérer que le niveau de connaissances des étudiants originaires de ces pays n'est pas à la hauteur ou qu'ils auront besoin d'une mise à niveau. Dans ce cas, les universités assignent des ressources nécessaires, non pas dans une perspective « *d'eurocentrisme mais de bienveillance tiers-mondiste* », expliquent les auteurs. Mais au moment où la demande s'accroît et les étudiants étrangers deviennent plus nombreux, les ressources déployées ne sont plus suffisantes. Diminuer le nombre des étudiants étrangers accueillis devient alors un objectif « *légitime* » pour certains universitaires. Pour les instances de coopération et de relations internationales le lien (diplomatique, politique, économique ou historique) que les pays d'origine des étudiants étrangers entretiennent avec la France influe dans les représentations et l'accueil qu'elles auront des étudiants venus de ces pays ; particulièrement pour la gestion des flux migratoires. D'où la distinction entre ceux en provenance de la CEE et ceux en provenance des pays tiers. L'incidence de la construction européenne est également un des facteurs qui contribue à expliquer ces représentations.

Quant aux pays qui n'appartiennent pas à la CEE, il s'agit en particulier des anciennes colonies françaises, relevant de la Coopération pour lesquels la France se reconnaît un « *devoir international de solidarité* ». L'aide au développement et la coopération ne sont pas toutefois désintéressées. « *On en espère des retombées qui sont les effets traditionnellement attendus de la formation des futures élites des pays en voie de développement : renforcement de la position de la francophonie dans les échanges internationaux, maintien d'une influence politique dans la zone d'influence française dans le Tiers-Monde (Afrique noire et Maghreb), ouverture de futurs débouchés pour les produits de l'industrie française* ». ¹²⁰ Former les futures élites de ces pays est certes un projet attirant néanmoins Borgogno et Streiff-Fénart rappellent que ces pays sont également « *largement excédentaires en force de travail non qualifiée et fortement offreurs de main d'oeuvre* ». La migration étudiante était jusqu'alors considérée un cas à part, elle était l'objet de dispositions spécifiques. « *Mais, que viennent les temps difficiles, et le fait qu'ils soient originaires des mêmes pays que les travailleurs immigrés les expose à un risque d'amalgame avec ces derniers, qui tend à les rendre justiciables d'un traitement institutionnel ou administratif identique* ». ¹²¹

¹²⁰ Slama, 1999, p.77.

¹²¹ Borgogno et Streiff-Fénart, 1997, p.76.

Les mesures que j'ai décrites jusque là vont dans ce sens. Depuis la fin des années 70, les étudiants étrangers sont considérés comme une catégorie non pas d'étudiants mais comme une catégorie d'immigrants. Plus précisément, les étudiants appartenant aux pays de la CEE sont considérés comme une catégorie d'étudiants tandis que les étudiants qui n'appartiennent pas à l'un de ces pays comme une catégorie d'immigrés. Le ministère de l'intérieur « *a donc développé une présomption de la fraude où l'étudiant étranger est avant tout perçu comme risquant de s'installer durablement sur le territoire français, surtout s'il est originaire d'un pays considéré comme 'à risque migratoire' (c'est-à-dire un pays en développement)* ». ¹²² Néanmoins, ces dispositions ne concernent pas tous les étudiants étrangers car elles en excluent une partie et introduisent d'emblée des écarts et des discriminations entre les étudiants étrangers qui s'affirment au fur des années.

Les coûts de cette politique vont se révéler importants. Le contexte international influe également. En France pendant longtemps la question des étudiants étrangers a été une question politique alors que dans les pays anglo-saxons cette question a été très vite comprise comme un important enjeu économique et d'influence internationale.

¹²² Slama, 1999, p.89.

11.3 L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS : D'UNE QUESTION POLITIQUE VERS UN ENJEU ÉCONOMIQUE UN CHANGEMENT D'ORIENTATION FONDAMENTAL

Longtemps axée sur la question politique de l'accueil des étudiants étrangers, la politique du gouvernement français s'est orientée par la suite vers une politique de contrôle des « flux ». Bien que les universités se soient opposées à cette politique, dépassées par une arrivée « massive » d'étudiants étrangers, elles ont été contraintes d'appliquer des contrôles de plus en plus exigeants pour limiter leur admission. Cependant, les effets de cette politique vont se révéler négatifs. Tandis que le nombre d'étudiants autorisés à venir en France a « dramatiquement » diminué, l'image internationale des universités françaises s'est dégradée.

À partir du milieu des années 1990, le contexte international n'est plus le même qu'à la fin des années 1970. Un marché international de la formation émerge. Dans ce marché, les universités anglo-saxonnes mènent de « véritables campagnes » pour attirer des étudiants originaires d'autres pays que les pays traditionnellement partenaires. La concurrence entre les principaux pays d'accueil (États-Unis, Grande Bretagne, Allemagne) pour « former » les étudiants étrangers s'est exacerbée. La France réalise alors que, d'une part, si elle continue à mener une politique d'accueil défavorable, les étudiants étrangers ne choisiront plus de venir ; d'autre part, qu'elle peut tirer avantage de cet accueil à condition d'en améliorer les conditions. Des enjeux économiques poussent donc la France à réfléchir à sa propre offre de formation, à son positionnement sur ce marché et au dispositif d'accueil des étudiants étrangers. Un changement d'orientation sera alors décidé pour que la question des étudiants étrangers soit considérée au prisme des enjeux économiques et d'influence dans les relations internationales de la France.

Ce changement d'orientation est particulièrement visible dans des rapports du gouvernement. Nous allons aborder deux d'entre eux, le rapport Weil et le rapport Claeys, qui participent à la définition des orientations actuelles. Ces deux rapports nous permettront d'amorcer une première approche de la réglementation, de voir son fonctionnement, les enjeux et de constater que la réglementation est sujette aux changements fréquents comme l'atteste la période 2011-2016.

Le rapport Weil, commandé par le gouvernement Jospin, analyse la politique et la réglementation envers les étudiants étrangers. Une partie importante des propositions seront reprises par la nouvelle loi sur les étrangers que proposera ce même gouvernement en 1998. Pour notre étude, l'une des mesures les plus importantes parmi celles proposées par la mission Weil concerne la séparation des chercheurs et des étudiants et la création d'une nouvelle catégorie spécialement dédiée aux premiers afin de faciliter leur venue et leur accueil. Je vais passer en revue les critiques dont la mission Weil a été l'objet, principalement celles formulées par le chercheur Serge Slama, qui a consacré sa thèse de doctorat en droit à analyser la loi s'appliquant aux étudiants étrangers en France.

Le rapport d'information parlementaire présenté par le député Alain Claeys analyse pour sa part le dispositif d'accueil destiné aux étudiants étrangers à différentes étapes : depuis le choix de la France comme pays pour leurs études, leur venue puis à leur arrivée les démarches de visa, d'inscription à l'université, de titre de séjour et de recherche de logement. Il constate un dispositif très inégal favorisant un accompagnement et un suivi plutôt satisfaisant des étudiants étrangers boursiers mais inexistant vis-à-vis des étudiants étrangers individuels. Serge Slama avait déjà attiré l'attention sur la situation de ces étudiants dans son analyse, c'était d'ailleurs le cœur du développement de sa thèse. Claeys vient donc compléter cette analyse d'un point de vue plus concret qu'est le dispositif d'accueil. La principale proposition de ce rapport est de le rendre plus cohérent, en coordonnant les activités et les relations de tous les acteurs impliqués (ministères des Affaires étrangères, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le CNOUS et le CIES) ainsi qu'en définissant mieux leur rôle. Surtout, il s'agit pour lui de mettre au centre du dispositif l'étudiant étranger. Le contexte amène à la création d'une agence spécialement consacrée à ce sujet. J'analyserai le rôle et l'évolution de cette agence qui constitue un indicateur du positionnement de la France dans le contexte international de l'accueil des étudiants étrangers.

Je vais m'intéresser au rapport Weil car il va être repris lors de la formulation de la loi sur les étudiants étrangers de 1998. Il propose notamment la création du titre « scientifique », destiné aux chercheurs, aux professeurs d'université mais aussi aux doctorants en contrat doctoral que la loi Chèvenement va en effet introduire. Je vais donc reprendre les dispositions de la mise en place de ce titre et le suivi de leur application sur le terrain avec les analyses de Slama et de Bretin.

Rapport Weil¹²³

En 1998, le gouvernement Jospin a le projet de réformer la loi sur l'entrée et le séjour des étrangers. A cette fin, le Premier ministre Lionel Jospin fait appel à des experts. En juin de la même année, il adresse une lettre de mission à l'historien Patrick Weil. L'objectif était « *d'analyser la situation présente et de proposer des règles simples, réalistes et humaines pour l'entrée et le séjour des étrangers* ». ¹²⁴

Le rapport Weil se veut porteur d'une nouvelle approche : lutter différemment contre l'immigration illégale en s'attaquant aux sources, aux organisations ou aux entreprises qui recourent au travail illégal. Il préconise aussi de soulager l'administration en évitant des contrôles inutiles et/ou excessifs, en distinguant l'infraction de la faute grave et les catégories d'immigrants pour lesquelles il n'est pas 'nécessaire' d'effectuer des contrôles très poussés, tels que « *les touristes, les hommes d'affaires, les visites et les regroupements de familles, les mariages entre Français et étrangers ou les résidents retraités* » afin que l'administration puisse mieux garantir le droit.

La portée du rapport Weil va au-delà de la question des étudiants étrangers. Pour ma part, je vais circonscrire mon analyse aux propositions destinées aux étudiants et aux chercheurs étrangers. Tout d'abord, ce qui frappe est que la terminologie autour de ces derniers a totalement changé par rapport aux discours des politiques dans les années 1980. Le rapport Weil se réfère à l'« intérêt et l'image de la France », au « réseau d'influence », à « replacer la France au centre des échanges intellectuels et économiques », à « encourager la venue des étudiants de haut niveau », à « rendre plus attractive l'offre française de formation ». Weil va jusqu'à dire : « *on porte atteinte à l'intérêt et à l'image de la France si l'on refuse sans motif un visa à un touriste ou à un homme d'affaires ou si l'on empêche l'Université française d'accueillir dignement un enseignant ou un étudiant étranger, comme s'ils étaient des fraudeurs en puissance* ». ¹²⁵ La mission Weil propose de mettre fin à la politique du soupçon envers ces catégories car en imposant des procédures contraignantes aux investisseurs et aux chercheurs étrangers, la France se prive de leurs savoirs et de leurs compétences. « *Faire que la politique de l'immigration corresponde à l'intérêt national, c'est redonner de la cohérence à notre politique de coopération, accueillir à nouveau des scientifiques ou*

¹²³ Pour une politique de l'immigration juste et efficace. Rapport au Premier ministre. Patrick Weil. La Documentation Française, juillet, 1997.

¹²⁴ Lionel Jospin. Lettre de mission, Mission d'étude des législations de la nationalité et de l'immigration. Rapports au Premier ministre. La documentation Française, 1997 http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/994001043/index.shtml#lettre_mission

¹²⁵ Weil, 1997 p.8.

permettre à nos entreprises de recruter des spécialistes étrangers. Formés en France ou par la France, ces étudiants, ces chercheurs, ces spécialistes pourront aider la France dans la compétition internationale et devenir les vecteurs de nouvelles formes de coopération ».126 Cette vision contraste avec celle promue la décennie précédente, où les étudiants étrangers étaient tenus responsables de la baisse de la qualité de l'enseignement universitaire et les travailleurs étrangers accusés de prendre les emplois des Français. Elle sera pourtant critiquée par des spécialistes et des défenseurs des droits des étrangers.

L'analyse de Patrick Weil pointe trois incohérences dans la politique d'accueil des étudiants étrangers : (1) hésitant entre une volonté d'accueil « des meilleurs éléments » et la peur du « risque migratoire », la France mène une politique restrictive à l'égard des étudiants étrangers ; (2) elle finance des établissements scolaires à l'étranger mais n'accueille pas d'étudiants en premier ou en deuxième cycles universitaires, ce qui conduit ces étudiants à se tourner vers le système anglo-saxon (dès lors ce sera un argument prisé). Pour Weil, ceci représente une perte importante. Les étudiants formés dans des lycées français devraient s'orienter naturellement vers les universités françaises ; (3) elle oscille entre garder les meilleurs étudiants qui seront les ambassadeurs et les représentants de l'influence française ou prétendre que l'étudiant a volonté à rentrer dans son pays d'origine à la fin de ses études. Une politique considérée « défensive » de laquelle Weil propose de sortir, en réaffirmant « *les avantages que peut retirer la France d'un meilleur accueil d'une population étudiante qui constitue un réseau d'influence aujourd'hui inexploité* ».127 Cette déclaration donnera le ton d'une nouvelle vision que les rapports que je vais analyser vont développer.

La mission Weil est soucieuse d'éviter le contournement du statut d'étudiant par « des personnes salariées souhaitant se maintenir sur le territoire » et ceci par le biais de deux propositions : le contrôle de la réalité des études et l'impossibilité d'accéder à une carte de résident de dix ans. La mission Weil est convaincue qu'il est nécessaire d'effectuer un meilleur contrôle de la réalité des études. Cette mesure avait été introduite par la controversée circulaire Bonnet de 1977 et est hautement critiquée. Si le rapport Weil propose de la rétablir c'est parce qu'il considère qu'à défaut d'effectuer cet examen, les services consulaires (qui n'ont pas les moyens pour l'effectuer), réalisent un contrôle des ressources financières dont disposent les étudiants. Sur ce point, l'auteur

¹²⁶ Weil, 1997 p.9.

¹²⁷ Weil, 1997 p.105.

précise que les ressources des étudiants ne doivent pas être évaluées au même titre que les ressources financières demandées à un père de famille. D'autre part et contre toute attente, Weil propose de ne pas ajouter les étudiants aux autres catégories d'immigrés susceptibles d'obtenir une carte de résident de dix ans. Une personne ayant séjourné pendant dix ans en France pour motif d'études ne pourra pas prétendre à cette carte. Serge Slama a fortement critiqué, à juste titre, cette mesure, se demandant pourquoi un étudiant formé en France aurait moins de chances que d'autres catégories alors que « *son niveau culturel lui permet sociologiquement une intégration plus 'aisée' (proximité culturelle et linguistique)* ». ¹²⁸

Weil avait posé la même question dans un article de 1994 en affirmant qu'« *il est plus difficile pour un docteur en mathématiques ou en histoire que pour un ouvrier spécialisé d'obtenir la nationalité française. Ce dernier dispose, à l'inverse des premiers, de ressources stables* ». ¹²⁹ Dans le même article, Weil qualifiait la politique dans ce domaine d'« incohérente » en expliquant que le secteur de l'enseignement et les hôpitaux recrutaient des enseignants et des médecins avec le statut précaire de contractuels parce qu'ils ne trouvaient pas les candidats nécessaires sur le marché de l'emploi national. Et d'« absurde », parce que si les étudiants étrangers ne veulent pas rentrer chez eux, ils ne rentreront pas. Pour Weil, ils seront peut-être embauchés dans un autre pays : les États-Unis, la Grande Bretagne, le Japon, le Canada ou l'Australie. Il est vrai qu'il évoquait déjà d'autres solutions, par exemple la possibilité d'être embauchés par une institution en France et une autre dans son pays d'origine. « *Un statut spécial, voire la double nationalité, leur garantirait le droit à un séjour alterné entre la France et leur pays d'origine, et la possibilité de rester utile à leur pays tout en conservant un lien avec la France* ». ¹³⁰

Pour éviter les incohérences d'une politique qui finance des lycées français à l'étranger mais privilégie les bourses d'accès en troisième cycle universitaire, Weil avait déjà pointé, qu'il s'agit de rendre cohérentes les actions à l'étranger en tenant compte des investissements qui ont été réalisés et en destinant un traitement privilégié aux étudiants issus des établissements français de l'étranger.

¹²⁸ Slama 1999 p.275.

¹²⁹ Patrick Weil. « La politique de la France ». In Politique Étrangère 1994, Volume 59, Numéro 3, pp 719-729. p 728
http://www.persee.fr/doc/AsPDF/polit_0032-342x_1994_num_59_3_4307.pdf

¹³⁰ Weil, 1994 p.728

L'historien rappelle que l'offre de formation française a de vrais atouts, notamment en sciences humaines, sciences sociales et médecine mais présente un handicap important avec la particularité d'une offre d'enseignement supérieur double -universités et grandes écoles- qui n'est ni connue, ni compréhensible à l'étranger. Le rapport Weil propose ainsi d'engager une politique de promotion à l'étranger -dans les ambassades, sur les sites d'internet de chaque établissement- en prenant pour exemple la présence de l'Allemagne ou de la Grande Bretagne dans les salons internationaux afin de présenter l'offre éducative française. Les services consulaires devraient apporter des informations fiables sur la venue des étudiants en France et il ajoute qu'il serait appréciable de traduire ces informations dans la langue du pays.

Mais c'est la lourdeur de la procédure que doivent entamer les étudiants étrangers pour venir étudier qui contribue le plus à ternir l'image internationale de la France. Weil est direct et réclame « *de lever les obstacles à la venue des étudiants étrangers* ». ¹³¹ Il rappelle ainsi qu'un boursier du gouvernement français doit effectuer plusieurs visites au consulat afin d'obtenir le visa nécessaire pour venir en France effectuer ses études. En revanche, le rapport n'évoque pas même un tant soit peu la situation des étudiants non-boursiers, ce qui lui vaudra d'importantes critiques. Ce qui est mis en cause n'est pas l'existence de ce contrôle mais son renouvellement à chaque étape et une fois en France, les longs délais pour l'obtention du titre de séjour. Ainsi, « *il importe de lever la contradiction entre une politique affichée visant à encourager la venue d'étrangers en France pour qu'ils soient les relais de notre culture et de notre image à leur retour et le fait de leur imposer des démarches contraignantes et parfois vexatoires* ». ¹³²

De mon point de vue, deux mesures ressortent du rapport Weil, la proposition d'autoriser le travail des étudiants pendant leurs études et la création d'un nouveau titre de séjour, le titre « scientifique » destiné aux chercheurs et professeurs d'université invités ou venant travailler en France. Ce titre constitue un tournant dans la réglementation parce qu'il permet de séparer ces deux catégories du traitement destiné aux étudiants étrangers en créant une nouvelle catégorie indépendante qui va simplifier leurs démarches et faciliter leur venue et leur installation en France.

Ce titre sera destiné aux professeurs d'université, aux chercheurs salariés et aux boursiers de haut niveau, « *venant travailler en France pour des établissements d'enseignement supérieur ou des*

¹³¹ Weil, 1997, p.108

¹³² Weil, 1997 p.111.

*organismes de recherche agréés ou les boursiers de haut niveau de ces organismes. Ces organismes devront, pour être agréés passer une convention avec leur ministère de tutelle (MAE, Intérieur, affaires sociales, éducation nationale, agriculture...), la suite de la procédure étant ensuite confiée au MAE ».*¹³³ (C'est ce qu'on connaît aujourd'hui comme les établissements agréés et autorisés à délivrer des contrats doctoraux.) Le ministère des Affaires étrangères attribue un visa long séjour « scientifique » et une fois la personne arrivée en France, c'est la préfecture qui octroie le titre de séjour portant la même mention : « scientifique ». Comme pour les étudiants, un visa Schengen de courte durée (trois mois) est délivré. Les membres de la famille se verront attribuer un titre de séjour « visiteur » ou « salarié » s'ils déclarent une activité professionnelle. La convention d'accueil délivrée par un organisme agréé sera en principe la seule condition pour octroyer le titre de séjour scientifique. Mais nous allons voir, au moment d'aborder les critiques sur le rapport Weil, avec l'étude de la sociologue Hélène Bretin, que sur le terrain les choses se passent autrement. Avant cela, je poursuis avec d'autres propositions du rapport Weil.

L'embauche des étudiants étrangers formés en France

Le rapport Weil montre la pertinence d'embaucher des étudiants étrangers formés en France : « *il faut également donner aux entreprises françaises la possibilité de recruter des étudiants étrangers formés en France lorsqu'elles en ont besoin pour développer leurs activités, notamment à l'exportation* ». ¹³⁴ Au contraire des arguments qui dénoncent ces pratiques comme une atteinte au développement des entreprises et à l'embauche des travailleurs français, pour la mission Weil s'opposer à l'embauche des jeunes formés en France, originaires des pays avec lesquels la France veut étendre son influence économique, c'est « *s'opposer au développement de l'activité et de l'emploi en France* ». Si les entreprises françaises n'ont pas la possibilité de recruter ces jeunes ce seront les entreprises d'autres pays « occidentaux » -États-Unis, Grande Bretagne, Canada, Allemagne- qui en profiteront. Il pousse son analyse en affirmant que l'embauche de ces étudiants a permis aux entreprises anglo-saxonnes de se développer économiquement et d'étendre leur influence sur des anciennes « *zones d'influence de la France* ». « *L'ensemble de ces remarques s'applique également aux secteurs de l'enseignement et de la recherche scientifique, dans lesquels la politique excessivement restrictive suivie par la France a considérablement terni notre image et*

¹³³ Weil, 1997 p.115.

¹³⁴ Weil, 1997 p.118.

notre capacité d'attraction de jeunes talents étrangers ». ¹³⁵ Voilà un nouvel argument pour louer les avantages du recrutement des étudiants étrangers formés en France conçu pourtant non pas à partir des besoins étudiants mais à partir des besoins des entreprises.

La mission Weil prône donc « *des autorisations de travail plus proches des réalités économiques* » et préconise de « *faciliter le recrutement des étrangers présentant un intérêt commercial et technologique pour l'entreprise* ». ¹³⁶ Elle propose donc de lever l'opposabilité de l'emploi aux étrangers qui présentent cet intérêt, de simplifier les procédures de recrutement et de faire en sorte que les demandes soient traitées dans un délais court. Ce critère pose toutefois d'autres questions sur les compétences nécessaires pour déterminer cet intérêt. « *Etant donnée l'évolution très rapide des qualifications, des métiers et du marché national et international du travail, les moyens statistiques et techniques limités dont ces services disposent pour connaître ces évolutions fines et les nombreuses autres missions de service public dont ils sont chargés, il leur est en effet extrêmement difficile de juger au cas par cas dans quelle mesure telle ou telle compétence particulière est disponible sur le marché local de l'emploi et ne justifie pas l'introduction d'un travailleur étranger* ». ¹³⁷

Pour la préparation de la loi sur l'entrée et le séjour des étrangers Lionel Jospin avait demandé l'expertise d'un autre universitaire Sami Naïr pour analyser la question du co-développement. ¹³⁸ Pourtant, dans la lettre de mission adressée à Patrick Weil, le Premier ministre recommandait : « *Vous prêterez une attention toute particulière aux perspectives et aux modalités de coopération avec les pays d'origine dans une perspective de co-développement* ». Dans ce rapport cette question concerne particulièrement les étudiants étrangers. Pour Weil, « *une politique de l'immigration cohérente ne peut se désintéresser du développement des zones traditionnelles de migration* ». Il est attaché à l'idée d'encourager l'insertion des anciens étudiants étrangers dans leurs pays « *afin qu'ils mettent leur compétence au service de la France et de leur pays d'origine* ». ¹³⁹ Mais, il est aussi de l'avis qu'« *il est faux de croire qu'il est toujours dans l'intérêt des pays d'origine que la France*

¹³⁵ Weil, 1997 p.118.

¹³⁶ Weil, 1997 p.119.

¹³⁷ Weil, 1997 p.120.

¹³⁸ Ici, le lien vers le rapport sur le co-développement,
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/984000139.pdf>

¹³⁹ Weil, 1997 p.121.

*renvoie leurs ressortissants chez eux dès la fin de leurs études : c'est au contraire en accumulant des compétences et un patrimoine dans une entreprise travaillant étroitement avec leur pays d'origine que ces étudiants pourront un jour y retourner, faire fructifier ces échanges depuis chez eux et développer ainsi une véritable coopération économique ».*¹⁴⁰

L'objectif du rapport Weil est de montrer qu'une politique du retour doit se construire sur une volonté réelle de l'intéressé ainsi que sur un projet adéquatement adapté aux besoins locaux. Privilégier des projets « mieux adaptés aux réalités locales » qui permettent le retour au pays des anciens étudiants ou des travailleurs tout comme la création d'emploi au pays, ce qui favorise naturellement le maintien de la population locale et contribue au développement économique. Une autre initiative consiste à « favoriser l'emploi au service de la France et de leur pays d'origine des anciens étudiants étrangers »¹⁴¹ en permettant à ces derniers d'accéder aux postes liés à la coopération française publique et privée. Le rapport Weil note qu'à la différence d'autres « pays occidentaux » qui ont l'habitude de former des « locaux » pour investir ces postes, la France préfère envoyer des « nationaux » dans les différents pays. Il regrette que malgré l'évolution récente, la coopération française ressemble plus à une politique de substitution. « *L'heure n'est plus à l'envoi systématique de Français participant à des actions de coopération (enseignement, aide au développement...) mais plutôt à l'emploi par le gouvernement français d'une population locale qualifiée qu'il a contribué à former. Nous proposons* -continue le rapport Weil- *que le gouvernement français recrute par contrat, une fois leur diplôme obtenu, les étudiants étrangers pour qu'ils assurent une mission de coopération dans leur pays d'origine ».*¹⁴² Ces extraits permettent d'observer le changement d'approche qui se dessine. Notamment du fait que le rapport Weil constitue un travail de préparation pour la loi Chevènement de 1998 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile et pour la loi Guigou sur la nationalité. Du nom de Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Intérieur et d'Elisabeth Guigou, garde des Sceaux, la première a été adoptée le 9 avril 1998 et promulguée le 11 mai. Dans un contexte de transition gouvernementale, ce rapport a suscité beaucoup d'expectatives et des fortes critiques de la part des organisations militantes en faveur des droits de l'homme et en soutien des étrangers comme le Gisti, le Mrap ou la LDH. Pour d'autres, « *les deux textes, lois Chevènement et Guigou, forment ainsi un*

¹⁴⁰ Weil, 1997 p.118.

¹⁴¹ Weil, 1997 p.127.

¹⁴² Weil, 1999 p.128.

des ensembles législatifs les plus libéraux sur l'immigration et la nationalité depuis 1981 ». ¹⁴³

Concernant le cas des étudiants et des scientifiques étrangers, les analyses les plus approfondies que nous allons aborder sont celles de Serge Slama complétées par celles de la sociologue Hélène Bretin.

Critiques au rapport Weil

L'analyse de Serge Slama

Serge Slama nous livre tour à tour son analyse du rapport Weil et de la loi Chevènement. À l'instar des organisations de soutien aux étrangers, la principale critique du juriste adressée au rapport Weil est de ne pas rompre avec la politique de suspicion précédente et de chercher un « consensus » sur la question de l'accueil des étudiants étrangers (et de l'immigration en générale). Ce consensus, selon Slama, « a poussé son auteur vers une rationalisation des systèmes mis en place et affinés depuis une vingtaine d'années et non vers la proposition d'une véritable politique alternative à l'égard de l'étudiant étranger ». ¹⁴⁴ En apparence favorable aux étudiants, les mesures proposées par la mission Weil ne le sont qu'à destination de quelques uns : les boursiers du gouvernement français ou venant dans le cadre des programmes inter-universitaires et les étudiants communautaires. Ce qui n'est pas nouveaux car ce sont les catégories d'étudiants qui ont toujours bénéficié des mesures favorables mises en oeuvre. Le consensus cherché par le rapport Weil mène à privilégier l'accueil des « élites étrangères ». « Pour ce faire, -écrit Slama- il n'invente pas de nouvelle politique de l'étudiant étranger, il se contente d'accentuer la dynamique actuelle d'un accueil privilégié des élites scientifiques ou économiques des pays étrangers dans l'enseignement supérieur français ». ¹⁴⁵ Puis il cite : « Oui, je propose que l'on forme cette élite – politique, intellectuelle, économique –, qu'on lui permette d'être embauchée dans nos entreprises ou nos lycées, de circuler entre la France et le pays d'origine. Elle créera de la richesse là-bas et contribuera au rayonnement de la France ». ¹⁴⁶ L'approche de Weil ne manque pas d'intérêt mais ce que va toujours lui reprocher Serge Slama c'est de ne favoriser que des catégories d'étudiants déjà privilégiées.

¹⁴³ Comme l'historien Christophe Gracieux, collaborateur au projet *Jalons pour l'histoire du temps présent* (Institut national de l'audiovisuel/Ministère de l'Éducation Nationale), une sélection de documents audiovisuels extraits des archives de l'I.N.A. <http://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu01812/vote-de-la-loi-chevenement-sur-l-entree-et-le-sejour-des-etrangers-en-france.html>

¹⁴⁴ Serge Slama. *La France et ses étudiants étrangers : l'aventure d'une politique de la suspicion*. *Plein droit* n°36-37, décembre 1997. <http://www.gisti.org/spip.php?article4110>

¹⁴⁵ Slama, 1997.

¹⁴⁶ « Patrick Weil défend son approche 'consensuelle' de l'immigration », article de Herzberg et Prieur publié dans *Le Monde*, le 8 août 1997 http://www.lemonde.fr/societe/article/2002/11/29/patrick-weil-defend-son-approche-consensuelle-de-l-immigration_300207_3224.html

D'autre part, la proposition d'améliorer la collaboration entre les universités et les préfectures en généralisant les « dépôts groupés » représente pour Serge Slama un préjudice contre l'autonomie des universités. En 1997, l'Institut d'Études Politiques de Paris, l'ENA et une trentaine d'établissements parisiens étaient conventionnés avec la préfecture de Paris. Selon Slama, ces dépôts concernaient 13 000 titres de séjours, soit la moitié des titres délivrés par la préfecture de Paris. Dans la procédure du dépôt groupé, ce sont les universités (écoles ou instituts) qui regroupent les demandes de titre ou de renouvellement de titre de séjour des étudiants inscrits dans leurs établissements et les transmettent ensuite à la préfecture. Cette dernière les réceptionne et quand le titre de séjour est prêt, envoie à l'étudiant une convocation pour qu'il vienne le chercher, cette fois-ci en préfecture. Le juriste est convaincu que ces démarches permettent de faire gagner un temps appréciable aux étudiants en évitant les multiples passages en préfecture mais se montre assez méfiant au regard du rapprochement entre universités et préfectures : « *À terme, elle risque d'aboutir à une mise sous tutelle, par les préfectures, de la gestion de l'accueil des étudiants étrangers des universités* ». Slama est convaincu de parvenir à des meilleurs résultats en réorganisant les services dédiés aux étrangers, par exemple en créant des guichets spécifiques pour les étudiants étrangers comme le fait également la préfecture de Paris qui consacre un site spécialement dédié à l'accueil des étudiants étrangers. Pour le rapport Weil, l'admission d'un étudiant ne pourra plus être refusée à l'issue de la procédure mais au début puisque les services culturels des ambassades prendront en charge l'intégralité de la procédure. Pour Slama cela contribue à la perte d'autonomie des universités et il se montre assez pessimiste.

La création du titre « scientifique » permet selon Slama de « *dissocier les chercheurs et enseignants étrangers du statut de l'étudiant étranger. L'idée est de leur permettre d'effectuer facilement des allers et venues entre la France et l'étranger, voire d'enseigner ici et là-bas* » ainsi que de faciliter et de simplifier la venue de leurs familles.

Le titre « scientifique » a été en effet créé par la loi du 11 mai 1998 dite Chevènement. Dans la circulaire du 12 mai 1998¹⁴⁷ le ministre de l'Intérieur, Jean-Pierre Chevènement, détaille la procédure d'application et les conditions d'attribution de ce titre de séjour « *respectant dans le détail très fidèlement les recommandations de la mission Weil et présentant d'indiscutables*

¹⁴⁷ Application de la loi n°98 349 du 11 mai 1998 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile.
<http://www.gisti.org/IMG/pdf/norintd9800108c.pdf>

avantages ».148 Pour Slama, les bénéficiaires d'une carte « scientifique » sont indiscutablement favorisés « *pourtant, toute suspicion n'a pas été abandonnée à leur égard* ».149 Je vais à présent m'attacher à décrire la procédure d'attribution de la carte « scientifique » précisée par la circulaire du 12 mai 1998 et ensuite je me concentrerai sur les analyses du juriste Serge Slama et de la sociologue Hélène Bretin.

Procédure pour l'octroi d'une carte « scientifique »

La circulaire validant la loi de 1998 détaille l'attribution de la carte « scientifique » créée pour faciliter la venue des ressortissants étrangers au sein des organismes d'accueil afin de mener des recherches ou de dispenser un enseignement. Selon la circulaire, le consulat effectue « un premier » contrôle relatif à l'ordre public, aux ressources et à la qualification universitaire ou professionnelle du demandant. Il pourra ensuite lui être délivré un visa de long séjour et entrer en France où il pourra solliciter un titre de séjour scientifique après avoir fourni un certificat médical produit par l'OMI.

La nouvelle procédure dispense le titulaire d'un titre de séjour « scientifique » d'une demande d'autorisation de travail. Le séjour est validé par l'établissement d'accueil par le biais d'une convention ou protocole d'accueil délivré par l'organisme d'accueil. Une liste de ces organismes a été établie par le ministère de la Recherche. La circulaire précise que sont concernés principalement les établissements publics, à but non lucratif, et les établissements ou institutions privés d'enseignement ou de recherche sans but lucratif alors que sont exclues « nécessairement » les entreprises et institutions privées à but lucratif. Un récépissé sera remis au correspondant immédiatement après que le chercheur ou son représentant auront déposé la demande auprès des services préfectoraux (les documents demandés sont : le passeport et visa de long séjour, le protocole d'accueil et le certificat médical OMI). Le retrait du titre de séjour en préfecture constitue en principe « la seule démarche » que le chercheur doit faire.

La validité de la carte sera toujours d'une année. Le renouvellement se fait suivant la même procédure sous réserve de la validité du passeport et, bien entendu, que le demandeur s'acquitte du protocole d'accueil. Si le titulaire d'une carte « scientifique » demande un changement de statut en « visiteur » ou « salarié », il est soumis aux procédures correspondantes. L'inverse est aussi vrai pour les établissements universitaires agréés souhaitant embaucher en tant que scientifique un

¹⁴⁸ Slama, 2001 p.37.

¹⁴⁹ Slama, 2001 p.38.

étranger titulaire d'une carte « étudiant » ou « salarié ». *« Dès lors que le titulaire est diplômé d'un doctorat universitaire, vous ne vous opposerez pas au changement de statut ainsi sollicité, et instruirez la demande conformément aux instructions détaillées ci-dessus. En effet, leurs compétences sont susceptibles d'être déterminantes pour la réussite d'un programme de recherche initié par un organisme de recherche scientifique »*.¹⁵⁰ Ainsi, les doctorants rémunérés par un des établissements conventionnés et donc en possession d'un protocole d'accueil pourront eux aussi bénéficier de ce nouveau titre « scientifique ».

Des dispositions sur un éventuel retrait du titre « scientifique » sont également énumérées par la circulaire. Le titulaire de ce titre ne doit pas exercer une autre activité de recherche ou d'enseignement que celle pour laquelle il a obtenu la carte. De la même façon, cette activité ne peut que se réaliser dans l'organisme qui lui a délivré la convention d'accueil. *« Toute autre activité professionnelle suppose un changement de statut, de « scientifique » en « salarié » dans les conditions d'octroi de droit commun. L'exercice de toute autre activité professionnelle, ou l'exercice, à titre principal, de l'activité de chercheur et enseignant-chercheur au profit d'une autre institution que celle qui a délivré le protocole d'accueil serait constitutif d'un détournement de procédure de nature à vous conduire à retirer le titre indûment délivré, dès lors que vous en auriez connaissance »*.¹⁵¹ Dans le cas où le protocole d'accueil ait été délivré « par complaisance », l'établissement devra être saisi, le ministère de la Recherche devra le retirer de la liste des organismes agréés et l'établissement devra recourir à la procédure de droit commun d'introduction d'un travailleur étranger. Dans le cas d'un scientifique qui est amené à réaliser une prestation en lien avec sa recherche ou l'enseignement qu'il délivre mais pour un autre organisme, l'intéressé doit solliciter une autorisation provisoire de travail à la DDTEFP « qui lui sera délivrée sans opposition de la situation de l'emploi ». Dernier cas considéré, celui d'un scientifique détaché au sein d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP). Il sera considéré comme exerçant une activité en faveur de l'organisme qui lui a délivré le protocole d'accueil.

Les analyses de Bretin montrent le décalage entre les textes et la réalité de la mise en application des mesures et donc les difficultés que peuvent rencontrer les chercheurs suite à des changements récents.

¹⁵⁰ Circulaire du 12 mai 1998, p.7.

¹⁵¹ Circulaire du 12 mai 1998, pp. 7-8.

L'analyse des chercheurs sur la procédure du titre « scientifique »

La sociologue Hélène Bretin a mené une recherche auprès des organismes habilités à accueillir des enseignants et/ou chercheurs étrangers et en particulier sur la Fondation Alfred Kastler, chargée de faciliter la mobilité des chercheurs étrangers. Sa recherche montre l'application sur le terrain de la nouvelle procédure et des conditions d'attribution du titre scientifique, deux ans après sa création.¹⁵² Bien que les nouvelles dispositions établissent que le contrôle médical se fera en France, la sociologue constate que les postes diplomatiques français à l'étranger continuaient de demander l'examen médical, allant parfois même jusqu'à demander toute une série d'analyses qui s'avéreront inutiles car le seul examen médical recevable était celui effectué en France par l'OMI. Par ailleurs, la mise en place des correspondants des chercheurs étrangers dans les établissements d'accueil s'est heurtés à certaines difficultés. Certains correspondants se sont plaints que la préfecture ne mettait pas à leur service les dossiers nécessaires (protocoles d'accueil, demande de titre de séjour, demande du contrôle médical) causant ainsi des pertes de temps du fait des allers et retours. Les observations de Bretin mettent en évidence le décalage entre la publication des textes de loi et leur application sur le terrain par les différents acteurs impliqués : postes diplomatiques, préfectures établissements d'accueil. À ce propos, « *le secrétaire général de la Fondation Kastler observe que l'entrée en vigueur des modifications prend du temps, que l'administration du système est complexe et mobilise des intervenants qui ne savent pas toujours comment mettre en pratique les dispositions* ». ¹⁵³

La signature du protocole d'accueil pose des problèmes aux organismes de recherche qui doivent déterminer les ressources dont disposent les enseignants ou les chercheurs, comme l'a constaté Bretin lors des entretiens. Avant la création du titre « scientifique » et des dispositions qui en découlent, les établissements qui accueillaient des enseignants et des chercheurs étrangers étaient impliqués uniquement pour ceux qu'ils rémunéraient. Pour ceux qui venaient avec leurs propres ressources ou rémunérés par les établissements de leur pays d'origine, une lettre d'invitation leur était délivrée. Avec l'instauration du protocole d'accueil qui en principe devrait harmoniser les deux situations en éliminant les différences entre, salariés et non salariés, puisqu'il devra être remis dans les deux cas, les établissements devront être impliqués dans l'accueil de tous les chercheurs même

¹⁵² Hélène Bretin, « Chercheurs étrangers : pas si privilégiés », *Plein droit* 2001/1-2 (n° 47-48), p. 40-43.
<https://www.cairn.info/revue-plein-droit-2001-1-page-40.htm>

¹⁵³ Bretin, 2001, p.42.

s'ils ne les rémunèrent pas. « *Il semble en conséquence que certains services, face à cette 'nouvelle' responsabilité, hésitent parfois à signer le protocole pour des chercheurs qu'ils ne rémunèrent pas. D'autant plus qu'ils sont seuls à apprécier si les revenus du demandeur suffisent pour couvrir le séjour, les frais de santé et un éventuel rapatriement* ». ¹⁵⁴ En pratique, les établissements refusent ou hésitent parfois à signer les protocoles d'accueil de chercheurs qu'ils ne rémunèrent pas.

Cette mesure qui prétendait harmoniser aura l'effet contraire. Les chercheurs rémunérés se voient délivrer un protocole d'accueil tandis que ceux qui ne sont pas rémunérés par les établissements auront plus de mal à en bénéficier et ne se verront souvent pas octroyer le titre « scientifique ». La différence sera flagrante parmi les doctorants. Un doctorant bénéficiant d'un protocole d'accueil délivré par un organisme de recherche public agréé se verra aussi octroyer un titre de séjour « scientifique ». Cette mesure va être déterminante et elle permettra de le 'sortir' de la catégorie d'étudiant et d'associer ce doctorant au régime des « scientifiques ». Le doctorant sans protocole d'accueil se verra attribuer un titre de séjour « étudiant ». Les avantages sont incontestables mais le sera aussi le fait qu'ils contribueront à instaurer un écart entre doctorants financés et détenteurs d'un titre « scientifique » et doctorants non financés titulaires d'un titre « étudiant ». J'analyserai cette question en détaille dans la troisième partie.

Hélène Bretin nous livre l'analyse du secrétaire général de la Fondation Alfred Kastler sur l'impact des nouvelles mesures en ce qui concerne l'accueil des chercheurs étrangers : « *En pratique, l'expérience montre que ce n'est pas le rayonnement de notre recherche qui est en cause, mais deux facteurs qui concourent à entretenir la situation d'avant 1998 : – Les préoccupations sécuritaires du contrôle migratoire régissent encore largement le fonctionnement de nos consulats et préfectures, voire même de nos organismes de recherche, retardant l'ouverture voulue par le législateur dans le cas des scientifiques. –La coordination de l'accueil est médiocre [...] Les directives des services consulaires, préfectoraux ou universitaires (parfois entre deux services d'un même établissement ou organisme de recherche), sont trop souvent contradictoires et doivent absolument être harmonisées. Car, s'il est un domaine dans lequel il est impératif d'anticiper, de préparer, d'organiser c'est bien la mobilité* ». ¹⁵⁵

¹⁵⁴ Bretin, 2001 p.40.

¹⁵⁵ Bretin, 2001, p.43.

Le rapport Weil est à l'origine des propositions qu'a introduites la loi Chèvenement. L'essentiel de la procédure est toujours en vigueur c'est pour cela que je reviens ici longuement sur son analyse. Les dispositions sur les conditions de retrait du titre « scientifique », font également l'objet des critiques de la part de Serge Slama. Si le titulaire d'un titre de séjour « scientifique » souhaite changer d'employeur, si son contrat arrive à terme et/ou s'il s'en voit proposer un nouveau avec une entreprise, une start-up, un établissement privé ou tout autre établissement qui ne soit pas celui qui lui a délivré la convention d'accueil, il devra se soumettre à la demande de changement de statut « salarié » et remplir toutes les conditions (revenus suffisants, opposabilité à la situation de l'emploi, entre autres). Le chercheur devra se soumettre à la démarche correspondante s'il souhaite changer de statut, par exemple pour celui de « visiteur ». Dans le cas contraire la carte lui sera retirée. Serge Slama note que cette mesure est plus restrictive vis-à-vis des « scientifiques » qu'à l'égard des « étudiants ». Si les agents de la préfecture constatent que l'étudiant ne se consacre pas à ses études, ils peuvent lui refuser son renouvellement mais ne le lui retireront pas au cours de l'année. Alors que la disposition pour les scientifiques et de retirer le titre de séjour dès lors que « *le préfet a connaissance d'une activité complémentaire ou parallèle* ». Cette activité est d'ailleurs considérée comme un « détournement » de procédure. Considérant comme l'illégale cette disposition, le Gisti (Groupe d'information et de soutien aux immigrés) l'a contestée devant le Conseil d'État. Ce dernier a établi l'illégalité du retrait dans l'arrêté du 30 juin 2000¹⁵⁶ mais en pratique, les services procéderont au retrait de la carte. Cela est peut-être dû au fait que malgré l'avis du Conseil d'État, le passage n'a pas été supprimé de la circulaire. Il ne s'agit pas d'un retrait physique du titre de séjour. Personne ne viendra frapper à la porte du titulaire afin de le lui retirer. Le retrait signifie que le titulaire ne bénéficie plus des droits, des protections et du traitement privilégié que lui assure son titre et qu'il devra se soumettre à la démarche de changement de statut. Pour résumer la position de Serge Slama, trois critiques principales sont adressées au rapport Weil : tout d'abord qu'il n'a pas su rompre avec la vision de suspicion à l'égard des étudiants étrangers ni avec une vision « élitiste » favorable à l'accueil de certaines catégories : les boursiers, les plus solvables, les meilleurs ; ensuite que la mobilité individuelle des étudiants n'a pas été considérée alors qu'elle représente la part la plus importante ; enfin Slama était convaincu que l'université devrait avoir sa part de responsabilité dans l'accueil des étudiants étrangers, que cela servirait de contrepois au soupçon et à la méfiance qui pèse sur l'accueil des étudiants étrangers.

¹⁵⁶ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000008073667>

À la critique sur le fait qu'il n'a pas su rompre avec la politique de contrôle et qu'il n'a pas levé le caractère de suspicion, Weil s'explique en disant que ce qui prédominait dans les actions des gouvernements précédents était une suite, tour à tour de mesures coercitives et de mesures souples. Les gouvernements de droite s'efforcent de contrôler les flux d'immigrants, mais ce contrôle - explique Weil- s'est fait de la même manière tant pour les migrants réguliers que pour les migrants irréguliers, mobilisant d'importants efforts des préfetures et même de la police. Cela a conduit à des mesures répressives et à une attitude soupçonneuse vis-à-vis de tous les étrangers. Des notions telles que *faux touristes, faux mariages et faux étudiants*, voient le jour. Lorsque les gouvernements de gauche sont au pouvoir, ils procèdent à la régularisation des étrangers et assouplissent les mesures. C'est dans ce sens qu'il était important pour la mission Weil de distinguer clairement les étrangers en séjour régulier ou entrés régulièrement en France de ceux qui sont entrés irrégulièrement. Mais pour Slama, « *sauf à violer les droits individuels d'une façon encore plus flagrante, les contrôles ne seront jamais assez efficaces pour reconduire tous les étudiants ne souhaitant pas retourner dans leur pays* ». ¹⁵⁷ D'ailleurs, la lecture de Slama est toute autre. Le juriste lui reproche d'avoir pris conscience de l'orientation répressive des politiques d'immigration menées par les gouvernements depuis le milieu des années 1970 mais de n'avoir pas soumis tous les étudiants étrangers à de nouvelles mesures sans doute plus favorables à leur venue et à leur accueil et de se focaliser toujours sur les mêmes catégories, « les privilégiés » (boursiers du gouvernement français ou d'organismes internationaux, et des conventions inter-universitaires).

La Mission Weil, au lieu d'assouplir la réglementation à l'égard des étudiants, a sorti les scientifiques et les enseignants de cette catégorie en en créant une nouvelle, spécifiquement pensée pour eux. Elle propose par ailleurs la création d'une catégorie « artistes » mais pour le Gisti en proposant d'adapter le visa étranger aux besoins du marché, la nouvelle loi repose sur une vision « utilitariste » des étrangers. « *En permettant à l'administration de traiter les étrangers à peu près comme elle le souhaite, ce dispositif permet aussi d'adapter la distribution de cartes de séjour aux besoins du marché du travail. La réforme Chevènement est donc essentiellement une réforme d'inspiration libérale qui, une fois de plus, repose sur une conception utilitariste des étrangers* ». ¹⁵⁸ Slama et des organisations de soutien aux étrangers lui reprochent une conception élitiste de l'accueil des étrangers : « *En définitive, on distingue clairement – avec la mise en œuvre de ce statut*

¹⁵⁷ Slama, 1997 <http://www.gisti.org/spip.php?article4110>

¹⁵⁸ « Loi Chevènement : Beaucoup de bruit pour rien ». Présentation du numéro. *Plein droit*, revue trimestrielle du GISTI. 2001 1/2 N° 47-48 <https://www.cairn.info/revue-plein-droit-2001-1.htm>

'scientifique' – l'orientation de la politique préconisée par le rapport Weil et mise en œuvre par le gouvernement Jospin. Il s'agit de favoriser l'accueil en France des élites étrangères de haut niveau en leur évitant les contraintes imposées aux autres catégories. Il s'agit donc, 'dans un contexte de concurrence internationale accrue', de l'application d'une logique libérale consistant à garder ou à gagner des parts de marché sur le marché international de la formation. En revanche, la situation de l'étudiant étranger lambda issu d'un pays en voie de développement et venu par ses propres moyens étudier en France – ce qui représente pourtant l'essentiel de la migration étudiante – est très peu prise en compte et ne bénéficie que d'améliorations secondaires de ses conditions d'entrée et de séjour (motivation des refus de visa, développement des conventions entre universités et préfectures pour les demandes de titre de séjour) ».¹⁵⁹

Les aspirations du rapport Weil à un consensus sont tout aussi critiquées. Pour Slama, il s'agissait « *non pas de réaliser un consensus mais de rompre avec les logiques actuelles, et de redonner à l'Université sa vraie mission d'accueil des étrangers alors qu'aujourd'hui elle participe à la politique de contrôle de l'immigration* ». ¹⁶⁰ Le juriste insistait sur le fait que l'université devrait prendre sa part de responsabilité dans l'accueil des étudiants étrangers, qu'en assumant un rôle plus actif et réactif elle contribuerait ainsi à l'amélioration des conditions d'accueil.

Vivement critiquées, la Mission Weil et la loi Chevènement contiennent toutefois des nouvelles mesures favorables à l'accueil des étudiants étrangers contribuant malgré tout à changer la perception à leur égard. La création de la carte scientifique (mais également artiste ou d'autres types), constitue indiscutablement une mesure importante du rapport Weil et elle changera le cours de la réglementation pour les catégories concernées. Ces cartes, créées pour faciliter la venue des « talents étrangers », relèvent d'une vision « élitiste » comme l'ont dénoncé ses détracteurs mais leur création contribue par ailleurs à un changement dans la manière de considérer les étudiants étrangers. Les pouvoirs publics commencent à prendre conscience des retombées économiques et des possibilités de rayonnement pour les universités au travers de l'accueil des étudiants étrangers.

¹⁵⁹ Serge Slama, « Tapis rouge pour les élites », *Plein droit* 2001/1-2 (n° 47-48), p. 36-39. p.39.
<https://www.cairn.info/revue-plein-droit-2001-1-page-36.htm>

¹⁶⁰ Slama, 1997

II.4 NOUVELLE ORIENTATION

RAYONNEMENT UNIVERSITAIRE ET RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

La gestion interministérielle est animée par des logiques différentes et parfois contradictoires notamment celle qui veut contrôler le « flux » et celle qui veut attirer les étudiants étrangers. La première a été identifiée par Vincent Borgogno et Jocelyne Streiff-Fénart comme relevant du ministère de l'Intérieur, la deuxième avec les ministères des Affaires étrangères et de l'Enseignement supérieur. Leurs analyses montrent que c'est la première qui prévaut. Mais l'accueil des étudiants étrangers représente des enjeux économiques qui avaient été mis à mal par une politique sélective et restrictive. Les acteurs impliqués sont désormais conscients du potentiel et des enjeux internationaux autour de cet accueil. Ainsi, pour l'Enseignement supérieur l'accueil des étudiants étrangers devient une priorité et avec elle la création d'un dispositif de promotion internationale des universités françaises.

Le rapport que je vais maintenant aborder analyse l'état du dispositif d'accueil des étudiants étrangers de l'époque : un dispositif complexe et inégal comprenant une diversité d'acteurs opérant sans coordination ni concertation. Le rapport Claeys permet de connaître ces acteurs et de suivre cette nouvelle orientation qui met en avant le rayonnement universitaire et les retombées économiques plutôt que la question politique.

Rapport Claeys¹⁶¹

La France est traditionnellement placée dans les premiers rangs des pays d'accueil des étudiants étrangers. Selon les chiffres du ministère de l'enseignement, en 1992, elle accueillait 9,4% des étudiants étrangers, les États-Unis 2,7%, la Grande-Bretagne 7,5% et l'Allemagne 5%, se positionnant comme le premier pays d'accueil des étudiants. Mais lors de la dernière décennie des années 1990, elle connaît une diminution constante du nombre d'étudiants étrangers « *alors que les universités en accueillait plus de 130.000 en 1985 (soit 13,6 % de la population étudiante totale), ce chiffre n'a cessé de diminuer pour atteindre 121.600 lors de la rentrée universitaire 1997-1998, soit 8,5 % de la population étudiante totale* ». ¹⁶² Pour expliquer ces chiffres, Claeys rappelle qu'en France a longtemps prévalu la dimension politique de l'accueil des étudiants étrangers. « *L'enjeu principal était alors de contribuer à accroître l'influence de la France sur la scène internationale*

¹⁶¹ Alain Claeys. « *L'accueil des étudiants étrangers en France : enjeux commercial ou priorité éducative?* » présenté à l'Assemblée nationale en septembre 1999. <http://www.assemblee-nationale.fr/rap-info/i1806.asp>

¹⁶² Claeys, 1999 p.23.

en formant les futures élites de pays avec lesquels des liens privilégiés étaient entretenus. Ces enjeux ont aujourd'hui changé de nature ». ¹⁶³ Selon l'étude réalisée par la société française d'exportation de ressources éducatives (SFERE), ¹⁶⁴ pour l'année scolaire 1997-1998 la répartition par continent des étudiants accueillis en France était la suivante : 36 600 pour les pays d'Europe, 16 425 pour ceux d'Asie, 59 931 pour ceux d'Afrique, 8 472 pour les étudiants venant des Amériques et 128 pour l'Océanie. En se basant sur ces chiffres, l'étude SFERE conclut que la place de la France dans les échanges internationaux des étudiants est importante mais déclinante et très liée à son histoire et à sa politique étrangère. Claeys ajoute qu'ils montrent une absence d'échanges de la France avec des pays d'Amérique latine et d'Asie du Sud Est.

Les universités anglo-saxonnes ont, en revanche, tout de suite perçu l'impact économique de la mobilité étudiante. Cette prise de conscience a coïncidé en partie avec le désengagement des financements publics dans le soutien aux universités. Elles préparent de véritables « stratégies commerciales » pour attirer les étudiants étrangers « individuels » et peuvent s'appuyer sur le fait que les familles sont de plus en plus prêtes à investir dans les études de leurs enfants. Un marché de la formation a ainsi émergé, marché méconnu à l'époque par la France qui privilégie l'accueil des étudiants issus des pays traditionnellement partenaires mais les chiffres que présente Claeys ont de fortes résonances. En effet, ce marché était alors « *estimé à 130 milliards de francs pour l'ensemble du monde : en 1998, les étudiants étrangers ont apporté 7,5 milliards de dollars à l'économie américaine tandis que les organisations internationales telle que l'UNESCO, la Banque mondiale ou l'Union européenne consacrent environ 3,5 à 4 milliards de francs par an au secteur de l'Éducation* ». ¹⁶⁵ La prise de conscience de ces enjeux était telle qu'en 1999, l'Organisation mondiale du commerce prévoyait d'inclure l'offre de services d'éducation à la table des négociations.

En France, le *Rapport Attali* (1998) mettait en garde contre les dangers de considérer l'éducation comme une marchandise. L'auteur du rapport, Jacques Attali, décrit dans son introduction un « scénario catastrophe » de ce qui pourrait devenir la marchandisation de l'enseignement. Pour Attali, si le processus de mondialisation du marché se saisissait de l'éducation, il conduirait à un

¹⁶³ Claeys, 1999 p13

¹⁶⁴ L'étude citée par Claeys est menée par SFERE en 1996 pour le compte du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Éducation nationale qui, à l'époque, été aussi de la recherche et de la technologie.

¹⁶⁵ Claeys, 1999 p.105

modèle mondial d'éducation standardisé dans lequel le marché façonnerait les cursus et les professions, « *les universités deviendraient comme des entreprises à la recherche de "clients" - des élèves solvables, sans distinction de nationalité - et en concurrence sur le marché mondial pour attirer les meilleurs "facteurs de production" - les professeurs et les financements - en vue de maximiser[...] leurs moyens de développement. [...] L'enseignement supérieur cesserait d'être une charge pour la collectivité pour devenir une source de profit pour des entreprises[...]. Les étudiants auraient à financer eux-mêmes leurs études, par les ressources de leurs familles, en empruntant aux banques ou même sur les marchés financiers, qui investiraient demain sur des étudiants prometteurs comme ils investissent aujourd'hui sur des entreprises innovantes* ». ¹⁶⁶ Claeys et Attali se félicitent de ne pas en être encore là. Mais il est légitime de se demander si le marché mondial de la formation ne vise pas les étudiants finançant eux-mêmes leurs études. Les banques ne proposent-elles pas des prêts étudiants parfois avec des taux élevés ? En suivant le scénario décrit par Attali, le marché « *ne tiendra plus compte des besoins collectifs mais seulement de la demande privée solvable. On assistera alors, comme sur le marché de tout bien de consommation, à une distinction croissante entre produits de haut de gamme et produits de masse, c'est-à-dire à une hiérarchisation par l'argent de l'offre d'enseignement supérieur. En haut, des pôles d'excellence attirant, sur la base d'une sélection très sévère, les étudiants de qualité et solvables, les capitaux et les enseignants, venus du monde entier. En bas, un enseignement de masse, plus ou moins correct, de plus en plus mal financé. On verra ainsi se cumuler, de génération en génération, les acquis culturels du groupe social privilégié et s'aggraver les inégalités face au savoir. De plus, seuls les mieux formés auront alors accès aux nouvelles technologies, qui bouleverseront la nature des savoirs et les façons d'apprendre* ». ¹⁶⁷ Vingt ans plus tard, il nous semble qu'en poussant le raisonnement de l'auteur, il décrit ce qui est en train d'advenir. Le classement de Shanghai n'instaure-t-il pas une concurrence féroce entre les universités ? Les universités françaises n'ont-elles pas été contraintes de choisir l'option de la fusion dans des Pres (pôle de recherche et d'enseignement supérieur) puis dans des Communautés d'universités et établissements (ComUE) afin d'avoir « une taille critique », une meilleure visibilité et un meilleur positionnement international ? Et face à ces ComUEs, des petites ou des moyennes universités de province ne sont-elles pas en train d'éprouver des difficultés économiques pour maintenir leurs activités ? Deux autres conséquences de ces classements : les étudiants choisissent évidemment en priorité les

¹⁶⁶ Jacques Attali, *Pour un modèle européen d'enseignement supérieur*. Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, 1998 p.8. <http://www.education.gouv.fr/cid1911/pour-un-modele-europeen-d-enseignement-superieur.html>

¹⁶⁷ Attali, 1998 p.8.

universités les mieux notées et ne souhaitent pas aller dans celles moins prestigieuses ; les organismes qui octroient des bourses se basent également sur ces indicateurs. Résultat, seule un petit nombre d'universités peut en bénéficier.

Jacques Attali poursuit : « *On verra les universités se détourner de certaines de leurs missions de recherche fondamentale - celles qui ne pourront nouer des liens avec le privé -, éliminer les enseignements de disciplines trop coûteuses et sans débouchés immédiats et dépendre de plus en plus pour leurs activités non rentables du mécénat d'entreprises plus ou moins désintéressées* ». ¹⁶⁸

Le cas du Japon en est une illustration. En juin 2015, le ministre de l'éducation japonais adresse une lettre aux présidents des 86 universités du pays leur demandant « *d'abolir ou de convertir ces départements pour favoriser des disciplines que serviraient mieux les besoins de la société* ». ¹⁶⁹ Il vise en fait à faire disparaître les filières des sciences humaines et sociales. En réponse, 26 d'entre elles ont annoncé vouloir fermer ou tout du moins vouloir diminuer leur activité dans ces domaines. Le conseil scientifique japonais au contraire a réagi en exprimant une « profonde préoccupation » quant à l'impact qu'une telle mesure aurait sur les sciences humaines et sociales du pays. Les deux principales universités du Japon, celles de Tokyo et Kyoto ont déclaré qu'elles n'allaient pas appliquer la directive. Le président de l'université de Shiga, Takamitsu Sawa, s'est révolté dans une tribune du Japan Times, qualifiant la mesure d'« anti-intellectuelle ». ¹⁷⁰ L'universitaire dénonce le travers qui consiste à évaluer la connaissance et les sciences humaines et sociales en termes d'« utilité ». Sawa explique que le prédécesseur du ministre dans les années 1960 avait voulu supprimer les départements des sciences humaines et sociales des universités publiques afin qu'elles puissent se concentrer sur les sciences naturelles et les sciences de l'ingénieur. Il rappelle également que pendant la seconde guerre mondiale, les étudiants en sciences ont été exemptés tandis que les étudiants en sciences humaines et sociales ont dû partir au front. La place des sciences humaines et sociales sur le marché de l'emploi est un des axes principaux de réflexion de cette recherche. C'est en deuxième partie que je vais aborder cet aspect.

Pour Claeys comme pour le rapport Attali, un autre enjeu culturel tout aussi crucial est « *l'affirmation d'une 'Europe de la connaissance'* ». Les deux auteurs sont persuadés que la

¹⁶⁸ Attali 1998 pp.8-9.

¹⁶⁹ Matteo Maillard journaliste Le Monde http://www.lemonde.fr/universites/article/2015/09/17/japon-vingt-six-universites-comptent-fermer-leurs-facultes-de-sciences-humaines-et-sociales_4760695_4468207.html

¹⁷⁰ Takamitsu Sawa, article publié dans le Japan Times le 23 août 2015.
<http://www.japantimes.co.jp/opinion/2015/08/23/commentary/japan-commentary/humanities-attack/#.WCQ1D3d7T6Y>

définition d'un modèle éducatif européen permettra de réaffirmer la spécificité du modèle français d'enseignement supérieur et sa vocation d'ouverture à la mobilité internationale. Ainsi, l'impact de l'Europe de la connaissance sur la question de l'accueil des étudiants étrangers n'est pas négligeable comme le montrent les trois événements marquants qui suivent dans la définition de ce modèle européen d'enseignement supérieur.

Un projet communautaire commence donc à se définir progressivement grâce notamment aux programmes de langues. Lancés à partir de 1987, Erasmus, Comett, Lingua, Petra et Force, sont des programmes relevant des « *accords multilatéraux entre établissements d'éducation et de formation ; d'autre part, les échanges et la mobilité [...] restent aujourd'hui les fondements principaux des actions mises en oeuvre au niveau de l'Union européenne* ». ¹⁷¹

Le Traité de Maastricht (1992) a introduit par les articles 126 et 127 l'éducation dans les compétences communautaires : « *la Communauté européenne 'contribue au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre les États membres et, si nécessaire, en appuyant et en complétant leur action' et 'met en oeuvre une politique de formation professionnelle, qui appuie et complète les actions des États membres* ». ¹⁷² Les échanges et la mobilité étudiante s'affirmeront comme un enjeu de l'identité culturelle et intellectuelle de l'Europe de la connaissance. « *La question de l'accueil des étudiants étrangers s'inscrit, ainsi, dans un paysage mouvementé où la préoccupation des retombées financières de la venue de ces étudiants côtoie un idéal plus désintéressé d'échange intellectuel* ». ¹⁷³ La prise de conscience de ces enjeux en France se sont pour Claeys cristallisés dans le fait que l'accueil des étudiants étrangers est devenu une priorité pour le ministre de l'Enseignement supérieur de l'époque.

À l'occasion du 800ème anniversaire de l'Université de Paris, le 25 mai 1998, les ministres en charge de l'Éducation supérieure en Allemagne, en France, en Italie et au Royaume Uni ont fait une déclaration commune : « *A l'heure où se met en place l'Europe économique et monétaire, il est indispensable que nos universités ouvrent leur porte, redeviennent, comme au Moyen-Âge, le lieu de la circulation des idées et des hommes, de la mobilité et de la confrontation des esprits, de l'innovation et de l'invention d'une culture nouvelle, celle qui servira de socle et de référence*

¹⁷¹ Claeys 1999 p.16.

¹⁷² Claeys, 1999 p.16.

¹⁷³ Claeys, 1999 p.12.

commune pour le succès de l'Europe que nous construisons ». ¹⁷⁴ L'Europe de la connaissance était perçue comme le rempart permettant aux États européens (considérés individuellement) de faire bloc ensemble contre la tendance de standardisation de l'enseignement qu'entraîne le processus de mondialisation du marché. Unis, les États de l'Union peuvent revendiquer leur passé commun, rappelant que le continent européen est celui qui a vu naître la première université. Depuis le Moyen Âge, une prestigieuse tradition d'ouverture et de mobilité des étudiants existe. Pour la France c'était donc une manière de faire face au marché mondial de la formation tout en gardant et en faisant mieux ressortir les spécificités de son enseignement supérieur. Pour Claeys, « *il s'agit, en définitive, de concilier les dimensions culturelle et économique dans la réflexion sur la modernisation de l'enseignement supérieur français* ». ¹⁷⁵ Dans ce cadre, l'accueil des étudiants étrangers cristallise les nouveaux enjeux, les défis et les contraintes.

Claeys souligne que les facteurs qui expliquent la diminution du nombre d'étudiants étrangers sont multiples. Comme je l'ai montré dans la partie précédente, la politique de maîtrise des flux migratoires a une incidence importante mais aussi la politique extérieure de la France ou le « *recul de l'enseignement du français dans le monde* ». En ce qui concerne plus particulièrement le système universitaire, l'organisation des dispositifs d'accueil (les conditions matérielles ou la lisibilité de l'offre de formation) dans les établissements « *se caractérise par une grande complexité, liée à la multiplicité des acteurs qui interviennent, sans réelle concertation les uns avec les autres* ». ¹⁷⁶ L'objectif du rapport Claeys est de « *clarifier le dispositif d'accueil des étudiants étrangers* », et de le rendre plus cohérent, ce qui lui permettra de gagner en efficacité.

Claeys va donc s'attacher à l'analyse du dispositif d'accueil des étudiants étrangers. Il rappelle les principales critiques : le manque de lisibilité de l'offre française de formation, une dispersion des acteurs intervenant, et un manque de concertation entre les deux ministères concernés (Affaires étrangères et Éducation nationale) également pointé par les auteurs précédemment cités. « *Il n'existe pas un seul interlocuteur pour les relations internationales mais plusieurs en fonction des sujets traités* » ¹⁷⁷ et des résultats inégaux dans la prise en charge des étudiants étrangers. Ainsi, je vais d'abord m'intéresser aux différents acteurs participant à l'accueil des étudiants étrangers, en

¹⁷⁴ Claeys, 1999 p19.

¹⁷⁵ Claeys, 1999 p.16.

¹⁷⁶ Claeys, 1999 p.31.

¹⁷⁷ Claeys, 1999 p.31.

commençant par les ministères, puis le CNOUS et le CIES. Viendront par la suite les dispositifs proposés par les grandes écoles et ceux des universités. Après avoir vu comment améliorer l'accueil des étudiants étrangers d'une part et la visibilité de l'offre de formation française d'autre part, je consacre une partie au rôle de l'agence ÉduFrance.

Analyse du dispositif d'accueil des étudiants étrangers : une multiplicité d'acteurs

Le dispositif d'accueil des étudiants étrangers en France se caractérise par une multiplicité d'acteurs le rendant complexe et très inégalitaire. J'ai déjà dit que le rôle du ministère des Affaires étrangères (MAE) est la gestion des bourses : - sélection, attribution, venue des étudiants boursiers. Mais sur le terrain le Centre national des oeuvres universitaires et scolaires (CNOUS) et le Centre international des étudiants et des stagiaires (CIES) prennent le relais notamment pour l'accueil des boursiers. Le Centre national des oeuvres universitaires et scolaires (CNOUS) est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Selon les arrêtés du 6 novembre 1958 et du 22 septembre 1964, la mission du CNOUS est d'accompagner les boursiers du gouvernement français relevant principalement du ministère des Affaires étrangères mais aussi de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et les boursiers des gouvernements étrangers, du ministère de l'Education nationale, des collectivités territoriales ou des entreprises. Le centre national coordonne l'activité et les actions des 28 centres régionaux, les Centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS). Ils sont chargés concrètement des dossiers de demande de bourse et de logement des étudiants, gèrent les cités et restaurants universitaires, les bourses des étudiants étrangers ainsi que la vie culturelle et étudiante. Notons que l'accueil des étudiants internationaux s'inscrit dans une large palette d'autres activités destinées à tous les étudiants en vertu du principe d'égalité de traitement. Si l'accueil des étudiants étrangers n'est donc pas la seule mission du CNOUS, le cas est différent pour le CIES.

Le Centre international des étudiants et des stagiaires était une association à but non lucratif créé en 1960 à l'initiative du ministère de la Coopération. Il était « *chargé de promouvoir, par la mobilité des personnes, le partage des savoirs et des compétences au niveau international, en accueillant des cadres et experts étrangers et en organisant la logistique des missions d'experts français ou étrangers dans des pays tiers, afin d'y établir des partenariats* ». ¹⁷⁸ Il a également pour objectif de contribuer à la promotion de l'offre française à l'étranger et d'améliorer l'accueil des étudiants

¹⁷⁸ Claeys, 1999 p.39.

étrangers. Cette dernière n'est pas sa seule mission mais elle s'inscrit dans une orientation de coopération internationale. Le CIES proposait des prestations destinées aux étudiants mais aussi à des professionnels ou des chercheurs étrangers. Elles étaient payantes et concernaient toute la chaîne d'accueil : voyage, transport, accueil à l'arrivée, couverture sociale, versement de la bourse et pouvaient aboutir jusqu'à la prise en charge individuelle des boursiers (assistance pour les démarches, aide à la recherche du logement). Selon les données du rapport Claeys, en 1997, le MAE était son principal partenaire, finançant 70% des boursiers pris en charge par le CIES. Son rapprochement avec ce ministère en faisait principalement le gestionnaire des boursiers africains. En effet, pour la même année, un tiers des boursiers CIES étaient originaires de continent africain. Le CIES cesse de fonctionner le 31 décembre 1999, trois mois après la publication du rapport Claeys et fusionne avec l'Agence pour l'accueil des personnalités pour créer l'Égide.

Claeys déplore qu'il n'existe pas de coordination entre le CNOUS et le CIES alors que les champs d'action se recoupent. La circulaire du 25 juin 1991 définit la répartition des étudiants boursiers entre les deux organismes. « *D'une part, le CNOUS assure la gestion des étudiants, boursiers du ministère des Affaires étrangères, affectés dans des établissements relevant des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, de la Culture et de la Communication et des étudiants ou des professeurs de français effectuant un stage de formation de courte durée en langue française et/ou en pédagogie, y compris les « boursiers d'été ». D'autre part, le CIES assure la gestion des stagiaires et celle des étudiants affectés dans des établissements relevant de départements ministériels autres que ceux cités précédemment* ». ¹⁷⁹ Mais en pratique, ces directives ne s'appliquaient pas, ce qui engendrait des effets de concurrence entre les deux structures. Pour Claeys, « *il semble en effet plus logique de contribuer à l'accroissement de la capacité d'accueil plutôt qu'à une compétition d'autant plus inutile que les deux organismes dépendent plus ou moins directement de ressources publiques* ». ¹⁸⁰ D'autres acteurs interviennent dans l'accueil des étudiants étrangers, des collectivités locales, des associations ou des entreprises (dans les années 1990 peu nombreuses mais elles le sont aujourd'hui de plus en plus), des organismes sous tutelle, des établissements publics ou organismes de recherche. Ces derniers « se sont dotés », de par leur autonomie, de dispositifs d'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers.

¹⁷⁹ Claeys, 1999 p.40.

¹⁸⁰ Claeys p.40.

Claeys s'attache à montrer les deux exemples les plus emblématiques : d'une part, les grandes écoles d'autre part, les universités. Les écoles d'ingénieurs et de commerce reçoivent proportionnellement un pourcentage moins élevé d'étudiants étrangers mais se sont très tôt impliquées dans des actions internationales. « *Les écoles apparaissent en effet très bien placées dans le développement des échanges en raison de leurs effectifs réduits qui leur permettent de concevoir et mettre en place un accueil de qualité, tant au niveau des formations proposées que des conditions matérielles et de l'environnement de vie des étudiants. Elles sont donc amenées à jouer un rôle essentiel dans la promotion des études supérieures françaises à l'étranger* ». ¹⁸¹ La situation dans les universités est toute différente. Régies par le principe d'égalité, elles accueillent au même titre les étudiants français et les étudiants étrangers, selon le « *décret n°71-376 du 13 mai 1971 modifié relatif à l'inscription des étudiants dans les universités françaises qui rappellent les principes d'égalité et de répartition harmonieuse de l'ensemble des étudiants entre les universités françaises* ». ¹⁸² Et ceci pour ce qui concerne les conditions d'inscription universitaire, les conditions matérielles d'hébergement et de restauration. Cela constitue une véritable spécificité vis-à-vis des principaux pays d'accueil des étudiants étrangers comme les États-Unis ou la Grande-Bretagne face auxquels la France souhaite se positionner. Il ne faut pas oublier que si une attention est portée à l'accueil des étudiants étrangers c'est parce que la France cherche à « mieux » se positionner face à ces « concurrents » et cela passe par l'amélioration de leur accueil et la visibilité de son offre éducative à l'international. Face à la logique de la demande comme celle de la France, les pays anglo-saxons préfèrent la logique de l'offre, pour laquelle « *un effort de promotion vers des cibles privilégiées, de préférence solvables, dont les objectifs avoués sont la constitution de réseaux d'influence économique* ». ¹⁸³ Dans ces pays, les étudiants étrangers payent des frais d'inscription bien plus conséquents que ceux des étudiants nationaux. Un rapprochement entre les écoles et les universités semble alors indispensable à Claeys.

En termes généraux, les universités ont une approche très ponctuelle des relations internationales. Régies par le principe d'égalité, un accueil spécifique pour l'inscription à l'université des étudiants étrangers constituent à ce moment l'exception. Il y a une séparation entre les services administratifs chargés des inscriptions et ceux des relations internationales responsables de la politique internationale de l'établissement. Pour la recherche d'un logement le même principe prime,

¹⁸¹ Claeys p.41.

¹⁸² Claeys p.43.

¹⁸³ Claeys p.47.

permettant l'accès aux étudiants étrangers au même titre que les étudiants français aux oeuvres universitaires. Ils peuvent également dans certains cas bénéficier des bourses sur des critères sociaux. Selon ce principe, les étudiants étrangers ne bénéficient pas d'un nombre spécifique de chambres réservées dans des logements universitaires à la différence des boursiers du gouvernement français. La mission d'accueil de ces derniers a été confiée par voie réglementaire au CNOUS depuis 1964. Une situation similaire concerne les étudiants Erasmus pour lesquels des conventions entre le CROUS et les universités ont été passées. La situation « est plus compliquée » -observe Claeys- pour la catégorie des étudiants « individuels ».

Avant les années 1980, les étudiants individuels (qui ne viennent pas dans le cadre d'accords bilatéraux ou universitaires) devaient remplir les mêmes critères sociaux que les étudiants français mais pendant cette décennie-là, ces dispositions ont dû être abandonnées face à la difficulté à établir une comparaison des niveaux de ressources. Cela a conduit les CROUS à privilégier comme indicateurs les critères académiques (non pas financiers) et donc à préférer les étudiants inscrits en deuxième et troisième cycle. Un principe d'égalité pour l'accès au logement qui se double pourtant d'un ordre de priorité. La circulaire du 22 mars 1999 définit une priorité pour : les boursiers du Gouvernement français, de gouvernements étrangers, d'organisations internationales ; les étudiants de programme de mobilité européenne et d'échanges inter-universitaires ; *les étudiants étrangers confiés aux oeuvres universitaires par l'agence Édufrance* ; les étudiants étrangers individuels relevant du *curriculum de maîtrise et de troisième cycle ainsi que de filières spécifiques de premier et de deuxième cycles n'existant pas dans les pays d'origine de ces étudiants* ; enfin ceux sous contrat gérés par le CNOUS. « *Cet ordre de priorité met en évidence la difficulté à laquelle sont confrontées les oeuvres universitaires de concilier leur mission sociale, affirmée par le législateur, avec l'accueil prioritaire qu'elles doivent, conformément aux textes réglementaires, réserver à certaines catégories d'étudiants étrangers et, plus largement, la nécessité de leur ouverture sur l'extérieur* ». ¹⁸⁴ Cette tension laisse les étudiants étrangers « individuels » en dehors du dispositif d'accueil. Pour Claeys « *l'accent doit désormais être mis sur les étudiants étrangers « privés » ou « individuels* ». ¹⁸⁵

Le constat de Claeys est sans appel, l'accueil des étudiants étrangers est « *un dispositif qui prend inégalement en compte la situation des étudiants étrangers* ». Il s'agit d'un « *dispositif satisfaisant*

¹⁸⁴ Claeys p.54.

¹⁸⁵ Claeys p.40.

de prise en charge des boursiers » mais un « *dispositif lacunaire pour les étudiants individuels* ». Dans le premier cas, les textes réglementaires leur ont toujours réservé un accueil privilégié, le CNOUS et le CIES étant des interlocuteurs privilégiés assurant un service d'accueil personnalisé. Financé en partie par le ministère des Affaires étrangères et en partie par le ministère de l'Éducation, ce dispositif permet l'accompagnement des étudiants pendant leurs démarches dès leur arrivée en France « *ce qui facilite incontestablement [leur] intégration* ». ¹⁸⁶ Il est à noter qu'à la différence de Weil qui n'a pas évoqué leur situation, Claeys est sensible à la situation des étudiants individuels. « *Les étudiants étrangers 'individuels' ou 'privés' ne s'inscrivent pas, par définition, dans un système de prise en charge spécifique. Pour autant, rien n'est fait pour les orienter dans leur démarche. Cette situation se traduit par un fort isolement que ces étudiants déplorent, fréquemment, quelques temps après leur arrivée en France, une fois qu'ils se sont familiarisés avec leur nouveau cadre de vie* ». ¹⁸⁷ Claeys va jusqu'à invoquer l'argument économique et insiste : « *Les étudiants étrangers individuels forment, en effet, la majorité des étudiants du « marché de la formation » et constituent la principale cible des stratégies des universités anglo-saxonnes. Si l'on souhaite que la France participe à ce marché, il importe qu'un plus grand intérêt leur soit porté* ». ¹⁸⁸ C'est ce qui va caractériser la nouvelle orientation destinée aux étudiants étrangers.

Dans le cadre de son étude, le député a rencontré des étudiants à la Cité Universitaire avec lesquels il a pu échanger et connaître ainsi leur point de vue. L'accueil et toute la démarche sont abondamment critiqués par les étudiants. Ils ont tous déploré des difficultés à accéder aux informations sur le système universitaire français et sur les démarches à accomplir pour s'inscrire à l'université, pour régulariser leur séjour, durant la vie quotidienne ou pour connaître les aides auxquelles ils peuvent prétendre. « *Chaque démarche est vécue comme une 'opération' à elle seule, ce qui donne l'image d'un véritable 'parcours du combattant'* ». ¹⁸⁹ La régularisation du séjour, « *est celle qui laisse le souvenir le plus marquant* » selon les termes employés par Alain Claeys.

Au milieu des années 1980, les controversés loi Bonnet et décret Imbert ont préconisé d'évaluer les connaissances de la langue française comme condition d'accès à une inscription universitaire en

¹⁸⁶ Claeys p.64.

¹⁸⁷ Claeys p.65.

¹⁸⁸ Claeys p.65.

¹⁸⁹ Claeys p. 48.

France. Claeys revient sur cette mesure en suggérant qu'elle ne soit plus une condition d'entrée mais conçue comme un « *apport supplémentaire à l'issue du cursus effectué en France* ». ¹⁹⁰

Le ministère des Affaires étrangères bénéficiait de ressources financières plus importantes, notamment pour la gestion de bourses, que son homologue de l'Éducation. Le député déplore que ce dernier n'ait pas été associé à la définition des critères d'attribution des bourses alors que l'accueil des étudiants lui revient en dernière instance. Claeys déclare : « *il est assez contradictoire d'inciter ces établissements à élaborer une politique de relations internationales s'ils ne sont pas associés à la définition des objectifs de recrutement des étudiants étrangers ou s'ils ne disposent pas de moyens pour mener une réelle politique* ». ¹⁹¹ Les universités ne participaient pas à l'élaboration des critères d'attribution des bourses du gouvernement français mais encore d'après cette étude elles ne les connaissaient pas. Ne pouvant pas se prononcer sur leurs propres priorités éducatives, elles étaient complètement écartées du processus de sélection. « *Le principe d'autonomie accordé par la loi aux universités leur donne une responsabilité directe dans la politique d'accueil des étudiants étrangers. Pourtant, les universités n'interviennent actuellement qu'en bout de chaîne dans la décision d'inscription de l'étudiant, à moins que ce dernier ne participe à un échange bilatéral sur lequel elles ont, par définition, une maîtrise plus grande* ». ¹⁹²

Claeys réclame que les critères d'attribution des bourses soient clarifiés et établis en concertation par les deux ministères. Et ajoute que cette seule concertation ne permettra pas de résoudre le problème de l'implication de l'université dans l'accueil des étudiants étrangers. « *C'est pourquoi, votre Rapporteur suggère qu'une partie des bourses leur soit confiée directement, dans le cadre de la politique contractuelle qui les lie à l'État. Conformément au principe d'autonomie, les universités sont, en effet, responsables de la conduite d'une politique internationale définie en fonction des formations qu'elles proposent, de leur histoire et du contexte local. Cette dimension suppose qu'elles puissent recruter des étudiants à l'étranger, y compris parmi ceux qui n'ont pas les moyens de s'inscrire. Or, les universités françaises ne disposent d'aucune marge de manoeuvre en matière de bourses* ». ¹⁹³ Claeys propose que la politique des bourses soit cogérée et décentralisée.

¹⁹⁰ Claeys p.74.

¹⁹¹ Claeys p.35

¹⁹² Claeys p.88.

¹⁹³ Claeys p.85.

Les analyses de Claeys et de Slama mettent en évidence la manière dont le ministère de l'Éducation se trouve écarté de l'accueil des étudiants étrangers. Pour Slama le ministère de l'Intérieur a contraint le ministère de l'Éducation à participer à l'orientation restrictive sur la politique d'accueil et de séjour des étudiants étrangers. En participant à cette orientation, l'université a privilégié les derniers cycles ou les accords bilatéraux soit des étudiants accompagnés, pour la plupart, par les dispositifs du CIES ou du CNOUS. Pour Claeys, cette mise à l'écart a contribué au retard des universités dans l'implication pour la gestion d'un dispositif d'accueil. Elles n'intervenaient que pour les inscriptions. Au contraire, les grandes écoles à l'instar des universités anglo-saxonnes déployaient d'importants moyens pour attirer et accueillir les étudiants, participant tout au long du processus en amont et en aval de l'accueil (de l'étudiant étranger en France). Nos auteurs préconisent qu'une plus grande autonomie leur soit attribuée afin que les universités puissent participer à l'attribution de bourses mais aussi afin qu'elles soient impliquées pendant tout le processus d'accueil des étudiants étrangers avec un vrai suivi et non plus seulement à la fin. Aujourd'hui, la plupart des universités se sont dotées d'un bureau d'accueil des étudiants étrangers. D'autres ont aussi un responsable de relations internationales chargé de promouvoir des accords inter-universitaires.

En ce sens, une des initiatives des plus importantes aux yeux de Claeys était sans doute le rapprochement entre les ministères des Affaires étrangères et celui de l'Éducation nationale, concrétisé d'abord par la mise en oeuvre de réunions de travail portant sur trois thématiques : l'amélioration des conditions d'accueil et de séjour des étudiants et des chercheurs étrangers ; d'optimisation de la gestion de la mobilité internationale ; le renforcement de la formation et le recrutement des personnels du réseau culturel et scientifique des ambassades françaises. Ensuite par la création de l'agence ÉduFrance dont les missions étaient de centraliser les informations sur l'offre éducative française, d'en faire la promotion à l'international et de coordonner les différentes actions à destination des étudiants étrangers. Claeys « *considère que ce rapprochement doit se poursuivre afin de simplifier l'organisation de l'accueil en vue de placer l'étudiant étranger au coeur du dispositif et non à la périphérie de différents systèmes dont il doit faire l'effort de comprendre le fonctionnement avant de pouvoir étudier dans des conditions 'normales' en France* ». ¹⁹⁴ Ce dernière point, est un apport essentiel du rapport Claeys.

¹⁹⁴ Claeys p.74.

Guichets uniques et dépôts groupés

Les différentes initiatives montrent la prise de conscience de la nécessité de compléter le dispositif d'accueil des étudiants étrangers. Claeys rappelle quelques unes des initiatives permettant d'améliorer l'accueil des étudiants étrangers : les dispositions de la loi du 11 mai 1999 que j'ai abordée et l'exemple de la préfecture de Paris. Dans les mesures de modernisation de la préfecture de Paris, les démarches ont été regroupées dans des centres spécialisés. Ainsi, elle a créé un espace d'accueil réservé aux étudiants étrangers. Situés dans un premier temps dans le 15^{ème} arrondissement, les services ont ensuite déménagé et se trouvent depuis au boulevard Ney à proximité de la Porte de Clignancourt, dans le 18^{ème} arrondissement de Paris. La préfecture a également développé des conventions avec les établissements d'enseignement supérieur parisiens parmi lesquels le CROUS et le CIES « destinées à organiser un dépôt groupé des dossiers de demande de titre de séjour afin que l'étudiant étranger n'ait qu'un déplacement à effectuer à la Préfecture pour y retirer sa carte. Cette procédure est gérée par le 'service de liaison avec les universités' (SLU) qui, après vérification des dossiers transmis par les établissements conventionnés, convoque les intéressés dans un délai moyen de 8 jours pour paiement des taxes et remise du titre. Cette coopération, qui repose sur un principe de confiance réciproque, présente l'avantage de s'inscrire dans le cadre de l'autonomie de chacune des parties ».¹⁹⁵ En 1997, elle gérait ainsi 60% des demandes des titres de séjour étudiant en France. En principe ces services reçoivent tous les étudiants domiciliés à Paris : pas seulement les étudiants relevant des établissements conventionnés avec la préfecture mais aussi les étudiants dépendants des établissements non-conventionnés.

La procédure des établissements conventionnés « simplifie grandement les démarches des étudiants mais mobilise un personnel important qui doit, en outre, être formé et qui est sollicité sur une période déterminée. Votre Rapporteur milite fortement en faveur de la généralisation de cette organisation tout en insistant sur l'importance de prévoir de manière suffisante le personnel adapté. Il est, en effet, indispensable que la politique d'accueil soit relayée au guichet des préfectures. Cette extension suppose donc à la fois un effort du ministère de l'Intérieur et une responsabilisation des universités dans ce domaine ».¹⁹⁶ Pour le préfet, l'intérêt d'installer cette procédure à Paris relève certes du nombre important d'étudiants étrangers inscrits dans les établissements parisiens mais aussi du fait que ce service traite les dossiers des étudiants inscrits dans des établissements

¹⁹⁵ Claeys p.72.

¹⁹⁶ Claeys p.72

conventionnés avec la préfecture mais résidant dans « la petite Couronne ». Ainsi, la possibilité existait que cette procédure s'applique à ces préfectures. Le recteur de l'Académie de Paris avait également préconisé « l'extension la plus large possible de ce dispositif ».

Améliorer l'information et l'orientation

Le rapport Claeys préconisait une organisation du dispositif d'accueil inspirée de celle proposée par le British Council (accompagnement des étudiants étrangers dès le pays d'origine et pendant tout leur séjour, les étudiants étrangers arrivent avec une inscription et un logement). La création de l'agence Édufrance avait été pensée pour assumer ces missions, mais sa récente conception (dix mois après la publication du rapport Claeys) rendait difficile une mise en place à court terme. Le rapport Claeys proposait des mesures de simplification du dispositif existant. Le développement des guichets uniques en constitue une des principales mais il n'est pas le premier à le proposer, la circulaire du 10 juin 1999 stipule même ses caractéristiques.

Signée conjointement par le directeur de la Programmation et du Développement, la directrice de l'Enseignement supérieur et le délégué aux Relations internationales et à la coopération du ministère de l'Éducation nationale, cette circulaire définit les objectifs du guichet unique : dans la mesure du possible, il faut assurer l'accès à l'information pour les étudiants dans leur pays d'origine ; proposer un protocole d'accueil signé par le chef de l'établissement ; faciliter l'obtention de la carte de séjour, créer des permanences de la préfecture dans les établissements ; fournir des informations fiables sur l'inscription à l'assurance maladie et faciliter leur inscription si nécessaire ; proposer un parrainage d'un étudiant français (en début de séjour) ; assurer l'inscription administrative et si possible faciliter l'inscription pédagogique ; accompagner la recherche d'hébergement ; aider à l'accueil des familles ; faciliter l'accès à des activités sportives, associatives et culturelles ; mettre en place un dispositif de suivi de l'étudiant formé en France de manière à garder le contact avec lui après son retour dans son pays. Le guichet unique s'inspire d'une expérience lancée à Grenoble au cours des années 1990, le Bureau pour le logement des échanges universitaires (BLEU). La circulaire précise : « *ce guichet ou point d'accueil est à la disposition de tous les étudiants, payants ou non payants* », ce qui constitue un point essentiel pour Claeys. « *Car il est indispensable - continue le député- que les efforts entrepris en faveur d'une amélioration de l'accueil des étudiants étrangers ne conduise à reproduire une situation dans laquelle les 'individuels' ou étudiants*

étrangers privés soient une nouvelle fois à l'écart du dispositif ». ¹⁹⁷ La création d'ÉduFrance prétendait prendre en charge les étudiants « individuels » ou « privés » que le dispositif d'alors négligeait. Cependant les partenariats que l'agence mettra en place avec les universités et les écoles tendrait à favoriser les étudiants boursiers ou pris en charge.

À ce sujet l'examen de commission du rapport Claeys précise : « *M. Alain Claeys a observé que cette diversité des acteurs conduit à une situation paradoxale où l'étudiant étranger ne fait pas l'objet d'une politique globale d'accueil et doit s'adapter à différentes logiques d'intervention, alors même qu'il devrait se trouver au centre des préoccupations. Ce constat doit cependant être nuancé, tous les étudiants étrangers ne se trouvant pas dans la même situation : les étudiants boursiers du Gouvernement français bénéficient en effet d'une prise en charge intégrale, dès leur arrivée en France, tandis que les étudiants non titulaires de bourses ou ne participant pas à un programme d'échanges restent isolés* ». ¹⁹⁸

Le rapport d'Élie Cohen de 2001, apporte une vision selon sa propre expression plus « apaisée ». Du fait de la distance, il peut prendre du recul et faire un bilan plus « serein » des changements apportés par les premières dispositions déjà engagées par les rapports précédents, par exemple. Ce rapport commence donc par faire le point des changements au niveau des ministères, des universités et des acteurs impliqués dans l'accueil des étudiants étrangers. Le diagnostic fait par Élie Cohen est très similaire à celui d'Alain Claeys, à savoir : une meilleure coordination entre les acteurs où « cohérence des interventions » et « clarification des missions » sont des objectifs à suivre. Élie Cohen propose de sortir d'une vision « manichéenne » qui oppose « *compétition universitaire sur un marché mondial de l'éducation et solidarité internationale* ». La première a été privilégiée à partir du constat d'un manque de visibilité internationale de l'enseignement supérieur français mis à mal par l'accueil réservé aux étudiants étrangers. Pour lui, cette vision de solidarité internationale n'exclue pas la prétention de se positionner sur le marché international de la formation. La France a la capacité d'assurer les deux objectifs.

Une des solutions à la diversité d'acteurs impliqués dans l'accueil et le séjour des étudiants étrangers était la création d'un centre spécialisé chargé d'éviter une dispersion des acteurs, des efforts et des ressources. La question des étudiants étrangers s'inscrit dans une logique de marché

¹⁹⁷ Claeys p.97.

¹⁹⁸ Examen de commission. Claeys p.105.

international de la formation, en s'inspirant du British Council et de la Deutscher Akademischer Austauschdienst (DAAD), ce centre devrait contribuer à améliorer la visibilité et le positionnement à l'international de la France. Cela passe pour une amélioration des conditions de leur accueil.

L'agence ÉduFrance

La création de l'agence ÉduFrance, en novembre 1998, est le fruit de la concertation des ministères de l'Éducation nationale et des Affaires étrangères afin d'améliorer l'accueil des étudiants étrangers. Les analyses sur la question ont révélé un dispositif lacunaire, comprenant une dispersion d'acteurs, et une faible visibilité de l'offre de formation française. La nouvelle agence avait pour rôle de promouvoir celle-ci à l'étranger, de « *fédérer la politique des établissements d'enseignement supérieur et [d']organiser la réponse française aux appels d'offre* » et de mettre en place une prestation globale pour l'accueil des étudiants étrangers. « *Cette prestation globale doit permettre de faciliter les démarches de séjour et de visas, de logement et de travail des étudiants étrangers accueillis en France. On observera que cette prestation est conçue de manière payante* ». ¹⁹⁹ Inspirée du British Council et de la DAAD, la création d'ÉduFrance devait selon Claeys, cibler les étudiants finançant eux-mêmes leurs études.

Pour la période 1999-2002, les objectifs d'ÉduFrance étaient centrés autour de trois axes. Tout d'abord, ÉduFrance était chargée de construire une démarche commerciale de promotion des formations françaises, en participant à de salons internationaux. Quatorze pays avaient été ciblés : Argentine, Colombie, Mexique, États-Unis, Canada, Egypte, Turquie, Chine, Inde, Japon, Corée du Sud, Hong Kong, Grèce et Maroc. Cet axe constitue la motivation première de la création de l'agence. Le deuxième axe visait à élaborer un catalogue permanent des formations et à accompagner les établissements d'enseignement supérieur pour la conception des services spécifiques (accueil personnalisé, hébergement, tutorats pédagogiques, remises à niveau, cours de français). L'agence avait par ailleurs la mission de diversifier le panel des adhérents. Elle regroupait alors 41 universités, dont 8 parisiennes, 20 écoles d'ingénieurs, 18 de management et 11 autres établissements. Quant à améliorer l'accueil des étudiants étrangers, ÉduFrance devait être « *la porte d'entrée unique dans le système éducatif français* » au profit de sa visibilité. Elle n'était pas un

¹⁹⁹ Claeys p.75.

simple opérateur mais avait pour mission de compléter les actions existantes, son rôle était d'« assembler ». Il est rapidement apparu que ces objectifs étaient trop ambitieux (coordonner et exporter l'ingénierie pédagogique française), parfois contradictoires, (pensé comme coordinateur il s'était avéré un concurrent pour les acteurs déjà existants). L'agence avait généré de très grandes attentes. Diverses études ont montré la nécessité de clarifier le rôle d'ÉduFrance.²⁰⁰ À partir de ces analyses, trois périodes ont été dégagées (1999-2002, 2002-2006, 2006-2009).

Pour André Siganos,²⁰¹ Directeur Général de CampusFrance (2006-2009), la première période qui va de la création de l'agence ÉduFrance en 1998 à 2002 est marquée par une vision très économique du marché de la formation professionnelle. L'agence avait la mission de « vendre l'offre éducative française » et d'attirer les étudiants « solvables » des pays émergents afin notamment d'étendre l'influence française dans le monde. La première mission s'inspirait des actions entreprises par le British Council ou la Deutscher Akademischer Austauschdienst (DAAD), la seconde des actions des universités anglo-saxonnes.

Selon l'analyse de la chercheuse Anneliese Dodds,²⁰² pendant cette période ÉduFrance a été critiquée pour la vision marchande qu'elle avait de l'éducation, pour son auto-promotion mais aussi pour la mise en concurrence qu'elle créait alors que sa mission était de coordonner les actions et les différents acteurs. Un point positif est qu'ÉduFrance a réussi à se faire un « *nom de marque* », selon l'expression de Dodds, grâce à sa participation à des salons internationaux dédiés à la formation. La chercheuse complète son analyse en disant que le gouvernement a délégué à l'agence la responsabilité de l'accueil des étudiants étrangers au même temps qu'il l'a érigée comme un « *véritable instrument de politique publique* ». Le statut juridique du Groupement d'intérêt public (GIP) permettait au gouvernement de déléguer « ses responsabilités en matière de politique de l'accueil des étudiants étrangers ». Pour Siganos, le lieu « naturel » de coordination devrait être en effet ÉduFrance, les deux ministères fixeront et évalueront ses objectifs « *mais la France aurait une réelle présence sur le marché de l'éducation avec un opérateur unique* ».²⁰³ Par ailleurs, Siganos

²⁰⁰ Parmi ces travaux, l'évaluation de la Cour de comptes (2005) les analyses d'André Siganos (2008) et d'Anneliese Dodds (2004).

²⁰¹ André Siganos. *D'ÉduFrance à CampusFrance (1998-2008). Agence de services ou instrument d'une politique publique?* Intervention lors du colloque sur l'action culturelle extérieure française et francophone. Mardi 29 janvier 2008, Sciences Po Paris. http://ressources.campusfrance.org/mobilite_etudiante/noindex/colloques_conferences/fr/2008_01_29_siganos_campusfrance_fr.pdf

²⁰² Anneliese Dodds. *Le développement des agences en Grande-Bretagne et en France : l'exemple de d'EduFrance, transfert d'outre-manche ou création indigène?* Revue Française d'administration publique. 2004/3 n°111. École Nationale d'administration. pp. 483-500 https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=RFAP_111_0483

²⁰³ Siganos 2008 p.4

cite un rapport sur la politique éducative à l'extérieur de la députée Odette Trupin. Selon cette analyse, il serait intéressant pour la France de se doter d'un organisme puissant et autonome comme la DAAD qui mène une politique souhaitée par les universités et soutenue par le gouvernement, sans tomber dans une vision purement marchande.

En suivant les analyses et les critiques des divers rapports, pour la deuxième période, les deux ministères ont amélioré leur coordination, permettant de préciser les objectifs d'ÉduFrance : promouvoir l'offre éducative française et faciliter l'accueil des étudiants étrangers en insistant sur le caractère de service public. Siganos fait noter « *que les nouvelles orientations de l'Agence paraissent convenir aux établissements, puisque 167 d'entre eux, dont 65 universités, signent la nouvelle convention constitutive* ».²⁰⁴ Sa participation lors de salons internationaux se consolide. Lors des séminaires gouvernementaux pour l'attractivité de la France à l'international, ÉduFrance se voit aussi confier l'élaboration d'un catalogue de l'ensemble des formations en France.

En 2005, la Cour des comptes a adressé un référé (le 23 juin 2005) aux ministres des Affaires étrangères et de l'Éducation nationale sur la situation du Groupement d'intérêt public, ÉduFrance. En cause, son rôle de promoteur, l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers ne pouvant pas relever du seul facteur de sa création ; sa place dans le dispositif d'accueil de ces étudiants, elle se voulait coordinatrice alors qu'en réalité elle venait s'ajouter aux acteurs déjà existants ; enfin, ses prestations « commerciales » qui se sont avérées peu productives.

La Cour des comptes se base sur les chiffres de l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE), selon lesquels le nombre d'étudiants étrangers était passé, de 196 000 en 2002 à 245 300 en 2004. Dans son rapport, la Cour des comptes faisait remarquer que cette augmentation ne pouvait pas être attribuée « *faute d'études approfondies et d'outils d'évaluation, à une politique plus efficace de promotion, plutôt qu'à d'autres facteurs plus généraux tels que le caractère dans l'ensemble moins onéreux des études supérieures françaises, l'environnement culturel, la politique d'octroi de visas ou l'augmentation générale de la mobilité étudiante* ».²⁰⁵ Dans le même sens, le ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie constate que les pays de provenance des étudiants étrangers n'ont pas beaucoup évolué et faisait référence à l'objectif d'élargir le spectre des nationalités concernées. L'Agence visait des pays d'Amérique latine, du Moyen orient et d'Asie

²⁰⁴ Siganos 2008 p.4

²⁰⁵ *Le GIP EduFrance et l'accueil des étudiants étrangers en France*. Cour de comptes. Référé du 23 juin 2005. p.61.

mais le Maghreb et l’Afrique étaient toujours les principaux pays d’origine des étudiants. Le ministère de l’Économie reconnaît que le volume d’étudiants étrangers a en effet augmenté mais partage l’analyse de la Cour des comptes sur les différents motifs susceptibles d’expliquer cette augmentation. Par ailleurs, la Cour révélait qu’en matière d’accueil des étudiants étrangers, ÉduFrance venait se superposer à un dispositif complexe déjà existant. Ses prestations se sont révélées non rentables, *« les ‘activités commerciales’ de l’agence devaient rentabiliser ses autres interventions relevant d’une mission de service public, telles que l’information des étudiants et les actions de promotion du système éducatif français. Ce volet ‘commercial’ de l’action d’EduFrance a été un échec complet, ce qu’ont reconnu aussi bien les responsables actuels de l’agence que les ministères concernés »*.²⁰⁶ Le ministère de l’Économie allait plus loin s’interrogeant sur la pertinence de la création de la nouvelle agence.

Pour la deuxième période, ses objectifs sont donc redéfinis autour d’une mission de service public d’information et de promotion de l’offre française d’enseignement supérieur à l’étranger. Mais la Cour des comptes constate que son financement provient quasi exclusivement de l’État, que les adhérents ne contribuent pas avec d’autres moyens, ce qui compromet son statut de groupement public. *« En définitive, l’agence n’est en réalité ni un point de passage obligatoire pour entrer dans le système éducatif français, ni le seul producteur d’information sur l’offre d’enseignement supérieur, ni même un opérateur à part entière de la chaîne d’accueil des étudiants étrangers. En considération de l’ensemble de ces constats, la Cour considérerait que, s’il devait être décidé, le maintien d’EduFrance n’aurait de sens qu’après une redéfinition précise de ses missions et de son articulation avec les diverses parties prenantes »*.²⁰⁷

En réponse le ministère de l’Enseignement estime *« que la promotion de l’enseignement supérieur français à l’étranger requiert une expertise que les établissements ne peuvent maîtriser seuls et qu’il importe donc de confier à un organisme spécialisé »*.²⁰⁸ Pour sa part, le ministère des Affaires étrangères propose quelques pistes d’action afin d’optimiser l’action d’information et de promotion à l’international. Le MAE annonce aussi l’implantation en 2005 des « centres pour les études en France » (CEF) dans cinq pays. Ces centres ont pour objectif d’apporter des informations complètes sur la venue des étudiants. Conçu comme une interface de contact avec les établissements pour

²⁰⁶ Cour des comptes, 2005 p.62.

²⁰⁷ Cour des comptes, p.63.

²⁰⁸ Cour des comptes, p.64.

lesquels les étudiants souhaitent postuler, le CEF dispense des conseils sur l'ensemble des démarches d'inscription et sur la démarche de demande de visa ou le test de langues. Un autre acteur vient s'ajouter au dispositif d'accueil des étudiants étrangers poursuivant les mêmes objectifs et avec une offre très similaire. La différence réside dans le fait que les CEF se spécialisent par pays. Les étudiants originaires des pays où il y a un CEF devront obligatoirement passer par eux avant de venir en France. Ces centres ont été créés lors du *séminaire intergouvernementaux sur l'attractivité de la France* de février 2005.

En mai 2006, le ministre des Affaires étrangères annonce la création d'une nouvelle agence qui n'est autre que la fusion d'ÉduFrance avec Egide et un « partenariat renforcé » avec le pôle international du CNOUS. Le résultat de cette fusion est l'agence CampusFrance. À ce stade CampusFrance comporte un comité qui réunit les directeurs et présidents d'Egide, du CNOUS et de CampusFrance ainsi que « *tous les opérateurs pour l'international, tous les types d'établissements d'enseignement supérieur, la plupart des ministères concernés, les principales organisations étudiantes, ainsi que les collectivités locales et les entreprises* ».209 Ce changement de nom donne lieu à une nouvelle période.

Le ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie se félicite car « *la création de l'agence CampusFrance marque un réel progrès. Elle favorisera l'émergence d'un guichet unique via la reprise des activités exercées par Egide et Edufrance, et devrait atteindre la taille critique nécessaire pour mieux s'affirmer vis-à-vis du British Council ou du Deutscher Akademischer Austauschdienst. Cependant, l'organisation interne de l'agence, son articulation avec la sous-direction des affaires internationales du CNOUS, les universités et les pôles de recherche et d'enseignement supérieur doit être davantage précisée* ».210

Siganos conclut : « *en dépit de toutes les difficultés, CampusFrance a accompli des progrès permanents : une meilleure représentation à l'extérieur, la réussite d'une marque en dépit du changement de nom, une reconnaissance européenne incontestable, une coordination croissante des efforts de tous pour la mise en œuvre d'une charte de qualité pour la mobilité, une articulation de plus en plus forte avec la coopération universitaire* ».211 La mise en place du dispositif souhaité par

²⁰⁹ Siganos 2008 p.7.

²¹⁰ Cour des comptes 2005 p.70.

²¹¹ Siganos 2008 p.7.

les ministères des Affaires étrangères et de l'Enseignement inspiré du dispositif britannique de prise en charge de la totalité de l'accueil des étudiants étrangers et qui constitue la porte d'entrée en France pour tous les étudiants étrangers a pris quelques années mais s'est concrétisée à cette période.

A part les actions de CampusFrance, « *deux dispositifs imaginés conjointement doivent permettre [...] aux établissements d'enseignement supérieur de mieux organiser la venue des étudiants étrangers en France et de préparer pour eux un parcours académique de réussite, tout en faisant en sorte que ces étudiants soient solvables une fois sur notre territoire, que leur niveau linguistique corresponde à la formation qu'ils viennent acquérir et que les niveaux d'études privilégiées soient plutôt celui du master ou du doctorat* ». ²¹² Ce n'est pas un hasard si les objectifs ressemblent aux objectifs fixés par le ministère de l'Intérieur en 1977, objectifs que Serge Slama a analysé. Le premier dispositif rend obligatoire le passage par les Centres pour les Études en France (CEF) pour les candidats d'une trentaine de pays. ²¹³ Les ressortissants des autres pays doivent s'adresser directement aux établissements de leur choix. Créés en 2005, les CEF deviennent en 2007 des espaces CampusFrance. Avec la procédure CEF, les étudiants gèrent la totalité de la démarche d'inscription (sélection de l'établissement, pré-inscription, inscription) dans un établissement français à distance par le biais d'un outil électronique. Un rendez-vous avec le personnel de CampusFrance permet de définir le projet de l'étudiant et de choisir les établissements pour lesquels il souhaite présenter sa candidature. La procédure permettra de reconnaître la validité des diplômes du candidat et de transférer le dossier au consulat pour la délivrance du visa et la mise à disposition des établissements.

Le deuxième dispositif cité par Siganos « *créé par la loi sur l'immigration du 26 juillet 2006, prévoit une attribution de visa facilitée pour les étudiants étrangers de qualité et dispose qu'ils pourront demeurer en France pour une durée de deux ans après l'obtention d'un diplôme au moins équivalent au niveau Master; dès lors qu'ils auront trouvé un emploi. De même la carte 'compétences et talents' favorise désormais la création en France de projets économiques par des étrangers, éventuellement arrivés sur notre sol à l'origine comme étudiants* ». ²¹⁴ Avec cette

²¹² Siganos 2008 pp.5-6.

²¹³ Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo Brazzaville, Corée du sud, Côte d'Ivoire, Egypte, États-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, l'île Maurice, Mauritanie, Mexique, Pérou, Sénégal, Russie, Taïwan, Tunisie, Turquie et Vietnam.

²¹⁴ Siganos 2008 p.7.

disposition, la dernière étape de l'accueil des étudiants étrangers c'est-à-dire la période de fin d'études est aussi considérée. Grâce à elle, les étudiants étrangers pourront se projeter d'une façon plus durable et plus certaine en France. Mais avant d'en arriver-là, d'autres mesures et d'autres rapports vont se succéder avec des discussions.

CHAPITRE III

CONTEXTE DE LA THÈSE

Le contexte dans lequel s'inscrit mon étude motive la construction de ma problématique de recherche et l'influence. Je voudrais donc m'attacher à le décrire en évoquant trois points. Dans un contexte de crise mondialisée, le chômage augmente et les discours sur la « priorité nationale » et l'« immigration choisie » s'exacerbent. Le gouvernement Sarkozy guidé par une volonté de réguler les « flux » migratoires prétendait, avec la circulaire du 31 mai, restreindre l'accès des travailleurs étrangers au marché de l'emploi. Cette mesure touchait notamment les jeunes diplômés étrangers formés en France. En réaction, ceux-ci créent le Collectif du 31 mai afin de dénoncer les refus de délivrance d'autorisation de travail et organisent une importante mobilisation. Lors de la campagne électorale de 2012, le candidat Hollande s'est engagé à abroger ladite circulaire.

Une partie de mes questionnements de recherche trouve son illustration dans le Collectif du 31 mai, ce groupe de jeunes diplômés étrangers confrontés à des problèmes administratifs qui compromettent leur séjour en France ou précipitent leurs départs. J'interroge l'avenir professionnel des jeunes diplômés d'un doctorat ou d'un master 2, notamment en sciences humaines et sociales, en tenant compte des difficultés d'accès au marché de l'emploi pour ces disciplines. Avec la mobilisation du Collectif du 31 mai, la question administrative et relative à la réglementation française à l'égard des étudiants étrangers, apparaît elle aussi comme un facteur qui influe sur l'avenir professionnel des étudiants en mobilité internationale. Comment vivent-ils le fait d'avoir une promesse d'embauche à l'issue des études alors qu'on leur refuse un permis de travail ? Sont-ils contraints d'y renoncer ? Comment réussissent-ils ou comment accèdent-ils au marché de l'emploi ?

Au delà des difficultés d'accès à une première expérience professionnelle (à l'issue de leurs études), la mobilisation du Collectif du 31 mai a soulevé -à nouveau- d'autres questions relatives aux conditions d'accueil en préfecture et au renouvellement du titre de séjour. À la suite de l'abrogation de la circulaire du 31 mai, le nouveau gouvernement s'engage à améliorer les conditions d'accueil et de séjour des étudiants étrangers.

Je voudrais donc, tout d'abord tracer les lignes principales de ce contexte, situer et suivre la mobilisation du Collectif du 31 mai, ce qui me permettra ensuite de l'inscrire dans les discours du moment.

La mobilisation du Collectif du 31 mai

Dès le début de son quinquennat, Nicolas Sarkozy montre sa volonté de réglementer les flux migratoires. La France ne doit plus *subir* une migration, la France doit *choisir* ses immigrants. La lettre de mission²¹⁵ que le Président adresse au ministre de l'Immigration, l'intégration, l'identité nationale et le co-développement de l'époque, Brice Hortefeux, demande que soient fixés « *chaque année des plafonds d'immigration selon les différents motifs d'installation en France [...]. Ainsi incombe-t-il au ministre de rendre la France plus attractive tant pour les meilleurs étudiants du monde entier [...] que pour les professionnels dotés des qualifications les plus enviées [...]. Le ministre de l'Immigration se voit également pressé de réduire la charge que des flux migratoires mal maîtrisés feraient subir à la population française. Il lui revient donc d'imposer des conditions plus rigoureuses au regroupement familial et à l'octroi de l'asile mais aussi de redoubler d'efforts dans la lutte contre l'immigration illégale* ». Le ministère doit « *veiller simultanément à la qualité des étrangers accueillis et à la quantité des reconduites à la frontière [...]. Les conditions qui président à une sélection judicieuse des hommes et des femmes autorisés à s'établir en France relèvent à la fois des opportunités que le pays est en mesure de leur offrir, des ressources dont eux-mêmes disposent et de leur volonté de s'insérer dans la population en s'adaptant à ses usages et en respectant ses valeurs* ».²¹⁶ De ces missions retenons celles qui se proposent de rendre la France plus attractive pour les meilleurs étudiants du monde entier et d'attirer les professionnels hautement qualifiés. Par ce biais, le gouvernement voulait promouvoir une migration professionnelle plus prestigieuse et *diversifier* les nationalités que le pays accueille. Diverses études montrent que parmi les différentes nationalités, ce sont les ressortissants du Maghreb et de l'Afrique Subsaharienne qui sont les plus représentés sur le territoire français. « *Dans l'enseignement supérieur français près d'un étudiant étranger sur deux est issu du continent africain en 2010 : 24% d'entre eux viennent du Maghreb et 20% du reste de l'Afrique. Moins d'un quart (24%) est issu d'Europe, dont 19% de*

²¹⁵ http://resf37.free.fr/IMG/pdf/lettre_de_mission_Sarkozy_a_Hortefeux.pdf

²¹⁶ D'après le bilan que fait l'association Cette France-là dans son livre éponyme, volume 1 <http://www.cettefrancela.net/volume1/descriptions/article/le-choix-du-president>.

*l'UE. Enfin 23% sont originaires d'Asie, du Moyen-Orient ou d'Océanie et 9% du continent américain ».*²¹⁷

Rendre la France plus attractive, voilà ce que revendiquait le gouvernement au début du quinquennat. Paradoxalement, vers la fin de son exercice, le 31 mai 2011, le ministre de l'intérieur et le ministre du travail, Claude Guéant et Xavier Bertrand présentent la circulaire dite du 31 mai,²¹⁸ cette circulaire qui propose de contrôler l'immigration professionnelle. « *Le recours à la main-d'œuvre étrangère se justifie uniquement quand l'offre d'emploi ne peut être satisfaite par des demandeurs d'emploi présents sur le marché du travail et qui possèdent les compétences voulues.* » Elle détaille aussi « *les conditions à respecter avant de pouvoir faire une demande de visa pour un travailleur hors Union européenne (diffuser une annonce au moins deux mois avant de faire appel à un étranger, ne pas présenter un candidat sur-qualifié ou sous-qualifié par rapport au poste, etc.)* ».²¹⁹ Les mesures concernaient tous les travailleurs étrangers. Des jeunes diplômés étrangers ont alors pris la parole, dénonçant des difficultés à obtenir le changement de statut qui leur aurait permis d'avoir une première expérience de travail. Dans la presse, différents journaux présentaient des portraits de jeunes étrangers qui après avoir fait des études en France, se voyaient refuser un changement de statut d'étudiant à salarié, même si la plupart d'entre eux disposaient d'une promesse d'embauche avant de terminer leurs études. Les émissions de radio et les articles dans la presse nationale et internationale se sont multipliés.²²⁰ Les jeunes diplômés étrangers ont crié leur colère, leur indignation et ont dénoncé une politique de discrimination. Un collectif en particulier a rapidement gagné en notoriété : le Collectif du 31 mai.

Le Collectif du 31 mai

Autour de ce Collectif se sont regroupés des jeunes diplômés étrangers venant des pays n'appartenant pas à l'Union européenne qui après avoir fait des études supérieures et avoir obtenu un diplôme de master 2 en France se sont vus refuser l'accès au monde du travail ou ont rencontré des difficultés à y accéder. Rappelons qu'en France, comme d'ailleurs dans d'autres pays, les étudiants

²¹⁷ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, Repères et références statistiques, DGESIP-DGRI, 2011, cité dans REM, page 8

²¹⁸ http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2011/06/cir_33321.pdf

²¹⁹ <http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/tech-medias/actu/0201968448413-la-circulaire-gueant-complique-la-vie-des-entreprises-informatiques-305579.php>

²²⁰ <http://www.liberation.fr/societe/11011866-apres-le-plombier-polonais-l-ingenieur-marocain#s1>

étrangers qui souhaitent entrer dans le monde du travail doivent valider une procédure de changement de statut d'étudiant à celui de salarié. C'est au moment de cette procédure longue et éprouvante qui suppose un fort soutien de la part de l'employeur que la situation peut se compliquer. Les jeunes regroupés autour du collectif se sont organisés et se sont informés sur leurs droits. Ils ont dénoncé les problèmes qu'ils rencontraient et les mesures dont ils faisaient l'objet. Des jeunes diplômés étrangers se sont ainsi retrouvés à fédérer un mouvement de protestation à Paris. Leur objectif, pouvait-on lire sur leur page Facebook, était « *le retrait pur et simple de la circulaire du 31 mai* ». Dans un premier temps, le Collectif s'applique à dénoncer le mauvais traitement et les conditions d'accueil dans les préfectures tout comme les délais d'attente excessifs des réponses (favorables ou non) des titres de séjour. Dans un deuxième temps, il communique sur la multiplication des refus de changement de statut d'étudiant à salarié. Le Collectif du 31 mai propose aussi de recenser les étudiants concernés par ces refus et souligne l'importance d'une couverture médiatique. Il est convaincu que le fait de rendre publiques leurs histoires, aura des conséquences positives. Ainsi, les jeunes diplômés étrangers peuvent bientôt compter sur le soutien des écoles, des universités, des médias et de l'opinion publique. Soutien qui se concrétise, par exemple, par les actions menées conjointement par le Collectif du 31 mai et l'Université Universelle, autre collectif.²²¹ Ensemble ils organisent trois sessions de parrainages au cours desquelles les étudiants témoignent de situations plus absurdes les unes que les autres. Les parrains sont des personnalités du monde académique, scientifique, artistique et de la presse qui, profitant de leur notoriété, veulent attirer l'attention des autorités et réclament le retrait de la circulaire du 31 mai.

La mobilisation du Collectif prend de l'ampleur et représente par certains aspects, une nouveauté. Le Collectif du 31 mai est un groupe créé par des jeunes diplômés étrangers regroupant des jeunes comme eux, rencontrant des difficultés à obtenir leur changement de statut d'étudiant à salarié alors qu'ils ont pour la plupart une promesse d'embauche. Ce sont des jeunes rentrés légalement sur le territoire français, en tant qu'étudiants étrangers venus faire des études supérieures, pour lesquels la possibilité de valider une première expérience professionnelle est remise en cause. Dans la presse, la mobilisation et la notoriété du Collectif du 31 mai a pris le dessus sur les actions d'autres organisations d'étudiants ou de soutien aux étrangers (comme nous le verrons avec les déclarations de la Confédération Étudiante) mais leur auront été en même temps profitables. Grâce à la notoriété que la situation de certains diplômés étrangers a acquise, les étudiants étrangers ont été mieux

²²¹ <http://www.collectifdu31mai.com/> et <http://www.universiteuniverselle.fr/>

informés de la sorte des démarches et des possibles difficultés à envisager. Par ailleurs, Paris n'était pas le seul endroit où les jeunes diplômés se sont mobilisés. Partout dans l'Hexagone des mobilisations voient le jour. L'Université de Strasbourg, par exemple, où 30% des étudiants sont d'origine étrangère était l'une des plus actives, tout comme celles de Montpellier, de Lyon ou de Toulouse. À l'EHESS, où 50% des étudiants sont d'origine étrangère, à la mi-janvier 2012 s'est créé un collectif en soutien aux étudiants étrangers en difficulté. Ce collectif voulait recenser le nombre d'étudiants en difficulté au sein de l'École ainsi que dénoncer la politique migratoire discriminante du gouvernement.

À partir de la chronologie des événements qui m'ont été rapportés par des membres du collectif dans le cadre de mes entretiens, je voudrais m'attacher à rendre compte de l'émergence du collectif. Parti des réseaux sociaux, avec la mise en place d'une stratégie de communication très soignée, le collectif multiplie les apparitions et les actions (manifestations, parrainages, actions « coup de poing ») acquérant ainsi une notoriété auprès des jeunes et des étudiants étrangers mais aussi vis-à-vis des acteurs du gouvernement. Leurs interventions et leurs prises de parole sont reprises et suivies avec intérêt par la presse.

Tout commence en septembre 2011. Des jeunes diplômés étrangers se rendent compte, via leurs échanges à travers les réseaux d'amis et les réseaux d'écoles sur internet, que beaucoup d'entre eux ont des difficultés à changer de statut, que les procédures sont longues et que les réponses tardent à venir. Suite au refus de changement de statut de l'un d'entre eux, ils décident de sortir du cadre de leurs réseaux d'écoles et à travers la création d'un groupe Facebook - le *Collectif d'Étudiants Étrangers* - ils demandent à d'autres diplômés comment cela se passe dans leurs écoles. La situation est partout la même. Le groupe grandit rapidement et lorsqu'il réunit 500 personnes, elles décident de se voir physiquement. Le premier rassemblement place des Invalides à Paris réunit 90 personnes. Celles-ci partagent un profil commun : elles sont toutes diplômées d'un master 2 (bac+5), ont une promesse d'embauche et une procédure de changement de statut en cours. Toutes les disciplines et les filières sont concernées et la plupart des grandes écoles et des universités sont représentées. Vu le nombre important de personnes réunies, elles décident d'établir un plan d'action autour de trois points :

1. Renforcer la communication autour du groupe Facebook. L'objectif était, selon sa portée de : « *s'informer les uns les autres, sur les bonnes pratiques, les bonnes choses à faire, sur les démarches, sur la constitution des dossiers* ».

2. Alerter l'opinion publique. Se montrer, communiquer dans la presse. Acquérir une visibilité qui joue en leur faveur.

3. Créer une association : le Collectif du 31 mai.

Ces trois points constituent le socle des actions du Collectif.

Les actions du Collectif du 31 mai

Une fois le Collectif créé, commence le suivi de la situation des jeunes et des problèmes soulevés au travers des *retours d'expérience* recueillis sur leur site web. Un formulaire dont le but est de recenser des cas en attente de réponse a été mis à disposition des jeunes. Grâce à l'étude et au suivi de ces cas, le Collectif a identifié comme origine du problème, la Circulaire du 31 mai 2011, dite Guéant,²²² dont l'objectif était de renforcer les conditions nécessaires à l'accès au changement de statut pour les jeunes diplômés étrangers. Le groupe s'organise autour d'une demande : l'abrogation de la Circulaire. Sa porte-parole le formule ainsi : « *On demandait une seule chose, c'est l'abrogation de la circulaire. Parce qu'on voulait un symbole fort et si la circulaire était abrogée, ça voulait dire que la France accueillait de nouveau à bras ouverts les étudiants et les diplômés étrangers[...] avoir ce symbole-là c'était un terrain de bataille derrière lequel on pouvait fédérer et ça on le savait.* »

Parti d'internet, le collectif a su mettre en place une stratégie de communication qui lui a permis d'abord de gagner en visibilité, ensuite d'agir et d'apparaître comme un interlocuteur légitime concernant les diplômés étrangers et leur insertion professionnelle. La mobilisation du collectif va passer d'un simple échange entre réseaux d'amis, à un dialogue avec différents acteurs de l'administration et du gouvernement français.

a. Communication. Avec la création de l'association, le Collectif se lance dans une *bataille médiatique* autour de certains messages clés pour lesquels le collectif a travaillé son discours politique, journalistique et économique. Pour ce faire, « *On a identifié les personnalités clefs à contacter pour nous soutenir, sur tous les plans, sur le plan politique, surtout sur le plan des universités et de nos écoles, nos directeurs d'écoles qui directement ont adhéré au projet. Du coup, on a pas mal contacté les associations autour de ces personnalités, la Conférence des Grandes Écoles, la Conférence des Présidents d'Université, la CDFI pour les ingénieurs, la CGT, l'UNEF, la CE, la Conférence étudiante, donc voilà tous les syndicats et associations gravitant autour de*

²²² Claude Guéant, ministre de l'intérieur et Xavier Bertrand, ministre du travail à l'époque, sont les auteurs de la Circulaire, mais elle a été largement associée au premier.

*l'Université et on a dit, qu'on allait axer notre argumentaire autour de l'Université et pas sur le sujet de l'immigration ».*²²³ La communication est fondamentale dans les actions du Collectif. Elle comprend deux volets. D'une part, à l'attention des jeunes diplômés, le Collectif partage et diffuse des informations concernant le changement de statut et les modalités de réexamen des dossiers refusés. D'autre part, en direction de la société, le Collectif du 31 mai tient à faire connaître leurs situation à montrer leurs visages, principalement à travers la presse et les différentes actions menées. Après leur premier rassemblement, suivront des manifestations, des réunions, des apparitions sur des plateaux de télévision. Les émissions de radio et les articles dans la presse nationale et internationale se multiplient. Les journaux présentent des portraits de jeunes étrangers qui après avoir fait des études en France se voient refuser un changement du statut d'étudiant à salarié et donc l'accès au monde du travail. S'ils ont bénéficié d'une grande notoriété dans les médias c'est parce qu'ils ont conçu un plan de communication très soigné et professionnel. Ils « *mettent sur pied une stratégie de communication ingénieuse. Tout ce que ces étudiants ont appris en matière de communication [sur] les bancs des grandes écoles et des universités françaises va très vite se retourner, comme un effet boomerang, contre le gouvernement français* ». ²²⁴

b. Réseaux sociaux. Le rôle des réseaux sociaux a été fondamental pour la genèse du collectif du 31 mai. Leur première action sur Facebook a été de créer la page du *Collectif* et d'inviter via celle des *étudiants étrangers* à liker la page. Avec l'« *Opération Like pour les étudiants étrangers* », l'objectif était d'atteindre les 4000 likes dans un délai de cinq jours. L'action suivante a consisté en un recensement des cas en attente de réponse à travers d'un formulaire et à l'analyse des difficultés rencontrées par les jeunes diplômés étrangers. Ils ont ensuite créé une pétition pour le retrait de la circulaire²²⁵, sur le site petition24.net, un site d'hébergement gratuit de pétitions sur le web. Postée le 27 octobre 2011, la pétition avait déjà recueillis 17 000 signatures le 11 novembre avant d'atteindre finalement un total de 25 298. Les réseaux sociaux à travers le groupe *Collectif d'étudiants Étrangers*, la page web du Collectif et son profil Facebook sont devenus des sources d'information et des forums d'échange incontournables pour beaucoup d'étudiants et de jeunes diplômés étrangers.

²²³ Ces propos sont rapportés par une des membres qui a été une des fondatrices et porte-parole du collectif.

²²⁴ Hanane Jazouani. *Nabil Sebti : l'étudiant marocain qui a fait trembler Claude Guéant*. Journal Yabiladi. Publié le 05.02.2012 <http://www.yabiladi.com/articles/details/8786/nabil-sebti-l-etudiant-marocain-fait.html>

²²⁵ https://www.fabula.org/actualites/l-universite-est-universelle-petition-contre-la-circulaire-gueant-21-12-11_48512.php

Le Collectif a également organisé des conférences donnant ainsi l'occasion aux jeunes qui les suivaient sur Facebook de se rencontrer. La première conférence avait pour objectif de fournir une information juridique sur le changement de statut. Le Collectif a contacté des avocats et d'autres spécialistes. D'autres conférences, à caractère plus général, traitaient des actions du collectif et de l'évolution des circulaires, par exemple à Paris Tech ou à Lyon à la veille d'une manifestation. « *Nous vous invitons[...] à une réunion d'information sur la nouvelle circulaire et son application par les préfectures et, surtout, sur les modalités de réexamen des dossiers de refus de changement de statut* », pouvait-on lire sur la page Facebook du *Collectif d'étudiants étrangers*.

c. Manifestations. En octobre 2011, un mois après leur premier rassemblement, la première manifestation est organisée. Devant la Sorbonne, les jeunes diplômés font une action : ils jettent leurs diplômes à la poubelle. L'appel au rassemblement se fait par Facebook. « *Médecins, pharmaciens, chercheurs sortez vos blouses, avocats prenez vos robes, ingénieurs et commerciaux sortez vos tailleurs et vos costumes du placard : les diplômés étrangers se mettent sur leur 31 et s'habillent comme à leur premier jour de poste[...]. Montrons que nous sommes plus de "200" personnes à être concernées par cette circulaire et que le "cas par cas" ne suffira pas* ».²²⁶ Avec cet appel, le Collectif critiquait les autorités qui tentent de minimiser la situation en déclarant qu'il s'agit seulement de 200 jeunes diplômés et que leur situation se règlera « au cas par cas ». Un mois plus tard est organisée une marche vers le ministère du travail. C'était l'occasion de faire un rappel sur la mobilisation. « *Souvenez-vous du mardi 11 octobre 2011. Laurent Wauquiez, ministre de l'enseignement supérieur, avait alors réuni des représentants d'écoles et d'universités françaises autour de la question des diplômés étrangers désireux de travailler en France depuis la Circulaire du 31 mai. Il en était ressorti qu'un réexamen des dossiers allait se faire, que des directives et instructions allaient être envoyées aux préfets, et qu'une réunion se tiendrait un mois plus tard pour évaluer les avancées.[...] Un mois plus tard, le Collectif aura envoyé plus de 600 cas. Combien auront-été résolus ? Moins d'une quarantaine* ».²²⁷ Une troisième manifestation s'est tenue simultanément dans trois villes, Toulouse, Lyon et Paris, le 12 février 2012. « *Un mois après la publication d'une circulaire qui en remplace une autre, un mois après le 12 janvier, le Collectif du 31 Mai qui est resté vigilant, vous donne rendez-vous dans 3 villes.[...] Alors nous allons sortir dans le rue et crier, ensemble : 0 RESULTAT ! à Guéant, Bertrand, Wauquiez.[...] Après vos compteurs de "maîtrise de l'immigration professionnels", place à notre compte à rebours : l'heure du bilan. 3,*

²²⁶ Page Facebook du Collectif du 31 mai <https://www.facebook.com/groups/CollectifEtudiantsEtrangers/events/>

²²⁷ Page Facebook du Collectif du 31 mai

2, 1, 0 : 3 villes de France, 2 circulaires de la honte, 1 seul constat désastreux, 0 résultat ! ». ²²⁸ Une dernière manifestation se tient le 1er mai 2012. A chaque fois, l'appel est lancé et suivi sur Facebook.

d. Parrainages. Avec l'Université Universelle (un autre groupe créé autour de la circulaire du 31 mai), le Collectif organise trois sessions de parrainages au cours desquelles les jeunes diplômés touchés par la circulaire témoignent de situations ubuesques. Les parrains sont des personnalités du monde académique, scientifique, artistique, de la presse et des entreprises indignés par le sort réservé à ces jeunes diplômés étrangers. Ils leur apportent leur soutien, s'affichant avec eux dans les médias, les accompagnant en préfecture ou leur donnant des lettres qui attestent de leur soutien pour des démarches administratives. La presse suit les jeunes diplômés étrangers. Différents journaux leur consacrent une série de portraits. On découvre ainsi le cas de Ekaterina, une jeune russe de 27 ans, récemment diplômée d'un master en lettres modernes à la Sorbonne et qui participe à « l'opération Phénix », un dispositif créé en 2007 par Pricewaterhouse Coopers, (un réseau d'entreprises spécialisées dans l'audit, l'expertise comptable et le conseil). Le dispositif est destiné à l'insertion professionnelle en entreprise des jeunes diplômés d'un master 2 des disciplines scientifiques ou des sciences humaines et sociales. Ekaterina est l'une des 500 candidats à ce concours « très sélectif ». D'une première sélection demeurent 26 candidats. Elle est sélectionnée pour un poste de conseillère clientèle dans une banque. Ekaterina s'applique ensuite à la demande de changement de statut mais au mois d'août, elle reçoit un refus. En cause, l'inadéquation entre les études réalisées et le poste obtenu. « *Vous comprenez que votre parcours d'études est incohérent avec le métier dans lequel vous voulez travailler ?* » ²²⁹ lui dit-on à la préfecture. La jeune femme est désabusée. La décision met également en cause le principe même de ce programme. L'objectif de l'Opération Phénix étant de diversifier le recrutement en entreprise, un secteur traditionnellement destiné aux diplômés des grandes écoles et des écoles d'ingénieur afin de l'ouvrir aux profils universitaires. « *Ce dispositif offre aux étudiants passionnés par leur discipline mais non désireux de poursuivre dans l'enseignement et la recherche, une passerelle vers l'entreprise avec une première expérience professionnelle significative en CDD ou en CDI* » ²³⁰ Lors du processus de sélection Ekaterina a réussi à convaincre les recruteurs que sa formation était un atout pour le poste

²²⁸ Page Facebook du Collectif du 31 mai

²²⁹ Étudiants étrangers : portraits de « nouveaux sans-papiers ». Hélène Sallon. *Le Monde*. Publié le 23/01/2012
http://www.lemonde.fr/societe/article/2012/01/23/etudiants-etrangers-portraits-de-nouveaux-sans-papiers_1631446_3224.html

²³⁰ Page Facebook de l'Opération Phénix. https://www.facebook.com/pg/operation.phenix/about/?ref=page_internal

en entreprise. Un défi que les entreprises participant au dispositif ont également relevé. Ni Ekaterina, ni les entreprises n'auraient pu imaginer qu'il faudrait ensuite convaincre la préfecture et la Direccte (Direction régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) de la pertinence de ce recrutement. Le directeur de l'Opération Phénix soutenait Ekaterina mais face au refus, l'entreprise décide finalement de ne pas poursuivre le recrutement. Grâce au Collectif du 31 mai, Ekaterina a été parrainée par le directeur de l'Université Paris 7 mais en janvier 2012, elle avouait : « *Je commence à baisser les bras. J'ai l'impression d'avoir perdu un an, peut-être même cinq* ».

Lina est algérienne, la jeune informaticienne est arrivée en France en 2009. « *À l'époque la France encourageait les étudiants algériens à venir étudier en France en recrutant via le programme Campus France. Il était même bien vu -se souvient-elle- de motiver son désir d'avoir une première expérience professionnelle en France* ». Trois ans plus tard, ces orientations ne sont plus d'actualité. Comme beaucoup d'autres jeunes, Lina découvre non sans surprise que les orientations et les réglementations sont changeantes. Après un master 1 en ingénierie informatique Lina intègre un master 2 « très sélectif » qu'elle suit avec succès. Le stage de fin de cours, elle l'effectue avec un opérateur britannique qui lui propose, « *tout naturellement* » un CDI. À sa demande de changement de statut elle reçoit un refus. Apparemment l'entreprise n'avait pas publié l'offre d'emploi « *sur les réseaux traditionnels* ». Avec le soutien de l'entreprise, Lina fait appel et pour les quatre mois que dure la procédure, elle obtient une autorisation provisoire de séjour. Le recours est aussi refusé car « *rien ne justifie l'embauche d'un étranger dans un secteur d'emploi qui n'est pas en tension* ». Si pour Ekaterina le refus répondait à l'inadéquation entre la formation et le poste, on réclame à l'entreprise de Lina de ne pas chercher à recruter un Français en priorité. Le recrutement des étrangers en France se fait dans des secteurs dits « en tension » c'est-à-dire ayant des difficultés de recrutement. Le poste pour lequel Lina allait être embauchée n'en est pas un. Ce qui justifie aux yeux de l'administration un refus de changement de statut. Un autre recours, cette fois devant le tribunal administratif, est son dernier espoir sauf que l'entreprise ne la soutient plus. Il s'agit d'une procédure longue -cinq à six mois pendant lesquels Lina serait sans papiers- et coûteuse, lui explique-t-on.

Les représentants des grandes écoles et des universités ont été les premiers à apporter leur soutien au Collectif du 31 mai comme en témoigne (à titre d'exemple) les déclarations de Pascal Maillard, professeur-chercheur à l'Université de Strasbourg, qui a publié sur son blog de Médiapart une

critique de la circulaire du 31 mai : « *Tout d'abord les autorités préfectorales, appuyées par une loi inique, s'arrogent aujourd'hui le droit de définir et de déterminer seules les critères académiques et pédagogiques qui permettent d'inscrire ou non les étudiants dans nos établissements d'enseignement supérieur et de recherche[...]. Un État qui, mobilisant des centaines de fonctionnaires dans ses préfetures et sa police, préfère dépenser l'argent du contribuable dans une politique d'expulsion massive d'étudiants, au lieu de donner des moyens humains et financiers aux universités pour aider, soutenir et accueillir comme il convient ces mêmes étudiants[...]* L'état sarkoziste, en plus de son mépris pour les Droits de l'Homme, foule aux pieds deux principes fondamentaux : le droit des étudiants étrangers à faire leurs études en France et l'indépendance des universités dans leur politique d'accueil des étudiants. Car, en s'en prenant aux étudiants étrangers, l'état s'en prend aux universités et aux universitaires. Réciproquement, toutes les réformes de l'université qui limitent l'indépendance et les libertés académiques des universitaires et des chercheurs s'en prennent directement au principe de l'universalité du savoir et à la liberté d'étude des étudiants étrangers ».²³¹ La critique de Pascal Maillard est représentative de la voix des universitaires qui dénoncent le pouvoir que s'arrogent les préfets, d'évaluer la pertinence ou non du parcours universitaire d'un étudiant étranger, que ce soit pour renouveler le titre d'étudiant ou bien, pour un changement de statut. Cela dit, ce n'est pas seulement l'autonomie des Universités qui est mise en cause par cette circulaire.

Les motifs de refus de changement de statut

Selon le recensement des jeunes diplômés concernés par les mesures de la circulaire du 31 mai, la cause de refus de changement de statut qui revient le plus souvent est que le poste demandé n'est pas considéré comme *un métier en tension*, en difficulté de recrutement ou bien parce que ce travail ne justifie pas l'embauche d'un étranger. Les listes de ces métiers, tout comme le traitement administratif et l'accès aux postes, varient selon le pays d'origine. Pour les ressortissants de l'Union européenne les restrictions sont presque inexistantes alors que pour les ressortissants d'un pays tiers la liste de métiers dépend de la zone géographique. Elle est fixée par l'arrêté du 18 janvier 2008 relatif à *la délivrance, sans opposition de la situation de l'emploi, des autorisations de travail aux étrangers non ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, d'un autre État partie à l'Espace économique européen ou de la Confédération Suisse*.²³² Des accords bilatéraux portant sur

²³¹ Pascal Maillard Mediapart <https://blogs.mediapart.fr/pascal-maillard/blog/040312/chasse-aux-etudiants-etrangers-la-barbarie-d-un-etat>

²³² https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?numJO=0&dateJO=20080120&numTexte=9&pageDebut=01048&pageFin=01052

les migrations professionnelles ou les échanges des jeunes professionnels complètent les listes des métiers pour les pays concernés.

Cette liste a suscité beaucoup de critiques de la part des associations syndicales. En voici quelques-unes. Ces accords bilatéraux anticipent « *à la fois sur l'objectif de plafonnement global des contingents d'immigrés par profession et sur les éventuels obstacles juridiques à l'institution de quotas par région du monde, conviennent, notamment, du nombre de visas accordés annuellement au titre de l'immigration de travail. En outre, il est attendu des États[...], de faire en sorte que leurs consulats en France délivrent avec diligence les laissez-passer requis pour procéder à l'éloignement d'un étranger en situation irrégulière et, d'autre part, de prendre des mesures dissuasives à l'encontre de leurs ressortissants qui tentent de gagner clandestinement le territoire français* ». ²³³ La CGT dénonce dans un communiqué, le fait que : « *cette liste hétéroclite, dressée de manière totalement arbitraire, ne correspond même pas aux métiers réellement en situation de pénurie de main d'œuvre dans les différents bassins d'emploi. Conjuguée à la circulaire du 31 mai 2011, elle conduit dans les faits à empêcher l'accès au marché du travail des étudiants étrangers diplômés qui le souhaitent et la poursuite du travail des salariés migrants en voie de régularisation* ». ²³⁴ Enfin, « *Les listes de métiers en tension et les accords bilatéraux sont les dispositifs pivots du système d'immigration choisie. Ils se veulent une approche qualitative et sélective des critères de délivrance des autorisations de travail* ».

Si les universitaires se plaignent de l'ingérence de l'administration de l'État dans les affaires universitaires, les entreprises pour leur part se voient questionner leurs choix d'embauche. Ce n'est plus le meilleur ni le plus compétent, la circulaire du 31 mai exige des employeurs « *la priorité nationale* ». Parmi les cas des étudiants présentés dans la presse, une bonne partie d'entre eux bénéficiaient du soutien de leurs employeurs au début des procédures mais ils se voyaient contraints d'abandonner car les délais des démarches et des réponses des autorités pouvaient prendre plusieurs mois. Cependant certains employeurs ont refusé de licencier leurs employés en raison de leur nationalité comme l'atteste le cas d'un Nigérian dans une entreprise spécialisée dans le montage de financements européens à Grenoble. La Direccte reproche à l'entreprise de ne pas avoir privilégié l'embauche des travailleurs locaux. Qualifiant la situation « *d'injuste et d'abjecte* », l'employeur a

²³³ <http://munci.org/Le-recours-a-l-immigration-redevient-plus-selectif-dans-l-informatique>

²³⁴ <http://cgt.fr/La-CGT-attaque-la-liste-des.html>

refusé de le licencier mais il risquait une amende de 15 000 euros et 5 ans de prison.²³⁵ Le Maire et le Médef de Grenoble leur ont apporté leur soutien. Une autre entreprise, Air liquide également installée en Isère, à Sassenage a été contrainte de licencier un jeune ingénieur libanais, Amro Al-Khatib, suite au refus de la Direccte de lui octroyer un permis de travail « *au motif de la présence au sein du marché du travail du bassin grenoblois de 58 autres ingénieurs français aux compétences similaires et en recherche d'emploi* ».²³⁶ La réaction s'organise, une pétition en soutien au jeune libanais est signée par 183 salariés de l'entreprise et envoyée à la préfecture. Air liquide oppose un recours. La représentante CGT du comité d'entreprise a déclaré dans le journal *Le Monde* : « *la politique de recrutement de l'entreprise a été mise en cause. Air liquide ne l'a pas embauché parce qu'il est Libanais* ». Un article de Libération recueille les propos du responsable de la Direccte en Isère. « *Vous pouvez m'objecter que monsieur Al-Khatib est quelqu'un de très brillant. Je vous répondrai que je ne prends pas de décision en considération de la personne. Je me borne à pondérer la situation existante sur le marché du travail* ».²³⁷

Les entreprises soutiennent les étudiants au début des procédures mais se voient parfois contraintes d'abandonner. Certaines se gardent d'embaucher des jeunes étrangers même s'il sont les plus compétents et qu'ils ne concurrencent pas le poste d'un citoyen français car les démarches sont trop longues et parfois ne sont pas bien explicitées. L'entreprise forme le futur employé pendant six ou huit mois, puis elle est obligée de le licencier, ce qui se traduit par une perte financière, tel que l'atteste Arnaud Liévin, directeur d'une Société de Services et d'Ingénierie en Informatique (SSII) et parrain d'une jeune diplômée.²³⁸ Dans ce contexte, la cour des comptes rappelle les coûts de la politique migratoire actuelle : « *la cour des comptes l'avait souligné dès 2004 : l'état concentre trop de dépenses sur les nouveaux arrivants et pas assez sur l'intégration au fil des ans. Or la doctrine officielle est qu'on résoudra les difficultés d'intégration en se contentant de réduire les flux d'entrée. Les vrais problèmes sont ailleurs* ».²³⁹

Rappelons aussi que dans un contexte de crise, on fait moins appel aux étrangers, la priorité est d'embaucher les citoyens français. C'est d'ailleurs dans ce type de conjoncture et avec ce propos

²³⁵ voir: <http://alpes.france3.fr/info/il-refuse-de-licencier-un-salarie-nigerien-73005761.html>

²³⁶ http://www.lemonde.fr/economie/article/2011/10/15/amro-al-khatib-victime-de-la-preference-nationale_1588391_3234.html

²³⁷ http://www.liberation.fr/societe/2011/10/15/un-ingenieur-trop-libanais-pour-la-prefecture_768151

²³⁸ <http://www.liberation.fr/politiques/06015083-contre-la-circulaire-gueant-arnaud-lievin-parraine-une-etudiante-etrangere>

²³⁹ <http://leplus.nouvelobs.com/contribution/380190-la-vision-de-sarkozy-sur-l-immigration-nuit-gravement-a-la-nation.html>

qu'est apparue la circulaire du 31 mai. J'insiste néanmoins sur le fait qu'une des spécificités de mon analyse réside en ce qu'il s'agit de jeunes formés en France qui cherchent à s'insérer dans le marché professionnel de ce même pays. Pourtant, l'analyse de la réglementation à leur égard montre que pour l'administration, un étudiant étranger a vocation à rentrer à la fin de ses études. Le fait d'être titulaire d'un diplôme français ne fait aucune différence. Bien souvent, des traités ou des accords entre la France et les pays d'origine des étudiants étrangers inscrivent leur retour dans le cadre de ces accords.

e. Le collectif du 31 mai et l'administration. La médiatisation du Collectif n'a pas été le seul élément qui leur a donné une grande visibilité. Le contexte politique a également été un facteur chance sur lequel le groupe a pu jouer à l'approche des élections présidentielles. Durant la période conjoncturelle (de campagne électorale, élections et nouveau gouvernement) allant de janvier à mai 2012, le collectif organise deux manifestations et trois sessions de parrainages, et de nombreux articles de presse à la radio ou à la télévision lui sont consacrés. Le candidat François Hollande pour se démarquer de Nicolas Sarkozy a rencontré le collectif avant d'être élu. Le parti socialiste remporte l'élection présidentielle en mai 2012 et obtient la majorité au Sénat. Le nouveau président s'était engagé auprès du Collectif du 31 mai à abroger la Circulaire Guéant. La porte-parole du Collectif du 31 mai déclare : « *il s'est engagé[...] dans les 40 points de son programme politique à abroger la circulaire Guéant, eh bien, c'était la première mesure qu'il a faite en accédant au pouvoir* ». L'abrogation de la circulaire du 31 mai se fait symboliquement le 31 mai 2012. La nouvelle est célébrée par le collectif qui manifeste sa satisfaction avec prudence car l'abrogation ne suffit pas, le nouveau gouvernement doit proposer une autre circulaire à sa place. Le nouveau texte est publié le 5 juin 2012. Ce texte est rédigé en collaboration entre le ministre de l'intérieur, le ministre de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Mais c'est aussi le fruit d'une concertation avec les organisations étudiantes, la Conférence des Grandes Écoles et la Conférence des Présidents d'Université. « *On a été invité à la négociation de la nouvelle Circulaire. Et puis après, on avait été invité avec d'autres associations[...] à toutes les négociations[...] parce que c'était dans leur programme de débat avec la société civile donc c'était logique pour eux [les socialistes] de nous inviter* », déclare à son tour un autre membre du collectif. La nouvelle circulaire est accueillie avec enthousiasme et soulagement et est vue comme un *signe politique fort*. Les points les plus critiqués sont particulièrement remaniés. Les mesures sont assouplies mais le constat est que finalement « *le fond n'a pas changé* ». Voilà quel semble être l'état d'esprit des acteurs impliqués (les étudiants et

jeunes diplômés, leurs associations respectives, et des spécialistes) sur le nouveau texte. Les membres du Collectif du 31 mai décident alors de réfléchir et de discuter sur le fond du problème, à savoir : la loi. « *Du coup, voilà, c'était acquis. Après la circulaire, c'était la bataille de la loi* », affirme sa porte-parole. Ils formulent alors des propositions et participent à la rédaction de la proposition de loi portée par la députée Dominique Gillot. La proposition ne sera finalement pas adoptée mais certaines idées seront reprises dans le texte définitif.

Cependant, malgré l'abrogation de la circulaire du 31 mai et la publication du nouveau texte, « *le combat continue* », comme l'atteste Baki Youssoufou, président de la Confédération Étudiante, au Nouvel Observateur. Les étudiants réclament le retrait du décret du 6 septembre 2011 « *contre lequel nous nous sommes également battus toute l'année, et qui est passé beaucoup plus inaperçu que la circulaire Guéant, avec ce décret, qui a augmenté de 30% le niveau de ressources exigé des étudiants étrangers pour la délivrance d'une carte de séjour, ceux-ci doivent désormais justifier de 615 euros de revenus par mois contre 430 auparavant* ». ²⁴⁰ Ce décret touche tous les étudiants, à la différence de la circulaire du 31 mai qui ne concernait que les jeunes diplômés souhaitant un changement de statut. La Confédération étudiante demande aussi l'éclaircissement de la procédure de renouvellement du titre de séjour étudiant, jugée arbitraire. Les étudiants demandent que le titre de séjour devienne pluriannuel pour couvrir la durée des études et que la procédure soit uniforme partout en France. Baki Youssoufou déclare : « *Il n'y a pas d'égalité de traitement des étudiants étrangers partout en France. Un dossier peut être traité en deux mois dans une grande ville et en neuf mois dans une petite, ou l'inverse[...]. Le préfet ne demande pas les mêmes pièces à Paris ou à Lyon, sans que l'on sache pourquoi* ». ²⁴¹ Le manque de normalisation dans les pièces et les délais demandés se prêtent à l'arbitraire des Préfectures, comme l'ont dénoncé les articles de presse sur la situation de ces jeunes. Le président de la Confédération étudiante soulève deux points essentiels : d'une part, la disparité des procédures et d'autre part, que la circulaire du 31 mai concernait plutôt la période de la fin des études tandis que le décret du 6 septembre 2011 concerne la période étudiante.

La mobilisation des jeunes diplômés étrangers et le contexte électoral ont favorisé la médiatisation de leurs situations et en général de la situation des étrangers en France. Elle a par ailleurs mis en évidence les mauvaises conditions d'accueil en préfecture et des dysfonctionnements dans les délais

²⁴⁰ <http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/20120531.OBS7222/etudiants-etrangers-apres-la-circulaire-le-combat-continue.html>

²⁴¹ Ibidem.

et dans la procédure d'attribution des titres de séjour. Ainsi, François Hollande s'engage à améliorer leur situation administrative, notamment l'accueil en préfecture.

Le nouveau gouvernement impulse des changements

Après l'abrogation de la circulaire du 31 mai, le gouvernement socialiste a remplacé le secrétariat de *l'immigration, de l'intégration et de l'identité nationale* par la *Direction générale des étrangers en France* (DGEF). Créée par décret du 12 août 2013, « *elle traite de l'ensemble des questions relatives aux ressortissants étrangers, afin d'améliorer la conduite de ces politiques publiques* ». ²⁴² Le ministre de l'intérieur « *est chargé, en liaison avec le ministre chargé du travail, de la lutte contre le travail illégal des étrangers. Il est responsable, conjointement avec le ministre des affaires étrangères et européennes, de la politique d'attribution des visas. Il est compétent, dans le respect des attributions de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, en matière d'exercice du droit d'asile et de protection subsidiaire et de prise en charge sociale des personnes intéressées. Il a la charge des naturalisations et de l'enregistrement des déclarations de nationalité à raison du mariage. Il est associé à l'exercice, par le garde des sceaux, ministre de la justice, de ses attributions en matière de déclaration de nationalité et de délivrance des certificats de nationalité française* ». ²⁴³ Le Directeur général des étrangers en France assiste le ministre pour l'administration du ministère. Il prend ses fonctions le 2 octobre 2013.

Pour répondre à la question de l'accueil en préfecture, le directeur général et le préfet, ratifient la circulaire du 4 décembre 2012 qui propose d'« *améliorer l'accueil des étrangers en préfecture* ». ²⁴⁴ Cette circulaire invite les préfectures à faire un état des lieux local, à analyser leurs besoins et propose un accompagnement par la création d'une *mission d'appui* et d'un *dispositif local d'accompagnement*. La préfecture de Bobigny rappelle que cette circulaire répondait à « *une promesse du gouvernement* ainsi qu'à *une nécessité des usagers de la préfecture de Seine Saint-Denis* ». Ainsi, en janvier 2016, une des deux télévisions situées dans le hall principal de la préfecture de Bobigny, projetait des informations rappelant leur mise en œuvre. Le premier trimestre 2013 a été « *un temps de concertation de la conception d'un plan d'action ambitieux et réalisable axé sur la modernisation des demandes et la simplification des procédures* ». Tel que la

²⁴² Présentation de la direction dans son site d'internet. <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/La-Direction-generale/Presentation>

²⁴³ Décret n° 2012-771 du 24 mai 2012 *relatif aux attributions du ministre de l'intérieur*. Ibidem.

²⁴⁴ <http://www.gisti.org/IMG/pdf/circ-12028975d.pdf>

circulaire du 4 décembre 2012 l'avait formulé: « *votre plan d'action devra être adressé d'ici le 15 mars prochain, à la mission d'appui et aux directions concernées du ministère* ». ²⁴⁵ En avril 2013 a lieu « *le lancement de l'envoi des convocations par sms, aux usagers pour le retrait de leur titre de séjour* ». Cette mesure est vue par la préfecture de Bobigny comme une « *transition vers une nouvelle relation avec les usagers* ». En effet, lors de mon passage par cette préfecture en janvier 2016, j'ai pu observer des personnes qui, au lieu de montrer leur convocation papier, montraient aux agents d'accueil, un sms sur leur téléphone portable. En mai 2013, la préfecture lance son nouveau site internet. À partir de mai-juin se généralise la prise de rendez-vous en ligne pour tout renouvellement. La préfecture de Bobigny fait le bilan: « *avant la circulaire du 4 décembre 2012 [il y avait] jusqu'à 550 personnes à l'ouverture des portes. Après [la dite] circulaire, à 8 heures du matin [il y a] entre 200 et 250 usagers à l'ouverture des portes. Soit une diminution de plus de 50%* ». Entre octobre et novembre 2013, « *cette nouvelle gestion des flux conduit à repenser les espaces d'accueil* » et avec « *une section intégralement dédiée aux démarches dématérialisées* » à une « *refonte totale de la signalétique* ». La préfecture propose « *un accompagnement adapté* » et l'« *ajout des guichets prioritaires, des vitrines d'information* » à l'intérieur et à l'extérieur ». Une borne à internet est mise à leur disposition. Des volontaires du service civique sont présents à l'accueil extérieur pour aider à mieux gérer le flux de personnes et à l'intérieur pour d'éventuelles questions. Mais, lors de mon passage en janvier et mai 2016, j'ai pu constater que les volontaires du service civique restent sur place en matinée et y accueillent les personnes avec rendez-vous. Pour ceux qui n'ont pas de rendez-vous, pour diverses raisons (expiration du récépissé sans qu'une convocation de rendez-vous leur ait été envoyée, perte de rendez-vous, renseignements) une longue file d'attente les attend avec pour seul accueil un agent de la sécurité qui est là pour canaliser les flux.

La mobilisation des jeunes diplômés étrangers a eu une incidence importante dans le débat public. La presse s'en est vite saisie et des études ont également été publiées, notamment celles du Réseau européen des migrations (REM). Les études du REM ont été publiées dans un contexte politique et législatif bien précis (entre 2012 et 2013), reflètent fidèlement le débat que la question des jeunes diplômés étrangers a suscité en France et permettent de le situer à l'échelle européenne. Le premier rapport, intitulé : *L'immigration des étudiants étrangers en France (2012)* est rédigé en pleine transition entre la présidence Sarkozy et sa politique « *d'immigration choisie* » nettement affichée et les préoccupations du nouveau gouvernement sous la présidence Hollande. « *La problématique de*

²⁴⁵ <http://www.gisti.org/IMG/pdf/circ-12028975d.pdf>

l'étude est de savoir comment parvenir à trouver un équilibre entre les politiques destinées à attirer activement les étudiants étrangers en France et les mesures visant à prévenir les risques de détournement du statut étudiant à des fins migratoires. Il s'agit ainsi de dresser le bilan de l'immigration des étudiants étrangers en France à partir de l'analyse du cadre politique et législatif ».²⁴⁶ Une mise en perspective européenne est également abordée avec l'analyse de l'application de la directive 2004/114/CE en France. Un an plus tard est publiée l'étude *Attirer les talents étrangers* dont l'objectif est d'analyser les mesures et les politiques mises en œuvre par le gouvernement afin d'atteindre cet objectif en France (mais aussi au niveau Européen au travers des autres points de contact du REM en Allemagne ou en Italie), d'identifier les bonnes pratiques tout en soulignant les obstacles et de proposer des pistes d'amélioration. Après le processus de Bologne et le traité de Lisbonne, avec la perspective de la Stratégie Europe 2020, attirer les talents étrangers est devenu un enjeu majeur pour les États membres de l'Union européenne.

Quelques mois après de la mise en place du nouveau gouvernement, François Hollande annonce la tenue d'un débat sur l'immigration professionnelle et étudiante. Annoncé dans un premier temps pour la fin de l'année 2012 puis, pour janvier 2013, il s'est finalement tenu en avril au Sénat et en juin 2013 à l'Assemblée nationale.

L'étude du REM a été réalisée dans le prolongement du débat sans vote au Sénat et à l'Assemblée nationale. Ce débat revêt une importance capitale : *« pour la première fois, un débat parlementaire sans vote consacré à l'immigration professionnelle et à la mobilité étudiante a été organisé en France entre avril et juin 2013 »*.²⁴⁷ Plusieurs engagements du gouvernement en résultent, principalement : revoir l'accueil en préfecture et les titres de séjour annuels, considérés trop nombreux ; *« généraliser le titre de séjour pluriannuel pour l'ensemble des étrangers résidant régulièrement en France »*²⁴⁸; tout comme les modifications concernant le changement de statut. Le collectif du 31 mai est l'un des premiers à les annoncer sur sa page Facebook : *« Désormais, la durée de l'APS est de 12 mois (et non plus de 6 mois), la mention du retour au pays d'origine est supprimée, la possibilité de changer d'emploi ou d'employeur est désormais offerte. De plus, les titres de séjour pour les étudiants et scientifique-chercheurs peuvent désormais être*

²⁴⁶ *L'immigration des étudiants étrangers en France*. REM, 2012. page 9

²⁴⁷ Ibidem, page 17

²⁴⁸ <http://www.immigration-professionnelle.gouv.fr/a-la-une/actualit%C3%A9s/d%C3%A9bat-parlementaire-sans-vote-sur-l%E2%80%99immigration-professionnelle-et-%C3%A9tudiante>

pluriannuels[...]. Des nombreux dysfonctionnements existent toujours, notamment en termes d'opposabilité de la situation d'emploi ou des délais de demandes et de traitement des titres de séjour, mais ces premières avancées permettent de redonner un esprit concret aux jeunes diplômés et aux nouveaux étudiants étrangers. Ces modifications ont été passées dans la loi »²⁴⁹ par le biais de la loi « sur l'enseignement supérieur visant à améliorer l'accueil et l'intégration professionnelle des étudiants, des jeunes diplômés et des chercheurs »²⁵⁰ adoptée le 22 juillet 2013 par le Sénat et l'Assemblée nationale. Cette loi vient remplacer le projet de loi sur l'immigration annoncé depuis le début du quinquennat socialiste et le débat autour de ce projet se déroulera en juillet 2015. Avant cette date, en 2014 est publié « le décret du 18 août 2014 qui donne droit aux scientifique-chercheurs à un renouvellement de titre de séjour pour chercher un emploi en France après le doctorat ». Toutes ces modifications visent à améliorer les conditions d'accueil, de séjour et de changement de statut pour les jeunes diplômés étrangers mises à mal par la Circulaire du 31 mai.

Avec la mobilisation des étudiants dans les années 1980 contre le décret Imbert, mobilisation que j'ai analysée dans le chapitre précédent, il apparaît que les universités et les universitaires sont les premiers à réagir contre des mesures restrictives de la préfecture à l'égard des étudiants étrangers. Les enjeux entre 1982 et 2011 ont notablement changé. En 1982, les étudiants étrangers réclamaient une place à l'université, sans sélection, sans condition. En 2011, les jeunes diplômés étrangers réclament le droit à une première expérience professionnelle en France. Cela bouscule l'image des étudiants étrangers jusque-là venus pour un court séjour d'études et tenus de rentrer après l'obtention de leur diplôme mais révèle aussi qu'ils sont convoités non pas seulement par les universités mais aussi par le monde du travail. Possédant deux cultures, maîtrisant deux langues, ils ne sont plus seulement des ambassadeurs de la culture française dans leur pays mais un moyen pour les entreprises françaises de percer dans les pays des étudiants étrangers.

En mai 2014, une table-ronde à l'EHESS proposait de revenir sur « *Les mouvements des indignés, trois ans après* ». Quelques mois plus tard, le Congrès mondial de science politique a présenté une table-ronde autour de l'engagement politique des jeunes. À l'aune des mouvements de la jeunesse dans le monde : printemps arabe, mouvements étudiants au Chili, au Québec, au Brésil et au

²⁴⁹ Page Facebook du Collectif du 31 mai.

Mexique, ces deux table-ronde m'ont donné l'occasion de réfléchir à l'engagement des jeunes du Collectif du 31 mai.

L'engagement du collectif du 31 mai

Le collectif du 31 mai est un mouvement « *spontané* » qui « *part de la base* » et des réseaux sociaux. Des jeunes qui organisent leur entourage et mobilisent toutes les potentialités qu'offrent les réseaux sociaux. « *La majorité des gens qui participaient au Collectif, on les voyait rarement, vu que ce sont des personnes qui venaient en manif parce qu'ils participaient au groupe Facebook, à tout ce qui s'est passé sur les réseaux sociaux* », explique en entretien une porte-parole du Collectif. La participation au fonctionnement du collectif s'est faite en fonction des disponibilités des gens. Un noyau fixe de 10 personnes se forme qui s'élargit à 30 ou 40 selon les disponibilités. Bien que le Collectif ait le statut d'association, il n'a pas de président ni de secrétaire général. Son organisation n'est pas structurée hiérarchiquement. Les membres se sont repartis en différents pôles, comme l'explique sa porte-parole : « *On s'est partagé en différentes responsabilités : responsable juridique, de communication, responsable des sous[...]* Des porte-paroles dont une figure charismatique ». Interrogé sur cette organisation, un autre membre du collectif explique : « *C'est vrai qu'on n'a pas fait le choix d'avoir une structure. En fait, à mon avis ça vient tout simplement du fait qu'au début, c'était vraiment un mouvement spontané[...]* structuré surtout par les réseaux sociaux, que les gens n'étaient pas forcément de militants et qu'ils découvraient petit à petit ». Il ne s'agit donc pas de personnes expérimentées qui ont l'habitude de ce genre de lutte. Le mouvement a été principalement associé aux diplômés des grandes écoles. Figure charismatique, le premier porte-parole est un diplômé d'HEC : « *la médiatisation du collectif s'est beaucoup basée sur lui.[...]* Il savait bien parler, il tenait le bon discours ». Cependant, si le collectif est bien composé pour moitié de jeunes des grandes écoles, il l'est également de diplômés de Bac+5 ou master 2 issus des universités, tous de nationalité étrangère hors Union européenne, concernés directement ou indirectement par une problématique qu'ils dénoncent et combattent. En outre, il faut noter que des Français sont également impliqués dans ce mouvement. « *Si les gens venaient nous voir c'est parce qu'ils étaient concernés, mais on avait aussi des Français qui n'étaient pas du tout concernés[...]* et qui jouaient des rôles très, très importants dans le collectif, et ils sont toujours là ces Français. On a eu un responsable juridique[...] un porte-parole, un co-porte-parole, on a eu un responsable de la communication donc les Français étaient à nos côtés au même titre. Parce qu'on ne fait pas la différence, parce que c'est un combat pour les étudiants[...] pour la valeur du diplôme en

France ». ²⁵¹ Au final, ce sont des jeunes qui soit sont touchés par les mesures de la circulaire du 31 mai, soit ne rencontrent pas vraiment de problèmes mais ont des amis concernés ou encore se disent indignés par l'image renvoyée par la France aux jeunes diplômés. Une implication personnelle est donc la raison principale qui a motivé leur engagement dans ce mouvement. Geoffrey Pleyers, spécialiste des mouvements sociaux et de l'engagement des jeunes, explique que « *la participation politique est souvent pensée à partir d'analyses d'un espace public déconnecté de la vie quotidienne (et dont internet fait désormais partie), comme si seules comptaient les actions qui trouvaient un écho dans la politique institutionnelle et les mass media. Or, les mouvements qui ont marqué le début de cette décennie mêlent profondément vie privée et engagement public. C'est dans leur vie quotidienne que de nombreux citoyens ont trouvé les motifs pour descendre dans la rue* ». ²⁵² C'est le cas des jeunes diplômés étrangers regroupés autour du collectif du 31 mai, qui ont trouvé dans leur vie privée la raison de leur engagement. Après avoir fait des études et avoir passé des années en France, les jeunes de nationalité extra-communautaires se voient refuser une première expérience professionnelle dans le pays qui paradoxalement les a formés. Leurs perspectives professionnelles se voient tout d'un coup bouleversées.

Les propos de la table-ronde du Congrès mondial de science politique mentionnaient que « *les débats sur le rapport au politique des jeunes ont été relancés avec les mouvements de protestation qui ont surgi à partir du printemps arabe* ». Plus tard, d'autres mouvements en Espagne, au Canada ou au Mexique ont également mis en lumière le rôle central des réseaux sociaux, lesquels ont donné un nouvel élan à ces mouvements. Ce qui avait commencé par les réseaux d'amis et d'écoles sur Facebook, devient un mouvement de protestation de la jeunesse diplômée étrangère en France. Pleyers et d'autres spécialistes des réseaux sociaux recommandent de prendre du recul à l'heure d'analyser ce rôle. Ce qui est déterminant, ce ne sont pas seulement les actions sur les réseaux sociaux mais aussi leur interaction avec les médias de masse. « *Davantage que l'activisme en ligne et les tweets, c'est l'articulation entre les réseaux sociaux et les médias de masse qui a permis à l'information venue des mouvements de toucher une grande partie de la population[...] Les médias alternatifs permettent de faire rapidement remonter l'information jusqu'aux grands médias traditionnels qui, en retour, donnent une plus grande diffusion et une légitimité à cette information* ». ²⁵³ Dans le cas du collectif du 31 mai l'articulation a surtout été faite par la presse et

²⁵¹ Les deux derniers extraits sont de la porte-parole que j'ai interviewée.

²⁵² Geoffrey Pleyers, « Présentation », *Réseaux*, 2013, n° 181, n° 5, p. 15.

²⁵³ Ibid. p.14

par des personnalités des milieux académique ou politique, par exemple. Les réseaux sociaux ont permis de faire connaître le collectif des jeunes diplômés étrangers. C'est par le biais de leur page web qu'ils ont pu faire un constat des difficultés particulières et ont relayé l'information concernant le changement de statut et les actions du collectif mais c'est également grâce aux articles de presse et au soutien apporté par certaines personnalités que le collectif a gagné en notoriété et a pu se positionner en tant qu'interlocuteur de référence sur ces questions. Ces personnalités vont des directeurs des écoles et des universités, qui ont écrit des articles de soutien ou participé aux parrainages, entre autres événements, jusqu'aux femmes politiques comme Bariza Khiari, vice-présidente du Sénat, qui a été la première à avoir apporté son soutien au collectif et Dominique Gillot, député du parti socialiste et auteure d'une proposition de loi concernant les jeunes diplômés étrangers. A son instigation, le collectif a participé activement à sa rédaction.

Finalement, afin d'analyser le rapport au politique des jeunes du collectif, nous nous intéresserons aux propos développés par trois spécialistes des mouvements de la jeunesse, Carmen Leccardi, Geoffrey Pleyers et Cécile Van de Velde, lors de la table ronde intitulée « *Les mouvements des indignés, trois ans après* ».²⁵⁴ Les jeunes sont considérés comme des acteurs politiques en formation mais - précise Pleyers - le fait est qu'ils transforment le monde d'aujourd'hui et posent beaucoup de questions sur la démocratie, ce qui ne veut pas dire, ajoute-t-il, que les pays soient moins démocratiques, mais plutôt que l'exigence démocratique des jeunes est beaucoup plus forte. En effet, ces mouvements sont constitués de jeunes ayant un haut niveau de formation et d'information. Le collectif du 31 mai en est également la preuve. Il regroupe des jeunes diplômés de Bac+5 qui ont mis en œuvre toutes leurs connaissances en matière de communication, d'image et surtout de droit et de jurisprudence. Cela a été un élément essentiel dans leur soutien aux autres jeunes étrangers qui ont adhéré au mouvement et leur a donné une légitimité face aux acteurs politiques et administratifs rencontrés. Dans ces mouvements, il y a une volonté d'aller vers les institutions.²⁵⁵ C'est également le cas du collectif du 31 mai, pour lequel il a toujours été question de dialoguer et de négocier avec l'administration et avec tous les acteurs impliqués dans la formation et la professionnalisation des jeunes diplômés. Nos auteurs s'accordent à dire que la démocratie, la dignité, la justice sociale et l'éducation sont des valeurs communes partagées par les jeunes engagés dans ces mouvements de protestation. L'idée de démocratie de ces jeunes n'est plus une idée abstraite mais quelque chose de plus concret où chacun joue un rôle actif. Il s'agit d'un autre rapport au politique qui passe par un

²⁵⁴ La table ronde s'est déroulée le 15 mai 2014 à l'EHESS.

²⁵⁵ Geoffrey Pleyers.

nouveau rapport à soi, où chacun est acteur de sa vie et de son monde. La valeur de la dignité - explique Leccardi- se matérialise par la possibilité de pouvoir faire des projets, de se relier à l'avenir avec une idée de maîtrise sur le temps. Ces jeunes ne se contentent pas d'attendre que les solutions viennent à eux, ils construisent à partir de leur vie quotidienne. La dimension de l'expérience vécue est essentielle.²⁵⁶ Pour ce qui relève de l'éducation : « *les jeunes n'ont jamais été si diplômés* »²⁵⁷. Au centre de cette notion, on retrouve la question de la valeur même de l'éducation, du diplôme aujourd'hui. *Les études à quel prix ?*, se demandent les jeunes au Chili, à Londres, au Québec. *Les études pour quoi faire ?*, s'interrogent les jeunes étrangers en France. Ces jeunes appartiennent à une génération diplômée à laquelle on a laissé entendre qu'elle pouvait choisir son avenir. Se pose ensuite la question de savoir jusqu'où l'on peut vivre son choix de vie ?²⁵⁸ Dans le cas des jeunes étrangers du collectif, le choix leur a été donné d'étudier à l'étranger mais il est attendu de leur part qu'ils retournent dans leur pays. Leur maîtrise du temps en est d'autant contrariée. Leur revendication de faire des projets professionnels dans un pays dont ils n'ont pas la nationalité mais où ils se sont formés est mise à l'épreuve. Disons enfin que leur engagement n'est pas que le fruit d'une analyse rationnelle mais aussi de leurs sentiments et de leurs émotions.²⁵⁹ Parce qu'ils ont été touchés personnellement ou parce que des proches l'ont été, l'importance de gouverner sa vie est au centre²⁶⁰ des motivations et de la participation des jeunes diplômés étrangers au sein du mouvement du collectif du 31 mai.

À travers le cas du collectif du 31 mai, j'ai montré l'évolution d'un mouvement qui ne provient pas des mécanismes créés ou mis en place pour encourager la participation de la jeunesse mais qui est, au contraire, un mouvement spontané parti d'un groupe d'amis et des réseaux sociaux. Ce mouvement a été fédéré par des jeunes sans expérience militante dans ce type de lutte mais ayant un haut niveau de formation. Mettant à profit leurs connaissances et les ressources à leur disposition, ils ont su bénéficier d'une importante médiatisation et du soutien de personnalités de divers secteurs. Sur les questions concernant les jeunes diplômés étrangers, le collectif est ainsi devenu un interlocuteur de référence pour l'administration, pour d'autres instances intéressées par ces questions et également pour d'autres jeunes à la recherche de soutien et de conseils. Ces jeunes ont trouvé

²⁵⁶ Carmen Leccardi.

²⁵⁷ Cécile Van de Velde.

²⁵⁸ Van de Velde.

²⁵⁹ Leccardi.

²⁶⁰ Van de Velde.

dans leur vie quotidienne les raisons de leur engagement. Soit parce qu'ils sont touchés directement par les mesures d'une circulaire qui renforce les conditions nécessaires pour accéder au changement de statut et acquérir une première expérience professionnelle, soit parce qu'ils se sentent concernés par la situation de leurs proches. Il s'agit bien évidemment de mouvements ponctuels mais qui laissent une empreinte forte dans leur environnement social et surtout dans la vie personnelle de ces jeunes.

CHAPITRE IV

PÉRIODE CHARNIÈRE : DE LA FIN DES ÉTUDES À L'EMPLOI

Cette recherche se focalise sur un moment clé de la trajectoire des jeunes diplômés et des jeunes chercheurs étrangers : la transition de la fin des études à l'emploi. Lorsque qu'il est vécu dans un pays étranger, ce passage est marqué par une dimension symbolique et administrative très importante. En tant que jeunes diplômés étrangers, il ne s'agit pas seulement de réussir la transition vers l'emploi mais aussi de changer de statut administratif. De celui-ci dépend la suite de leur séjour. C'est ainsi que je parle d'une « période charnière », marquée par la question du changement de statut et/ou du retour au pays d'origine des étudiants étrangers.

L'étudiant étranger est censé venir se former en France puis rentrer dans son pays d'origine. Son séjour est considéré comme provisoire. La question du retour se pose donc à l'issue des études. Il existe évidemment la possibilité de rester en demandant un « changement de statut » d'étudiant à salarié. Les conditions sont bien entendu rigoureusement établies et doivent être scrupuleusement respectées. Les exigences administratives portent sur les caractéristiques de l'emploi, sur l'accès aux postes et sur les délais à suivre. Tout changement de cursus ou bifurcation, ainsi que les réorientations et le « déclassement » sont suspects. Si on prend en compte que ces questions sont posées à des jeunes récemment diplômés, celles-ci renvoient à l'accomplissement des études, à leur inscription sur le marché de l'emploi, au succès de la personne. Si elle remplit les conditions pour pouvoir bénéficier du changement de statut, on saura qu'elle a réussi ses études, qu'elle a trouvé un « bon » travail et son séjour en France sera prolongé sans problèmes. Dans le cas contraire, l'étudiant étranger ne sera pas autorisé à rester en France et devra retourner dans son pays. Le retour au pays d'origine quand il n'est pas souhaité mais imposé est vécu comme un insuccès par l'étudiant étranger à qui on a refusé un permis de travail parce qu'il n'a pas réuni toutes les conditions administratives demandées. Cette mise à l'écart est vécue comme un double échec : il n'a pas seulement raté sa transition scolaire vers l'emploi mais il a également raté l'occasion de rester dans le pays d'études. Échec dans la transition des études à l'emploi accompagné d'un retour.

Quels sentiments cela produit-il chez les jeunes diplômés étrangers ? Anissa, docteur en physique, par exemple, avait le sentiment que pendant le doctorat : « *on ne nous prépare pas assez à l'emploi* ». Elle ne se sentait pas suffisamment armée pour sa recherche d'emploi. Le sentiment de

Samuel était plutôt la surprise, la déception. Après la soutenance de son mémoire, Samuel, jeune diplômé en ressources humaines, avait le sentiment d'avoir réussi et réalisé son rêve mais le refus de changement de statut a tout fait basculer. Au delà des difficultés administratives, quels regards portent-ils sur la transition des études à l'emploi ?

Léna est venue en France, faire un master 1 et 2 recherche en histoire de l'art. En Algérie, elle avait fait des études d'architecture. Après son Master, Léna a poursuivi en doctorat par la force des choses. *« Je ne pouvais pas trop m'inscrire ailleurs »*. Pour certains étudiants étrangers, la poursuite en doctorat est un choix par défaut, un choix qui permet de « gagner du temps » de prolonger leur séjour. Deux de nos interviewées étaient dans ce cas de figure, pour les autres le doctorat est un choix cohérent dans leurs parcours. Son sujet de recherche la passionne mais les conditions de réalisation -Léna travaille à mi-temps- et surtout les perspectives professionnelles et la situation administrative lui posent beaucoup de questions. En troisième année, Léna a demandé une année de césure pour se réorienter. Elle s'est inscrite en master professionnel *« management de l'innovation »*. La spécialité qu'elle a choisi prépare à la création des formations en ligne surtout à destination des entreprises. Léna mise sur cette réorientation car *« le master pro ça te donne déjà accès à un stage professionnel qui lui en théorie te donne accès à un 'job' »*.

Avec le recul, Léna est convaincue que la réussite de cette transition de la formation à l'emploi, dépend en très grande partie du « projet professionnel » de l'étudiant. Autour d'elle, ceux qui avaient « un projet bien défini », une idée bien claire de ce qu'ils voulaient faire après leurs études, du cheminement nécessaire à suivre et du point d'arrivée sont ceux qui ont réussi. Léna a l'impression qu'elle a suivi sa passion et non pas d'avoir réfléchi de manière stratégique. Elle ne s'est pas demandé, ce qu'elle allait faire après, avec des études d'histoire de l'art. *« Avec du recul, moi je pense que j'ai fait l'erreur en fait de venir en France sans avoir un projet professionnel défini et déterminé, en tout cas le plus clairement possible. Parce que bien évidemment quand t'es jeune et tu n'a jamais vécu à l'étranger tu ne peux pas être opérationnel à 100%, [...] avoir toutes les connaissances possibles, surtout sur le marché de l'emploi. Mais je pense qu'il y avait une immaturité là-dessous »*. Son projet au départ était d'avoir une expérience à l'étranger, parce qu'on lui avait dit que c'était mieux à l'étranger. Aujourd'hui, elle se dit qu'elle est partie avec une idée trop idéaliste. *« Je n'étais pas réaliste en fait, je n'avais pas du tout intégré, voilà, la problématique réelle : si tu veux rester, il faut que tu aies tes papiers et les papiers, au bout d'un certain temps, les papiers d'étudiant ça ne permet pas de rester »*.

Que pense-t-elle du rôle joué par la discipline ? « *C'est vrai que les sciences sociales à la base, t'es déjà un peu dans la merde [rires] même si t'essaies d'avoir un projet bien défini* ». Son entourage s'informe bien du marché du travail en France, avant de venir, ses connaissances, ses amis choisissent bien les spécialités, les masters la plupart professionnels, en alternance. Ils profitent des stages et à l'issue de leurs études sont tout naturellement embauchés. Pour la plupart, ils se sont orientés vers la gestion, le droit, la banque ou la finances. Pour Léna, c'est important de se positionner dans une discipline qui recrute mais elle insiste sur le rôle prépondérant du projet professionnel. Elle est convaincue que l'étudiant étranger doit se renseigner sur le marché du travail du pays où il se rend. « *Je pense -explique-t-elle- que c'est un élément très, très important justement pour l'intégration 'économique' des étudiants étrangers* ».

En Algérie « ça n'existe pas ce genre de cursus ». Il y a un cours dans l'école de beaux arts mais il n'y a pas de licence ni de master. L'histoire de l'art a été un « *choix de 'passion' qui était du coup irréfléchi parce qu'il n'y a aucun avenir professionnel dedans ! [rires]* ». En était-elle consciente ? « *Franchement non* ». « *De mon point de vue j'étais immature professionnellement parlant, je n'avais pas de projet professionnel. Je ne me suis pas dit, qu'est-ce que je vais pouvoir faire comme métier avec un master en histoire de l'art et comment je vais pouvoir renouveler mes papiers ? Je ne me suis pas du tout posé la question* ».

Arturo est maître de conférences en économie. Il est venu en France faire un master en économie avec une petite bourse du gouvernement chilien. Il partage l'avis sur l'importance de la formulation du projet scientifique. Pour Arturo « *si l'on sait clairement ce que l'on veut faire dans sa recherche et si on arrive à le démontrer, on pourra se faire remarquer* ». Pour illustrer ses propos, il cite son propre cas. Le projet de recherche qu'il a préparé et défendu pour obtenir la bourse a été déterminant. C'est la raison pour laquelle il est venu en France. Comme Arturo le dit, « *ce projet est très utile. Même s'il change. C'est un projet qu'on va défendre face à une commission pour avoir la bourse. Ce projet est ce qui nous motive* ». Parce qu'il doit rendre comptes des avancements. Pour avancer sur sa définition, il s'est donc très vite mis en contact avec son professeur. Alors que les étudiants « *attendent, de manière très organisée le deuxième semestre pour le faire* », explique Arturo. Ni les étudiants ni les professeurs n'ont pensé au mémoire avant le mois de février. « *Les étudiants ne pensent pas à ça, parce qu'ils ne sont pas chercheurs. Ils pensent comme des étudiants.*

Ils pensent aux examens, à leur vie personnelle, à trouver un travail après le master. Mais ils ne pensent pas au doctorat ».

Il commence donc à travailler, à recueillir les premières données alors que ses camarades de promotion « *n'ont pas encore défini leur sujet de recherche* ». Et quand ils l'ont fait, lui avait déjà les premiers résultats. Quand ils ont commencé à penser au mémoire, Arturo était déjà en train de le rédiger. Il a commencé à faire le mémoire en même temps que les cours de master. Ce qui a été une énorme pression de travail mais ce qui lui a donné un avantage et lui a également permis de postuler pour l'allocation de recherche. Pour son directeur, son mémoire pouvait être le premier chapitre de la thèse, et il l'a donc soutenu dans cette démarche. Arturo insiste sur l'idée que l'avantage des étrangers, avantage qu'ils n'exploitent pas tous, c'est la maturité d'un projet scientifique. S'ils l'exploitent, ils sortent du lot et reçoivent le soutien des professeurs. Ils rentrent ainsi dans le réseau « scientifique ».

Arturo est donc convaincu que la définition et la maturité de son projet scientifique l'a mené là où il est. Il y a une continuité entre son mémoire et la thèse. Le premier constitue son premier chapitre de la thèse. Et la recherche de thèse est « *d'une certaine façon réussie si la recherche est menée jusqu'à ses dernières conséquences* ».

Arturo avait donc un temps d'avance sur ces camarades de master ce qui lui a permis de postuler puis de décrocher l'allocation doctorale. D'autres facteurs vont influencer énormément sur la poursuite d'une « carrière académique » comme le réseau, le positionnement de son professeur au niveau des commissions et des postes de maître de conférence. Arturo sait que sans ça, ça aurait été très difficile et que même avec ces éléments la carrière de chercheur est très aléatoire mais le premier pas, celui qui lui correspondait en tant que doctorant et étudiant de master recherche, à savoir se faire remarquer, Arturo l'a fait.

Le changement de statut est obligatoire pour les jeunes diplômés étrangers qui ont une promesse d'embauche à la fin des études. Pour ceux qui n'ont pas une offre mais qui sont en recherche d'emploi, ils bénéficient d'une période de transition entre le statut « étudiant » et le statut de « salarié ». Dans le jargon administratif, cette période de transition est connue comme « autorisation

provisoire de séjour » ou APS.²⁶¹ Il s'agit d'une période d'un an qui permet aux jeunes diplômés de faire la transition et de chercher un emploi. Si au bout d'un an, ils ont trouvé un travail, ils procèdent au changement de statut sinon, ils savent qu'ils doivent se préparer au retour. Comme pour le titre étudiant, pendant la période d'« APS », les jeunes diplômés peuvent travailler seulement 60% d'un temps plein. Pour obtenir le changement de statut, l'emploi doit répondre à certaines caractéristiques, ce qui peut contraindre le champ de la recherche d'emploi.

Après l'obtention de son doctorat en didactique de langues, Sen a sollicité l'autorisation provisoire de séjour. Elle a trouvé du travail en donnant des cours de français aux étrangers qui ont obtenu la naturalisation. Mais parfois une période d'un an n'est pas suffisante pour remplir les conditions nécessaires exigées à la fois par l'APS et par le changement de statut. *« Je trouve que c'est vraiment un cercle vicieux. [...] tu veux bien travailler mais on t'oblige à rester avec un quota d'heures et c'est pas possible. [...] Si tu n'arrives pas à trouver un travail qui correspond à tel ou tel critère, tu retournes dans ton pays »*. Dans son cas, l'employeur de Sen ne pouvait pas justifier l'embauche d'un étranger au profit d'un Français et l'emploi était payé au Smic, en dessous de ce qui est demandé. L'APS est une période stressante. Sen se confie : *« Moi, comme je te disais, je donne des cours aux étrangers alors eux, ils ont un petit niveau. Ils sont arrivés en France, parce que la France avait enfin, aurait besoin de main d'oeuvre si tu veux, et je me suis dit, si jamais des gens qui ont un petit niveau, enfin il y a qui savent à peine écrire et lire, hein, mais ils ont toujours les papiers pour rester en France, pour rester vivre en France alors que nous, les étudiants ayant fini des études, des longues études, avec un niveau bac+5 enfin même plus, et bah nous, on se retrouve dans la misère et « les papiers », ce n'est pas juste »*. Sen reconnaît que « la misère » est un bien grand mot mais c'est sa manière pour exprimer un sentiment d'injustice. Elle qui a étudié le français jusqu'à en faire sa spécialisation. Elle a fait des longues études, elle est titulaire d'un doctorat et rencontrer des difficultés pour trouver un travail « stable » lui semble injuste.

Cependant, Sen disposait d'une alternative pour solutionner sa situation administrative. Danh, son mari, est aussi vietnamien. Ils se sont rencontrés et se sont mariés en France. Danh, a fait son doctorat en informatique avec un titre de séjour « scientifique-chercheur ». Après sa soutenance, il a trouvé un post-doc dans un institut de recherche et il a donc pu renouveler ce titre-là. Un des avantages de ce titre de séjour est que la famille peut être rattachée et c'est ainsi que Sen a pu l'être

²⁶¹ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17319>

en tant qu'épouse d'un scientifique-chercheur. Avec ce statut, Sen bénéficie d'un statut plus favorable pour travailler. On ne lui impose plus de contraintes d'horaire, de temps, ou de secteur d'activité. Sen peut travailler à temps plein si elle le souhaite et dans des domaines autres que son domaine de spécialisation : la didactique des langues et le FLE (français langue étrangère).

Si le retour est la conséquence la plus radicale, les étudiants, les doctorants et les jeunes diplômés étrangers peuvent être également confrontés à d'autres types de difficultés pour renouveler leurs titres de séjour, soit parce que les études sont trop longues, soit parce qu'il y a de réorientations « inexplicables » ou non justifiées pour la préfecture. C'est ce qui est arrivé à beaucoup de jeunes diplômés à la suite de la publication de la Circulaire du 31 mai (qui renforçait les conditions d'accès à un changement de statut). Ainsi à la fin des études, le jeune diplômé étranger fait face soit au retour au pays d'origine soit au changement de statut. Le retour s'impose à presque tous les étudiants étrangers boursiers du gouvernement français ou des gouvernements nationaux. Ces bourses de mobilité sont la forme « idéale » de mobilité pour les pouvoirs publics. En effet, les boursiers viennent pour une période de temps déterminée et repartent après l'obtention du diplôme. Ils présentent les garanties les plus fiables de retour et c'est donc la forme de mobilité étudiante privilégiée par le gouvernement français.

IV.1

LE CHANGEMENT DE STATUT

L'un des principes de l'accueil des étudiants étrangers est basé sur le retour dans leur pays. Les étudiants étrangers viennent pendant deux, quatre ou cinq ans se former mais il est attendu qu'ils repartent à la fin de leurs études. Leur accès au marché de l'emploi français est donc problématique. Il existe tout de même la possibilité de réaliser une première expérience professionnelle pour ceux qui ont une proposition d'emploi ou de demander un « changement de statut » d'étudiant à celui de salarié pour ceux qui réunissent certains critères. Mais parfois, malgré des parcours bien menés et/ou une promesse d'embauche, ils rencontrent des difficultés administratives pour renouveler leur séjour ou se voient refuser un changement de statut.

Les possibilités professionnelles qui s'offrent à certains jeunes diplômés étrangers les incitent à prolonger leur séjour par une expérience professionnelle. Pour d'autres, c'est leur trajectoire personnelle qui détermine leur volonté et leur souhait de rester et de chercher un travail. Des rencontres personnelles influent aussi sur une décision de rester. Quelles que soient les motivations, un étudiant étranger qui souhaite avoir une première expérience professionnelle doit justifier d'une promesse d'embauche en CDI et d'un salaire minimum d'au moins 1,5 fois le Smic. Par ailleurs, le travail doit être en relation avec sa formation et/ou ses compétences. Mais cela n'est pas toujours possible. Et même quand les jeunes diplômés remplissent toutes ces conditions, des restrictions ponctuelles (comme la circulaire du 31 mai 2011), peuvent rendre difficile l'obtention d'une autorisation de travail.

Les étudiants étrangers ont un permis de séjour spécifique. Ce « titre de séjour » leur permet de travailler l'équivalent de 60% d'un temps plein. Le statut de salarié est réservé aux professionnels qui exercent une activité rémunérée. Les étudiants étrangers peuvent accéder au statut de travailleur à la fin de leur études si, et seulement si, ils justifient les trois conditions mentionnées. Mais en 2011 avec la circulaire du 31 mai, le gouvernement voulait limiter ces autorisations. La question du devenir professionnel des jeunes diplômés étrangers en France a été formulé dans le cadre du contexte que j'ai décrit en première partie. Que font les jeunes diplômés étrangers remplissant toutes les conditions demandées face à un refus de changement de statut ou lorsque l'emploi trouvé

n'est pas payé au niveau demandé ? Quelles sont les conséquences sur leurs parcours professionnels ?

Mila est ukrainienne. Arrivée à l'âge de quinze ans pour passer son bac, elle a fait deux ans d'école préparatoire aux écoles de commerce puis changé d'avis et intégré Sciences Po en deuxième année où elle a poursuivi jusqu'en master 2. Pour son stage de fin d'études, elle a été embauchée par une entreprise de conseil qui avant la fin du stage lui a proposé de prolonger leur collaboration en signant un CDI. Nous sommes au mois de juin 2011, un mois après la publication de la circulaire du 31 mai et quatre mois avant la fin de son CDD, soit le temps prévu par la loi pour solliciter un changement de statut. La loi prévoit aussi un délai de réponse de deux mois. Trois mois plus tard, Mila ne l'a toujours pas reçu. Elle commence à s'inquiéter. Surtout qu'à ce moment-là, elle tombe sur un des premiers articles de journaux qui montre les difficultés auxquelles font face les diplômés étrangers pour pouvoir changer de statut. Des diplômés des grandes écoles qui, en principe, ne devraient pas avoir de problème d'embauche et qui pourtant voient leur parcours bloqué par la circulaire Guéant. Elle apprend également l'existence du Collectif du 31 mai par la presse. À l'occasion d'une des premières manifestations Mila prend contact avec le collectif par le biais de leur page web et Facebook. Quelques jours avant la fin de son CDD, elle reçoit un refus de changement de statut. Refus arguant l'opposabilité de l'emploi, beaucoup de Français avec le même profil étant en recherche d'emploi. Celle-ci est en effet, un des principaux motifs évoqués par l'administration pour refuser le changement de statut. Elle rencontre un avocat que lui déconseille de faire un recours, lui rappelant le contexte. Cela peut prendre des mois, et risque de faire non pas un mais deux ou trois recours et cela coûte cher. Mila décide alors de rencontrer le Collectif du 31 mai lors d'une manifestation. Ils ont besoin de témoignages et lui propose de relater son parcours dans la presse. Elle participe à des émissions de radio et de télévision et lors d'une de ces apparitions on lui annonce en direct qu'elle est régularisée. Choquée elle vit très mal cette annonce soudaine. En effet, le collectif réclamait le retrait de la circulaire du 31 mai et s'opposait à un traitement au « cas par cas » pour étudier la situation des jeunes diplômés étrangers. Le contraire précisément de l'annonce d'une régularisation sur un plateau de télévision. Celle-ci était ressentie par le Collectif comme une façon d'instrumentaliser le mouvement.

Mila explique que le président de l'OFII (en tout cas c'est lui qui fait l'annonce sur le plateau de télévision) « a fouillé » son dossier à la recherche d'éléments personnels lui permettant de débloquent l'interdiction de travailler, de rétablir sa demande et de lui octroyer le changement de

statut. La mère de Mila qui était venue en France en tant que scientifique invitée avait récemment acquis la nationalité française. Mila pensait qu'en travaillant dur et en obtenant une promesse d'embauche avant la fin des études, elle réunirait les éléments nécessaires pour obtenir un titre de séjour salarié. « *Quand tu demandes un titre de travail c'est lié à ton travail pas à ta mère ou à ton père ou à qui que ce soit* ». Après quelques mois, Mila a pu reprendre son travail. Pendant la démarche, elle a reçu le soutien de son employeur dans le sens où il l'a attendu et où il lui a fourni tous les documents nécessaires. D'autres, n'ont pas eu cette chance et au bout de quelque temps, les employeurs n'ont plus pu les attendre et ont repris le recrutement.

Sénégalais, fils d'un diplomate, Samuel est arrivé en France après l'obtention d'un bac littéraire. Il s'est inscrit en psychologie à l'université de Bordeaux. Il a bénéficié d'une bourse d'excellence (sur des critères de mérite) du gouvernement sénégalais pour faire ses études de la licence jusqu'au master 2. Attiré par le secteur des ressources humaines, après un master en psychologie, Samuel décide d'intégrer un master en alternance : une semaine à l'université et trois semaines par mois en entreprise. Il décroche un contrat professionnel d'un an avec un cabinet de ressources humaines parisien. Avant la fin de ce contrat la directrice de cabinet lui propose un CDI. Lors de sa soutenance de mémoire, il est ravi car il a déjà un emploi en CDI. Avec la directrice du cabinet, ils montent ensemble son dossier pour solliciter un changement de statut. À cette fin, plusieurs conditions sont requises. Le cabinet doit publier une annonce de recrutement auprès de Pôle emploi, pendant au moins trois semaines et doit donc présenter une attestation de cette annonce qui dans ce cas a été publiée cinq semaines. Ils ont ajouté les 51 CV des candidats que le cabinet a reçu pour le poste. Pour la demande, ils devaient remplir des formulaires Cerfa en quatre exemplaires, et Samuel devait avoir un salaire supérieur à 1,5 du SMIC. Toutes les conditions étaient remplies et le cabinet a déposé la demande en septembre 2012. Ils reçoivent un récépissé de dépôt de dossier qui permettait à Samuel de continuer à travailler jusqu'en décembre. Mi-janvier, ils reçoivent une lettre de la préfecture : refus de changement de statut. L'explication étant qu'il y avait beaucoup de diplômés en ressources humaines, que le cabinet n'avait pas bien cherché à recruter un Français et que d'autre part ce poste ne figurait pas dans la liste de métiers figurant sur l'accord franco-sénégalais. Les étrangers sont soumis à la situation d'opposabilité de l'emploi. Les pouvoirs publics ont par ailleurs créé une liste de 30 « métiers en tension » accessibles aux étrangers. Mais des accords bilatéraux entre la France et huit pays comme le Sénégal ont établi des listes spécifiques allant de 10 à 108 métiers. C'est le Sénégal d'ailleurs qui en a négocié le plus mais en effet, « responsable de ressources humaines » n'y figure pas.

La directrice du cabinet et Samuel décident d'opposer un recours au refus de changement de statut. Cette décision lui permet également de « gagner du temps » et de se préparer au retour . « *Ce n'était pas évident de faire mes valises en deux semaines et comme je m'étais trop concentré sur ce poste-là, parce que la moitié des gens que j'ai rencontré me disait que cela allait marcher [...]. on avait fait toutes les démarches aussi, donc je n'avais pas pris le temps de chercher à côté. [...] Il n'y a avait pas un plan B* ». Rentrer au Sénégal juste après l'obtention de son diplôme ne faisait pas partie de ses projets, surtout en ayant une proposition d'embauche. Il avait plutôt envisagé deux ou trois ans d'expérience professionnelle en France avant de projeter un retour au Sénégal.

Pour faire ce recours, il fallait écrire une lettre et l'envoyer en recommandé à la préfecture. La préfecture disposait d'un délai de trois mois pour répondre à un recours, délai pendant lequel le récépissé peut être renouvelé. Il a donc opposé recours, renouvelé son récépissé et seulement après il a commencé à préparer son retour. « *C'est vrai que mentalement la décision ce n'était pas vraiment facile à accepter parce que, mine de rien cela faisait plus de sept ans que j'étais en France et que j'étais habitué [...] J'ai soutenu mon mémoire le 18 septembre et j'ai commençais mon CDI, le premier septembre. J'étais déjà salarié même avant la fin de mes études, donc un bon salaire et tout donc voilà pour moi, c'est la belle vie qui commence. Parce que le rêve de tout étudiant c'est d'avoir un bon boulot à la fin des études, quoi. Et qui me plaisait, dans mon domaine et tout, donc c'était vraiment un rêve, quoi* ». Ce qui a été aussi difficile pour Samuel c'était de constater que le cabinet montrait vraiment de l'intérêt pour le garder. Cela l'a profondément touché. Le recours est refusé. Samuel n'as pas fait partie du Collectif mais a subi les conséquences de la circulaire. Son retour au Sénégal a été précipité mais ce retour s'est avéré positif. Aujourd'hui, il se dit que ce n'était quand même pas la fin du monde, qu'il avait des compétences et qu'il pouvait les développer ailleurs.

Comme Mila et Samuel, d'autres étudiants étrangers, sont arrivés très jeunes, ont grandi et se sont *formés* en France. Ils ont appris les valeurs de l'université et de la République française. Et donc après avoir passé une partie de leur vie en France, leur dire de partir, d'aller continuer leur vie ailleurs est ressenti et vécu comme un geste violent. Ils mènent leur vie en France mais à un moment on leur rappelle leur « nationalité ». Et ce, juste à une période cruciale dans la vie de tout étudiant, le passage des études à l'emploi. Pour ceux qui sont en France depuis moins longtemps, deux ans de master, quatre, cinq ans pour le doctorat, il ressentiront peut-être moins le renvoi à leur

nationalité mais avec plus de force les difficultés qui jalonnent la transition vers l'emploi. Ils le vivront, sans doute comme un échec professionnel. D'où l'importance de préparer son changement de statut comme les proches et les connaissances de Léna. Car il y a aussi des étudiants étrangers qui visent le changement de statut. Léna explique que les étudiants Maghrébins qu'elle connaît et qu'elle a rencontré en France veulent tous rester travailler après leurs études. Ce qu'ils cherchent c'est l'expérience professionnelle, les études doivent donc les mener à l'emploi. Alors que d'autres étudiants étrangers comme Léna, partent avec l'idée de vivre une expérience à l'étranger pour suivre des spécialisations qui parfois n'existent pas dans leurs pays. C'est au moment où ils sont confrontés aux formalités administratives pour l'obtention des autorisations de séjour et pour accéder au marché de l'emploi qu'ils réalisent l'importance de toutes ces démarches.

L'entourage de Léna est particulier. Ils cherchent tous le changement de statut alors que parmi ceux que j'ai côtoyés et interviewés, il y avait différents cas de figure. Des jeunes qui avaient le projet d'aller ailleurs (Canada, États-Unis, Angleterre) après l'obtention de leur diplôme. D'autres ont rencontré leur partenaire ou l'opportunité de travail en France et ont changé de projet. Il est vrai que parmi les jeunes diplômés ou jeunes chercheurs que j'ai rencontrés, une minorité avait le projet bien défini d'obtenir un changement de statut mais cela arrivait en cours de route. J'ai aussi rencontré d'autres personnes pour lesquelles il était très clair qu'après l'obtention de leur doctorat ils rentreraient dans leur pays. Leur séjour était vraiment provisoire et (toutes) leurs projections professionnelles se fondaient sur leur retour, comme c'est le cas pour Braulio, originaire de Costa Rica. Il explique que les possibilités professionnelles au retour sont immenses pour ceux qui n'ont pas peur d'entreprendre, d'explorer, de créer ou de proposer de nouvelles opportunités. Il fait partie des étudiants repérés par son université laquelle a financé leur doctorat à l'étranger. Cela est vu par le gouvernement de ce pays comme un moyen de préparer les futurs professeurs et enseignants-chercheurs.

IV.2

LE RETOUR

Le changement de statut et la période d'autorisation provisoire de séjour constituent les deux alternatives des jeunes diplômés étrangers qui souhaitent avoir une expérience professionnelle en France. Leur retour est souhaité par les gouvernements qui privilégient les collaborations inter-universitaires, les accords bilatéraux, les thèse en co-tutelle, en un mot la mobilité étudiante encadrée.

J'ai identifié trois types de retour. Le retour « imposé » par les autorités, le retour « contraint » par des facteurs extérieurs, comme le facteur économique, et le retour « souhaité », préparé ou réfléchi, la plupart du temps pour des motivations professionnelles ou personnelles. Le « retour imposé » par les autorités, la préfecture ou la Direccte (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, organisme qui octroie les autorisations de travail) résulte d'un refus de renouvellement de titre de séjour ou d'un refus de changement de statut. Dans ce cas, le jeune diplômé n'a pas son mot à dire, il ne peut pas le préparer. Il le subit. Le retour sera peut-être réussi comme dans le cas de Samuel ou cela entraînera des difficultés pour intégrer le marché de l'emploi au retour. Cette forme de retour est aussi contractée lors de l'obtention d'une bourse de mobilité. C'est typiquement le cas des boursiers du gouvernement français ou d'autres pays. Certaines bourses engagent le « boursier » à rentrer au pays pour un certain nombre d'années. Le gouvernement chilien, par exemple, octroie des bourses de doctorat à l'étranger. Ceux qui l'obtiennent s'engagent à rentrer au Chili et à travailler le double des années qui ont été financées (2=1) si c'est à Santiago, la capitale, ou la même proportion du nombre d'années financées (1=1) si c'est en province. Je n'ai pas rencontré beaucoup de jeunes diplômés dans ce cas car mon questionnement interrogeait leur avenir professionnel en France. D'ailleurs, au moment de présenter ma recherche, il m'est arrivé de trouver certains doctorants qui ne se sentaient pas concernés par la problématique car ils étaient en France *seulement* pour faire leur doctorat. Ce « seulement » voulait dire que leur séjour en France avait pour seul et unique objectif d'obtenir leur doctorat. Une autre forme de retour est contrainte par des motifs économiques. Dans ce cas, les jeunes diplômés sont plus ou moins obligés de rentrer non pas à cause des problèmes administratifs mais plutôt économiques. Cette cause de retour a été évoquée par deux doctorants. Le troisième type de retour est le retour souhaité ou voulu par le jeune diplômé étranger. Une doctorante et une docteure ont

évoqué des motifs familiaux, un doctorant et un docteur ont évoqué de meilleures opportunités de travail au retour. Cette forme de retour est voulue, réfléchie et/ou préparée.

A moins qu'il ne soit contracté par des boursiers, le retour imposé est rarement bien vécu par les jeunes diplômés. Par ailleurs, le retour contraint et le retour souhaité peuvent être liés. C'est le cas de Luis et de Daniela, un couple de doctorants colombiens. Ils se sont rencontrés à Paris. Les deux ont fait un double cursus (sociologie et histoire) en Colombie. Les deux partent après l'obtention de ces diplômes mais à différents moments. Luis part faire un master en Espagne puis viendra ensuite en France s'inscrire en doctorat d'histoire. Son double cursus propulse Daniela directement en doctorat en France. Daniela pouvait compter sur le soutien économique de sa famille. Luis travaillait à mi-temps pour financer ses études. Luis décide de contracter une bourse-crédit colombienne « Colfuturo » avec un important taux de remboursement pendant deux ans. Cette dette pèse lourd : « *C'est pour ça que nous rentrons aussi, on n'a plus de sous* ».

Colfuturo est une association privée qui est financée par des fonds publics des instances gouvernementales mais surtout des fonds privés, provenant des principales entreprises colombiennes. Les étudiants peuvent solliciter des bourses crédit allant de 25.000 à 50.000 dollars, pour une durée d'un à deux ans. Les boursiers ont soixante mois pour rembourser la bourse. À noter qu'après la première année, elle commence à générer des intérêts. Les taux d'intérêt allant de : 7 % pendant la période d'études à 9 % pendant la période d'amortissement du prêt et 15 % dans la période d'amortissement accéléré du prêt. Pourtant, Colfuturo vante les avantages du programme car à la différence de la plupart des bourses des gouvernements, il n'y a pas de limite d'âge pour en bénéficier et on est libre de choisir le programme et le pays d'études : « *à la fin de leurs études, les étudiants bénéficient d'une année gracieuse, durant cette période, ils peuvent rester à l'étranger pour faire un stage sans avoir à rembourser Colfuturo* ». Toutes les disciplines sont concernées cependant le taux de remboursement varie selon celles-ci. « *Si l'étudiant retourne en Colombie dans le délais établi [...avec] COLFUTURO [...] et qu'il reste dans le pays de 3 à 5 ans, il pourra bénéficier du pourcentage suivant de remise sur le montant déboursé : moins 20 % pour les diplômés d'un MBA, en Administration ou en Droit. Moins 40 % pour les autres disciplines. Moins 20 % supplémentaires si le bénéficiaire attache ses services comme fonctionnaire public à temps plein ou comme enseignant ou chercheur à une entité éducative* ».²⁶²

²⁶² Les informations sur les bourses Colfuturo sont tirées du site internet officiel <https://www.colfuturo.org/financiacion-para-posgrados-en-el-exterior>

Au moment où ils se sont rencontrés, Luis entamait sa quatrième année de thèse, il envisageait déjà de rentrer en Colombie. Suite à cette rencontre, l'idée est mise entre parenthèse. Luis a commencé à travailler dans une enseigne de boulangerie très connue. Ce travail lui a permis de rembourser une bonne partie de la bourse mais de très peu avancer dans son travail de thèse. Au bout de deux ans, ils décident de rentrer, de finir la thèse en Colombie et de revenir pour la soutenir.

La présentation des bourses Colfuturo sur internet détaille l'existence d'un programme de retour dont peuvent bénéficier les boursiers. L'objectif affiché est que les institutions et les entreprises partenaires puissent profiter de ces talents et pour ces derniers de décrocher une offre de travail. Pourtant Luis et Daniela ne l'ont pas évoqué. Ce dont ils ont parlé, c'est du réseau personnel et familial dont ils pourraient tirer profit à leur retour. Le père, la tante, et l'oncle paternel de Luis sont enseignants. *« Je suis entouré d'universitaires »*. Le père de Daniela aussi. *« Et pas seulement, le fait de venir en France permet aussi d'étendre son réseau, au sein même des cercles colombiens. Parce qu'on rencontre des Colombiens qui étudient ici, de gens qui sont probablement en lien avec l'université en Colombie [...] ou vont être amenés à l'être »*, explique Daniela.

Le retour de Luis et Daniela est plus complexe. C'était le fruit de multiples raisons pas d'une seule. Comme la dette à rembourser, les motifs familiaux mais aussi l'analyse de l'avenir professionnel qui les attend ici. Leur retour a donc été réfléchi. Selon eux, en France, ils peuvent aspirer à être professeur d'espagnol dans un collège. Mais Luis explique, *« je n'ai pas étudié douze ans pour enseigner l'espagnol. J'ai préparé des cours d'espagnol pour vivre et c'est difficile. Ce n'est pas ce que j'ai étudié. Ce à quoi je me suis préparé c'est à enseigner l'histoire, la sociologie pas l'espagnol »*. Son entourage composé de jeunes chercheurs latino-américains regorge de ce type d'exemples.

Rocio est Chilienne. Elle fait son doctorat en musicologie avec un musicologue parisien très réputé. Son mari est français et ils ont une fille. Luis et Daniela la savent frustrée car elle leur parle avec un certain regret de ce que font ses amis, ses connaissances, son entourage au Chili et imagine les opportunités, les projets qu'elle pourrait réaliser ou dans lesquels elle pourrait s'inscrire. Daniela explique, *« le doctorat perd chaque jour un peu plus de son sens, pour Rocio »* car elle réalise qu'elle ne pourra pas exercer en tant que musicologue. Elle comprend qu'en France, *« elle pourra au mieux être professeur d'espagnol. [...] Ceci n'est pas exactement ce à quoi elle s'est formée en*

tant que chercheuse », explique Daniela. José Luis est mexicain, il est docteur en sociologie et a fait sa thèse avec un sociologue déjà à la retraite, mais reconnu internationalement. Malgré l'intérêt indiscutable de sa thèse, à la croisée de la sociologie, de la philosophie et de l'histoire et le soutien de son directeur, il n'a pas pu obtenir « la qualification » du CNU.²⁶³ José Luis postule aux trois disciplines et n'en obtient aucune : trop philosophique pour une thèse en sociologie, trop sociologique pour une thèse en philosophie, trop philo-sociologique pour une thèse en histoire. José Luis est également l'auteur de deux livres et de plusieurs articles. Il a aussi une femme française et des enfants. Après avoir constaté que des personnes très capables, avec des CV impressionnants, n'arrivent pas à se faire une place dans l'université française, Luis ne peut pas s'empêcher de penser « *Si eux n'ont pas réussi comment est-ce que moi, je pourrais le faire ?* ».

C'est une question d'approche, de définition de projet tel que l'expliquaient en début de chapitre Léna et Arturo. Mais aussi une question d'opportunités, il y a toujours une part de hasard. Ce qu'évoquent Luis et Daniela, ce sont les difficultés pour entrer à l'université. Si tu n'as pas un réseau et même si tu travailles avec le meilleur spécialiste, le chercheur le plus réputé, même si tu as déjà écrit et publié, rien n'assure que tu auras un poste à l'université française. Au contraire, les étrangers partent avec plus de handicaps. Leur constat est que l'activité professionnelle à laquelle ils peuvent prétendre est une discipline à laquelle ils ne se sont pas préparés.

Mais Daniela et Luis détaillent aussi d'autres facteurs. Chacun en évoque un. Daniela parle d'un facteur qu'ont évoqué d'autres jeunes chercheurs : la trentaine. La trentaine approchant, les doctorants ont le sentiment qu'ils ne peuvent pas perdre de temps, ils veulent optimiser chacun de leurs choix. « *Et puis aussi, c'est à la trentaine qu'il faut réellement faire un choix : soit on rentre et il faut alors faire sa place là-bas soit on reste et il faut se battre* ».

Luis mentionne la précarité : « *On se fatigue de beaucoup de choses, on se fatigue car il faut commencer à exercer ce pourquoi on s'est préparé [...] c'est-à-dire à enseigner, à faire ce que l'on aime vraiment. Parce que rester ici à enseigner n'importe quoi, ça n'a pas de sens. Ça n'a pas de sens, c'est ce que je dis toujours. Je rentre ! Ou je cherche ailleurs. Au Brésil, au Mexique, en Equateur, bref on n'est pas obligé de rester ici.* ». À la différence d'autres doctorants, Luis et Daniela savent que ce qu'ils veulent faire : enseigner à l'université. Ils réalisent qu'en France le

²⁶³ « *La qualification est une étape nécessaire pour être éligible à une candidature aux corps de professeurs des universités et de maîtres de conférences* ». https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/CNU_qualification.htm

mieux qu'ils pourront faire c'est d'enseigner l'espagnol dans le secondaire mais, à la différence d'autres, ils savent qu'ils ne se sont pas formés pour ça. Ils préfèrent miser sur l'université en Colombie.

Les motifs familiaux sont rarement évoqués. Seulement une doctorante et une docteure, deux filles uniques, y ont fait référence. Daniela expliquait que de toute façon, elle n'avait pas vraiment eu l'intention de rester. « *Dès mon arrivée en France, je n'ai jamais eu l'idée de rester* ». Daniela est fille unique et ne veut pas trop s'éloigner de ses parents. D'ailleurs pendant les quatre années passées en France, elle est allée au moins un fois par an en Colombie. Une autre docteure chinoise, Lin Yao, considère l'idée de rentrer mais après être restée quelques années en France suivies d'une expérience dans un pays anglophone. Elle est aussi fille unique et évoque le même sens des responsabilités vis-à-vis de ses parents. Lin Yao veut bien vivre des expériences professionnelles internationales mais en même temps, elle se dit consciente qu'elle rentrera en Chine s'occuper de ses parents.

Le retour pour des motifs personnels s'explique aussi par les opportunités potentielles de travail, comme l'ont évoqué Luis et Daniela. Ces opportunités sont parfois liées au retour des autres boursiers. Une bonne part d'entre eux ont des réseaux ou entendent profiter des programmes « de retour » mis en place par les gouvernements, les universités ou les centres de recherche. Ces docteurs constituent également un réseau pour ceux qui préparent le doctorat ou pour ceux qui rentrent.

Claudio, docteur en sciences politiques, a commencé à préparer son retour au Chili peu avant de finir de rédiger la thèse, plusieurs mois avant la soutenance donc. Si Luis et Daniela rappellent les désavantages pour les jeunes chercheurs étrangers, Claudio préfère mettre en avant leurs avantages. Le retour peut en être un. Il a fait son doctorat en sept ans. Lors de la soutenance, il a reçu la mention « très honorable » et les félicitations du jury. Il a obtenu la qualification. « *En profitant de la vague* », comme il le dit lui-même, Claudio a postulé à quelques postes de maîtres de conférences. Mais il sait que s'il n'obtient pas un des postes, il a toujours « *l'option du Chili. C'est pour ça que je ne suis pas très préoccupé par mon insertion professionnelle en France. Rester en France n'est pas mon objectif principal. Si c'est possible, c'est bien mais sinon ce n'est pas un problème non plus* ». Claudio pense qu'il sera plus facile de s'incorporer à l'université au Chili. Il y voit quelques avantages. Il y a peu des docteurs, donc cela leur donne un « certain statut ». Les

universités ont besoin de recruter : *« au Chili il est communément admis qu'un diplôme étranger a plus de valeur qu'un diplôme national. Et c'est en ce sens que je dis que revenir avec un diplôme français, ça t'ouvre déjà des portes à un certain niveau »*. Luis et Daniela expliquent aussi que les boursiers colombiens commencent à rentrer parce qu'il y a une demande des universités colombiennes. Ainsi, il leur a également semblé que c'était là le bon moment pour rentrer.

Comme eux, Claudio est conscient des réseaux dont il peut bénéficier, par exemple le réseaux de docteurs Chiliens en France qui lui ont d'ailleurs fortement conseillé de rentrer. Ensemble ils ont dressé un diagnostic de la situation. Les autres Chiliens qui ont préparé leur doctorat à l'étranger commencent à rentrer et il y a des postes mais dans quelques années, si tous ceux qui sont à l'étranger rentrent il n'y en aura plus pour tous. *« C'est le moment de rentrer »*. *« Quand je parle avec tous mes amis chiliens qui sont déjà rentrés, ils me disent : 'allez, reviens !'. Eh oui, parce que je vais presque être le dernier, si je rentre enfin cette année ce sera la dernière opportunité avant que ne rentre la grande masse de gens qui s'est formée à l'étranger. En fait, ils rentrent déjà et c'est pour ça qu'ils me disent : 'Dépêche toi, dépêche toi ! parce qu'il y a encore des postes à pourvoir, on peut encore faire quelque chose, mais d'ici deux à trois ans, la grande masse va revenir' »*.

La plupart de ceux qui sont rentrés est déjà en poste et jouit d'une situation socio-économique confortable. Claudio fait la part des choses et reconnaît qu'en prenant en compte ce qu'il peut réaliser au Chili et la qualité de vie à laquelle il peut aspirer, il est clair que la perspective est meilleure là-bas.

Pour certains, les débouchés professionnels se profilent au retour, pour d'autres je ne peux pas tirer de conclusions définitives et je veux alors plutôt mettre l'accent sur leurs histoires de vie, leurs trajectoires, leurs expériences, et mettre en lumière que les rencontres de chacun vont déterminer la suite de leurs projets professionnels.

IV.3

LE NON RETOUR

Mais il y a aussi des jeunes diplômés étrangers qui ne veulent pas rentrer au pays et très probablement n'y retourneront pas. Pour certains, ils sont arrivés jeunes ou ils considèrent qu'il n'y a aucun avenir professionnel pour eux de retour dans leur pays d'origine. Pour d'autres, ils se sont mariés, ont fondé une famille, et/ou leurs conditions de travail en France sont bonnes. Ils n'ont pas eu de difficultés à passer au statut de salarié, ils ont et ils font leur vie en France. Certains ont même obtenu la nationalité française.

Gina relève du premier cas de figure. Elle est originaire de Macédoine et n'envisage pas de rentrer. Passionnée de la langue française, Gina est venue en France faire des études de lettres modernes. Elle voulait devenir bibliothécaire mais vers la fin de la licence, elle a appris que le concours était réservé aux Français. Elle s'inscrit en master puis comme Léna, Gina s'est inscrite en doctorat moins par conviction que pour gagner du temps. La « question des papiers » mène certains jeunes à poursuivre des études. En deuxième année de doctorat, Gina reçoit un titre de séjour valable deux ans ce qui n'est pas négligeable dans un système où chaque année les étudiants doivent renouveler leurs papiers. Dans des circonstances particulières, la pression des inscriptions pousse parfois les étudiants à s'inscrire là où il est possible mais comme dans le cas de Gina, ils reviennent ensuite à leur domaine. Ce titre lui permet de se projeter à deux ans et avec cette perspective Gina décide d'arrêter la thèse et de préparer le concours de professeur de français dans l'éducation privée, ouvert aux étrangers. Elle l'a obtenu l'année suivante et ensuite elle a commencé son année de stage. Dès la fin de la licence, le retour en Macédoine n'était pas une option envisageable pour Gina. Malgré les tracasseries administratives, elle ne voyait pas d'avenir professionnel pour elle en dehors de la France. Depuis son arrivée, il y a dix ans, elle a travaillé à mi-temps pour subvenir à ses besoins. Lors de son année de stage, pour la première fois, Gina a pu obtenir un changement de statut et un titre « salarié » toujours sous conditions d'avoir un contrat « stable ». Ce statut lui permet de mieux se projeter et d'avoir une situation moins précaire puisqu'elle a un permis de travail. On ne peut pas dire que sa situation professionnelle est déjà confortable, en fait elle commence à se définir et à se stabiliser. Malgré cela, Gina fait partie de ceux qui vont se battre pour rester.

D'autres ont eu plus de chance. Ils ne vont pas avoir à lutter pour rester. Teresa a une vision internationale et très ouverte. Elle regarde l'extérieur, le monde qui s'ouvre à elle et qu'elle veut connaître. En deuxième année de licence, elle quitte la Colombie pour perfectionner son anglais en Angleterre, un séjour de six mois à l'origine qui s'est transformé en un séjour de deux ans. Ensuite, elle a décidé d'apprendre le français. Étant donné qu'elle séjournait dans un pays de l'Union européenne, Teresa a « seulement dû payer » son visa pour venir en France étudier la langue. Elle l'a eu sans la moindre difficulté. Un an plus tard, avec le niveau de français requis, elle s'est inscrite à l'université et a repris ses études en ingénierie électrique. Elle a continué avec un master en ingénierie et ensuite un doctorat en robotique. Son stage de fin d'études de master, Teresa l'a fait à Singapour. Elle a profité également de ce séjour pour étudier le chinois. L'expérience a été fort enrichissante. De retour en France, deux possibilités s'offraient à elle, faire une école d'administration ou continuer en doctorat. Grâce à sa maîtrise de l'anglais, de l'espagnol du français et des notions de chinois, ses professeurs lui prédisent un futur prometteur dans une multi-nationale. Après mûre réflexion, Teresa se décide pour le doctorat. Elle décroche un contrat doctoral qui lui permet de demander et d'obtenir la nationalité française. Après la soutenance de sa thèse, Teresa n'a pas reçu immédiatement une offre de travail mais elle prépare un projet de recherche.

Comme Teresa, Diego est de ces jeunes qui souhaitent et qui ont une ambition, un projet personnel et un parcours qui les conduisent à ce choix. Diego est docteur en philosophie et traducteur. Il est mexicain. Avant de venir en France il a obtenu un master en Espagne puis un deuxième en France, au cours duquel il a noué des liens forts avec un philosophe français reconnu. Cela lui a permis de faire la traduction de quelques-uns de ses ouvrages et articles et ainsi d'établir des liens avec des éditeurs pour traduire d'autres auteurs. À la fin de son master, il a demandé et obtenu la nationalité française. À cette époque-là, les titulaires d'un master 2 qui résidaient en France depuis au moins trois ans pouvaient l'obtenir. Il a ensuite poursuivi en doctorat de philosophie et a réussi le capes de philosophie, concours qu'il n'aurait pas pu présenter sans la nationalité française. Depuis, il enseigne la philosophie et continue son activité de traducteur et d'auteur.

Le deuxième cas concerne des jeunes qui se sont mariés et ont fondé une famille. Quand il y a des enfants, le souhait de rester est plus facilement compréhensible. Gabriel a quitté le Mexique pour faire un master international pendant lequel il a rencontré celle qu'il épousera plus tard. Ils s'installent à Paris, il décroche un contrat doctoral en économie et ils se marient l'année suivante. Après la soutenance, ils ont une petite fille. Gabriel obtient la qualification et candidate aux postes

de maître de conférences mais aussi à des écoles de commerce. Il décroche un poste dans une de ces dernières. Il pensait se présenter à nouveau l'année suivante aux concours de maître de conférence mais finalement les conditions de travail dans son école sont très bonnes. Son emploi du temps lui permet de se consacrer à ses recherches. Il participe à des congrès internationaux et publie régulièrement. Gabriel a également noué des liens avec des organismes internationaux, comme l'OCDE qui le sollicite souvent en tant que consultant. C'est après la naissance de son deuxième enfant qu'il demande la nationalité française.

Nous avons vu en début de partie qu'Arturo a obtenu une allocation doctorale de trois ans. Il décroche ensuite un contrat d'ATER qui lui permet de terminer la thèse. Ce contrat avait les plus grandes chances d'être renouvelé mais peu avant son terme, il a été contacté pour travailler dans un prestigieux organisme international situé à Paris. Une expérience très enrichissante pour lui. D'ailleurs, après l'obtention de son doctorat, Arturo avait le projet de travailler dans un organisme international aux États-Unis ou en Angleterre. La France n'était pas sa priorité mais peu avant la soutenance, il rencontre sa future femme. Cette rencontre fera pencher la balance et l'incitera à chercher un travail en France. Son réseau universitaire et la position de son directeur vont l'aider pour le recrutement de maître de conférences. Arturo sait qu'il a eu de la chance. Il obtient donc un poste et s'installe en région parisienne.

Violeta est Paraguayenne, elle a fait sa scolarité à l'école française d'Asunción. Après l'obtention de son bac, elle vient en France étudier la sociologie (licence, master et doctorat). Vers la fin de son master, elle rencontre son futur mari. Violeta participe à des projets de recherche exigeants dans lesquels elle arrive à poser et à défendre sa position. Comme sa thèse Cifre, financée par des entreprises importantes. En deuxième année de thèse elle se marie. L'année d'après, elle tombe enceinte. Elle avait le projet de faire un enfant avant la trentaine. Mais c'est une grossesse à risque, le médecin lui prescrit un repos total à partir du cinquième mois. Cela signifie, plus aucun déplacement en région parisienne pour se rendre à son bureau. Ce qui va rendre difficile la poursuite de la thèse. Violeta a tenté de prolonger d'une année son contrat doctoral, sans succès. « *C'est ainsi que s'est terminée la thèse* », explique Violeta en souriant. Elle ne regrette rien. Après la naissance de sa fille, Violeta travaille pendant quelques années dans une entreprise, une expérience qui ne la laisse pas indifférente surtout que très tôt elle a dû endosser des responsabilités. Mais la recherche lui manque. Elle quitte son travail et obtient un contrat doctoral, le projet l'enthousiasme. Son mari également en doctorat a une année d'avance, il a donc soutenu sa thèse.

Le jeune couple sait ce qu'est un doctorat. En deuxième année, elle se rend à l'évidence : le travail et l'analyse qui lui reste à faire ne sera pas fait en une année et qui plus est, Violeta sait qu'il ne suffit pas de soutenir, il faut ensuite postuler. « *Se battre pour avoir un poste* » comme disait Daniela. Violeta le vit au quotidien avec son mari. Elle réfléchit à d'autres options. Elle décide ainsi de quitter le doctorat et de préparer le capes d'espagnol. Pour Violeta contrairement à Luis et à Daniela, l'option du professorat d'espagnol n'est pas le dernier recours. Pour elle c'est vraiment une option dans laquelle elle va s'investir. Violeta est une personne très cultivée et capable, malgré tout son bagage culturel et ses riches expériences professionnelles, elle n'hésite pas à s'installer et à choisir un métier peut-être moins valorisé (que celui d'enseignant-chercheur) mais plus stable et moins exigeant au niveau du parcours et qui lui permet de se consacrer à sa famille et de mener la vie qu'elle souhaite.

DEUXIÈME PARTIE :

PROFESSIONNALISATION,
RECONNAISSANCE ET VALORISATION
PROFESSIONNELLE

CHAPITRE V

LA RELATION DES DIPLÔMÉS « HAUTEMENT QUALIFIÉS » AU MARCHÉ DE L'EMPLOI

Dans cette partie, j'aborde la relation au marché de l'emploi des « plus » diplômés. Les enquêtes et les études sur l'insertion professionnelle démontrent qu'un diplôme de l'enseignement supérieur protège contre le chômage. *Faire des études* est communément accepté comme le meilleur moyen d'accéder à l'emploi. La question a été abordée depuis les années 1970. Catherine Agulhon écrivait en 2007 : « *Toutes ces enquêtes le confirment, plus les jeunes sont diplômés, plus ils échappent au chômage et à son corollaire la déqualification ou le déclassement. Ces résultats ont depuis vingt ans favorisé la prolongation de la scolarisation, provoquant une course-poursuite aux diplômes* ». ²⁶⁴ La valeur du diplôme compte de plus en plus. De ce point de vue, la question des débouchés professionnels pour les plus diplômés se pose aussi.

Formation, diplômes et marché de l'emploi

En 2010, le Céreq montre que le taux de chômage des titulaires d'un doctorat est légèrement supérieur à celui des diplômés de master et ce entre 2001 et 2010. En 2004, près de 10% des docteurs diplômés sont au chômage trois ans après la soutenance. Tandis que pour les diplômés des écoles d'ingénieurs, ce taux est de 4% et de 7% pour les diplômés d'un master. ²⁶⁵ Ces données révèlent que le plus haut diplôme de l'enseignement supérieur ne protège pas contre la précarité de l'emploi. Catherine Agulhon rappelait qu'il ne faut pas ignorer que pour les étudiants, « *la principale raison de la poursuite de leurs études en université [est de] trouver un emploi à la fois plus facilement et de meilleur niveau. Ils estiment que l'université doit leur donner les clés de cet accès ; elle doit favoriser un retour sur investissement. Le diplôme auquel ils accordent de la valeur doit être monnayable sur le marché du travail* ». ²⁶⁶ Ces étudiants ont de fortes attentes. Ils ont fait des études avec l'idée de s'assurer un bon emploi. Les années investies à se former doivent avoir un lien et un sens avec les débouchés professionnels. Dans cette partie, il s'agit donc de voir quelles

²⁶⁴ Catherine Agulhon, « AGULHON Catherine, Les formations du supérieur et l'emploi », Recherche et formation [En ligne], 54 | 2007, mis en ligne le 11 octobre 2011, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://rechercheformation.revues.org/954> p.2

²⁶⁵ Julien Calmand, *Des docteurs en mal de stabilisation*, Bref 277 septembre 2010, Céreq, p.1.

²⁶⁶ Agulhon, 2007, p.1.

relations entretiennent les diplômés de master et de doctorat avec le marché de l'emploi. Particulièrement pour les diplômés en ALLSHS (arts, langues, lettres, sciences humaines et sociales) car pour ces disciplines la question du rapport au marché de l'emploi se pose avec beaucoup plus de force. Quelle est la réponse des jeunes chercheurs face au ralentissement du recrutement d'enseignants chercheurs ? Motivés par les expériences professionnelles des docteurs en dehors du milieu universitaire, les jeunes chercheurs que j'ai rencontrés ont une vision pragmatique à l'égard des débouchés professionnels.

Sans vouloir prétendre simplifier les facteurs qui interviennent dans l'équation assez complexe de la formation et de l'emploi, je me propose d'aborder la situation professionnelle des titulaires d'un master 2 et/ou d'un doctorat à partir de trois facteurs qui ressortent des enquêtes sur l'insertion des ces diplômés. Tout d'abord, la particularité du système d'enseignement supérieur français et la place privilégiée qu'occupent les grandes écoles dans la formation des élites et dans la représentation des diplômés et donc dans leur rapport avec le marché de l'emploi. Ensuite, la place du doctorat dans ce système et les transformations en discussion et qui se mettent en place. Enfin, la professionnalisation désormais centrée sur le doctorat.

La particularité de l'enseignement supérieur français : les universités et les grandes écoles

Le système de l'enseignement supérieur en France est divisé entre universités et grandes écoles, ce qui fait sa « particularité ». Ce système engendre une meilleure reconnaissance socio-professionnelle des diplômés des écoles d'ingénieurs et de commerce par rapport à ceux des universités, y compris celui du doctorat. Pendant quelques années, le taux de chômage des titulaires d'un doctorat a été supérieur à celui des titulaires d'un diplôme d'ingénieur et à celui des titulaires d'un diplôme des écoles de commerce. Ceci peut s'expliquer par la position privilégiée qu'occupent les grandes écoles vis-à-vis du marché de l'emploi. Ces diplômés sont mieux valorisés et plus recherchés que les diplômés universitaires. Parmi ces derniers, un manque de « professionnalisation » colle à la réputation des disciplines de ALLSHS.

Les études menées par Pierre Bourdieu et Monique de Saint Martin à la tête d'un groupe de chercheurs à la fin des années 1960 et au début des années 1970 expliquent cette situation. « *Le système scolaire français, comme l'avait bien remarqué Durkheim, est, de la base au sommet, organisé en fonction de la formation des élites. Le poids du passage par les grandes écoles (École*

nationale d'administration – ENA, École polytechnique, École normale supérieure – ENS, Hautes études commerciales – HEC, École centrale, etc.), dans lesquelles seule une minorité d'étudiants entre, et qui donnent accès aux positions dirigeantes, notamment aux positions administratives, économiques et politiques, est décisif en France ».²⁶⁷ Les grandes écoles occupent une place centrale dans la formation des élites. Dans ce sens, elles imposent un parcours d'excellence. Mais le « champ » des grandes écoles est dominé par une forte hiérarchisation. Il n'y a pas une grande école mais plusieurs. Le groupe de chercheurs distingue les grandes écoles et les moins grandes écoles. Selon qu'elles ont tissé des liens plus ou moins proches avec le pouvoir. Les premières sont nettement plus prestigieuses que les secondes.

La « grande porte » donne accès « aux plus grandes écoles (ENA, ENS, Polytechnique, HEC), qui accueillent une part prépondérante d'élèves issus de la classe dominante et qui préparent aux carrières les plus prestigieuses dans la haute administration, l'industrie, la banque, la recherche et, d'autre part, la “petite porte”, celle qui conduit aux facultés des lettres et des sciences, aux Instituts universitaires de technologie, aux petites écoles d'ingénieurs et de gestion qui comptent une part importante d'élèves issus des classes populaires et moyennes et qui préparent le plus souvent à des postes d'exécution, techniciens, petits ingénieurs, cadres moyens, enseignants du secondaire ».²⁶⁸ Cette distinction « renvoie à l'opposition qui, dans le champ du pouvoir, sépare le pôle intellectuel et artistique et le pôle économique et ou politique ».²⁶⁹ De Saint Martin admet (dans les années 2000) que cette séparation est un peu simpliste car elle cache la complexité à l'intérieur du « champ des grandes écoles ». Elle me permet cependant d'expliquer la position des universités par rapport aux grandes écoles et de comprendre la polarisation et la hiérarchisation des domaines scientifiques et des disciplines : d'un côté l'administration, la science (synonyme de recherche) et l'industrie, de l'autre, les sciences humaines, les lettres, l'enseignement secondaire et les postes d'exécution. « Une opposition puissante dans les représentations ». Dans ce système, le doctorat ne semble pas occuper une place notoire mais l'internationalisation de l'enseignement supérieur, la notoriété du PhD anglo-saxon et la création de l'Espace européen de l'enseignement supérieur vont revaloriser son positionnement.

²⁶⁷ Monique de Saint Martin, « Méritocratie ou cooptation ? », Revue internationale d'éducation de Sèvres [En ligne], 39 | septembre 2005, mis en ligne le 17 novembre 2011, consulté le 01 octobre 2016. URL : <http://ries.revues.org/1265> p.58.

²⁶⁸ Monique de Saint Martin, « Les recherches sociologiques sur les grandes écoles : de la reproduction à la recherche de justice. *Éducation et sociétés* 2008/1 (n°21), p.95-103 <http://www.cairn.info/revue-education-et-societes-2008-1-page-95.htm> p.96.

²⁶⁹ Bourdieu Pierre, De Saint Martin Monique. Agrégation et ségrégation [Le champ des grandes écoles et le champ du pouvoir]. In: Actes de la recherche en sciences sociales. Vol. 69, septembre 1987. Pouvoirs d'école-1. pp. 2-50; http://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1987_num_69_1_2380 Résumé.

Les diplômés des grandes écoles jouissent d'un prestige social, ces écoles ont souvent de multiples rattachements (chambres de commerce et de l'industrie, ministère de éducation nationale, fondations) et sont mieux reconnus sur le marché de l'emploi. La particularité de l'enseignement supérieur français, clivé entre grandes écoles et universités, pèse sur les représentations des diplômés. Aux premières revient la formation des élites alors que l'université applique le principe de l'ouverture sociale. Il est aussi important de noter les attentes des étudiants et des doctorants vis-à-vis de leur formation : ils tiennent à valoriser les années investies dans leur formation.

Le doctorat

Les études du Céreq montrent qu'entre les docteurs de la génération 2001 et ceux de la génération 2004, le taux d'emploi à durée déterminée a augmenté de 20%. Au premier emploi, ils sont 80% à signer un contrat à durée déterminée contre 60% pour les docteurs diplômés en 2001. Trois ans après la soutenance, 27% des docteurs sont encore embauchés en CDD alors que le taux d'emploi en CDD des diplômés des écoles d'ingénieurs est de 8% et pour les diplômés de master de 21%.²⁷⁰

À partir de 2010, les enquêtes du Céreq constatent que la situation professionnelle des docteurs s'améliore. L'enquête de 2013 sur les diplômés de 2010 montre pour la première fois depuis 2001 que le taux de chômage des docteurs est légèrement inférieur à celui des diplômés de master. Il est élevé mais « stable » à 10%. Le tableau qui suit illustre l'évolution du taux de chômage de 2001, 2004, 2007 à 2010 des diplômés de master, des ingénieurs et des docteurs.²⁷¹

Tableau 6 : Évolution du taux de chômage au bout de trois ans de vie active des diplômés bac+5 et bac+8

	2001	2004	2007	2010
Docteurs	7 %	11 %	10 %	10 %
Diplômés d'écoles d'ingénieur	2 %	6 %	4 %	5 %
Diplômés de master	6 %	9 %	7 %	12 %

Source Céreq. Élaboration propre.

²⁷⁰ Julien Calmand, *Des docteurs en mal de stabilisation*, Bref 277 septembre 2010, Céreq, p.1.

²⁷¹ Julien Calmand. *Les docteurs, une longue marche vers l'emploi*, Bref, n° 316 novembre 2013 pp.1, 2.

Selon François Pottier, le premier constat des difficultés d'emploi des docteurs date des années 1970. À l'époque, la croissance du nombre de diplômés et le ralentissement des recrutements par les pouvoirs publics poussent ceux-ci à chercher les premières solutions. Les conventions Cifre (Convention industrielle de formation par la recherche) créées en 1980 et la création de l'Association Bernard Grégory (ABG), dont la mission est de promouvoir l'insertion professionnelle des docteurs, font partie de ces efforts et contribuent à améliorer leur situation. Le début des années 1990 voit un retour des difficultés. Aux causes de la décennie des années 1970 s'ajoute une baisse du recrutement de la part des entreprises. Malgré tout, l'insertion des docteurs était alors plus favorable que celle des autres diplômés de l'enseignement supérieur. En 1997, le taux de chômage des docteurs était de 8% contre 10% pour les diplômés d'un master. Au début des années 2000, une césure se produit pour le doctorat. Jusqu'en 2010, le chômage des titulaires d'un doctorat sera supérieur à celui des titulaires d'un master. Le doctorat n'apparaît pas comme un avantage significatif ou une protection contre la précarité et le chômage. La situation semble se reproduire à chaque début de décennie, tout comme les facteurs et les explications. À titre d'exemple, depuis les années 1980, les inscriptions des docteurs étrangers sont un facteur de croissance pour les effectifs du doctorat. À la fin des années 1980, François Pottier écrivait : « *La croissance globale du nombre de diplômés provient principalement de celle du nombre d'étudiants de nationalité étrangère. Ils représentent 13% des docteurs de troisième cycle en 1973, 31% en 1982, 36% en 1984. L'évolution est identique pour les DEA. Ce n'est que récemment (1982) que le nombre de DEA délivrés à des étudiants français s'est mis à croître. L'effet sur la croissance du nombre de doctorants ne se fait sentir qu'à partir de 1985-1986* ».²⁷² L'importance de la part des docteurs étrangers se maintient et se consolide avec le temps. En 2011, le nombre des doctorants étrangers était de plus 9 900 alors que le nombre des doctorants français était de moins 6 300. Malgré une baisse observée lors des dernières années, la part des docteurs étrangers participe du maintien du chiffre des titulaires d'un doctorat français.

Selon le Céreq, en 2010, sur 708 000 individus, 18 000 (soit 2%) étaient titulaires d'un doctorat, 101 000 (soit 14%) d'un master 2 dont 21 000 (soit 3%) des écoles d'ingénieurs, 204 000 (soit 29%) étaient titulaires du baccalauréat et 119 000 (soit 17%) avaient quitté le système éducatif sans

²⁷² Pottier François. *Quel avenir professionnel pour les diplômés d'un troisième cycle universitaire scientifique ?* In : Formation Emploi. N.18, 1987 De l'école à l'emploi. pp.101-110 http://www.persee.fr/doc/forem_0759-6340_1987_num_18_1_1210 p. 102

aucun diplôme.²⁷³ La proportion des docteurs est minoritaire mais la formation doctorale s'inscrivant dans « la compétition mondiale », la question de leur insertion est donc nécessaire. « *Dans les économies de la connaissance, les docteurs constituent une ressource humaine essentielle dans le secteur de la recherche, donc un élément important de la compétitivité des pays* ». ²⁷⁴ Des mesures seront ainsi engagées dans le cadre des ambitions de l'Union européenne pour devenir l'Espace européen de l'enseignement puis de se placer à l'avant garde de la « société de la connaissance ».

Même si l'embauche en entreprises des docteurs n'est pas nouvelle, la question devient le principal axe de ces réformes et un des principaux arguments dans la professionnalisation du doctorat. Leur part n'est pas très grande, mais il y a une présence des docteurs dans le secteur privé. Rappelons que la création des conventions Cifre date de 1980 et que leur objectif était de faciliter l'intégration des docteurs en entreprise. Le développement de la recherche scientifique en France me permet de mettre en perspective la part de l'investissement privé dans l'emploi des docteurs.

François Pottier distingue trois étapes dans le développement de la recherche scientifique en France. La première période correspond aux années 1960, à l'époque la recherche scientifique connaît un développement très important au niveau international. En France, l'effort « *repose principalement sur l'appareil d'État. [La recherche] tient à l'importance attribuée aux grands programmes : énergie thermonucléaire, exploration et exploitation de l'espace et aéronautique civile (Concorde) ont représenté une part déterminante des dépenses annuelles en matière de recherche et développement* ». ²⁷⁵ En 1967, la dépense nationale en recherche représente 2,15% du PIB mais cette part n'est que de 1,7% en 1974. La diminution s'accompagne d'une réorganisation de la dépense : coup d'arrêt sur les recherches atomiques, réduction pour les grands programmes publics mais augmentation du financement de la recherche fondamentale. S'ajoute à cela une augmentation de 60% du nombre de docteurs entre 1968 et 1973, ce qui laisse présager que le nombre de diplômés dépassera les besoins en recrutement. Dans ce contexte se pose la question du rôle de la thèse, « *est-elle un diplôme professionnel (formation des chercheurs) ou un diplôme de formation générale ? La notion de formation PAR la recherche apparaît en 1971 et vient se superposer (voire entrer en*

²⁷³ *Quand l'école est finie. Premiers pas dans la vie active de la Génération 2013*. Résultats de l'enquête 2016. Communiqué de presse. Marseille, le 30 octobre 2017.

<http://www.cereq.fr/publications/Cereq-Enquetes/Quand-l-ecole-est-finie.-Premiers-pas-dans-la-vie-active-de-la-Generation-2013>

²⁷⁴ Mohammed Harfi. *Les difficultés d'insertion professionnelle des docteurs. Les raisons d'une « exception française »*. Document de travail. N°2013-07 octobre. Commissariat général à la stratégie et à la prospective. <https://www.oecd.org/fr/sti/inno/48413317.pdf>.7.

²⁷⁵ Pottier 1987 p.103.

*conflit) avec celle de formation POUR la recherche. La véritable formation PAR la recherche est effectuée pendant quatre ou cinq ans dans un cycle adapté, et aboutit au doctorat. Les docteurs ainsi formés doivent alors être accueillis dans tous les domaines de l'activité économique, et pas seulement les centres de recherche ».*²⁷⁶ Il est intéressant de remarquer que cette notion « par » la recherche élargit le spectre des possibilités traditionnellement offertes aux docteurs. À partir d'ici, la participation du secteur privé dans le financement est plus visible et les efforts d'autres acteurs pour l'embauche des docteurs en entreprise se développent.

Entre 1972-1973, à l'initiative des ingénieurs de Grenoble et de Saclay, se créent des « bourses d'emploi » pour le « placement » des docteurs en entreprise. Trois ans plus tard, l'expérience s'étend à d'autres universités. « *Le développement de cette organisation trouve son aboutissement en 1980 dans la création de l'Association Bernard Grégory ».*²⁷⁷ La recherche scientifique et le développement technologique sont des priorités nationales. Ainsi, la décennie des années 1980 voit augmenter la création d'emploi et connaît une répartition plus équilibrée de l'emploi entre secteurs public et privé et un taux de chômage faible. Selon Pottier, au début des années 1990, les docteurs sont confrontés aux mêmes difficultés que rencontraient leurs pairs en 1970 (stagnation des recrutements dans le secteur public et augmentation du nombre des docteurs). Pour lui, les recrutements en entreprise « *entendent développer la formation des ingénieurs par la recherche ».*²⁷⁸ Cela contribue à renforcer la « préférence » pour les ingénieurs (plutôt que les docteurs) aux postes de recherche privée, ce que l'on observera dans les années 2000.

Lors de la première décennie des années 2000, le taux de chômage des docteurs, supérieur à celui des diplômés d'un master 2, préoccupe tous les acteurs concernés par le doctorat. En 2010, la tendance se renverse. À compter de cette année-là, les enquêtes du Céreq et les rapports du Commissariat général à la stratégie (CGS) « *confirment bien une insertion difficile [pour les docteurs], mais plus favorable que celle des diplômés au niveau master ».*²⁷⁹ L'analyse de Mohamed Harfi observe que les difficultés d'insertion professionnelle des docteurs en 2013 sont moins dues à un surnombre de docteurs qu'à un sous-investissement en recherche et développement du secteur

²⁷⁶ Pottier p.105.

²⁷⁷ Pottier 1987 p.105.

²⁷⁸ Pottier p.109.

²⁷⁹ Mohammed Harfi. 2013. p.5.

privé et à la préférence des ingénieurs pour les postes de recherche. Selon cette étude, il n'y a pas de surnombre des docteurs mais une distribution inégale parmi les disciplines.

Disparité disciplinaire

Le doctorat protège mieux que les autres diplômes en période de crise mais il y a une forte disparité entre disciplines. Diverses enquêtes montrent que le taux d'emploi dépend largement de la discipline. Ainsi, une attention particulière va être portée sur les conditions de réalisation du doctorat, la discipline de spécialisation et le financement de la thèse. Certaines disciplines entretiennent de meilleurs rapports avec le marché de l'emploi que d'autres. Parmi ces dernières, les ALLSHS (arts, langues, lettres, sciences humaines et sociales).

En 2004, les conditions d'insertion pour les diplômés des disciplines liées aux sciences de l'ingénieur et aux mathématiques sont « relativement bonnes », leur taux de chômage est autour de 5% ; pour le droit, les sciences économiques et la gestion, il est à peine 4 points au-dessus ; alors que pour les sciences de la vie et de la terre et pour la chimie, le taux varie entre 8% et 14%. Les diplômés de lettres et sciences humaines sont les plus touchés par le chômage, avec des taux de 6% en 1999, de 20% en 2001 et de 17% en 2004.²⁸⁰

Déjà en 1987, François Pottier regroupe les disciplines suivant l'ordre de leur importance en entreprise. La disposition était la suivante : « les sciences de la vie, les sciences de la terre, les sciences de l'ingénieur et sciences physiques et la chimie ». Ceci coïncide avec les difficultés d'emploi observées par l'Association Bernard Grégory en 1986, « particulièrement sensibles » en sciences de la vie et de la santé et en sciences de l'homme et de la société. Pour les premières, c'est l'inadéquation entre le nombre de diplômés et le nombre de postes, notamment en entreprise, qui pose problème. Dans un article, l'ABG rend compte des transformations qui touchent certaines de ces disciplines, comme la biologie qui a « su s'adapter » en rapprochant les filières anciennes avec les récentes. Pour les sciences humaines et sociales, les difficultés d'emploi sont d'une autre nature. L'ABG se demande pourquoi les chercheurs en SHS « irriguent si peu l'entreprise ». *« En fait, tout le monde s'accorde à reconnaître que les besoins potentiels sont immenses : de profondes mutations technologiques, économiques et sociales sont engagées, pour lesquelles l'apport des sciences*

²⁸⁰ Jean-François Giret. *De la thèse à l'emploi. Les débuts professionnels des jeunes titulaires d'un doctorat*. Bref n°220 juin, 2005 Cereq p.2.

*humaines et sociales paraît indispensable. Mais les entreprises ne savent pas comment les aborder et les utiliser. Tout le problème est là : l'image des sciences sociales est tellement floue à force d'être multiple que, finalement, personne ne s'y retrouve, à part les spécialistes eux-mêmes. Il manque le mode d'emploi de ces recherches et de ces connaissances, très riches mais trop méconnues ».*²⁸¹

L'Association Bernard Gregory prend comme exemple des étudiants ou des chercheurs qui mènent des travaux sur les entreprises, des formateurs ou des chercheurs qui ont créé des spécialisations ou des doctorats en lien avec les entreprises et qui « *n'hésitent pas à offrir leurs services aux organisations* ». Des études et des recherches dont « *la richesse est pratiquement sans limite et l'utilité, pour peu qu'elle soit expliquée et communiquée, évidente* ». Mais ces exemples sont rares. L'entreprise est ouverte aux recherches « *mais elle n'utilise pas les résultats de ces recherches dans sa gestion quotidienne* ». Et puis, le recours aux consultants est presque le seul moyen reconnu et utilisé par les sciences humaines et sociales en entreprise ce qui réduit le spectre des interventions. Il y a donc un besoin, une demande, mais les termes, la forme que doit prendre la collaboration n'est pas toujours claire. À sa création, l'ABG voyait dans cette situation une opportunité « *pour améliorer l'interpénétration des sciences sociales et des entreprises, l'Association Bernard Grégory peut jouer un rôle important, en développant le système des 'Bourses d'emploi' pour sociologues. Se mettraient ainsi en place, progressivement, un réseau de relations entre les formateurs, les employeurs et les usagers des sciences sociales. C'est une condition essentielle pour permettre l'apparition d'un véritable marché de l'emploi scientifique en sciences de l'homme et de la société* ». Même si un réseau de relations tel que l'évoquait l'ABG est en train de se mettre en place, la question de l'apport des ALLSHS au secteur privé et la manière concrète de le mettre en place se pose encore aujourd'hui.

Avant 2010, les enquêtes Génération du Céreq montrent clairement trois groupes différents. Un premier groupe correspond aux disciplines ayant un taux de chômage plus faible que la moyenne : le droit, l'économie et le management ; la mécanique, l'informatique et les sciences de l'ingénieur. Le deuxième groupe, des disciplines qui ont un taux de chômage proche de la moyenne : les mathématiques et la physique ; les sciences de la vie et de la terre. Le troisième groupe regroupe les disciplines avec un taux de chômage supérieur à la moyenne : la chimie ; les lettres et les sciences humaines. L'enquête 2010 fait état d'une amélioration pour les mathématiques et la physique ainsi

²⁸¹ Formation par la recherche, n°14, mars 1986. p.6. Lettre trimestrielle de l' Association Bernard Grégory.
<http://www.intelliagence.fr/docs/FPR/fpr014.pdf>

que pour le groupe du droit et pour la chimie, même si pour cette dernière le taux reste supérieur à la moyenne. L'enquête montre par ailleurs que « pour la première fois depuis l'enquête de 1999, le taux de chômage des diplômés de 'Lettres, sciences humaines' (8%) est en dessous du taux de chômage global (10%) ».282

Dans certains secteurs, la réduction du nombre de postes de titulaires ouverts aux concours entraîne une forte concurrence entre les docteurs tout comme la multiplication des postes temporaires. Ainsi, les données du MENESR indiquent qu'entre 1992 et 2013, le nombre de personnels temporaires (Ater, doctorants contractuels) a augmenté de 111% contre 74% pour le nombre de postes de maître de conférences et 39% pour celui des professeurs d'université.²⁸³ Depuis 2004 les postes de maître de conférences et de professeurs d'université sont en nette baisse et les départs à la retraite n'ont cessé de diminuer, de 2100 en 2009 ils sont 1920 en 2014. Dans ce sens, l'importance du recrutement des docteurs par le secteur privé est cruciale pour l'équilibre de l'emploi.

Qu'en est-il donc de la présence des docteurs dans le secteur privé ? En 2010, un diplômé de droit, économie et management sur deux travaille dans ce secteur. Le secteur privé est un débouché pour 58% des docteurs en mécanique, électronique, informatique et sciences de l'ingénieur. Leur insertion est bonne bien qu'ils soient les plus « exposés » à la concurrence des ingénieurs. En 2011, 55% des chercheurs en entreprise étaient titulaires d'un diplôme d'ingénieur contre 12% pour les titulaires d'un doctorat.²⁸⁴ Les docteurs travaillent en entreprise mais ils ne sont pas forcément à des postes de recherche. Ils se heurtent à la méconnaissance de la part des employeurs et à la « préférence » pour les ingénieurs. Pour les docteurs en mathématiques et physique, le taux d'emploi privé est de 30% et pour les sciences de la vie et de la terre de 26%.²⁸⁵ En 2010, la part des docteurs travaillant dans la recherche privée était de 13% ; elle est passée à 19% en 2015.²⁸⁶

²⁸² Harfi 2013 p.22

²⁸³ *Les débuts de carrière des docteurs*. Bref 354, Céreq 2017 p.2.

²⁸⁴ Selon le MESR cité par Julien Calmand. *Étudier le devenir professionnel des docteurs*. Jaoul-Grammare et Macaire (coords.) Céreq. 2016. p.6.

²⁸⁵ Laudeline Auriol et Mohammed Harfi. *Les difficultés d'insertion professionnelle des docteurs : les raisons d'une « exception française »*. Centre d'analyse stratégique La note d'analyse Travail-Emploi n°189 juillet 2010. p.6.

²⁸⁶ Bref n°354 Céreq 2017 p.2.

Place à la professionnalisation

En réponse aux critiques sur son inefficacité face au chômage et dans le souci d'une adéquation de plus en plus proche des secteurs d'emploi, l'université s'intéresse depuis cinquante ans à la problématique de la professionnalisation. En effet, les premiers DUT datent de 1966. À l'époque, la création des diplômes et des structures à « vocation professionnelle » se développe. « *En revanche, la question de la 'professionnalisation' a émergé plus tardivement* », vers la fin des années 1980 comme le rappellent Dominique Maillard et Patrick Veneau.²⁸⁷ Maillard et Veneau distinguent donc les notions « vocation professionnelle » et « professionnalisation ». L'objectif de cette dernière étant le rapprochement et le renforcement des liens entre l'enseignement supérieur et les milieux professionnels dans le domaine de la formation et dans celui de la recherche. La création des universités technologiques « *supposait que 'l'université' [...] pouvait former, au même titre que les écoles d'ingénieurs, de commerce ou de gestion, des étudiants à des niveaux élevés pour les besoins des entreprises* »²⁸⁸ répondant ainsi à une demande de qualifications dont le besoin avait été révélé par la recherche. L'arrêté « Bayrou » de 1997 misait sur la construction des nouveaux cursus professionnels pour inciter les étudiants à adopter une « stratégie professionnelle », en créant des UEP (unité d'expérience professionnelle) « réalisées sous la forme de stages d'entreprise ». Dans ce cadre-là, la licence professionnelle opère une synthèse des deux et affirme son originalité. Les UFR vont aussi apporter leur contribution avec la création des Diplômes d'études supérieures spécialisés (DESS).

Les années 2000 se caractérisent par un mouvement de professionnalisation avec la « *création des licences professionnelles, [le] passage au LMD, [le] développement de l'alternance et des stages d'entreprise* ».²⁸⁹ On assiste également à une « inflation » de l'offre de formations professionnelles. En 2000, le nombre d'étudiants en DESS est supérieur à celui des étudiants inscrits en DEA et la progression par rapport aux autres diplômes (DEUG, licence, maîtrise, DEA, DESS, DUT ou les diplômes des IUP) est la plus importante. Entre 1996 et 2002, le DESS est passé de 891 à 1596 inscrits alors que pour la maîtrise, par exemple, la progression est passée de 1371 à 1631 et pour les diplômes des IUP de 321 à 669 inscrits.²⁹⁰ En 2005, tous les secteurs d'activité offrent des licences

²⁸⁷ La « professionnalisation » des formations universitaires en France. Du volontarisme politique aux réalisations locales. Dominique Vaillard et Patrick Veneau. Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs. 5/2006 p. 95-119.

²⁸⁸ Maillard et Veneau. 2006 p.99.

²⁸⁹ Calmand, Giret, Lemistre et Ménard. *Compétences acquises et requises des diplômés de bac+5*. Net.Doc n°142 Céreq, novembre 2015 p.5

²⁹⁰ Maillard et Veneau 2006 p.7.

professionnelles même si l'offre se concentre sur certains domaines : le commerce et la vente, l'informatique et les réseaux, les secteurs associés à la métallurgie. Des UFR, particulièrement en lettres et sciences humaines et sociales, participent du mouvement avec des « champs professionnels nouveaux » tels que l'hôtellerie, l'environnement, le développement rural, la médiation sociale, les arts et la culture, entre autres.

Bernard Convert et Sébastien Jakubowski distinguent deux étapes dans le processus de professionnalisation. Au début de leur mise en place, les DESS étaient créés par un chercheur, parfois par une équipe de recherche, qui trouvait dans le monde économique des « prolongements » ou « des applications » à ses travaux, faisant émerger des nouveaux savoirs et débouchant sur la création de ces diplômes. Ils distinguent trois types de licences professionnelles : ²⁹¹

- a) résultant d'une commande du milieu professionnel
- b) résultat d'une articulation entre enseignement, recherche et milieu professionnel
- c) créant un nouveau domaine professionnel

Ce dernier constitue l'idéal type vers lequel tendent ces formations. Dans un deuxième moment, avec les injonctions induites par le processus de Bologne, voient le jour les masters professionnels LMD qui « *sont le produit d'une logique institutionnelle sinon bureaucratique. Ils conduisent les établissements à forger des stratégies de réponse immédiate et même de soumission au monde économique* ». ²⁹² Dans ces circonstances, le processus de mobilisation des savoirs est bouleversé. Pour Convert et Jakubowski les formations qui en résultent « *contournent le lent processus de cristallisation des savoirs qui prélude à la définition des curricula* ». ²⁹³

La professionnalisation du doctorat apparaît plus récemment, notamment à la suite des harmonisations européennes sur l'enseignement supérieur et plus particulièrement avec l'émergence de la société de la connaissance qui accorde une place centrale à la recherche et à l'innovation. Pendant mon travail de terrain, j'ai pu observer le contexte dans lequel plusieurs actions à différents niveaux ont été mises en place (tout au moins discutées) en vue de valoriser le doctorat. Parmi elles, une mesure phare : la professionnalisation du doctorat. Dans le prochain chapitre, je me propose d'aborder ce contexte mais avant cela, j'analyse la notion de professionnalisation, la manière dont

²⁹¹ Bernard Convert cité par Cédric Hugrée. Les universités, l'emploi, la crise. Notes critiques. Revue française de pédagogie N°182. Janvier-février-mars 2013. p.143.

²⁹² Catherine Agulhon et Bernard Convert. Introduction. La professionnalisation des cursus, axe majeur des réformes européennes ? Contradictions et paradoxes. Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs. Hors-série n°3, 2011. p.14.

²⁹³ Agulhon et Convert. Introduction. 2007. p.15.

elle se met en place et les réactions qu'elle provoque en France et dans le cadre du processus de Bologne. Je me réfère principalement aux travaux de Catherine Agulhon, de Bernard Convert et de José Rose.

« *Professionnaliser suppose, en fait, de construire une formation en fonction des compétences requises par un emploi et d'allier formation et expérience professionnelle par le biais de stages* ». ²⁹⁴ L'adéquation de la formation avec les besoins du marché du travail est au cœur de la professionnalisation. Dès 1998, la création des formations professionnelles est bien encadrée, il s'agit d'établir un partenariat avec le monde professionnel pour assurer les stages des étudiants, les finalités et les compétences visées doivent être clairement énoncées, ouvrir et adapter la formation aux publics de formation initiale et de formation continue, pour s'assurer « *une certaine autonomie financière de la formation* ». ²⁹⁵ Le programme contient une visée économique qui sera décriée du fait qu'elle participe d'une marchandisation de l'université et conduit l'enseignement supérieur « *vers un système hybride qui mêle enjeux économiques et sociaux et produit de la concurrence* ». ²⁹⁶ Mais elle sera aussi amplement « justifiée », au nom d'un système « *mieux approprié, nous dit-on, aux besoins de l'économie et des jeunes, plus souple et plus compétitif* ». ²⁹⁷

Dans le cadre de sa recherche sur la professionnalisation, Catherine Agulhon a mené des entretiens avec des responsables des diplômes d'études supérieures spécialisés (DESS). Ces entretiens révèlent qu'aucun responsable ne remet en question le dispositif de partenariat avec le monde professionnel et qu'ils le justifient en avançant divers arguments. Comme le besoin pour les étudiants d'effectuer des stages, l'autonomie des universités ou encore en disant qu'il faut « *adapter l'offre aux besoins de l'économie, préparer les étudiants à l'emploi* ». ²⁹⁸ Parmi les interviewés, un enseignant d'un DESS en SHS de Toulouse explique qu'il ne faut plus se contenter de préparer les meilleurs étudiants à la recherche sans s'intéresser au devenir professionnel des autres. Un autre, responsable d'un DESS en sciences à Nantes déclare : « *Si l'université veut des étudiants et des bons, elle a intérêt à proposer des formations en adéquation avec le marché du travail. Les*

²⁹⁴ Catherine Agulhon, « La professionnalisation à l'Université, une réponse à la demande sociale ? », Recherche et formation [En ligne], 54 | 2007, mis en ligne le 01 janvier 2011, consulté le 02 octobre 2016. URL : <http://rechercheformation.revues.org/928> p.14.

²⁹⁵ Agulhon 2007 p.16.

²⁹⁶ Agulhon 2007 p.15.

²⁹⁷ Agulhon 2007 p.24.

²⁹⁸ Agulhon 2007 p.20.

étudiants actuels veulent un retour immédiat sur investissement. ». Ils viennent à l'université en cherchant les compétences nécessaires pour l'emploi. Beaucoup plus critique à l'égard des enseignements acquis par les étudiants de ces formations, le responsable d'un DESS à l'IEP de Grenoble, s'exprime ainsi : « *L'université doit se soucier du type de compétences recherchées par les milieux professionnels, mais doit conserver un objectif de formation généraliste, afin de ne pas les enfermer dans des voies professionnelles très spécialisées et des perspectives à court terme.* ».²⁹⁹ D'autres universitaires au contraire « *ne souscrivent pas à ces changements en profondeur des finalités de l'université. Ils estiment que leur fonction est la production et la transmission de savoirs et non la préparation à l'entrée dans la vie active* ».³⁰⁰

La professionnalisation concerne donc la construction et le rapport aux savoirs, « *elle vise à sortir les savoirs d'un certain académisme dénoncé par les mondes politique et économique et à se focaliser sur une finalité professionnelle. Les contenus ne seront plus construits à partir d'un corpus cohérent de savoirs disciplinaires ou pluridisciplinaires, mais à partir de la sélection des savoirs correspondant aux compétences inscrites dans les référentiels d'emploi* ».³⁰¹ De ce point de vue, les étudiants sont perçus comme des consommateurs à la recherche des compétences nécessaires pour l'emploi. Quant à la construction du savoir, elle est à l'opposé du paradigme des sciences humaines.

C'est l'analyse que nous livrent à la fin des années 1990, dans leur étude sur l'évolution des représentations des étudiants étrangers, Vincent Borgogno et Jocelyne Streiff-Fénart. « *Sur le plan des contenus, on retrouve au niveau de la coopération inter-universitaire la tendance générale de l'enseignement supérieur français qui voit depuis les années 80 le paradigme des 'sciences humaines' s'effacer devant le paradigme de 'l'ingénierie'. Si les objectifs de diffusion de la culture française restent affirmés, les enjeux réels de la coopération internationales sont de pousser les universités françaises à tenir leur rang dans la formation aux technologies de pointe. Tous les rapports d'experts s'accordent à recommander un rééquilibrage des disciplines au détriment des Lettres et au profit des sciences de l'ingénieur et de la technologie, des disciplines économiques et juridiques. L'indice d'attractivité se mesure désormais à son rayonnement 'technologique' et à sa*

²⁹⁹ Agulhon 2007 p.25.

³⁰⁰ Agulhon 2007 p.11.

³⁰¹ Catherine Agulhon et Bernard Convert (directeurs). La professionnalisation : l'un des vecteurs du processus de Bologne ? Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs n°3 2011 p.10.

capacité d'attirer des étudiants provenant de pays où le niveau technologique est égal ou supérieur à celui de la France ». ³⁰² Cette tendance n'est pas exclusive à l'enseignement supérieur français, il s'agit d'une tendance mondiale.

La prééminence de ce paradigme fait que le savoir se mesure en termes d'« utilité », de « performance », et dans le cadre de la professionnalisation, exige des formations une adéquation aux besoins du monde économique ainsi que de traduire les enseignements et l'acquisition des savoirs en termes de compétences.

Les critiques de la professionnalisation mettent donc l'accent sur la marchandisation de l'enseignement supérieur. À ce titre, Catherine Agulhon et Bernard Convert rappellent la volonté du ministère « *de l'inscrire concrètement et opérationnellement dans l'économie, d'ajuster la recherche comme l'enseignement à des objectifs pragmatiques, empiriques, identifiables et immédiats* ». ³⁰³ Mais aussi sur les ingérences des décideurs, des gestionnaires et dans le cadre de l'Espace Européen de l'Enseignement supérieur, des dirigeants européens. Ces acteurs n'interviennent pas dans la définition des savoirs mais incitent les enseignants « *à les exprimer en termes de compétences et en partenariat avec le monde économique. Ils exigent d'agir à moyens constants et donc de rechercher des financements* ». ³⁰⁴ Ainsi, les formations qui ont des partenariats avec des grandes entreprises du secteur de la pharmacie, de l'énergie ou des télécommunications, par exemple, auront des revenus confortables. Mais d'autres, dans le secteur éducatif, social ou associatif auront difficilement des partenariats et leur situation sera moins aisée. Les formations (et les disciplines) ne sont pas toutes égales face à la professionnalisation.

Catherine Agulhon, Bernard Convert, Francis Guggenheim, Sébastien Jakubowski, ainsi que José Rose et Fabienne Maillard, « *se retrouvent d'abord dans le souci de ne jamais séparer les savoirs académiques et leurs utilités professionnelles avérées* », selon Cédric Hugrée. Pour ces auteurs, la professionnalisation ne doit pas être le fait d'une soumission de l'université au marché de l'emploi, elle ne doit pas aveuglement répondre aux besoins économiques. La professionnalisation conçue par l'université est « *une formation non étroitement spécialisée, destinée à préparer à l'ensemble de la*

³⁰² Victor Borgogno et Jocelyne Streiff-Fénart, « L'accueil des étudiants étrangers en France : évolution des politiques et des représentations », *Cahiers de l'Urmis* [En ligne], 2-3 | 1997, mis en ligne le 20 juin 2002, consulté le 23 janvier 2013. URL : <http://urmis.revues.org/415> pp. 84,85

³⁰³ Agulhon et Convert 2011, p.12

³⁰⁴ Agulhon. 2007. p.26

*vie active et pas seulement au premier emploi, garantissant la transversalité des acquis, intégrant la formation à l'emploi et à la recherche d'emploi, développant les capacités d'adaptation combinant formation théorique et apprentissage en situation de travail ».*³⁰⁵

Ces auteurs ne plaident pas pour une orientation « adéquationniste », soit « *une vision des relations formations-emploi qui nie l'autonomie relative du système éducatif et cherche [...] à établir une correspondance stricte entre ces deux espaces très segmentés* »³⁰⁶, mais pour une professionnalisation entendue comme un processus qui respecte la construction des savoirs et qui n'est pas imposé par des gestionnaires ou par des logiques étrangères à l'institution. Malgré tout, Fabienne Maillard admet que les récentes évolutions ne répondent pas à cette vision : elles « *constituent au contraire une véritable 'restructuration du système d'enseignement' en rupture avec le modèle universitaire* ».³⁰⁷

Par ailleurs, les formations ainsi créées sont des formations sélectives. Ces formes de recrutement induisent d'importantes transformations de l'université dont le libre accès constitue la force et la faiblesse. En même temps, d'autres analyses montrent que, pour les étudiants, la sélection est un gage de la qualité du diplôme et donc de l'accès à l'emploi. Les étudiants mesurent la valeur du diplôme au niveau de sélection. Selon Agulhon, ils aiment dire qu'ils ont été « sélectionnés ». Ainsi, la professionnalisation « *est censée répondre à la demande économique et à celle des étudiants qui souhaitent optimiser leur investissement. L'offre de formation doit garantir sa visibilité et sa pertinence* ».³⁰⁸

³⁰⁵ Huguée. 2013 p.141.

³⁰⁶ Fabienne Maillard cité par Huguée. 2013. p 144.

³⁰⁷ Huguée. 2013. p.141.

³⁰⁸ Agulhon. 2007. p.11.

La professionnalisation dans le cadre du processus de Bologne

Catherine Agulhon et Bernard Convert rappellent que le processus de Bologne propose d'améliorer la qualité de l'offre de formation, son adéquation avec les besoins de l'économie et de la recherche et son intégration dans une mobilité européenne. La professionnalisation quant à elle « *est censée nommer le processus d'adaptation de l'offre de formation aux besoins économiques* ». Mais pour en arriver là, « *elle met en cause les institutions, les acteurs et les disciplines dans leur organisation et leurs finalités* ». Sous son impulsion, l'enseignement supérieur doit se rénover. Suivant leur analyse, la professionnalisation suppose plus qu'un rapprochement, une « *soumission du monde universitaire au monde professionnel. La professionnalisation serait le vecteur d'une insertion réussie* ». ³⁰⁹ C'est dans ce cadre-là que l'insertion professionnelle est intégrée dans la loi (loi LRU de 2007) comme la troisième mission de l'enseignement supérieur français.

Ainsi, les exigences de professionnalisation se confondent avec les aspirations du processus de Bologne. Ces réformes concernent « *la gouvernance des institutions [...] la rationalisation de la recherche [...] et] le formatage de l'offre de formation* ». Le processus vise donc à « *adopter un modèle d'évaluation et d'accréditation* » commune. Ces pratiques, tout comme celle de la professionnalisation, introduisent la marchandisation de la formation, amenant à une compétition accrue entre institutions (établissements, universités) et entre États européens. En effet, « *les masters professionnels postérieurs à la réforme Licence Master Doctorat de 2002 (LMD) sont commandés par des logiques d'institutions, de positionnement d'un établissement ou d'une filière dans un espace concurrentiel, ce qui contribue à affaiblir le rôle des projets intellectuels [...]. [L]'effet du LMD est d'imposer une nouvelle logique de professionnalisation qui s'avère de plus en plus éloignée de l'utilité sociale et professionnelle des savoirs disciplinaires et académiques* ». ³¹⁰

Dans cette perspective, le doctorat participe de l'innovation et de la connaissance, et ces dernières sont les moteurs de l'économie. Si dans les années 1990 la professionnalisation concernait notamment la création de licences et de masters professionnels sous l'impulsion du processus de Bologne, le doctorat était également concerné. Au cours de ces dernières années, plusieurs mesures touchent le doctorat. Au-delà des divergences des universitaires et des chercheurs sur les tenants et les aboutissants de la professionnalisation du doctorat, il s'agit de constater qu'il est désormais aussi rentré dans cette dynamique de la professionnalisation et donc d'observer ces transformations. Déjà

³⁰⁹ Les propos de cet paragraphe sont d'Agulhon et Convert 2011 p10. Et ceux du paragraphe suivant, p.7.

³¹⁰ Cédric Hugré. Note critique. 2013. p143.

en 1987, Pottier souligne l'importance de la relation des laboratoires de recherche avec « leur environnement économique (entreprise ou administration, secteur de recherche industrielle ou de production, etc.) ». Il avançait certaines explications : « *Contrairement aux diplômés d'ingénieur qui confèrent à leurs détenteurs un label permettant des articulations quasi automatiques avec certaines entreprises ou certains types d'emplois, les titulaires de diplômes de troisième cycle demeurent des individus isolés, dont la reconnaissance et le placement requièrent une activité spécifique qui est d'ailleurs assurée non seulement par les diplômés eux-mêmes mais aussi par leurs 'patrons' de thèse à l'intérieur des réseaux de relations dont ils disposent* ». ³¹¹

Pour les écoles supérieures de commerce (ESC), la professionnalisation étant une de leurs caractéristiques, les injonctions de Bologne s'orientent dans un sens inverse à celui de l'enseignement supérieur et du doctorat : elles portent sur l'exigence académique. Ces établissements vont augmenter leurs activités de recherche. « *Si les ESC ont pu peiner à défendre la valeur scolaire de leurs titres, dans l'univers économique leur valeur marchande s'impose dès les années 1960* ». ³¹² Deux points distinguent ces écoles de l'université, la sélection par concours à l'entrée et l'orientation des enseignements. L'orientation des ESC est basée, depuis sa création au XIX siècle, sur une relation étroite avec les entreprises. « *Il s'agit [...] de donner des outils et des connaissances directement applicables dans le monde du travail. Quant aux méthodes d'enseignement et à la pédagogie, elles tendent à valoriser la pratique, en s'approchant le plus possible des situations 'réelles'* ». ³¹³ Les ESC prônent la dimension professionnelle soit l'« employabilité des étudiants ».

Les années 2000 représentent pour elles un tournant, les injonctions de Bologne les incitant à développer la recherche académique. Celle qu'elles font résulte des universitaires qui y travaillent. Plus tard, l'internationalisation et l'eupéanisation de l'enseignement supérieur exige de développer les activités de recherche du corps enseignant, notamment en gestion. Pour Marianne Blanchard, « *on peut donc comprendre l'essor de la recherche académique dans les écoles comme*

³¹¹ Pottier 1987 p.110.

³¹² Marianne Blanchard. *Développer la recherche et maintenir la professionnalisation. Des Écoles Supérieures de Commerce françaises face aux transformations de l'enseignement supérieur.* In *La professionnalisation : l'un des vecteurs du processus de Bologne ?* Catherine Agulhon et Bernard Convert (dir). Cahiers de la Recherche sur l'éducation et les savoirs. Hors série n°3 Juin 2011 ARES (Association pour la recherche sur l'éducation et les savoirs, revue annuelle. page 64

³¹³ Blanchard. 2011. p.64.

*une conséquence de sa reconnaissance universitaire ».*³¹⁴ La recherche est désormais jugée nécessaire aux ESC mais tout comme la professionnalisation peut entrer en conflit avec la formation universitaire, la légitimité académique peut entrer en conflit avec leur légitimité professionnelle. *« Les ESC ont ainsi développé des activités de recherche dans une perspective que l'on pourrait qualifier à double titre d'utilitariste : ces activités sont conçues, d'une part, comme pouvant contribuer au développement économique des entreprises partenaires et, d'autre part, comme un signal envoyé aux instances d'évaluation et de classement ».*³¹⁵

Le système des grandes écoles *« lie donc étroitement activités de recherche, de conseil et d'enseignement, le tout sous le contrôle des entreprises partenaires, contribuant ainsi à mettre en place un modèle de formation associant, à tous les niveaux les entreprises à l'établissement de formation ».*³¹⁶ Ces facteurs, parmi d'autres, contribuent à ce qu'elles s'imposent comme une référence de l'enseignement européen en gestion.

³¹⁴ Blanchard. 2011. p.69.

³¹⁵ Blanchard. 2011. p.72.

³¹⁶ Blanchard. 2011. p.74.

CHAPITRE VI

L'ESPACE EUROPÉEN DE LA RECHERCHE ET LA SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE

De la déclaration de la Sorbonne au processus de Bologne

Je voudrais maintenant traiter de l'ambition européenne de créer l'Espace européen de la recherche. Cet espace est en lien avec la professionnalisation notamment du doctorat mais aussi avec l'impact de la politique menée en France vis-à-vis des étudiants et des chercheurs étrangers. Avec l'Europe de la connaissance, l'enseignement supérieur européen veut s'affirmer comme un acteur de premier plan. Formalisé par le processus de Bologne, le 19 juin 1999, l'Espace européen de l'enseignement supérieur a d'abord été pensé pour renforcer l'enseignement supérieur européen et favoriser la mobilité intra-européenne, mais s'est très vite employé à faciliter la mobilité en provenance d'autres pays, se positionnant ainsi comme un concurrent des universités des États-Unis ou du Japon.

Les analyses sur la mise en place de ce processus montrent que dans un premier moment, les réformes proposées au niveau européen ont été bien accueillies par les États car le contexte national y était propice. Ces mesures permettaient de stimuler des initiatives nationales. Ce n'est que plus tard que ces réformes ont eu tendance à être perçues comme des impositions extérieures ne soutenant plus des initiatives nationales. En France, le contexte était favorable entre autres avec les réformes de « modernisation » de l'université ou la loi sur « l'innovation et la recherche » entreprises dans les années 1990, visant à rapprocher les universités et les entreprises. C'est dans ce contexte que les réformes sur la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur et plus tard de la recherche ont été mises à l'œuvre.

Le contexte en France

Avant le processus de Bologne, les contextes nationaux comme en France ou en Belgique (Jean-Émile Charlier et Sarah Croché, 2003. Marcel Crochet, 2004 et 2006) étaient propices aux changements, comme je vais le montrer dans la suite de mon propos. En France, de 1988 à 1992, Claude Allègre a été conseiller spécial des universités pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et la Technologie en charge, Lionel Jospin. Il lui succède de 1997 à 2000. Durant cette période, Allègre entreprend un important effort de rénovation des universités -logements étudiants,

bibliothèques, restaurants universitaires, installations sportives et centres culturels - d'abord en tant que conseiller avec le plan U2000 (Université 2000) puis en tant que ministre avec le plan U3M (université du troisième millénaire). La journaliste d'*ÉducPros*, Camille Strombini, rappelle qu'« *Outre l'aspect construction, U3M impulsait également un rapprochement du monde de la recherche et de l'entreprise, avec la possibilité pour les laboratoires de s'allier avec des groupes privés, constituant des centres nationaux de recherche technologique* »³¹⁷. Le rapprochement de l'université et de l'entreprise sont une constante dans les actions que Claude Allègre a impulsées. Il était convaincu qu'il fallait une meilleure adéquation de l'éducation aux besoins de la société. Il entreprend une réforme du lycée et envisage aussi celle du CNRS. Ces réformes controversées ne font pas l'unanimité mais la principale contribution de Claude Allègre concerne l'enseignement supérieur, la conviction que l'université a un rôle central à jouer dans la croissance économique et l'ouverture vers l'Europe. Dès les années 1990, il favorise l'autonomie des universités. Avec les contrats quadriennaux, « *[l]es établissements se faisaient ainsi une stratégie et des objectifs. 'Cela obligeait les universités à définir une véritable politique de recherche', estime Jacques Descusse* »³¹⁸ conseiller pour la recherche et la technologie au ministère. Un autre signe de la responsabilisation des établissements universitaires est le fait que l'université « *intervient désormais en dernier* » dans le recrutement des enseignants-chercheurs. En ce qui concerne les étudiants, il a « *revalorisé* » les bourses « *traditionnelles* » et créé des bourses au mérite.

Claude Allègre est par ailleurs l'auteur de la loi « sur l'innovation et la recherche »³¹⁹ qui favorise « *le transfert de technologies de la recherche publique vers l'économie et la création d'entreprises innovantes. [Il explique :] Notre pays dispose d'importantes capacités en matière scientifique et technologique mais l'articulation des découvertes avec les activités industrielles s'effectue moins facilement que dans d'autres pays industrialisés.[...]Alors que l'expérience montre que la valorisation des résultats de recherche est un facteur important du dynamisme de l'économie, le nombre d'entreprises créées chaque année à partir des résultats de recherche publique reste encore trop faible. Or, ce sont ces entreprises qui disposent du plus fort potentiel de croissance. La loi sur l'innovation et la recherche a pour objectif [...] d'offrir un cadre juridique favorisant la création d'entreprise de technologies innovantes, notamment par des jeunes, qu'ils soient chercheurs,*

³¹⁷ Camille Strombini avec Mathieu Oui. Article publié le 05.06.2009 sur Educpros.
<http://www.letudiant.fr/educpros/actualite/enseignement-superieur-et-recherche-que-reste-t-il-de-claude-allegre.html>

³¹⁸ Camille Strombini, EducPros, 2009.

³¹⁹ Loi du 12 juillet 1999 sur l'innovation et la recherche <http://www.education.gouv.fr/bo/1999/37/encart.htm>
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000759583&categorieLien=id>

étudiants ou salariés ». ³²⁰ Les objectifs de la loi sur l'innovation trouvent un écho avec les propos actuellement à l'œuvre autour de la valorisation professionnelle du doctorat. Les doctorants et docteurs sont de plus en plus incités à la création d'entreprise. Mais à l'époque, « *'Cette loi n'a pas fondamentalement bouleversé les choses, certes, mais c'était le début d'une prise de conscience de l'importance de la recherche dans la croissance économique'*, estime l'un de ses anciens proches collaborateurs - interviewé par Strombini -. *Beaucoup plus critique, Maurice Héryn, secrétaire national du Snesup (syndicat de l'enseignement supérieur) de l'époque, y voit quant à lui le début d'une période libérale où 'la recherche devait être étroitement associée à l'activité économique, pour ne pas dire dépendre d'elle'* » ³²¹. Les propos de cet extrait cristallisent les arguments de soutien mais aussi de rejet de la « modernisation » de l'université proposée et entreprise par Claude Allègre. Pour Allègre, « [s]i la recherche ne se transfère pas à l'enseignement supérieur et à l'industrie, elle ne sert à rien ». Pour ses détracteurs, associer la recherche à l'activité économique était perçue comme une soumission de la recherche à l'économie, au « grand capital ». Actuellement, l'idée a fait son chemin, elle est mieux acceptée notamment grâce aux injonctions de Bologne et à la stratégie de Lisbonne et aujourd'hui dans certains milieux comme ceux de la valorisation du doctorat, l'emploi des docteurs dans les entreprises est l'un des axes principaux.

Les critiques au projet de « modernisation » des universités

Jean-Émile Charlier et Sarah Croché (2003) ³²² expliquent les difficultés auxquelles le ministère de Claude Allègre a dû faire face lors des réformes du secondaire et ils rendent compte de la critique des « alter-mondialistes ». Selon les auteurs, les « altermondialistes » critiquent une vision néolibérale de l'éducation, précisément celle qu'Allègre voulait combattre. Les mesures, les changements, les réformes d'harmonisation ou les rapprochements proposés par Allègre sont rejetés parce qu'ils sont perçus comme une manière de faire « rentrer le néolibéralisme » dans les universités. Il est intéressant de noter que pour Croché et Charlier la critique provient « des altermondialistes » alors que l'analyse de Jean Frances (2009) est plus précise et révèle qu'elle est formulée par des scientifiques de tous bords. Ce qui est contesté est le fait de mettre l'université au service de l'économie, d'assigner à l'université et au CNRS des objectifs « utilitaires ». Les

³²⁰ Claude Allègre, cité dans le blog : http://incubateur-impulse.fr/uploads/presse/fiche_impulse_innovation.pdf

³²¹ Strombini, 2009.

³²² Jean-Émile Charlier et Sarah Croché. « *Le processus de Bologne, ses acteurs et leurs complices* » Revue Éducation et sociétés 2003/2 n°12. <https://www.cairn.info/revue-education-et-societes-2003-2-page-13.htm>

scientifiques et les universitaires s'opposent à ce que des administrateurs, des gestionnaires extérieures aux universités (issus principalement des organisations internationales) évaluent l'organisation, la gestion, le recrutement et les « performances » universitaires. Pour eux, c'est la preuve ultime de l'asservissement de l'université à l'économie.

D'après un de ces collaborateurs, Allègre « *a pressenti l'importance de la compétition internationale* ». Compétition internationale durement critiquée par ses détracteurs et qui deviendra le cœur du nouveau modèle de management proposé par la stratégie de Lisbonne.

Vers un système convergent des diplômes et des cursus

En 1998, en tant que ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, Claude Allègre a commandé à Jacques Attali un rapport sur l'enseignement supérieur³²³. Le rapport Attali propose la semestrialisation des enseignements en France et la création d'« *un système convergent des diplômes et des cursus de l'ensemble des établissements* ».³²⁴ Il préconisait le système 3,5,8. Trois ans pour la licence, cinq ans pour la *nouvelle maîtrise* et huit ans pour le doctorat. Visant par ailleurs « *à lever l'un des principaux obstacles à la mobilité en Europe : la reconnaissance et la validation des acquis* ».³²⁵ Ce système deviendra l'architecture de l'enseignement supérieur européen. En accord avec les idées d'ouverture du ministre, pour l'auteur du rapport, « *il ne pourra y avoir d'Europe de l'Emploi sans Europe de l'Education* ». Le principal axe développé est que « *les pays d'Europe devront décider d'une certaine harmonisation des cursus et des diplômes et définir un modèle européen spécifique, ni bureaucratique ni asservi au marché. Lui seul aura la taille nécessaire pour maîtriser la mondialisation et promouvoir les valeurs propres à un continent où fut, pour la première fois dans l'histoire moderne, établie une université* »³²⁶. Jacques Attali projetait ensuite un passage obligé des étudiants par un autre pays européen, un semestre par exemple, d'où l'intérêt d'harmoniser les diplômes et les enseignements : « *la circulation des étudiants entre les établissements d'enseignement supérieur d'Europe se fera naturellement et sans lourde machinerie bureaucratique de contrôle* ».³²⁷ Il envisageait, dans un deuxième temps des diplômes européens.

³²³ Pour un modèle européen d'enseignement supérieur. Jacques Attali. Février, 1998 <http://media.education.gouv.fr/file/94/9/5949.pdf>

³²⁴ Attali. 1998. p.28.

³²⁵ Attali. 1998. p.6.

³²⁶ Attali. 1998. pp.9-10.

³²⁷ Attali. 1998. p.29.

Dans un contexte où les universités américaines exercent une forte attractivité sur les étudiants, les chercheurs et les professeurs des pays de l'Union européenne, on observe en même temps une diminution de l'attrait de l'enseignement supérieur des pays de l'UE, « [e]n témoigne [notamment] le nombre d'étudiants étrangers en chute rapide ».³²⁸ Selon les chiffres donnés par le rapport Attali pour la France, ils étaient 14,1% en 1984 à l'université et 14% dans les grandes écoles alors qu'en 1996, ils ne sont que 8,6% dans les universités et 3,7% dans les grandes écoles. Pour tenter de renverser cette tendance, deux mesures sont prises par le ministre de l'enseignement supérieur Claude Allègre. D'une part, la création de l'agence ÉduFrance qu'il annonce le 6 novembre 1998 et dont l'objectif est la promotion de l'enseignement supérieur français. La seconde mesure « européenne » prend la forme de la déclaration de la Sorbonne que j'aborde par la suite. Selon Prost et Bon, « À première vue, imaginer une structure pour attirer vers les universités françaises des étudiants sud-américains ou autres, tentés par les universités américaines, pourrait passer comme un moyen de résister à l'emprise néolibérale. Le décryptage altermondialiste y voit une inacceptable insertion de l'université française dans un marché mondial ».³²⁹ Pour les détracteurs, il s'agit de « la marchandisation de l'éducation ». Claude Allègre et Jacques Attali pensent au contraire que « [d]éfendre le service public c'est le moderniser ». Ils sont convaincus que le système français d'enseignement supérieur doit se réformer « profondément et rapidement, et dans un cadre européen ».³³⁰

Une politique européenne de l'enseignement supérieur était vue par le rapport Attali comme un rempart contre une influence du marché imposant ses lois. Le rapport rappelle qu'à ce moment-là d'autres pays européens mènent des réflexions à ce sujet et ne manque pas de dire qu'il serait judicieux que ce chantier soit mené à l'initiative de la France. Ainsi, en mai 1998, à l'occasion du 800e anniversaire de la fondation de la Sorbonne, les ministres de l'Enseignement supérieur de trois pays, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Italie et la France, s'engagent pour une harmonisation des systèmes d'enseignement supérieur dans ce qu'on appelle désormais la déclaration de la Sorbonne. En voici un extrait : « *l'Europe que nous bâtissons n'est pas seulement celle de l'euro, des banques et de l'économie ; elle doit aussi être une Europe du savoir. Nous devons renforcer et utiliser dans notre construction, les dimensions intellectuelles, culturelles, sociales et techniques de notre*

³²⁸ Antoine Prost et Annette Bon. « Le moment Allègre 1997-2000. De la réforme de l'éducation nationale au soulèvement ». *Vingtième Siècle, Revue d'Histoire* 2011/2 (n°110) p. 123-145 <https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2011-2-page-123.htm>

³²⁹ Prost et Bon 2011, p.142.

³³⁰ Prost et Bon 2011 p.125.

continent »³³¹. Cette rencontre pose les bases et constitue l'étape préliminaire du processus de Bologne.

Le contexte en Belgique

Comme Allègre en France, Marcel Crochet, recteur de l'Université Catholique de Louvain (1995-2004, depuis recteur honoraire) lance un important chantier de réforme de l'UCL, « *participant ainsi à l'élaboration et la mise en place du processus de Bologne* », comme il le dit lui-même. Rappelant que ce processus a été initié par les ministres de l'enseignement supérieur en Europe, Marcel Crochet estime que les « moteurs » de celui-ci sont les universités. « *Les recteurs d'Université ainsi qu'une grande partie du monde académique sont les principaux moteurs du changement. Certains ministres ont montré des réticences, au vu de la complexité d'une modification radicale de la législation. Une fraction du monde étudiant résiste [-selon lui-] celle-ci préfère préserver un système qui a fait ses preuves, même s'il est imparfait, plutôt que d'en affronter un nouveau, dont elle ne peut évaluer les conséquences* »³³². À ce moment-là, la Commission européenne et les organisations internationales ne font pas partie des négociations. Marcel Crochet souligne que si les universités étaient réceptives au changement, c'est parce qu'elles se sont appropriées les objectifs ou parce que les réformes étaient en accord avec leurs propres initiatives. Par exemple, des chercheurs, comme lui, qui ont initié leur carrière de recherche aux États-Unis, à leur retour en Europe veulent positionner les universités européennes au même niveau que les universités qu'ils viennent de quitter aux États-Unis. « *Nous étions nombreux -Belges, Français, Allemands...- à nous étonner de la richesse du système éducatif proposé aux étudiants des premières années.[...] Nous, les Européens, ne manquions pas de comparer notre formation rigide, même si elle était solide, à la souplesse de celle offerte aux jeunes Américains* »³³³.

Crochet rappelle que la déclaration de la Sorbonne, n'a pas été très bien accueillie parce qu'elle se confondait avec les propositions du rapport Attali. Il estime que le système 3, 5, 8 a été perçu « a tort » comme une façon d'imposer un système français au reste de l'Europe. En France, les critiques sont d'un autre ordre, comme le souligne Jean Frances, « *nombre de sociologues, d'historiens et de*

³³¹ « *Harmoniser l'architecture du système européen d'enseignement supérieur* ». Déclaration de la Sorbonne, 25 mai 1998, Paris. http://media.ehea.info/file/1998_Sorbonne/61/6/1998_Sorbonne_Declaration_French_552616.pdf

³³² Marcel Crochet. « Le processus de Bologne. L'aboutissement d'un long cheminement ». *Études* 2004/11 (Tome 401), p.470. <https://www.cairn.info/revue-etudes-2004-11-page-461.htm>

³³³ Crochet, 2004, p.462-463.

*politistes critiquent l'application de la LMD qui, à leurs yeux, accélérerait le placement de l'université au service de l'économie ».*³³⁴

Un an plus tard, le ministre de l'enseignement supérieur italien invite 30 ministres de l'enseignement supérieur européen à la conférence de Bologne. À cette occasion le contexte politique « a été particulièrement soigné », explique Crochet. Le 19 juin 1999, les ministres s'engagent dans le processus de Bologne qui reprend essentiellement les propos de la déclaration de la Sorbonne. « [U]ne Europe des Connaissances est un facteur irremplaçable du développement social et humain, [...] elle est indispensable pour consolider et enrichir la citoyenneté européenne, [...] pour renforcer le sens des valeurs partagées et de leur appartenance à un espace social et culturel commun »³³⁵. Les ministres européens de l'enseignement supérieur s'engagent à coordonner leur politique pour atteindre « avant 2010 » les objectifs suivants : la lisibilité des diplômes et l'adoption générale des crédits ECTS (*European credit transfer system*) ; l'articulation des diplômes sur deux cycles, le premier est la licence et peut conduire au marché de l'emploi ou à la poursuite des études au niveau 2, en un master ou en un doctorat ; la généralisation de la mobilité à tous les niveaux : étudiants, chercheurs, professeurs, diplômés ; enfin, mettre l'accent sur la culture de la qualité pour l'évaluation et la méthodologie.

Jean Frances rappelle qu'à ce stade, le processus engagé « échappe à l'autorité des institutions de l'union européenne ». [...] « Les recteurs des universités et leurs ministres de tutelle entendent pouvoir créer l'Europe universitaire sans recourir aux instruments de la Commission européenne ».³³⁶ À ce moment, l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) et l'Espace européen de la recherche (EER) « demeurent distincts ». Le doctorat s'inscrit dans le dernier. Au début des années 2000, les instigateurs du processus de Bologne rejoignent les instances de l'Union européenne. De cette façon, des discussions au niveau du Conseil de l'Europe et de la Table ronde européenne (ERT) sont engagées. Crochet cite un rapport de Philippe de Woot qui « met en évidence l'importance de la chaîne éducative face à l'émergence de la société cognitive, et considère que le monde de l'éducation ne tient pas assez compte du changement majeur qui affecte

³³⁴ Jean Frances. Former des producteurs de savoirs. *Les réformes du doctorat à l'ère de l'économie de la connaissance*. Thèse de sociologie. EHESS. 2013. p.49.

³³⁵ Déclaration de Bologne, 1999 « L'espace européen de l'enseignement supérieur ».
https://www.hesge.ch/geneve/sites/default/files/Documents/HES_SO_Geneve/Textes_legaux/declarationbologne.pdf

³³⁶ Jean Frances. 2013. p.45.

l'entreprise et l'emploi ». ³³⁷ Selon Crochet, le constat des chercheurs, des universités et des entreprises est le même, il s'agit de « libéraliser les régimes des études », d'appliquer des réformes d'harmonisation et surtout « *l'Université doit tenir compte des débouchés sur le marché de l'emploi* ». ³³⁸ Cette analyse contraste avec celle des « altermondialistes » en France qui dénoncent « *dans ces propositions une vaste entreprise d'asservissement de l'école au grand capital. [Pour eux,] l'European Roud Table (ERT) [est] un groupe de pression patronal, dont les recommandations inspirent et l'OCDE et les programmes de la Commission ; [et] leur objectif est d'adapter l'éducation aux besoins des entreprises en la limitant à un socle de base, sur lequel les individus construiront tout au long de leur vie des compétences qui aient du sens pour les employeurs* ». ³³⁹

Le processus de Bologne est donc un processus de réformes qui n'ont pas force de loi, chaque pays et chaque « communauté universitaire » décide d'appliquer ou non les principes. Une *Conférence interministérielle* est prévue tous les deux ans. Comme son nom l'indique, il s'agit d'une réunion des ministres de l'enseignement supérieur des pays participant au processus de Bologne. Sans vouloir prétendre rendre compte de toutes ces réunions, je mentionne quelques dates marquantes. La convention de Salamanque, en 2001, « *avait pour but de préparer la prise de position des universités face au processus de Bologne* ». ³⁴⁰ Pour la réunion de Prague, la même année, l'Association Européenne de l'Université (EUA), porte-parole auprès des gouvernements, du Conseil et du Parlement européens et de la société civile, a été créée. Elle a aussi vocation à aider les universités à « *construire [leur] propre avenir au sein* » de cet espace. La conférence de Berlin, en 2003, inclut le doctorat, non sans quelques réserves, dans l'architecture 3-5-8. Il en deviendra un élément clé même s'il est reconnu dans la Charta Magna Universitatum qu'une partie importante de l'enseignement supérieur relève de la recherche. L'université « *produit et transmet la culture à travers la recherche et l'enseignement* ». ³⁴¹ Désormais la recherche est un moteur de l'économie. Il s'agit d'en valoriser et d'en promouvoir les fruits concrets.

³³⁷ Marcel Crochet. 2004 p.467.

³³⁸ Marcel Crochet. 2004. p.464.

³³⁹ A. Prost et A. Bon. 2011. p. 142.

³⁴⁰ Convention de Salamaque. 2001. p.5.

³⁴¹ Magna Charta. 1988. p.1.

Harmonisation, Employabilité et Mobilité

Dans un premier moment, avec la déclaration de la Sorbonne et avec le processus de Bologne, il s'agissait d'harmoniser les systèmes d'enseignement supérieur fort diversifiés au sein même de chaque pays de l'Union européenne afin de favoriser la mobilité intra-européenne et par là même de promouvoir l'enseignement supérieur européen susceptible de se positionner à l'international face à d'autres systèmes. « [U]ne incitation pour que l'Europe soit plus présente sur le marché de l'éducation ». ³⁴² En Belgique, comme en France, il en ressort « l'impérieuse nécessité de s'engager dans le processus, si l'on voulait - estime Crochet - que notre enseignement supérieur conserve une place de choix au sein de l'Union européenne ». ³⁴³ Le constat semble être que l'union fait la force.

Harmonisation et convergence du système d'enseignement supérieur européen permettant la mobilité et la circulation des diplômes, des diplômés, des étudiants et des chercheurs mais aussi « une meilleure employabilité des diplômés » ³⁴⁴, sont les principaux axes proposés par le processus de Bologne. Dans une note de son article, Marcel Crochet explique que c'est à la Sorbonne qu'il a découvert ce terme « d'employabilité », qui deviendra par la suite, le jargon du processus de Bologne et un de ces principaux engagements : les diplômés doivent conduire au marché de l'emploi. Pour ce faire, une meilleure lisibilité des enseignements et des diplômes est proposée. « Par ailleurs, un programme d'études universitaires doit pouvoir s'adapter facilement au changement tant scientifique que sociétal et répondre aux sollicitations du monde de l'emploi ; il lui a souvent été reproché de ne pas le faire ou de s'y se prendre trop tard » ³⁴⁵. C'est ainsi que « l'employabilité » mène à « la professionnalisation » des diplômés. Ce qui correspond à la deuxième étape de cette orientation de professionnalisation que j'ai analysée dans la partie précédente. C'est-à-dire la phase durant laquelle les diplômés professionnels ne sont pas créés par des enseignants-chercheurs mais par l'introduction de logiques extérieures à la formulation des enseignements tel que montrent les analyses de Bernard Convert ou de Sébastien Jakubowski.

Je voudrais principalement souligner l'incidence des accords européens comme le processus de Bologne sur la mobilité et l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers mais aussi la place de

³⁴² Crochet, 2004, p. 469.

³⁴³ Marcel Crochet, « Les défis du processus de Bologne en communauté Française », *Reflets et perspectives de la vie économique* 2006/2 (Tome XLV), p.18 <https://www.cairn.info/revue-reflets-et-perspectives-de-la-vie-economique-2006-2-page-15.htm>

³⁴⁴ Crochet. 2004. p.469.

³⁴⁵ Crochet. 2006. p.21.

la recherche à l'intérieur de l'espace européen et au niveau extra communautaires. La circulation intra-européenne des étudiants européens contribue à la notoriété et au positionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche européennes. Or, se positionner face à d'autres systèmes internationaux, mène tout naturellement à attirer des étudiants et des chercheurs extra-européens. Toutes les mesures assurant la crédibilité et la qualité de l'enseignement supérieur européens engagées jusqu'alors vont dans ce sens. La mobilité incite les universités et/ou les gouvernements à « améliorer l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers, tout cela en favorisant la mise en réseau stratégique des institutions. Le succès d'une telle politique dépendra de la levée rapide des réglementations pénalisantes restreignant l'immigration et l'accès au marché de l'emploi ».

Étant donné que l'EER a été conçu comme un marché commun, il importe par ailleurs d'éliminer les obstacles structurels et culturels à la libre circulation des connaissances. « *La mobilité sous toutes ses formes est ainsi valorisée comme la vertu cardinale du chercheur européen* ». ³⁴⁶ En 2008, le Conseil européen ³⁴⁷ instaure une « cinquième liberté ». « *La liberté de circulation accordée aux connaissances renvoie non seulement à leur marchandisation, [...] mais aussi à leur incarnation sous les traits des « chercheurs-entrepreneurs » mobiles, porteurs d'un « capital humain » déterritorialisé, facilement délocalisable vers des pôles plus attractifs* ». ³⁴⁸ Les entreprises ont besoin de « cerveaux mobiles ».

³⁴⁶ Isabelle Bruno. « À vos marques, prêts cherchez ! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche. Éditions du croquant. Paris. 2008. p.18, cité dans la revue *Mouvements* 2012/3 p.37

³⁴⁷ Conseil européen de Bruxelles 13 et 14 mars 2008. Conclusions de la Présidence.
http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ec/99435.pdf

³⁴⁸ Isabelle Bruno. « Comment gouverner un « espace européen de la recherche » et des « chercheurs-entrepreneurs » ? Le recours au management comme technologie politique ». *Innovations* 2011/3 n°36 p.74.

La stratégie de Lisbonne et l'Europe de la connaissance

La stratégie de Lisbonne assigne un nouvel « objectif stratégique » à l'Union européenne : « *devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde* ». ³⁴⁹ Isabelle Bruno analyse ce qu'elle appelle la « fabrique néolibérale d'une 'Europe compétitive' » et apporte des éclairages sur la mise en place de la nouvelle gouvernance dans cette construction. Son analyse montre l'incidence de la tendance managériale dans la recherche (gestion, obligation de résultats, facteur de compétitivité) et sur « le métier de chercheur ».

Les 23 et 24 mars de l'an 2000, un Conseil extraordinaire européen s'est tenu à Lisbonne. Ce Conseil européen marque un tournant dans la construction de l'Union européenne du fait que les réformes engagées concernent tous les citoyens européens et que celles-ci sont autant sociales qu'économiques et financières. Ce sommet a été présenté comme « l'acte de naissance de 'l'Europe sociale' ». « *Pour la première fois, les problèmes de recherche et d'innovation, d'éducation et de formation professionnelle, ou encore de pauvreté et d'exclusion sociale figurent sur un même plan que les réformes économiques, les marchés financiers et les politiques d'entreprises* ». ³⁵⁰ Isabelle Bruno rappelle que le Premier ministre portugais, Antonio Guterres, était aussi à la tête de l'internationale socialiste et qu'il entendait alors réconcilier le social et l'économique. Pour cela il se basait sur le versant progressiste de la social-démocratie : entreprendre des réformes sociales en s'appuyant sur la compétitivité industrielle et s'inspirait du modèle économique des États-Unis c'est-à-dire une « *croissance 'vertueuse' fondée sur 'l'immatériel' et le 'capital humain'* ». ³⁵¹

La stratégie de Lisbonne inaugure par ailleurs une nouvelle démarche qui laisse de côté la traditionnelle « méthode communautaire », selon Isabelle Bruno. C'est là que réside toute son originalité. La voie juridique était utile pour intégrer les économies locales au marché commun mais des réformes sociales ne se prêtent pas à ce mode de fonctionnement. La présidence portugaise recourt aux théoriciens du management (gestion publique et privée). Cette nouvelle forme d'organisation est nommée « Méthode ouverte de coordination (MOC) ». Elle était en principe ouverte aux partenaires publics et à la société civile. Cette méthode « *fonctionne à l'émulation entre pairs et à la surveillance multilatérale, sans recours à la contrainte légale. La MOC est purement incitative : elle s'appuie sur la bonne volonté des États. Pour la valorisation de performances*

³⁴⁹ Isabelle Bruno, « La stratégie de Lisbonne : une révolution silencieuse », *Savoir/Agir* 2008/3 (n°5) Éditions du Croquant. p.144.

³⁵⁰ Bruno. 2008. p.145.

³⁵¹ Bruno. 2008. p.146.

*nationales, leur quantification et la publicité de leur classement, elle engage les gouvernements dans une même compétition. Elle les amène ainsi à se plier à la discipline d'une gestion par objectifs comportant une obligation de résultats ».*³⁵² Les moyens à l'œuvre ne sont désormais ni diplomatiques ni juridiques. Il s'agit « *de gérer efficacement l'organisation européenne sur le modèle de l'entreprise ».*³⁵³

La principale technique mise en œuvre par cette méthode est le « Benchmarking ». Des tentatives pour traduire cet anglicisme : « étalonnage des performances », « paragonnage » ont laissé finalement place au terme en anglais. Conçue sous l'influence du *New public management* et d'organisations internationales comme l'OCDE, « *cette technique consiste à repérer [...] un modèle avec qui se comparer dans le but de combler l'écart de performance qui vous sépare. [...] Il est tenu pour la réponse au besoin présumé universel et impératif de compétitivité ».*³⁵⁴ Le Benchmarking introduit l'« européenisation du chiffre », l'« évaluation comparative » et la « technique de collaboration compétitive ». L'importance de cette technique est que la négociation internationale qui était jusqu'alors régie par le droit le sera désormais par une gestion de la « compétition ». Ainsi, il « *rend la concurrence opératoire comme principe d'organisation sociale, et tend aussi à soumettre toutes les activités humaines, notamment scientifiques et éducatives, à un même impératif de compétitivité ».*³⁵⁵ Chaque État, chaque institution de l'Union sont dotés des mêmes outils statistiques et classificateurs. Et puisque tous les secteurs, toutes les instances et tous les citoyens sont également concernés, cette démarche les incite à se comparer avec leurs voisins, avec leurs pairs, afin de faire toujours mieux et de se positionner en tête des classements.

Si Isabelle Bruno s'intéresse à cette nouvelle forme de gestion, c'est parce que tous ces éléments seront transposés dans le domaine de la recherche, transformant le « métier de chercheur ». « *[L]'élaboration et l'application de la stratégie de Lisbonne impliquent de transformer les modes de financement et de gestion du travail de recherche pour 'inviter' les chercheurs et les enseignants-chercheurs à devenir des acteurs efficaces et engagés dans le projet de faire de l'Union européenne la première économie mondiale fondée sur la connaissance ».*³⁵⁶

³⁵² Bruno. 2008. pp.148-149.

³⁵³ Bruno. 2008. p.147.

³⁵⁴ Bruno. 2008. p.149.

³⁵⁵ Bruno. 2009 p. 95.

³⁵⁶ Bruno. 2012. p.36.

Le paradigme de la société de la connaissance a été promu par l'OCDE. Dans un rapport de 1996³⁵⁷, l'organisation conclut que le savoir a toujours été au centre du développement économique mais que son importance n'a pas toujours été reconnue à sa juste mesure par tous les gouvernements. Le rapport propose alors de répertorier les bonnes pratiques afin d'encourager tous les états à l'adoption de ce paradigme. En 1997, Edith Cresson, commissaire européenne chargée de la science, la recherche et le développement, l'a définie comme, « *une société dans laquelle la performance économique et la qualité de la vie dépendront davantage de la production, la transmission et l'exploitation des connaissances que de la fabrication et de l'échange de biens matériels* ». ³⁵⁸ La société de la connaissance se révèle être un changement de paradigme, une révolution culturelle fondée sur le « *triangle de la connaissance* » : recherche, enseignement et innovation. Mais puisqu'elle est « *rendue nécessaire par le contexte de globalisation marchande* », rappelle Isabelle Bruno, l'accent est mis sur l'aspect économique. Le champ des connaissances est assimilé à la « production » - à forte connotation économique - scientifique. La recherche doit être protégée (brevet d'invention) et exploitée économiquement.

« L'avènement des chercheurs-entrepreneurs »

« *'En tant que créateurs et passeurs de connaissances, les chercheurs et les enseignants sont aux avant-postes des forces utiles à mobiliser' pour porter la 'transition vers une économie fondée sur la connaissance'* ». ³⁵⁹ Pour Isabelle Bruno, le « chercheur-entrepreneur » est la figure emblématique du néolibéralisme tout comme l'homo *economicus* représente le libéralisme. « *L'avènement des « chercheurs-entrepreneurs » n'est pas une donnée naturelle, ni même un fait historique, mais une visée politique* ». ³⁶⁰ Il s'agit d'une action éminemment politique qui instaure une nouvelle hiérarchie de valeurs. « *Pour opérer cette révolution, les gouvernements doivent mettre les scientifiques en condition de devenir des « chercheurs entrepreneurs ». Ils doivent leur insuffler la culture du résultat, le goût de la prise de risque, l'envie de créer leur propre entreprise* ». ³⁶¹

³⁵⁷ <http://www.oecd.org/fr/sti/sci-tech/leconomiefondeesurlesavoir.htm>

³⁵⁸ Bruno. 2011. p.69.

³⁵⁹ Bruno. 2012. p.37.

³⁶⁰ Bruno. 2009. p.94.

³⁶¹ Bruno. 2011. p.74.

L'initiative publique doit par ailleurs avoir pour objectif d'inciter le secteur privé à innover et à investir dans la R&D. Tel que proposé par la MOC (méthode ouverte de coordination) les incitations des gouvernements « *doivent se limiter à façonner un environnement fiscal, réglementaire, social, culturel attractif aux yeux des investisseurs privés* ».362 Dans cet environnement, le « *but ultime de la recherche publique n'est plus simplement de produire des connaissances scientifiques, mais aussi de promouvoir l'exploitation concrète des avancées qu'elles génèrent* ».363 La recherche entre ainsi dans une logique de performance, soumise aux obligations de « reporting », de « benchmarking », d'« assurance qualité » et de valorisation.

Isabelle Bruno rappelle que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) définit la valorisation comme « *la traduction des découvertes scientifiques en applications industrielles et commerciales, que ce soit sous forme de licences, de partenariats industriels, de création d'entreprises, ou encore de mobilité des chercheurs publics vers le privé* ».364 À l'aune de ces principes, les « innovations brevetables » et la « propriété intellectuelle » constituent la principale visée de la recherche.

On passe ainsi d'une « *société d'entreprise* » qui ne se confond pas avec une « *société de supermarché* ». Y règne l'entrepreneur qui produit et innove pour se distinguer, qui prend des risques en investissant ses capitaux (financiers comme humains) et qui compte sur l'État pour sécuriser son environnement. Voilà l'homme nouveau auquel sont censés se conformer les chercheurs, les enseignants et leurs étudiants, en tant qu'acteurs de l'« *économie de la connaissance* » et en vue d'une « *Europe compétitive* ».365

³⁶² Bruno. 2011. p.72.

³⁶³ Bruno. 2012. p.37.

³⁶⁴ Bruno. 2011. p.74.

³⁶⁵ Bruno. 2009. p.101.

Les injonctions du processus de Bologne et de la stratégie de Lisbonne ainsi que le nouveau paradigme de « l'économie de la connaissance » préconisent l'intégration des docteurs à l'économie en réalisant des recherches appliquées, concrètes, courtes et efficaces qui aboutissent à la création de protocoles, de services, de brevets d'invention ou d'entreprises au lieu de grossir le nombre de postes de titulaires en universités ou en centres de recherche. Si l'économie de la connaissance et l'innovation mènent la recherche à l'entreprise, une autre tendance de la société globale prétend faire des citoyens « des entrepreneurs », grâce notamment au statut de l'auto-entrepreneur. Pour Sarah Abdelnour l'apparent succès de l'initiative « tous entrepreneurs » fait partie du désengagement de l'État vis-à-vis du service public, en rappelant que lors de sa création, la communication présentait un dispositif adressé aux « entrepreneurs » mais qu'en réalité il s'adressait aux chômeurs. Ainsi, au lieu de promouvoir la prise en main des chômeurs par eux-mêmes à travers la création d'entreprise, la communication à visée à attirer les jeunes vers l'entrepreneuriat. L'étude d'Abdelnour montre d'une part des jeunes diplômés qui trouvent dans ce statut la voie d'accès au premier emploi et d'autre part, des professionnels à la retraite ou des salariés qui cumulent les deux statuts et leurs revenus comme un moyen de maintenir leur niveau de vie dans le cas des retraités et d'arrondir les fin de mois, pour les salariés.

Pour Sarah Abdelnour, l'orientation de tous les citoyens vers l'entrepreneuriat mène à une impasse. Pour ses créateurs, le statut de l'auto-entrepreneur est pensé comme une solution à la crise. « *'L'auto-entrepreneuriat' est ainsi présenté comme un remède à la crise. Vous n'avez pas de travail, ou vos revenus sont faibles, vous n'avez qu'à créer votre petite activité et arrondir vos fins de mois. On crée alors un mécanisme de soutien au pouvoir d'achat, dont sont entièrement responsables les individus eux-mêmes. La logique est ainsi celle du self-help. Les individus sont incités à se mettre à leur compte pour résoudre eux-mêmes, à leur échelle, leurs difficultés d'accès à l'emploi et à des revenus suffisants* ».³⁶⁶ Dans une démarche similaire, au vu de la situation de l'emploi scientifique dans les universités et les centres de recherche (en parallèle à la crise à laquelle fait référence Abdelnour), l'incitation pour les docteurs va dans le sens suivant : vous ne voulez pas attendre des années pour tenter d'avoir un poste d'enseignant-chercheur, vous n'avez qu'à proposer votre propre poste ou à créer votre propre activité et participer ainsi à l'innovation et à la croissance du pays. Si votre recherche résout des problèmes ou votre produit trouve des solutions, vous allez créer une *Start'Up* qui attirera l'attention des grandes groupes qui vous

³⁶⁶ Sarah Abdelnour, « *Moi, petite entreprise* ». *Les auto-entrepreneurs, de l'utopie à la réalité*. Presses Universitaires de France. 2017 pp.13-14)

proposeront de la racheter. En tenant compte du profil de haut niveau, les discours adressés aux docteurs les incitent à participer et à contribuer à la croissance économique et à l'innovation. Pour l'auto-entrepreneuriat l'objectif est que les « plus pauvres » puissent s'en sortir, les docteurs eux s'en sortent en participant de l'innovation.

La rhétorique de l'auto-entrepreneuriat « répond à une lecture de la crise qui se focalise davantage sur des stratégies individuelles d'augmentation du pouvoir d'achat que sur la mise en œuvre d'une politique d'emploi. Ainsi, l'État se désengage de la responsabilité de créer des emplois ou d'agir sur les salaires, en incitant les individus à trouver des revenus complémentaires dans la valorisation d'activités exercées en dehors de leur emploi de salarié ».³⁶⁷ À la différence de l'orientation qui mène la recherche vers le secteur privé et qui répond à une « vraie » politique basée sur l'économie de la connaissance et de l'innovation, comme l'ont démontré les analyses d'Isabelle Bruno. Le point commun avec le statut de l'auto-entrepreneur est que ces deux approches viennent se substituer à la responsabilité de l'État dans la création d'emplois. Dans le cadre de cette politique, le profil de haut niveau des chercheurs-entrepreneurs est le plus à même de créer des initiatives sociales et scientifiques de qualité.

L'orientation de la recherche et des docteurs vers l'entreprise s'explique aussi à partir de ce que Yann Moulier Boutang identifie comme une nouvelle forme de capitalisme, le « *capitalisme cognitif* ». À la différence de l'« économie de la connaissance », le « *capitalisme cognitif* » ne concerne qu'un seul domaine, en l'occurrence l'économie. En tant que nouvelle forme de capitalisme, le savoir est un mode de production basé sur l'accumulation et sur une nouvelle division du travail. Dans ce sens, « *les concepts fondateurs du capitalisme industriel traditionnel [...] sont subitement remis en cause* »³⁶⁸ et bouleversés. Dans le capitalisme cognitif, la force de travail n'est plus basée sur la force physique de l'homme se transformant en énergie fossile ou carbone mais sur « la force cognitive collective »³⁶⁹ qui produit du « travail vivant ». Yann Moulier Boutang distingue ainsi deux types de travail et deux types d'exploitation : la force du travail, qui correspond à l'exploitation « de niveau 1 » et la « *force-invention* », qu'il considère comme l'exploitation « de niveau 2 ». La première consiste en la « *transformation mécanique de la matière*

³⁶⁷ Abdelnour. 2017. p.92.

³⁶⁸ Hugo Lambert. *Le capitalisme cognitif. La nouvelle grande transformation. Fiche de lecture*. Paris : Observatoire du management alternatif. HEC. 2009. http://appli6.hec.fr/amo/Public/Files/Docs/105_fr.pdf p.9.

³⁶⁹ Yann Moulier Boutang. *Le capitalisme cognitif. La nouvelle grande transformation*. Paris : Éditions Amsterdam, 2007. Nouvelle édition augmentée. p.65.

au moyen de la double dépense d'énergie et de la force de travail »³⁷⁰ et désigne le capitalisme industriel. La « force-invention » renvoie à « la coopération des cerveaux dans la production du vivant au moyen du vivant, à travers les NTIC »³⁷¹ et caractérise le capitalisme cognitif.

Le système d'accumulation du capitalisme cognitif est basé « sur la connaissance et sur la créativité, c'est-à-dire sur des formes d'investissement immatériel. Dans le capitalisme cognitif, la captation des gains tirés des connaissances et des institutions est l'enjeu central de l'accumulation et joue un rôle déterminant dans la formation des profits ».³⁷² La connaissance et la science sont doublement hégémoniques, en créant de la richesse elles deviennent un lieu stratégique, la *leading part* du système. « Par capitalisme cognitif, nous désignons donc une modalité d'accumulation dans lequel l'objet de l'accumulation est principalement constitué par la connaissance qui devient la ressource principale de la valeur ainsi que le lieu principal de procès de valorisation. La question des droits de propriété, la place dans les réseaux, les alliances et la gestion des projets sont des facteurs institutionnels et organisationnels majeurs ».³⁷³ À l'aune de ces explications, il est aisé de comprendre le rôle qu'occupe la recherche dans ce nouveau système et de constater sa contribution à la production de nouvelles connaissances « qui nourrissent en amont l'innovation ».

Yann Moulier Boutang insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas seulement d'un système économique, mais d'un nouveau mode productif et qu'en tant que tel le capitalisme cognitif donne lieu à une nouvelle classe sociale, la « *creative class* », caractérisée par sa production de « travail immatériel » et sa contribution à « l'intelligence collective ». Les chercheurs font partie de cette « *creative class* ». Avec leurs recherches, les docteurs participent de la créativité, favorisent l'innovation et alimentent les connaissances. Pour Hugo Lambert, s'il « *était aisé de mesurer la productivité d'un travailleur fordiste, de contrôler sa production et de s'approprier une plus-value confortable, il n'en va pas de même pour un scientifique ou un designer. Il est même difficile de mesurer son temps de 'travail', un créatif pourra 'travailler' hors de son temps de travail officiel, en allant voir une exposition d'art contemporain par exemple* ».³⁷⁴ L'émergence de cette « *creative class* » est donc due à la présence et à l'importance de l'immatériel mais aussi à ce que le niveau d'éducation tient

³⁷⁰ Yann Moulier Boutang. 2007 p.95.

³⁷¹ Moulier Boutang. 2007. p.95.

³⁷² Moulier Boutang. 2007. p.94.

³⁷³ Moulier Boutang. 2007. pp.94-95.

³⁷⁴ Hugo Lambert 2009 p.8.

une part déterminante. « *Ce régime se manifeste empiriquement par la place importante de la recherche du progrès technique, de l'éducation (la qualité de la population), de la circulation de l'information, des systèmes de communication, de l'innovation, de l'apprentissage organisationnel et du management stratégique des organisations* ». ³⁷⁵ Il y a un besoin de « personnel capable de gérer » le nouveau système, et du côté de la demande, les consommateurs doivent avoir une certaine maîtrise technique pour manipuler et accéder à leur utilisation. Une forte spécificité caractérise les « *biens-information [et les] biens-connaissance quant à leur apprentissage, à leur usage, à leur amortissement, à leur investissement, et aux conditions de leur appropriation exclusive* ». ³⁷⁶ La virtualisation de l'économie s'appuie sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). La numérisation, le traitement et le stockage des données rendent possible la « société de réseau », la « coopération entre les cerveaux », le « travail vivant » et la « consommation vivante ».

Dans le capitalisme cognitif, le mode de production et la division du travail sont bouleversés. Yann Moulier Boutang l'explique en trois points « *la réduction du travail complexe au travail simple ; la séparation de l'exécution manuelle d'avec la conception intellectuelle conçue pour diminuer le temps d'apprentissage ; la spécialisation en fonction de la taille perd de sa pertinence dans un univers de production de petite série* ». ³⁷⁷ Cette analyse rappelle que nous sommes face à un nouveau système productif basé sur un nouveau mode d'accumulation et sur une nouvelle division du travail. Sarah Abdelnour aborde l'orientation vers l'auto-entrepreneuriat qui incite les individus à se mettre à leur compte pour résoudre leurs problèmes d'emploi et de revenus insuffisants. Isabelle Bruno explique la mise en place d'un environnement propice à l'avènement de la figure du « chercher-entrepreneur ». Trois approches différentes qui permettent de mieux comprendre les raisons de l'orientation de la recherche vers l'entreprise et la place des chercheurs dans ce système. Désormais, je voudrais me tourner vers la formation doctorale. Quelle est l'incidence de l'esprit d'entrepreneuriat insufflé aux chercheurs dans la formation des docteurs ? Qu'en est-il de l'orientation des docteurs vers l'entreprise ? Je vais montrer que de nouvelles formations pour les doctorants se mettent en place ou existent déjà et que les discours sur le sens et la finalité de la recherche s'alignent sur les préconisations de l'économie de la connaissance.

³⁷⁵ Moulier Boutang. 2007. p.95.

³⁷⁶ Moulier Boutang. 2007. p.92.

³⁷⁷ Moulier Boutang. 2007. p.88.

« L'esprit d'entreprendre » des chercheurs-entrepreneurs et la formation doctorale

Si Isabelle Bruno décrit la mise en place par l'Union européenne de l'environnement propice pour que les chercheurs deviennent des « chercheurs-entrepreneurs », Jean Frances s'attache à montrer sa réalisation dans le cas de la formation doctorale. Il a ainsi consacré sa recherche doctorale à détailler « *comment les réformes des institutions de recherche et d'enseignement supérieur, les reconfigurations du parcours doctoral autant que les dynamiques des marchés de l'emploi scientifiques s'articulent de manière à solidifier une certaine définition de l'« excellence' doctorale* ». ³⁷⁸ Frances souligne que ce ne sont plus seulement la thèse doctorale, les publications liées aux travaux de recherche, l'expertise sur un domaine ou la reconnaissance par les pairs qui déterminent l'excellence doctorale mais toute une série de nouvelles exigences qui modifient le rôle et la position du chercheur.

Ainsi, la recherche de Jean Frances s'attache à « *montrer combien les doctorants sont de plus en plus tenus de correspondre à un nouveau modèle d'« excellence » dont « l'esprit d'entreprendre » semble constituer le principe générateur. [...] Cet « esprit » renvoie à une attitude professionnelle qui inciterait les doctorants à considérer leur formation à la manière d'une somme d'épreuves et d'expériences à « rentabiliser ». Dès lors, accéder à l'« excellence » demanderait-il aux apprentis-chercheurs de mener leurs travaux et leur cursus en calculant les profits qu'ils pourront en retirer sur les marchés de l'emploi scientifique (publics et privés, académiques et de la R&D), sur ceux de l'innovation et du conseil ?* ». ³⁷⁹

Pour mener sa recherche, Jean Frances fait un suivi des réformes institutionnelles dans l'enseignement supérieur et la recherche qu'il complète avec une ethnographie des formations professionnalisantes : les *Doctoriales* et les *24H de l'entrepreneuriat*. Son analyse montre le rôle de ces formations dans la reconfiguration du parcours doctoral.

Les formations que Jean Frances a analysées sont des formations sélectives et résidentielles. Son analyse les désigne comme l'un des modules les plus valorisés des séminaires d'aide à l'insertion professionnelle. Ces formations sont le fruit des relations tissées entre le MESR, l'ANRT, l'ABG Intelli'Agence, Novancia, les ComUE, les écoles doctorales et les entreprises « *engagées dans la*

³⁷⁸ Jean Frances. *Former des producteurs de savoirs. Les réformes du doctorat à l'ère de l'économie de la connaissance*. Thèse de sociologie. EHESS. 2013. p.20.

³⁷⁹ Frances. 2013. p.3.

formation doctorale (via les Cifre) ou intéressées par elle », selon Frances. Il a assisté aux *Doctoriales* de l'USPC, à celles de l'Université de Grenoble et aux *24Heures de l'entrepreneuriat*.

Les Doctoriales définies par le MESR comme « *des outils au service de la professionnalisation des doctorants* »³⁸⁰, ont été créées au début des années 1990, par la Direction générale de l'armement (DGA) et l'Intelli'Agence à l'initiative de Claude Weisbuch, docteur en physique et directeur scientifique de la Direction des recherches et de la technologie, (DRET) à la DGA. Weisbuch est conscient que le temps où la recherche était financée et soutenue par l'État « *est révolu. Il faut donc amener les scientifiques à se penser et à travailler comme des gestionnaires de projet, soucieux d'optimiser l'usage de toutes les ressources dont ils disposent* ». ³⁸¹ Weisbuch propose aussi d'aider les doctorants à « *pénétrer dans le monde de l'industrie* ». Il constate qu'ils se révèlent « *incapables de se vendre* » alors que ce sont eux les plus à même de développer l'innovation en France. Ainsi avec le directeur adjoint du DRET, Christian Bréant, ils entreprennent la création des Doctoriales. « *[C]es stages ont vocation à initier les doctorants au travail en équipe pluridisciplinaire, à opérer des compromis entre ambitions pour la recherche et exigences industrielles, à respecter des délais et à gérer un emploi du temps autant qu'un porte-monnaie [C. Weisbuch, 1996, p. 6]. À ses yeux, [...] en rendant les docteurs 'attractifs' pour les entreprises, il serait possible de faire profiter 'notre pays' de ces compétences de scientifique si nécessaire à la croissance économique et à la sécurité* ». ³⁸² Dès sa création Weisbuch prône des formations accessibles au plus grand nombre des doctorants d'où la collaboration avec l'ABG l'Intelli'Agence qui participe (dans un premier temps) à leur diffusion.

La marque « Doctoriales » a été déposée par la DGA (à l'INPI) en 1994. Ces stages sont soutenus par le MESR, des régions et des collectivités locales. Pour obtenir ce label et « remporter l'appel à propositions » qui donne « le droit » de les organiser, « *les établissements d'enseignement supérieur sont tenus de satisfaire à un cahier des charges précis : obligatoirement résidentielle, la 'formation', doit proposer un jeu de rôle d'entrepreneuriat et mettre en relation des doctorants avec des 'acteurs économiques'* ». ³⁸³ L'ABG l'Intelli'Agence est le partenaire privilégié en conseil et

³⁸⁰ Frances. 2013. p.198.

³⁸¹ Frances. 2013. p.199.

³⁸² Frances. 2013. p.198.

³⁸³ Frances. 2013. p.199.

ressources apportant les coordonnées, contacts et informations sur les éditions précédentes et/ou sur le déroulement des différents temps forts du stage.

Frances s'attache à analyser « l'environnement institutionnel » des Doctoriales et des 24H, ce qui lui permet d'établir une corrélation entre le « pôle d'excellence » reconnu par le MESR et l'HCERES et les écoles doctorales auxquelles sont rattachés les doctorants qui participent le plus à ces séminaires.

Le PRES³⁸⁴ de l'Université de Grenoble a été créé en 2009 avec l'ambition de se positionner comme le premier pôle de recherche français après Paris-Île de France et comme l'un des principaux centres scientifiques européens. Ce n'est pas un hasard que Frances ait choisi ce pôle qualifié d'« université de l'innovation ». Il se caractérise par des relations étroites avec les entreprises locales et par ses collaborations public-privé. « *L'UdG met en avant sa spécialisation dans les sciences de la matière et de l'univers, dans l'électronique et l'informatique, les nanosciences et la chimie* ». ³⁸⁵ Les doctorants inscrits dans ces domaines sont deux fois plus nombreux que ceux en LSHS et délivrent cinq fois plus de doctorats. Ainsi, il n'est pas rare que « *Près de la moitié des participants [aux Doctoriales] poursuivent des travaux de recherche directement dirigés vers la conception d'objets techniques [...] Moins d'un quart d'entre eux « limitent » leurs objectifs de thèse à l'observation, la compréhension, l'identification, ou la mesure d'un phénomène. [...] Moins d'un quart des participants déclarent poursuivre l'ambition de résoudre un problème principalement théorique* ». ³⁸⁶ Le profil des doctorants est plutôt masculin (à 65%), 40% sont étrangers et une partie importante des effectifs est doctorant-ingénieur. L'analyse de Frances démontre que deux tiers des doctorants sont inscrits dans une des écoles doctorales les mieux notées par l'AERES³⁸⁷ et que la plupart des participants sont capables « *de mobiliser des ressources de l'excellence académique et de l'excellence managériale et entrepreneuriale* » que ce soit par le biais d'un projet d'application ou de valorisation technologique, potentiellement entrepreneuriale.

³⁸⁴ À partir de 2014 : ComUE Grenoble-Alpes

³⁸⁵ Frances. 2013. p.205.

³⁸⁶ Frances. 2013. p.253.

³⁸⁷ Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, en 2013, l'HCERES, Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, lui a succédé.

L'USPC revendique son pôle d'excellence en sciences du vivant, en biologie et santé notamment de par la tradition des Universités Paris Descartes et Paris Diderot. La plupart des doctorants inscrits aux Doctoriales provient d'un nombre réduit d'Écoles Doctorales, se concentrant sur des thématiques spécifiques (sciences du vivant, biotechnologies, sciences de la matière et de l'univers, chimie, électronique, informatique et nanosciences) et dont les évaluations du HCERES soulignent la qualité.

Le profil des « doctorants » de l'UdG et celui des doctorants USPC est contrasté. Aux Doctoriales de l'USPC, il est plus féminisé (53% des femmes, 30% du total sont étrangers). La plupart sont des doctorants contractuels mais la présence de doctorants sans financement est plus notoire qu'à l'UdG. Six doctorants ne bénéficient pas de rémunération. Ils sont caractérisés par Jean Frances comme des « hors-statut », tous sont inscrits en SHS et quatre sont étrangers. Ce qui est très révélateur du profil des doctorants non-financés. Une surreprésentation des doctorants en biologie « caractérise les Doctoriales parisiennes », tout comme celle des doctorants pharmaciens ou médecins. Frances dénombre 21 doctorants en biologie et six en chimie, lesquels représentent plus de la moitié des participants. Presque un quart des doctorants (15) se consacre à améliorer une thérapie, et pour un peu plus d'un tiers (12) « *l'intérêt principal est porté sur la compréhension d'un phénomène physiologique, moléculaire, cellulaire ou cognitif qui, le plus souvent, concerne une pathologie. [...] Treize des doctorants mettent en avant les dimensions 'fondamentales' ou 'théoriques' de leur thèse sans insister sur les possibles applications des travaux menés. Quatre de ces derniers sont spécialisés en sciences du vivant, de la matière ou en santé ; les neuf autres le sont dans les lettres, le droit ou les sciences humaines et sociales* ». ³⁸⁸ Ces derniers représentent un tiers des participants.

De la même façon, les entreprises dotées d'un service R&D dans les mêmes disciplines sont celles qui recrutent le plus de docteurs. Et, les docteurs affiliés à ces écoles doctorales « *sont ceux qui connaissent le moins de difficultés à obtenir un poste de chercheur titulaire – que ce soit dans le public ou le privé. Selon les informations ici traitées, les établissements et Écoles doctorales qui incitent avec le plus d'efficacité « leurs » doctorants à suivre les Doctoriales encadrent la formation des docteurs excellents, tant du point de vue entrepreneurial et managérial que du point de vue académique. Au vu des institutions d'inscription des doctorants présents aux stages, ce type de séminaires « professionnalisants » paraît particulièrement valorisé dans les espaces technico-*

³⁸⁸ Frances. 2013. p.255.

scientifiques de la recherche et de la formation doctorale et dans les institutions rompues à la compétition académique ». ³⁸⁹ Pour Frances qui étudie l'excellence doctorale, cette corrélation lui permet de tracer les transformations dans la définition des contours de l'excellence doctorale.

Les 24Heures de l'entrepreneuriat sont encore plus ciblées. Elles sont une déclinaison des *24Heures Chrono de l'entrepreneuriat* organisées par l'école de commerce Novancia³⁹⁰. Les 24H « *vantent l'entrepreneuriat scientifique [et] encouragent la recherche partenariale* » auprès des étudiants sans distinction de spécialité ni de niveaux d'études (licence, master, doctorat) principalement issus des filières universitaires. Pourtant la plupart des participants proviennent de filières professionnelles (licence et master professionnels) et les doctorants sont largement minoritaires. Cependant, l'édition à laquelle Jean Frances a assisté est une édition singulière à double titre. Elle a été conçue à la demande de l'ANRT à destination des doctorants qui plus est des doctorants Cifre. *24Heures de l'entrepreneuriat édition spéciale doctorants Cifre*. L'édition 2011 est la première spécifiquement dédiée aux doctorants Cifre et elle se répétera désormais chaque année. Le public participant est donc bien ciblé.

Aux 24Heures, la proportion de femmes est plus équilibrée avec une part de 47%. « *Les doctorants en informatique, électronique, biologie, biotechnologie et sciences des matériaux sont surreprésentés quand les doctorants en sciences humaines et sociales sont « sous-représentés »*. Les premiers composent près de 70 % des effectifs ». Si l'on détaille, on trouve dix physiciens (sciences des matériaux ou mécanique) dont les « *travaux sont directement liés à la conception de produits nécessaires à l'industrie ou à l'élaboration de métrologies* », ³⁹¹ six biologistes qui mènent des recherches relatives à la conception de traitements pour diverses pathologies ou des méthodologies et des protocoles, cinq informaticiens qui participent ou travaillent à la conception d'un software ou à l'étude des réseaux locaux. Trois doctorants en sciences du langage ont un contrat Cifre avec des agences de conseil, ils mènent des recherches sur le développement d'un protocole ou d'une méthodologie, l'analyse d'opinion ou le référencement des savoirs et des savoirs-faire. Trois économistes, travaillent sur le microcrédit, enfin deux doctorants sont inscrits en sciences de l'éducation. Comme pour les Doctoriales de l'UdG, une surreprésentation des docteurs titulaires

³⁸⁹ Frances. 2013. p.210.

³⁹⁰ Au moment où Frances réalise ce stage, elles sont organisées par deux écoles de commerce, Advancia et Negocia, qui ont fusionné en Novancia.

³⁹¹ Frances. 2013. p.256.

d'un diplôme d'ingénieur caractérise les 24H mais également la « présence rare » des « *spécialistes des lettres, et des sciences humaines ou des sciences sociales capables de mobiliser des ressources managériales et entrepreneuriales de l'excellence doctorale* ». ³⁹² Le point commun est qu'ils ont bâti un CV susceptible d'être valorisé dans les secteurs public comme privé.

Les thématiques de recherche permettent de dégager une compréhension de la recherche qui contribue à créer « l'environnement » propice au développement du chercheur-entrepreneur. En suivant la caractérisation de Jean Frances, les doctorants qui travaillent dans l'élaboration d'objets techniques ou à la création de procédés ou de protocoles auront plus de facilités à traduire leurs recherches concrètement ou à « valoriser » leurs recherches que ceux qui se consacrent à résoudre un problème technique ou que ceux qui mènent un travail d'observation ou de compréhension d'un phénomène.

Les formations que Frances a analysées sont des formations spécifiques à plusieurs égards. Elles sont résidentielles et sélectives et, tel qu'il l'a démontré, elles sont parfois réservées aux doctorants contractuels. Les doctorants « hors-statut » ou non financés n'ont pas le droit d'y assister. « *Faiblement intégrés aux institutions de recherche et d'enseignement supérieur, ils ont peu de chances d'être informés de la tenue de telles « formations » et d'obtenir de leur laboratoire ou de leur École doctorale les fonds nécessaires au paiement de l'inscription. (Ou, ils n'en ont tout simplement pas le droit). À bien des égards, les apprentis-chercheurs les moins intégrés sont placés en incapacité de suivre ces stages 'professionnalisants'. Ces derniers faisant ainsi fonction d'instances supplémentaires de relégation des doctorants placés aux marges ou aux bords des institutions* ». ³⁹³

Un autre profil absent de ces séminaires professionnels est le docteur « excellent », du point de vue académique, normalement bien « intégré » dans les laboratoires « *bénéficiant d'un solide réseau académique et de forts soutiens dans le milieu de la recherche* ». ³⁹⁴ Ces doctorants se destinent et ont une place dans l'enseignement et la recherche, ils n'ont donc pas besoin d'investir le secteur privé. Certains directeurs sont par ailleurs parmi les plus réfractaires à entendre parler de « professionnalisation » et à encourager les doctorants à participer à ce type de formations.

³⁹² Frances. 2013. p.p.258.

³⁹³ Frances. 2013. p.260.

³⁹⁴ Apec. 2014. p.34

Frances rappelle que la sélection contribue à ce que les Doctoriales et les 24Heures soient un espace ségrégatif, accentuant « *la différenciation des curricula de 3e cycle* » entre les doctorants qui participent et/ou reçoivent les informations de ces formations et ceux qui n'en ont pas connaissance ou n'y participent pas. D'autres éléments - statut, discipline, université, source et type de financement - accentuent les différences entre les doctorants, comme je l'expose dans le chapitre qui suit et que j'avais déjà évoqué avec la différenciation entre doctorants financés et doctorants, « étudiants », non financés.

L'étude de l'« environnement institutionnel » des Doctoriales et des 24H permet à Jean Frances de conclure que pour les écoles doctorales, les universités et les ComUE, les Doctoriales et les 24H sont des moyens d'institutionnaliser la compétition dans la « *'production' de docteurs excellents* ». Les doctorants qui y assistent sont inscrits dans les écoles doctorales les mieux notées par l'HCERES dans la course à l'excellence. Elles sont les plus à même à d'être financées et de financer leurs doctorants. Pour Frances, les Doctoriales et les 24H de l'entrepreneuriat « *se révèlent des instruments au service de l'institutionnalisation d'un curriculum en entrepreneuriat dans les cursus universitaires* ». ³⁹⁵ Elles fonctionnent comme l'instrument « *au service de la promotion des standards managériaux et entrepreneuriaux de l'excellence doctorale* » ³⁹⁶ qui conduit à une dévalorisation des docteurs formés « uniquement » à et par la recherche. Tandis que l'enseignement et la recherche valorisent le jeune chercheur qui dispose d'une trajectoire linéaire dans la recherche, spécialiste d'un domaine, ayant publié, enseigné et reconnu par ses pairs ; les nouveaux standards exigent que les jeunes chercheurs justifient d'expériences dans le management des équipes et des projets, mais surtout qu'ils aient dirigé la recherche à sa concrétisation, à la production de matériels, de protocoles, de procédés ou de méthodes afin de résoudre des problèmes là encore pratiques. L'image de plus en plus valorisée du chercheur est celle du chercheur capable de traduire sa recherche en brevet d'invention ou de créer sa propre entreprise. Ces caractéristiques montrent les nouveaux contours de la recherche, les disciplines, les thématiques. Les doctorants les plus éloignés de ces contours sont aussi les plus éloignés de l'excellence doctorale et des débouchés professionnels. Là encore, cette vision de la recherche ne concerne pas de la même façon toutes les disciplines.

³⁹⁵ Frances. 2013. p.218.

³⁹⁶ Frances. 2013. p.221.

Les meilleurs docteurs sont ceux qui conjuguent les exigences académiques classiques *à et par* la recherche (la maîtrise du domaine ou du sujet de spécialisation, la reconnaissance par leurs pairs, l'apprentissage des codes de socialisation propres au métier et/ou la publication de travaux) avec l'injonction de « valorisation » de leur recherche. L'analyse de Jean Frances montre que les Doctoriales et les 24H de l'entrepreneuriat « incarnent » l'esprit du « chercheur-entrepreneur » promu par le processus de Bologne et la stratégie de Lisbonne. Les organisateurs des Doctoriales amènent les doctorants à penser que les trajectoires plutôt précaires, comme celles des docteurs récemment diplômés qui obtiennent un poste d'enseignant vacataire « *incarnent moins bien 'l'excellence' doctorale que des parcours qui vont d'une recherche scientifique à la conception d'un produit ou d'un service novateur; jusqu'à la création d'une entreprise viable, rentable et pérenne* ». ³⁹⁷ Pour Frances, ces formations « *servent à entraîner les doctorants à appréhender leur cursus et leurs travaux à la manière de biens qu'il importe de valoriser, jusqu'à pouvoir en optimiser la valeur d'échange sur différents marchés, dont ceux de l'emploi scientifique* ». ³⁹⁸

L'institutionnalisation de la professionnalisation doctorale

Depuis les modifications analysées par Jean Frances, (principalement le pacte pour la recherche, PPR et la loi relative aux libertés et responsabilités des universités, LRU) le parcours doctoral n'a cessé d'évoluer. Les réformes sur le doctorat visant à sa professionnalisation se sont succédées pendant la période de ma recherche mais la voie était tracée depuis l'arrêté doctoral de 2006. « [L]'arrêté relatif à la formation doctorale marque l'orientation vers un mouvement de professionnalisation de ces formations, insistant sur la nécessité de préparer les docteurs à leur insertion professionnelle ». ³⁹⁹ La formation doctorale est *une formation par la recherche à la recherche et l'innovation*. À cette fin, les écoles doctorales « *proposent aux doctorants les formations utiles à leur projet de recherche et à leur projet professionnel ainsi que les formations nécessaires à l'acquisition d'une culture scientifique élargie* ». ⁴⁰⁰ Les écoles doctorales ont désormais la mission de professionnaliser leur offre de formation. L'article 4 mentionne : « Ces

³⁹⁷ Frances. 2013. p.275.

³⁹⁸ Frances. 2013. p.225.

³⁹⁹ Cité par Calmand, Julien. *Les enquêtes sur le devenir professionnel des docteurs, état des lieux et usages*. Étudier le devenir professionnel des docteurs. CEREQ Échanges N°2 Décembre 2016, page 11. <http://www.cereq.fr/publications/Cereq-Echanges/Etudier-le-devenir-professionnel-des-docteurs.-Groupe-de-travail-sur-l-enseignement-superieur>

⁴⁰⁰ Arrêté doctoral du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale. <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000267752>

*formations doivent non seulement permettre de préparer les docteurs au métier de chercheur dans le public, l'industrie et les services mais, plus généralement, à tout métier requérant les compétences acquises lors de la formation doctorale. Elles peuvent être organisées avec le concours d'autres organismes publics et privés ainsi qu'avec les centres d'initiation à l'enseignement supérieur ».*⁴⁰¹ Cette orientation est confirmée par la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) du 11 Août 2007 et par la loi relative à l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013. Ces mesures s'inscrivent plus largement dans les orientations européennes, « *visant à favoriser ou à encourager la mobilité des chercheurs en dehors à l'ensemble des secteurs de l'économie et à rapprocher la formation doctorale de la sphère économique privée. (Déclaration de Berlin, 2003, Charte Européenne des Chercheurs, 2005) ».*⁴⁰² Dans l'arrêté du 25 mai 2016, *fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat*, et qui remplace l'arrêté de 2006, il est écrit que la formation doctorale « *comprend un travail personnel de recherche réalisé par le doctorant. Elle est complétée par des formations complémentaires validées par l'école doctorale ».* Les écoles doctorales ont plusieurs missions. Elles « *Définissent et mettent en œuvre des dispositifs d'appuis à la poursuite du parcours professionnel après l'obtention du doctorat dans les secteurs public et privé et organisent en lien avec les services des établissements concernées le suivi des parcours professionnels des docteurs formés ».*⁴⁰³ L'impératif de professionnalisation s'est institutionnalisé.

Si les Doctoriales et les 24H sont les modules les plus aboutis de la formation professionnelle, il existe une large palette de ces formations (moins sélectives et obligatoires) proposées par les bureaux d'orientation professionnelle ou par les centres spécialement dédiés à cet effet dans les universités comme le *Centre de formation des doctorants aux initiatives professionnelles*, CFDip de l'Université Sorbonne Paris Cité. Le CFDip propose plus de 210 formations « *très appliquées et professionnalisantes ».*⁴⁰⁴ Comme les Doctoriales, ces formations sont des outils pour « *appréhender le doctorat au prisme des normes de la « professionnalisation » ».*⁴⁰⁵

⁴⁰¹ Calmand, Julien. *Les enquêtes sur le devenir professionnel des docteurs, état des lieux et usages*. CEREQ, 2016 pp 11-12.

⁴⁰² Calmand, 2016, page 12.

⁴⁰³ Arrête du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032587086>

⁴⁰⁴ Site internet du CFDip <http://www.sorbonne-paris-cite.fr/fr/doctorat/college-des-ecoles-doctorales#les-ecoles-doctorales-de-uspc>.

⁴⁰⁵ Frances. 2013. p.231.

L'offre de formations du CFDip est classée en sept catégories :

- Outils et méthodes (Gérer sa thèse, Éthique et intégrité scientifique, Médiation et communication, langues, outils numériques)
- Métiers enseignement supérieur et recherche (Emploi et carrière, Enseignement supérieur et pédagogie, recherche)
- Métiers entreprises et autres organisations (Emploi et carrière, innovation et entreprise, associations et secteurs à but non lucratif)
- Formations des bibliothèques (assurées par les bibliothèques de l'USPC)
- Certificats (certificats sous forme de stages intensifs donnant lieu à une certification, formations sélectives)
- Formations Urfist (Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique)
- English speaking course (une offre de cours et/ou stages en anglais)

Mis à part quatre certifications (*Certificate in Business and Administration*, *Certificat Médiation et Journalisme*, *Certificat Compétences numériques*, *Certificat de Pédagogie universitaire DOCTENS*) qui sont sélectives et peuvent être payantes, les formations du CFDip sont gratuites, obligatoires et ouvertes à tous les doctorants de l'USPC. Les doctorants doivent cumuler un certain nombre d'heures de formation parmi l'offre de l'école doctorale, du CFDip, et d'autres organismes. Les 7 catégories du CFDip distinguent d'une part les formations à caractère pédagogique et les formations à caractère professionnel ainsi que les formations pour les métiers de l'enseignement supérieur et ceux des entreprises et des organisations. En principe, les doctorants choisissent les formations qu'ils vont suivre parmi les catégories mentionnées. Il ne s'agit pas de formations résidentielles. Dans certains cas, les doctorants contractuels sont prioritaires mais il y a toujours de la place pour les « hors-statut ».

Frances analyse l'exemple de formations adressées aux représentants de l'excellence doctorale mais avec les nouvelles injonctions, tout doctorant doit compléter son parcours par des formations professionnelles. Ainsi, les universités prennent en charge des séminaires professionnels qui constituent dans la plupart de cas les premières approches des doctorants avec le « monde socioéconomique », le « secteur privé » ou avec la création d'entreprise. C'est dans ce cadre, avec l'ambition de former le plus grand nombre, que se situent les objectifs du CFDip.

Parmi ces formations, il y en a certaines où comme pour les Doctoriales, les intervenants viennent vanter les avantages du travail en entreprise pour les docteurs tandis que d'autres apportent des éléments permettant de connaître le monde socioéconomique. Ces formations mettent en avant la connaissance du monde socioéconomique et l'importance pour les docteurs de connaître et de se rapprocher de ce milieu. Dans le premier cas de figure, le passage vers l'entreprise est présenté comme quelque chose de quasiment acquis pour les docteurs intéressés. Il serait presque seulement

question de « traduire » en compétences, de « valoriser » son doctorat. Dans le deuxième cas, le discours est plus nuancé. Les intervenants insistent sur les débouchés possibles mais préviennent des différences de milieu (académique/entreprise), de la connaissance que doivent avoir les docteurs avant de « se lancer » et n'hésitent pas à dire que pour avoir ses chances dans le secteur privé, les docteurs doivent faire une formation complémentaire en administration, gestion ou management.

Comme l'a démontré Jean Frances, l'esprit d'entreprendre est au cœur des apprentissages et des formations professionnalisantes qu'il a analysées. Cette distinction entre formations à l'excellence académique et formations au travail en entreprise s'est accentuée au cours des dernières années. Les secondes visent soit à « entreprendre », à créer son entreprise, soit à « travailler » en entreprise. Les formations au CFDip sont donc aussi séparées. Concernant la création d'entreprise, il y a des formations bien ciblées. Quant au travail en entreprise, les formations s'appuient sur le profil et la trajectoire des docteurs exerçant dans le privé. Dans certains cas, il s'agit de docteurs qui ne trouvent pas leur place ou qui veulent à tout prix sortir du milieu académique et qui rejoignent le secteur privé où ils « se réalisent » et « s'épanouissent » professionnellement. Le discours véhiculé consiste donc à montrer d'autres voies, d'autres débouchés pour les docteurs afin de les persuader et de les convaincre qu'ils peuvent aussi travailler en entreprise.

Le public des formations du CFDip est donc constitué de doctorants - de première année et plus - de l'une des 32 écoles doctorales qui intègrent la ComUE de Paris Sorbonne Cité (USPC). Mis à part la diversité de profils des doctorants de l'université, de l'ED, et du domaine d'inscription, les motivations des doctorants sont aussi diverses. Une part d'entre eux montre un réel intérêt pour la thématique abordée, d'autres sont là pour obtenir les crédits correspondants à la validation de ce type de formation, d'autres par curiosité ou pour « sortir les yeux de la thèse ». Il s'agit donc du profil du nouveau doctorant « moyen »⁴⁰⁶ celui qui doit compléter sa formation à et par la recherche avec des formations professionnalisantes afin de rendre « professionnel », « accessible » ou « valorisant » son doctorat.

Dans la continuation des travaux d'Isabelle Bruno sur la mise en œuvre par l'Union européenne d'un environnement propice aux « chercheurs-entrepreneurs », Jean Frances décrit les transformations dans la formation doctorale. L'excellence doctorale et plus généralement la vision

⁴⁰⁶ Qui se distingue du doctorat « excellent » analysé par Frances.

de la recherche ont changé. Pour répondre à ce changement de paradigme, « l'esprit d'entrepreneur » est insufflé aux doctorants et la valorisation de la recherche vise celle capable d'être traduite dans un procédé, un service ou un brevet d'innovation. Sous ce jour, la professionnalisation devient un composant du parcours doctoral. Il y a donc des exigences pour professionnaliser le doctorat à différents niveaux.

La professionnalisation vue par les étudiants

Les analyses de Frances et de Bruno montrent donc les transformations de l'environnement du chercheur et du parcours doctoral comme la réponse à des injonctions au niveau de l'Union européenne ou au niveau national qui mènent le doctorat à sa « professionnalisation ». Pour Saeed Paivandi, « dans cette optique les objectifs de l'université sont de s'adapter à la massification et à l'hétérogénéité des profils et de répondre aux attentes sur le marché du travail ».⁴⁰⁷ Cette analyse privilégie une influence passive des étudiants. Paivandi se demande quelle influence peuvent avoir les étudiants « à travers leurs projets, choix, représentations et décisions » sur l'offre de formation ? Il propose d'étudier la professionnalisation à l'université du point de vue des étudiants. Ainsi je reprends l'approche qui voit l'étudiant comme « acteur de son orientation ». Pour Saeed Paivandi « On se construit comme un sujet, c'est-à-dire comme l'auteur de sa propre éducation, quand on développe la capacité d'accomplir une expérience selon son projet, de lui accorder un sens personnel et de la maîtriser en fonction des épreuves imposées par l'Université. ».⁴⁰⁸ Dans ce sens, les étudiants sont de plus en plus « acteurs » de leur orientation. Ce que j'ai pu également constater dans le cas des jeunes chercheurs (doctorants et docteurs).

Pour Paivandi, les attentes des étudiants dans l'enseignement supérieur rendent compte de leurs choix d'orientation, et sont le résultat de facteurs objectifs et subjectifs et d'un compromis dans lequel les désirs tiennent compte de la réalité. Le choix de l'orientation des études supérieures reflète « le rapport au savoir développé durant leur scolarité ». Mais ce rapport n'est pas fixe, c'est un processus qui « se construit, se déconstruit et se reconstruit ». « *Le savoir engage la curiosité, le désir, le besoin, la passion et l'implication. Le rapport au savoir relie le sujet et le savoir et intègre*

⁴⁰⁷ Paivandi. 2011. p.170.

⁴⁰⁸ Paivandi, Saeed. *La professionnalisation de l'université française : la perspective étudiante*. Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs. Hors-série, n°3 2011 pp.167-186. p.180.

*les contraintes objectives inhérentes à l'appropriation du savoir. Donner un sens à ses études, c'est mettre en rapport ses envies, ses besoins, ses projets, tout en prenant en compte les contraintes ».*⁴⁰⁹

À partir d'une enquête menée auprès des étudiants, Saeed Paivandi élabore « *une typologie des étudiants selon le sens donné à la formation universitaire lors de leur orientation.[...]. Il s'agit d'appréhender le type d'apprentissage attendu par les étudiants et leurs projets personnels et/ou professionnels lors du passage à l'université* ». ⁴¹⁰ Il identifie cinq catégories : Le projet « professionnel » ; Le projet « intellectuel » ; Le projet « en construction » ; Le projet « pragmatique » ; Le projet « personnel et social ». Ces différentes typologies ne s'excluent pas et ne s'opposent pas.

Le choix par projet « *professionnel* » relève d'une vision stratégique des études. La formation choisie doit mener les étudiants à l'emploi. Ils sont particulièrement attentifs à l'organisation et au contenu des cursus, aux stages professionnels, aux liens avec le marché de l'emploi et privilégient un rapport équilibré entre théorie et pratique. Pour les étudiants qui mentionnent le projet « *intellectuel* », le savoir a une valeur en soi, c'est le « désir d'apprendre », « d'élargir ses connaissances » qui les motive. Ils portent une exigence particulière au sens des études et de leur choix qu'ils expliquent en se référant à soi, à une implication personnelle. Ce choix renvoie aussi à leur histoire familiale et personnelle. Le type de projet « *en construction* », correspond aux étudiants indécis qui se cherchent. Contrairement à ceux qui font un choix « intellectuel », ils n'ont pas un rapport défini aux études. L'université leur permet « de se tester », de se tromper. La plupart du temps, ce sont des étudiants qui n'ont pas été reçus dans la filière qu'il souhaitaient et qui ont été affectés dans une autre. Certains y trouvent leur compte, d'autres devront se réorienter. Les étudiants qui ont un projet « *pragmatique* » ont un rapport instrumental aux études. Ils visent un diplôme qui leur donne accès à un métier ou à un concours. L'apprentissage, pour eux, est secondaire. Le projet « *personnel et social* » regroupe les étudiants qui n'évoquent ni un projet professionnel, ni intellectuel. Peu nombreux, il s'agit surtout des adultes en reprise d'études, à la retraite ou bénéficiant des ressources pour se former.

L'origine sociale et la relation au savoir sont intimement liées aux choix de la filière que font les étudiants. Selon Paivandi, les étudiants qui font le choix des études à partir d'un projet

⁴⁰⁹ Paivandi. 2011. p.179.

⁴¹⁰ Paivandi p.172.

professionnel sont « *issus de familles populaires* », l'université est associée à la « *promotion du statut socio-professionnel* ». Les adultes en reprise d'études ont en générale une approche pragmatique des études. Le choix « intellectuel » correspond davantage aux étudiants étrangers ou à ceux issus de familles militantes. Malgré cela, une minorité « *parvient cependant à échapper à ce profil 'statistique'* ». ⁴¹¹

Les résultats de l'enquête de Paivandi révèlent que les étudiants sont de plus en plus nombreux à entretenir un rapport utilitaire ou stratégique au savoir « *mettant tout au service de leur insertion professionnelle* ». « *Certains étudiants ne veulent pas d'un savoir qui serait pure théorie et se bornerait à explorer et à interpréter le monde. Ils préfèrent que le concret soit toujours en jeu dans les enseignements, dont ils escomptent des retombées pratiques. L'apprentissage est souvent pensé en termes de finalité utile (note, valeur pratique, compétence professionnelle)* ». ⁴¹² Cette évolution se fait au détriment du nombre d'étudiants qui ont choisi « *de s'orienter dans la discipline dont les caractéristiques conviennent à [leurs] postures subjectives en prenant même un certain 'plaisir' à aller au-delà des exigences pédagogiques formelles pour explorer un savoir* ». ⁴¹³

En effet, Saeed Paivandi constate que l'étudiant qui vient à l'université « *avec un vif intérêt intellectuel* » représenté par la figure de « l'héritier » de Bourdieu est désormais « *minoritaire* » ou « *marginalisé* ». Le cas des docteurs illustre également cette tendance. Même si les motivations des docteurs sont la plupart du temps associées à la curiosité intellectuelle, au savoir « *fondamental* », les différents parcours des jeunes chercheurs rencontrés révèlent la cohabitation des diverses approches du savoir même si deux profils se détachent. Celui du docteur concerné (selon la discipline) par l'impact social de la recherche ou par les « *retombées* » concrètes de sa recherche et celui du doctorant se préparant à l'après doctorat. Ils sont de plus en plus nombreux à considérer en priorité les débouchés d'emplois pour les docteurs. Ceci est particulièrement vrai pour les doctorants que j'ai rencontrés, impliqués dans des associations de doctorants engagées dans la valorisation professionnelle du doctorat.

Ces modifications sont le résultat des dernières transformations sociales et culturelles, comme s'attachent à le démontrer les analyses d'Isabelle Bruno, de Yann Moulier Boutang et de Jean

⁴¹¹ Paivandi. 2011. p.179.

⁴¹² Paivandi. 2011. p.181.

⁴¹³ Paivandi. 2011. pp.180-181.

Frances. Selon Paivandi, « *Ce sont effectivement des facteurs 'extérieurs' aux études universitaires qui s'imposent au détriment des motivations 'intrinsèques' traditionnellement attendues et appréciées à l'université* ».414 L'université doit s'adapter à ces transformations, s'accorder au marché de l'emploi et prendre en compte les besoins et les attentes des étudiants dont une partie non négligeable s'inscrit à l'université afin d'acquérir les savoirs-faire nécessaires pour exercer une activité professionnelle ou un métier. En témoigne l'augmentation du nombre d'inscrits dans les filières professionnelles universitaires. Cette approche « *peut contribuer à développer une vision réductrice de l'apprentissage universitaire* ».415 Si l'on pense que, la vocation première de l'université n'est pas de préparer à l'emploi mais de procurer des connaissances générales. Pour Saeed Paivandi « *Toute la question est de savoir comment l'université fait face à ce défi concernant la demande sociale pour ne pas devenir une 'station-service', un lieu de formation soumis à une 'sur-adaptation' permanente provoquant la perte de sa substance inventive et créatrice* ».416

L'étude de Paivandi montre que les attentes des étudiants ne sont ni passives ni leurs besoins définitifs. Leur choix d'orientation dans les études supérieures est en dynamique avec l'offre universitaire. Ils se nourrissent et évoluent mutuellement. À l'instar de Paivandi, ma recherche souligne le fait que, s'il y a bien une exigence de professionnalisation, d'inscrire la recherche au cœur de l'innovation, voire même une imposition externe (processus de Bologne, stratégie de Lisbonne), il y a également une demande formulée et exprimée par les doctorants.

Ainsi, après avoir abordé la professionnalisation issue des formations universitaires elles-mêmes (chapitre un) et la professionnalisation « imposée » par le processus de Bologne et par la stratégie de Lisbonne en réponse aux exigences de l'économie basée sur la connaissance (chapitre deux), dans le troisième chapitre, j'aborde la valorisation professionnelle du doctorat à partir du travail de terrain mené au sein des associations de doctorants. En suivant leur implication associative, j'interroge les questionnements des jeunes chercheurs sur leur devenir professionnel.

Les jeunes chercheurs étrangers rencontrés et les associations de doctorants que j'ai suivies sur le terrain tentent de répondre aux questionnements sur le devenir professionnel des docteurs dans un contexte où les jeunes chercheurs sont confrontés à des difficultés pour accéder au métier

⁴¹⁴ Paivandi. 2011. p.181.

⁴¹⁵ Paivandi. 2011. p.181.

⁴¹⁶ Paivandi. 2011. p.185.

d'enseignant-chercheur. En dehors du milieu académique, le doctorat n'est pas valorisé et il se heurte à certaines contraintes comme le besoin de s'ouvrir à d'autres secteurs professionnels ou la préférence que démontrent les entreprises pour les ingénieurs. Dans le second cas, le doctorat est confronté à un marché de l'emploi fort différent qui « recrute » mais avec des codes aux antipodes de la recherche et de l'enseignement et avec des attentes spécifiques. Ainsi les questions des débouchés professionnels des jeunes chercheurs et de la professionnalisation du doctorat convergent dans le cadre de divers événements ou interventions réunissant des acteurs mobilisés à différents niveaux pour la valorisation du doctorat. Citons, par exemple, la mission sur la professionnalisation du doctorat, des interventions de l'ABG Intelli'Agence ou d'Adoc Talent Management, des colloques nationaux et internationaux sur le doctorat, les enquêtes sur le devenir professionnel et les réactions qu'elles suscitent de la part de tous les acteurs impliqués, des séminaires doctoraux ou encore diverses réunions des associations de doctorants, principalement celles que j'ai suivies sur le terrain. C'est ce cadre et les interactions de ces différents acteurs que j'ai identifiés comme le « *contexte de valorisation professionnelle du doctorat* ».

Les associations de doctorants font donc partie des acteurs de la valorisation professionnelle du doctorat. Néanmoins, après avoir exposé les analyses de Bruno, de Moulier Boutang et de Frances, les actions pour la professionnalisation du doctorat semblent dictées exclusivement à l'initiative de l'Union européenne, du ministère ou du marché de l'emploi, alors que ce que j'ai constaté sur le terrain en suivant les associations de doctorants est une toute autre réalité motivée non par des impositions venues d'ailleurs mais au contraire par le vécu et par les interrogations des jeunes chercheurs.

À titre d'exemple, Humanitudes, l'association de doctorants en ALLSHS, propose des séminaires « de valorisation de la thèse » au cours desquels les doctorants et les intervenants discutent de la valeur de la thèse et des débouchés professionnels à l'issue du doctorat, avec l'intime conviction que ces séminaires « comblent un vide » laissé par les écoles doctorales quant à l'insertion professionnelle. Par ailleurs, l'association Hist'Art ! a organisé des séminaires de professionnalisation persuadée que le doctorant doit prendre en main son avenir professionnel, qu'il est « *acteur de son projet professionnel vers l'entreprise* » comme on peut le lire dans la brochure du séminaire.

Les associations de doctorants s'approprient la question, investissent l'espace et organisent des séminaires dans lesquels la situation professionnelle après la thèse est au centre des débats. Leur

propre situation professionnelle, leur inquiétude face aux conditions de plus en plus précaires de travail, des perspectives restreintes dans l'enseignement supérieur et la recherche ou encore les conditions de concurrence accrue de recrutement, sont à l'origine de ces débats. Ces questionnements sont abordés de différents points de vue, selon les acteurs (jeunes chercheurs, associations de doctorants, acteurs spécialisés, au niveau national ou instances européennes). C'est le cas du Groupe interdisciplinaire de recherche Allemagne-France, GIRAF, qui critique les récentes transformations du doctorat comme l'imposition du doctorat « scientifique » dans les domaines des ALLSHS. GIRAF mène une enquête auprès de ses bénévoles afin de connaître les conditions de réalisation de leur doctorat et leur poursuite de carrière.

CHAPITRE VII

LE CONTEXTE DE

VALORISATION PROFESSIONNELLE DU DOCTORAT

À partir du moment où j'ai identifié les premières associations - le Collectif du 31 mai et la CJC -, je me suis appliquée à comprendre la situation administrative des jeunes diplômés étrangers. J'ai déjà dit que le Collectif du 31 mai réunit des jeunes ayant un profil similaire correspondant à ma recherche et que mon intérêt pour la CJC vient de l'enquête qu'elle a menée portant sur les conditions de réalisation du doctorat des jeunes chercheurs étrangers. Les résultats de cette enquête et la communication faite, ainsi que le suivi des évolutions réglementaires, situent la CJC comme une référence pour les jeunes chercheurs étrangers soucieux de comprendre leur statut et leur situation administrative. Mais cela n'est qu'une facette parmi d'autres des expertises de la Confédération des jeunes chercheurs. La CJC participe aussi activement à la reconnaissance professionnelle du doctorat. Avec cette mission, elle se positionne comme un des principaux acteurs de la valorisation professionnelle du doctorat et un interlocuteur privilégié non seulement pour les jeunes chercheurs mais aussi pour des acteurs institutionnels (ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche, cabinet ou secrétariat compétents sur le doctorat). Le suivi des actions de la CJC m'aura également permis de rencontrer d'autres acteurs et de constater que ces dernières années les débouchés professionnels des docteurs - le deuxième axe de ma recherche - se trouvent au cœur des préoccupations et des transformations qui touchent le doctorat.

En effet, des Associations de doctorants, des associations ou acteurs spécialisés dans l'emploi des docteurs, des écoles doctorales, des universités, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche mais aussi des acteurs du secteur privé participent à des échanges qui visent à donner de la visibilité au doctorat et une reconnaissance en dehors de l'université. Dans ce contexte, Delphine Serre, évoque le rôle « *des associations et des collectifs de doctorants de plus en plus nombreux [qui] essaient de peser sur la définition du doctorat et le statut du doctorant par un important travail d'information, de réflexion et de mobilisation* ». ⁴¹⁷

⁴¹⁷ Delphine Serre. *Être doctorant-e, socialisations, contextes, trajectoires*. Introduction au dossier. Socio-Logos. Revue publiée par l'Association Française de Sociologie N°10, 2015 : Dossier « La socialisation des doctorants en sciences humaines et sociales ». <https://socio-logos.revues.org/2924>

Ainsi, la CJC, Humanitudes, Hist'Art !, tentent de répondre à toute une série de questionnements que se posent les jeunes chercheurs sur leur avenir professionnel, tels que les manières de sortir des « chemins classiques » ou d'élargir son champ professionnel. La rencontre et le suivi de ces associations m'a conduite à suivre ce mouvement de réflexion sur le manque de reconnaissance professionnelle du doctorat et de son orientation professionnelle vers les secteurs extra-académiques.

Ainsi, l'enjeu de ce dernier chapitre est de montrer l'inscription des associations de doctorants dans un cadre plus global - « le contexte de valorisation professionnelle du doctorat » - de suivre les actions des principaux acteurs de ce contexte, de connaître leurs positionnements, leurs discours et de relever leurs interactions. Le tout ponctué par des trajectoires de jeunes chercheurs étrangers que j'ai rencontrés.

En prolongeant l'analyse de la préférence qu'ont les acteurs économiques pour les diplômés des grandes écoles et partant du principe qu'une diversification de l'emploi des docteurs est encouragée, j'aborde la méconnaissance du statut des docteurs par le secteur privé et vice-versa. Ceci me conduit aux premières actions de valorisation du doctorat en dehors des secteurs académiques, en me focalisant principalement sur des actions et des acteurs rencontrés sur le terrain.

VII.1 DIVERSIFICATION DE L'EMPLOI DES DOCTEURS : MANQUE DE RECONNAISSANCE DU DOCTORAT ET MÉCONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DES DOCTEURS

Lors de ces dernières années, le statut du doctorat en France a été beaucoup débattu. Parmi les principales questions, « la professionnalisation », la diversification de l'emploi des docteurs en dehors des secteurs académiques et le fait que le doctorat ne jouit pas de la même reconnaissance sociale et professionnelle en France que dans d'autres pays où celui-ci constitue, à tous les égards, le plus haut niveau d'études. De la particularité du système éducatif français (M. Harfi, 2013) qui privilégie les diplômés des grandes écoles au détriment des diplômés universitaires, résulte un manque de reconnaissance pour le doctorat qui se concrétise sur le marché du travail. Les profils des grandes écoles sont plus recherchés et valorisés par les recruteurs. Ils constituent les principaux concurrents des docteurs dans les entreprises. Par ailleurs, il est traditionnellement établi que l'enseignement et la recherche sont les seuls débouchés professionnels des docteurs. Or, dans ce contexte de valorisation professionnelle, une diversification de l'emploi est promue. Les docteurs sont confrontés à une méconnaissance par le secteur privé mais ils méconnaissent, eux aussi, les emplois auxquels ils peuvent accéder dans le secteur privé. C'est ce qui ressort du rapport *Career*. Le projet *Career, Compétences et employabilité des docteurs*⁴¹⁸ est publié en 2012 par Adoc Talent Management, un cabinet de recrutement spécialisé dans les profils des docteurs et qui participe activement à la valorisation du doctorat.

En effet, en dehors du secteur académique, le docteur est mal connu des recruteurs. Selon l'expérience de ce cabinet de recrutement, il existe une méconnaissance réciproque entre docteurs et recruteurs du secteur privé. D'une part, le docteur connaît mal les postes, les activités ou les secteurs où ils pourraient s'intégrer en dehors du secteur académique, d'autre part, les recruteurs l'associent à un profil de spécialisation très pointu, généralement dans des domaines extrêmement éloignés du marché du travail. Ils ont l'impression que les docteurs sont habitués à travailler seuls et connaissent mal leur potentiel ou leurs compétences. « *L'ambition du projet CAREER est de poser la question de l'emploi des docteurs autrement, [...] les compétences des docteurs en France sont-elles en adéquation avec les attentes des recruteurs ?* ».⁴¹⁹ Dans le cadre du contexte de valorisation

⁴¹⁸ *Compétences et employabilité des docteurs*. Rapport d'enquête. Barthélémy Durette, Marina Fournier, Matthieu Lafon. 2012
<http://www.adoc-tm.com/rapport.pdf>

⁴¹⁹ Barthélémy Durette, Marina Fournier, Matthieu Lafon. 2012 p.11.

professionnelle que j'ai suivi (entre 2013 et 2016), cette étude se situe dans la perspective des analyses ouvrant la voie à une valorisation du doctorat en dehors du secteur académique, afin qu'il soit mieux reconnu notamment pour ce qui relève des « compétences des docteurs ». Dans cette nouvelle perspective, le doctorant acquiert un ensemble de compétences et de savoirs-faire. De ce point de vue, il s'agit non pas seulement de présenter des thématiques de recherche mais aussi les compétences acquises pendant le parcours doctoral liées évidemment à des thématiques, à des méthodes, et/ou des spécialisations mais aussi à l'acquisition de savoir-faire et de savoir-être. Le doctorat est évalué en relation à ces compétences et est reconnu comme *une expérience professionnelle de recherche*.

Ainsi, après avoir constaté les difficultés de recrutement pour les docteurs, Adoc Talent Management a été créé en 2008 par deux docteurs. Au travers de cette structure, l'équipe met en oeuvre ses connaissances sur la formation et le parcours doctoral au bénéfice du recrutement des docteurs. Le cabinet est étroitement lié non pas seulement avec des entreprises qui recrutent des docteurs mais aussi avec des associations de doctorants avec lesquelles il établit une série de collaborations et de partenariats. Pour mener l'étude sur les compétences des docteurs, des représentants des associations de doctorants ont ainsi participé à sa définition, à relayer l'information mais aussi aux groupes de travail avec des docteurs et des recruteurs.

L'objectif du projet *Career* est de faire un inventaire quasi exhaustif des compétences des docteurs afin qu'ils puissent les valoriser et les comparer avec les attentes des recruteurs. Durette, Fournier et Lafon se basent sur les travaux de Guy Le Boterf et de Grégoire Evéquoq sur les compétences. Le Boterf distingue entre « la compétence » et « les compétences ». Il définit la compétence d'un professionnel comme la capacité de l'individu « à mobiliser une combinaison de ressources (les compétences) pertinentes vis-à-vis des situations professionnelles auxquelles il est confronté ».⁴²⁰ Les compétences constituent le socle de « la » compétence. Grégoire Evéquoq propose de distinguer la notion de « transférabilité des compétences » de celle de « transversalité des situations professionnelles ». Les compétences acquises dans une situation professionnelle donnée peuvent être mobilisées dans une autre situation professionnelle, c'est l'idée de la transférabilité. Par ailleurs, « [l]a transversalité renvoie, elle, à la ressemblance entre situations professionnelles et concerne les catégories de problèmes eux-mêmes ». Ainsi, Durette, Fournier et Lafon proposent de

⁴²⁰ Le Boterf, Guy. Construire les compétences individuelles et collectives. Agir et réussir avec compétence, les réponses à 100 questions. Paris. Groupe Eyrolles. 7e édition, 2015 (2000). <https://www.eyrolles.com/Chapitres/9782212562255/9782212562255.pdf>

séparer les « savoir-faire techniques et transférables » des « compétences transverses ». Les premiers « *constituent des compétences acquises par la pratique et formalisées théoriquement* ». Les compétences transverses « *ne correspondent pas à une situation professionnelle particulière mais permettent de répondre à des catégories de problèmes* ». ⁴²¹

Pour les travaux centrés sur les compétences des docteurs, les auteurs du projet *Career* se basent sur l'étude dirigée par Florent Olivier⁴²² qui propose une première classification des compétences des docteurs en quatre catégories : les compétences « évidentes » des docteurs, liées à leur expertise scientifique et technique et à leur méthodologie ; les compétences émanant de la pratique de la recherche ; les compétences transversales liées à leur expérience professionnelle et les compétences issues de « l'expérience individuelle » du doctorat. Pour Durette, Fournier et Lafon, cette classification présente des problèmes pour la définition de ce qu'ils appellent le « pool de compétences » des docteurs. Hésitant entre une définition formelle, en fonction de la finalité des compétences ou de leur origine. D'autre part, Durette, Fournier et Lafon considèrent que les compétences génériques sont mélangées avec des compétences très spécifiques.

Plus près des inquiétudes du projet *Career*, le référentiel de compétences développé par le *Researcher Development Framework*⁴²³ en 2011, propose quatre catégories : knowledge and intellectual abilities ; personal effectiveness ; research governance and organisation ; engagement, influence en impact. Chaque catégorie est déclinée en cinq niveaux. (Voir figure ci-dessous. Figure A.).

D'autre part, l'enquête de Lidia Borrell-Damian de l'Association des universités européennes⁴²⁴ s'attache à identifier les facteurs qui influencent les compétences des docteurs (notamment la discipline) et l'intérêt qu'y portent les recruteurs. Les auteurs du projet *Career* précisent que ce dernier aspect est « le fer de lance » des analyses anglo-saxonnes sur la question des compétences ; aspect que Durette, Fournier et Lafon mettent au centre de leur étude.

⁴²¹ Les extraits de ce paragraphe sont tirés de Durette et al. 2012, p.33.

⁴²² Olivier, Florent, Cadiou Yann, Larrue, Philippe, Zaparucha, Elisabeth, Dahan, Aubépine. compétences professionnelles des doctorants et des docteurs. Étude commandée par la DEPP pour le HCEE. Rapport final. Technopolis France. Novembre 2007. http://cms-files.univ-brest.fr/guest/EDSICMA/Rapport_final_TECHNOPOLIS_Compétences_doctorants_docteurs_23-11-2007.pdf

⁴²³ <https://www.vitae.ac.uk/researchers-professional-development/about-the-vitae-researcher-development-framework/developing-the-vitae-researcher-development-framework>

⁴²⁴ <http://www.eua.be/Libraries/research/doc-careers.pdf?sfvrsn=0> EUA (Européen University Association) pour ses sigles en anglais.

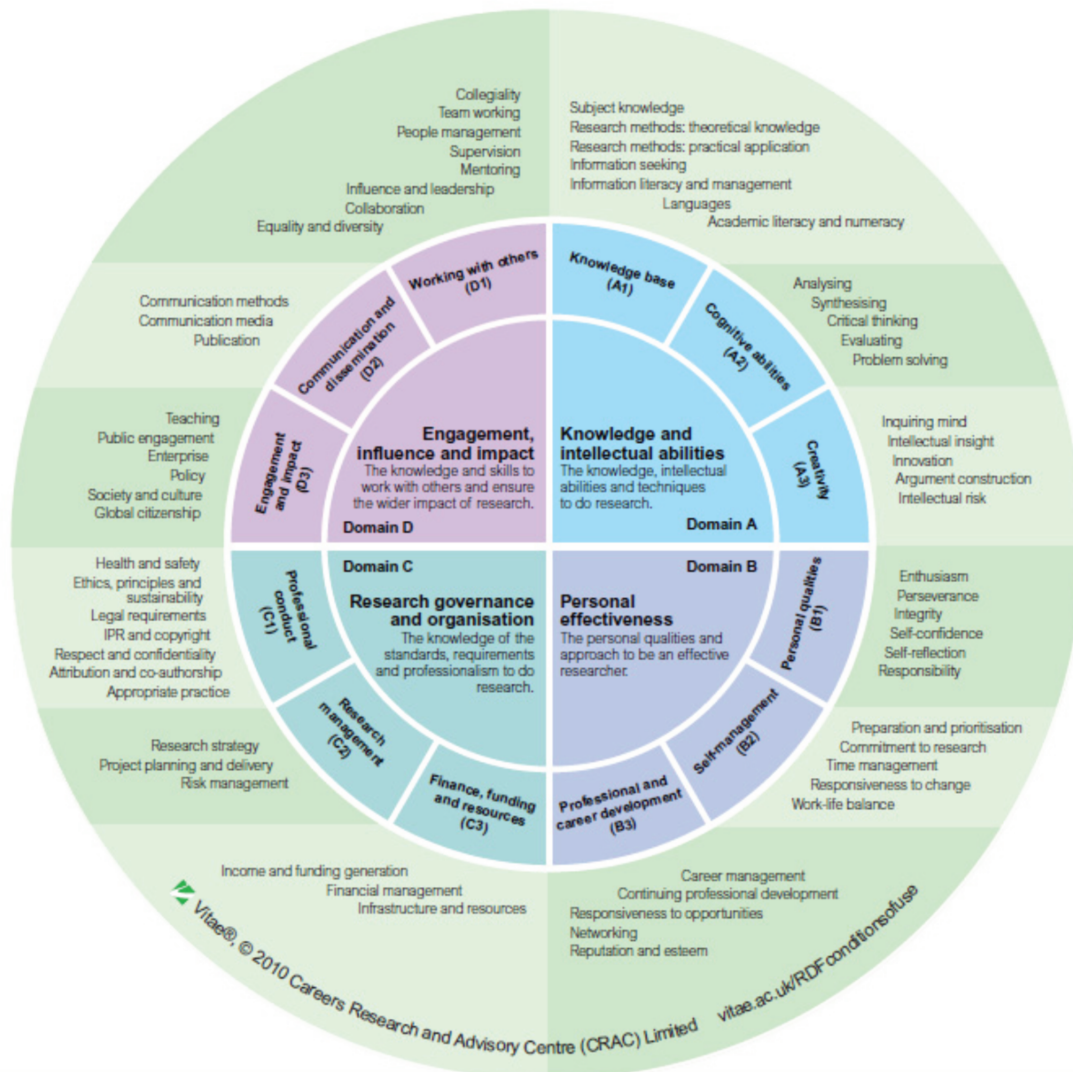


Figure A. Cadre de développement du chercheur ou *researcher development framework* créé par Vitae.
<https://www.vitae.ac.uk/vitae-publications/rdf-related>

Ainsi, Durette, Fournier et Lafon, proposent un référentiel des compétences des docteurs organisé en six catégories (voir figure B ci-dessous) :

1. L'expertise scientifique et technique (propre au domaine du doctorat).
2. Les compétences techniques et transférables (développées dans des situations professionnelles et transposables d'un métier à un autre).
3. Les compétences transverses (susceptibles d'être utilisées dans de nombreuses situations professionnelles).
4. Les aptitudes et les qualités (personnelles).

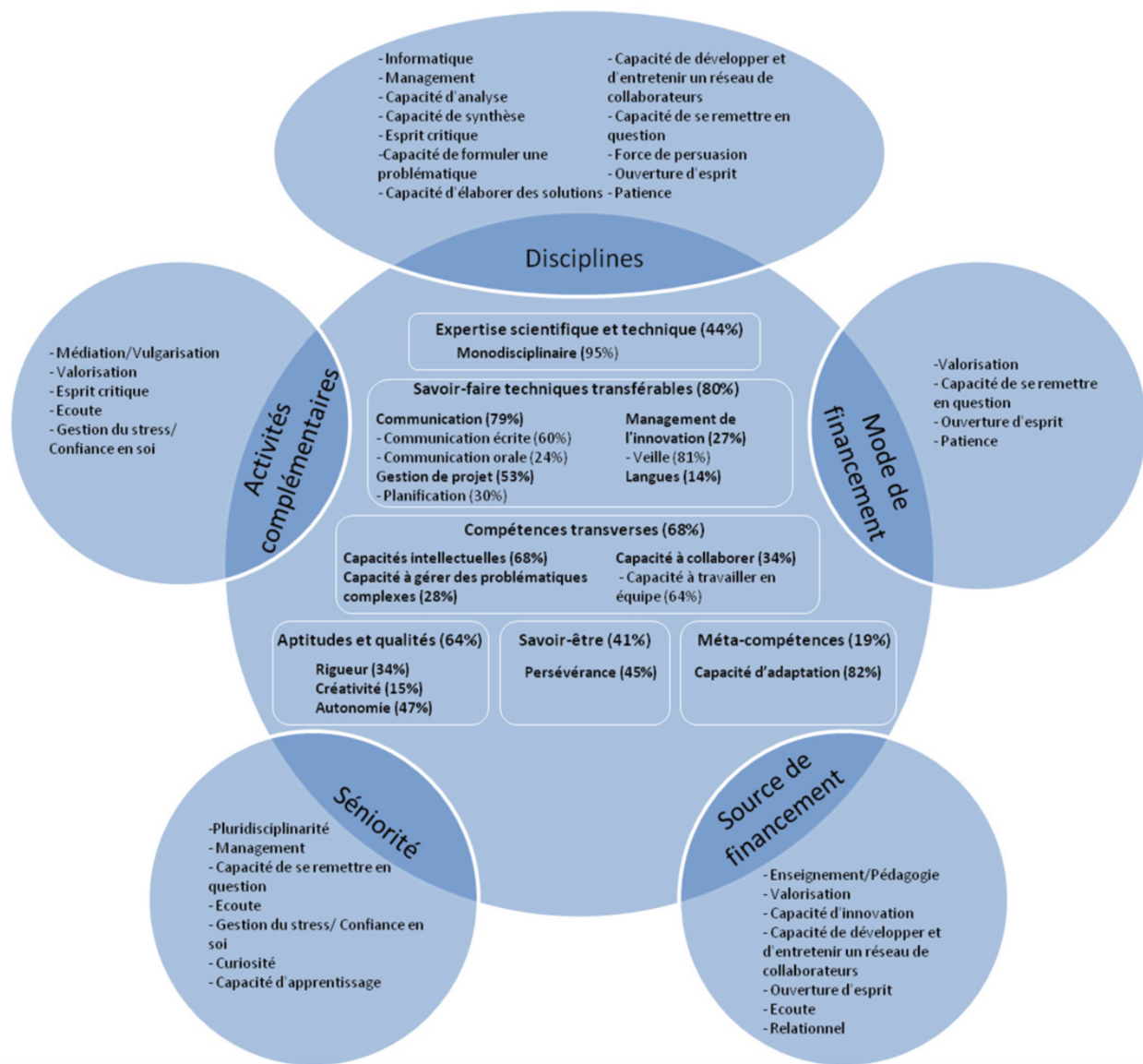


Figure B. Pool de compétences des docteurs, d'après Durette, Fournier et Lafon, Projet Career, page 44.

5. Les savoir-être (liés au comportement).

6. Les méta-compétences, définies comme « la capacité à développer des nouvelles ressources ou de mieux mobiliser celles dont le professionnel dispose déjà ».

Une fois établi ce référentiel de compétences, l'étude du projet *Career* montre que « Ce ne sont pas les compétences prises individuellement qui sont propres au docteur, mais leur conjonction qui est susceptible de l'être »,⁴²⁵

Les auteurs du rapport *Career* s'approprient l'aspect de l'analyse qui compare les compétences des docteurs avec les attentes des recruteurs. On le voit dans les objectifs et dans la démarche de leur

⁴²⁵ Durette et al. 2012 p.40.

étude. Durette, Fournier et Lafon proposent un référentiel à destination des docteurs afin qu'ils puissent identifier et valoriser leurs compétences mais aussi à destination des recruteurs afin qu'ils puissent identifier les compétences des docteurs. Les auteurs complètent leur état de l'art avec une bibliographie d'articles rédigés par des formateurs ou des responsables de ressources humaines qui se penchent sur la question. Ainsi, l'article de Jean-Dominique Perret, (le directeur de *Ressources Humaines Groupe* en 2011) sur « *les compétences nécessaires pour garantir la stratégie et le développement futur des entreprises* » qui fait l'unanimité entre « les dirigeants ». Il organise ces compétences autour de cinq catégories :

- innovation et créativité
- prise de risque et acceptation de l'échec
- leadership situationnel
- partage des ressources et des informations
- diversité

Pour les auteurs du projet *Career*, les docteurs détiennent ces compétences et dans ce sens, ils répondent au besoin de « *faire face au changement par l'innovation* ». Les défenseurs du doctorat vont s'affranchir de ces positions pour mettre en avant les profils des docteurs. Cette orientation se traduit aussi dans l'étude *Career* dans la démarche qui vise à faire correspondre les compétences des docteurs selon les docteurs et selon les recruteurs. Durette, Fournier et Lafon sont persuadés que les divergences dans la perception des compétences résident dans une question de différence de « langage ». Leur parti pris est de faire converger ces différences en identifiant la compétence avec un même langage. « *En traduisant ces compétences dans un même langage, nous sommes en mesure de comparer les attentes des recruteurs au potentiel des docteurs, d'améliorer ainsi fortement la lisibilité du doctorat et de remettre en question bon nombre de préjugés* ». ⁴²⁶

À l'instar de Lidia Borrell-Damian, un dernier élément abordé par Durette, Fournier et Lafon correspond aux facteurs d'influence sur les compétences des docteurs. Ils ont étudié cinq facteurs : la discipline, l'antériorité de la soutenance, le mode de financement de la thèse, la source de financement et les activités complémentaires exercées pendant le doctorat. Ces facteurs vont avoir une influence non négligeable sur la perception des compétences qu'ont les docteurs. Les résultats de l'enquête menée auprès des docteurs, montrent la fréquence des compétences citées par les

⁴²⁶ Durette et al. 2012 p.16.

docteurs interrogés. Elles ont été regroupées par domaine et/ou par la proximité du champs disciplinaire.

Ainsi, les auteurs ont conclu que la discipline a une influence « notable » sur la perception des compétences des docteurs. Selon le champ disciplinaire dont les docteurs sont issus, ils associent des compétences différentes. Les docteurs en « Sciences de l'ingénieur, mécanique, électronique, informatique » et « Multi-disciplinaire », ont cité principalement l'informatique et la capacité à élaborer des solutions. Alors que les disciplines regroupées sous le champ des « Lettres et sciences humaines » et « Droit, sciences économiques et gestion » ont principalement cité la capacité d'analyse, la capacité de synthèse, la force de persuasion, la capacité à se remettre en question. Quant au groupe de « Maths et sciences physiques », la compétence la plus citée a été la capacité à formuler une problématique. Enfin pour ce qui est des « sciences de la vie et de la terre », la compétence associée est celle de la gestion du personnel.

Les compétences ont aussi divergé selon les activités complémentaires réalisées pendant le doctorat. Pour les doctorants qui ont participé à la valorisation ou à la médiation, les compétences citées sont celles de la valorisation et de la médiation mais aussi l'esprit critique. L'activité de conseil développe la capacité d'écoute, la gestion du stress et la confiance en soi. Quant à ceux qui ont enseigné - ce qui correspond au profil global des docteurs - cette activité a une incidence moindre que les autres activités. Il est aussi intéressant d'analyser l'influence de la « séniorité », c'est-à-dire du nombre d'années écoulées après la soutenance du doctorat des interviewés et la caractérisation que Durette, Fournier et Lafon ont fait selon la décennie (années 80, années 90, années 2000) qui révèle des tendances de la formation et de la demande du marché de l'emploi.

L'influence du mode de financement est aussi saisissante. Trois catégories ont été considérées :

- Le financement spécifique au doctorat (par le biais d'un contrat à temps plein ou temps partiel).
- « *Le financement non spécifique par une activité qualifiée* » (par exemple les enseignants du secondaire ou des contrats ATER).
- « *Le financement non spécifique par une activité non qualifiée : dans ce cas, le docteur a réalisé son doctorat en même qu'il occupait un emploi [...] ne nécessitant pas de qualifications particulières* ». ⁴²⁷

⁴²⁷ Durette. 2012. p.53.

Le premier cas permet de développer sa capacité à valoriser les résultats scientifiques. « *Il est donc plus facile de valoriser son travail lorsque l'on dispose spécifiquement de temps à consacrer à cela* ». Dans le deuxième cas, les docteurs ont mentionné la patience. Les doctorants financés par une activité non qualifiée ont mentionné la capacité de se remettre en question et l'ouverture d'esprit.

Même si l'intérêt de l'impact de ces facteurs et d'autres est sans conteste pertinent pour la définition et la perception que les docteurs ont des compétences qu'ils ont développés, le projet *Career* se propose avant tout de créer un référentiel commun des compétences. Ainsi, les « compétences cœur », soit celles susceptibles d'être identifiées chez un docteur quel que soit son profil. Elles représentent le pourcentage le plus élevé des compétences mentionnées et correspondent non pas à « l'expertise scientifique et technique » mais aux savoir-faire transférables. Elles sont représentées au centre. Les « compétences spécifiques » sont représentées en périphérie (Voir tableau page 242).

Par la suite, Adoc Talent Management utilise son référentiel lors des formations que le cabinet propose aux jeunes chercheurs, par exemple par le biais du CFDip pour les doctorants de Sorbonne Paris Cité ou dans des interventions que l'équipe du cabinet réalise avec des associations de doctorants ou dans des salons de recrutement des docteurs, comme le PhD Talent.

Les compétences des docteurs sont devenues centrales dans l'évolution du parcours doctoral, surtout dans le cadre de la professionnalisation et de l'orientation de l'élargissement des débouchés professionnels. Dans le contexte de valorisation professionnelle du doctorat que j'ai suivi, les formations, les ateliers, les séminaires et les tables-rondes promouvant cette orientation se sont multipliées. L'Apec, l'Association pour l'emploi de cadres est un des acteurs du monde socio-économique intéressé par le doctorat. En octobre 2014, l'Apec mène une étude intitulée : *Le devenir professionnel des jeunes docteurs quel cheminement, quelle insertion 5 ans après la thèse ?* Cette étude insiste sur la diversité de profils et montre que dès le choix de la thèse se profilent des stratégies et des parcours différents. « *Plusieurs profils-type transparaissent dès le démarrage de la thèse, en matière de projections, mais aussi de préparation de l'insertion professionnelle, profils qui auront par ailleurs une incidence sur le déroulement du doctorat et les parcours à l'issue de celui-ci* ». ⁴²⁸ L'objectif de l'étude est de faire une classification du profil des docteurs selon leur

⁴²⁸ *Le devenir professionnel des jeunes docteurs. Quel cheminement, quelle insertion 5 ans après la thèse ?* APEC Les études de l'emploi cadre n°2014-57 Octobre 2014. p.10.

projection sur le marché de l'emploi après la soutenance. L'étude questionne, par ailleurs, les représentations que les docteurs ont du secteur privé.

Les profils des docteurs et le choix de la thèse

L'engagement en thèse est rarement une évidence et parfois il apparaît assez tardivement dans le cursus. Certains évoquent une « découverte », d'autres parlent d'une « révélation » ou de « se faire plaisir » sans savoir précisément à quoi cela les mènera professionnellement. Parmi les facteurs qui peuvent faciliter le choix de cette orientation, l'environnement familial et l'origine sociale sont déterminantes. Les docteurs issus de familles d'enseignants, de chercheurs ou de fonctionnaires, associent le doctorat au service public. Pour les docteurs issus des milieux populaires, le doctorat a une valeur symbolique très forte associée à l'ascension sociale. L'étude présente aussi le profil des diplômés des grandes écoles qui vont se diriger vers le doctorat. Souvent le projet de thèse se construit de façon graduelle « *au fil des opportunités [...] et de manière très empirique* ». La rencontre avec des enseignants-chercheurs, les expériences d'enseignement ou le contact avec le travail quotidien de recherche interviennent aussi. Pour les étudiants qui font ce choix, la principale représentation qu'ils se font du doctorat est « *la passion pour un sujet, l'expertise dans un domaine et la liberté intellectuelle* ». ⁴²⁹ Mais il y a aussi ceux qui s'engagent en thèse afin de reporter leur entrée sur le marché de l'emploi. Dans ce cas-là, la thèse permet de « gagner du temps » sur la définition de leur projet professionnel. Les docteurs non financés ou les diplômés des grandes écoles, tout comme les titulaires de l'agrégation qui ont donc un poste assuré ou encore les ingénieurs, relèvent de ce cadre-là.

La filière et la discipline suivies sont donc des facteurs importants (définis par l'enquête comme des critères objectifs) dans le choix de la thèse. Mais ce choix peut également relever de facteurs « rationnels » voire « stratégiques ». L'étude identifie quatre typologies de parcours menant au doctorat selon les attentes et les fonctions que les docteurs lui ont associé au doctorat : le parcours « par hasard » ; « par évidence » ; « par stratégie » ; « par vocation ».

Pour les docteurs « *par hasard* », « *la thèse est une fin en soi, l'insertion professionnelle n'est pas du tout anticipée* », elle est liée aux opportunités qui se sont présentées. En général, il s'agit de bons

⁴²⁹ Apec. 2014. p.13.

élèves. Les docteurs « *par évidence* ». Pour ce groupe, le doctorat est un passage obligé ou « la suite logique » de son parcours. Il s'agit notamment des docteurs en sciences humaines et sociales qui considèrent que l'université forme des universitaires. Il se projettent quasi exclusivement dans l'enseignement et la recherche, des postes qu'ils considèrent déconnectés des préoccupations professionnalisantes et du monde de l'entreprise. L'étude précise qu'il ne s'agit pas d'un choix car celui-ci, n'est pas questionné, et l'insertion professionnelle ne constitue pas une préoccupation. Cet élément va les distinguer des docteurs « par vocation ».

Les docteurs « *par stratégie* ». « *Pour ces docteurs, la thèse est associée à des attentes précises en matière d'insertion professionnelle, et renvoie à une stratégie : pour devenir maître de conférences, pour se laisser des portes ouvertes, pour accéder à des postes à responsabilités dans la R&D dans le secteur privé. Ce sont des docteurs qui ont, plus que les autres, anticipé leur insertion professionnelle [...] pendant la thèse pour préparer leur avenir* ». ⁴³⁰ Ce choix est fait par ceux qui se projettent en tant que maître de conférences, ou ceux qui le voient comme le moyen d'accéder à des postes de responsabilités dans les entreprises, comme les ingénieurs, qui continuent en doctorat suivant leur « goût pour l'expertise scientifique ». Pour ces derniers le doctorat est vu comme un « joker » qui leur permettra d'avoir plus d'options professionnelles.

Pour les docteurs « *par vocation* », le doctorat « *correspond à des aspirations profondes* ». *Des profils brillants avec une vraie vocation intellectuelle[...]. Pour autant, leur insertion professionnelle reste peu anticipée, dans le sens où ils sont assez confiants sur leur avenir professionnel* ». L'étude souligne le fait que le projet des docteurs évolue au fil des années « *le projet qu'ils y attachent en amont reste déterminant dans leurs suites de parcours, et démontre bien l'importance de préparer ce choix et d'y associer des stratégies qui ne seront pas les mêmes selon que l'on souhaite s'assurer des portes ouvertes dans les deux univers* ». ⁴³¹

Les docteurs anticipent-ils la poursuite professionnelle ?

Peu de docteurs anticipent ou font le choix de la thèse au regard des débouchés professionnels. Elle « *est rarement anticipée dans le cadre d'une stratégie d'insertion professionnelle* ». « *Avec le recul, nombreux sont les docteurs qui reconnaissent avoir fait preuve de naïveté voire d'inconscience en*

⁴³⁰ Apec. 2014. p.17.

⁴³¹ Apec. 2014. p.17.

s'engageant dans une voie dont ils connaissent peu les codes, les difficultés et les autres opportunités professionnelles possibles en dehors de postes (de plus en plus rares) de maîtres de conférences ».432 Pour ces docteurs, le thèse est une finalité en soi, ils ne se posent pas trop de questions et commencent un doctorat sans « une vision », ou sans « plan de carrière ». Frances analyserait cela comme une des nouvelles exigences imposées aux docteurs : faire une thèse comme un exercice intellectuel n'est plus suffisant, le docteur doit avoir une vision stratégique de sa recherche, la projeter dans le marché de l'emploi et se préparer à être « attractif » pour le secteur privé.

Dans la plupart des cas, l'insertion professionnelle n'est pas la priorité, elle est peu anticipée par les docteurs. Pour leur part, les jeunes docteurs que j'ai rencontrés s'interrogent sur leur devenir professionnel, peut-être parce qu'ils sont étrangers et que la question du retour ou des changement de statut administratif imposent qu'ils essayent d'anticiper. Mais ce n'est pas la seule explication. Parmi ces jeunes chercheurs, il y en a qui sont impliqués ou gravitent autour des associations de doctorants engagées dans la reconnaissance et la valorisation du doctorat. Ils se projettent donc dans l'avenir professionnel, ils tentent d'anticiper et de se préparer au marché de l'emploi. Ces jeunes chercheurs découvrent le secteur privé comme un « autre » débouché professionnel. Un trait distinctif des jeunes chercheurs que j'ai rencontrés est donc leur préoccupation pour les débouchés professionnels, leurs interrogations sur leur avenir professionnel.

En tant que représentant du monde économique, l'Apec interroge les représentations que les docteurs ont de ce secteur et l'existence ou pas de stratégies professionnelles. Ainsi, l'étude montre que le secteur privé n'est pas prioritaire et n'est pas considéré dans la plupart des cas comme un débouché professionnel. En voici une illustration : « *J'ai suivi un parcours très classique de normalien, orienté à 100% recherche publique. Le privé, ça ne m'intéressait pas, et c'est un milieu qu'on connaît mal. Ça n'est pas du tout une voie naturelle dans notre cursus* ».433 Mais pour l'Apec, la thèse est une plus-value qui n'est quasiment pas perçue comme telle dans le marché de l'emploi sauf pour les docteurs qui se projettent en tant que maîtres de conférences ou pour les ingénieurs qui s'orientent vers le doctorat. Ces derniers se positionnent à l'inverse des premiers. Pour les ingénieurs, la thèse « *s'inscrit en rupture avec le parcours classique* » qui les mène directement au marché de l'emploi.

⁴³² Apec. 2014. p.18.

⁴³³ Apec. 2014. p.18.

L'étude met en lumière un groupe de docteurs qui tend à développer des stratégies. Certains docteurs « *se ménagent toutefois des portes de sorties, au cas où ils n'obtiendraient pas de poste. Il s'agit de docteurs dans des disciplines connaissant une pénurie de postes, et qui prennent conscience que leur insertion professionnelle ne sera peut-être pas aussi facile qu'ils l'imaginent initialement* ». ⁴³⁴ Les docteurs de ce groupe connaissent l'entreprise, certains ont même créé des cabinets de conseil. Un troisième groupe a travaillé dans le secteur privé avant de commencer le doctorat. Pour ces docteurs, le secteur public ne correspond pas à leurs attentes professionnelles. Ils lui reprochent la lenteur et la lourdeur administrative contre un mode de fonctionnement plus efficace en entreprise. Pour quelques docteurs, « *[La question de l'orientation vers le public ou le privé] ça se décide à la fin [de la thèse], quand on voit passer les post-doc, les systèmes de piston [...], la consanguinité intellectuelle [...]. Et quand on voit aussi quel est le métier de maître de conférences au quotidien* ». ⁴³⁵ Beaucoup de docteurs rendent compte de leur « *déception de s'être autant investis dans de longues et brillantes études pour peiner à s'insérer professionnellement, et tout particulièrement pour obtenir un poste académique de maître de conférences, malgré la qualité de leur parcours* ». ⁴³⁶

Un groupe plus restreint réfléchit peu, voire pas du tout à son insertion professionnelle. Ils se sont engagés en doctorat ou fil des opportunités. « *Dans ce cas, le doctorant poursuit ses études sans s'inquiéter outre mesure de l'insertion professionnelle, laquelle viendra en son temps. Pas vraiment attirés par la recherche publique, méconnaissant les débouchés dans le privé, ces doctorants adoptent une attitude très passive et ne développent aucune stratégie particulière* ». ⁴³⁷ Dans ce cadre, quelques écoles doctorales mettent en place des passerelles ou des espaces de rencontre entre les doctorants et des représentants du monde économique, de façon à ce que les premiers connaissent et se rapprochent des entreprises. Ces passerelles sont considérées comme pertinentes mais très peu développées. Les docteurs témoignent d'un manque d'accompagnement et d'information sur l'insertion professionnelle.

L'étude de l'Apec rend compte des représentations très polarisées du marché de l'emploi que les docteurs ont. Ils opposent le secteur public au secteur privé. Pour la plupart des docteurs, ce sont

⁴³⁴ Apec. 2014. p.24.

⁴³⁵ Apec. 2014. pp.25-26.

⁴³⁶ Apec. 2014. p.19.

⁴³⁷ Apec. 2014. p.26.

deux « logiques irréconciliables (bien public, utilité sociale versus profit, intérêts privés) qui régissent les deux univers ». Ces représentations sont ancrées dans le monde académique. La recherche est systématiquement associée à la fonction publique, le secteur privé quant à lui à un secteur exogène, éloigné de la recherche. « Par ailleurs, pour certains, faire le choix du secteur privé serait même synonyme de déclassement, l'entreprise étant peu valorisée dans le système de valeurs universitaire concernant la recherche ».⁴³⁸ La directrice d'une école doctorale explique, en effet, que pour les docteurs qui ne prennent pas en compte cette voie, elle apparaît comme un échec. Les formations professionnelles que cette école doctorale met en place travaillent sur ce point. Il s'agit de convaincre les docteurs que se diriger vers l'entreprise n'est ni un échec, ni un déclassement. Je reprendrai ce sujet dans la partie correspondant aux formations professionnelles.

Le rôle du post-doc dans la poursuite professionnelle des docteurs a deux facettes. D'une part, il « constitue une étape importante du parcours de chercheur, dans la mesure où il permet de consolider ces réseaux professionnels, de s'y faire une place' [...] et de véritablement valoriser son travail de thèse ».⁴³⁹ Dans certaines disciplines plus que dans d'autres, il constitue un passage obligé dans la perspective d'un poste de maître de conférences. De ce fait, il constitue la « suite logique » de leur parcours. Mais le post-doctorat est aussi perçu comme le prolongement des contrats précaires, d'une situation incertaine. Beaucoup des docteurs interviewés par l'Apec dénoncent une logique qui vise à « faire des docteurs une main-d'œuvre peu coûteuse et flexible ».⁴⁴⁰

Un autre axe d'analyse est la place que les docteurs accordent aux réseaux professionnels. Une partie des docteurs cultive les réseaux de recherche, la participation ou l'organisation de colloques, et les publications. Pour d'autres, le travail de thèse est un travail solitaire presque « d'abnégation », concentré sur l'écriture de la thèse et le bon déroulement de la recherche, ils « négligent » le réseau, l'assimilant à « du copinage ». Un docteur parle de « consanguinité intellectuelle » et de systèmes de « piston » pour se référer aux modalités de recrutement pour un poste de maître de conférences. D'autres tissent des liens avec l'entreprise. « Le réseau se construit et se gagne petit à petit durant la thèse, l'objectif étant de compter au sein d'une communauté de chercheurs qui se connaissent

⁴³⁸ Apec. 2014. p.31.

⁴³⁹ Apec. 2014. p.35.

⁴⁴⁰ Apec. 2014. p.36.

tous entre eux ». ⁴⁴¹ Mais même s'ils n'ont pas construit un réseau, les effets se font sentir pour tous. « *Qu'ils soient perçus positivement ou négativement les réseaux sont très présents à la fois dans le discours des doctorants et dans la réalité de leur trajectoire. Ces réseaux sont en outre, vecteurs d'inégalités, puisque pour partie on peut en hériter, mais surtout qu'on peut en méconnaître l'importance ou la dénier compte tenu de son origine sociale. Savoir construire un réseau, c'est en maîtriser les codes et comprendre qu'il s'agit d'une règle du jeu implicite, aussi déterminante que les notes, voire davantage* ». ⁴⁴² Ainsi, l'étude montre que ceux qui ont construit un réseau s'insèrent mieux, sont conscients de préparer la suite. Au contraire, le docteur qui s'en sort le moins bien est celui qui s'est concentré sur le travail de rédaction sans développer un réseau, sans anticiper l'insertion professionnelle, sans lever « les yeux de la thèse ».

En prenant en compte les facteurs qui interviennent dans la préparation de l'insertion professionnelle, l'étude de l'Apec caractérise cinq profils de parcours professionnels : « les conquérants » ; « les épanouis » ; « les évolutifs » ; « les frustrés » ; « les déclassés ».

Les « *conquérants* » sont des docteurs satisfaits de leur poste actuel qu'ils ne considèrent pas, par ailleurs, comme l'aboutissement de leur carrière professionnelle. Ils sont ouverts aux changements et à de nouvelles expériences. En général, ils ont un pied dans la recherche académique et un autre dans la recherche privée (mais exercent dans le privé). Certains ont l'expérience de l'entrepreneuriat.

Les « *épanouis* » occupent le poste qu'ils avaient envisagé, le plus souvent dans la recherche publique. Ils exercent le métier auquel ils se sont préparés, leur objectif a été atteint et ils s'y projettent à long terme.

Les « *évolutifs* » sont également des docteurs en poste dans l'enseignement-recherche depuis quelques années mais envisagent une réorientation. Ils sont peu nombreux mais se caractérisent par une satisfaction dans leur emploi actuel. Cependant, à la différence des « épanouis », ils n'ont pas l'impression d'être « *installés* dans une carrière universitaire toute tracée ». ⁴⁴³ Ils mènent une autre activité en parallèle comme le conseil et sont donc ouverts à d'autres voies.

Les « *frustrés* », n'ont pas eu des grandes difficultés à trouver un poste mais ils ne sont pas satisfaits avec l'activité qu'ils réalisent même si elle est en relation avec leurs compétences, leur domaine et qu'elle est bien rémunérée. Il s'agit de docteurs qui ont l'impression de n'avoir pas fait de choix

⁴⁴¹ Apec. 2014. p.42.

⁴⁴² Apec. 2014. p.43.

⁴⁴³ Apec. 2014. p.39.

mais qui se sont laissés porter par diverses opportunités tout au long de leur parcours universitaire. Aux yeux de leur entourage, ils ont réussi mais ils ne sont pas du tout stimulés par ce qu'ils font. Les « *déclassés* » occupent des postes qui ne correspondent ni à leur formation, ni à leur niveau d'études, ni à leur compétences. Ils sont à des postes « en dessous de leurs capacités » mais qui leur offrent une stabilité sociale et/ou financière. Néanmoins, le sentiment de ne pas être à sa place est profond.

L'étude de l'Apec est complétée par l'analyse de la perception « des recruteurs ». La méconnaissance et les stéréotypes sont mutuels. Quelles sont donc les motivations des entreprises pour recruter des docteurs ? À partir des réponses, l'étude caractérise cinq profils. Le recrutement d'un docteur « par hasard » ; « comme opportunité financière » ; pour « accéder à un réseau » ou des « ressources » ; « sur une niche » ; pour son « expertise ».

Le recrutement d'un docteur « *par hasard* » est le cas de figure où le docteur est le moins valorisé car il est embauché n'ont pas pour son titre, ni son expertise, ni pour son domaine de spécialisation mais par hasard. L'entreprise n'avait pas formulé un besoin particulier et le poste était généralement adressé aux diplômés de bac+5.

Le recrutement d'un docteur par « *opportunité financière* ». Avec les incitations fiscales mises en place ces dernières années par le gouvernement pour inciter le recrutement des docteurs, les entreprises se tournent vers ces profils. Le crédit impôts-recherche finance à 100% l'embauche d'un docteur à condition que cela concerne un poste de R&D. Avec cette initiative, le gouvernement veut inciter le recrutement des docteurs mais aussi le développement de la recherche dans les entreprises. Petit à petit, des fiches de postes formulant explicitement le besoin d'un docteur apparaissent, les contrats CIFRE, par exemple. Pour des petites structures, ces facilités rendent possible l'embauche d'un docteur.

Le recrutement d'un docteur pour « *accéder à un réseau* » ou à des « *ressources* ». Dans ce cas-ci l'embauche du docteur se justifie par le rattachement du doctorant à un laboratoire disposant des ressources, de matériel ou d'un réseau de relations que le docteur (le laboratoire ou l'université) a pu former au cours de la thèse. Un recruteur témoigne : « *Le labo avait les équipements, mais avait besoin d'une direction, de concret et d'un objectif. On se complétait.* ». Avoir dans son équipe un docteur n'apporte pas seulement une expertise, « *la plus-value d'avoir un docteur [...]. 'Ce n'était*

pas seulement une fonction en interne, mais aussi une visée de communication', car il permet de renforcer la crédibilité de son activité »⁴⁴⁴, comme l'indique un chef d'entreprise.

Les deux derniers cas, le recrutement d'un docteur « *sur une niche* » et le recrutement d'un docteur pour son « *expertise* », sont les cas dans lesquels le doctorat est le plus valorisé. Dans les deux cas, le docteur répond à une compétence précise dans un domaine d'expertise donné, très spécialisé et dans les deux cas, le doctorat « est un pré-requis pour le poste ».

À travers son étude, l'Apec met en évidence le fait que les docteurs sont une « opportunité » pour les entreprises. Une opportunité à saisir, en termes de retombées de par leur expertise mais aussi en termes d'image et de communication. Ils sont source de confiance, apportent de la crédibilité et du sérieux à l'exercice de l'entreprise. Dans le cas où les docteurs ne sont pas liés à des réseaux, des ressources ou des expertises bien spécifiques, ils constituent des profils hautement qualifiés. « *Les clients étaient demandeurs d'informations techniques qu'on n'avait pas le temps de développer dans notre laboratoire. [...] Une société qui fait de la recherche et qui a des étudiants doctorants, c'est un plus en termes d'image* ». ⁴⁴⁵

Cette étude montre l'importance du projet professionnel, du fait d'anticiper et de préparer l'insertion professionnelle et surtout de considérer l'entreprise comme un débouché professionnel. Les docteurs qui la prennent en compte s'insèrent bien et sont satisfaits, à condition de s'y être préparés.

⁴⁴⁴ Apec. 2014. p.50.

⁴⁴⁵ Apec. 2014. p.51.

VII.2 UN PARCOURS DOCTORAL TOUT TRACÉ ?

Dans ce contexte, de plus en plus d'études et d'enquêtes décrivant la situation du doctorat et des doctorants en France voient le jour. Ces études considèrent la totalité du parcours doctoral depuis la première inscription, les conditions dans lesquelles il se déroule jusqu'à l'entrée sur le marché de l'emploi un, deux, trois ou cinq ans après la soutenance, selon l'enquête retenue.⁴⁴⁶ Les résultats tendent à montrer que les conditions de réalisation du doctorat (la discipline de spécialisation, le financement, l'encadrement) déterminent la situation de l'emploi. Je propose de nous intéresser à ces corrélations (financement, discipline et statut du jeune chercheur ; discipline et marché de l'emploi) à partir des enquêtes des acteurs rencontrés sur le terrain. Par le biais de la CJC, j'ai assisté à la présentation des trois premières éditions (2013, 2014 et 2015) de l'enquête menée par Adoc Talent Management. Un des membres de la CJC qui a participé à l'enquête sur les contrats Cifre a partagé avec les membres de la CJC les résultats de celle-ci. J'ai également assisté à une des présentations des enquêtes menées par le Céreq, organisme qui travaille sur la question de la formation et de l'emploi depuis plusieurs décennies. Les travaux du Céreq fournissent des données au niveau national et sont incontournables pour les auteurs des autres enquêtes qui, de façon générale, analysent certains profils ou certaines régions.

Ces enquêtes montrent que selon la discipline ou le domaine de spécialisation, la relation avec le marché de l'emploi n'est pas la même, pour approfondir cette question je propose de l'aborder sous l'angle du financement de la thèse. Il s'agit aussi de mettre l'accent sur la diversité de situations et de porter un regard critique sur ce déterminisme : conditions de réalisation de la thèse et situation de l'emploi.

Écart disciplinaire et financement

Les textes et les discours sur le doctorat présentent un doctorat unique (sous la forme d'un contrat doctoral, d'une durée de trois ans, etc.) qui contraste avec ce que révèlent les résultats des enquêtes sur la poursuite professionnelle des docteurs : une diversité de situations selon la discipline, en fonction du financement et de la durée de la thèse mais aussi du statut du doctorant. Paradoxalement, il me semble que ces résultats contribuent à creuser l'écart entre les deux grandes

⁴⁴⁶ Enquêtes *Génération* du Céreq. *Enquête Emploi*, Adoc Talent Management-Ile de France-UPMC, 2014. *Résultats de l'enquête, réalisée mi 2013, relative aux doctorants dont la Cifre s'est arrêtée en 2011*. ANRT, MESR.

branches de la connaissance, d'une part les « sciences » exactes ou expérimentales et de l'autre, les sciences humaines et sociales, ou sciences de l'esprit. Ceci renvoie à des configurations structurelles selon la discipline de spécialisation, à son rapport au marché de l'emploi et à sa représentation sociale et professionnelle, mais aussi aux paradigmes en vigueur. En ce sens, on peut se demander si les diplômés des disciplines les moins bien financées sont condamnés à avoir de moins bonnes conditions de poursuite professionnelle ? Après avoir montré les résultats de quelques unes de ces enquêtes, je rends compte de la position de la CJC sur le financement et je la confronte avec les propos du directeur d'une école doctorale en lettres et civilisations.

L'enquête intitulée *La poursuite de carrière des docteurs récemment diplômés* (Adoc TM, 2014) montre que, dans leur panel, le pourcentage des doctorants financés est de 97% contre 3% pour les non financés. Je précise que la majeure partie des enquêtés ont effectué leur recherche dans le domaine des sciences naturelles et des mathématiques (46%) ou celui des sciences de l'ingénieur (35%). Les sciences humaines et les sciences sociales ne représentent que 8% (10% en 2015) mais les deux tiers de doctorants non financés en sont issus. À ce propos, lors de la présentation de la première édition de l'enquête en 2013, le cabinet Adoc Talent Management expliquait la sur-représentation de ces disciplines comme une conséquence des domaines enseignés par les universités partenaires (9 établissements du Pres Paris Tech, les établissements de Paris-Est, et l'UPMC) et affichait son intérêt pour que les SHS soient mieux représentées en invitant d'autres écoles doctorales à rejoindre ce projet. Pour la deuxième édition, 3 établissements de Sorbonne Paris Cité et l'Université Paris Sud, intègrent l'enquête. Dans le cadre de la présentation des résultats de la deuxième édition, des représentants des écoles doctorales en SHS ont exprimé leur désaccord face à des résultats jugés « *trop optimistes* » sur le financement des docteurs. Les représentants de ces écoles doctorales tenaient à nuancer les résultats et à dire qu'ils ne correspondent pas aux indicateurs sur le financement et l'emploi dans les domaines des SHS.⁴⁴⁷

Par ailleurs, l'enquête relative aux doctorants ayant reçu un financement CIFRE, (conventions industrielles de formation par la recherche) montre qu'en 2013, 75% des financements l'ont été dans les domaines des sciences exactes, alors qu'ils représentent 15% pour les SHS, et les 10% restant correspondent au domaine de la santé. Concernant les financements CIFRE, les SHS sont mieux représentées mais l'écart avec les sciences « *exactes* » est net.

⁴⁴⁷ L'invitation à rejoindre l'enquête avait aussi été étendue à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales mais l'EHESS venait de lancer une enquête au sein de l'école et elle ne pouvait pas solliciter à deux reprises ses effectifs (cette information a été fournie par la responsable de l'enquête de l'EHESS).

Sur la question du financement, la *Confédération des jeunes chercheurs* a une position claire et ambitieuse, elle réclame la contractualisation de tous les doctorats. Pour la CJC, tous les doctorants doivent avoir les conditions nécessaires pour la réalisation de leur recherche, tous doivent être rémunérés par le biais d'un contrat doctoral. Cela va de pair avec la reconnaissance du statut et de l'activité de recherche. « *Les spécificités disciplinaires ne doivent être prétexte à de mauvaises pratiques dans l'attribution des moyens ni dans les critères requis pour l'obtention du doctorat* ». ⁴⁴⁸

Sur ce point, la CJC propose notamment une hausse du nombre de contrats doctoraux surtout destinés aux disciplines qui en ont le plus besoin mais cette proposition est difficile à réaliser. À ce sujet, Dan Savatovsky, responsable de l'École doctorale 268, langage et langues de l'Université Paris Sorbonne Nouvelle lors de la table ronde *Accompagner et valoriser les parcours migratoires des doctorants et des docteurs étrangers en France dans le monde de la recherche et de l'innovation* ⁴⁴⁹, explique que la question du financement répond au choix fait par ces écoles. En sciences exactes, les directeurs de thèse et les écoles doctorales n'inscrivent pas (ou peu) de doctorants sans financement. Mais, si l'on appliquait ce même fonctionnement en lettres et SHS - dit Savatovsky - les effectifs de doctorants passeraient d'une centaine à une dizaine. Dans ces disciplines, le choix des doctorants ne peut pas se faire sur le critère du financement, et les écoles doctorales sont incapables de proposer un financement à la totalité des doctorants. Pour l'école doctorale 268, on compte en moyenne 25 contrats doctoraux par an à répartir dans les 5 domaines disciplinaires, soit 5 contrats doctoraux pour chacun. Il y a aussi des contrats pour les étrangers, ceux en co-tutelle et les allocations de l'Île de France qui ne sont pas plus de trois par an alors qu'il y a environ 1200 inscrits chaque année. ⁴⁵⁰

Les disciplines des sciences « exactes » sont mieux financées que les sciences humaines et sociales ce qui ne va pas sans conséquence car d'après ces enquêtes, les conditions de réalisation du doctorat, détermineraient la situation de l'emploi, les doctorants financés étant mieux reconnus auprès des recruteurs. Cette diversité contribue à creuser l'écart entre les deux grandes branches de la connaissance, d'une part les sciences « exactes » et de l'autre, les sciences humaines et sociales.

⁴⁴⁸ Site web de la CJC <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/presentation/>

⁴⁴⁹ Table-ronde co-organisée par Muriel Molinié (CRTF-LaSCoD/Université de Cergy-Pontoise) et Hugues Pouyé (Cours Municipaux d'Adultes, Mairie de Paris) avec d'autres partenaires scientifiques tels que l'Association Bernard Grégory en mars 2014.

⁴⁵⁰ Ces informations nous ont été rapportées par la responsable de l'accueil et information des doctorants internationaux, chercheurs en mobilité et post-doctorants de cette même université.

Mais aussi entre la perception sociale et professionnelle dont jouissent les jeunes chercheurs selon la branche disciplinaire dont ils sont issus.

Financement et perception du statut du jeune chercheur

La question du financement est étroitement liée au statut du doctorant. Lorsqu'on s'intéresse à ce sujet on constate une diversité de statuts : étudiant, doctorant, jeune chercheur. Afin de comprendre cette variété de statuts, faisons un détour par la terminologie employée par la Confédération des jeunes chercheurs. Cette terminologie montrera l'influence du financement et du statut dans la manière de percevoir les doctorants.

La reconnaissance du doctorat le pilier sur lequel repose l'activité de la CJC passe par la reconnaissance du statut et de l'activité de recherche. Ainsi, « *la terminologie employée doit refléter le statut professionnel du jeune chercheur, par exemple, employer le terme 'doctorant' au lieu d' 'étudiant'* », pour rappeler la différence entre l'activité de l'étudiant qui consiste à acquérir des connaissances, alors que l'activité du doctorant est la production des connaissances, *la construction de savoirs et de savoirs faire*. La CJC base toujours ses propos sur des textes européens et nationaux, actant le caractère professionnel du doctorat. Elle s'appuie au niveau européen sur la Charte du chercheur et le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs. Au niveau national, elle renvoie aux Etats Généraux de la Recherche de 2004 où le caractère professionnel du doctorat est inscrit dans le Code de l'Education. À partir de ces textes la CJC a préparé un *petit lexique du doctorat* disponible sur sa page internet⁴⁵¹ et présenté lors de chaque conseil d'administration ou assemblée générale aux nouveaux membres. Leur argument est que le vocabulaire couramment utilisé dans le milieu universitaire -thèse, étudiant en thèse, directeur de thèse, stage, insertion professionnelle, études ou stages post-doctorales- n'est pas adapté et « *peut nuire à la valorisation du doctorat* » et des compétences des docteurs. Le terme de *thèse* désigne uniquement la rédaction d'un manuscrit, il est préférable d'utiliser « *projet de recherche doctoral* » incluant ainsi non seulement la rédaction de ce manuscrit mais la recherche, qu'elle soit bibliographique, sur le terrain ou expérimentale, ainsi que les différentes activités développées pendant le parcours doctoral tels que l'enseignement ou la divulgation scientifique. Il est également important de souligner que le doctorant ne s'inscrit pas en thèse mais effectue une inscription en doctorat et surtout qu'il n'est pas

⁴⁵¹ <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/presentation/terminologie.php>

un « étudiant » mais un « doctorant » ou un « jeune chercheur », terme que reprend d'ailleurs le nom de la confédération, qui regroupe les doctorants et les docteurs en début de carrière. La CJC recommande par ailleurs, de préférer le vocable « *directeur de recherche* » ou « *encadrant* », au lieu de « *directeur de thèse* », qui illustre mieux que ce rôle ne se limite pas à la lecture d'un manuscrit mais à un accompagnement et à un suivi tout le long du parcours doctoral.

Sur le terme « *insertion professionnelle* », si justement il s'agit de valoriser le travail professionnel de recherche, il semble paradoxal de parler d'une « insertion » car dans cette logique, le doctorant réalise déjà une activité professionnelle. En ce sens, la CJC propose de parler de « *poursuite de carrière* ». Cette expression est en effet employée dans quelques unes des enquêtes et quelques milieux mais globalement elle a plus du mal à s'ancrer. S'il est vrai que dans de nombreuses écoles doctorales, le statut professionnel du doctorat est reconnu, dans d'autres milieux, il est difficile de percevoir le parcours doctoral comme une expérience professionnelle, surtout quand il s'agit des doctorants sans contrat doctoral. La CJC recommande donc de bannir des termes tels que « thésard » et « bourses », en rappelant que « *le suffixe 'ard' est péjoratif ou familier. Ce terme ne peut donc être que de l'argot et ne peut apparaître dans un document officiel* ». L'importance de cette terminologie représente un premier pas pour la valorisation professionnelle du doctorat. Les associations de doctorants membres de la CJC ainsi que les membres des ces associations sont les principaux ambassadeurs et représentants de cette terminologie et avec elle de la reconnaissance du statut et de l'activité de recherche. Elle nous a permis de poser les premières bases de la relation entre financement et statut professionnel du jeune chercheur.

Les différences entre les deux grandes branches disciplinaires contribuent également à véhiculer des perceptions distinctes du statut de doctorant. Lors d'une table ronde organisée par l'ABG, l'association Bernard Grégory, intitulée « *Le docteur n'est-il qu'un chercheur ?* », il a été question des compétences transférables des docteurs et des différences existant entre le docteur qui travaille dans le secteur public et le docteur qui exerce dans le privé. La table-ronde tendait plus globalement à déterminer si la recherche est la seule finalité du doctorat. La discussion a mis en avant un des grands atouts des docteurs pour les recruteurs et les postes dans le secteur privé : la facilité qu'ils ont à s'adapter à tout environnement et donc la richesse de ce profil. Les docteurs présents à la table ronde témoignaient des diverses fonctions qu'ils avaient occupées, le doctorat permettant une grande mobilité. Mais au moment des questions du public, un docteur en SHS a demandé aux conférenciers s'ils recruteraient un docteur avec un profil SHS. Les réponses ont été fort mitigées,

ainsi la docteure (en biochimie) la plus enthousiaste à l'heure de parler de l'unité du doctorat, de la capacité d'adaptabilité et de la mobilité des docteurs a été la première à dire : « *désolée mais moi je ne recrute que des docteurs en biochimie* ». Ce qui est compréhensible dans une entreprise spécialisée dans la biochimie, mais les réponses à cette question ont contrasté avec le ton général de la conférence, à savoir que la discipline importait peu, que ce qui comptait était l'ensemble des compétences des docteurs celles ci constituant la valeur de leur profil et que le doctorat permet d'accéder aux entreprises et d'y évoluer. Cette discussion illustre bien le fait que beaucoup d'actions sont faites pour la valorisation du parcours doctoral parmi les docteurs et le secteur hors académique mais qu'au fond la perception du doctorat en SHS ne jouit pas de la même reconnaissance que le doctorat « scientifique ». D'autres voix parmi l'auditoire étaient convaincues que dans peu de temps, il ne sera plus question de disciplines mais des compétences transverses. Les compétences acquises dans un certain domaine mais qui peuvent être utilisées et/ou adaptées dans d'autres. Toutefois entre temps, des docteurs en SHS se trouvent à répétition confrontés à des réactions prônant un doctorat unique et les renvoyant à leurs disciplines.

Reprenons la terminologie de la CJC. Pour ce qui est des bourses ou du financement, les termes doivent être remplacés par *rémunération*. Le doctorant doit bénéficier d'un salaire versé par le biais d'un contrat doctoral. Ce qui entraîne non pas seulement un changement de vocabulaire mais aussi de mentalités. Chose difficile car dans les disciplines des sciences exactes, doctorants et encadrants imaginent mal des doctorants non financés, les inscriptions se faisant en fonction des financements. Alors que dans le domaine des sciences humaines et sociales, même si les choses ont évolué dernièrement, le cas n'est pas rare, au contraire. Les inscriptions sont rarement conditionnées à un financement. Ceci nous amène à une autre position distincte de la Confédération des jeunes chercheurs sur la question des bourses : « *Les libéralités, versements d'argent non associés à des cotisations sociales, souvent désignées comme bourses ne doivent pas être confondues avec des contrats de travail et sont non réglementaires lorsqu'elles servent à rémunérer un travail* ».⁴⁵²

Cette forme de rémunération est surtout courante parmi les doctorants étrangers *boursiers de l'état français* ou des boursiers des gouvernements étrangers. Elle concerne aussi les prix ou les bourses de recherche proposés par des institutions et/ou des fondations privées. Ces bourses soulèvent des interrogations concernant le statut des doctorants et le financement de la recherche comme le

⁴⁵² Petit lexique du doctorat, CJC.

montre l'expérience de deux docteurs étrangères. La question des bourses dans leurs pays ne se pose pas comme des « libéralités » mais comme la reconnaissance du travail de recherche mené, un élément prestigieux du CV. Il m'a paru ainsi intéressant de mettre en avant l'incompréhension dont les deux femmes m'ont fait part.

Les bourses et les libéralités

Asma, docteure en biologie, est tunisienne. Elle est arrivée en France en 2011 pour réaliser un post-doctorat. Au cours de sa troisième année, Asma décroche une prestigieuse bourse, proposée par un organisme international et une fondation française. Elle n'aurait jamais imaginé qu'un tel prix allait lui poser autant de soucis administratifs et compromettrait sa recherche alors que le but de la bourse est de récompenser les femmes qui font la science. Avant de commencer toutes les formalités administratives pour la bourse, la responsable des ressources humaines de l'université lui a clairement dit « *si vous avez la possibilité de refuser la bourse, refusez-la.* » Mais sans plus d'explications. A ce moment-là, Asma n'a pas compris cette mise en garde. « *Une bourse ça ne se refuse pas !* - m'indique-t-elle - *Il y a une sélection. Un chercheur est aussi gratifié par rapport à ça !* ». La somme de la bourse correspondait à sept mois de salaire, l'université à l'initiative de son directeur de recherche lui propose de compléter les cinq mois restants avec un contrat doctoral. L'université lui fait un contrat de cinq mois et envisage ensuite une convention d'accueil de sept mois, correspondant à la bourse. Mais au moment où la bourse devait commencer l'université refuse de lui octroyer la convention d'accueil avec un « *financement pareil* », selon l'expression rapportée par Asma. La confusion s'empare d'elle. Comprendre les raisons de ce refus, lui a pris trois mois et plusieurs échanges avec le département juridique, l'administration de l'université, des associations des docteurs comme l'Acetef, *Association des chercheurs et enseignants tunisiens en France* et l'Andès, l'*Association nationale des docteurs*, des contacts et des amis avocats, m'explique Asma. C'est la responsable des ressources humaines d'une autre université qu'elle avait rencontrée pour d'autres raisons qui lui a clairement expliqué que pour la loi française, les bourses sont un moyen détourné de rémunérer un chercheur, elles ne constituent dans aucun cas un salaire. Asma complètement désorientée commence à comprendre la gravité du problème et se dit : « *c'est incroyable d'en arriver à ça ! C'est tout de même incroyable que la meilleure université française soit responsable d'une situation pareille !* ». Elle ne peut pas s'empêcher de penser qu'il s'agit d'un prix prestigieux et se remémore la procédure de sélection exigeante, elle ne croit pas à ce qui lui arrive. Après plusieurs tentatives pour contacter le président et le secrétariat de l'université, Asma

s'est entretenue avec la directrice générale de la recherche. Elle a reconnu l'erreur commise par l'université, à savoir, s'être engagée à lui attribuer une convention d'accueil alors qu'elle avait une bourse. Pour Asma, le plus déconcertant c'est que l'université fait toujours la promotion de la bourse et qu'elle « *continue a relayer l'appel à candidatures au jour d'aujourd'hui* ». Pendant tout ce temps, Asma a eu l'interdiction d'entrer dans le laboratoire et de retourner dans son bureau continuer ces expérimentations.

Le second cas que je vais présenter ici est celui d'Iseul, docteure en histoire de l'art. Après l'obtention de son doctorat, la jeune coréenne a fait selon la règle une demande d'autorisation provisoire de séjour (APS) qui à l'époque est d'une durée de six mois. Durant cette période, rappelons-le, elle doit trouver un emploi « en adéquation avec sa formation et/ou ses compétences ». Iseul a décroché un prix de recherche octroyé par une fondation privée. S'agissant d'une somme assez conséquente, elle pense donc obtenir assez facilement le changement de statut à *salarié*. Cependant, à la préfecture on lui explique que concernant les bourses et les prix, il n'y a aucune carte qui puisse correspondre. Dans un CV, ils représentent un élément prestigieux mais aux yeux de la réglementation française du travail, les bourses ne peuvent pas être considérées comme une rémunération pour un travail de recherche et elles ne sont pas reconnues comme des cotisations sociales. Un agent de la préfecture lui conseille tout de même de trouver une convention d'accueil avec une université ou un centre de recherche reconnu par l'État et de demander la carte scientifique. Iseul a donc fait appel à son université. Le président de l'université montrait beaucoup de réserves à accepter cette convention. Les conventions d'accueil sont accordées aux doctorants ou docteurs rémunérés par l'Université. L'embauche de chercheurs exige une assurance qu'Iseul n'allait pas avoir étant donné qu'elle n'était pas *rémunérée* par un contrat doctoral mais *financée* par une bourse. Finalement la convention est signée et Iseul peut avoir sa carte scientifique pour une période de deux ans. Une fois cette période écoulée, elle veut renouveler sa carte mais pour ce faire la préfecture lui demande une convention d'accueil. À cette occasion, un autre agent de la préfecture lui conseille de s'inscrire au Pôle emploi pour pouvoir renouveler son titre de séjour scientifique. C'est ce que Iseul a fait. Pôle emploi accepte sa demande et lui donne l'attestation nécessaire pour le préfecture. Mais la préfecture insiste et lui demande une convention d'accueil d'un établissement de recherche qu'elle n'a pas. Iseul rappelle qu'elle est en recherche d'emploi, qu'elle n'a ni convention, ni contrat de travail, qu'elle a besoin de temps pour trouver un emploi. Iseul se dit que c'est un cercle vicieux, puisqu'on lui demande une convention d'accueil pour renouveler son titre de séjour, mais pour avoir un travail, on lui demande un titre de séjour.

Iseul a eu des problèmes à renouveler son titre de séjour car pendant deux ans, elle a eu un prix de recherche post-doctorale avec un titre de séjour scientifique, alors que c'est une équation qui n'est pas censée exister. Quant à Asma, finalement l'université a fait marche arrière et n'a pas proposé de convention ce qui l'a empêchée de continuer son travail de recherche. Pourtant des situations comme celles-là et d'autres encore se retrouvent assez souvent parmi les jeunes chercheurs étrangers. Le fond du problème est que leurs recherches sont financées par des « bourses ».

Les pouvoirs publics se sont à plusieurs reprises prononcés contre les libéralités comme le rappellent l'ANDÈS et la CJC. Pourtant il reste encore beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne les chercheurs étrangers. À titre d'exemple, voici la déclaration de François Hollande, quand il était candidat aux présidentielles : « *Les 'libéralités', ces financements qui ont été à juste titre proscrits en 2006 continuent pourtant, et ils concernent beaucoup de doctorants étrangers, y compris avec l'assentiment de l'État ! Cela n'est pas acceptable, il faudra les supprimer effectivement.* ».⁴⁵³ Un an plus tard, sous sa présidence, le député Jean-Yves Le Déaut, proposait de : « *viser à la contractualisation de tous les doctorants, à la résorption des libéralités et du travail gratuit sur aides sociales.* ».⁴⁵⁴ L'ANDÈS et la CJC rappellent que « *Les libéralités, c'est-à-dire les financements de travaux de recherche sans contrat de travail, posent de nombreux problèmes aux établissements d'accueil des chercheurs : risque fiscal (plusieurs redressements de centaines de milliers d'euros ont visé des établissements et organismes de recherche pendant les 15 dernières années), juridique (responsabilité de l'établissement en cas d'accident du travail, risque de reclassification des 'bourses' en contrat de travail), économique (absence de maîtrise des droits de propriété intellectuelle) et sociaux (absence de droits aux allocations de retour à l'emploi, de droits à la retraite).* ».

Les deux associations rappellent également que la circulaire du 20 octobre 2006 « *a conduit à une résorption des libéralités pour les chercheurs et chercheuses de nationalité française, [mais que] ces modalités de financement ont subsisté pour celles et ceux de nationalité étrangère, dans les secteurs public comme privé* ». Pourtant, un an après, le 9 juillet 2007, Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, déclarait : « *La protection des jeunes chercheurs*

⁴⁵³ 6 avril 2012, en réponse aux questions de l'Association des journalistes scientifiques de la presse. *Focus : La résorption des libéralités, un sujet toujours d'actualité pour les chercheurs étrangers.* l'ANDÈS et la CJC Propositions de l'ANDÈS et de la CJC sur le projet de loi relatif au droit des étrangers en France. Juillet, 2016.

⁴⁵⁴ 14 janvier 2013, dans son rapport sur les Assises de la recherche *Refonder l'université, dynamiser la recherche.*

français et étrangers implique également que nous renoncions au financement de thèses par des libéralités. Les jeunes chercheurs doivent bénéficier d'une couverture sociale complète. ».

Dans le cadre du colloque sur le doctorat organisé par le MESR et l'ANR en avril de 2015, la chercheuse Patricia Pol a abordé le problème des bourses, notamment du gouvernement français. Dans son exposé, elle a reconnu que l'attribution éventuelle des bourses posent des questions sur le statut des doctorants. « *Comment peut-on être boursier si on est dans des logiques de première expérience professionnelle ?* », se demande-t-elle. Les bourses du gouvernement français ne permettent pas le contrat doctoral. « *Effectivement les bourses du gouvernement français ne sont pas compatibles avec une transformation en rémunération, ce sont des bourses qui sont données à la personne* ». Afin de trouver une solution, Asma avait demandé à l'organisme international et à la fondation française si le montant de la bourse pouvait être versé à l'université de telle sorte que cette dernière puisse à son tour le verser sous la forme d'un salaire à Asma, sans succès.

Patricia Pol a proposé d'adopter un autre point de vue en considérant que les bourses du gouvernement français (BGF) et des gouvernements étrangers sont des « bourses de mobilité ». Elle précise que certains établissements ne prennent pas les boursiers, notamment dans les domaines scientifiques, car ces bourses de mobilité ne permettent pas un financement de travail. C'est d'ailleurs suite à ces refus que la question a commencé à se poser au ministère de l'Enseignement supérieur et à celui des Affaires étrangères. La question semble au cœur d'une importante réflexion où diverses propositions sont en discussion. Patricia Pol en évoque quelques unes, notamment la possibilité de donner des bourses à hauteur d'un salaire telle que la somme demandée lors d'un changement de statut c'est-à-dire un salaire d'un montant minimum de 1,5 fois le Smic. Actuellement les BGF sont d'environ 800 euros par mois, il faudrait donc trois bourses pour arriver à cette somme. Mais cela voudrait dire qu'il « *faudrait diviser par trois le nombre de bourses allouées pour en arriver à un équivalent salaire-charges sociales* ». Pour le MAE, « *on perdrait un élément important de notre attractivité* ».⁴⁵⁵ Les actions du ministère des Affaires étrangères privilégient la venue d'un plus grand nombre de chercheurs avec des bourses de mobilité même si elles constituent des « libéralités », des moyens détournés de rémunérer un chercheur. Peut-être, en partant du principe que ces chercheurs sont de passage, pour un séjour de quelques années. Cela

⁴⁵⁵ Les propos de cette page sont de Patricia Pol. MEIRIES, Mission Europe et international pour la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur. Dans le cadre de la table ronde intitulé : *La formation doctorale dans sa nécessaire diversité*. Colloque national, *Le doctorat, un atout pour l'avenir*. ANRT, MESR. 13 avril 2015. https://www.canal-u.tv/video/ehess/la_formation_doctorale_dans_sa_necessaire_diversite.17946

illustre la tension à laquelle est soumise la question des étudiants étrangers. Comme nous l'avons vu en première partie, cette dernière relève à la fois des actions en faveur du rayonnement de l'enseignement supérieur et de la recherche français et de celles visant au contrôle ou dans ce cas-ci à l'adéquation de la loi des étrangers avec la loi du travail français.

Une autre interrogation est celle de la pertinence de faire coexister un système de bourses pour le niveau master et un autre dispositif par contrat de travail pour le doctorat. « *On est en phase d'exploration intense* », explique Patricia Pol mais pour l'instant aucune solution autre que les libéralités n'a été trouvée.

Pour les étrangers non familiarisés avec les pratiques françaises, une bourse est un gage de reconnaissance de l'excellence du travail réalisé. Elles sont aussi un moyen de financer leurs études et/ou leurs recherches. Mais c'est sans savoir qu'en France, une bourse est contraire au financement de la recherche. Asma et Iseul découvrent non sans surprise que verser un « salaire » par ce biais est considéré comme un moyen détourné de rémunérer un chercheur. Le droit des étrangers se heurte au droit du travail. Une fois confrontés à ces conditions les étudiants et les jeunes chercheurs étrangers sauront distinguer entre bourses « de mobilité » comme celles qu'obtiennent beaucoup d'étudiants étrangers, « prix de recherche », et contrat (doctoral) de travail.

Avec Asma et Iseul, j'ai montré les difficultés administratives que peuvent entraîner les « libéralités » pour l'obtention d'un titre de séjour. Je vais maintenant aborder l'écart entre doctorants financés et doctorants non financés, en ayant à l'esprit l'idée que ce type de comparatif contribue à exacerber les différences entre ces deux catégories et entre disciplines.

Les doctorants contractuels et les autres

La question du financement m'amène à aborder une autre distinction. En adéquation avec la valorisation du doctorat, seuls les doctorants bénéficiant d'un contrat doctoral sont reconnus comme des salariés et des professionnels de la recherche, ils sont donc mieux perçus par le milieu professionnel. Les autres, les doctorants financés par des bourses et ceux qui travaillent pour financer leur doctorat demeurent des étudiants. Parmi les doctorants d'origine étrangère, la distinction provoquée par le financement est bien plus manifeste. Rappelons que les doctorants avec contrat doctoral obtiennent un titre de séjour mention « *scientifique-chercheur* » plus avantageux que le titre avec mention « *étudiant* ». Si le statut professionnel des premiers est reconnu, il n'en est

pas de même pour les doctorants sans contrat doctoral qui demeurent des étudiants pour l'administration française avec toute l'ambiguïté qu'implique ce statut.

La principale critique de Serge Slama à la réglementation sur les étudiants étrangers, est celle d'avoir séparé les chercheurs du régime des étudiants étrangers et ainsi de ne pas avoir fait bénéficier ces deux catégories d'une réglementation plus souple et favorable. Pour notre part, nous considérons que ces mesures creusent des écarts et contribuent à accentuer des différences entre catégories. Pour obtenir ce titre et son renouvellement, les doctorants « étudiants » doivent justifier leur inscription à l'université, d'une progression cohérente dans les études et il leur est parfois demandé des relevés de notes alors que le doctorant contractuel, présente son contrat de travail et les bulletins de salaire. Ni le traitement ni le titre obtenu ne sont les mêmes.

Après l'obtention de leur diplôme, la réglementation propose aux étudiants étrangers de demander une APS, *autorisation provisoire de séjour*, il s'agit d'une période de transition entre l'obtention du diplôme et le premier emploi. Lors des dernières années, la réglementation a évolué en faveur des étudiants et des chercheurs, ainsi en 2009, quand Iseul sollicite l'APS, elle était d'une durée de six mois non renouvelables. À partir de 2012, cette période est passée à un an. À cette date, l'avantage administratif du titre « étudiant » sur le titre « scientifique » était la possibilité d'obtenir cette année. Pour les titulaires d'une carte « scientifique », si à la fin de leur contrat doctoral, ils n'avaient pas déjà un nouveau contrat et une convention d'accueil avec un établissement reconnu par l'État, ils n'avaient pas la possibilité de rester pour chercher un autre emploi. Dans le cas où ils trouvaient un emploi dans un cabinet du conseil ou dans le privé, ce n'était pas considéré comme un contrat de recherche et ils devaient recommencer la procédure en sollicitant un changement de statut de scientifique à salarié. Les docteurs titulaires d'une carte « scientifique » étaient contraints de trouver des postes dans la recherche. Mais depuis août 2014, le titre « scientifique-chercheur » permet à la fin du contrat doctoral, de renouveler le titre et de toucher les indemnités de chômage correspondantes alors qu'avant cette date la disposition n'était pas écrite noir sur blanc dans la réglementation. L'application relevait de la discrétion des préfetures et du Pôle emploi. Des docteurs ont ainsi réussi à s'inscrire au Pôle emploi, à renouveler leur carte et à toucher les cotisations correspondantes ; à avoir du temps pour trouver un autre emploi ; ou selon le cas à préparer leur départ, non sans faire des nombreux aller et retour entre la préfeture et le Pôle emploi. D'autres ont prévu ces difficultés et ont décidé de privilégier dès leur inscription en doctorat la carte « étudiant » pour laquelle il était clair, qu'il n'y avait pas la possibilité de toucher de cotisations sociales mais qu'en contrepartie, ils pourraient bénéficier sans ambiguïté de l'année

de l'APS en sachant par ailleurs que la démarche pour ce titre est moins chère (269€ pour un titre scientifique et 79€ pour un titre étudiant).

Parmi les jeunes chercheurs que j'ai interviewés, ceux à qui l'on avait attribué un titre « étudiant » soit n'avaient pas de contrat doctoral soit avaient une bourse ou finançaient eux mêmes leur doctorat. Un seul docteur a fait le choix d'un titre « étudiant » influencé par des amis qui lui ont vanté l'avantage de l'APS et son coût moins onéreux. Cela a également été le choix de quelques jeunes chercheurs étrangers qui avaient sollicité les conseils de la CJC. Ils évoquaient tous les mêmes raisons pratiques. Dans un souci de reconnaissance du statut professionnel du jeune chercheur mais aussi veillant à assurer les meilleures conditions de réalisation du doctorat et de poursuite de carrière, la CJC conseillait aux jeunes chercheurs étrangers de solliciter la carte scientifique-chercheur. Cette carte influe aussi sur la perception du statut de son titulaire : « étudiant en doctorat » ou professionnel de la recherche. Avec les modifications apportées en août 2014, les titulaires du titre « scientifique-chercheur » bénéficient eux aussi de la période d'APS, les avantages en comparaison avec le titre « étudiant » sont désormais incontestables. Ne perdons pas de vue que les doctorants bénéficiant avec un contrat doctoral font partie du régime des chercheurs alors que les doctorants boursiers, sans financement font partie du régime des étudiants. Nous avons donc deux catégories de doctorants. Cet écart est lié étroitement à la valorisation professionnelle du doctorat : les doctorants financés sont mieux « positionnés », mieux reconnus sur le marché de l'emploi tandis que les doctorants non financés partent avec un « handicap ». Ils sont considérés comme des étudiants en doctorat alors que les premiers sont des chercheurs en devenir.

Concrètement, quel est l'impact, dans la vie de tous les jours, pour les doctorants étrangers d'être titulaires d'un titre de séjour « *scientifique* » ou un titre « *étudiant* » ? Prenons par exemple, un jeune couple de vietnamiens Sen et Danh. Ils se sont rencontrés en France où ils se sont mariés. Sen, docteure en didactique des langues, a fait son doctorat avec une bourse de l'Agence universitaire de la francophonie, (AUF). Elle a donc bénéficié d'un statut « *étudiant* ». Après sa soutenance, elle a demandé l'APS. En 2012, la période correspondait déjà à un an, dans les faits ce sont six mois renouvelables une fois. Au bout des six mois, Sen a eu rendez-vous en préfecture pour évaluer son dossier et sa recherche d'emploi et voir si elle remplissait les conditions de renouvellement ou de prolongation de l'APS. Elle obtient le renouvellement pour six mois mais cette fois elle doit trouver un travail correspondant à ses compétences ou à sa formation et procéder au changement de statut, avec un titre de séjour « *salarie* ». Autrement, elle sera contrainte de

quitter la France. Sen donne des cours de français aux étrangers, son domaine de spécialisation, en CDD mais, d'une part, elle gagne un peu moins de 1,5 fois le SMIC et d'autre part, son employeur ne peut pas lui proposer un CDI, ni prendre en charge la procédure de « *changement de statut* » nécessaire pour embaucher un étranger. L'employeur ne peut pas non plus justifier l'embauche d'une étrangère plutôt qu'un Français pour ce poste. Son mari, Danh, est lui docteur en bio-informatique. Il a bénéficié pour son doctorat d'un financement régional, et avait donc un titre de séjour « *scientifique* ». Une fois son doctorat obtenu, il avait le choix entre deux offres de travail. Il s'est décidé par un post-doc à l'Inserm, et a donc renouvelé son titre « *scientifique* » sans aucune difficulté avec son nouveau contrat. Danh n'a pas eu besoin de recourir au Pôle emploi. De plus, un autre avantage de ce titre est que le titulaire peut faire venir sa famille, son conjoint et ses enfants. Dans ce cas, c'est Sen qui a pu bénéficier de cette mesure et être rattachée en tant que conjointe de scientifique. Ainsi elle a pu rester et travailler sans contrainte de secteur et sans limitation horaire. Rappelons que les titulaires d'un titre « *étudiant* » et d'une APS, ne peuvent pas travailler plus de 60% d'un temps plein, soit l'équivalent de 965 heures par an. L'exemple de ce couple montre les avantages et les inconvénients de chaque titre mais aussi les opportunités d'emploi selon les domaines ou la discipline.

VII.3 MISSION SUR LA RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE DU DOCTORAT

À la suite de la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, le 22 juillet 2013, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Geneviève Fioraso, a confié à Patrick Fridenson, directeur de recherche à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) une mission sur la *Reconnaissance professionnelle du doctorat*. (La mission a été suivie par les associations de doctorants, de docteurs et par différents acteurs du doctorat). Dans la lettre de mission, la ministre écrit : « *la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 introduit dans ces articles 78, 79 et 82 plusieurs mesures en vue de contribuer à renforcer l'insertion professionnelle des docteurs, à la fois dans la haute fonction publique [et] dans les entreprises. La mission qui vous est confiée a pour objectif de préparer les modalités d'application permettant de garantir un effet maximal à ces dispositions et de contribuer à leur réalisation dans les meilleurs délais* ». ⁴⁵⁶ Pour ce faire, Patrick Fridenson devra « *Présenter des mesures concrètes pour favoriser l'insertion des docteurs dans le monde des entreprises et dans la haute fonction publique ; préparer les négociations aux conventions collectives. Il engagera une large consultation au cours du premier semestre 2014, en lien avec les Ministères de la Fonction publique et du Travail. Ses travaux pourront contribuer à la révision du cadre national de la formation doctorale prévue d'ici la fin de l'année civile* ». ⁴⁵⁷ Plutôt que de m'intéresser aux résultats concrets apportés par cette mission, je souhaite mettre en avant la discussion sur le doctorat et les échanges sur divers aspects de sa reconnaissance formelle dans des secteurs autres que l'enseignement supérieur et la recherche, à l'œuvre pendant la période de recherche. Notamment en ce qui concerne les différentes manières pour les docteurs d'accéder à la fonction publique et sur les enjeux de négociation sur la rémunération des docteurs dans le secteur privé.

Durant sa mission, Patrick Fridenson participe à trois colloques au cours desquels il présente différents points autour de sa mission. Il rend également compte des échanges et de l'avancement qu'il mène avec différents acteurs du doctorat (entreprises, fonctionnaires, universitaires, associations). Ces trois colloques auxquels les associations de doctorants ont participé font partie des actions menées pour la valorisation professionnelle du doctorat. Lors de son intervention pour le

⁴⁵⁶ Lettre de mission http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Doctorat/94/1/Lettre_mission_Fridenson_299941.pdf

⁴⁵⁷ Présentation de la mission sur le site de l'Enseignement supérieur et la Recherche. <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid76650/mission-a-patrick-fridenson-sur-la-reconnaissance-professionnelle-du-doctorat.html>

colloque national, « *Le doctorat : un atout pour l'avenir* »⁴⁵⁸, Patrick Fridenson participe à la table-ronde : « *Les enjeux de la reconnaissance du doctorat et l'insertion des docteurs* ». Il présente cinq enjeux majeurs de la reconnaissance du doctorat et de l'embauche des docteurs : l'international, le niveau européen, la diversification, la négociation et la présence des femmes. L'enjeu international est d'une part, la valeur du titre français du doctorat et de l'autre l'attractivité pour les étudiants étrangers du doctorat en France. La part des doctorants étrangers qui viennent en France correspond à 42% des inscrits. Leur nombre augmente en même temps que celui des docteurs français diminue. L'enjeu européen s'aligne sur « *la place que la France a prise dans la définition d'une politique européenne sur le doctorat, dans la circulation de ses étudiants, de ses enseignants, de ses autres professionnels dans l'ensemble des espaces de coopération européens* ».⁴⁵⁹ À l'instar de l'Union européenne, la France diversifie et améliore les compétences « *des élites et des cadres* », la recherche y joue un rôle essentiel. Patrick Fridenson a la conviction que « *Les docteurs sont un moyen, un lieu et un siège* ». Les docteurs offrent une vision complémentaire aux ingénieurs, aux commerciaux ou « *aux énarques classiques* ». Les docteurs « *apportent un autre profil qui est celui de leur itinéraire universitaire et scolaire [...] ils apportent souvent d'autres origines sociales et ils apportent souvent, une proportion plus élevée de femmes. Donc, c'est à la fois une diversification de compétences et une diversification de ceux qui portent les compétences* ». Pour Fridenson il est nécessaire de créer de l'emploi à la hauteur des compétences des docteurs et rémunéré en conséquence. Où sont donc les principaux débouchés ? De quel type d'emplois parle-t-on aujourd'hui ? Y a-t-il une disposition d'ouverture à l'embauche des docteurs ?

Patrick Fridenson explique, qu'en début de mission, la question était de déterminer les *réservoirs d'emploi* pour les docteurs au delà de l'Enseignement supérieur et la Recherche. Il est très vite apparu que les principaux débouchés professionnels pour les docteurs français et étrangers, « *en dehors des schémas classiques* », sont dans les entreprises. « *La priorité [à] l'entreprise, à elle seule, est la caractéristique d'une mutation qui a commencée, qui doit se poursuivre et s'accélérer* ». Ce mouvement correspond à ce que nous avons identifié comme le contexte de la valorisation professionnelle du doctorat. Un « mouvement » dans lequel les entreprises ont joué un rôle actif. En nombre d'embauches, le deuxième débouché pour les docteurs est une partie de la

⁴⁵⁸ Colloque soutenu par le ministère de l'Enseignement supérieur et la Recherche et par l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie.

⁴⁵⁹ Patrick Fridenson dans le cadre de la table-ronde : *Les enjeux de la reconnaissance du doctorat et l'insertion des docteurs*. Colloque national, Le doctorat : un atout pour l'avenir. ANRT, MESR. 13 avril 2015.
https://www.canal-u.tv/video/ehess/les_enjeux_la_reconnaissance_du_doctorat_et_l_insertion_des_docteurs.17941

fonction publique : les *corps supérieurs des ingénieurs territoriaux*. Le troisième est constitué par le corps des agrégés. Conscient que ces débouchés relèvent plutôt de l'ordre symbolique, Fridenson préconise l'ouverture des Grands corps d'État aux docteurs.

Selon son analyse, un enjeu intervient dans chacun des trois « réservoirs d'emploi ». Pour Fridenson, « *tout le monde réclame ce profil de compétences* » mais le doctorat est « *fondcièrement obscur pour le privé* ». Dans les entreprises, l'enjeu est d'élargir les compétences et de convaincre les directeurs de ressources humaines que les docteurs ne sont pas que des chercheurs. Lors de ses échanges et entretiens avec différents dirigeants d'entreprises, Fridenson note que ce milieu est en train d'évoluer. Il faut cependant aller plus loin et reconnaître le doctorat par le biais de leur inscription dans les conventions collectives. Dans la fonction publique d'État, la question qui se pose concerne les modalités d'entrée des docteurs : par le biais de concours réservés ? par l'adaptation des épreuves ? Y a-t-il dans ces secteurs une disponibilité d'ouverture à la reconnaissance des compétences et à la rémunération des docteurs ? Deux secteurs lui ont été présentés comme porteurs : les ingénieurs territoriaux et le secteur de la culture et du patrimoine. Fridenson explique que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, « *veut être exemplaire* » et ne veut pas demander aux entreprises et aux autres ministères d'embaucher des docteurs si lui-même ne le fait pas ». Le MESR propose ainsi de valoriser l'expérience professionnelle des doctorants afin qu'ils puissent accéder aux concours de l'Institut national du patrimoine (INP) et de l'agrégation. À ce moment, deux projets de décret étaient en cours d'évaluation, explique Fridenson : « *Premièrement un décret qui réservera un poste de conservateur de bibliothèque et il y aura au moins un docteur sur des recrutements annuels, peu nombreux mais c'est aussi une garantie que l'ensemble des systèmes, de documentation, de patrimoine, de communication scientifique internationale et de bibliothèques soient au diapason international et au diapason des jeunes, des personnels en poste* ». Et, un concours réservé aux docteurs pour les concours de l'agrégation conduisant au lycée et aux classes post-bac qui constituent un grand réservoir d'emplois. Pour Fridenson, il est « *tout à fait important que [...], les moyens leurs en soient donnés et [...] d'autant plus que pour un certain nombre de ces concours il n'y a pas assez de candidats ou pas assez de candidats de valeur* ». Ces décrets vont dans le sens de ce que dit Fridenson quand il parle d'améliorer les compétences des élites et des cadres. À plus court terme, cela permet de s'assurer que des docteurs pourront entrer dans ces corps. Mais à long terme, ces domaines vont monter en compétences. Cela rendra-t-il plus difficile l'accès à ces postes sans un doctorat ? La question est légitime et le risque existe. En même temps, c'est ce qu'il est possible

d'observer depuis la démocratisation de l'éducation. La génération de nos parents et de nos grands-parents accédait aux postes avec une licence, parfois même sans licence. Mais, le marché de l'emploi devient de plus en plus compétitif.

Face à ces enjeux, Fridenson identifie ce qu'il appelle « des *adversaires* du doctorat » qui s'opposent à ces décrets ou qui ne contribuent pas à faire avancer ces actions. Au sein des trois fonctions publiques d'État, des fonctionnaires voient d'un mauvais oeil l'entrée des docteurs. Dans le privé, leur entrée détourne la discussion sur leur inscription dans les conventions collectives et leur niveau de rémunération en se focalisant sur les compétences.

Selon Fridenson, on pouvait trouver d'autres débouchés « symboliques », certes peu nombreux, dans les grands corps d'État mais leur disposition à s'ouvrir, « à *suivre le mouvement* » est essentielle. À l'heure actuelle, seul le corps de Mines (Mines Télécom reçoit depuis 2012 un docteur par an), et une inspection générale, l'Inspection des Affaires Sociales (qui avait initié cette discussion avant la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche) sont ouvertes aux docteurs en 2014.

Enjeux de négociation

Parler de la reconnaissance du doctorat va de pair avec la question de la reconnaissance salariale, ce qui constitue un enjeu majeur tant dans la fonction publique que dans les entreprises. La reconnaissance du doctorat passe donc par son inscription dans les conventions collectives. Pour Patrick Fridenson « *Reconnaître la compétence c'est aussi la reconnaître dans la rémunération et, du côté des entreprises, vu de mon point de vue, ce serait bien que quand elles embauchent des docteurs [...], elles les reconnaissent à un niveau, qui soit au moins égal à celui des ingénieurs ou des cadres commerciaux équivalents* ». Si pour la fonction publique, la question qui se pose est celle des modalités d'entrée, pour le secteur privé la question est où les situer ? Au même niveau que les ingénieurs ou au niveau supérieur ? Il est déconcertant que la question se pose en ces termes.

Les conventions collectives et la rémunération des docteurs

En juin 2015, l'EHESS-Alumni organise une table-ronde autour de Patrick Fridenson intitulé « *L'atout doctorat. Innovation et recherche dans les entreprises et la fonction publique* ». ⁴⁶⁰ À cette occasion, Guy Mamou-Mami ⁴⁶¹ expose ses considérations sur la rémunération des docteurs. Il dit avoir été alerté par Patrick Fridenson sur le fait que le doctorat ne soit pas reconnu dans les conventions collectives et ajoute : « *je suis en train de faire un peu de lobbying parce que je fais partie d'une fédération, la fédération Syntec. Je vous rappelle que le numérique relève de la convention collective Syntec et je veux absolument qu'il y ait une reconnaissance du statut du docteur dans cette convention collective et contrairement à ce que j'ai pensé, ce n'est pas du tout facile. Parce que je suis un peu seul* ». Sans donner plus de détails sur ces difficultés, Mamou-Mami explique que dans le numérique, le docteur est embauché à un salaire équivalent à celui d'un ingénieur. « *Mais attention, -précise-t-il- dans nos métiers, [l']ingénieur c'est plutôt de catégorie 2, ce n'est pas polytechnique. Chez nous ce sont des ingénieurs qui ont fait des écoles d'informatique [...] et les docteurs sont considérés à ce niveau-là, pas moins* ».

À ce propos, le représentant du syndicat Syntec a été interpellé par le secrétaire adjoint de l'Andès, l'Association nationale des docteurs, avec cette question : « *Est-ce que vous voulez [parler d']un ingénieur avec trois ans d'expérience professionnelle de recherche ou avec le temps qu'a duré son doctorat ?* ». Avec cette question le représentant de l'Andès interrogeait la reconnaissance des années du doctorat comme étant des années d'expérience professionnelle. « *Je précise -continue le représentant de l'Andès- que dans la fonction publique, pour les anciens chercheurs, par exemple on reconnaît depuis 2009 leur expérience professionnelle pendant leur doctorat pour trois ans maximum et pour les docteurs qui n'étaient pas financés pour leur doctorat, qui n'avaient pas de contrat de travail on ne leur reconnaît que pour deux ans* ». Ce à quoi Mamou-Mami répond : « *Quand on va voir un CV de docteur, on ne vas pas se casser la tête en disant, il a trois ans d'expérience. Ce n'est pas vrai, sauf à dire, si lui, il arrive à justifier que ces trois ans d'expérience [...] donnaient une vraie expérience. Mais s'il a trois ans d'expérience sur un sujet qui n'a rien à voir avec l'entreprise, je crains, je ne veux pas m'avancer, mais je crains qu'il aura du mal à valoriser ça* ». Mamou-Mami se dit conscient que « normalement » la rémunération est celle que le représentant de l'Andès a dit, au niveau d'un ingénieur avec trois ans d'expérience. « *Mais, -ajoute-*

⁴⁶⁰ Présentation de la table-ronde : <http://lettre.ehess.fr/index.php?28961> Vidéo disponible sur Canal U : https://www.canal-u.tv/video/ehess/l_atout_doctorat_innovation_et_recherche_dans_les_entreprises_et_la_fonction_publique.18682

⁴⁶¹ Co-président d'*Open*, entreprise leader en services numériques et (jusqu'en juin 2016) président du *Syntec Numérique*, syndicat professionnel français de l'industrie du numérique.

t-il- soyons réalistes, ce n'est pas ça. Voilà, c'est niveau ingénieur, bac+5. Vous êtes dans la même journée ». Mamou-Mami termine en disant qu'il appartient à tous les acteurs du doctorat de mener un travail pour bien valoriser ces trois années de doctorat, « pour dire que c'est plus que des études, je suis d'accord ». Au docteur de faire comprendre les compétences acquises et leur atout pour les entreprises ; aux entreprises en embauchant de reconnaître leur valeur de rémunération au niveau qui leur correspond ; aux universités de se rapprocher des entreprises.

En France, le profil des ingénieurs est un profil très apprécié, ce qui explique que la question du salaire des docteurs se pose en rapport à celui des ingénieurs mais vu d'ailleurs, il est frappant de comparer ces deux niveaux de formation (diplômés de bac+8 et de bac+5) comme s'il s'agissait d'un même niveau. Guy Mamou-Mami a évoqué lors de son intervention les difficultés à surmonter cet état de fait même dans le secteur du numérique réputé plus ouvert que d'autres et qu'il présente comme tel. En suivant Mohammed Harfi qui a analysé la particularité du système d'enseignement supérieur français, le manque de reconnaissance salariale pour les docteurs est une conséquence de l'impact économique de la particularité de l'enseignement supérieur français sur la valeur de ces diplômes en France. La « valeur » sur le marché professionnel des diplômés des écoles d'ingénieurs ou des écoles de commerce est plus élevée que celle des docteurs. Mais les dernières évolutions dont rendent compte la mission Fridenson et les différents échanges présentés ici vont dans le sens d'une meilleure reconnaissance du doctorat.

Revenons au colloque national, *Le doctorat : un atout pour l'avenir*, lors de la table-ronde sur *Les enjeux de la reconnaissance du doctorat et l'insertion des docteurs* où Bruno Bost, chargé de mission relative à la formation doctorale à Paris Sud apporte des éclairages d'un autre ordre pour comprendre « ce mélange des bac+5 et des bac+8 » par le système de certifications en France. Bost explique que le système de certifications en France a été créé à la fin des années 1960.⁴⁶² Ce système détermine le niveau 1 « comme le niveau maximum [...] étant défini par toutes les formations [...] qui sont situés à un niveau supérieur à la maîtrise [...]. Il englobe dans le même niveau de certification professionnelle, le bac+5 et le Doctorat ».⁴⁶³ Alors que le cadre européen des certifications, créé dans les années 2000, différencie très clairement ces deux niveaux situant le doctorat au niveau ultime, le niveau 8 et le master derrière au niveau 7. « On peut se poser la

⁴⁶² <http://www.cncp.gouv.fr/repertoire>

⁴⁶³ Bruno Bost, chargé de mission à Paris Sud. Lors de la table-ronde « *Les enjeux de la reconnaissance du doctorat et l'insertion des docteurs* ». Lors du colloque national, *Le doctorat : un atout pour l'avenir*. Le 13 avril 2015.

*question, -s'interroge Bost- de savoir pourquoi [...] en France on n'a pas encore réussi à adapter ce cadre européen pour éventuellement, quand même, arrêter de mélanger le bac+5 et le bac+8 dans le même niveau de certification sauf à prétendre qu'il n'y a aucune différence, c'est-à-dire que ce serait juste un problème d'expérience professionnelle vu uniquement comme augmentation de la rémunération au moment de l'embauche ».*⁴⁶⁴

Le système des certifications apporte des éléments de réponse à la question posée par le représentant de l'Andès au président du Syntec numérique lors de leur échange à l'EHESS. Pour le représentant de l'Andès, il était question de savoir si l'expérience doctorale est reconnue comme expérience professionnelle à l'heure du recrutement et donc si le docteur est embauché « au même niveau que les ingénieurs » du niveau 2 mais avec trois ans d'expérience. Pour Bruno Bost, il est donc question d'expérience professionnelle mais aussi de formation. « Si on parle de formation - poursuit Bost- c'est peut être parce qu'il y a quand même une valeur supplémentaire [...] à obtenir un diplôme d'un grade supérieur ». « Pourquoi c'est important ? -questionne-t-il- C'est typiquement une chose sur laquelle s'appuie le monde de l'entreprise en général pour réfléchir à la problématique des compétences pour la définition des postes ». Actuellement, on ne peut plus déconnecter la formation quel que soit le niveau du marché de l'emploi. Pour lui, « les établissements d'enseignement supérieur gagneraient à réfléchir à l'utilisation du fameux répertoire national des certifications professionnelles, le RNCP⁴⁶⁵, pour faire en sorte de faire apparaître le doctorat comme une certification professionnelle. Parce qu'après tout si on parle d'expérience professionnelle, ça paraît très logique de décliner ça jusqu'au bout. Et si vous regardez le RNCP il n'y a qu'un seul doctorat, celui de Paris Tech [...]. Qu'est-ce que ça veut dire pour les autres établissements ? ». La suggestion de Bruno Bost est qu'il appartient aux universités d'inscrire le doctorat au niveau supérieur des certifications. Cette inscription ferait évoluer le répertoire national des certifications professionnelles en séparant le doctorat des diplômes au niveau bac+5 et ainsi contribuerait à changer la perception et la valeur du doctorat en France. Pour Bost, « ce serait donc intéressant d'essayer de voir ce qui bloque cette transition, parce qu'il me semble qu'elle était prévue par la loi ».

Pour le Mouvement des entreprises de France (Medef), le RNCP « a pour objet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle ainsi que sur les certificats de qualifications figurant sur les

⁴⁶⁴ Bruno Bost. Colloque national Le doctorat : un atout pour l'avenir. Avril 2015

⁴⁶⁵ Répertoire national des certifications. <http://www.rncp.cncp.gouv.fr>

listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles. Le doctorat, bien que représentant une expérience professionnelle de recherche, n'est pas toujours assimilable à ces formations professionnelles ou à une réelle expérience en entreprise ».⁴⁶⁶ La précision sur les titres et les diplômes à finalité « professionnelle » est importante, elle nous permet de comprendre un autre aspect du blocage.

Les représentants du Medef minimisent l'inscription du doctorat dans cette grille. Pour eux, il s'agit des compétences par rapport à une activité. Ces arguments semblent plutôt une façon de détourner la question de l'inscription du doctorat dans les conventions collectives. L'inscription du doctorat et son positionnement dans le répertoire nationale des formations au même niveau que les diplômés d'un master, notamment des ingénieurs révèle un rapport de forces entre les diplômés d'ingénieurs et le doctorat. Mammou-Mami, évoquait lors de son intervention à l'EHESS, la puissance de l'association des ingénieurs. Le représentant de l'Andès pour sa part, rappelait que l'Association nationale des docteurs existe depuis 1970, qu'elle est reconnue d'utilité publique depuis 1975 mais qu'elle n'a pas « *le même dynamisme pour activer nos réseaux et les mettre en place* » que son homologue des ingénieurs. Il rappelle également que la ministre Geneviève Fioraso avait fait la même remarque en disant qu'il faut « *renforcer les réseaux des docteurs* ».

En mai 2012, le Medef publie une note de réflexion sur la reconnaissance des compétences des docteurs en entreprise. Depuis 2007, le Medef s'est penché sur le recrutement des docteurs. D'abord avec la création d'un groupe de travail autour de la question puis en partenariat avec l'Association Bernard Grégory (ABG), il a co-organisé : « *Pourquoi se priver des docteurs ? 1er Forum Écoles Doctorales-Entreprises* ». L'objectif était de développer des liens concrets entre les entreprises et les docteurs. Il a donné lieu entre 2008 et 2010 à six forums régionaux. Dans la note de 2012, le Medef explique que la reconnaissance des docteurs par le monde économique ne se fera pas par le biais des conventions collectives. Pour l'organisation, cette « *revendication récurrente ne repose sur aucune démarche argumentée [...] aucune source permettant d'en cerner la problématique et d'objectiver la justesse de la proposition* ».⁴⁶⁷ Le fait de vouloir faire rentrer la reconnaissance du doctorat par le biais des conventions collectives est perçu comme une imposition de la logique du

⁴⁶⁶ *La reconnaissance des compétences des docteurs par le monde de l'entreprise, un sujet majeur, mal posé*. Note de réflexion. MEDEF, Commission Innovation/Enseignement supérieur/Nouveaux Business. Mai 2012. <http://docplayer.fr/39464786-Analyser-enseignement-superieur-mai-la-reconnaissance-des-competences-des-docteurs-par-le-monde-de-l-entreprise-un-sujet-majeur-mal-pose.html> page 4

⁴⁶⁷ « *La reconnaissance des compétences des docteurs par le monde de l'entreprise, un sujet majeur mal posé* ». Medef note d'analyse. Mai 2012. p.1.

recrutement et de « *la gestion de ressources humaines* » de la fonction publique dans l'entreprise, la qualifiant même de « dangereuse ». « *Si les compétences des docteurs sont particulièrement les bienvenues dans le monde de l'entreprise [...] la tentation de vouloir les servir par une reconnaissance formelle du doctorat dans les conventions collectives fait probablement partie du catalogue des fausses bonnes idées* ». ⁴⁶⁸ Le Medef se défend en disant que les conventions collectives ne peuvent pas être un cadre de « gestion de carrière », ni un outil pédagogique permettant d'« encadrer les conditions d'embauche ».

Il explique que l'entreprise ne recrute pas dans une logique de concours ou de titres. « *Les grilles des conventions collectives [...] ont pour objet de hiérarchiser les postes de travail en fonction de leurs caractéristiques et des compétences acquises pour les occuper. Si la détention d'un titre de docteur ou d'un niveau de formation équivalent peut faire partie des compétences requises pour occuper un poste défini par la classification d'une convention collective, à l'inverse, la possession d'un tel titre ou d'un tel niveau ne peut entraîner l'attribution automatique d'un niveau hiérarchique déterminé dans la classification. Seule l'occupation effective du poste correspondant à ce niveau peut y conduire* ». ⁴⁶⁹ Les conventions collectives ne gèrent pas une correspondance absolue entre diplômes académiques et fonctions dans l'entreprise. Le Medef insiste sur le fait que leurs grilles de rémunérations se basent sur « les caractéristiques des fonctions exercées ». « *Quand on parle d'ingénieurs et cadres, les conventions collectives font référence à des fonctions d'encadrement ou d'expertise réellement assurées dans l'entreprise et non à une qualification académique comme le titre d'ingénieur accrédité par la CTI (Commission des titres d'ingénieur)* ». ⁴⁷⁰ C'est peut-être en partie le problème. Le terme « ingénieur » renvoie à un titre académique mais aussi - comme on vient de le lire - à une fonction d'expertise ou d'encadrement, alors que le terme « docteur » renvoie surtout à un titre académique. La confusion réside dans le fait que le terme « ingénieur » est devenu synonyme d'expertise mais renvoie aussi à un titre académique. Quand les défenseurs du doctorat réclament un niveau de rémunération et de reconnaissance au moins au niveau « ingénieur », pensent-ils au niveau d'expertise ou au niveau de formation ? Le Medef tente-t-il peut-être de brouiller le discours ? L'organisation insiste sur le fait qu'en entreprise « *la reconnaissance des formations dans les conventions collectives porte sur les*

⁴⁶⁸ Medef, note d'analyse, mai 2012, page 1

⁴⁶⁹ Medef. 2012. p.2.

⁴⁷⁰ Medef. 2012. p.3.

compétences et peu sur les diplômes ».471 Les promotions et les rémunérations évoluent également en fonction « des compétences, des performances et de l'engagement personnel du collaborateur ». Qu'entend-il par compétences ? Une « *compétence professionnelle est une combinaison de connaissances, de savoir-faire, expériences et comportement, s'exerçant dans un contexte précis. Elle se constate lors de sa mise en œuvre en situation professionnelle, à partir de laquelle elle est validable. C'est donc au monde de l'entreprise qu'il appartient de la repérer, de l'évaluer, de la valider et de la faire évoluer* ».472

Si l'entreprise perçoit la plus value des compétences des docteurs, elle fera tout, nous dit la note du Medef, pour l'embaucher, dans le cas contraire, rien ne peut l'y obliger, surtout pas une disposition législative ou conventionnelle. Au lieu de légiférer, le Medef pense que « *Le préalable reste d'être en mesure d'identifier et de partager entre tous les acteurs académiques et de l'entreprise un référentiel commun de compétences des docteurs* ».473 En 2015, la réflexion menée par le Medef l'ABG et la CPU débouchera sur une plateforme internet : mon DocPro, le profil professionnel des docteurs.474 La note de réflexion de 2012 le projetait comme « *un outil de capitalisation et d'évaluation des compétences permettant à chaque doctorant/docteur d'identifier les compétences clés qui conditionnent la réalisation de son projet professionnel et d'en suivre l'acquisition et la capitalisation* ».475 Le qualifiant de « portfolio individuel » ou d'« une véritable carte de visite électronique » qui permettra d'interagir avec les recruteurs. Malgré les efforts entrepris par les trois partenaires, l'impact de cet outil s'avère relatif.

Plus récemment, le Medef s'est opposé moins frontalement à l'inscription du doctorat dans les conventions collectives en insistant sur les compétences des docteurs. D'où ces discours largement véhiculés et désormais ancrés sur le profil des compétences des docteurs.

471 Medef. 2012. p.3.

472 Medef. 2012. p.3.

473 Medef. 2012. p.5.

474 <http://www.mydocpro.org/fr>

475 Medef. 2012. p.5.

« Tournant culturel » et « transition conceptuelle »

Pour Patrick Fridenson, « *il y a un mouvement qui se crée, [...] ce mouvement devrait aller de pair avec des conceptions positives sur l'emploi scientifique de l'enseignement supérieur et la recherche. Je ne serais pas moi même si je ne faisais pas cette remarque qui n'est pas latérale. Mais, je pense qu'il y a un mouvement qui est en cours, notre problème c'est de l'encourager, notre problème c'est que ce mouvement grandisse* ». Selon cette perspective, la reconnaissance professionnelle du doctorat concerne l'ensemble des acteurs gravitant autour du doctorat (universités, organismes de recherche, entreprises, grandes écoles, associations de doctorants). Dans ce mouvement, les entreprises ont besoin des universités et des grandes écoles ; les organismes de recherche pour leur part ont besoin des entreprises. Fridenson s'adresse à ces dernières en disant que les universités préparent des hommes et des femmes qui « *peuvent vous aider à inventer, à concevoir, à répondre à des problèmes essentiels de notre société, à l'international* » et il ajoute : « *De l'autre côté nous reconnaissons* » que « *la formation doctorale a besoin d'évoluer [...] Nous ne pouvons pas dire aux trois fonctions d'État, aux entreprises* » que les docteurs apportent des compétences diversifiées sans reconnaître « *qu'il faut professionnaliser davantage la formation des docteurs* ». La reconnaissance du doctorat ne se fera pas seulement avec des formations professionnalisantes, elle ne dépend pas seulement des entreprises ou de leur inscription dans les conventions collectives. C'est l'ensemble des actions qui conduira à achever ce « tournant culturel ».

Dans le même sens, Bruno Bost parle, lui, d'une « *transition conceptuelle* » que « les employeurs » et le monde académique, autant le personnel que les doctorants, doivent achever. Cette transition conceptuelle « *relève du changement de mentalités, du changement de comportements, du changement de pratiques* », vis-à-vis des pratiques et des débouchés professionnelles de l'emploi scientifique. Pour Bost, c'est bien évidemment un changement qui ne vient pas naturellement, « *les évolutions restent dans des échelles de temps relativement longues* ». Pour arriver à cet achèvement, on a besoin d'un certain nombre de choses « *disposer d'un cadre collectif national ou international [...] qui soit cohérent, qui porte un certain nombre de symboles* ». Outre ce cadre collectif, pour les universités, il est indispensable de « *se doter des moyens, pour permettre aux chercheurs de se positionner différemment vis-à-vis des doctorants et pour permettre aux doctorants d'évoluer pendant leur doctorat* ».

À la lumière de ces échanges, le doctorat souffre d'un manque de reconnaissance à plusieurs niveaux. Un manque de reconnaissance sociale également où lors de ces échanges, on entend dire : si le secteur privé n'embauche pas de docteurs c'est parce qu'il ne sait pas « à quoi ils servent ». Il faut que les docteurs « le sachent, qu'ils le prouvent et qu'ils arrivent à convaincre ». Pourquoi n'y arrivent-ils pas ? Parce que les universités ne les préparent pas au marché de l'emploi. S'ils arrivent sur le marché de l'emploi, les docteurs rencontrent un manque de reconnaissance « économique ». Leur niveau de salaire en France est rattaché à celui des ingénieurs. Pour quelle raison ? Cela s'explique par l'impact économique de la « particularité de l'enseignement supérieur français » sur la valeur du diplôme sur le marché de l'emploi. Le diplôme d'ingénieur est mieux « valorisé » parfois même celui des grandes écoles l'est plus que celui du doctorat.

VII.4 FORMATIONS PROFESSIONNELLES, PARTICIPATION

ASSOCIATIVE : DES VOIES MENANT

LE DOCTORAT HORS DES UNIVERSITÉS

Dans le cadre du colloque national *Le doctorat, un atout pour l'avenir*, la table ronde intitulée *La formation doctorale dans sa nécessaire diversité*⁴⁷⁶ mettait en avant la diversité du doctorat. À la différence des enquêtes ou des discours sur l'unicité du doctorat, les propos de cette table-ronde mettaient l'accent sur leur diversité et montraient les actions - ou les réflexions - entreprises par des écoles doctorales afin de rapprocher le doctorat d'autres secteurs économiques.

Didier Truchet, membre du Conseil National du Droit, expose la situation des docteurs en droit. Dans cette discipline, plus d'un tiers des étudiants se destinent au doctorat. Parmi eux, deux tiers ont l'idée d'un doctorat en dehors du monde académique. Selon Didier Truchet, si les effectifs n'ont pas baissé, c'est grâce à ces derniers. Mais les écoles doctorales ont du mal à adapter la formation aux doctorants qui se destinent aux administrations, aux entreprises, aux juridictions ou aux professions libérales juridiques. Truchet reconnaît qu'il y a un intérêt des entreprises pour les docteurs en droit. Mais les entreprises qui sollicitent des docteurs, veulent « qu'ils soient modestes », qu'ils soient très rapidement opérationnels, qu'il soient jeunes (généralement pas plus de 27 ans) et qu'ils sachent déjà ce qu'est une entreprise et ce qu'est une administration. Ce dernier point est le principal problème des collèges doctoraux. Pour le moment ce qui se fait, ce sont des conférences avec des docteurs travaillant dans ces secteurs pour présenter aux jeunes docteurs en droit d'autres débouchés. Ce type de rencontres sont également proposées par d'autres acteurs impliqués dans la valorisation du doctorat, comme les associations de doctorants.

Pour Catherine Maignant, la Directrice de l'École doctorale Sciences de l'Homme et la Société,⁴⁷⁷ la diversité est au cœur même des SHS. Dans cette école doctorale, ces disciplines vont des humanités traditionnelles à la psychologie et l'informatique en communication ; elles incluent 16 sections du CNU. Il est donc naturel de constater que « *les perspectives d'emploi après la thèse sont extrêmement différentes en fonction de la discipline d'inscription de la thèse. Les aspirations des*

⁴⁷⁶ Colloque national, *Le doctorat, un atout pour l'avenir* organisé par l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. 13 avril 2015. Table ronde intitulé *La formation doctorale dans sa nécessaire diversité*. https://www.canal-u.tv/video/ehess/la_formation_doctorale_dans_sa_necessaire_diversite.17946

⁴⁷⁷ ED SHS ComUE Lille-Nord de France

doctorants sont aussi très différentes en fonction de la discipline d'inscription de la thèse ». Parmi eux, les psychologues et les informaticiens de la communication sont généralement ouverts aux perspectives de carrière en dehors du secteur académique. « *Pour eux, -explique Maignant- c'est une évidence qu'il y a une très forte chance qu'ils n'intègrent pas le monde non académique. À l'inverse, c'est vrai qu[...]un latiniste, un helléniste ne fait pas une thèse pour intégrer l'entreprise, il faut être clair; leur ambition c'est vraiment intégrer l'enseignement supérieur et la recherche* ».478

Selon les chiffres de cette école doctorale, trois ans après leur soutenance, les docteurs en poste dans l'enseignement supérieur étaient 54,6% en 2013 mais ils seraient en diminution depuis. En février 2017 selon les informations données dans la page de l'ED, ils sont 44,4%.479 Catherine Maignant est convaincue qu'ils n'atteindront plus les 50%. Pour l'école doctorale « *il est donc question de savoir comment [...] adapter la formation doctorale pour [ceux qui] n'intégreront [pas] l'enseignement supérieur* ». Leurs efforts ont porté à « *faire évoluer les mentalités* », à montrer « *une insertion non-académique comme une insertion valorisante* ». Pour les doctorants de cette ED, l'insertion non académique est clairement perçue comme un échec. Le travail de l'ED est donc d'abord un travail de sensibilisation aux débouchés professionnels autres qu'académiques. D'autre part, pendant que les laboratoires proposent toutes les formations spécialisées, l'école doctorale est chargée de mettre en place des formations à visée professionnelle diversifiée. « *Malheureusement, nous avons beaucoup de mal à ce que les doctorants en SHS rejoignent les ingénieurs ou les spécialistes en biologie-santé ou même le droit mais nous les encourageons* ». Ceux qui participent sont satisfaits de l'expérience. Maignant cite, par exemple, le cas des *Doctoriales*, pour lesquelles ce sont les doctorants en psychologie et en informatique de la communication qui participent le plus. Mais elle précise que « *les chiffres montrent une évolution, une prise de conscience de la simple réalité* » grâce aussi au travail réalisé par l'association de doctorants de l'ED.

Néanmoins le travail de sensibilisation ne concerne pas que les doctorants ou l'école doctorale. Catherine Maignant soulève par ailleurs une question essentielle presque « *tabou* » explique-t-elle. « *Certains directeurs de thèse, ont beaucoup de mal à envisager que leurs doctorants auront une*

⁴⁷⁸ Les propos de Catherine Maignant cités dans cette pages et la suivante sont tirés de son intervention lors de la table ronde intitulée : *La formation doctorale dans sa nécessaire diversité*.
https://www.canal-u.tv/video/ehess/la_formation_doctorale_dans_sa_necessaire_diversite.17946

⁴⁷⁹ <https://edshs.meshs.fr/lapres-these/etat-des-lieux>

insertion professionnelle en dehors du monde académique ». Elle constate que « *certains collègues découragent les doctorants à suivre des formations visant à une insertion professionnelle qui ne serait pas en lien avec le monde académique, ça, ça bloque un petit peu les choses* ». Selon Maignant, « *dès qu'on leur parle d'entreprise c'est vrai que le message passe un peu mal. Il y a tout un travail diplomatique aussi à faire auprès des directeurs des ED* ».

Face aux critiques, aux questionnements sur les actions des écoles doctorales, il est important pour Catherine Maignant de montrer que celles-ci sont actives et mènent un travail de valorisation des carrières en dehors du secteur académique, en proposant des formations professionnalisantes qui préparent justement à ces carrières : comprendre les enjeux et connaître leur environnement. « *Il faut que l'université évolue, c'est indiscutable mais ça se fait. Ça se fait, peut-être pas aussi vite dans les domaines des SHS que dans d'autres domaines* ». Maignant rappelle que « *les SHS posent des problèmes particuliers, de mode de travail qui est tout à fait spécifique* » et qu'« *on a un peu trop souvent tendance à oublier les SHS qui ont pourtant beaucoup à apporter [...] à la société* ». La directrice de l'école doctorale soulève un enjeu majeur des sciences humaines et sociales dans le monde d'aujourd'hui où tout est mesuré par l'utilité, par des résultats, un contexte dans lequel le domaine de la connaissance doit justifier de sa pertinence. « *Il faut montrer aux entreprises que les compétences transférables acquises en SHS sont aussi intéressantes pour les entreprises* ».

L'école doctorale des sciences de l'homme et de la société de Lille 3 se heurte à la méfiance des doctorants et des encadrants, mais encore « *la question qui se pose aujourd'hui est celle parfois du chaînon manquant entre les compétences SHS et les entreprises. Les entreprises nous disent : 'on a besoin des SHS'. Alors bon, les qualités rédactionnelles, éventuellement une expertise sur quelque domaine spécifique qui peut-être du ressort de l'entreprise mais le 'chaînon manquant' n'est pas toujours clairement énoncé. On sait qu'on veut travailler ensemble, comment ? Ce n'est pas toujours clair. Nous y travaillons et les formations vont dans le sens de faciliter le lien et les entreprises y sont associées* ».

La vision, les termes de la discussion et l'approche sont complètement différents dans les domaines de l'ingénieur ou dans les domaines dits « scientifiques » tel que l'a laissé entendre Sylvie Pommier, chargée de mission au Collège doctoral de l'Université Paris Saclay. La ComUE Paris Saclay représente également une diversité d'établissements d'enseignement supérieur, d'organismes de recherche et de domaines disciplinaires. En faisant référence à cette diversité, Sylvie Pommier

explique que les chercheurs du Collège doctoral de Paris Saclay ont dégagé ce qui relève de l'ordre des spécificités de chaque domaine et se sont focalisés sur ce qui les rassemble au contraire des SHS qui semblent plus concentrées sur les aspects qui les distinguent des autres disciplines. Ainsi, les différents établissements du Collège doctoral de Paris Saclay ont un doctorat commun, avec une charte de thèses commune. Leur principe est que « *les bonnes pratiques prises dans un domaine peuvent être généralisées* ». Donner au doctorat une visibilité et une reconnaissance passe par des actions communes. Par exemple à Paris Sud, le doctorat s'inscrit dans une démarche qualité. AgroParis Tech est très impliqué dans la validation des compétences. D'autres écoles proposent des formations par exemple à l'entrepreneuriat. Quant à la situation professionnelle après la soutenance, selon Sylvie Pommier, « *c'est plus en fait la façon dans laquelle les établissements s'inscrivent dans des missions, dans des secteurs d'emploi, [...] qui va faire la différence plus que typiquement les disciplines* ». Elle fait ainsi référence à un aspect peu considéré par les acteurs des SHS. Améliorer la situation professionnelle de ces diplômés passe par la professionnalisation des disciplines mais aussi par une meilleure relation avec les différents secteurs de l'emploi. Les SHS se sont peu ou tardivement interrogées sur leurs relations avec le monde professionnel.⁴⁸⁰

Le doctorat à Paris Saclay est plus confronté au rapport entre ingénieur et docteur, notamment pour les disciplines des sciences de l'ingénieur ou des sciences fondamentales. Dans ce cadre, la valorisation du doctorat du Collège doctoral de Paris Saclay vise à déterminer la spécificité du diplôme de doctorat. Quel est l'apport par rapport au diplôme d'ingénieur ? Selon Sylvie Pommier, il faut bien distinguer ce qu'apporte le doctorat par rapport aux autres formations. Les diplômés de bac+5 ont « *des connaissances de l'existant, ils maîtrisent l'existant* », connaissent les limites et peuvent transmettre ces connaissances. Les docteurs vont pousser plus loin ces connaissances et les remettre en question, ils vont « *faire une analyse critique de l'existant et le faire évoluer* ». Selon Sylvie Pommier la particularité du doctorat est que c'est un encadrement personnel et individuel, un travail qui se fait par la recherche dans un environnement professionnel. La recherche académique est au même titre un environnement professionnel que la recherche privée.

À l'instar des autres universités dans les domaines scientifiques qui recrutent les doctorants en fonction des financements dont elles disposent, à l'Université Paris Saclay, « *cette formation se fait par un encadrement personnalisé par des personnes habilitées à diriger de recherches ce qui limite*

⁴⁸⁰ Voir la section sur la professionnalisation dans le chapitre précédent.

le nombre de doctorants ». Sans parler du financement qui limite aussi « énormément » le nombre de doctorants. Même s'il y a des campagnes de recrutement, le nombre de doctorants ne pourra pas augmenter du fait qu'il est lié au nombre de HDR dont l'université dispose. Leur politique de recrutement est donc sélective, centrée non pas sur le plus grand nombre mais sur « *la plus grande qualité* », selon les propos de Sylvie Pommier. Si on pense aux propos de Dan Savatovsky, que j'ai mentionnées au sujet du financement en ALLSHS, la politique de recrutement est aux antipodes, non sélective.

Sylvie Pommier fait référence à d'autres domaines disciplinaires pour lesquels « *le doctorat c'est un pré-requis pour devenir professionnels* ». Par ailleurs, les 50% de doctorants étrangers de l'Université Paris Saclay n'ont pas la même vision du doctorat ni de leur carrière et ne s'inscrivent pas dans les mêmes préoccupations que leurs collègues français. Elle rappelle que le positionnement du docteur par rapport à l'ingénieur est proprement français.

Les responsables des écoles doctorales font référence à des formations à caractère professionnel qui jouent un rôle de plus en plus important dans l'encadrement et la préparation des doctorants. Ces formations sont proposées soit par l'école doctorale (comme à Lille) soit par des centres spécialisés. Un de ces centres est le Centre de formations des doctorant-e-s aux initiatives professionnelles (CFDip) qui succède en 2009 au Centre d'Initiation à l'Enseignement Supérieur (CIES) de Jussieu. Les CIES ont été créés en 1989 afin d'assurer « *la formation pédagogique des étudiants bénéficiaires d'une allocation de recherche* ». En 2009 la création du statut de doctorant contractuel⁴⁸¹ « *amène à s'interroger sur le devenir de ces structures originales, réactives et peu coûteuses ainsi que, corrélativement sur celui de la formation pédagogique des futurs enseignants du supérieur* ».⁴⁸² Un rapport sur ces centres a été réalisé par l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) en juin 2009.⁴⁸³ Le rapport préconisait entre autres options de laisser encore pour deux ans ces centres afin de faciliter la transition. Le CIES à Jussieu a pourtant basculé cette même année à un nouveau statut, passant « *d'une action centrée initialement sur quelques 450 doctorant.e.s contractuel.le.s avec mission d'enseignement (autrefois appelés 'moniteurs') de l'université Paris Diderot, à la gestion d'une*

⁴⁸¹ Décret du 17 décembre 2009 http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/rubrique-bo.html?cid_bo=50009

⁴⁸² *Les centres d'initiation à l'enseignement supérieur (C.I.E.S.)*. Rapport I.G.A.E.N.R. Claudine Peretti, Pascal-Raphaël Ambrogi, Christian Bigaut, Alain Dulot, Thierry Simon, Tristan Chalon. Juin 2009.
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid60489/les-centres-d-initiation-a-l-enseignement-superieur-c.i.e.s.html>

⁴⁸³ *Rapport sur les Centres d'initiation à l'enseignement supérieur*. Inspection générale de l'administration, de l'Éducation nationale et de la Recherche. Juin 2009 https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2009/44/1/Rapport_2009_119441.pdf

offre complète de formation attirant plus de 2300 doctorant.e.s venant de toute la ComUE USPC ». ⁴⁸⁴ Avec le CFDip les centres de formation ont déployé leurs missions de formation pédagogique (auparavant exclusivement destinés aux bénéficiaires d'une allocation de recherche) à une offre de formation plus ouverte et étendue et plus centrée sur des formations professionnalisantes que nous connaissons aujourd'hui. Le rapport de l'IGAENR interrogeait la pertinence d'une « *structure neutre ouverte à la pluridisciplinarité et d'un périmètre suffisant [...] placé en position transversale par rapport aux laboratoires et aux écoles doctorales, que permet le brassage de doctorants de domaines, des disciplines et de spécialités différentes* ». ⁴⁸⁵ Les auteurs complétaient leur analyse en disant que, les écoles doctorales ne peuvent pas avoir vocation à proposer ce type de formation car elles sont par définition chargées des enseignements spécialisés et techniques nécessaires à la spécialisation ou propres à la discipline. Le besoin d'une structure « neutre » est dès lors souligné par le rapport tout comme le besoin des écoles doctorales d'avoir une structure indépendante chargée de cette offre. « *Beaucoup d'établissements envisagent plutôt de confier soit la totalité de la formation des doctorants, soit uniquement les formations transversales à un organisme extérieur, commun* ». ⁴⁸⁶

Les caractéristiques professionnelles et pluridisciplinaires de ces formations ressortent également du rapport. Les auteurs écrivent : « *Que l'on s'adresse aux employeurs potentiels des docteurs ou aux responsables des structures chargées de favoriser l'insertion professionnelle des docteurs, tous insistent sur le fait que la formation des doctorants doit leur apprendre à se confronter à d'autres disciplines, à sortir de l'espace clos de leur laboratoire et de leur spécialité. Cela est nécessaire à la fois pour développer leurs capacités d'innovation et pour les aider à concevoir des projets professionnelles autres qu'académiques* ». ⁴⁸⁷

Ce sont des formations comme celles auxquelles Catherine Mignant a fait référence. Une offre existe alors, mais les doctorants s'en saisissent-il ? La connaissent-il ?

⁴⁸⁴ <http://cfdip.uspc.fr/fr/actualites/206-un-grand-merci-a-nadya-ksantini-pour-son-action-au-cfdip>

⁴⁸⁵ Rapport IGAENR, 2009, page 21.

⁴⁸⁶ Rapport 2009, page 25.

⁴⁸⁷ Rapport 2009, page 20.

À l'occasion de la préparation du nouvel arrêté doctoral publié le 25 mai 2016 qui mobilise les acteurs universitaires du doctorat, les doctorants de l'Université Paris Sorbonne Cité ont convoqué en mars 2016 une Assemblée générale des doctorants des établissements de la ComUE Université Sorbonne Paris Cité (USPC) afin de les informer et de formuler quelques propositions. La première partie de l'assemblée a eu lieu dans les installations de Paris 7 et la deuxième (deux semaines plus tard) à Paris 3. À partir du travail préalablement réalisé par les représentants doctorants qui ont constitué le « comité du suivi » de l'AG, les doctorants présents analysent point par point les propositions. Je voudrais ici m'arrêter sur la discussion que l'article concernant les formations professionnelles a suscité parmi les doctorants. Les membres du comité de suivi de l'AG, ne se montrent pas intéressés par des formations à caractère professionnel ou d'autres n'ayant pas de rapport avec leurs recherches. Pour eux, ces formations sont perçues comme une contrainte venant s'ajouter au parcours doctoral déjà assez chargé -recherche, rédaction, enseignements, séminaires, colloques, publications. Ils ont par ailleurs critiqué la pression que voulait exercer le Centre de formation des doctorants aux initiatives professionnelles en obligeant les doctorants à y assister. Les formations étant limitées à un certain nombre de places (entre dix et vingt), le CFdip voulait éviter les places vides laissées par les doctorants qui s'inscrivent à une formation mais qui n'y assistent pas le jour J. Dans la salle, d'autres doctorants expliquaient que les formations auxquelles ils assistaient étaient justement celles qui n'avaient pas de rapport avec leur sujet de thèse. « *Quel intérêt sinon ?* », se demandait l'un d'entre eux. Selon lui, ces formations lui permettent de « *sortir de la thèse* », de rencontrer d'autres doctorants et d'échanger. Une ouverture jugée nécessaire pendant leur doctorat.

Cet échange est révélateur des différentes motivations des doctorants. Pour les doctorants du comité de suivi de l'AG, les débouchés professionnels en dehors du secteur académique ne rentrent pas dans l'idée qu'ils se font du doctorat. Une formation « professionnelle » ne leur semble pas pertinente. Catherine Maignant évoquait les difficultés des écoles doctorales à susciter l'intérêt d'une partie des doctorants pour des formations pluridisciplinaires ou à les mobiliser pour participer à d'autres rencontres.

D'autres associations ou collectifs, comme les *Docteurs précaires sans poste* ou le *Collectif Papera*, dénoncent la situation des docteurs sans poste, la prolifération de postes précaires dans le milieu académique et les conditions de précarité dans lesquelles les doctorants réalisent la thèse. Les associations des doctorants et les doctorants que j'ai rencontrés et que j'ai suivis s'inscrivent dans la

professionnalisation du doctorat. Ils suivent les évolutions du doctorat, s'intéressent au « profil de compétences » et aux débouchés professionnels dans des secteurs extra-académiques. L'association de doctorants en ALLSHS, Humanitudes, a notamment attiré mon attention sur le fait qu'elle posait la question de la *professionnalisation* dans des termes non pas de la précarité des postes mais de « choix » de carrière professionnel. À partir de constats très concrets tels que : « j'ai fait une thèse, j'aime la recherche mais je ne veux -ou je ne peux- pas faire une carrière universitaire », les membres d'Humanitudes s'interrogent. Où sont ces doctorants qui n'exercent pas à l'université ou dans des centres de recherche ? Que deviennent ces docteurs qui n'ont pas pu -ou qui n'ont pas voulu- suivre la « *voie royale* » de la recherche universitaire française en devenant enseignants-chercheurs ? L'association s'est donnée la tâche de les chercher et de les inviter à participer à des rencontres, des tables-rondes ou des séminaires afin de connaître leurs parcours et de partager avec des doctorants leur expérience du doctorat et leur choix de carrière extra-académique. Les expériences rapportées par ces docteurs expliquent leur choix de carrière par des raisons très proches de celles exprimées par les doctorants qui cherchent actuellement leur voie. Des raisons « personnelles ». Par exemple : « *le monde académique n'était pas pour moi* ». Le contexte socio-économique avec une offre de plus en plus limitée, avec un positionnement du doctorat particulier en France, influe évidemment et mène les docteurs à sortir ou du moins à envisager de sortir du milieu académique et à se rapprocher d'autres secteurs d'emploi.

Face à la précarité ou à la saturation des postes dans l'enseignement supérieur, Humanitudes met en avant le choix délibéré d'un parcours extra-académique, des opportunités qui se présentent ou une « une envie d'aller ailleurs ». Les discours des associations nourris par les expériences des docteurs contribuent à ouvrir les perspectives et le champ des débouchés possibles pour les doctorants, conduisant les jeunes chercheurs à considérer une carrière extra-académique ou à les conforter dans ce choix.

Que font les jeunes chercheurs que j'ai rencontrés pour aller vers d'autres secteurs professionnels ? Je propose d'observer le parcours de Crisanto et d'Anissa. Je les ai interviewés, à différents moments, par le biais de la Conférence des jeunes chercheurs.

Anissa est docteure en physique. D'origine marocaine, elle est venue en France pour réaliser un doctorat. Dès la fin de celui-ci, elle voulait se diriger vers l'industrie ou le secteur privé. Très vite, elle se rend compte que le secteur, même s'il y a une demande, est très difficile d'accès pour les

docteurs. Elle constate d'abord que les pratiques de recrutement, de présentation sont très différentes entre le secteur public ou académique et le secteur privé. Malgré le fait qu'elle ait eu une co-tutelle entre un institut de recherche et un organisme privé pendant son doctorat, rien ne l'a préparée. C'est à partir du moment où elle commence à rédiger son CV et qu'elle commence à passer des entretiens qu'Anissa découvre ces différentes démarches. « *Je pense qu'on ne nous informe pas assez sur la différence entre le public et le privé, que pour postuler dans le privé, c'est autre chose, d'autres pratiques, un CV différent, une démarche différente* ». Anissa obtient son doctorat en 2010, à ce moment-là l'offre de formation professionnelle n'était pas la même qu'aujourd'hui, disons qu'à ce moment-là, ces missions ne sont pas au centre des préoccupations des écoles doctorales.

Anissa entreprend la même démarche que beaucoup d'autres jeunes chercheurs en s'orientant vers la voie associative. Elle se rapproche des associations professionnelles qui accompagnent les jeunes diplômés dans la construction de leur projet professionnel. L'une d'entre elles organise des formations sur la rédaction du CV ou des lettres de motivation, sur l'importance du réseau et organise des simulations d'entretiens. Chaque membre bénéficie de l'accompagnement d'un parrain ou d'une marraine en entreprise qui est censé l'accompagner, lui donner des conseils, l'aider à prospecter les entreprises ou à activer son réseau.

L'expérience associative permettra à Anissa de comprendre la démarche de recrutement et de se préparer mais elle se confronte à une méconnaissance du doctorat. L'offre professionnelle pour les docteurs est très limitée. « *C'est toujours difficile pour des jeunes avec un doctorat* » dit-elle. Par ailleurs, Anissa participe à des forums pour l'emploi ou à d'autres rencontres telles que les Rencontres Universités-Entreprises. Avec ce nouveau bagage, Anissa se rapproche de l'Association nationale des docteurs (l'ANDÈS) dans laquelle elle s'est activement investie.

Par le biais de ce qu'elle a vécu comme une confrontation entre le recrutement dans le milieu académique et dans le secteur privé, son sentiment de ne pas être préparée pour les postes ou les secteurs qu'elle visait, Anissa s'est trouvée confrontée aux rouages du marché du travail. Mais aussi à la difficulté de proposer des postes aux docteurs et les difficultés pour les associations d'accompagner des docteurs dans une recherche d'emploi aboutie. Anissa aura en effet des expériences professionnelles dans le secteur privé. C'est finalement dans la valorisation de la recherche, dans une institution publique qu'elle va évoluer professionnellement.

Crisanto est doctorant contractuel en deuxième année de préhistoire. Le jeune philippin a été très surpris de découvrir que pour aspirer à avoir un poste d'enseignant-chercheur à l'université, il fallait passer plusieurs années avec des contrats précaires. Il m'a fait la description d'une image qui a été déterminante pour lui. Pendant qu'il faisait son master 2, dans le même laboratoire où il allait poursuivre son doctorat, une des professeurs, du moins celle qu'il tenait pour une enseignante, une maître de conférences, s'est en fait révélée être une jeune docteure qui donnait des cours « bénévolement », parfois des vacances payées. Crisanto a vraiment été étonné d'apprendre qu'elle faisait ça en espérant un jour avoir un poste. « *Surtout qu'elle était très capable, très carrée, une bonne enseignante* ». Qui plus est Crisanto apprend que c'est la démarche « classique » pour accéder aux postes de maître de conférences ou d'enseignant-chercheur. Dès son entrée en doctorat, il se dit que cette option-là n'est pas pour lui. Peut-être s'il n'était pas Philippin, c'est-à-dire si la question du titre de séjour et des démarches administratives ne se posait pas, il pourrait peut-être envisager de passer quelques années à essayer d'avoir un poste à l'université.

Pour le doctorant contractuel qu'il est, tout est fait pour qu'il puisse achever son doctorat en trois ans. Son contrat est très clair et ce à plusieurs égards. Le financement est pour une durée de trois ans. Le chômage n'est pas accepté comme rémunération, une quatrième année « *est très fortement déconseillée* » m'explique Crisanto. Dans le cas d'une éventuelle demande de prolongation, le doctorant doit avoir un financement. « *Ce qui est très difficile car c'est à l'équipe encadrante de le trouver* », insiste-il, dans le cadre d'un contrat doctoral. Les conditions sont donc posées.

D'esprit pragmatique et perspicace, Crisanto évoque aussi la question de l'âge, à trente ans -dit-il- on ne peut plus se permettre d'attendre des années sans ressources financières stables. En même temps qu'il réalise sa recherche, Crisanto « profite de son statut » de doctorant pour faire des formations professionnelles que le Collège doctoral⁴⁸⁸ de Sorbonne Universités propose. Ainsi, il a participé à des formations sur le projet professionnel et la gestion de carrière, de management ou de médiation scientifique. Crisanto a par ailleurs déjà repéré des environnements et des postes de travail qui l'intéressent et prépare son CV en conséquence. Il est absolument convaincu qu'il faut être réactif et ne pas attendre la soutenance.

⁴⁸⁸ <http://college.doctoral.sorbonne-universites.fr>

Sa trajectoire professionnelle, son caractère personnel très ouvert et charismatique, sa discipline en lien étroit avec différents publics, le fait d'évoluer dans un musée dont les missions sont « *la recherche fondamentale et appliquée ; la conservation et l'enrichissement des collections ; l'enseignement ; la diffusion de connaissances et l'expertise* », missions que Crisanto a fait siennes. Tous ces facteurs ont contribué à ce que Crisanto soit fortement attiré par la communication scientifique. Il participe souvent à des séances de vulgarisation scientifique avec son laboratoire de rattachement, avec l'école doctorale mais aussi avec son association de doctorants. « *J'ai envie d'avoir un impact plus tangible sur mon travail donc, je pense que c'est bien de faire ce que j'ai fait et la recherche fondamentale c'est important mais je pense que j'ai envie d'être un acteur plus impliqué peut-être, dans la société et c'est pour ça que je voudrais être plus engagé avec le public et la société. Ils posent, enfin je pense qu'ils posent, des questions intéressantes et eux aussi, ils nous financent. Je pense que pour beaucoup de raisons il est important d'engager le public* ».

Le parcours de Crisanto met en évidence les aspirations d'un doctorant qui ne pense plus à faire une « carrière » universitaire mais qui tient au « rôle » du chercheur dans la société et à celui de la connaissance. « *Je trouve qu'aujourd'hui les chercheurs ne font pas assez pour communiquer leur travail, malgré le fait qu'on a besoin, plus que jamais du soutien du grand public [...]. Il faut observer la société, il ne faut pas être coincé dans son laboratoire, parce que tu peux avoir l'impression que ce que tu fais est important mais si tu ne transmets pas ça aux gens, à la fin il n'y a que toi qui vas penser que ton travail est important. Donc, je pense qu'il est capital, absolument capital [...] de communiquer de manière accessible, de manière à faire comprendre aux gens l'importance de ton travail et [l'importance] de la recherche de manière plus générale* ». Crisanto montre comment le doctorant concilie les *nouvelles* exigences du doctorat -professionnalisation, doctorat court, - avec le travail de recherche *classique* -travail de recherche propre à la discipline, communications, publications, rédaction de la thèse.

Préparer les acquis et les expériences en termes de compétences, connaître l'entreprise, assister à des formations, la participation et/ou l'implication associative sont quelques-unes des actions qu'entreprennent les jeunes chercheurs que j'ai interviewés. Des jeunes chercheurs curieux et plutôt ouverts. D'autres montrent des réserves vis-à-vis de l'emploi en dehors du système académique. En juin 2015, l'association EchFrancia, un réseau de chercheurs chiliens en France, m'a invitée à participer à la présentation des Actes du colloque organisé chaque année par l'association. Cette année-là, le colloque interrogeait le devenir des jeunes chercheurs en SHS. Telle que je viens de le

faire ici, lors de ma présentation, j'expliquais que la voie académique étant très fermée, les jeunes chercheurs que j'ai suivis et que j'ai interviewés considèrent le secteur économique comme un débouché professionnel. L'intervention de Carolina, docteure colombienne en sciences de l'éducation, allait dans le même sens. Elle montrait que les contrats Cifre peuvent constituer une option intéressante qui devrait se généraliser car ils permettent de créer des ponts entre les deux milieux et de faciliter l'accès à l'emploi pour les docteurs. Elle même a fait un doctorat Cifre qui portait sur les réseaux sociaux et de communication dans une entreprise. Pour Carolina, le travail en entreprise sera une expérience nouvelle et enrichissante. En acquérant les codes et l'expertise de ce milieu, elle développe la professionnalisation de ses compétences. Carolina est convaincue qu'elle a « la double compétence » que les docteurs Cifre acquièrent : l'expérience de l'entreprise et l'expérience de la recherche qui sont aujourd'hui valorisées sur le marché de l'emploi. Dans le public, Fernanda, doctorante en sciences politiques était très contrariée d'entendre nos propos. Elle était très critique vis-à-vis du secteur privé. Après avoir fait une licence en travail social, Fernanda poursuit des études en sciences sociales au Chili. En France, elle s'oriente vers les sciences politiques. Avec une vision militante très marquée et un penchant pour l'analyse du social, sa vision de la recherche et du chercheur ne peut que s'inscrire dans le champ du social ou dans le cadre de politiques publiques. Fernanda ne conçoit pas la recherche en dehors de l'académie. Si la perspective de s'ouvrir à d'autres débouchés professionnels pour les chercheurs attire les doctorants des associations que j'ai suivis, c'est parce que leur position interroge les perspectives d'avenir professionnel. De ce fait, ils considèrent comme une vision réaliste que de reconnaître le peu de place, les difficultés à rentrer et tout le travail qui doit être mené pour avoir un poste universitaire. Ces jeunes chercheurs se projettent vers « l'après-thèse », c'est pour cela que le travail hors-académique leur paraît une voie incontournable pour laquelle ils se préparent.

Catherine Mignant rappelait qu'il y a des doctorants qui ne peuvent pas aller ailleurs que dans le secteur académique, comme les hellénistes ou les latinistes. Ces doctorants ne font pas une thèse pour aller en entreprise, Fernanda non plus. Pour elle, la place du chercheur est sur les bancs de l'université, non pas dans les bureaux des entreprises. Mais d'autres interrogent les débouchés dans le secteur économique, curieux d'autres secteurs comme les jeunes chercheurs et les associations de doctorants que j'ai suivis. D'autres encore se verront rattraper par la question de l'emploi. Selon les données relatives à la situation professionnelle des docteurs de son école doctorale, Catherine Mignant expliquait qu'ils sont de plus en plus nombreux à être « confrontés à la réalité » de l'emploi et donc à travailler en dehors de postes académiques.

J'ai voulu distinguer ce que j'ai observé sur le terrain, des analyses et des informations que j'ai trouvées par la suite et ainsi différencier les informations qui circulaient dans les groupes, afin de montrer leur logique et leurs représentations de ce qui a été analysé principalement par des chercheurs et par d'autres acteurs que je n'ai pas rencontrés sur le terrain. C'est ainsi que, pour des questions de méthode, j'ai séparé en deux chapitres différents l'analyse de Jean Frances sur les Doctoriales et les 24Heures de l'entrepreneuriat de mon analyse sur les formations professionnelles et l'implication associative. J'ai placé les caractérisations de l'Apec et l'étude sur les compétences d'Adoc Talent Management dans le dernier chapitre car les deux acteurs ont été rencontrés sur le terrain. L'Apec et Adoc Talent Management ont en effet des partenariats avec des associations de doctorants.

La durée de la thèse

Une des principales conséquences de l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale est le raccourcissement de la durée de la thèse. L'article 15 mentionne que « *la préparation du doctorat s'effectue, en règle générale, en 3 ans* ».

Plusieurs études montrent que la durée de la thèse est en étroite relation avec les conditions de sa réalisation. Dans un communiqué de février 2014, l'ANCMSP (Association Nationale des Candidats aux Métiers de la Science Politique) tient à faire connaître sa position sur la durée de la thèse, et cite quelques unes de ces études. Par exemple, « une note ministérielle » d'Anne-Sophie Boulard et Jean-François Méla, dans laquelle en croisant trois variables - la durée de thèses, le taux de financement et le taux de soutenances - les auteurs concluent : « *Sans grande surprise, la probabilité de conduire un doctorat jusqu'à son terme et dans des délais raisonnables dépend de l'accès à un financement : les bénéficiaires d'une allocation de recherche ou d'une convention Cifre mettent en moyenne 3,5 ans contre 4,6 ans pour ceux qui ne bénéficient d'aucun soutien financier particulier* ». ⁴⁸⁹ D'autres études introduisent une autre variable, celle de la discipline. C'est le cas de la motion sur la durée des thèses de la Commission Permanente du Conseil National des Universités (CP-CNU) de 2006. ⁴⁹⁰ La CP-CNU se réfère à des données qui montrent que la durée moyenne d'une thèse est de 2,9 à 4,4 ans pour les sciences dures ; de 3,4 à 4 ans en sciences du vivant ; de 4 à 6,2 ans en sciences humaines et sociales. Selon les données de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), la moyenne en SHS est de cinq ans, en sciences de la vie et de la terre de quatre ans et en sciences dures de trois ans et demie. Ces données révèlent un écart moyen de deux ans entre les sciences dures ou les SVT et les SHS. Cet écart se maintient et est confirmé par différentes sources. Plus récemment, les analyses du Centre d'études et des recherches sur les qualifications (Céreq) confirment que « *Les durées de thèses et leur évolution sont fortement liées aux modalités d'encadrement et de financement. Ces durées présentent de très fortes variations selon les disciplines : les doctorants en sciences exactes et applications présentent les durées les plus courtes (92% sont conduites en moins de 52 mois, et 57% en moins de 40 mois) ; à l'inverse près de 30% des doctorants en sciences humaines et*

⁴⁸⁹ *Les études doctorales. Évolution de 1991-2000* Note n°02-44 octobre 2001. Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la recherche. Direction de la programmation et du développement. Cité par l'ANCMSP dans <http://ancmsp.com/blog/?p=127>

⁴⁹⁰ Motion sur la durée de la thèse de la Conférence permanente du Conseil nationale de universités. Mars 2006. http://ancmsp.com/IMG/pdf/CP-CNU_Duree_des_theses_2006.pdf

sociales (SHS) sont conduites en plus de six ans et seulement 15% en moins de 40 mois ». ⁴⁹¹ De tels écarts disciplinaires interpellent les acteurs du doctorat.

Plusieurs facteurs expliquent les variations de la durée d'une thèse. Les études citées montrent que les disciplines les mieux financées sont celles dont la durée de la thèse est la plus courte et à l'inverse que les disciplines les moins financées sont celles qui produisent les thèses les plus longues. Pour l'ANCMSP, « *cette observation suggère qu'un financement doctoral réduit le taux d'abandon en cours de recherche doctorale, et supprime également une partie de la durée de la thèse, qu'on peut alors interpréter comme un retard lié à l'absence de financement doctoral* ». Les thèses en SHS sont fréquemment des recherches non financées ce qui expliquerait des thèses plus longues. Le financement explique, en effet, en partie ce « retard » mais seulement en partie. La CP-CNU et l'ANCMSP rappellent qu'il y a des facteurs structurels qui interviennent (méthodes, démarches propres aux disciplines), que la façon de travailler dans ces domaines ne consiste pas à appliquer un protocole établi ou une méthodologie systématique. « *Ce travail est accompli par des doctorants qui travaillent principalement seuls, sans assistance à partir de sujets de recherche originaux sur lesquels ils se spécialisent progressivement* ». Certaines disciplines exigent la rédaction d'une thèse de 400 à 500 pages, dans d'autres c'est plutôt le double. Comment donc concilier ces exigences, avec une démarche de recueil de données inscrite sur la durée par exemple dans des disciplines où le travail de terrain, d'immersion et/ou d'entretiens constitue une part essentielle de la recherche avec l'écriture d'une telle thèse, qui plus est, avec l'organisation ou la participation à des colloques, et la publication ? Pour la CP-CNU, « *Ignorer ces différences conduirait certaines disciplines à proscrire tout travail de terrain ou tout sujet d'envergure nécessitant des données originales, et donc, de fait, à restreindre de nombreux champs de recherche* ». ⁴⁹² La démarche de travail serait donc un facteur déterminant.

L'enquête de l'Observatoire de la Vie Étudiante et les évaluations de l'AERES « invitent à considérer » le facteur de l'encadrement. Selon l'enquête de l'AERES, pour les SHS « *l'encadrement scientifique est très inférieur, avec un rapport doctorants/HDR dix fois inférieur aux autres disciplines [...]. Le taux d'abandon est nettement plus élevé, avec un taux de soutenance plus de deux fois inférieur aux autres disciplines (données MSU)* ». Ces données permettent à

⁴⁹¹ *Étudier le devenir professionnel des docteurs*. Magali Jaoul-Grammare et Simon Macaire (coordinateurs). Groupe de travail sur l'enseignement supérieur. CEREQ Échanges. n°2, décembre 2016, page 5.

⁴⁹² CP-CNU. Motion sur la durée de thèses. 2006

l'ANCMSP de recouper des données venant du « terrain », des observations et des témoignages collectés par les associations de jeunes chercheurs.

Les perspectives d'emploi après la soutenance jouent également un rôle non négligeable. Selon l'ANCMSP, « *Sous l'effet conjoint de la qualité scientifique croissante des recherches doctorales, de l'augmentation du nombre des docteurs et de la diminution de postes scientifiques ouverts au concours, les critères de qualification ont fortement varié dans de nombreuses disciplines, établissant des standards de qualification de plus en plus exigeants* ». Parmi eux, les exigences de publication dans les meilleures revues, que la CP-CNU revendique « au titre de l'excellence » et considère « *peu compatibles* » avec une thèse de trois ans. « *Fondamentalement, comme toute activité intellectuelle, le travail scientifique requiert du temps* ». ⁴⁹³

La position sur la durée de la thèse de la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et de la Conférence permanente du Conseil national des universités (CP-CNU) est très proche. La CP-CNU réagit en mars 2006 à l'arrêté sur la formation doctoral : « *la CP-CNU estime qu'il serait déraisonnable, et scientifiquement dommageable, de fixer une durée uniforme de thèses pour tous les étudiants. Elle demande à ce que cette durée soit modulable, dans une limite minimum de trois ans, et maximum de six ans, en fonction des disciplines, du type de sujets et des conditions de financement de la thèse. Bien entendu, cette modulation doit procéder d'une large acceptation au sein de la discipline et ne saurait dépendre de telle ou telle école doctorale ou de tel ou tel directeur de thèse* ». ⁴⁹⁴ Avec cette motion nous pouvons observer le souci qu'a suscité, dès le départ, une telle réduction. Dix ans plus tard, le même souci persiste. En réaction au projet d'arrêté « fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat » en avril 2016, la CPU se félicite que quelques unes de ses modifications à l'article 14 relatif à la durée des thèses aient été prises en compte. « *Elle juge positives les nouvelles dispositions sur l'encadrement de la préparation du doctorat qui s'effectue, lorsqu'elle est financée à cet effet, en trois ans et dans les autres cas au plus de six ans. [...] Elle est particulièrement sensible à la reconnaissance des droits sociaux ouvrant à l'introduction de possibilités de prolongation (congés parentaux, congés de maladie, [...]) dans la limite d'un an supplémentaire* ». Les deux organes prônent une modulation en considérant les différents facteurs susceptibles d'intervenir dans le cadre d'une recherche doctorale, tels que (pour la CP-CNU) « *la nature de*

⁴⁹³ Motion sur la durée de thèses. CP-CNU 2006.

⁴⁹⁴ CP-CNU. Motion 2006.

l'objet de recherche ; les critères pour accéder à la qualification et les conditions de travail » des doctorants. La posture de l'ANCMSP est sensiblement la même. Avant de m'attarder sur ces facteurs, je voudrais regarder ce qui se fait au niveau des écoles doctorales.

Les écoles doctorales incitent de plus en plus, par exemple, lors des journées d'accueil aux nouveaux doctorants, à réaliser son doctorat en trois ans. On peut même observer cette consigne sur le site internet de l'école doctorale *Arts plastiques, esthétique et sciences de l'art* (ED 279) de l'Université Paris 1. Les informations datent probablement de 2008 ou 2009 mais permettent de voir les critères et le mode de fonctionnement des dérogations. L'école doctorale 279 explique que la durée des thèses a été l'objet de nombreux débats lors de ses conseils, qu'il a été convenu d'observer la durée de trois ans promulguée par le décret de 2006, notamment pour les thèses en contrat doctoral. « *Dans ce cas, le doctorant doit viser une soutenance au plus tard à la fin des quatre premières années de recherche* ». Mais aussi de prendre en compte « *que la durée requise pour élaborer une recherche en SHS et soutenir une thèse de doctorat dans ce secteur devrait être adaptée* ». ⁴⁹⁵ À la fin de la troisième année, le doctorant qui n'est pas en mesure de soutenir entre dans un « *dispositif de dérogations* » (D3+1, D3+2, D3+3) ⁴⁹⁶. La dérogation est étudiée par la commission de thèses et validée par le conseil de l'école doctorale. Les dérogations D3+1 et D3+2 sont « *généralement* » accordées si le doctorant est « *réellement productif* » en participant aux séminaires doctoraux, aux ateliers du parcours doctoral et s'il présente « *des avancements satisfaisants* ». La dérogation D3+3 « *est étudiée dans le détail* » et elle ne sera pas accordée si le doctorant « *n'est pas assez productif* ». La dérogation D3+4 « *n'est accordée que très exceptionnellement après examen attentif du parcours du doctorant et prise en compte des problèmes de santé ou professionnels, le doctorant doit impérativement soutenir dans l'année académique en cours. Aucune dérogation n'est accordée au-delà* ». Tel que proposé par la CP-CNU les dispositions de l'ED 279 sont le résultat de longues discussions entre les responsables des disciplines concernées.

En contrepoint, l'Association nationale des candidats aux métiers de la science politique (ANCMSP) rappelle qu'en avril 2009 l'Institut d'Études Politiques de Paris a tenté d'appliquer de manière rétroactive aux doctorants inscrits en troisième année de thèse et au delà, l'exigence de finir sa thèse dans l'année scolaire en cours (2008-2009), conformément aux mesures adoptées par le

⁴⁹⁵ <https://www.univ-paris1.fr/ecoles-doctorales/ed279/menu-haut-ed279/doctorant/infos-these/duree-des-theses/>

⁴⁹⁶ Aujourd'hui, l'ED a remplacé cette nomenclature par celle-ci : D4, D5, D6

comité exécutif de Sciences Po de juin 2008. Les représentants des doctorants ont dénoncé la mesure dans une pétition : « *l'obligation d'écrire une thèse en trois ans est imposée de manière rétroactive (nous n'avons pas commencé nos thèses en ayant cet impératif à l'esprit) et ne tient compte qu'à la marge des situations individuelles* ». ⁴⁹⁷ Les doctorants soulignent que la mesure a été prise sans concertation ni participation des élus doctorants. Ils dénoncent également l'utilisation d'« *un langage choquant et tient les doctorants pour quantité négligeable, les qualifiant de 'stock d'étudiants en difficulté' dont il est nécessaire de faire 'l'inventaire'* ». La pétition a recueilli 395 signatures et permet d'ouvrir un dialogue et d'annuler cette mesure rétroactive. Dans son communiqué sur la durée de la thèse, un « *sujet particulièrement sensible pour les jeunes chercheurs* », l'ANCMSP revient sur la situation de Sciences Po et rappelle que « *la diminution de la durée des thèses doit résulter d'une amélioration des conditions de travail, de financements et d'encadrement des doctorants et non des contraintes administratives ou gestionnaires imposées par des potentats. Sa mise en œuvre ne doit pas conduire à précariser les doctorants en leur interdisant la ré-inscription alors même qu'ils peuvent démontrer la progression de leurs recherches [...]. Elle devrait être surtout préparée en amont en associant doctorant, directeur de thèse, équipes de recherche et établissement afin de concevoir un sujet qui pourra être traité dans ce délai imparti* ». ⁴⁹⁸

Par le biais de cet article, l'ANCMSP approuve les motions proposées par la CJC à Rennes en 2008. Les deux associations défendent la durée de trois ans à temps plein mais cette durée est perçue comme un gage du recrutement des jeunes chercheurs à des postes permanents. En effet, elles tiennent le contrat doctoral comme un CDD ouvrant la voie aux postes permanents à l'université ou dans d'autres secteurs d'emploi. Mais les associations savent que « *cette durée recommandée ne sera obtenue qu'en jouant simultanément sur l'ensemble des déterminants de la durée de la thèse. Étant donné l'effet crucial du mode de financement sur la durée des thèses l'ANCMSP et la CJC demandent ainsi à ce que les recherches doctorales soient systématiquement rémunérées et contractualisées. De même, la durée de thèse de trois ans correspondant à une durée de travail à temps plein l'objectif de trois ans doit être aménagé aux situations de recherche doctorale à temps partiel, comme c'est le cas pour les nombreux doctorants enseignant et/ou salariés. Enfin, les instances responsables des conditions d'attribution des postes sur le marché de l'emploi*

⁴⁹⁷ Lettre ouverte des élus doctorants à Sciences Po. Pétition lancée par les doctorants élus de Sciences Po. Avril 2008. <https://www.ipetitions.com/petition/ecoledoctoralesciencespo/>

⁴⁹⁸ Communiqué de presse de l'ANCMSP, sur la durée de la thèse, publié le 12 février 2014. <http://ancmsp.com/blog/?p=127>

scientifique [...] doivent réformer leur mode de fonctionnement et adapter les critères de qualification aux conditions de réalisation et de financement du doctorat ». Par la même occasion, l'ANCMSP dénonce le fait que le contrat doctoral « entérine une durée de thèse en trois ans sans fournir les moyens aux jeunes chercheurs ». L'ANCMSP insiste sur le fait qu'« [a]ccompagner la transition du doctorat vers des thèses réalisées en trois ans environ requiert une participation active et compréhensible de toutes les instances décisionnelles de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin de créer des conditions permettant aux jeunes chercheurs de poursuivre leurs carrières vers des emplois scientifiques, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'environnement universitaire ». Mais malgré ces positions et malgré le fait que toutes les études montrent une forte corrélation entre le financement de la thèse, les conditions de sa réalisation et sa durée, les budgets ou les ressources allouées aux financements des contrats doctoraux n'évoluent pas. Les efforts se sont concentrés sur le seul facteur de la réduction de la durée de la thèse, en employant parfois des méthodes coercitives, comme cela a été tenté à Science Po en 2009.

En 2015, le Groupe interdisciplinaire de recherche Allemagne-France (Giraf) a mené une enquête. 723 jeunes chercheurs y ont participé (73% sont de nationalité française, 13% sont de nationalité allemande, 5% sont issus d'un pays de l'Union européenne et 9% sont originaires d'un pays non-membre de l'Union européenne.) Pour la plupart des jeunes chercheurs (doctorants et docteurs), il s'agit de germanistes ou de francophiles mais aussi d'autres jeunes chercheurs en SHS faisant partie de leurs réseaux associatifs. L'enquête visait à « étudier les conséquences pratiques et scientifiques de la réforme du doctorat sur la vie des doctorants ». ⁴⁹⁹ Pour l'association Giraf, les réformes doctorales récemment appliquées en France s'inscrivent dans la lignée du processus de Bologne. Ce dernier inscrit une double contrainte de financement et de temps. La durée de la thèse est « de plus en plus limitée » pour les ALLSHS. ⁵⁰⁰ Vu des arts, des langues, des lettres, des sciences humaines et sociales, la réduction de la durée de la thèse est perçue comme l'imposition du doctorat scientifique sur le doctorat en ALLSHS. C'est en tout cas le ressenti qui affleure au terme de l'enquête. Le doctorat scientifique est la plupart du temps intégré à une équipe de recherche. Cette équipe assure le financement, l'encadrement et les bonnes conditions de travail. L'enquête veut donc « évaluer l'impact du processus de Bologne et plus particulièrement de la professionnalisation du doctorat

⁴⁹⁹ Résultats de l'enquête menée par l'association GIRAF-IFFD « *Le doctorat nouvelle mouture : pratiques et vécu* ». Agathe Bernier-Monod, Valérie Dubslaff, Annette Lensing, Naomi Truan et Bérenice Zunino. Juin 2015.
http://www.giraf-iffd.eu/gs/data/uploads/resultats-enquete_giraf-iffd_nouveau-doctorat_2015.pdf page 4

⁵⁰⁰ L'association Giraf regroupe en grand partie des jeunes chercheurs dans des disciplines de langues et littératures, d'où leur choix pour la notion de ALLSHS, notion étendue de SHS qui puissent inclure aussi ces disciplines.

sur le vécu de la thèse ». ⁵⁰¹ Les aspects analysés sont l'enseignement, le financement, les conditions de travail, l'encadrement, la mobilité, les activités scientifiques, le vécu de la thèse et le projet professionnel. Si le Giraf parle d'une contrainte de financement, l'enquête montre pourtant une majorité de doctorants financés : 67% par un contrat doctoral du côté français et 73% par des bourses ou d'autres financements du côté allemand. La majorité des sondés envisage de consacrer quatre à cinq ans au doctorat (69,27% pensent qu'ils ne vont pas terminer la thèse dans le temps imparti, alors qu'ils sont 30,73% à répondre positivement). Pourtant, le financement est « un problème persistant » pour la plupart des doctorants.

Les résultats chiffrés de l'Enquête Giraf sont très proches des autres enquêtes précédemment citées. Je ne reviendrai pas sur les chiffres mais je vais les suivre à partir du ressenti des jeunes chercheurs et de leurs témoignages recueillis par Giraf. La plupart d'entre eux s'accordent sur « *l'impossibilité ou [...] l'absurdité à effectuer une thèse en lettres ou sciences humaines en trois ans* ». ⁵⁰² Le financement du doctorat est une des principales préoccupations des doctorants mais le sont aussi les activités liées au financement. Certains doctorants ont des charges d'enseignement que ce soit dans le secondaire, des vacances ou un poste d'Ater. D'autres exercent une activité professionnelle autre, ce qu'on appelle un « boulot alimentaire » ou « un job étudiant », rarement en rapport avec la recherche. Dans les deux cas, ce travail a des effets sur le temps consacré à la recherche et sur le vécu des doctorants. Un sentiment de dévalorisation ou de manque de reconnaissance -dans son travail, de la thèse et dans la thèse du travail laboral réalisé- est ressenti par le doctorant exerçant une activité professionnelle autre, qui se retrouve loin des activités de recherche, loin des laboratoires, loin des équipes de travail tandis que le travail, le quotidien, l'environnement et les préoccupations du doctorant-enseignant restent dans le périmètre de l'enseignement supérieur. « *Nombreux sont les témoignages exprimant le désarroi des doctorant-e-s face à ce qui est vécu comme une double injonction contradictoire : réussir à effectuer [un travail doctoral] en un temps toujours plus limité tout en étant souvent non payé-e : [1]es conditions financières de ceux qui n'ont pas de contrat de recherche sont très précaires'. La 'précarité socio-économique[...] évoquée par les doctorant-e-s sans bourse semble ainsi le lot commun'* ». ⁵⁰³

⁵⁰¹ Enquête Giraf, juin 2015.

⁵⁰² Enquête Giraf, 2015. p.41.

⁵⁰³ Enquête Giraf, 2015. p.42.

Vu des arts, des langues, des lettres, des sciences humaines et sociales la réduction de la durée de la thèse est perçue comme l'application peu pertinente des modalités de réalisation particulières du doctorat scientifique sur le doctorat en ALLSHS. Les jeunes chercheurs en ALLSHS ont le sentiment que la démarche de travail et d'écriture ne sont pas compatibles avec un doctorat de trois ans. « *Le temps de la réflexion et de la maturité des concepts n'est pas compressible. Le temps de collecte des données (entretiens écrits, oraux, immersion, relevés...) n'est pas prévisible exactement* ». ⁵⁰⁴ Face à ces exigences, la question persiste : comment les doctorants concilient nouvelles exigences du parcours doctoral et écriture, à proprement parler, de la thèse ?

Claudio est chilien, docteur en sciences politiques, il a fait sa thèse en sept ans. Il a été boursier pendant les trois premières années. Claudio admet qu'il a pris beaucoup de temps mais ce temps était pour lui nécessaire afin d'acquérir la maturité intellectuelle indispensable aux exigences du doctorat -particulièrement exigeant, selon son ressenti- de la Sorbonne. Autour de lui, on ne considère pas non plus la thèse comme un travail qui pourrait s'achever en trois ou quatre ans. Dans son département, la durée moyenne d'une thèse est de six ans. Claudio, avec sept ans, était complètement dans la moyenne, « *c'était un cas plutôt normal* », -précise-t-il. « *d'ailleurs je n'ai jamais eu de problèmes, ni pour me ré-inscrire, ni rien* ». Claudio dit avoir fait parti de la première promotion (dans son département) à laquelle on a appliquée la mesure de réduction de la durée de la thèse à trois ans mais déclare ne connaître personne qui ait réalisé une thèse ni en trois ni en quatre ans. Pour Claudio, « *la loi est une chose, la culture qui existe dans l'institution, une autre* ». Son département de rattachement n'était pas très soucieux du respect de la durée de trois ans et même considérait cette durée comme incompatible avec les exigences de thèses longues et très construites dans la forme, dans l'exposition et le développement et l'écriture ; une thèse incompatible avec une thèse de trois ans. C'est ce que Claudio appelle « *la culture Sorbonne* ».

Crisanto, le doctorant philippin en préhistoire, explique que dans son école doctorale, le parcours doctoral est très bien encadré, tout est fait pour que le doctorant puisse achever sa thèse en trois ans. « *Une quatrième année est très fortement déconseillée* ». Comme il dit, « *Les prolongations en quatrième année et au-delà sont très mauvaises pour la réputation [de l'école doctorale] auprès du Ministère* ». Selon Crisanto, si le ministère constate qu'il y a beaucoup de prolongations en quatrième année, il attribuera moins de contrats l'année suivante aux écoles doctorales concernées.

⁵⁰⁴ Témoignage d'un doctorat. Enquête Giraf, 2015, page 42

S'il y a un doctorant en quatrième année, son UMR n'aura pas le droit de déposer un sujet de thèse l'année d'après. Si les faits décrits par Crisanto sont avérés, cela expliquerait pourquoi ce sont toujours les mêmes écoles qui obtiennent les contrats doctoraux et pourquoi les ALLSHS représentent les disciplines les moins bien financées. En produisant des thèses longues, ces disciplines affichent les « pires » performances.

Le cas que Crisanto décrit est celui des doctorants contractuels. D'autres doctorants financés par des projets de recherche ou d'autres sources de financement peuvent être plus flexibles. Par exemple, en cas de nécessité, le doctorant pourra faire une demande d'inscription en quatrième année avec une condition préalable : avoir trouvé une source de financement. *« Pour les gens qui ont un contrat doctoral, c'est très strictement réglementé. Ils n'acceptent pas le chômage comme moyen de financement donc il faut soit un projet ou quelque chose comme ça ».*

En regardant sur la page internet de son école doctorale il est écrit : *« Le doctorat est le premier emploi du jeune chercheur. C'est pourquoi, il doit être rémunéré et fait l'objet d'un recrutement ».* Le site internet de cette école doctorale détaille en effet les deux modalités d'inscription : le concours des projets doctoraux et l'admission sur dossier. Le dossier doit comprendre, entre autres, le justificatif de financement « pour les trois années du doctorat ». C'est dans ce cas là, comme l'expliquait Crisanto, qu'une demande d'inscription en quatrième année peut être envisagée, à condition d'avoir présenté un financement.

Avec l'expérience de Claudio et Crisanto, je peux comparer deux exemples, celui du doctorant contractuel pour lequel tout est bien encadré : contrat, salaire, conditions de travail, durée de la thèse, et le doctorat « classique » ou « à l'ancienne », diront certains, où la question de la temporalité se posait moins que le travail réalisé, un doctorat plutôt circonscrit à l'écriture de la thèse.

Les jeunes chercheurs étrangers que j'ai interviewés, ne sont pas contre la réduction de la durée de la thèse. Ils sont au contraire de plus en plus convaincus « qu'il ne faut pas s'éterniser en thèse ». Mais ils pensent aussi, à l'instar de l'ANCMSP et de la CJC que la solution n'est pas d'imposer une durée sans tenir compte de la pluralité des travaux de recherche, des différentes méthodologies et démarches de travail et de prendre aussi en compte les autres activités liées au doctorat comme la participation aux colloques, l'organisation de journées d'étude, la publication et les formations

professionnalisantes. Raccourcir le temps de la thèse sera efficient seulement s'il est accompagné des conditions *ad hoc*, insiste l'ANCMSP, « *la poursuite d'un objectif de réalisation du doctorat en trois ans est indissociable de la poursuite des conditions de sa réalisation* ». ⁵⁰⁵

Puisqu'il est question des débouchés professionnels pour les jeunes chercheurs et puisque les enquêtes sur leur devenir professionnel montrent une corrélation entre les conditions de réalisation du doctorat et la poursuite professionnelle et que les conditions de réalisation sont évaluées en relation à deux principaux critères - le financement et la durée de la thèse - je me suis donc beaucoup intéressée à ces deux questions. En prolongeant les analyses de Jean Frances sur l'excellence doctorale, la durée et le financement de la thèse apparaissent comme les principaux indicateurs capables d'estimer, non pas seulement les conditions de réalisation de la thèse mais aussi la qualité du doctorat réalisé et donc de définir « l'excellence doctorale ». Et ce, non plus seulement par les pairs mais aussi à l'extérieur des frontières de l'enseignement et de la recherche. En effet, avec la reconnaissance du doctorat en dehors de l'université, d'autres acteurs (recruteurs, personnels de ressources humaines, gestionnaires, évaluateurs) ont des éléments pour évaluer la *valeur* du doctorat et *l'efficacité* du docteur. Dans ce sens, le rendement d'un doctorant en cinquième année va être moindre que celui d'un doctorant en deuxième année car le premier a déjà dépassé la durée de réalisation prévue alors que le deuxième peut encore l'atteindre. Un doctorant qui a terminé en trois ans sa thèse est jugé efficace. Plus les années en thèse passent, plus les estimations s'éloignent de l'efficacité.

Par ailleurs, comme le changement de statut, la durée de la thèse se révèle, pour les doctorants étrangers, une démarche administrative qui peut faire bousculer ou compromettre leur projet et leur séjour en France et s'avérer déterminante dans la suite de leurs projets professionnels.

⁵⁰⁵ ANCMSP, position sur la durée de la thèse. 2008

La septième année de thèse et la préfecture

L'inscription en septième année de thèse invite les autorités chargées d'évaluer le renouvellement du titre de séjour des doctorants étrangers au soupçon. J'ai eu différents témoignages de doctorants étrangers mais aussi de membres des associations de soutien aux étrangers qui mettent en garde les doctorants vis-à-vis de la septième année de doctorat. Luis est colombien, il est arrivé en France en 2009 pour effectuer un doctorat en histoire. Comme chaque année, en septembre 2015, Luis a déposé son dossier mais il lui manquait le certificat d'inscription. Il s'est rendu à la préfecture trois fois pour tenter de laisser son certificat d'inscription. Une première fois, on ne l'a pas laisser entrer au prétexte qu'il n'avait pas de rendez-vous. Une deuxième fois, il a réussi à avoir un rendez-vous. La troisième fois (au mois de février 2016), il a pu déposer le document manquant. À cette occasion, l'agent de la préfecture chargée de recevoir sa demande regarde son dossier et s'exclame : « *un, deux, trois.. sept. C'est la septième année !* ». Il s'agit en effet d'une demande de renouvellement pour la septième année de thèse. La guichetière ne lui cache pas le fond de sa pensée et lui dit : « *c'est très suspect* ». Elle écrit sur le dossier de Luis « *avis bulle* » et lui donne un nouveau rendez-vous sur lequel la guichetière écrit aussi « *avis bulle* », sans récépissé. Passons sur le fait que ce comportement est illégal car lors de tout dépôt de dossier que ce soit de renouvellement ou de première demande, l'agent de la préfecture doit impérativement donner un récépissé de dépôt. Luis ne l'a pas eu. Il a été pendant trois mois sans récépissé, le seul 'document' dont il disposait était le rendez-vous fixé au mois de mai. L'avis bulle prévient donc les agents de la préfecture qu'il s'agit de quelqu'un qui « est en train de rester », autrement dit, un dossier susceptible d'être rejeté. À partir de la septième année de thèse, la préfecture soupçonne fortement que le doctorant prend du temps pour faire en sorte de rester et de s'installer en France. Sur certains forums sur internet les internautes expliquent qu'un « avis bulle » est donné quand l'agent qui a reçu le dossier a des doutes sur son renouvellement et veut dire que le dossier sera réévalué par un supérieur hiérarchique.

L'inscription en septième année a également posé problème pour Camille, canadienne et docteure en sociologie. En 2011, elle se voit refuser son inscription en septième année de thèse. En cause, une « *progression insuffisante dans ses études depuis son entrée en France* ». Techniquement, il s'agit d'un renouvellement en septième année de thèse mais en fait, c'était un peu plus compliqué que ça. Pour la sixième année de thèse, Camille avait bénéficié d'un contrat doctoral d'un an, elle s'est donc vu octroyer un titre de séjour « scientifique ». À la fin de l'année, elle demande une

inscription en septième année de thèse mais étant donné que Camille n'a plus de contrat doctoral elle doit faire une demande de changement de statut de celui de « scientifique » à celui d'« étudiant ». Septième année de thèse couplée à un changement de statut, c'en était trop pour la préfecture. Qui plus est, les conditions étaient réunies, cette année-là, avec la publication de la circulaire Guéant à une révision renforcée des dossiers en préfecture mais également au soutien de la communauté universitaire. En effet, Camille a reçu le soutien de son laboratoire, de l'université, des collègues sociologues particulièrement engagés et l'effet boule de neige au sein de la communauté universitaire en général a permis de relayer une pétition de soutien en dénonçant une situation particulièrement scandaleuse. C'est ainsi que le corps scientifique jugeait l'ingérence des autorités préfectorales dans les affaires universitaires. À titre d'exemple, voici la réaction d'un sociologue : « *C'est donc un agent préfectoral qui juge de la pertinence du travail mené par nos étudiant-e-s, en licence, en master comme en doctorat. C'est pourtant là une de nos missions. Comment cet agent pourrait-il connaître les conditions objectives de réalisation d'un doctorat en sciences humaines et sociales (SHS), particulièrement en sociologie ? Que sait l'agent préfectoral des exigences d'un doctorat ?* ». ⁵⁰⁶ Dans ce contexte, Camille devient le visage des doctorants étrangers auxquels on « met des bâtons dans les roues ». Sa situation a par ailleurs relancé dans le discours public la polémique autour de la durée de la thèse. Si les différentes tribunes, articles ou blogs soutenaient la situation de Camille et s'attachaient à défendre les principes universitaires d'autonomie, d'ouverture et d'universalisme face aux ingérences préfectorales ou administratives, la partie des commentaires était un espace de discussion où différents points de vue se confrontaient. D'une part, ceux pour qui une thèse longue n'était pas rare ; d'autres pour lesquels c'était inconcevable, presque ahurissant qu'après sept ans, elle n'ait toujours pas fini sa thèse.

Un refus en préfecture représente un refus de séjour. Ce fut le cas pour Camille qui a reçu une Obligation de quitter le territoire français (OQTF). Une annonce brutale car ce document laisse un délai d'un mois pour quitter la France. Mais Camille a fait un recours et a obtenu gain de cause. Sans récépissé, Luis n'a eu aucune preuve attestant de sa demande de renouvellement de son titre de séjour. Sans aucun justificatif, il n'a pas pu recevoir les allocations sociales de la CAF (caisse d'allocations familiales). Il comptait sur cette aide pour payer son loyer. Luis se demandait pourquoi « *'mettre des bâtons dans les roues' des étudiants étrangers ? Nous avons l'aval du directeur de thèse, l'aval de l'université. Nous consommons et payons des services : logement, abonnement de*

⁵⁰⁶ Laurent Willemez. Tribune publiée sur le blog de l'Association des sociologues enseignant-e-s du supérieur <http://sociolog.cluster003.ovh.net/spip/spip.php?article59> le 13/12/2011 et sur le site de Rue89 <http://tempsreel.nouvelobs.com/rue89/rue89-nos-vies-connectees/20111213.RUE6422/doctorante-canadienne-expulsable-la-france-maltraite-les-etudiants-etrangers.html>

transports. Nous payons aussi nos impôts ». Alors pourquoi s'acharner sur les étudiants étrangers et pourquoi les traiter comme des délinquants ? » La guichetière qui l'a reçu se montre malgré tout à l'écoute et lui répond : « *je comprends bien mais c'est la procédure* ». Cette procédure et le soupçon qui pèse sur les doctorants étrangers en septième année de thèse rappelle la « *logique du soupçon* » qu'a décrit et analysé Serge Slama dans sa thèse. Selon cette logique, « *L'étudiant étranger est lui réputé être un fraudeur ayant pour objectif de détourner la législation sur le séjour en faisant en sorte de... ne jamais achever ses études pour rester en France et y occuper un emploi. Peu importe qu'il commette réellement une fraude, l'éventualité que son admission le place dans une situation où il pourrait détourner l'objet de son séjour suffit à soumettre systématiquement l'ensemble de cette population d'étudiants à des contrôles contraignants* ». ⁵⁰⁷

Il y a donc des procédures ou des critères plus ou moins explicites mais il y a aussi dans ces situations une part de chance ou de critères irrationnels. Certains diront que c'est « à la tête du client ». J'ai parlé de Claudio, docteur chilien en sciences politiques. Comme Luis et Camille, Claudio demandait un renouvellement pour une septième année de thèse, à la différence que Claudio n'a pas rencontré le moindre souci. La préfecture a-t-elle considéré l'université d'inscription et tient-elle compte du prestige ou de la réputation internationale de l'établissement ? Sans doute l'université de la Sorbonne est plus reconnue que l'EHESS ou que Paris 7. Peut-être était-ce dû à un contexte défavorable ? La sortie de la circulaire Guéant a certainement exacerbé un climat de soupçon. Peut-être était-ce la source du financement ? Camille a eu différents financements par projet autour de sa recherche. Luis a bénéficié durant deux ans d'une bourse en provenance de Colombie et les dernières années, il travaillait dans une entreprise de restauration rapide alors que Claudio avait un CDD de trois ans à mi-temps, certes, mais à la Bibliothèque Nationale de France ? Y a-t-il une corrélation (peut-être sans concertation) entre le système de dérogations et les renouvellements en préfecture ? À l'université, deux dérogations sont possibles, c'est-à-dire, pour une quatrième et une cinquième année de thèse. Une sixième année est étudiée, mais est très exceptionnellement accordée. Sur le papier, une septième année à l'université n'est pas considérée et à fortiori en préfecture non plus. Ces questionnements demeurent sans réponse formelle. Il y a une bonne dose de chance et/ou de hasard dans ces situations.

⁵⁰⁷ Serge Slama. *La fin de l'étudiant étranger*. L'Harmattan 1999, page 250.

CONCLUSION

Le point de départ de la thèse a été le questionnement sur le jeune diplômé étranger et son devenir professionnel au regard des difficultés à renouveler son séjour ou à accéder à un changement de statut à l'issue d'un master ou d'un doctorat. Comme il s'agit des étudiants étrangers, le premier aspect à considérer a été la réglementation, les questions administrative et des politiques à l'égard de cette population en France. Dans le cadre d'une démarche anthropologique, il convient de considérer des groupes. Ainsi j'ai identifié des collectifs de soutien aux étudiants et aux jeunes diplômés étrangers et des associations de doctorants se préoccupant de ces mêmes questionnements. Des doctorants créent des blogs dans lesquels ils consignent leurs réflexions, leurs inquiétudes à propos du devenir doctorant. Des jeunes diplômés étrangers créent de groupes Facebook ou sur d'autres réseaux sociaux avec l'objectif de poser ou de répondre à de questions relatives à leurs démarches administratives en France. Ces sites, ces groupes, deviennent le lieu de rencontres pour des jeunes diplômés ou des jeunes chercheurs étrangers. Les questionnements sur le devenir professionnel *font groupe*.

Questionner les perspectives et les débouchés professionnels des jeunes diplômés et des jeunes chercheurs étrangers suppose de s'intéresser au passage des études à l'emploi. Ce point de vue tient compte de la représentation sociale des disciplines et des diplômés et du rapport qu'ils entretiennent avec le marché de l'emploi. Je me suis donc focalisée sur les disciplines des ALLSHS, leurs relations avec le marché de l'emploi étant les plus distendues et la poursuite professionnelle étant une des moins aisées. La professionnalisation du doctorat et « l'employabilité » des diplômés ont été longuement abordées par plusieurs acteurs pendant la période de terrain de ma recherche, échanges et discussions que j'ai eu l'occasion de suivre avec les associations de doctorants (dans ce que j'ai identifié comme le contexte de valorisation professionnelle du doctorat). Si le premier aspect considéré dans la thèse a été la réglementation, les débouchés professionnels et l'orientation des docteurs vers l'entreprise en constituent le deuxième axe d'analyse.

Le cheminement de la recherche a montré par conséquent, le passage d'un questionnement personnel, *existentiel* (des jeunes diplômés et des jeunes chercheurs étrangers) et collectif (associations de doctorants et de soutien aux étrangers) à un questionnement social et institutionnel mené au niveau des écoles doctorales, des universités, du ministère de l'Enseignement supérieur et

de la Recherche et des entreprises. L'enjeu principal de ces échanges était la question de l'emploi des docteurs et leur orientation vers l'entreprise. Au niveau des politiques, cette orientation semble une imposition de l'Union européenne, comme le démontrent les analyses sur la création de l'environnement propice à l'avènement des « chercheurs-entrepreneurs » et ses effets sur la formation doctorale. D'autres analyses suggèrent que ce sont les entreprises qui conduisent les docteurs vers ce secteur. Mon travail de terrain, le suivi des associations de doctorants et des trajectoires des jeunes chercheurs mettent en évidence qu'eux aussi participent de cette orientation, préoccupés par les débouchés professionnels, sensibles à l'élargissement de leurs perspectives professionnelles.

Par conséquent, il ne s'agit pas d'un seul facteur mais de la conjonction de différents facteurs (et acteurs). Si pour l'Union européenne, il en va de son positionnement au niveau international dans la société de la connaissance, en France, pour le ministère, les universités et les écoles doctorales, il s'agit de répondre aux injonctions de l'« économie de la connaissance » et d'améliorer la « professionnalisation » des diplômés. Pour le secteur économique, la question relève d'un manque d'adéquation entre les « compétences des docteurs » et les « besoins » des entreprises. Pour les associations de doctorants, il en va de la reconnaissance socio-professionnelle du doctorat. Et pour les jeunes chercheurs étrangers, il s'agit de faire valoir ses connaissances et les années investies dans la formation, de lutter contre le déclassement et la précarité, de faire face au manque de place et de se faire une place. Chaque acteur « a ses raisons » et ses explications. La thèse a montré les approches et les appropriations de chaque acteur à partir de sa position, en réaction à leur propre logique et en interaction avec les autres acteurs. En mettant l'accent sur le point de vue et la logique des jeunes chercheurs, des jeunes diplômés étrangers et des associations de doctorants.

L'orientation professionnelle des docteurs vers l'entreprise atteste des profondes transformations du parcours doctoral et des nouvelles tendances à l'œuvre dans la recherche et dans les entreprises. Cette orientation interpelle car le secteur privé n'est pas un débouché naturel, étant mal connu des docteurs. Il y a certainement de nombreux points négatifs dans les impositions de cette orientation mais le docteur doit saisir l'occasion et se l'approprier d'un œil critique. Pour cela, il faut savoir ce qu'il peut apporter et ce qu'il peut en tirer tout en gardant - dans la mesure du possible - la pratique et les valeurs de service public, de liberté intellectuelle et d'autonomie de pensée associés au métier de chercheur et d'enseignant-chercheur. Les jeunes chercheurs impliqués dans les associations de doctorants que j'ai suivies, par exemple, regardent dans cette direction mais n'arrivent pas toujours

à définir clairement leur apport. Une analyse critique approfondie des conséquences d'une politique visant à mener les docteurs vers l'entreprise reste à faire mais des changements sont à souligner dans les représentations du sens donné au doctorat et les attentes professionnelles des jeunes chercheurs. Ils leur faut sortir la recherche des laboratoires et renforcer le dialogue et le lien des chercheurs avec la société. Pour eux la recherche doit avoir un sens. C'est ainsi que les jeunes chercheurs que j'ai rencontrés s'inscrivent dans la nouvelle orientation de la recherche. Pour eux, il est important d'avoir le sentiment de contribuer ou de participer à quelque chose, d'avoir la conviction que la recherche « sert à quelque chose ». Leurs échanges avec d'autres doctorants montrent à quel point les doctorants gravitant autour des associations que j'ai suivies correspondent à un profil de doctorants précis. Diverses enquêtes affirment que les docteurs ne se projettent pas dans l'insertion professionnelle, qu'ils se soucient peu de « l'après-thèse ». Les jeunes chercheurs que j'ai rencontrés questionnent et se projettent au contraire dans l'après-thèse.

Le point de vue et les expériences des jeunes chercheurs étrangers permettent de comprendre que ce n'est pas une simple imposition extérieure. Les jeunes chercheurs participent, une partie d'entre eux cherche des options et des alternatives. L'idée de faire de longues études en vue de s'assurer un meilleur avenir justifie les années investies à se former. Certes, le diplôme protège contre le chômage mais le doctorat ne protège pas contre la précarité, la déqualification ou le déclassement. Les études du Céreq ont démontré que c'est au bout de cinq ans que le taux d'emploi des docteurs se « stabilise ». Pour les statistiques, il est donc question de « cinq ans » mais pour les jeunes chercheurs, ces années peuvent changer le cours de leurs projets surtout s'il est question d'un changement de statut ou de trouver un emploi répondant à certains critères. Étant de nationalité étrangère, la question du retour se pose s'ils n'ont pas de contrat après l'obtention du doctorat. D'autres ont mené le doctorat dans de conditions de précarité auxquelles ils ont envie de mettre fin, de vivre « correctement » ou de s'établir « enfin ».

C'est la démarche anthropologique d'immersion au sein d'un groupe qui a conduit le cheminement de cette recherche. Les associations de doctorants et les associations de soutien aux étrangers ont guidé mes questionnements et mes observations vers le suivi des modifications réglementaires, l'implication associative et le contexte de valorisation professionnelle du doctorat. L'approche anthropologique pose un regard sur la singularité des parcours et des trajectoires. C'est pour cette raison qu'à la différence des enquêtes et d'autres sources que j'ai étudiées montrant la caractérisation des profils et des parcours des jeunes chercheurs selon leurs choix d'orientation et

démontrant la relation étroite entre les conditions de réalisation du doctorat et la poursuite professionnelle, je propose une caractérisation ou des « profils type » des jeunes diplômés et des jeunes chercheurs étrangers et que je mets en perspective leurs trajectoires à la lumière de leurs questionnements sur leur devenir professionnel et en tenant compte des contraintes administratives ou d'emploi pour les jeunes diplômés étrangers.

Avec ces caractérisations tout parcours semble déterminé et tout tracé, approche qui, selon Saeed Paivandi, « privilégie une influence passive des étudiants », de laquelle ils s'accommodent et où ils n'ont pas leur mot à dire. A l'inverse, les jeunes diplômés et les jeunes chercheurs étrangers que j'ai rencontrés sur le terrain étaient dans une démarche active et constructive, questionnant les débouchés professionnels que se soit après un doctorat ou au niveau des possibilités d'accès au marché de l'emploi français pour les jeunes diplômés étrangers.

Les deux axes d'analyse de la thèse (la réglementation envers les jeunes diplômés et les jeunes chercheurs étrangers et les débouchés professionnels pour les diplômés d'un master et d'un doctorat) sont traversés par une ligne directrice que constitue l'engagement associatif des jeunes. Les jeunes du Collectif du 31 mai comme ceux qui s'impliquent dans des associations de doctorants, le font car ils se sentent concernés par la problématique que l'association porte. Ils s'impliquent et s'investissent dans des causes qui leur importent. La plupart des jeunes du Collectif du 31 mai sont d'origine étrangère et sont concernés ou potentiellement concernés par le changement de statut. Mais il y a aussi des étudiants et des jeunes diplômés français qui ont embrassé la cause. Dans le cas des associations de doctorants, leur implication dans la reconnaissance et la valorisation du doctorat les amène à s'intéresser à la situation particulière des jeunes chercheurs étrangers (problèmes de statut administratif, conditions de réalisation du doctorat), à faire des propositions pour améliorer leur accueil et leur séjour, à conseiller les jeunes chercheurs étrangers mais aussi à s'investir dans l'orientation de la recherche vers le secteur privé comme résultat de toute une série de questionnements concernant les débouchés professionnels pour les docteurs et le manque de reconnaissance socio-professionnelle du doctorat.

Afin de déterminer l'impact concret et la viabilité de l'orientation professionnelle des docteurs vers l'entreprise, un suivi de plus longue durée des trajectoires des jeunes chercheurs étrangers serait nécessaire. Ma recherche a notamment montré la situation de doctorants dans la phase de

préparation, un aspect très important car il révèle la façon dont ils anticipent les nouvelles exigences et comment ils se projettent dans cette orientation.

La société de la connaissance n'est pas seulement à l'origine des transformations du parcours doctoral, elle l'est aussi de nombreuses autres. En prônant la compétition internationale, elle promeut la mobilité internationale et ce au-delà du domaine de la recherche. Le mouvement du Collectif du 31 mai a mis en lumière le profil de jeunes diplômés étrangers maîtrisant au moins deux langues ayant des profils internationaux attractifs pour les entreprises susceptibles de les recruter. Mais ces choix se sont vus contraints par les difficultés à changer de statut. Les chefs d'entreprise se sont également prononcés à faveur de l'embauche des jeunes diplômés étrangers.

La question des étudiants étrangers est une question complexe qui renvoie à différents enjeux. L'évolution de la réglementation sur les étudiants étrangers, s'alignant sur les politiques nationales, montre l'évolution de l'accueil alternant des périodes d'ouverture et des périodes de fermeture et donc des changements de loi qui les accompagnent. Malgré tout, jusqu'à présent, la mobilisation pour le retrait de la circulaire du 31 mai 2011 a donné lieu à des changements plutôt favorables pour les populations d'étudiants, des doctorants et des jeunes diplômés étrangers. Mais des changements sont toujours en cours.

Une piste d'analyse pour prolonger ce travail serait de faire une étude par discipline ou par métier, par exemple en considérant le cas des médecins ou des musiciens d'origine étrangère. La confrontation aux équivalences ou à un manque de reconnaissance des diplômes et de la formation à l'étranger est particulièrement frappante dans le cas des médecins. Pour ce qui est des musiciens la concurrence internationale est très importante.

L'orientation des docteurs vers l'entreprise est une des multiples facettes des transformations profondes qui touchent l'université et qui mènent les acteurs universitaires à réfléchir sur le rôle et le sens de l'université à l'aune de ces transformations. Dans leur analyse sur la loi ORE (orientation et réussite des étudiants) proposée par le gouvernement d'Édouard Philippe, Stéphane Beaud et Mathias Millet s'interrogent sur le sens et « *la forme que doit prendre la dynamique de poursuite d'études supérieures pour les nouvelles générations de bacheliers, appelée par l'économie de connaissance qui est celle désormais des pays développés* ». ⁵⁰⁸ Selon eux, la loi ORE accentuera

⁵⁰⁸ Stéphane Beaud et Mathias Millet. *La réforme Macron de l'université*. Publié dans le blog « La vie des idées », le 20 février 2018. <http://www.laviedesidees.fr/La-reforme-Macron-de-l-universite.html>

encore plus la hiérarchisation et la polarisation des universités et des filières. La priorité étant accordée « à la promotion de filières d'excellence comme fer de lance de la start up nation qui se conjugue avec l'abandon de toute conception progressiste et démocratique de l'université ».⁵⁰⁹ La mission de démocratisation scolaire de l'université est compromise par cette loi et est une des principales critiques adressées par la communauté universitaire.

Néanmoins, pour Stéphane Beaud et Mathias Millet, « *L'université doit plus que jamais, demeurer le lieu de la formation de l'esprit critique et de la culture savante. Elle doit être universaliste et ne peut être subordonnée aux seuls impératifs du marché de l'emploi et de l'opérationnalité immédiate* ». Pour les auteurs, les chiffres du chômage des jeunes sont utilisés « *trop souvent à mettre injustement en cause une formation universitaire, accusée d'être éloignée des réalités professionnelles, alors qu'ils sont avant tout la conséquence d'un marché du travail atone et d'un manque de places* ».⁵¹⁰ Le système scolaire universitaire a ses failles et ses faiblesses mais ne saurait être le seul responsable. La réflexion menée au niveau du doctorat illustre à plusieurs titres l'importance qui doit être accordée à la relation des filières et des diplômes avec le marché de l'emploi toute comme le lien de la recherche avec la société.

⁵⁰⁹ Stéphane Beaud et Mathias Millet. 2018.

⁵¹⁰ Beaud et Millet. 2018.

ANNEXES

Classification des filières utilisée par le MENSER

Tableau 7. Nomenclature des filières de doctorants et des étudiants en master.

Il s'agit d'un regroupement des disciplines SISE (Système d'information sur le suivi de l'étudiant). (Rapport MENSER 2016 p.190 Annexes).

Groupe discipline SISE	Discipline SISE	Secteurs disciplinaire SISE
Droit	Droit - Sciences politiques	Sciences juridiques Sciences politiques Pluri droit - sciences politiques
ECO - AES	Sciences économiques - gestion (hors AES) AES Pluri droit - Sciences économiques - AES	Sciences économiques Sciences de gestion Pluri sciences économiques - gestion Administration économique et sociale (A.E.S.) Pluri droit - Sciences économiques - AES
Lettres - Sciences Humaines	Lettres - Sciences du langage - Arts Langues Sciences humaines et sociales Pluri lettres - langues - sciences humaines	Sciences du langage - Linguistique Langues et littératures anciennes Langues et littératures françaises Littérature générale et comparée Arts Pluri lettres - Sciences du langage - Arts Français langue étrangère Langues et littératures étrangères Langues étrangères appliquées Cultures et langues régionales Pluri langues Philosophie et épistémologie Histoire Géographie Aménagement Archéologie, ethnologie, préhistoire, anthropologie Sciences religieuses Psychologie, sciences cognitives Sociologie, démographie Sciences de l'éducation Sciences de l'information et de la communication Pluri sciences humaines et sociales Pluri lettres - langues - sciences humaines
Sciences, STAPS	Sciences fondamentales et application Sciences de la vie, de la terre et de l'univers Pluri sciences Staps	Mathématiques Physique Chimie Physique et chimie Mathématiques et informatique Mass Mécanique, génie mécanique, ingénierie mécanique Génie civil Génie des procédés, matériaux Informatique Electronique, génie électrique, EEA Sciences et technologies industrielles Formation générale aux métiers de l'ingénieur Sciences de l'univers, de la terre et de l'espace Sciences de la vie, biologie, santé Pluri sciences de la vie, de la terre et de l'univers Pluri sciences Staps

Groupe discipline SISE	Discipline SISE	Secteurs disciplinaire SISE
Santé	Médecine Odontologie Pharmacie Pluri santé	Médecine Odontologie Pharmacie Pluri santé
Autres	Veterinaire Théologie	Veterinaire Théologie catholique

Tableau 8. Classification des domaines scientifiques et technologiques

Sciences exactes et naturelles	Mathématiques. Informatique et sciences de l'information. Sciences physiques. Sciences chimiques. Sciences de la terre et sciences connexes de l'environnement. Sciences biologiques. Autres sciences naturelles
Sciences de l'ingénieur et technologiques	Génie civil. Génie électrique, électronique. Ingénierie informationnelle. Génie mécanique. Génie chimique. Génie des matériaux. Ingénierie médicale. Génie de l'environnement. Biotechnologie environnementale. Biotechnologie industrielle. Nanotechnologies. Autres domaines techniques et technologiques.
Sciences médicales et sanitaires	Médecine fondamentale. Médecine clinique. Sciences sanitaires. Biotechnologie médicale. Autres sciences médicales
Sciences agricoles	Agriculture, sylviculture et pêche. Zootechnie et science laitière. Sciences vétérinaires. Biotechnologie agricole. Atres sciences agricoles.
Sciences sociales	Psychologie. Économie et administration des entreprises. sciences de l'éducation. Sociologie. Droit. Sciences politiques. Géographie sociale et économique. Médias et communication. Autres sciences sociales.
Sciences humaines	Histoire et archéologie. Langues et littérature. Philosophie, morale et religion. Arts (arts, histoire de l'art, arts de la scène, musique). Autres sciences humaines.
Source: Classification révisée des domaines scientifiques et technologiques dans le Manuel de Frascati. Groupe de travail des experts nationaux sur les indicateurs de science et technologie. OCDE, 2007 https://www.oecd.org/fr/sti/inno/38271038.pdf	

« Les domaines de formation correspondent à la Classification Internationale Type de l'Education conçue par l'UNESCO au même titre que la classification par niveau. La classification utilisée est celle de 97. Une révision a eu lieu en 2013, elle sera effective dans la publication de Regards sur l'Education 2017 ». (Loigier, 2016. p.8).

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE LA VALORISATION DU DOCTORAT

Année	Type de manifestation/ événement	Intitulé	Date	Organisateur(s). Partenaires
2013		Les Journées des docteurs de l'Association nationale des docteurs	28 juin 2013	ANDès
	Conférence nationale sur la publication de ce livre.	Attirer les talents étrangers en France et dans l'Union européenne.	18 octobre 2013	Point du contact français du REM
	Présentation	Enquête Emploi des Docteurs 2013	30 septembre 2013	Adoc Talent Management, Île de France, UPMC, ParisTech Université Paris-Est
		AG/CA	19-20 Octobre 2013	CJC
	Journée	Quelle stratégie opérationnelle pour l'emploi des docteurs ?	19 décembre 2013	Paris-Ouest. Mobilité professionnelle des docteurs. Humanitudes.
2014	Conférence-débat	Le docteur n'est-il qu'un chercheur? Comment définir le/les métiers de chercheur? Docteur en entreprise/ docteur dans le public : quelles différences? La recherche est-elle la seule finalité du doctorat ?	31 janvier 2014	Club Cursus Insertion ABG AEF
	Colloque	« R&D : des métiers pour les docteurs »	24 février 2014	Service insertion professionnelle Université Paris-sud, Adoc Talent Management
	Journée	Accompagner et valoriser les parcours migratoires des doctorats et des docteurs étrangers en France dans le monde de la recherche et de l'innovation	19 mars 2014	ABG, Mairie de Paris, cours municipaux d'adultes
	Cycle de séminaires professionnels « Le docteur en histoire de l'art, acteur de son projet professionnel vers l'entreprise. Séminaire 1	« Se positionner comme candidat »	10 mai 2014	Hist'Art !

Année	Type de manifestation/ événement	Intitulé	Date	Organisateur(s). Partenaires
	Cycle de séminaires professionnels « Le docteur en histoire de l'art, acteur de son projet professionnel vers l'entreprise. Séminaire 2.	« Comprendre la culture de l'entreprise »	31 mai 2014	
	Journée d'études	Le métier de doctorants.e en SHS	25 septembre 2014	Université Paris 13-EHESS (j'ai participé).
	Présentation enquête	Emploi 2014 La poursuite de carrière des docteurs récemment diplômés en Île de France	30 septembre 2014	Adoc Talent Management, Sorbonne Paris Cité, Île de France, UPMC, Paris Sud ParisTech Université Paris-Est
	Présentation enquête	Diplômés Bac+E et plus en 2013 : Quelle situation en 2014 ? Un taux d'emploi stable mais toujours faible	8 octobre 2014	APEC
	Cycle de séminaires professionnels « Le docteur en histoire de l'art, acteur de son projet professionnel vers l'entreprise. Séminaire 3	« Entreprendre »	24 Novembre 2014	Hist'Art !
	Colloque	Colloque Scientifique interdisciplinaire sur le doctorat	15 Décembre 2014	Adoc Talent Management
	Cycle de séminaires professionnels « Le docteur en histoire de l'art, acteur de son projet professionnel vers l'entreprise. Séminaire 4.	« Pour de nouvelles opportunités de carrière ».	16 Décembre 2014	Hist'Art ! (ici je participé en tant que Humanitudes).
	Cycle de conférences	DocEntreprises. Docteurs en SHS acteurs de leur projet professionnel. 1/5.« S'ouvrir. Travailler dans le secteur privé après le doctorat »	21 mai 2015	Hist'Art !
2015	Journée d'études	Être jeune chercheur ou chercheure aujourd'hui : quelles réalités ?	10-11 mars 2015	EHESS Amphi François Furet
	Présentation	Les débuts de carrière des docteurs. Julien Calmand CEREQ-DEEVA Les docteurs : quelle situation un an après la thèse et quelle insertion 4 ans plus tard ?	17 avril 2014	APEC, CEREQ

Année	Type de manifestation/ événement	Intitulé	Date	Organisateur(s). Partenaires
	Colloque national	Les docteurs : un atout pour les entreprises	13-14 avril 2015	MENESR, ANRT
	Présentation enquête	Diplômé Bac+5 et plus en 2014 : Quelle situation en 2015 ? Pas d'amélioration de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés	7 octobre 2015	APEC
	IX Colloque international EchFrancia	« Devenir chercheur en SHS : entre contraintes et autonomie »	6 novembre 2015	EchFrancia
	Colloque international sur le doctorat (CID)	Le doctorat dans tous ses états : natures et perceptions à l'international	20 novembre 2015	A doc Talent Management, Docteo, Doc'Up
	Journée-rencontre	Passerelles Recherche-Consultante en sciences humaines et sociales	26 novembre 2015	Tepsis, Humanitudes, Umapp, EHESS-Alumni
2016	10 ^e Colloque international EchFrancia	L'innovation en sciences sociales : Pratiques, valeurs et débats	13 octobre 2016	EchFrancia

ACTEURS DE LA VALORISATION DU DOCTORAT

ACTEURS SPECIALISES

A la différence des associations de doctorants, d'autres structures proches du marché de l'emploi se positionnent comme un lien entre le secteur académique et le secteur socioéconomique, de sorte à contribuer à l'échange entre les deux et à favoriser l'emploi des docteurs, notamment en entreprise.

Association Bernard Grégory. ABG Intelli'Agence

L'association Bernard Grégory, association loi 1901, a été créée en 1980. Soutenue par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, elle a pour mission de promouvoir le doctorat et la mobilité des docteurs toutes disciplines confondues vers le secteur économique. Le conseil d'administration est composé de quatre collèges. Le collège A est : *« composé par des entreprises, organisations professionnelles d'employeurs, pôles de compétitivité, organismes de développement économique et autres personnes morales de droit privé. Collège B : organismes de recherche, universités et autres établissements concourant au service public d'enseignement supérieur et de recherche. Collège C : associations internationales, nationales ou régionales de docteurs et de doctorants. Collège D : personnalités qualifiées qui adhèrent à l'association au titre de leur connaissance et de leur expérience de la recherche et de l'innovation et de leur engagement au service de l'emploi des jeunes scientifiques »*.⁵¹¹ Ces différents collèges réunissent des universités comme celles de Grenoble, Compiègne, ou La Réunion; des instituts de recherche tels que l'Inria, l'Ineris ou l'Inserm; des entreprises comme Orange, Total ou Saint Gobain; des associations de doctorants tels que le Réseau BioTechno, Hypothèses (d'Aix-Marseille) ou Addal (d'Alsace) ou l'organisation patronale du Medef. Les deux premiers collèges peuvent proposer entre six et douze membres alors que les deux derniers collèges entre deux et quatre.

Leur page internet nous apprend qu'elle porte le nom du physicien Bernard Grégory qui, après avoir travaillé au sein du CNRS, du Centre européen de recherche nucléaire et de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique, *« s'est personnellement engagé pour favoriser l'emploi scientifique en France »*. Quelques mois avant sa mort en 1977, il a mis en place un groupe de travail sur l'insertion professionnelle *« des jeunes scientifiques formés par la recherche »*. Ainsi s'est créée l'association qui porte son nom. Elle deviendra l'ABG Intelli'Agence en 2010. Sans être un cabinet de recrutement, l'ABG propose des services d'aide au recrutement, tout au long du

⁵¹¹ <http://www.intelliagence.fr/page/cms/ViewSection.aspx?SectionId=216>

processus (avant, pendant et après l'embauche). Son site internet offre un dépôt des sujets de thèse, d'offres d'emploi, des CV et un compte personnel. Au vu de la composition de son conseil d'administration, elle aide tant les entreprises à recruter des docteurs qu'à accompagner les doctorants et les docteurs dans ce que l'ABG appelle « *la mobilité vers le secteur économique* ». Ainsi, elle organise et participe à différents événements et propose des formations destinées aux doctorants, aux docteurs et aux encadrants comme le *nouveau chapitre de la thèse* (NCT). Derrière ce concept *protégé et inventé* par l'ABG et trois écoles doctorales en 2000, se trouve un *accompagnement professionnalisant* destiné aux docteurs récemment diplômés. A partir du constat que la formation doctorale constitue une première expérience professionnelle qui conduit non seulement à une carrière académique mais aussi à d'autres types de métiers dans les secteurs public et privé. Cet accompagnement assuré par un *mentor* et un spécialiste du recrutement invite le doctorant à réfléchir sur son parcours doctoral dans une perspective de projet professionnel. La formation est proposée en octobre de chaque année par le biais des écoles doctorales « *qui financent et organisent cet accompagnement* ».

L'ABG est également co-créatrice d'un autre dispositif, les *Doctoriales*. « *Créées il y a près de 20 ans par le ministère de la Défense et l'Association Bernard Gregory, soutenues par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et par de nombreuses Régions et collectivités locales, les Doctoriales sont aujourd'hui organisées par les universités, dans toute la France, toute l'année* »⁵¹². En effet, pour quelques écoles doctorales, les Doctoriales sont devenues l'une des offres de formation professionnalisante à destination des doctorants et des docteurs. Il s'agit d'un séminaire-résidence d'une semaine. Le contenu et le déroulement de la résidence varie selon l'école doctorale qui l'organise, mais de manière générale, l'idée est de travailler en équipe de doctorants de divers horizons sur un projet. Par exemple, l'Université Paris-Est explique sur son site internet, la pédagogie des Doctoriales de 2016.

Par le biais du « *learning by doing* », de la réalisation de posters, du travail en équipe pluridisciplinaires et de la co-animation, il s'agit pour ces Doctoriales, de se préparer à l'après-thèse, de « *s'ouvrir au champ professionnel, d'apprendre à mieux se présenter* ». Les Doctoriales de Sorbonne Universités proposent de *découvrir le monde socio-économique et celui de l'entreprise*, de s'informer sur le devenir professionnel des docteurs, de développer son réseau professionnel et de *découvrir par la pratique*, la conduite et la valorisation d'un *projet innovant*. Les doctorants et

⁵¹² <http://www.intelligence.fr/page/cms/ViewSection.aspx?SectionId=66>

docteurs présents imagineront tout le *processus innovant*, depuis la conception et la création jusqu'à la mise sur le marché. Ils devront ensuite le défendre devant un jury de spécialistes.

En fin il faut mentionner *Doc Pro, le profil professionnel des docteurs*,⁵¹³ un référentiel de compétences qui répertorie 24 compétences clés des docteurs. Cette plateforme est le fruit d'un travail de concertation entre l'ABG, la Conférence des présidents d'université et le Medef. DocPro poursuit trois objectifs: « *faire progresser l'idée qu'un docteur, formé par la pratique de la recherche scientifique, est un professionnel doté de toutes les compétences et qualités humaines nécessaires pour satisfaire les attentes des entreprises; rapprocher les mondes de la recherche et de l'entreprise en développant un vocabulaire partagé; faciliter la communication entre les docteurs en mobilité professionnelle et les recruteurs* ». ⁵¹⁴ Cette démarche se situe dans le prolongement d'autres études, telles que *Career*, sur les compétences des docteurs qu'Adoc Talent Management avait publié trois ans auparavant. DocPro a été mise en ligne en février 2015. Ce référentiel est destiné aux docteurs qui veulent répertorier leurs compétences, aux dirigeants et recruteurs qui cherchent un *profil de référence* et aux responsables du secteur académique qui souhaitent *renforcer la préparation au marché du travail*.

Les actions réalisées par ces acteurs tout comme la vision qu'ils en ont, tirent profit des relations qu'ils entretiennent avec le secteur socioéconomique ainsi que de leur expertise sur le recrutement. À la différence des associations de doctorants qui partent du vécu et de leurs propres besoins, l'Ehess-Alumni, que nous allons présenter ci-dessous, se situe entre le niveau institutionnel et l'association de doctorants.

⁵¹³ <http://www.mydocpro.org/fr/tout-sur-docpro>

⁵¹⁴ Ibidem.

EHESS-Alumni.

L'école des hautes études en sciences sociales ne dispose pas comme les universités d'un bureau d'accompagnement professionnel. Cependant, un suivi des anciens élèves est tout de même réalisé. En 2012, l'EHESS a publié un rapport sur la situation des docteurs diplômés entre 2006 et 2009.⁵¹⁵ Une autre enquête avait été publiée en 2008,⁵¹⁶ elle s'intéressait à la situation des docteurs diplômés entre 2004 et 2006. Ces enquêtes donnent un éclairage sur la situation des docteurs, mais pour ce qui est des masterants diplômés de l'École, il y a peu d'information. Ainsi, l'Ehess-Alumni, *l'association des anciens élèves et des amis de l'EHESS* est créée en 2012 avec la volonté de renforcer les liens entre des anciens diplômés et des étudiants ou des doctorants de l'école, non pas au travers d'enquêtes mais de réunions et d'actions à réaliser ensemble. Un an après, avec un nouveau président, l'association précise ses axes de travail, notamment ceux de fédérer les diplômés de l'École ; de favoriser l'insertion professionnelle et entretenir l'image internationale. La deuxième assemblée générale (en 2013) a rappelé que 50% des anciens diplômés sont d'origine étrangère et que cela doit être profitable pour l'image et le développement de l'école à l'international. Une des participantes à la réunion rappelle également la dimension humaine, « *l'inestimable valeur de la liberté de ton et de pensée qui ont toujours prévalu à l'École* » et manifeste son intérêt pour que l'association ne se focalise que sur l'insertion professionnelle. Sans délaisser les autres axes de travail, ce sera pourtant la professionnalisation qui forgera le caractère et donnera sa visibilité à l'Ehess-Alumni. C'est en 2014, que l'activité de l'association commence vraiment en proposant des ateliers de professionnalisation, sur un format classique. Les discussions ont d'abord porté sur le fait qu'un important secteur de la société ne connaît pas l'EHESS. Surtout si on la compare aux réseaux alumni des Grandes écoles d'ingénieurs ou de commerce. Pour l'Ehess-Alumni, le peu de reconnaissance dont jouit l'École nuit à l'intégration des docteurs qui se tournent vers des secteurs non-académiques. Si l'EHESS avait une meilleure visibilité auprès du monde économique, cela voudrait dire que ce dernier connaît *la valeur* (l'apport) des diplômés de l'École et que donc quand les jeunes chercheurs viendront se proposer pour de postes dans ces secteurs, les recruteurs auront moins de réserves pour les embaucher. A condition qu'ils sachent reconnaître la valeur de leur formation, les postes sur lesquels ils peuvent s'investir et convaincre les recruteurs. Le premier objectif de l'association est ainsi d'améliorer la visibilité de l'EHESS et par conséquent des diplômés. Une question d'image que le doctorant doit également investir. C'est le propos des premiers ateliers de valorisation portant sur le curriculum vitae, l'identité numérique et sur la

⁵¹⁵ https://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/233/files/2013/03/BUSTAMENTE-Rapport_Docteurs_enquete_2011.pdf

⁵¹⁶ <http://docplayer.fr/5885369-Ecole-des-hautes-etudes-en-sciences-sociales.html>

connaissance du *monde socioéconomique*. Les ateliers seront complétés par des tables rondes dont l'objectif est de rendre compte des possibilités de travail dans le conseil, dans la fonction publique, dans le secteur de l'économie social et solidaire. Lors de ces tables-rondes, des docteurs diplômés de l'EHESS en poste dans ces secteurs racontent leurs parcours et rejoignent le réseau des diplômés de l'école. Compte tenu de l'importante population étrangère à l'EHESS, une idée ambitieuse proposée par le président de l'association Alumni serait d'avoir, au moins, une antenne par continent. Actuellement, le volet international est représenté par une antenne au Chili également active. L'ambition de l'Ehess-Alumni est d'être le point d'union entre l'EHESS et le monde socioéconomique, notamment par le biais des anciens diplômés en poste dans divers secteurs.

Développant ce lien, un volet événements a été principalement actif en 2015. Mentionnons notamment, la table-ronde organisée autour de Patrick Fridenson, directeur d'études à l'EHESS et responsable de la mission qui porte son nom et qui lui a été confiée par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche en janvier 2014. Cette mission consiste à « *préparer la mise en œuvre des mesures législatives visant à améliorer la reconnaissance professionnelle du doctorat* ». ⁵¹⁷ À l'issue de cette mission, il était attendu que Fridenson présente des mesures concrètes pour favoriser l'intégration des docteurs en entreprise et dans la haute fonction publique et, qu'il contribue à préparer les négociations sur les conventions collectives. Ainsi, Patrick Fridenson a été amené à dialoguer avec tous les acteurs impliqués dans la valorisation du doctorat (doctorants, docteurs, associations, universités, écoles doctorales, recruteurs, représentants d'entreprises). En avril 2015, a été organisé un colloque international où tous ces acteurs se sont réunis afin de se pencher sur la question. Fridenson a également participé au *Colloque interdisciplinaire sur le doctorat* où il a présenté ses premiers constats et en juin 2015, il a présenté ses conclusions dans le cadre de la table ronde organisée par l'Ehess-Alumni dans l'amphithéâtre de l'École des hautes études en sciences sociales. En novembre de la même année, l'association des anciens élèves et des amis de l'EHESS a organisé en partenariat avec Humanitudes, l'association de doctorants en LSHS, Tepsis, le laboratoire d'excellence de recherche sur le politique, une journée rencontre avec les entreprises, les associations, les collectivités territoriales et des ONG. Dès lors, le partenariat entre ces acteurs se poursuit avec des *afterworks* réguliers.

⁵¹⁷ <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid76650/mission-a-patrick-fridenson-sur-la-reconnaissance-professionnelle-du-doctorat.html>

BIBLIOGRAPHIE

ABDELNOUR, Sarah.

Moi, petite entreprise. Les auto-entrepreneurs, de l'utopie à la réalité. Paris : Presses universitaires de France, 2017.

ALTHABE, Gérard.

« Ethnologie du contemporain et enquêtes de terrain ». *Terrain* n°14 1990 pp.126-131.

ALTHABE, Gérard. SELIM, Monique

Démarches anthropologiques au présent. Paris : L'Harmattan, 1998.

AGULHON, Catherine,

« Les formations du supérieur et l'emploi », Recherche et formation [En ligne], 54 | 2007, mis en ligne le 11 octobre 2011, consulté le 30 septembre 2016.

URL : <http://rechercheformation.revues.org/954>

« La professionnalisation à l'Université, une réponse à la demande sociale ? », Recherche et formation [En ligne], 54 | 2007, mis en ligne le 01 janvier 2011, consulté le 02 octobre 2016. URL : <http://rechercheformation.revues.org/928>

AGULHON, Catherine et CONVERT, Bernard. (directeurs)

Introduction. La professionnalisation des cursus, axe majeur des réformes européennes ? Contradictions et paradoxes. Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs. Hors-série n°3, 2011.

La professionnalisation : l'un des vecteurs du processus de Bologne ? Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs n°3 2011

AGULHON, Catherine. XAVIER DE BRITO, Angela.

Les étudiants étrangers à Paris. Entre affiliation et repli. Paris : L'Harmattan, 2009.

ASSOCIATION BERNARD GRÉGORY.

Lettre trimestrielle. Formation par la recherche, n°14, mars 1986. <http://www.intelligence.fr/docs/FPR/fpr014.pdf>

ASSOCIATION DES DOCTEURS DE L'UPMC.

Livre blanc sur les compétences des docteurs. Les 28 propositions pour améliorer la reconnaissance et la carrière des docteurs en France. Juin 2015.

ASSOCIATION DE DOCTORANTS HUMANITUDES.MOBILITÉ PROFESSIONNELLE DES DOCTORANTS, UNIVERSITÉ PARIS-OUEST.

Jeunes chercheurs développez votre stratégie professionnelle ! Le guide du réseau doctoral. Décembre 2013.

AUGÉ, Marc.

Pour une anthropologie des mondes contemporains. Paris : Flammarion, 1994.

- AURIOL, Laudeline et HARFI, Mohammed.
Les difficultés d'insertion professionnelle des docteurs : les raisons d'une « exception française ». Centre d'analyse stratégique La note d'analyse Travail-Emploi n°189 juillet 2010.
- BEAUD, Stéphane. « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'entretien ethnographique » in *Politix*, n°235, vol 9, 1996 pp.226-257.
- BEAUD, Stéphane et MILLET, Mathias.
La réforme Macron de l'université. Essai. La vie des idées. 20 février 2018.
<http://www.laviedesidees.fr/La-reforme-Macron-de-l-universite.html>
- BEAUD, Stéphane. WEBER, Florence.
Guide de l'enquête de terrain. Paris : La Découverte. 4e édition, 2010.
- BECKER, Howard.
Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales. Paris : La Découverte, 2002.
- L'enquête de terrain : quelques ficelles du métier. In *Sociétés contemporaines*, n°40, 2000. pp. 151-164.
- BENVENISTE, Annie
Encadrements éthiques et production globalisée des normes. *Journal des anthropologues*, 136-137. Désir d'éthique. Besoins de normes ? 2014. <https://journals.openedition.org/jda/4456>
- BENVENISTE, Annie. BAZIN, Lauren. SELIM, Monique.
Immersion ethnologiques dans le monde global. *Journal des anthropologues*, 96-97. 2004.
<https://journals.openedition.org/jda/1765>
- BETTAHAR, Yamina. BIRCK, Françoise. (dirs).
Étudiants étrangers en France. L'émergence de nouveaux pôles d'attraction au début du XXe siècle. Presses Universitaires de Nancy, 2009.
- BILIGA TOLANE, Patience.
Les travailleuses du sexe chinoises au Cameroun -Perspectives anthropologiques sur une migration féminine. 338p. Thèse en anthropologie. Paris Diderot, 2016.
- BLANCHARD, Marianne.
Développer la recherche et maintenir la professionnalisation. Des Écoles Supérieures de Commerce françaises face aux transformations de l'enseignement supérieur. In La professionnalisation : l'un des vecteurs du processus de Bologne ? Catherine Agulhon et Bernard Convert (dir). Cahiers de la Recherche sur l'éducation et les savoirs. Hors série n°3 Juin 2011 ARES (Association pour la recherche sur l'éducation et les savoirs, revue annuelle.
- BORGOGNO, V., STREIFF-FÉNART, J., VOLLENWEIDER-ANDRESEN, L. et SIMON V.,
Les étudiants étrangers en France: trajectoire et devenir. Tome 1, Rapport de recherche, DPM-SOLIIS, Université de Nice-Sophia Antipolis. 1995.

BORGOGNO Vincent et VOLLENWEIDER-ANDRESEN, Lise. *Les étudiants étrangers en France: Trajectoires et Devenir*. Tome II. Rapport de recherche, Janvier 1998. Convention d'étude, Direction de la Population et des Migrations CNRS SOLIIS-URMIS. Université de Nice.

BORGOGNO, Vincent et STREIFF-FÉNART, Jocelyne
« *L'accueil des étudiants étrangers en France: évolution des politiques et des représentations* ». Cahiers de l'Urmis en ligne, 2-3 1997.
Cahiers de l'Urmis [En ligne], 2-3 | 1997, mis en ligne le 20 juin 2002, consulté le 23 janvier 2013.
URL : <http://urmis.revues.org/415>

BOURDAGES-SYLVAIN, Marie-Pierre.
Compte rendu du livre de Yann Moulier Boutang *Le capitalisme cognitif : la nouvelle grande transformation*. *Mc Gill sociological review*, Vol 2 (April 2011) pp.110-113.
https://www.mcgill.ca/msr/files/msr/Compte_Rendu_du_Livre.pdf

BOURDIEU, Pierre.
Esquisse pour une auto-analyse. Paris : Raisons d'Agir, 2009.

BOURDIEU, Pierre, DE SAINT MARTIN, Monique.
Agrégation et ségrégation [Le champ des grandes écoles et le champ du pouvoir]. In: *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 69, septembre 1987. Pouvoirs d'école-1. pp. 2-50 ; http://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1987_num_69_1_2380 Résumé.

BOURDIEU, Pierre. CHAMBOREDON, Jean-Claude. PASSERON, Jean-Claude.
Le métier de sociologue : préables épistémologiques. Berlin, New York : Mouton de Gruyter. Paris : École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2005.

BOURDIEU, Pierre. PASSERON, Jean-Claude.
Les Héritiers : les étudiants et la culture. Paris : Les éditions de Minuit, 1964.

La reproduction : éléments d'une théorie du système d'enseignement. Paris : Les éditions de Minuit, 1970.

BRAWNER, BEVIS, Teresa and J. LUCAS, Christopher. *International students in american colleges and universities. A history*. New York : Palgrave Macmillan, 2007.

BRETIN, Hélène.
« Chercheurs étrangers : pas si privilégiés », *Plein droit* 2001/1-2 (n° 47-48), p. 40-43. <https://www.cairn.info/revue-plein-droit-2001-1-page-40.htm>

BORRAS, Isabelle. BOSSE, Nathalie.
Quelle aide à la recherche d'emploi pour les diplômés du supérieur en difficulté ? Bref n° 313. Août Céreq. 2013.

BRUNO, Isabelle.
« La stratégie de Lisbonne : une révolution silencieuse », *Savoir/Agir* 2008/3 (n°5) Éditions du Croquant.

« Comment gouverner un « espace européen de la recherche » et des « chercheurs-entrepreneurs » ? Le recours au management comme technologie politique ». *Innovations* 2011/3 n°36

« À vos marques, prêts cherchez ! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche. Éditions du croquant. Paris. 2008. cité dans la revue *Mouvements* 2012/3

CALMAND, Julien.

Les enquêtes sur le devenir professionnel des docteurs, état des lieux et usages.

Étudier le devenir professionnel des docteurs. Jaoul-Grammare, M. Macaire, S. (coords.) CEREQ Échanges N°2 Décembre 2016. <http://www.cereq.fr/publications/Cereq-Echanges/Etudier-le-devenir-professionnel-des-docteurs.-Groupe-de-travail-sur-l-enseignement-superieur>

L'insertion à trois ans des docteurs en 2010. Résultat de l'enquête Génération 2010, interrogation 2013. Net.Doc n°144. Décembre 2015. Céreq.

Les docteurs, une longue marche vers l'emploi, Bref, n° 316. Céreq. Novembre 2013.

Des docteurs en mal de stabilisation, Bref n°277. Céreq. Septembre 2010.

CALMAND, Julien. GIRET, Jean-François.

L'insertion des docteurs. Enquête Génération 2004. Interrogation 2007. Net.Doc n°64. Céreq. Juillet 2010.

CALMAND, Julien., GIRET, JF., LEMISTRE, P., MÉNARD, B.

Les jeunes diplômés de bac+5 s'estiment-ils compétents pour occuper leurs emplois ? Bref n°340. Céreq. Novembre 2015.

Compétences acquises et requises des diplômés de bac+5 s'estiment-ils compétents pour occuper leurs emplois ? Net.Doc n°142. Céreq. Novembre 2015.

CALMAND, Julien. PRIEUR, Hélène. WOLBER, Odile.

Les débuts de carrière des docteurs : une forte différenciation des trajectoires professionnelles. Bref n°354. Céreq. 2017.

CALMAND, Julien. RECOTILLET, Isabelle.

L'insertion des docteurs. Interrogation en 2012 des docteurs diplômés en 2007. Net.Doc n°115. Novembre 2013. Céreq

Céreq <http://www.cereq.fr/actualites/Quand-l-Ecole-est-finie.-Premiers-pas-dans-la-vie-active>

CETTE FRANCE-LÀ.

Cette France-là Volume 1. 06 05 2007-30 06 2008. Paris, 2009.

<http://www.cettefrancela.net/volume1/descriptions/article/le-choix-du-president>.

Sans Papiers & Préfets, la culture du résultat en portraits. Paris : La Découverte, mars 2012.

La Charte européenne du chercheur.

https://cdn2.euraxess.org/sites/default/files/brochures/eur_21620_en-fr.pdf

CHARLIER, Jean-Émile et CROCHÉ, Sarah.

« *Le processus de Bologne, ses acteurs et leurs complices* » Revue Éducation et sociétés 2003/2 n°12. <https://www.cairn.info/revue-education-et-societes-2003-2-page-13.htm>

CHAZAN-GILLIG, Suzanne.

La démarche anthropologique de Gérard Althabe : À propos d'anthropologie politique d'une décolonisation. Journal des anthropologues n°102-105 pp.137-160.

COHEN, Élie.

Stratégie de Lisbonne : l'avenir d'un échec. Regards croisés sur l'économie. 2010/1 (n°11) p. 128,138.

CONFÉDÉRATION DES JEUNES CHERCHEURS.

Enquête sur les jeunes chercheurs étrangers en France. Communiqué de presse. Septembre, 2012 <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/positions/communiqué-2012-09-26.pdf>

La bonne terminologie du doctorat.

<http://cjc.jeunes-chercheurs.org/presentation/terminologie.php>

CONFÉDÉRATION DES JEUNES CHERCHEURS, ASSOCIATION NATIONALE DES DOCTEURS

Focus : La résorption des libéralités, un sujet toujours d'actualité pour les chercheurs étrangers. Propositions de l'ANDÈS et de la CJC sur le projet de loi relatif au droit des étrangers en France. Juillet, 2016.

CÔME, Thierry.

L'engagement des étudiants. Robi Morder (dir) PARIS : Observatoire de la Vie Étudiante. 2009.

CROCHET, Marcel.

« Le processus de Bologne. L'aboutissement d'un long cheminement ». *Études* 2004/11 (Tome 401), p.470. <https://www.cairn.info/revue-etudes-2004-11-page-461.htm>

« Les défis du processus de Bologne en communauté Française », *Reflets et perspectives de la vie économique.* 2006/2 (Tome XLV), p.18 <https://www.cairn.info/revue-reflets-et-perspectives-de-la-vie-economique-2006-2-page-15.htm>

D'AGOSTINO, Alexandra, CALMAND, J., MONCEL, N., SULZER, E., LOZIER, F.

Intégrer l'entreprise privée avec un doctorat. L'exemple de la branche ingénierie, informatique, études et conseil. Bref n°268. Céreq. Octobre 2009.

DARDOT, Pierre. LAVAL, CHRISTIAN.

La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale. Paris : La Découverte. 2009.

DE SAINT MARTIN, Monique

« Méritocratie ou cooptation ? », Revue internationale d'éducation de Sèvres [En ligne], 39 | septembre 2005, mis en ligne le 17 novembre 2011, consulté le 01 octobre 2016. URL : <http://ries.revues.org/1265>

« Les recherches sociologiques sur les grandes écoles : de la reproduction à la recherche de justice. *Éducation et sociétés* 2008/1 (n°21), p.95-103 <http://www.cairn.info/revue-education-et-societes-2008-1-page-95.htm>

DODDS, Anneliese.

Le développement des agences en Grande-Bretagne et en France : l'exemple de d'EduFrance, transfert d'outre-manche ou création indigène? Revue Française d'administration publique. 2004/3 n°111. École Nationale d'administration

DROIT ET LIBERTÉ

Universités. La vérole c'est le racisme. n°392, Paris, juin 1980.

Guide pratique des lois racistes. n°392, Paris, juin 1980.

DURETTE, Barthélémy, FOURNIER, Marina, LAFON, Matthieu.

Compétences et employabilité des docteurs. Rapport d'enquête. 2012. <http://www.adoc-tm.com/rapport.pdf>

ENNAFFA, Ridha et PAIVANDI, Saeed.

Les étudiants étrangers en France. Enquête sur les projets, les parcours et les conditions de vie. Réalisée pour l'Observatoire national de la vie étudiante. Paris : La Documentation Française, 2008.

ERIBON, Didier.

Retour à Reims. Paris : 2009. Fayard.

FASSIN, Didier.

L'anthropologie entre engagement et distanciation. Essai de sociologie des recherches en sciences sociales sur le Sida en Afrique. In Becker C., et al., eds, *Vivre et penser le sida en Afrique*, Paris, Karthala, 41-64.

FRANCES, Jean.

Former des producteurs de savoirs. Les réformes du doctorat à l'ère de l'économie de la connaissance. Thèse de sociologie. EHESS. 2013.

« Portrait du doctorant en entrepreneur. Les doctoriales : un outil 'au service de la professionnalisation des doctorants' ? ». In *Mouvements*, n°71 2012/3, pp.7-11. La Découverte.

FRANCES, Jean. LE LAY, Stéphane.

Éditorial. Qui veut la peau de la recherche publique ? In *Mouvements*, n°71 2012/3, pp.54-65. La Découverte.

GEORG, Odile. Introduction du livre de Fabienne Guimont sur les étudiants africains en France. cité par Carolina Pinto p.19

GIOVENCO, J.P.

Université: les notes du préfet : Puis-je étudier M. le commissaire? Droit et liberté, n°234, Novembre 1978, p.15.

GIRET, Jean-François.

De la thèse à l'emploi. Les débuts professionnels des jeunes titulaires d'un doctorat. Bref n°220 juin, 2005 Céreq.

GIRET, Jean-François. LOPEZ, Alberto. ROSE, Jose. (Dir.)

Des formations pour quels emplois ? Editions la Découverte-Céreq, Paris 2005.

GIRET, Jean-François. RECOTILLET, Isabelle.

The impact of CIFRE programme into early careers of PhD graduates in France. Net.Doc. n°9 Novembre, 2004. Céreq.

GUO, Wenjing.

Internet à Canton. Dynamiques sociales et politiques. Thèse en anthropologie. Paris Panthéon-Sorbonne. 2014.

GROUPE D'INFORMATION ET DE SOUTIEN DES IMMIGRÉS (GISTI)

« Loi Chevènement : Beaucoup de bruit pour rien ». Présentation du numéro. *Plein droit*, revue trimestrielle du GISTI. 2001 1/2 N° 47-48

Étudiant.e.s, Tri Sélectif. *Plein droit* 2011/4 (n°91) p.1-2.

GUÉGNARD, Christine, CALMAND, Julien, GIRET, Jean-François, PAUL, Jean-Jacques.

La valorisation des compétences des diplômés de l'enseignement supérieur en Europe. Bref n°257. Octobre 2008. Céreq.

HARFI, Mohammed.

Les difficultés d'insertion professionnelle des docteurs. Les raisons d'une « exception française ». Document de travail. N°2013-07 octobre. Commissariat général à la stratégie et à la prospective. <https://www.oecd.org/fr/sti/inno/48413317.pdf>

HUGRÉE, Cédric.

« Agulhon Catherine, Convert Bernanrd, Gugenheim Francis & Jakubowski Sébastien. La professionnalisation. Pour une université 'utile' ? » ; Maillard Fabienne (dir.). Former, certifier, insérer. Effets et paradoxes de l'injonction à la professionnalisation ». Notes critiques. *Revue française de pédagogie* N°182. Janvier-février-mars 2013.

HUNSMANN, Moritz. KAPP, Sébastien.

Devenir chercheur. Écrire une thèse en sciences sociales. Paris : Editions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2013.

JAOUL-GRAMMARE, Magali et MACAIRE, Simon (coords.)

Étudier le devenir professionnel des docteurs. Groupe de travail sur l'enseignement supérieur. CEREQ Échanges. n°2, Décembre 2016.

JEAN, Zin.

Le capitalisme cognitif. Recension. *Multitudes*.

<http://www.multitudes.net/Le-capitalisme-cognitif-recension/>

KANE, Elymane.

Des mesures racistes, Droit et liberté, n°374, novembre 1978, p.16.

LABDELAOUI, Hocine.

« La migration des étudiants algériens vers l'étranger : les effets pervers d'une gestion étatique », *Cahiers de l'Urmis* [En ligne], 2-3 | 1997, mis en ligne le 20 juin 2002, consulté le 22 janvier 2013.

URL : <http://urmis.revues.org/424> p.107

LAMBERT, Hugo.

Le capitalisme cognitif. La nouvelle grande transformation. Fiche de lecture. Paris : Observatoire du management alternatif. HEC. 2009. http://appli6.hec.fr/amo/Public/Files/Docs/105_fr.pdf

LAMARCHE-VEDEL, Gaëtane.

« Les étudiants étrangers contre la circulaire Guéant. » *Multitudes*, 2012/2, n°49

LAPLANTINE, François. *L'anthropologie*. Paris : Payot & Rivages. 2001.

LATRECHE, Abdelkader.

« Les migrations étudiants de par le monde ». *Hommes et migrations* N°1233 Nouvelles mobilités. Septembre-octobre 2001-14. Disponible sur Persée :

https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_2001_num_1233_1_3744

La migration internationale des étudiants : cas des étudiants maghrébins en France. Thèse en sociologie. Paris 1, 1999.

LE BOTERF, Guy.

Construire les compétences individuelles et collectives. Agir et réussir avec compétence, les réponses à 100 questions. Paris. Groupe Eyrolles. 7e édition, 2015 (2000). <https://www.eyrolles.com/Chapitres/9782212562255/9782212562255.pdf>

« Les classes populaires dans l'enseignement supérieur. Politiques, stratégies, inégalités. ACTES de la recherche en sciences sociales. N° 183. Paris : Seuil, 2010.

LECCARDI, Carmen & RUSPINI, Elisabeta.

A new youth ? Young people, generations & family life. Ashgate, 2006

LIOGIER, Valérie.

Près de 3 millions d'étudiants en mobilité internationale dans l'OCDE. Note d'information, n°3 Juin, 2016. Enseignement supérieur et recherche. MENESR DGESIP/DGRI-SCSESR-SIES, <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24748-cid103959/pres-de-3-millions-d-etudiants-en-mobilite-internationale-dans-l-ocde.html>

LEVY, Albert.

Éditorial, Droit et liberté, n°392, juin, 1980

LOPEZ, Alberto. HALLIER, Pierre.

Comparer les universités au regard de l'insertion professionnelle de leurs étudiants. Quelques simulations à partir des enquêtes « Génération ». Net.Doc n°54. Céreq. Juin 2009.

LOPEZ, Mónica.

Ingenieros mexicanos en búsqueda de destinos de formación. Les ingénieurs mexicains à la recherche de destination de formation. Thèse en sociologie, El Colegio de México, 2015.

MAILLARD, Dominique et VENEAU, Patrick.

La « professionnalisation » des formations universitaires en France. Du volontarisme politique aux réalisations locales. Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs. 5/2006 p. 95-119.

MATH, Antoine. SLAMA, Serge. SPIRE, Alexis. VIPREY, Mouna

« La fabrique d'une immigration choisie. De la carte d'étudiant au statut de travailleur étranger (Lille et Bobigny, 2001-2004) ». *Revue de l'IREES* N°50, 2006/1.

MAZARI, Zora, MEYER, V., ROUAUD, P., RYK, F., WINNICKI, P.

Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise. Bref n°283. Céreq. Mars 2011.

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE.

Note d'information 16.03 Enseignement supérieur & recherche. Juin 2016.

MOULIER BOUTANG, Yann.

Le capitalisme cognitif. La nouvelle grande transformation. Paris : Éditions Amsterdam, 2007. Nouvelle édition augmentée.

MUÑOZ, Marie-Claude.

De la coopération nord-sud à la logique de marché. Les politiques françaises d'accueil des étudiants étrangers. *Cahiers du Brésil contemporain*, 2004-2005, n°57-58, 59-60 p.49-74

NEGRI, Toni.

« Capitalisme cognitif et fin de l'économie politique ». Compte rendu du livre édité par Carlo Vercellone, Sommes-nous sortis du capitalisme industriel ? *Multitudes* N°14 2003/4 pp.197-205.

<https://www.cairn.info/revue-multitudes-2003-4-page-197.htm>

OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre.

L'enquête socio-anthropologique de terrain : synthèse méthodologique et recommandations à usage des étudiants. Études et travaux n°13. [En ligne]. Laboratoire d'études et recherches sur les dynamiques sociales et le développement local. Octobre 2003

<http://www.anthropomada.com/bibliotheque/sardan.pdf>

L'enquête de terrain socio-anthropologique. In *Corpus, sources et archives.* [En ligne] Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, 2001 pp.63-81

<https://books.openedition.org/irmc/782?lang=fr>

« La politique de terrain. Sur la production des données en anthropologie ». In *Enquête. Anthropologie, histoire, sociologie*. n°1 1995. pp. 71-109.

PAIVANDI, Saeed. *La professionnalisation de l'université française : la perspective étudiante*. Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs. Hors-série, n°3 2011 pp.167-186.

PASSERON, Jean-Claude.

« Biographies, flux, itinéraires, trajectoires ». In *Revue française de sociologie*. N°1, Vol 31, 1990 pp. 3-22.

PINTO, Carolina.

Mobilité sociale et mobilité internationale d'étudiants étrangers : Trajectoires de jeunes professionnels chiliens et colombiens à Paris, New York et Boston. Thèse de sociologie. Université Paris-Est, 2013.

PLEYERS, Geoffrey

« Présentation », *Réseaux*, 2013, n° 181, n° 5, p. 99.

POTTIER, François.

Quel avenir professionnel pour les diplômés d'un troisième cycle universitaire scientifique ? In : Formation Emploi. N.18, 1987 De l'école à l'emploi. pp.101-110 http://www.persee.fr/doc/forem_0759-6340_1987_num_18_1_1210

PROST, Antoine et BON, Annette.

« Le moment Allègre 1997-2000. De la réforme de l'éducation nationale au soulèvement ». *Vingtième Siècle, Revue d'Histoire* 2011/2 (n°110) p. 123-145 <https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2011-2-page-123.htm>

RÉSEAU EUROPÉEN DES MIGRATIONS. (REM).

Attirer les étudiants ressortissants de pays tiers au sein de l'Union européenne. Note de synthèse du REM. Octobre, 2017.

L'immigration des étudiants étrangers en France. REM, Septembre, 2012.

L'immigration des étudiants étrangers au sein de l'Union européenne. Note de synthèse. REM

Attirer les talents étrangers en France. Juillet, 2012.

Glossaire 2.0 sur l'asile et les migrations. Deuxième édition Janvier 2012.

SELIM, Monique.

Hommes et femmes dans la production de la société civile à Canton (Chine). Paris : L'Harmattan, 2013.

SELIM, Monique. HOURS, Bernard.

Anthropologie politique de la globalisation. Paris : L'Harmattan, 2010.

SELIM, Monique. PHÉLINAS, Pascale. (dirs).

La crise vue d'ailleurs. Paris : L'Harmattan, 2010.

SERRE, Delphine.

« Être doctorant-e, socialisations, contextes, trajectoires ». Introduction au dossier. Socio-Logos. Revue publiée par l'Association Française de Sociologie N°10, 2015 : Dossier « La socialisation des doctorants en sciences humaines et sociales ».

<https://socio-logos.revues.org/2924>

SIGANOS, André.

D'Édufrance à CampusFrance (1998-2008). Agence de services ou instrument d'une politique publique? Intervention lors du colloque sur l'action culturelle extérieure française et francophone. Mardi 29 janvier 2008, Sciences Po Paris

SLAMA, Serge.

La France et ses étudiants étrangers : l'aventure d'une politique de la suspicion. Plein droit n°36-37, décembre 1997. <http://www.gisti.org/spip.php?article4110>

La fin de l'étudiant étranger. L'Harmattan. Paris, 1999.

« *Tapis rouge pour les élites* », Plein droit 2001/1-2 (n° 47-48), p. 36-39.

SPIRE, Alexis.

Administration : la lutte continue. Plein droit 2011/4 (n°91) p.3-7.

TRAVET, Mélanie.

L'immigration professionnelle choisie. Plein droit 2011/4 (n°91) p.8-11.

VIPREY, Mouna.

Immigration choisie, immigration subie : Du discours à la réalité. La Revue de l'Ires 2010/1 (n°64) p.149-169.

VERGER, Jacques.

« La circulation des étudiants dans l'Europe médiévale ». Les *Cahiers du Centre de Recherches Historiques*. N°42 Circulations et frontières. 2008.

VERGER, Jacques. MORNET, Elisabeth.

« Heur et malheurs de l'étudiant étranger. » *Actes de congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*. 30e congrès, Göttingen, 1999. L'étranger au moyen âge. pp.217-232. Persée.

VOLLENWEIDER-ANDRESEN, Lise.

« Les étudiants étrangers dans l'Enseignement supérieur français : données statistiques », *Cahiers de l'Urmis* [En ligne], 2-3 | 1997, mis en ligne le 20 juin 2002, consulté le 23 janvier 2013. URL : <http://urmis.revues.org/412>

« Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur français : données statistiques. *Cahiers de l'Urmis* [En ligne], 2,3 1997

WAGNER, Anne Catherine.

« Le jeu de la mobilité et de l'autonomie au sein des classes supérieures ». *Regards sociologiques*, N°40, 2010 pp. 89-98.

« La place du voyage dans la formation des élites », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2007/5 (n°170), p.58-65 <http://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2007-5-page-58.html>

VAN DE VELDE an de Velde, Cécile,
« Indignés », les raisons de la colère, *Cités*, 2011/3-4, n°47-48.

WEBER, Florence.
Manuel de l'ethnologue. Paris : PUF, 2009.

WEIL, Patrick.
La politique de la France. Politique étrangère 1994, Volume 59, Numéro 3, pp. 719-729.

« La politique de la France ». In *Politique Étrangère* 1994, Volume 59, Numéro 3, pp. 719-729.

Pour une politique d'immigration juste et efficace. Rapport au Premier ministre. La Documentation Française, juillet 1997.
<http://www.patrick-weil.com/Fichiers%20du%20site/1997%20-%20Pour%20une%20politique%20de%20l'immigration%20juste.pdf>

YAO GNABELI, Roch
Nature et enjeux des associations d'originaires en Côte d'Ivoire. Thèse de doctorat en socio-économie du développement. EHESS, 2005.

Déconstruction de la figure de l'étranger ouest-africain en Côte d'Ivoire. *Migrations et société*. Centre d'information et d'études sur les migrations internationales. 2012/6 N°144
<https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2012-6-page-85.htm>

Rapports

ASSOCIATION NATIONALE DE CANDIDATS AU MÉTIERS DE LA SCIENCE POLITIQUE (ANCMSP)

Communiqué de presse sur la durée de la thèse. 12 février 2014. <http://ancmsp.com/blog/?p=127>

ATTALI, Jacques,
Pour un modèle européen d'enseignement supérieur. Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Février, 1998

BORREL-DAMIAN, Lidia. <http://www.eua.be/Libraries/research/doc-careers.pdf?sfvrsn=0> EUA (Européen University Association) Association des universités européennes

CAMPUS FRANCE
Les chiffres clés., février 2017

CLAEYS, Alain.

« *L'accueil des étudiants étrangers en France : enjeux commercial ou priorité éducative?* » présenté à l'Assemblée nationale en septembre 1999.

COHEN, Élie.

Un plan d'action pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers en France. Diagnostic et propositions. Rapport au Ministre de l'éducation nationale et au Ministre des affaires étrangères. Juillet, 2001.

CONSEIL NATIONALE DES UNIVERSITÉS (CNU)

Motion sur la durée de la thèse de la Conférence permanente du Conseil nationale des universités. Mars 2006. http://ancmsp.com/IMG/pdf/CP-CNU_Duree_des_theses_2006.pdf

CONSEIL EUROPÉEN DE BRUXELLES

Conclusions de la Présidence. 13 et 14 mars 2008. http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ec/99435.pdf

CONVENTION DE SALAMANQUE.

Processus de Bologne et Espace européen de l'enseignement supérieur. Association européenne des universités EUA. 2001.

COUR DE COMPTES

Le GIP EduFrance et l'accueil des étudiants étrangers en France. Cour de comptes Référé du 23 juin 2005.

Séminaire gouvernemental sur l'attractivité de la France. Dossier de presse. Février 2005.

DÉCLARATION DE BOLOGNE.

« L'espace européen de l'enseignement supérieur », 1999. https://www.hesge.ch/geneve/sites/default/files/Documents/HES_SO_Geneve/Textes_legaux/declarationbologne.pdf

DÉCLARATION DE GRAZ.

L'après-Berlin : le rôle des universités. Association européenne des universités EUA. Septembre 2003.

DÉCLARATION DE LA SORBONNE.

« *Harmoniser l'architecture du système européen d'enseignement supérieur* ». 25 mai 1998, Paris. http://media.ehea.info/file/1998_Sorbonne/61/6/1998_Sorbonne_Declaration_French_552616.pdf

FIORASO, Geneviève.

Lettre de mission Patrick Fridenson 6 janvier 2014

http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Doctorat/94/1/Lettre_mission_Fridenson_299941.pdf

Compte-rendu du débat sur « l'immigration étudiante et professionnelle » au Sénat. (24 avril 2013). http://www.senat.fr/cra/s20130424/s20130424_9.html#par_275

Compte-rendu du débat sur « l'immigration professionnelle et étudiante » à l'Assemblée nationale (13 juin 2013). <http://www.assemblee-nationale.fr/14/cri/provisoire/P20130269.asp>

FLORENT, Olivier. CADIOU, Yann. LARRUE, Philippe. ZAPARUCHA, Elisabeth. DAHAN, Aubépine.

Compétences professionnelles des doctorants et des docteurs. Étude commandé par la DEPP pour le HCEE. Rapport final. Technopolis France. Novembre 2007.

http://cms-files.univ-brest.fr/guest/EDSICMA/Rapport_final_TECHNOPOLIS_Compétences_doctorants_docteurs_23-11-2007.pdf

INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION, DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE.

Rapport sur les Centres d'initiation à l'enseignement supérieur. Juin 2009 https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2009/44/1/Rapport_2009_119441.pdf

JOSPIN, Lionel.

Lettre de mission, Mission d'étude des législations de la nationalité et de l'immigration. Rapports au Premier ministre. La documentation Française, 1997 http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/994001043/index.shtml#lettre_mission

LE DÉAUT, Jean-Yves. 14 janvier 2013, dans son rapport sur les Assises de la recherche *Refonder l'université, dynamiser la recherche*.

Lettre ouverte des élus doctorants à Sciences Po. Pétition lancée par les doctorants élus de Sciences Po. Avril 2008. <https://www.ipetitions.com/petition/ecoledoctoralesciencespo/>

Lettre de mission Brice Hortefeux

http://resf37.free.fr/IMG/pdf/lettre_de_mission_Sarkozy_a_Hortefeux.pdf

Magna Charta Universitatum.

Bologne. Septembre 1988.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (MENESR)

L'état de l'emploi scientifique en France. Rapport 2016. MENESR, p.41.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid105632/l-etat-emploi-scientifique-france-edition-2016.html>

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, Repères et références statistiques, DGESIP-DGRI, 2011

Les études doctorales. Évolution de 1991-2000 Note n°02-44 octobre 2001. Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la recherche. Direction de la programmation et du développement. Cité dans <http://ancmsp.com/blog/?p=127>

MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE (MEDEF)

La reconnaissance des compétences des docteurs par le monde de l'entreprise, un sujet majeur, mal posé. Note de réflexion. Mai 2012 MEDEF, Commission Innovation/Enseignement supérieur/Nouveaux Business.

<http://docplayer.fr/39464786-Analyser-enseignement-superieur-mai-la-reconnaissance-des-competences-des-docteurs-par-le-monde-de-l-entreprise-un-sujet-majeur-mal-pose.html> page 4

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (OCDE)

Qui étudie à l'étranger et où ? Regards sur l'éducation. OCDE 2016 p.355.
http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/education/regards-sur-l-education-2016/indicateur-c4-qui-etudie-a-l-etranger-et-ou_eag-2016-26-fr#.WZq3-q3pP6Y

Regards sur l'éducation. OCDE, 2015

Qui étudie à l'étranger et où ? Regards sur l'éducation. OCDE. 2015, p.390.
http://www.letudiant.fr/static/uploads/mediatheque/EDU_EDU/2/3/674123-eag2015-fr-complet-2-original.pdf

Titulaires de doctorats : qui sont-ils et que deviennent-ils après l'obtention de leur diplôme ?
Indicateurs de l'éducation à la loupe. OCDE. Octobre, 2014

Quels facteurs influencent la mobilité internationale des étudiants ? Indicateurs de l'éducation à la loupe. OCDE. 2013/05 juillet [https://www.oecd.org/fr/education/EDIF%202013--N°14%20\(FR\)--Final.pdf](https://www.oecd.org/fr/education/EDIF%202013--N%2014%20(FR)--Final.pdf)

Transition des études à la vie active : quelles difficultés ? Indicateurs de l'éducation à la loupe. OCDE. 2013/04 avril.

Quelle est l'évolution du vivier mondial de talents ? Indicateurs de l'éducation à la loupe. OCDE. 2012/05 mai.

PERETTI, Claudine. AMBROGI, Pascal-Raphaël. BIGAUT, Christian. DULOT, Alain. SIMON, Thierry. CHALON, Tristan.

Les centres d'initiation à l'enseignement supérieur (C.I.E.S.). Rapport I.G.A.E.N.R. Juin 2009.
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid60489/les-centres-d-initiation-a-l-enseignement-superieur-c.i.e.s.html>

Enquêtes

GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RECHERCHE ALLEMAGNE-FRANCE (GIRAF-IFFD)
« *Le doctorat nouvelle mouture : pratiques et vécu* ». Résultats de l'enquête. Agathe Bernier-Monod, Valérie Dubslaff, Annette Lensing, Naomi Truan et Bérenice Zunino. Juin 2015.
http://www.giraf-iffd.eu/gs/data/uploads/resultats-enquete_giraf-iffd_nouveau-doctorat_2015.pdf

ADOC TALENT MANAGEMENT

Enquête Emploi, La poursuite de carrière des docteurs récemment diplômés. Adoc Talent Management-Ile de France-UPMC, 2014.

ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DE CADRES (APEC).

Les jeunes docteurs : profil, parcours, insertion. Les études de l'emploi cadre. N°2015-12 APEC, ANDès.

Le devenir professionnel des jeunes docteurs. Quel cheminement, quelle insertion 5 ans après la thèse ? Les études de l'emploi cadre. N°2014-57 APEC.

La mobilité internationale des diplômés de doctorat français. Caractéristiques et déterminants. Les études de l'emploi cadre. N°2014-38 APEC, Université de Bourgogne, IREDU.

ASSOCIATION NATIONALE RECHERCHE TECHNOLOGIE

Résultats de l'enquête, réalisée mi 2013, relative aux doctorants dont la Cifre s'est arrêtée en 2011.
ANRT, MESR.

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR () CÉREQ.

Approches de la mobilité étudiante.. Net.Doc n°48. GTES Céreq. Janvier 2009.

Articles, tribunes et blogs

GUEUGNEA, Romain. RAULINE, Nicolas.

« La circulaire Guéant complique la vie des entreprises informatiques ». *Les Echos*. 26.03.2012

<http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/tech-medias/actu/0201968448413-la-circulaire-gueant-complique-la-vie-des-entreprises-informatiques-305579.php>

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

La CGT attaque la liste des métiers ouverte aux migrants. 14.10.2011

<http://cgt.fr/La-CGT-attaque-la-liste-des.html>

COROLLER, Catherine.

« Un ingénieur trop libanais pour la préfecture ». 15.11.2011

http://www.liberation.fr/societe/2011/10/15/un-ingenieur-trop-libanais-pour-la-prefecture_768151

COURIER INTERNATIONAL.

Dossier formation. Du Rififi sur les campus. Les écoles de commerce victimes de la crise. p.43

Pourquoi les classements des universités restent essentiels. pp. 44-45

Du côté étudiant, le malaise est mondial. pp.46-47

Les chercheurs ont-ils vraiment besoin d'un doctorat ? p.48

The Economist. Courrier International N°1021. Du 27 mai au 2 juin, 2010.

GÉRARD, Laurent. L'Europe élabore ses propres critères. Le Libre Belgique. Courrier International N°1021. Du 27 mai au 2 juin, 2010.

France.Info TV. Auvergne-Rhône-Alpes.

« Il refuse de licencier un salarié nigérien ». 23.03.2012

<http://alpes.france3.fr/info/il-refuse-de-licencier-un-salarie-nigerien-73005761.html>

HERZBERG, Nathaniel. PRIEUR, Cécile.

« Patrick Weil défend son approche 'consensuelle' de l'immigration ». *Le Monde*. 08.08.1997

http://www.lemonde.fr/societe/article/2002/11/29/patrick-weil-defend-son-approche-consensuelle-de-l-immigration_300207_3224.html

HÉMÉRY, Daniel.

Recomposer l'immigration étudiante. *Le Monde* 11.06.1980.

JAZOUANI, Hanane.

Nabil Sebti : l'étudiant marocain qui a fait trembler Claude Guéant. Journal Yabiladi. Publié le 05.02.2012 <http://www.yabiladi.com/articles/details/8786/nabil-sebti-l-etudiant-marocain-fait.html>

LIBÉRATION.

« Contre la circulaire Guéant, Arnaud Liévin parraine une étudiante étrangère ». Video <http://www.liberation.fr/politiques/06015083-contre-la-circulaire-gueant-arnaud-lievin-parraine-une-etudiante-etrangere>

MAILLARD, Matteo.

« Le Japon va fermer 26 facs de sciences humaines et sociales, pas assez 'utiles' ». *Le Monde* 17.09.2015 http://www.lemonde.fr/universites/article/2015/09/17/japon-vingt-six-universites-comptent-fermer-leurs-facultes-de-sciences-humaines-et-sociales_4760695_4468207.html

MAILLARD, Pascal.

« Chasse aux étudiants étrangers : la barbarie d'un État ». *Mediapart*. 04.03.2012 <https://blogs.mediapart.fr/pascal-maillard/blog/040312/chasse-aux-etudiants-etrangers-la-barbarie-d-un-etat>

PAVAN, Benoît.

« Amro Al-Khatib, victime de la 'préférence nationale' ». *Le Monde*. 15.11.2011. http://www.lemonde.fr/economie/article/2011/10/15/amro-al-khatib-victime-de-la-preference-nationale_1588391_3234.html

SALLON, Hélène.

Étudiants étrangers : portraits de « nouveaux sans-papiers ». *Le Monde*. Publié le 23.01.2012 http://www.lemonde.fr/societe/article/2012/01/23/etudiants-etrangers-portraits-de-nouveaux-sans-papiers_1631446_3224.html

SAWA, Takamitsu.

« Humanities under attack ». *Japan Times*. 23.08.2015. <http://www.japantimes.co.jp/opinion/2015/08/23/commentary/japan-commentary/humanities-attack/#.WCQ1D3d7T6Y>

STROMBINI, Camille. OUI, Mathieu.

« Enseignement supérieur et recherche : que reste-t-il.. de Claude Guéant. *Educpros*. 05.06.2009 <http://www.letudiant.fr/educpros/actualite/enseignement-superieur-et-recherche-que-reste-t-il-de-claude-allegre.html>

WILLEMEZ, Laurent.

Tribune publié dans le blog de l'Association des sociologues enseignant-e-s du supérieur <http://sociolog.cluster003.ovh.net/spip/spip.php?article59> le 13/12/2011 et sur le site de Rue89 <http://tempsreel.nouvelobs.com/rue89/rue89-nos-vies-connectees/20111213.RUE6422/doctorante-canadienne-expulsable-la-france-maltraite-les-etudiants-etrangers.html>

Circulaires et d'autres textes législatifs

Circulaire de 12 décembre 1977 sur l'Admission en France des étudiants étrangers ». <http://combatsdroitshomme.blog.lemonde.fr/files/2012/05/Circulaire-Barbaud-12-décembre-1977-admission-des-EE.pdf>

Décret du 31 décembre 1979, relatif à l'inscription des étudiants dans les universités et les établissements publics à caractère scientifique et culturel indépendants des universités. https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000519458

Assemblée nationale, séance du 14 mai 1980. Abordant la question des « Évènements survenus à l'Université de Paris-Jussieu ». Journal officiel de la république française, débats parlementaires, compte rendu intégral, Gilbert Gantier, député, Assemblée nationale, séance du 14 mai 1980. Abordant la question des « Évènements survenus à l'Université de Paris-Jussieu ». Journal officiel de la république française, débats parlementaires, compte rendu intégral

Décret no 81-1221 du 31 décembre 1981 *relatif à l'accueil des étudiants étrangers dans les universités et les établissements publics à caractère scientifique et culturel indépendants des universités*, publié dans le JORF le 3 janvier 1982. https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000309865

Circulaire n° 82-41 du 5 mars 1982 relative aux *Conditions d'entrée et de séjour en France des étudiants étrangers*. <http://combatsdroitshomme.blog.lemonde.fr/files/2012/05/circulaire-Grimaud-5-mars-1982-étudiants-étrangers.pdf>

Application de la loi no°98 349 du 11 mai 1998 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile. <http://www.gisti.org/IMG/pdf/norintd9800108c.pdf>
arrêté du 30 juin 2000 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT0000008073667>

La circulaire du 22 mars 1999

Circulaire du 20 octobre 2006 relative à la résorption des libéralités des doctorants et post-doctorants. http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/04/cir_487.pdf

Décret du 17 décembre 2009 http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/rubrique-bo.html?cid_bo=50009

Arrêté du 18 janvier relatif à la délivrance, sans opposition de l'emploi, des autorisations de travail aux étrangers non ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, d'un autre État partie à l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse. https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?numJO=0&dateJO=20080120&numTexte=9&pageDebut=01048&pageFin=01052

Circulaire du 31 mai 2011. http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2011/06/cir_33321.pdf

Décret n° 2012-771 du 24 mai 2012 *relatif aux attributions du ministre de l'intérieur*.

Décret du 4 décembre 2012, Améliorer l'accueil des étrangers en préfecture.
<http://www.gisti.org/IMG/pdf/circ-12028975d.pdf>

<http://www.immigration-professionnelle.gouv.fr/a-la-une/actualit%C3%A9s/d%C3%A9bat-parlementaire-sans-vote-sur-l%E2%80%99immigration-professionnelle-et-%C3%A9tudiante>

Mise en œuvre des dispositions de la Loi du 12 juillet 1999 sur l'Innovation et la Recherche concernant les coopérations des personnels de recherche avec les entreprises. Bulletin officiel de l'éducation Nationale. N°37, 21 octobre 1999. <http://www.education.gouv.fr/bo/1999/37/encart.htm>
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000759583&categorieLien=id>

Arrêté doctoral du 7 Août 2006 relatif à la formation doctorale <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000267752>

la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) du 11 Août 2007

Loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche. Legifrance, le service public de la diffusion du droit <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027735009&dateTexte=20130730>

Sites d'internet

Droit et liberté la revue mensuelle du Mouvement contre le racisme et l'amitié entre les peuples (Mrap), les archives de l'Université Paris 7 ainsi qu'un compte rendu d'une réunion à l'Assemblée nationale en mai 1980.

Site internet du Larousse, dans ces archives concernant l'année 1980 http://www.larousse.fr/archives/journaux_annee/1980/316/education

Pour visionner le témoignage de Jean Imbert: <http://www.ina.fr/video/CAB8000656801>
archives de l'Université Paris 7, disponible sur sa page internet. <http://www.univ-paris-diderot.fr/sc/site.php?bc=archivesP7&np=!Mai80&g=m>

Brochure réalisée par Unicaen off, *le site officieux de l'Université de Caen*, site fermée, ré-dirigé vers le site de Résistances Caen: *l'information militante de Caen et son agglomération*. <http://unicaen.free.fr/documents/avril-mai1980.pdf> p. 3

l'historien Christophe Gracieux, collaborateur au projet *Jalons pour l'histoire du temps présent* (Institut national de l'audiovisuel/Ministère de l'Éducation Nationale), une sélection de documents audiovisuels extraits des archives de l'I.N.A. <http://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu01812/vote-de-la-loi-chevenement-sur-l-entree-et-le-sejour-des-etrangers-en-france.html>

Collectif du 31 mai <http://www.collectifdu31mai.com/>

Université Universelle. <http://www.universiteuniverselle.fr/>

Page Facebook de l'Opération Phénix. https://www.facebook.com/pg/operation.phenix/about/?ref=page_internal

Direction générale de l'immigration. <https://www.immigration.interieur.gouv.fr>

Service [public.fr](http://www.service-public.fr) Le site officiel de l'administration française.
Étranger diplômé de l'enseignement supérieur : autorisation provisoire de séjour. Fiche pratique.
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17319>

Bourses Colfuturo <https://www.colfuturo.org/financiacion-para-posgrados-en-el-exterior>

Galaxie, Conseil National des Universités. Campagne de Qualification. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/CNU_qualification.htm

L'économie fondé sur le savoir. OCDE.
<http://www.oecd.org/fr/sti/sci-tech/leconomiefondeesurlesavoir.htm>

VITAE. Realising the potential of researchers.
<https://www.vitae.ac.uk/researchers-professional-development/about-the-vitae-researcher-development-framework/developing-the-vitae-researcher-development-framework>

Site web de la CJC <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/presentation/>

Colloque national, *Le doctorat, un atout pour l'avenir*. ANRT, MESR. 13 avril 2015. https://www.canal-u.tv/video/ehess/la_formation_doctorale_dans_sa_necessaire_diversite.17946
Table ronde intitulé : *La formation doctorale dans sa nécessaire diversité*. Et, : *Les enjeux de la reconnaissance du doctorat et l'insertion des docteurs./Les enjeux de la reconnaissance du doctorat et l'insertion des docteurs*.

Présentation de la mission sur le site de l'Enseignement supérieur et la Recherche. <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid76650/mission-a-patrick-fridenson-sur-la-reconnaissance-professionnelle-du-doctorat.html>

Répertoire national des certifications professionnelles, le RNCP <http://www.cncp.gouv.fr/repertoire>

Mydocpro. <http://www.mydocpro.org/fr>

École doctorale Sciences de l'homme et de la société. Université Lille Nord de France.
<https://edshs.meshs.fr/lapres-these/etat-des-lieux>

Doctorat USPC. Article sur l'ancienne responsable du CFDip.
<http://cfdip.uspc.fr/fr/actualites/206-un-grand-merci-a-nadya-ksantini-pour-son-action-au-cfdip>

Durée de thèses. Arts plastiques, esthétique et sciences de l'art (ED 279). Université Paris Panthéon-Sorbonne. <https://www.univ-paris1.fr/ecoles-doctorales/ed279/menu-haut-ed279/doctorant/infos-these/duree-des-theses/>

L'office de statistique de l'Union européenne. <http://ec.europa.eu/eurostat/about/overview>